

Bilan d'activités par programmes 2018

Sommaire

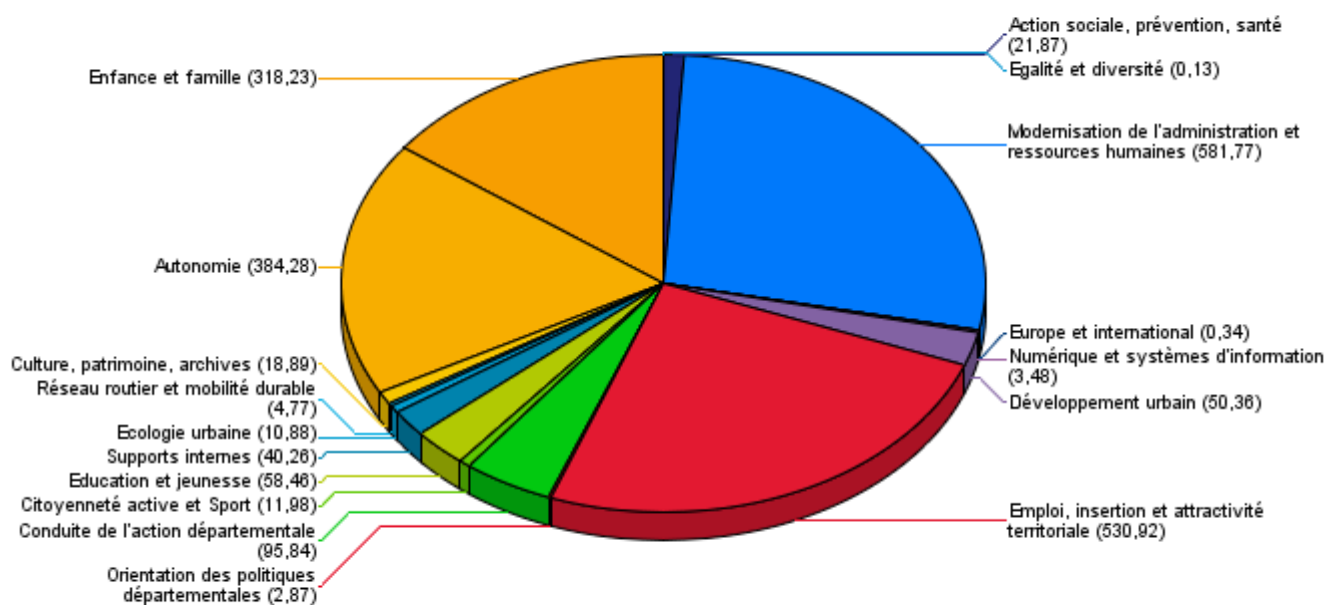
Budget et ressources humaines du Département	5
Programmes du Département	17
Enfance et famille	18
Accueil de la petite enfance	19
Aide sociale à l'enfance	28
Protection maternelle et infantile, planification familiale	40
Action sociale, prévention, santé	50
Accompagnement social	51
Promotion des droits fondamentaux	65
Prévention et promotion de la santé	68
Prévention des conduites à risques	80
Autonomie	89
Personnes âgées	90
Personnes handicapées	98
Emploi, insertion et attractivité territoriale	109
Insertion par l'emploi	110
Attractivité territoriale	118
Economie sociale et solidaire	124
Education et jeunesse	131
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	132
Projet éducatif départemental	138
Actions pour la jeunesse	144
Culture, patrimoine, archives	147
Culture	148
Patrimoine culturel	155
Archives	157
Citoyenneté active et sports	165
Sport et loisirs	166
Promotion de la vie associative et démocratie participative	174
Europe et international	177
Coopérations, relations internationales et européennes	178
Animation et gestion de projets européens	184
Réseau routier et mobilité durable	189
Réseau routier	190
PDU et infrastructures de transports en commun	194
Circulations douces et cadre de vie	200
Développement urbain	203
Aménagement et mobilités métropolitaines	204
Habitat et politique de la ville	210
Ecologie urbaine	215
Biodiversité et nature en ville	216
Assainissement	225
Qualité de l'environnement urbain	232
Supports internes	237
Bâtiments départementaux	238
Logistique	243
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	252
Secrétariat général	257
Numérique et système d'information	261
Innovation et territoires numériques	262
Systèmes d'information	264
Modernisation de l'administration et ressources humaines	271
Pilotage et stratégie	272
Politique salariale et gestion des carrières	280
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	285
Relations sociales et qualité de vie au travail	290
Egalité et diversité	295
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	296
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	298
Conduite de l'action départementale	301
Stratégie budgétaire et financière	302
Gestion de la dette	306
Commande et achats publics	308
Information et communication	311
Audit interne	315
Marketing territorial et mécénat	317
Mission Jeux olympiques et paralympiques	319
Transition écologique	320
Orientation des politiques départementales	323
Assemblée départementale	324
Moyens des groupes politiques	324

Budget et ressources humaines du Département

Budget global

Budget du Département (budget principal):	2 364,48	millions d'euros (hors gestion de la dette et de la trésorerie)
Dont:	Fonctionnement	2 135,32 millions d'euros
	Investissement	229,16 millions d'euros

Répartition des dépenses directes de fonctionnement hors opérations d'ordre (hors action "gestion de la dette et de la trésorerie")

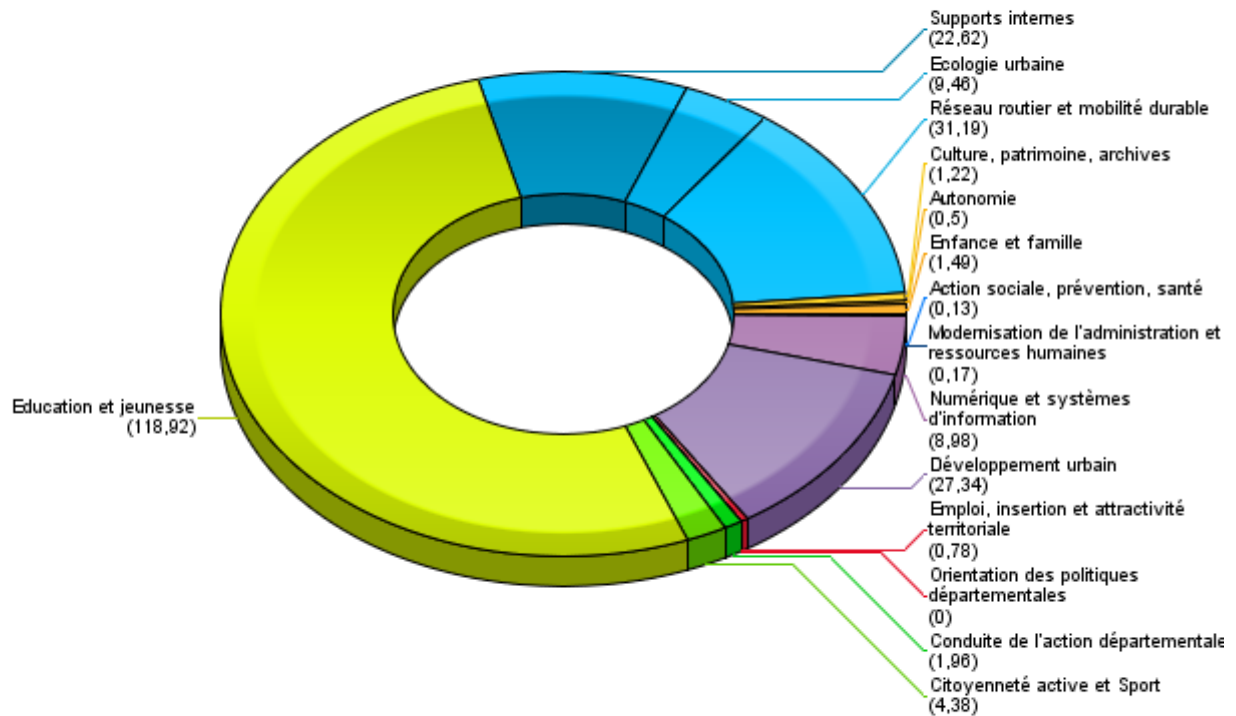


En millions d'euros

Mission	Part des dépenses directes de fonctionnement
Modernisation de l'administration et ressources humaines	27,24 %
Emploi, insertion et attractivité territoriale	24,86 %
Autonomie	18,00 %
Enfance et famille	14,90 %
Conduite de l'action départementale	4,49 %
Education et jeunesse	2,74 %
Développement urbain	2,36 %
Supports internes	1,89 %
Action sociale, prévention, santé	1,02 %
Culture, patrimoine, archives	0,88 %
Citoyenneté active et Sport	0,56 %
Ecologie urbaine	0,51 %
Réseau routier et mobilité durable	0,22 %
Numérique et systèmes d'information	0,16 %
Orientation des politiques départementales	0,13 %
Europe et international	0,02 %
Egalité et diversité	0,01 %

Répartition des dépenses directes d'investissement (hors action "gestion de la dette et trésorerie")

En millions d'euros

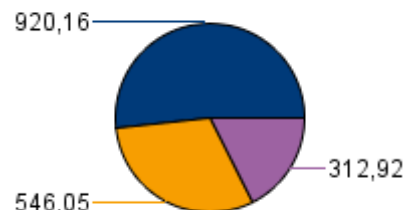


Mission	Part des dépenses directes d'investissement
Education et jeunesse	51,89 %
Réseau routier et mobilité durable	13,61 %
Développement urbain	11,93 %
Supports internes	9,87 %
Ecologie urbaine	4,13 %
Numérique et systèmes d'information	3,92 %
Citoyenneté active et Sport	1,91 %
Conduite de l'action départementale	0,86 %
Enfance et famille	0,65 %
Culture, patrimoine, archives	0,53 %
Emploi, insertion et attractivité territoriale	0,34 %
Autonomie	0,22 %
Modernisation de l'administration et ressources humaines	0,07 %
Action sociale, prévention, santé	0,06 %

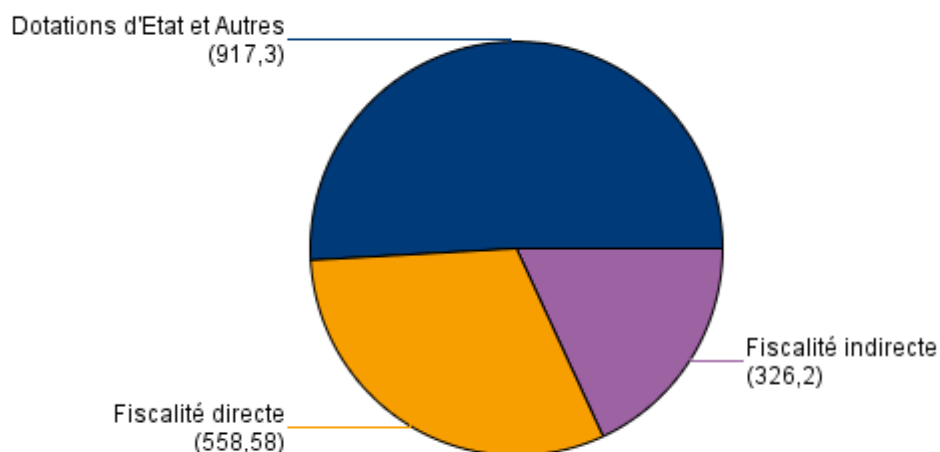
Répartition des recettes de fonctionnement

Depuis 2010, la structure des recettes du Département a été modifiée du fait de la réforme de la fiscalité locale. La perte d'autonomie financière de notre collectivité s'est confirmée avec une part beaucoup plus ténue de la fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe sur le foncier bâti) et une part de plus en plus importante de la fiscalité directe sans pouvoir de taux : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le transfert, dès 2017, de 25 points de CVAE départementale à la Région Ile-de-France, remplacés par une dotation figée, privera le Département de plus de la moitié de la dynamique de cette taxe. Dans le cadre de la contribution des collectivités à la résorption du déficit public, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat au Département a baissé de 22,05 M€ en 2017 (une baisse de 22,2 millions d'euros avait eu lieu en 2016 et en 2015). Par ailleurs, le Département a contribué à hauteur de 13,9 millions d'euros en 2017 (12,7 millions d'euros en 2016) au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). 10,6 millions d'euros ont été également prélevés au titre du fonds de solidarité pour les DMTO (9,7 millions d'euros en 2016). Malgré la forte augmentation des prélèvements, les recettes de fonctionnement du Département ont progressé en 2017 de 1,1%, suite à un niveau exceptionnel de DMTO (229 millions, contre 203 millions en 2016), et d'un produit de 24 millions d'euros issu du fonds exceptionnel destiné aux Départements en difficulté financière.

Rappel 2017 (en M€)



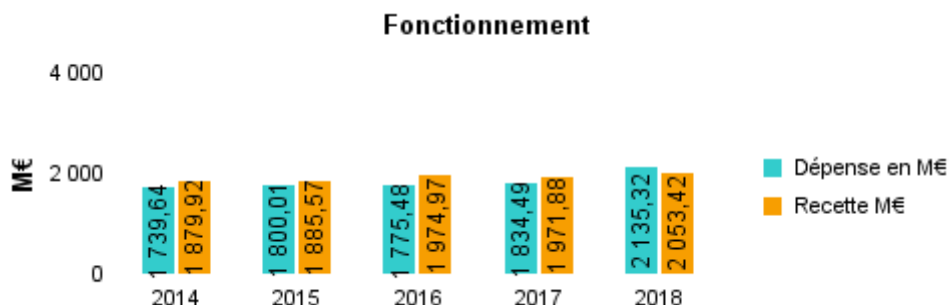
Répartition des recettes générales du Département en 2018 (en M€)



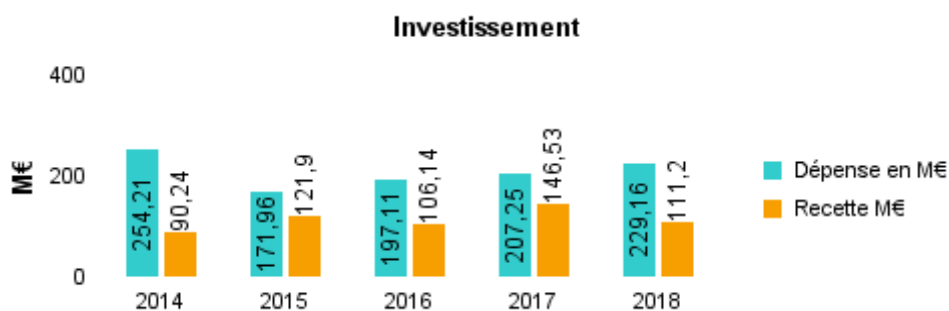
Dotations état	Dotations de l'Etat (M€)	Part dans les dotations d'Etat
Dotation globale de fonctionnement	211,96	23,11 %
TIPP / Compensation RMI-RSA	198,63	21,65 %
Fonds d'urgence	153,57	16,74 %
TSCA part Etat	114,06	12,43 %
TSCA et TIPP / Compensation des transferts Fonds sociaux	66,14	7,21 %
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle	42,14	4,59 %
Fonds de garantie individuelle des ressources	37,27	4,06 %
TIPP / Compensation API	35,03	3,82 %
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	21,93	2,39 %
TSCA / Participation aux dépenses de la BSPP	21,27	2,32 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	8,28	0,90 %
Dotation générale de décentralisation	6,78	0,74 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	0,19	0,02 %
Compensation au titre de la contribution économique territoriale	0,03	

Evolution pluriannuelle du budget départemental (Budget principal) - Source: GDA

Fonctionnement	
Dépenses (hors action "gestion de la dette trésorerie")	
2014-2018	+ 22,74 %
2017-2018	+ 16,40 %



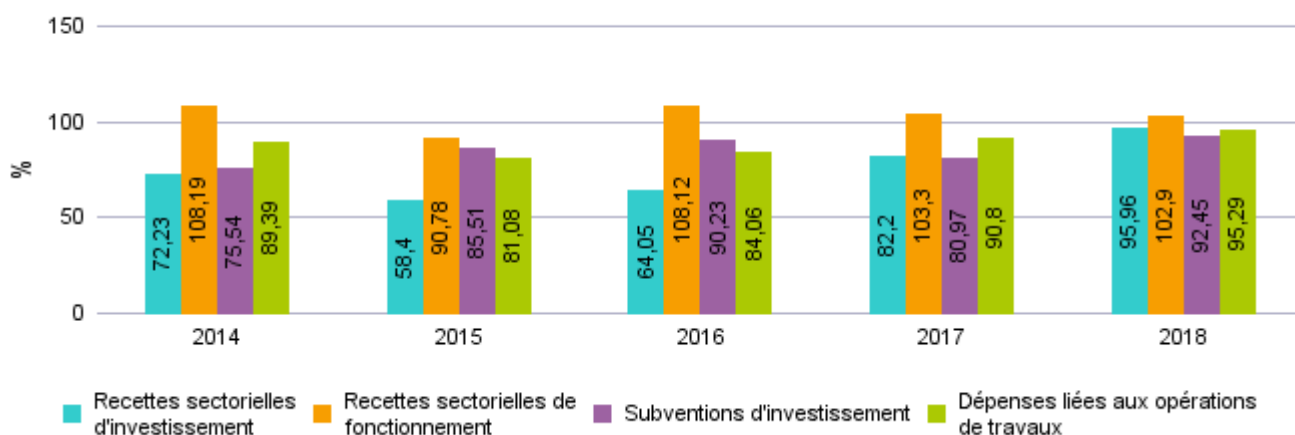
Investissement	
Dépenses (hors action "gestion de la dette trésorerie")	
2014-2018	- 9,85 %
2017-2018	+ 10,57 %



En €	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'investissement (hors dette) par habitant	166,22	111,98	120,91	125,7	159

Taux de réalisation du budget

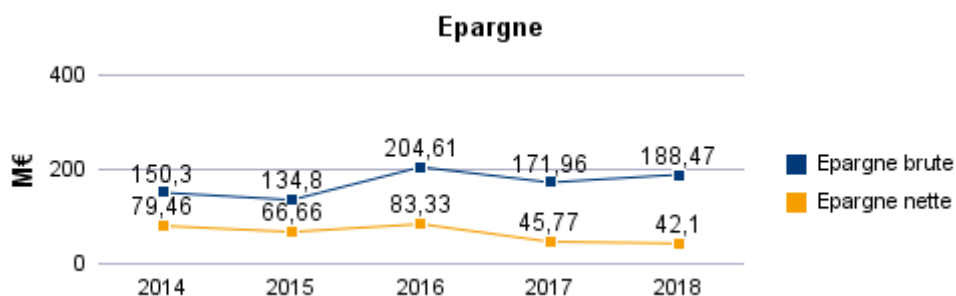
Taux de réalisation (tous budgets)



Epargne - évolution pluriannuelle

Epargne nette	
2014-2018	- 47,02 %
2017-2018	- 8,02 %

L'épargne nette est la capacité d'autofinancement diminuée des remboursements de dette



	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'épargne nette	4,10 %	3,40 %	4,10 %	2,30 %	1,90 %

Evolution pluriannuelle des recettes - Fiscalité

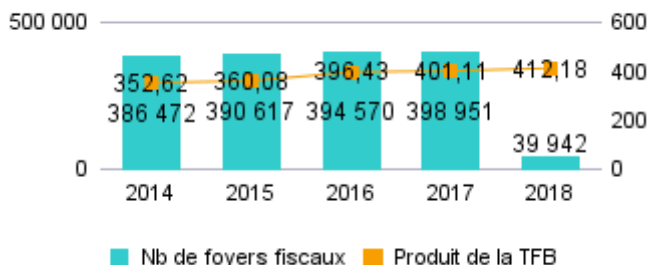
Fiscalité directe

TFB

2014-2018	+ 16,89 %
2017-2018	+ 2,76 %

En M€	2018
CVAE	1 220,29
IFER	1,55

Taxe sur le foncier bâti



Fiscalité indirecte

Droits de mutation

2014-2018	+ 43,50 %
2017-2018	+ 3,82 %

en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Montant des droits de mutation perçus (HT)	165,54	185,22	202,91	228,8	237,55
Montant des droits de mutation prévus (HT)	153	180	185,22	195,22	216,03

La fiscalité directe avec pouvoir de taux est limitée à la seule Taxe sur foncier bâti (TFB). Le produit de cette taxe s'est élevé à 412,18 M€ en 2018, soit une progression de 2,76 % par rapport à 2017. Cette progression repose sur l'augmentation du taux de 1,41 point en 2016 (à 16,29 %, soit en deçà de la moyenne nationale), et une revalorisation forfaitaire des bases de 1 % votée en Loi de Finances Initiale 2016.

En 2017, l'Assemblée Départementale a décidé de ne pas augmenter le taux.

La fiscalité directe sans pouvoir de taux concerne principalement la CVAE. Le transfert, dès 2017, de 25 points de CVAE départementale à la Région Ile-de-France, remplacés par une dotation figée, privera le Département de plus de la moitié de la dynamique de cette taxe.

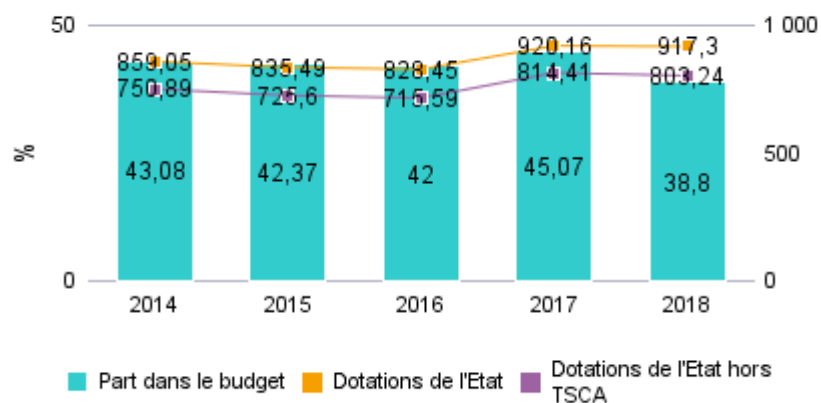
Concernant la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont augmenté de près de 10 M€ pour atteindre 237,55 M€, soit le plus haut niveau jamais atteint.

Evolution des dotations d'Etat

Dotations d'Etat

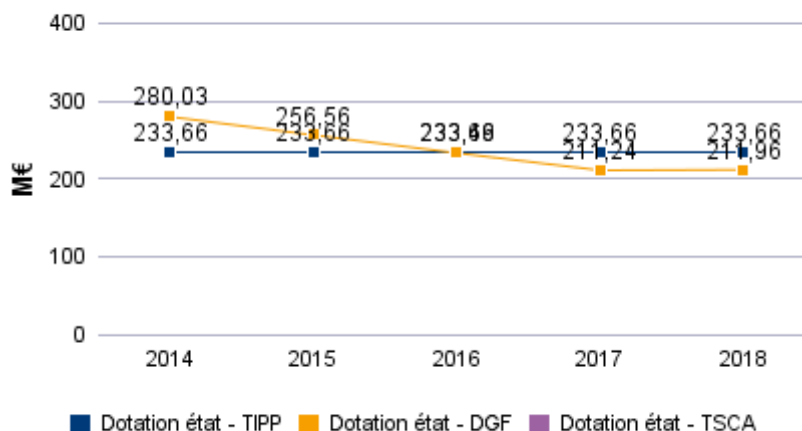
	Evol. totale	Evol hors TSCA
2014-2018	+ 6,78 %	+ 6,97 %
2017-2018	- 0,31 %	- 1,37 %

Total des dotations d'Etat



En M€	2018
Dotation état - FNGIR	37,27
Dotation état - DCRTP	42,14

Evolution des principales dotations d'Etat



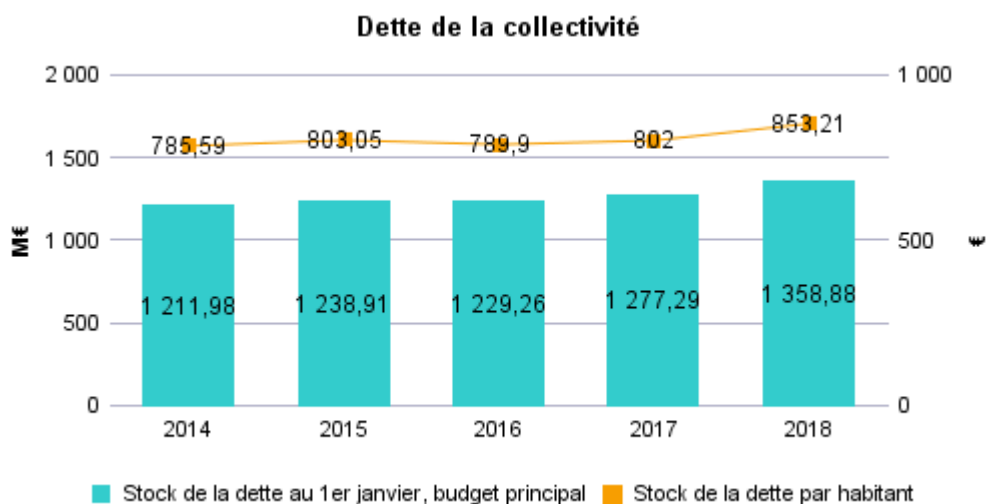
Les dotations de l'Etat ont représenté 917,3 M€ en 2018, contre 920,16 M€ en 2017.

Le Département a perçu en 2017 :

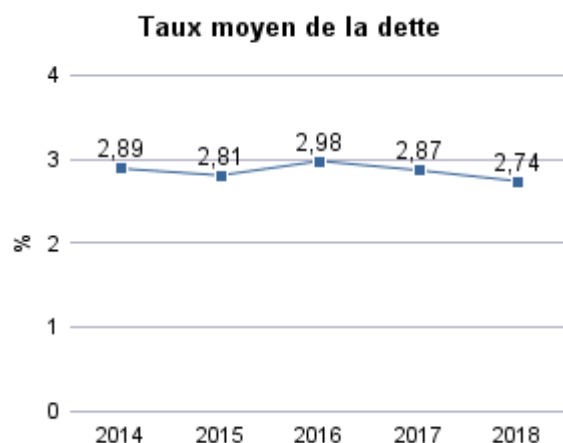
- 211,2 millions d'euros au titre de la DGF
- 246,6 millions d'euros au titre de TIPP
- 174,7 millions d'euros au titre de la taxe sur les conventions d'assurance
- 115,7 millions d'euros au titre de la compensation CVAE
- 79,5 millions d'euros au titre des FNGIR et DCRTP
- 27,8 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des Départements d'Ile de France
- 24,6 millions d'euros au titre du FMDI
- 24,6 millions d'euros au titre du fonds de soutien exceptionnel.

Gestion des emprunts et taux de la dette

Gestion des emprunts	
2014-2018	+ 12,12 %
2017-2018	+ 6,39 %



En années	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de désendettement	8,1	9,2	7,3	11,39	12,52



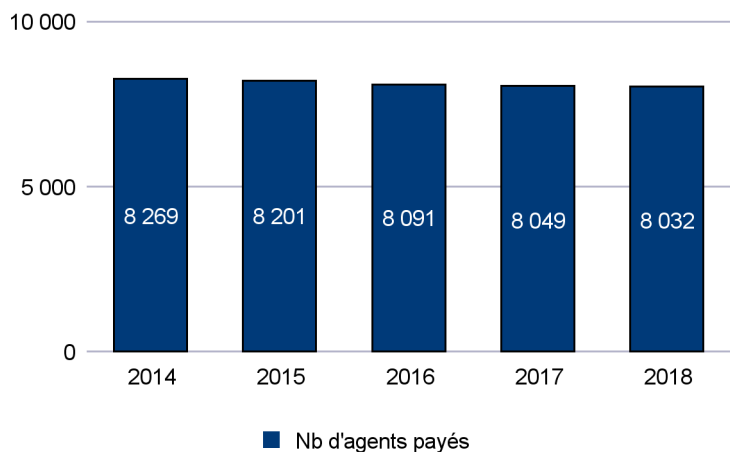
En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Montant des frais financiers nets	25,93	34,93	46,46	36,57	37,06

Subventionnement

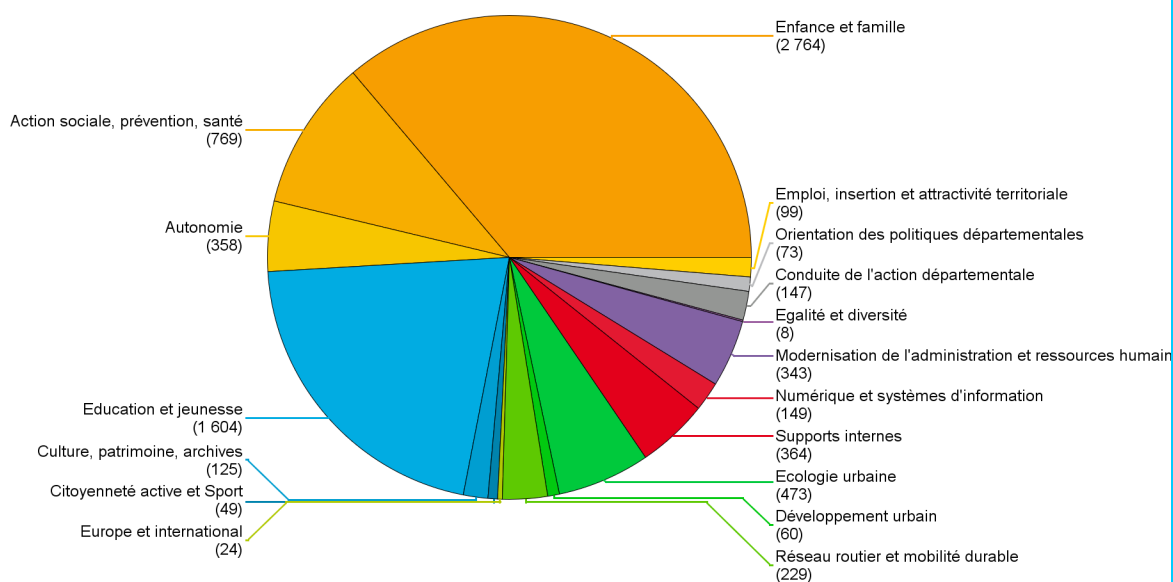
Nombre total	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions supérieures à 20 000 euros	340	378	373	344	355
Subventions supérieures à 75 000 euros	121	126	126	113	115

Effectifs

Effectif total



Nombre de postes par Missions (hors assistants familiaux)



Nombre de postes

Pôle Solidarité

Enfance et famille	2 764
Autonomie	358
Action sociale, prévention, santé	769

Pôle aménagement et développement durable

Réseau routier et mobilité durable	229
Ecologie urbaine	473
Développement urbain	60

Pôle personnel et relations sociales

Modernisation de l'administration et ressources humaines	343
Egalité et diversité	8

Pôle société et citoyenneté

Culture, patrimoine, archives	125
Education et jeunesse	1 604
Europe et international	24

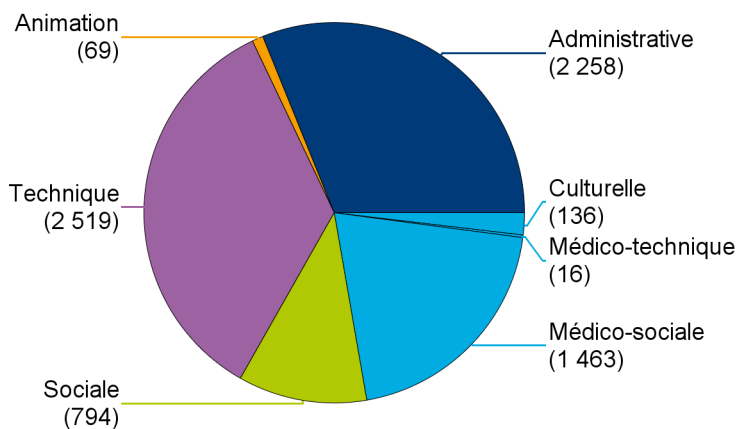
Pôle ressources et moyens

Supports internes	364
Numérique et systèmes d'information	149

Direction générale

Conduite de l'action départementale	147
Orientation des politiques départementales	73

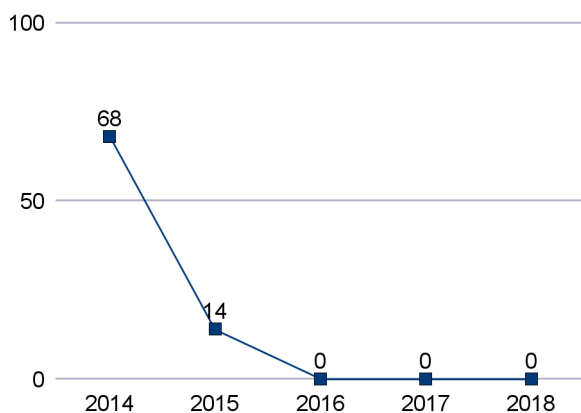
Effectifs par filière



Les trois grandes filières de la Fonction publique territoriale - la filière technique, la filière administrative et la filière sociale et médico-sociale - sont représentées de manière équilibrée au sein du personnel du Département (autour d'un tiers des agents chacune).

Créations de postes au tableau des emplois

Créations de postes

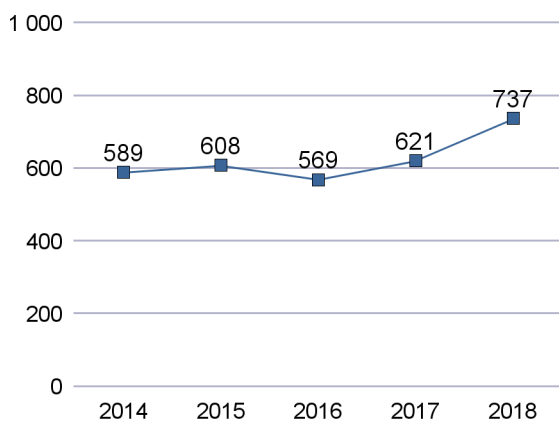


En 2014, 68 emplois ont été créés dans le cadre de la création de 5 nouveaux collèges :

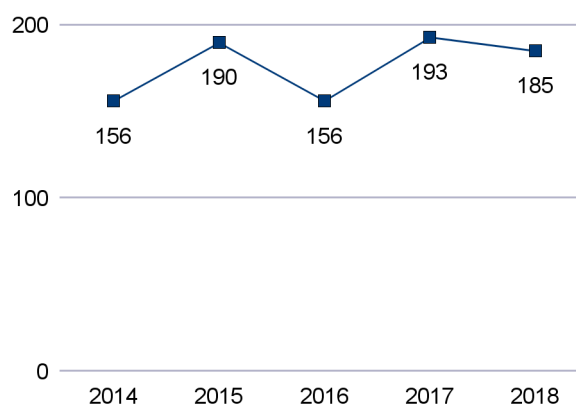
- 53 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement,
- 10 emplois d'adjoints techniques territoriaux,
- 1 emploi d'attaché territorial,
- 2 emplois d'ingénieurs territoriaux,
- 2 emplois d'adjoints administratifs.

En 2016, 2017 et 2018, il n'y a eu aucune création de poste.

Nombre de postes pourvus (hors mobilité géographique)

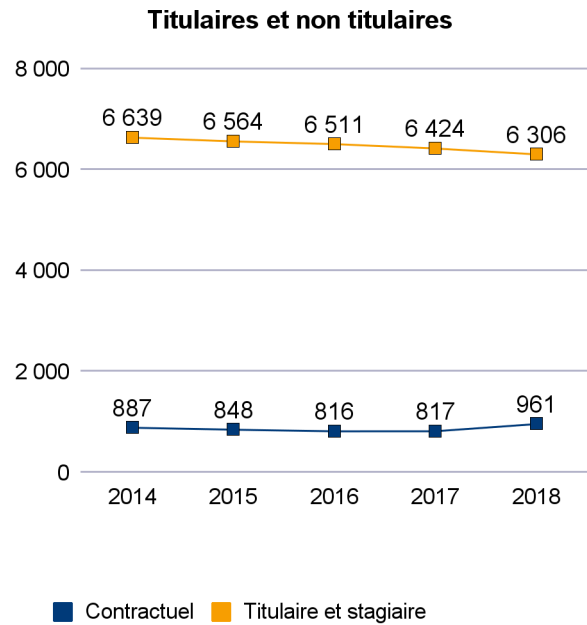


Nombre de départs à la retraite

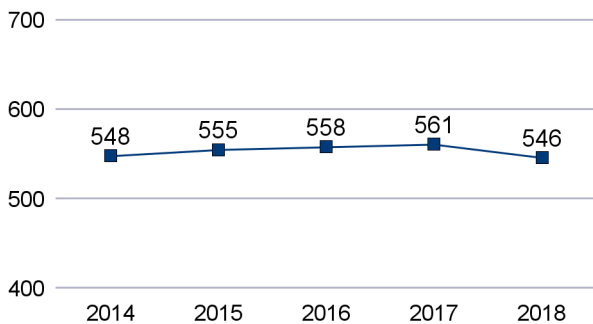


Statut des agents

Statut	Nb d'agents payés
Apprenti	56
Assistant Familial	546
Contractuel	961
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	82
Service civique	4
Stagiaires rémunéré	35
Titulaire et stagiaire	6 306
Total	7 990



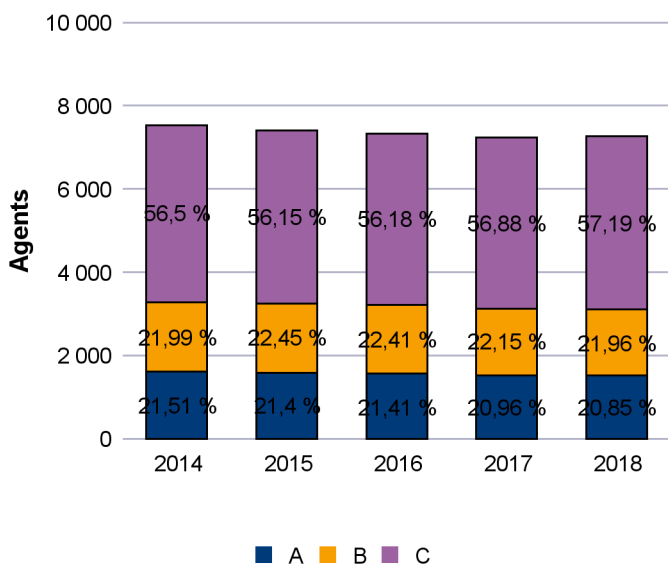
Assistants familiaux



La part des contractuels dans les effectifs permanents est passée de 13,8 % en 2009 à 12 % en 2018, du fait notamment de la mise en oeuvre de la politique de résorption de la précarité.

Catégorie d'appartenance (agents permanents)

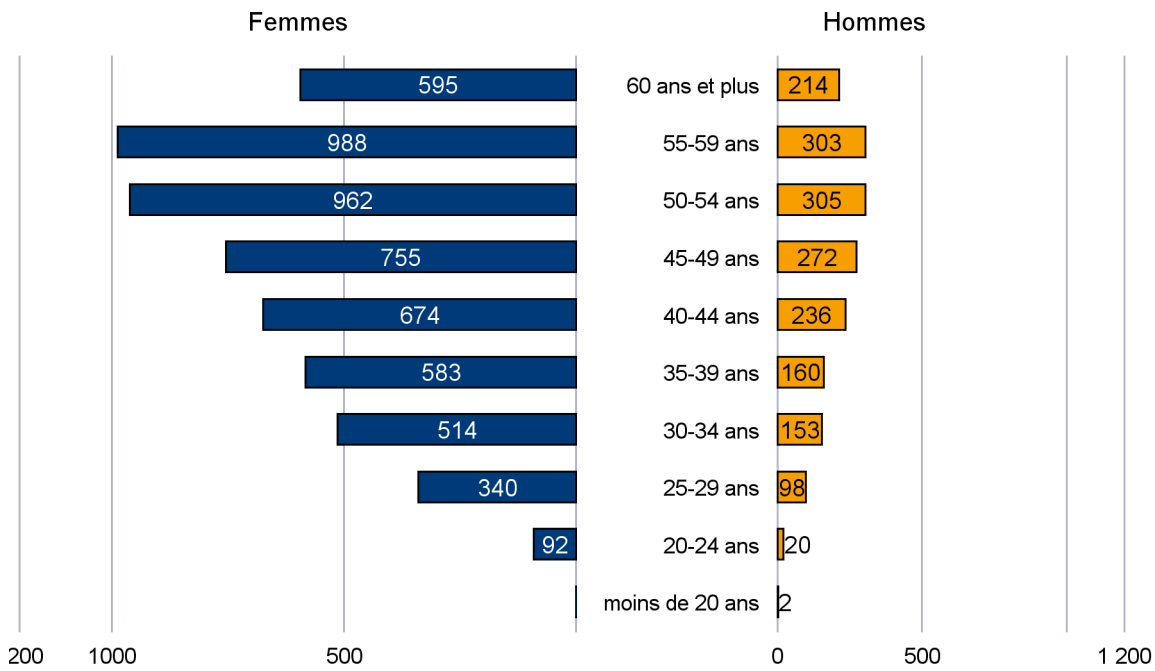
Catégorie hiérarchique



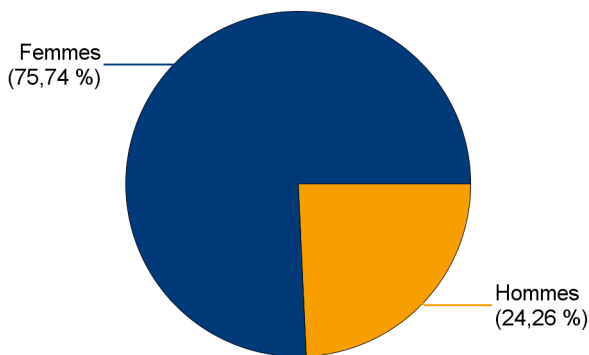
La part des agents de catégorie A parmi les agents payés a baissé de 0,7 % de 2014 à 2018. Celle des agents de catégorie B est restée stable tandis que celle des agents de catégorie C a augmenté de 0,7 %. La répartition reste globalement stable.

Ne sont pris en compte dans ce graphique que les agents titulaires et contractuels. Sont exclus les assistants familiaux, les vacataires, les boursiers.

Pyramide des âges des agents départementaux en 2018



Répartition des effectifs par sexe



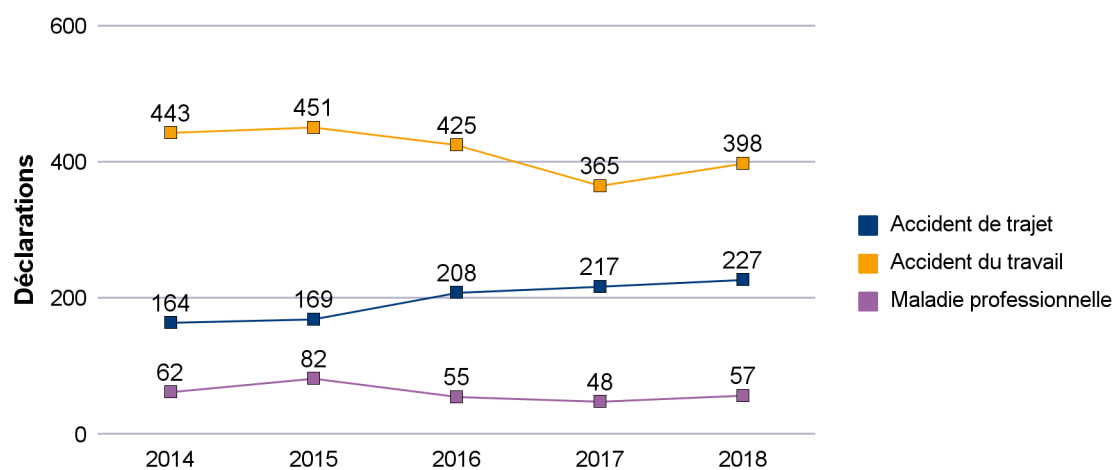
L'âge moyen des agents départementaux était de 46 ans et 10 mois en 2017, contre 46 ans et 6 mois en 2016. L'âge médian était de 48 ans et 8 mois.

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation emploi	594	634	670	698	744
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi	7,4%	7,9%	8,1%	8,9%	9,6%

La part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi a atteint les 6 % en 2011. Cette part a depuis continué d'augmenter pour atteindre 9,6 % en 2018.

Absences pour raisons de santé



Après une baisse notable en 2017, le nombre de déclarations d'accidents du travail a sensiblement augmenté en 2018, passant de 365 à 398 (+ 9 %).

Programmes du Département

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil de la petite enfance

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Contexte

Le département de Seine-Saint-Denis compte près de 30 000 naissances par an, et un nombre d'enfants de moins de 3 ans approchant les 100 000.

Le dispositif d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis oscille depuis plusieurs années autour de 30 000 places d'accueil :

- 15 000 places en crèches et autres structures d'accueil collectif, sous différents types de gestion (structures départementales, municipales, hospitalières, associatives, privées),
- 15 000 places théoriques en accueil individuel auprès des assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s.

Le taux de couverture des besoins d'accueil du jeune enfant en Seine Saint-Denis (tous modes d'accueil confondus) était de 31 % en 2017, pour une moyenne nationale de 58 %.

La politique volontariste du Département pour développer les modes d'accueil de la petite enfance est mise en œuvre en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), les communes et l'ensemble des gestionnaires de crèches publics et privés.

Des évolutions substantielles au niveau national dans le champ de la petite enfance sont en cours :

- la mise en œuvre de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022, signée le 27 août 2018 entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), qui va potentiellement impacter les financements, la tarification et l'organisation de l'accueil,
- l'article 50 de la loi du 10 août 2018 « pour un Etat au service d'une société de confiance », qui habilite le gouvernement à prendre par ordonnance des dispositions visant à « faciliter l'implantation, le développement et le maintien de modes d'accueil de la petite enfance » ;
- la réforme de la formation des assistant·e·s maternel·le·s, à partir du 1^{er} janvier 2019 (décret du 23 octobre 2018, arrêtés du 5 novembre et 3 décembre 2018),
- la restructuration de certains quartiers en zone « Agence nationale du renouvellement urbain » (ANRU), avec un impact dans certains cas pour les crèches qui y sont implantées.

Objectifs du programme

Dans un contexte toujours marqué par une demande supérieure à l'offre, le Département de Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans un programme volontariste de développement des modes d'accueil collectifs et individuels, pour permettre aux parents de mieux articuler vie familiale et vie professionnelle, pour faciliter l'accès à l'emploi des parents en insertion professionnelle et pour soutenir la parentalité.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a la particularité d'intervenir à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance :

- au titre de l'accueil en crèche, compétence non obligatoire, le Département assure la gestion de 54 crèches départementales. Ces établissements représentent près de 20 % de l'offre d'accueil collectif du département, soit environ 3 000 places,
- au titre des missions légales de protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant·e·s maternel·le·s ;
- il contribue conjointement avec la CAF au développement des modes d'accueil de la petite enfance, via des aides en fonctionnement aux structures associatives et coopératives, des aides en investissement à toutes les structures et des actions de promotion de l'accueil individuel avec le Pôle innovation petite enfance et parentalité.

Trois projets particulièrement structurants orientent l'action des services départementaux en matière d'accueil de la petite enfance pour les prochaines années :

1/ Le Plan petite enfance et parentalité (PPEP) 2015-2020, voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014

Ce plan d'investissement de 80 millions d'euros prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période, dont 2 500 en collectif et 1 000 en individuel. 60 millions d'euros seront consacrés à la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de service social). Douze crèches départementales feront en particulier l'objet d'une rénovation lourde. 20 millions d'euros de subventions d'investissement seront consacrés au soutien de trois dispositifs : la création de places dans les crèches non départementales publiques ou privées, les maisons d'assistant·e·s maternel·le·s (MAM) et les lieux uniques d'inscription. Ce soutien financier est ciblé prioritairement sur les territoires les moins bien dotés et les plus

pauvres. Ce plan permet, outre la création de nouvelles places, de rénover les bâtiments existants en améliorant les performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

2/ Le Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, porté en lien avec la CAF et l'Etat

Les orientations nationales sont de mieux coordonner les interventions des différents acteurs de la petite enfance et de la parentalité et de favoriser un rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil. Adopté le 25 novembre 2014, il s'articule autour de quatre objectifs :

- accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès,
- continuer d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale,
- améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions liées à la petite enfance et à la parentalité,
- permettre une action coordonnée des différents acteurs sur le territoire.

Le Schéma est désormais piloté par une organisation transverse de service public, le Pôle innovation petite enfance et parentalité, dans le cadre d'une double tutelle Département-CAF, avec en particulier la reprise du personnel de l'Agence pour le développement de l'accueil individuel (ADDAI). Le Pôle, doté de 5 agents, vise à soutenir le développement et l'innovation au service de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité en Seine-Saint-Denis.

3/ La démarche de nouveau Projet éducatif des crèches départementales (PECD), finalisée à travers l'adoption du document le 2 février 2017 par le Conseil départemental.

Le PECD est le cadre de référence de l'action des professionnel-le-s du service des crèches. Il synthétise la vision départementale de l'accueil du jeune enfant et vise à donner du sens et de la cohérence à l'action des équipes. Il porte des valeurs qu'il s'agit de promouvoir au quotidien (respect et « bienveillance », diversité et égalité, faire et penser ensemble, créativité, plaisir et bien-être) et des orientations de travail qui doivent se traduire dans les pratiques professionnelles. Principalement qualitatif, il pose également les objectifs en matière de diversité des publics accueillis, de mixité sociale et de réponse qualitative aux besoins des familles.

Mise en œuvre des priorités

Le programme Accueil de la petite enfance comporte trois actions : les crèches départementales, l'accueil collectif (soutien aux crèches et structures d'accueil non départementales) et l'accueil individuel auprès des assistant-e-s maternel-le-s.

Au travers de ses 54 crèches gérées en propre (la crèche Général Leclerc au Bourget ayant été fermée en 2018 en vue d'une relocalisation ultérieure), le Département poursuit les objectifs suivants :

- garantir un accueil optimisé et de qualité, centré sur l'enfant,
- développer et améliorer la place et la participation des familles dans le processus d'accueil du jeune enfant,
- soutenir et valoriser les équipes dans un objectif de professionnalisation pour renforcer leurs pratiques,
- favoriser l'ouverture de la crèche sur l'extérieur et leur environnement.

Concernant l'action **Crèches départementales**, les principales réalisations de l'année 2018 sont les suivantes :

- l'optimisation du taux d'occupation des structures (soutien au multi-accueil, accueil hors contrat, rythme resserré des accueils progressifs),
- les actions destinées à homogénéiser les modalités d'attribution des places en crèche départementale (analyse des protocoles des Commissions d'accès aux modes d'accueil avant leur révision),
- la poursuite de la déclinaison du Projet éducatif des crèches départementales (PECD),
- la poursuite de la mise en œuvre des opérations du Plan petite enfance et parentalité : travaux de rénovation dans 6 crèches, réouverture en septembre de la crèche Madeleine Brès (ex-Lamaze) à Bobigny avec 10 places supplémentaires et de la crèche Buisson à Aubervilliers,
- la mise en œuvre d'actions destinées à soutenir les recrutements, les remplacements et à améliorer les conditions de travail et les parcours professionnels des agents des crèches,
- la poursuite de la mise en œuvre du Schéma petite enfance et parentalité, notamment à travers les conventions locales petite enfance et parentalité,
- les actions destinées à améliorer la place et la participation des familles (conseils d'établissement, ateliers en direction des familles...).

L'action **Accueil collectif de la petite enfance** vise, outre les compétences de droit commun (contrôle, suivi et accompagnement de tous les gestionnaires de crèches et structures d'accueil sur le territoire départemental), à augmenter le nombre de structures et de places offertes et à mettre en œuvre le PPEP (aide à l'investissement en ciblant les territoires les moins pourvus).

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- augmenter le nombre de structures d'accueil de la petite enfance et le nombre de places offertes,
- poursuivre l'accompagnement des gestionnaires publics et privés dans l'aide à la création, l'extension et la transformation des structures dans le respect de la réglementation (études de plan, rencontres régulières avec les gestionnaires et porteurs de projets afin de rendre des avis et des autorisations d'ouverture),

- renforcer la mission de suivi et de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), en effectuant des visites plus régulières,
- rendre un avis pour les créations des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le barème des aides en fonctionnement a été modifié lors de la Commission permanente du 20 décembre 2018.

Au-delà des résultats quantitatifs, il convient de souligner le travail entrepris dans le champ des modes d'accueil collectifs pour accompagner les porteurs de projet et les gestionnaires. Ainsi, en 2017-2018, le guide pratique départemental destiné à accompagner les porteurs de projets et le guide pour l'aménagement d'une structure d'accueil ont été réactualisés.

Parallèlement, un travail partenarial avec les conseillers techniques de la CAF a été engagé en 2018 pour l'élaboration d'un guide pratique dédié à la création de micro-crèches, ainsi que pour l'élaboration de documents structurants comme le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et le référentiel « jardin ». Ces documents seront diffusés en 2019 (en attente de la finalisation de la COG de la CAF pour les subventions).

L'action **Accueil individuel de la petite enfance** concerne l'agrément, la formation, le suivi des assistant·e·s maternel·le·s et le versement de l'Aide départementale à l'accueil du jeune enfant (ADAJE). L'agrément des assistant·e·s familiaux·ales pour l'aide sociale à l'enfance fait partie des missions de la PMI.

Les objectifs stratégiques de l'action Accueil individuel sont les suivants :

- augmenter le nombre d'assistant·e·s maternel·le·s agréé(e)s et le nombre de places d'accueil, par des actions de valorisation de la profession,
- améliorer la qualité de l'accueil des enfants en accueil individuel, notamment en poursuivant le travail d'harmonisation des pratiques professionnelles dans le cadre des visites à domicile,
- consolider le dispositif de formation avec la mise en place de la nouvelle réglementation et en poursuivant le travail entrepris avec les Relais d'assistant·e·s maternel·le·s (RAM) et les équipes de terrain,
- poursuivre le versement de l'ADAJE aux familles qui ont recours à un mode de garde individuel pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans né(s) avant le 1er janvier 2019, puisque le dispositif s'est arrêté pour les enfants nés après cette date,
- poursuivre la création des Maisons d'assistant·e·s maternel·le·s (MAM) sur le département en s'appuyant sur le nouveau protocole diffusé aux équipes de PMI et sur la coordination de l'accompagnement par le Pôle innovation petite enfance et parentalité,
- accompagner les assistant·e·s maternel·le·s en inactivité totale ou partielle, dans le cadre du partenariat avec Pôle Emploi.

Les missions légales d'agrément et de formation des assistant·e·s maternel·le·s ont été poursuivies.

L'Agence départementale pour le développement de l'accueil individuel (ADDAI), qui a rejoint le Pôle innovation petite Enfance et parentalité en octobre 2018, a coordonné l'accompagnement à la création de MAM depuis 10 ans. A la fin de l'année 2018, un total de 19 MAM étaient en fonctionnement sur le département (3 au Pré-Saint-Gervais, 2 à Romainville, 2 à Livry-Gargan, 2 à Montreuil, 2 à Neuilly-sur-Marne, 1 à Neuilly-Plaisance, 1 à Gagny, 1 à Villetaneuse, 1 à Aubervilliers, 1 à Pierrefitte-sur-Seine, 1 à Epinay-sur-Seine, 1 à La Courneuve et 1 à Aulnay-sous-Bois). 3 MAM ont ouvert en 2018. Au total, 52 assistant·e·s maternel·le·s sont concernées, pour une offre d'accueil de 183 places. La MAM de Drancy (Akwaba) a fermé en 2018 et sa capacité n'est pas incluse dans les statistiques précédentes.

Enfin, différentes actions ont été menées en 2018 :

- l'actualisation du guide pratique de l'accueil individuel élaboré en 2016, accompagné de réunions d'information régulières sur le terrain,
- la poursuite de l'expérimentation à Saint-Denis sur l'accompagnement des assistant·e·s maternel·le·s en inactivité totale ou partielle, dans le cadre d'un partenariat avec Pôle Emploi,
- l'organisation d'un forum de valorisation du métier d'assistant(e) maternel(le), en novembre 2018, co-porté par le Pôle innovation petite enfance et parentalité, la CAF et l'Union départementale des associations familiales (UDAF),
- la mise en place en 2018 d'outils au service de la PMI pour les visites à domicile (trames et guides d'entretien) et de liens renforcés avec les équipes de terrain et les RAM pour valoriser les compétences des assistant·e·s maternel·le·s.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Crèches départementales	Dépenses	1,953	1,746	1,780	1,740	1,672
	Recettes	23,010	23,281	22,163	22,261	23,685
Accueil collectif de la petite enfance	Dépenses	12,782	13,282	4,328	4,321	2,638
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	6,110	6,077	6,106	5,884	5,889
	Recettes	-	-	0,001	0,003	-
Total Programme « Accueil de la petite enfance »	Dépenses	20,844	21,105	12,214	11,945	10,199
	Recettes	23,011	23,281	22,164	22,264	23,685

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Crèches départementales	Dépenses	0,200	0,211	0,278	0,310	0,310
Accueil collectif de la petite enfance	Dépenses	0,286	0,479	0,618	0,807	0,807
Total Programme « Accueil de la petite enfance »	Dépenses	0,486	0,690	0,895	1,116	1,116

PROGRAMME

Accueil de la petite enfance

Mise en œuvre : Services des crèches départementales et de la Protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille

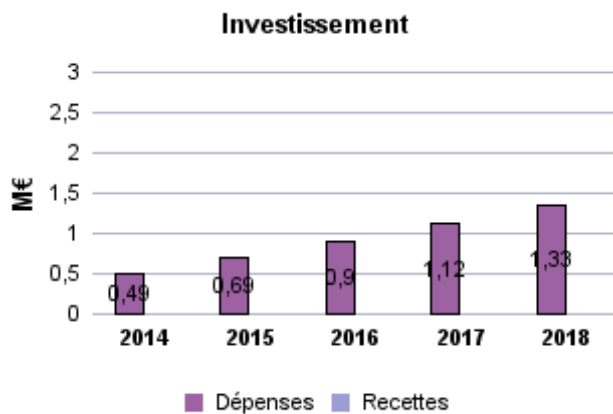
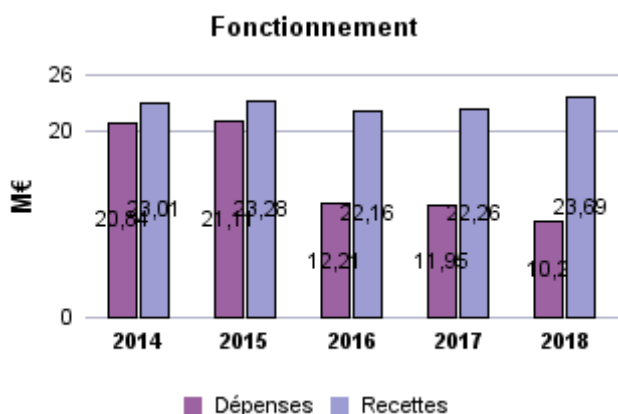
La politique d'accueil de la petite enfance a pour objectif de répondre aux besoins de modes d'accueil des familles. Il s'agit tout particulièrement de développer l'accueil en structures collectives et l'accueil individuel chez les assistantes maternelles, en veillant à l'épanouissement des enfants.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014	97,85%
2015	98,08%
2016	115,62%
2017	114,04%
2018	96,35%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014	100,93%
2015	98,90%
2016	94,93%
2017	96,53%
2018	99,62%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014	96,37%
2015	45,42%
2016	64,90%
2017	59,99%
2018	60,07%



Les dépenses du programme sont constituées :

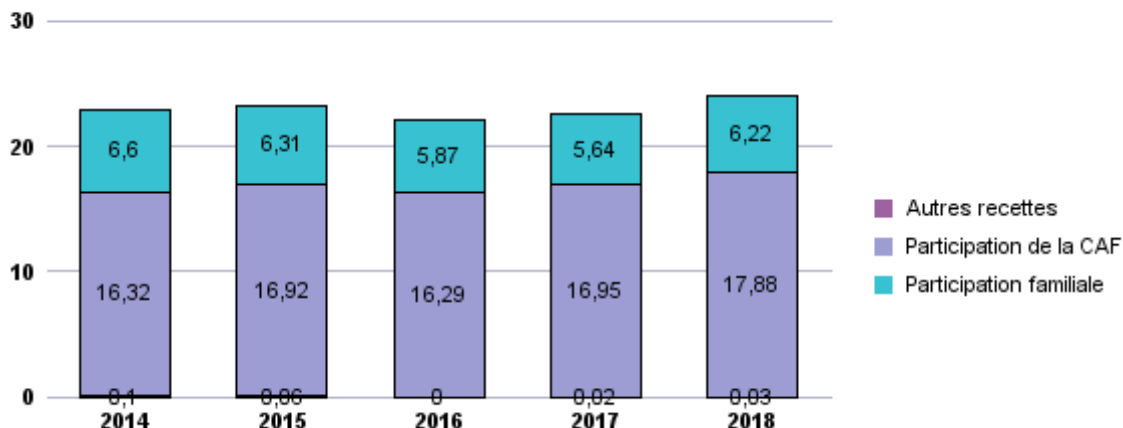
- des frais de fonctionnement des crèches départementales, pour près de deux millions d'euros. A ces frais s'ajoutent des dépenses de personnel et de bâtiments estimés à 51 millions d'euros.
- du versement de l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE, action "Accueil individuel"),
- des subventions de fonctionnement aux crèches non départementales (action "Accueil collectif de la petite enfance").

Les dépenses de fonctionnement du programme sont en baisse sensible depuis 2016 avec la décision prise par le Conseil départemental de réserver les subventions de fonctionnement aux crèches associatives ou relevant de l'économie sociale et solidaire.

Les recettes de fonctionnement comprennent les participations de la CAF et des familles pour les crèches gérées par le Département.

Les dépenses d'investissement correspondent aux subventions d'équipement versées dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP) et à l'acquisition de mobilier pour les crèches départementales. Par ailleurs, près de 9 millions d'euros de travaux de rénovation ont été réalisés en 2018 dans les crèches départementales et sont comptabilisées dans le programme "Bâtiments départementaux".

Recettes de fonctionnement des crèches départementales (en M€)



Les recettes de fonctionnement des crèches départementales se sont élevées en 2018 à 24,13 millions d'euros, comparativement à des dépenses totales de 52,731 millions d'euros, soit un taux de couverture de 45,8 %.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 118

catégorie B : 142

catégorie C : 1 048

Nombre total de postes : 1 308

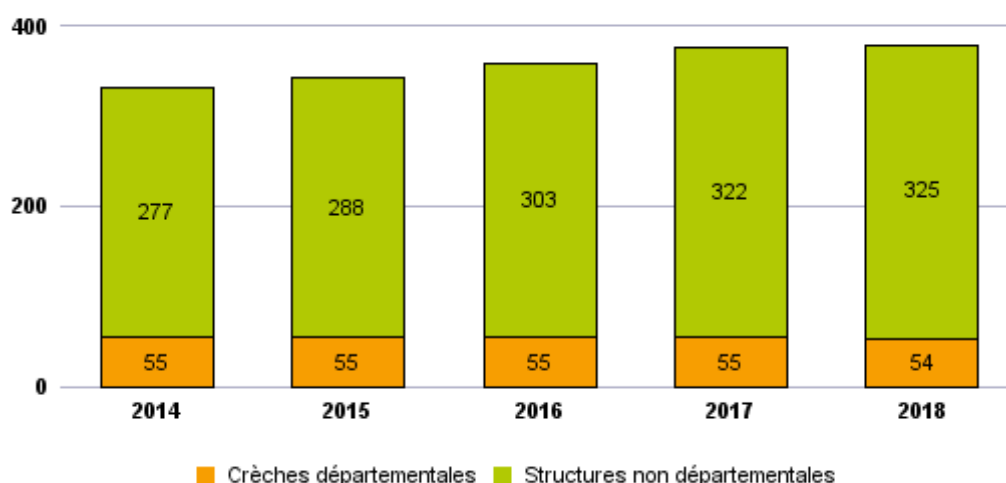
Les postes qui concourent à la mise en oeuvre de ce programme sont rattachés dans leur très grande majorité au service des crèches départementales, auxquels s'ajoutent les postes rattachés au service de la PMI (agrément et contrôle des modes d'accueil). Les dépenses de personnel s'élèvent à 47,4 millions d'euros.

Panorama de l'offre d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis

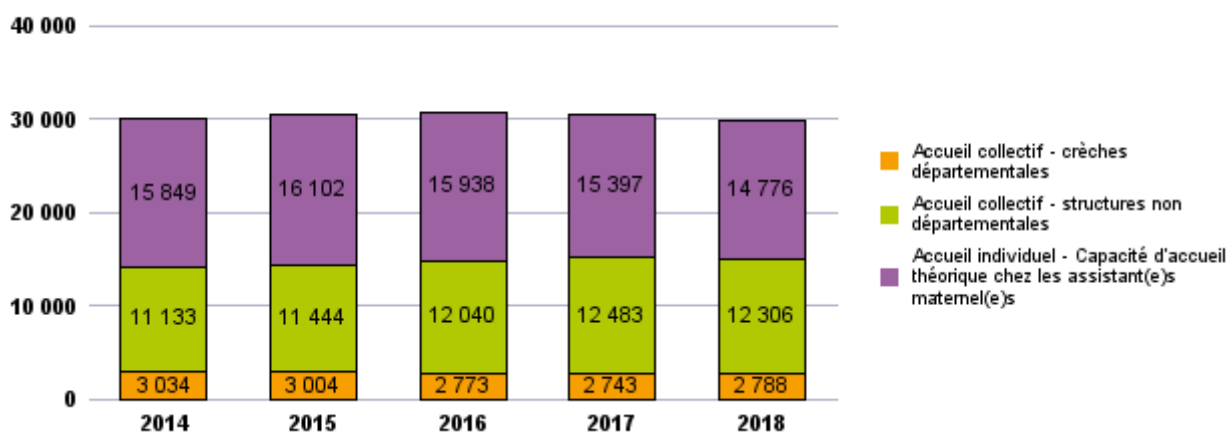
En Seine-Saint-Denis, le dispositif d'accueil est structuré en :

- une offre d'accueil collectif (crèches et structures d'accueil départementales, municipales, associatives et d'entreprise),
- une offre d'accueil individuel avec les assistants maternels agréés.

Nombre de structures d'accueil collectif de la petite enfance en Seine-Saint-Denis



Nombre de places d'accueil pour la petite enfance en Seine-Saint-Denis (au 31/12)

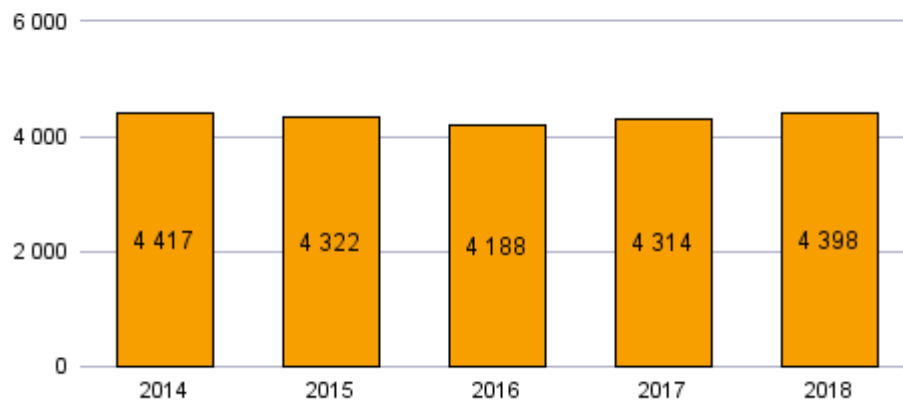


Le nombre de places d'accueil pour les jeunes enfants en Seine-Saint-Denis est stable depuis plusieurs années autour de 30 000 places, qui se répartissent de manière équilibrée entre accueil collectif (en crèches et autres structures) et accueil individuel (auprès des assistants maternels agréés), pour une population des 0-3 ans estimée à près de 90 000 jeunes enfants.

Depuis 2015, le nombre de places en accueil collectif est en augmentation, tandis que la capacité d'accueil chez les assistants maternels a tendance à diminuer.

Pour rappel, le Plan petite enfance et parentalité s'est donné pour objectif la création de 3 500 places sur la période 2015-2020, dont 2 500 en accueil collectif et 1 000 auprès des assistants maternels.

Nombre d'enfants accueillis au cours de l'année civile en crèches départementales

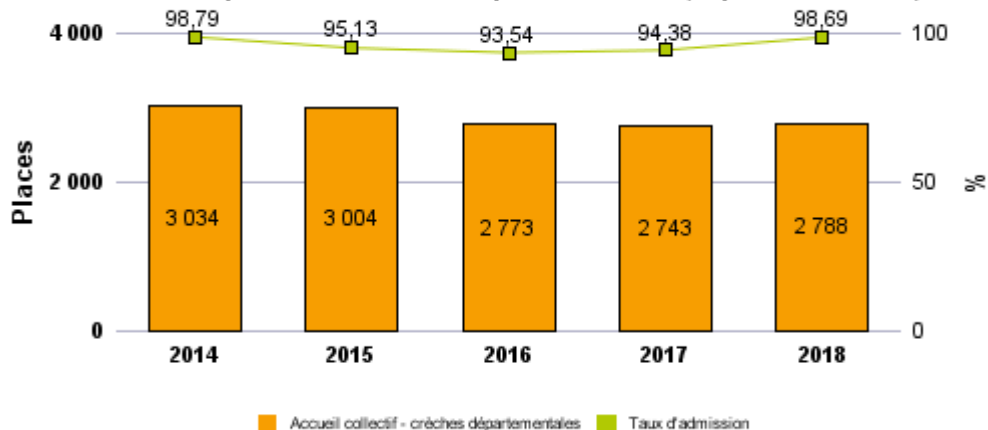


Le taux d'occupation représente le rapport entre le nombre de jours de présence effective des enfants et la capacité d'accueil effective. Le taux d'admission détermine le nombre d'enfants admis par rapport au nombre de places ouvertes.

Occupation des crèches départementales (hors mois d'août)



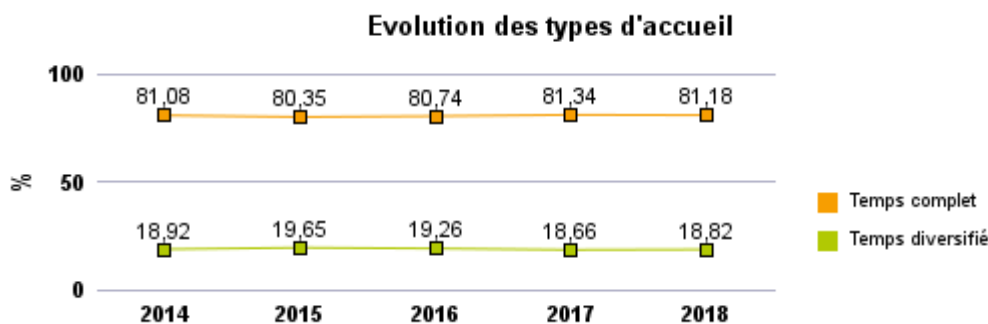
Nombre de places en crèches départementales (capacité installée)



Tous les indicateurs d'activité (nombre d'enfants accueillis, journées facturées, taux d'admission, taux d'occupation) sont en augmentation en 2018, ce qui se traduit également par une augmentation des recettes de fonctionnement. Ceci est dû principalement à deux causes :

- la réouverture après travaux de plusieurs crèches, ce qui augmente les capacités d'accueil,
- les mesures de gestion (développement de l'accueil hors contrat, meilleure adaptation des contrats aux besoins des familles, augmentation des taux d'occupation et d'admission, temps d'adaptation mieux anticipés, équipe de remplacement pour éviter les ruptures d'accueil...).

Développement du multi accueil

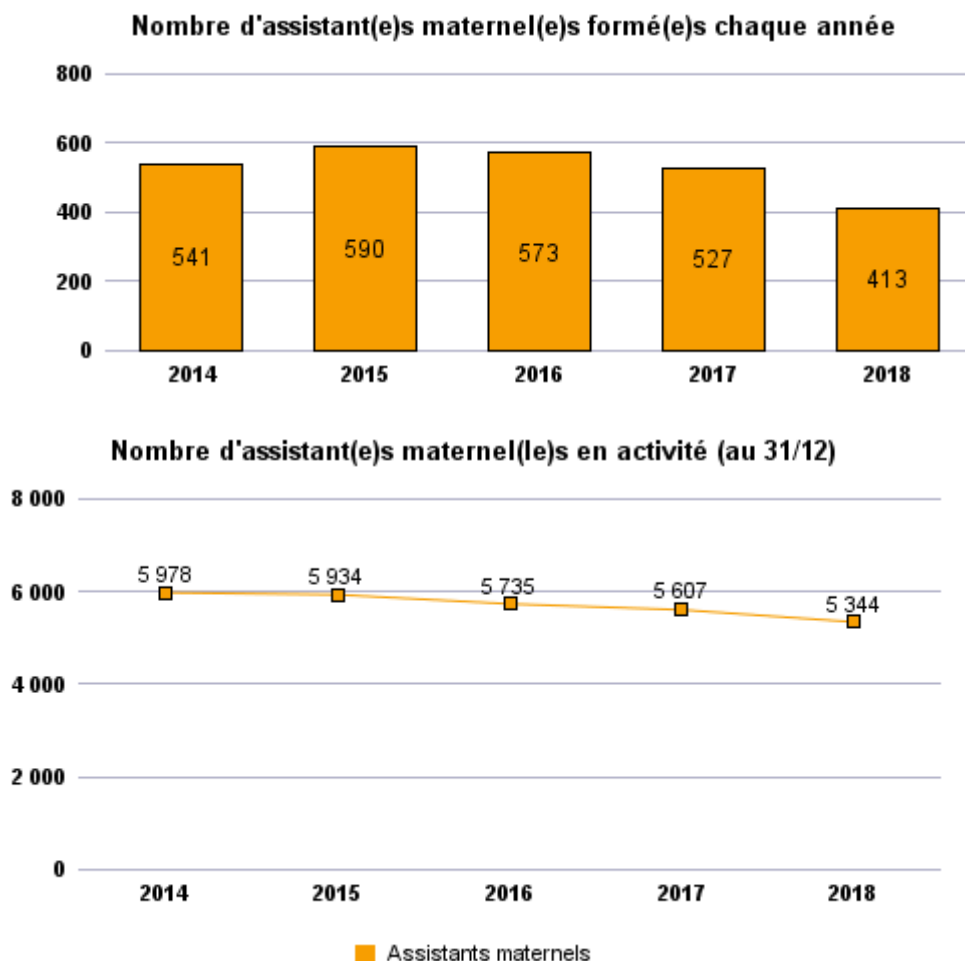


Le développement puis la généralisation en septembre 2010 du multi-accueil, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de relance des modes d'accueil, a permis d'améliorer la réponse apportée aux besoins des familles. La part des enfants accueillis en temps diversifiée est aujourd'hui stabilisée aux alentours de 20 % des places. Si le multi-accueil est un acquis dans toutes les crèches départementales, le travail doit être poursuivi pour davantage "combinaison" des contrats multi-accueil (par exemple un contrat de 2 jours lundi-mardi avec un contrat 3 jours mercredi-vendredi).

Action

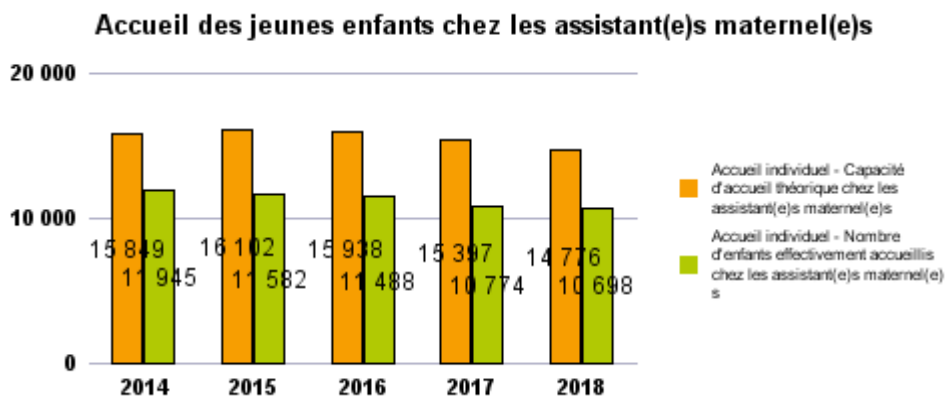
Agrément et formation des assistants maternels

La réforme de la formation des assistant(e)s maternel(le)s est entrée en vigueur au 1er janvier 2019, avec un alignement sur le nouveau CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » et une évaluation des acquis en fin de formation initiale.



Le nombre d'assistants maternels nouvellement formés, désormais inférieur à 500 par an, ne suffit plus à compenser les cessations d'activité, d'où une poursuite de la baisse du nombre d'assistants maternels en activité pour la quatrième année consécutive. Cela s'explique à la fois par une baisse du nombre de candidats ainsi que par un important taux de rejet des agréments (46 % en première demande en 2018). Le Schéma et le Plan petite enfance comportent un important volet de relance de cette activité, afin d'enrayer la baisse des effectifs.

Accueil des jeunes enfants chez les assistant(e)s maternel(e)s



Conséquence de la baisse du nombre d'assistants maternels, la capacité d'accueil théorique et le nombre d'enfants effectivement accueillis diminuent depuis quelques années.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	39	39	40	50	47
Montant versé en euros	1 483 700	1 471 756	1 503 540	1 750 652	2 000 795

Investissement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	0	3	7	9	10
Montant versé en euros	0	89 200	220 889	304 867	301 840

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte six actions :

- Evaluer pour protéger,
- Accueil familial,
- Accueil en structures collectives,
- Adoption,
- Accompagnement et soutien à la parentalité,
- Prévention spécialisée.

Contexte

Le contexte d'intervention de la protection de l'enfance en Seine Saint Denis reste celui d'un département jeune, d'accueil des migrations et où une part importante de la population est confrontée à la précarité économique et sociale.

L'activité en 2018 a connu une évolution importante avec - à fin 2018 - plus de 5 600 enfants pris en charge, dont 1 421 mineurs non accompagnés (MNA), 2 644 mesures judiciaires à domicile et plus de 400 mesures administratives à domicile. La hausse d'activité s'explique majoritairement par la hausse des arrivées de MNA, tant en matière d'évaluation et de mise à l'abri que de prises en charge par l'ASE lorsqu'ils sont mineurs (+ 24 % entre 2017 et 2018), mais aussi en tant que jeunes majeurs en suite de parcours (281 contrats jeunes majeurs pour les « ex-MNA » fin 2018 contre 228 fin 2017).

Les créations de place à l'initiative du Département dans des dispositifs spécifiques expliquent la hausse d'activité hors-MNA, notamment les mesures de placement à domicile dites « Adophé » (Accompagnement à Domicile avec Possibilité D'Hébergement), dont le nombre a doublé entre 2017 et 2018 (298 fin 2018 contre 144 fin 2017).

L'accueil en urgence reste le mode d'entrée prédominant en matière de placement (73 % des admissions).

Objectifs du programme

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif et social ainsi qu'à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) met en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance au regard des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Elle s'adresse aux familles, aux mineurs et jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'intervention de l'ASE, définie par le schéma départemental de protection de l'enfance 2010-2014, s'articule autour de trois orientations majeures :

- la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- l'accompagnement des familles,
- la prise en charge physiques des enfants lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger.

L'année 2018 a été celle de l'élaboration partenariale du troisième schéma de protection de l'enfance ; la phase de concertation a été menée jusque fin 2018 sous forme de groupes de travail et au sein des instances de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance. Le schéma définitif a été proposé au vote de l'exécutif en avril 2019.

Cinq axes de politique publique ont été définis pour l'année 2018, lors de l'élaboration du projet d'activité :

- développer les alternatives au placement en favorisant les réponses innovantes en substitution réelle aux accueils physiques (Adophé, AEMO intensive, service d'accueil de jour, relais parental, mesures d'accueil de jour),
- adapter l'accueil des MNA à travers la réduction des délais d'évaluation et de mise à l'abri à l'hôtel, la création d'une cellule centralisée et la spécialisation des réponses,
- favoriser un meilleur accès à l'autonomie des jeunes majeurs sortants de l'ASE et mobiliser le droit commun pour les jeunes qui n'ont pas été suivi par l'ASE plus d'un an,
- décloisonner la prise en charge des enfants en situation de grande difficulté (protocole MDPH, stabilisation des places dédiées, Plan handicap),
- mieux articuler prévention et protection (inscription de la prévention spécialisée dans les politiques locales à travers le renforcement de la participation financière des communes, redéfinition de la complémentarité des interventions avec l'Etat en matière d'hébergement d'urgence et d'accueil mères-enfants).

Les axes du programme adopté en 2018 ont donné lieu à des résultats contrastés :

- les modalités alternatives au placement (Adophé) et de prévention (AEMO intensive, accueils de jour, relai parental) ont continué à être développées, mais leur effet de substitution par rapport au placement est encore difficile à mesurer,
- l'adaptation de l'accueil des MNA a été effective en termes d'organisation interne (création de la Cellule d'accueil des mineurs non accompagnés), et l'évolution de l'offre de services a conduit à un appel à projets lancé fin 2018 (dont les effets sont

- attendus en 2019),
- l'amélioration de l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs a été engagée en interne et avec les partenaires, et ses effets qualitatifs interviendront en 2019. Dans le même temps le Département a souhaité maintenir son niveau d'engagement en volume sur les suivis de jeunes majeurs
- le décloisonnement des prises en charge d'enfants en situation de handicap et relevant de l'ASE a mobilisé conjointement le service de l'ASE et la MDPH
- la rénovation de la politique de prévention spécialisée a commencé à être engagée qui nécessite une négociation avec les villes partenaires qui n'interviendra qu'en 2019,
- la redéfinition des complémentarités de l'accueil mères-enfants avec les politiques de droit commun (hébergement, insertion, accompagnement social) a été engagée.

Principales réalisations et principaux résultats

L'action **Prévention spécialisée** vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art.121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

Les orientations départementales de la prévention spécialisée 2013-2017, adoptées le 31 janvier 2013, prévoyaient le renouvellement des conventions et des contrats d'objectifs avec les communes ainsi qu'un rééquilibrage du financement entre le Département et les villes. En 2018, ville de Dugny a conclu une convention avec le Département pour une nouvelle implantation (quartier du Pont-Yblon), ce qui porte à 13 le nombre de villes ayant renouvelé et approuvé leur convention conformément aux nouvelles orientations (Pantin, Aubervilliers, Montreuil, Saint-Denis, Pierrefitte, Rosny-sous-Bois, Noisy-le-sec, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bondy, Clichy-sous-Bois, Epinay et Dugny).

Plus de 8000 jeunes sont accompagnés individuellement ou collectivement par les équipes de prévention spécialisée.

Le partenariat avec l'Education nationale dans les collèges s'est développé (intervention dans 66 collèges en 2018 contre 43 en 2017). Il se traduit en particulier depuis quelques années par les chantiers éducatifs d'été dans les collèges (remise en peinture de salles), initiative menée avec des associations d'insertion par l'activité économique et financée par des fonds européens. Le bilan de ces chantiers est clairement positif, à la fois par le renforcement des liens avec le secteur de l'insertion par l'activité économique, les sorties positives pour plusieurs jeunes et la qualité du travail réalisé. L'expérience sera reconduite l'année prochaine.

Conformément à la loi, l'action **Evaluer pour protéger** a pour objectif de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le département. Les informations préoccupantes sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le numéro vert « enfance en danger » (119), les services départementaux et le Parquet suite à des enquêtes de police.

Le nombre total d'IP est en légère baisse en 2018 (cf partie graphique). L'Education nationale reste le premier prescripteur d'IP. Les formations initiées par la Mission vie scolaire en direction des directeurs d'école et des personnels des Rased ont été poursuivies en 2018. Le protocole d'intervention a évolué de façon à clarifier encore davantage les rôles de chacun dans le traitement d'une IP et notamment en cas d'urgence.

Une évolution significative du nombre d'IP provenant des hôpitaux a été constatée (352 en 2018 contre 191 en 2017). Ce chiffre est à mettre en lien avec le travail mis en place avec le Parquet des mineurs, la CRIP, et les hôpitaux Jean Verdier et Delafontaine depuis 18 mois. La mise en place d'une cellule « maltraitance » au sein de ces hôpitaux a permis de clarifier les circuits de protection de l'enfance pour les professionnels de ces établissements. Cela a permis de considérablement diminuer les saisines directes du Parquet.

Les demandes d'évaluation provenant du Parquet sont stables mais restent à un niveau conséquent. En effet, les demandes du Parquet font très souvent suite à des enquêtes de police diligentées pour divers motifs (violences conjugales, fugues, faits de délinquance...). Cette hausse est à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre d'enquêtes de police sollicitées par la CRIP.

L'action **Accompagnement** vise à prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les jeunes et les parents peuvent être confrontés en développant des actions individuelles et collectives en décloisonnant les réponses. Cette action regroupe un ensemble de dispositifs intermédiaires entre la prévention et la prise en charge directe par l'ASE permettant d'accompagner les familles et les enfants :

- les mesures judiciaires (AEMO – Actions éducatives en milieu ouvert) et administratives (AED – Actions éducatives à domicile, IEP – Interventions éducatives de proximité) d'accompagnement des familles,
- les Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF),
- les lieux d'accompagnement des jeunes (PAEJ - Points d'accueil écoute jeunes, Etap'Ados) et les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).
- les Services d'accueils de jour (SAJ),

- les aides financières (aides financières éducatives, aides aux jeunes majeurs, allocation d'autonomie jeune majeur),
- les maisons et centres maternels.

Concernant cette action, un des principaux enjeux est de développer la prévention et les interventions administratives faites avec l'accord des familles, afin de limiter les mesures judiciaires. Globalement, la demande pour les dispositifs d'accompagnement reste très forte, ce qui occasionne des délais d'attente souvent importants pour répondre aux besoins des demandeurs ou exécuter les décisions de justice.

En 2018, cette action a connu plusieurs évolutions importantes.

Le nombre d'AEMO en attente d'exécution a continué à augmenter (784 par mois en moyenne contre 601 en 2017). Cette augmentation est principalement due à une augmentation du nombre de mesures ordonnées par les juges et par de nombreux postes vacants dans les services. Le nombre croissant de mesures d'AEMO en attente a donné lieu à une mobilisation des juges pour enfants du Tribunal de Bobigny (tribune publiée dans le journal *Le Monde*). Dans le même temps une réforme en profondeur de l'AEMO a été engagée : nouvelle gouvernance, référentiel d'intervention à actualiser (durée, intensité des mesures), articulation de l'AEMO avec d'autres réponses. Cette réforme, menée en concertation entre le Département, la Justice et les associations autorisées, devra aboutir en 2019 sur des évolutions de pratiques professionnelles et une réduction significative des délais d'exécution des mesures ordonnées.

Le nombre de jeunes suivis en AEMO intensive a poursuivi son augmentation (cf partie graphique) ; le possible effet de substitution par rapport aux mesures de placement devra être évalué.

Concernant les centres maternels, la redéfinition des complémentarités avec les politiques de droit commun (hébergement, insertion, accompagnement social) a été engagée. Dans plusieurs centres, en raison de la vulnérabilité des familles à prendre en charge, l'instruction des dossiers a été transférée au service social départemental. Une des orientations est de mieux faire respecter le cadre réglementaire (obligation d'un enfant de moins de 3 ans dans la famille). En parallèle, les projets d'établissement ont été réorientés afin de mieux prendre en charge les femmes mineures ou sans papiers (MNA) enceintes ou avec un enfant de moins de 3 ans.

Conformément aux orientations du précédent Schéma de protection de l'enfance, deux nouveaux services d'accueil de jour (SAJ) ont été créés :

- le SAJ Oasis Charles de Foucauld, géré par la Fondation des apprentis d'Auteuil. Installé à Sevran, dans le quartier Rougemont, il comprend 35 places dédiées aux enfants de moins de 6 ans et à leur famille ;
- le SAJ de Villeteuse, géré par le groupe SOS, installé depuis décembre 2018 et qui accueillera progressivement les familles en 2019.

L'action **Accueil en structures collectives** consiste à héberger et prendre en charge les enfants et les jeunes qui le nécessitent dans des établissements (foyers publics du CDEF, foyers associatifs et autres structures d'accueil en et hors Seine-Saint-Denis) et à assurer les visites en présence de tiers. L'objectif stratégique est de garantir la qualité et l'adaptation du dispositif d'accueil au regard de l'état des lieux, tout en développant des réponses alternatives à l'accueil classique.

Cette action s'inscrit dans un contexte de forte augmentation du nombre d'enfants confiés à l'ASE (cf partie graphique), augmentation liée essentiellement aux admissions de MNA, mais également aux prises en charge « classiques ». Au 31 décembre 2018, plus de 5 600 enfants étaient confiés à l'ASE ou placés directement par un juge, ce qui constitue un plus haut historique. La plupart des placements (73 %) étaient ordonnés par l'appareil judiciaire dans un contexte d'urgence.

Le dispositif Adophé (Accompagnement à Domicile avec Possibilité D'Hébergement), comptabilisé comme une mesure de placement, a connu une montée en charge rapide dès son ouverture en 2016, ce qui confirme le besoin existant sur ce type de prise en charge. Il continué à se développer pour atteindre 348 mesures fin 2018. En 2019, le mouvement de transformation des places d'accueil classique va se poursuivre avec, à terme, une capacité d'exécution de 408 mesures Adophé par an.

Un appel à projet pour l'ouverture de places dédiées aux jeunes MNA et jeunes majeurs MNA a été publié fin 2018 pour une montée en charge courant 2019.

L'**Accueil familial** est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de placement familial spécialisé (La Sauvegarde et centre Jean Cotxet). Il est organisé autour de la rémunération, l'indemnisation, la carrière, l'accompagnement professionnel et la formation des assistants familiaux, ainsi qu'autour du financement des placements familiaux spécialisés et de l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance. L'objectif stratégique de l'action est de doter le Département d'un dispositif d'accueil familial de qualité et de développer quantitativement l'accueil familial.

Pour rappel, le Bureau de l'accueil familial a commencé ses activités en septembre 2015. Il a pour objectifs la centralisation des fonctions de ressources humaines, la création d'une équipe d'accompagnement professionnel avec des assistantes familiales ressources et la centralisation de la recherche de places en famille d'accueil pour toutes les circonscriptions ASE de Seine-Saint-Denis. Un de ses objectifs prioritaires est d'augmenter le nombre d'assistants familiaux, en faisant plus que compenser les départs à la retraite nombreux dans cette profession.

La structuration du bureau de l'accueil familial s'est poursuivie avec la centralisation de l'offre d'accueil et de la fonction « employeur ». Le partenariat avec les autres employeurs du département s'est consolidé afin de développer le recrutement des

familles d'accueil. Une journée professionnelle départementale de l'accueil familial ouverte à tous les partenaires a été organisée.

Malgré la volonté du Département de développer l'accueil familial, le nombre de familles d'accueil n'augmente pas depuis plusieurs années, ce qui s'explique essentiellement par le faible nombre d'assistants familiaux agréés sur le département (34 en 2018, contre 48 en 2017), qui compensent à peine les départs en retraite.

Pour enclencher une véritable dynamique de croissance sur l'accueil familial, il est nécessaire :

- d'engager une harmonisation et une simplification des procédures entre la PMI, responsable légalement des agréments des assistants, et l'ASE, responsable de leur recrutement,
- de lancer une nouvelle campagne de recrutement.

L'action **Adoption** vise à accompagner les familles dans leurs projets d'adoption et de parrainage, à apporter un soutien aux femmes accouchant sous le secret, ainsi qu'à garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines aux personnes ayant été pris en charge par l'ASE.

On assiste d'année en année à un tarissement de l'adoption internationale alors que l'adoption nationale se maintient. Les enfants jeunes et en bonne santé sont présentés en priorité à l'adoption nationale, les enfants plus grands et/ou à particularité médicale étant présentés eux à l'international. Il existe de manière structurelle un décalage entre les attentes des candidats à l'adoption, qui souhaitent en majorité adopter un enfant jeune (moins de 6 ans) et en bonne santé, et la nécessité de trouver une adoption pour des enfants plus âgés et/ou avec des problèmes de santé spécifiques. Il y a du fait de ce décalage de moins en moins d'adoptions d'enfants étrangers : seulement 18 enfants étrangers ont été adoptés en 2018 en Seine-Saint-Denis, essentiellement par kafala (procédure pour les pays de droit coranique). Comme en 2017, l'année a été marquée par l'admission de bébés à particularités médicales, qui sont confiés à l'ASE avant tout projet d'adoption.

Le Département a poursuivi son soutien aux associations de soutien à la parentalité et de parrainage de proximité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Prévention spécialisée	Dépenses	13,812	13,814	13,819	13,818	13,320
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,055	0,053	0,052	0,054	0,050
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	43,210	43,501	47,579	52,045	51,171
	Recettes	1,507	1,018	1,840	0,291	2,680
Accueil en structures collectives	Dépenses	132,160	126,264	119,564	171,702	160,582
	Recettes	4,136	3,328	3,027	1,740	3,478
Accueil familial	Dépenses	61,444	63,670	62,977	64,137	65,925
	Recettes	0,179	0,032	0,045	0,118	0,075
Adoption	Dépenses	0,017	0,014	0,016	0,011	0,015
Total Programme « Aide sociale à l'enfance »	Dépenses	250,698	247,316	242,007	301,766	291,064
	Recettes	5,821	4,378	4,913	2,150	6,234

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	0,009	0,020	0,017	0,021	0,021
Total Programme « Aide sociale à l'enfance »	Dépenses	0,009	0,020	0,017	0,021	0,021

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

Mise en œuvre : Service de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'enfance et de la famille

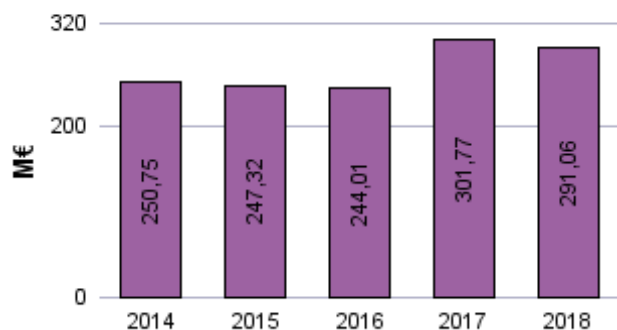
La politique d'Aide sociale à l'enfance vise à développer des réponses éducatives pour prévenir les situations difficiles et accompagner les enfants en danger. Il s'agit de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et de prendre en charge, en dehors de leur domicile familial, les mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitance, en situation de danger ou risque de danger.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	99,7%
2015 :	100,0%
2016 :	100,9%
2017 :	126,9%
2018 :	114,9%

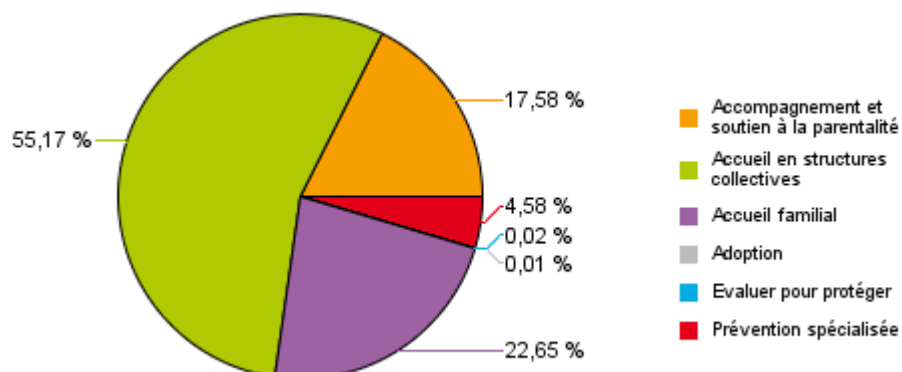
Dépenses de fonctionnement



Les dépenses de l'ASE sont principalement liées au nombre d'enfants et de jeunes hébergés et pris en charge hors du domicile familial, chiffre en forte augmentation depuis 2016, en particulier du fait de l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA). Le pic de dépenses en 2017 s'explique également par le paiement de factures concernant les années antérieures, pour près de 25 millions d'euros.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette en fonctionnement	244,93	242,94	239,09	299,62	284,83

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018 du programme par action



Plus des trois quarts des dépenses de l'ASE concernent les prises en charge en dehors du domicile parental (accueil en structures collectives et accueil familial).

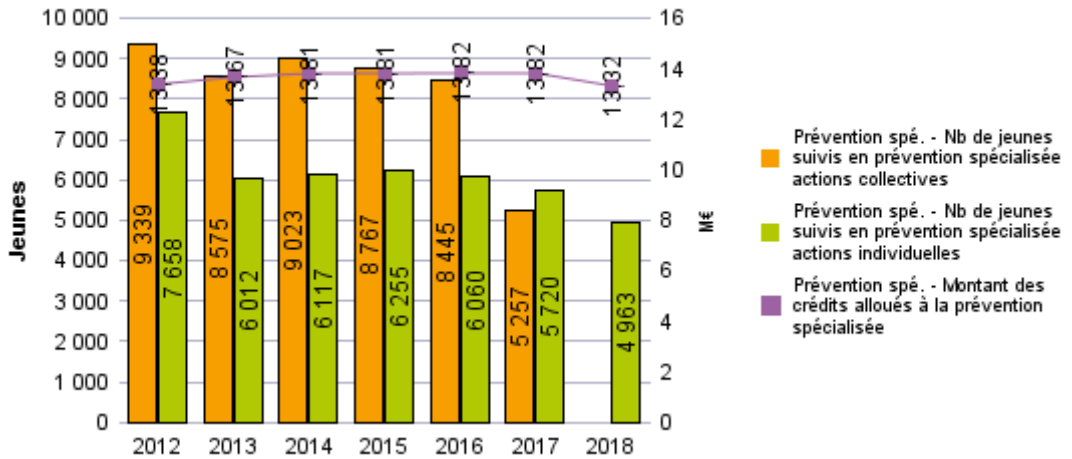
catégorie A : 120
 catégorie B : 421
 catégorie C : 62
Nombre total de postes : 603

Deux tiers des postes sont affectés dans les circonscriptions et un tiers au service central. A ces postes permanents s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

Action

Prévention spécialisée

Bénéficiaires de la prévention spécialisée - Montants des subventions



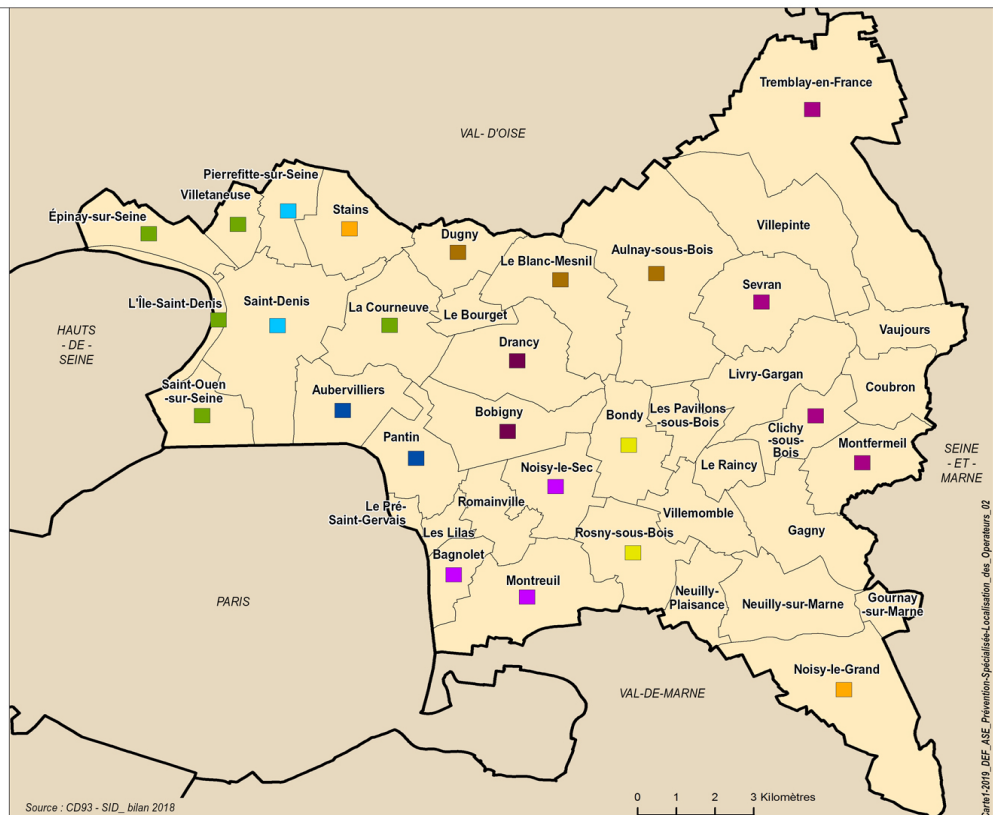
Les actions de prévention spécialisée visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes.

Elles s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non-mandat, d'anonymat, de libre adhésion et de non-institutionnalisation.

Le "profil type" des accompagnements concerne un public de jeunes majeurs, suivis régulièrement pour des problématiques d'insertion professionnelle. Les accompagnements collectifs concernent un public plus jeune sur les thématiques du sport, des loisirs, de la culture et de la scolarité. La baisse d'activité constatée depuis 2017 s'explique par un nouveau mode de comptabilisation plus précis et plus fiable des jeunes accompagnés. Il est à noter que les filles représentent désormais 30 % du public de la prévention spécialisée.

TERRITOIRE D'INTERVENTION DES OPÉRATEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

- Opérateur présent sur la commune :
- A travers la ville
 - Arrimages
 - Canal
 - Grajar
 - Jeunesse feu vert
 - La sauvegarde
 - Rues et cités
 - Vie des cités
 - Ville et avenir



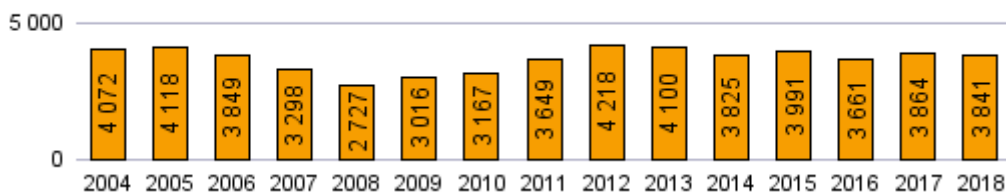
Action

Evaluer pour protéger

La CRIP réceptionne l'ensemble des informations préoccupantes, quel que soit le service ou le professionnel émetteur.

La Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)

Nombre d'informations préoccupantes (IP) transmises à l'ASE



Les IP concernent des situations de risque de danger pour l'enfant ainsi que des situations de maltraitance avérée. Plus d'un tiers des IP font l'objet d'un traitement judiciaire

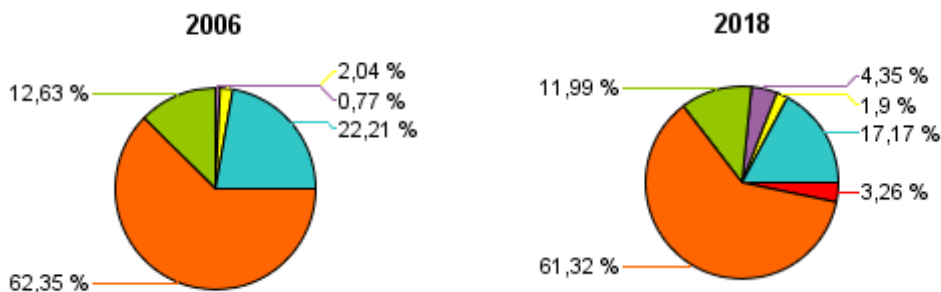
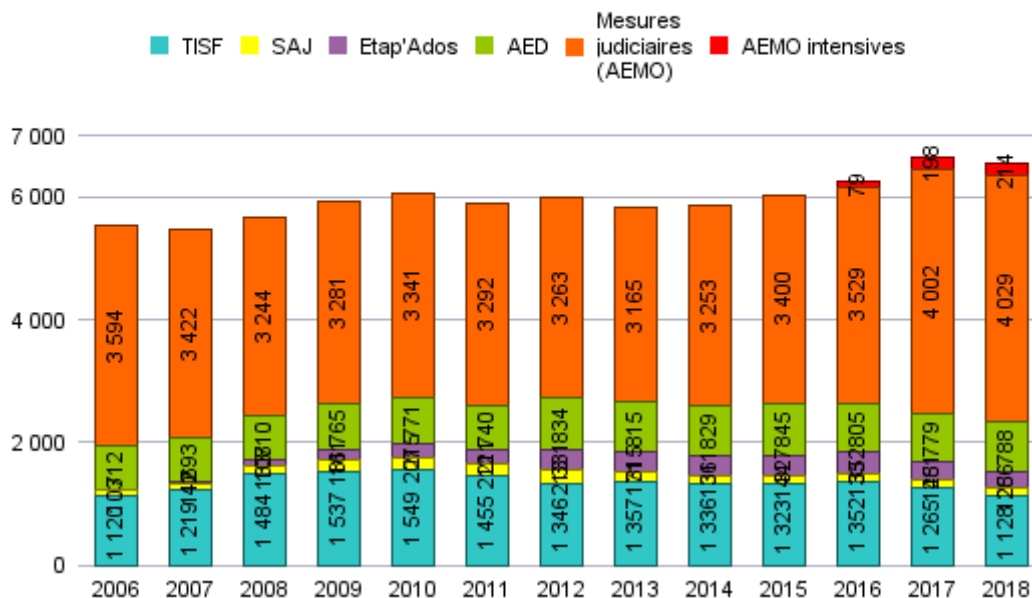
Action

Accompagnement et soutien à la parentalité

Prévention et mesures judiciaires

Il s'agit à la fois d'articuler l'intervention des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) avec le dispositif de prévention et d'accompagnement, ainsi que de faire évoluer les mesures judiciaires (AEMO - Actions éducatives en milieu ouvert). L'objectif est de promouvoir les actions éducatives à domicile (AED), l'intervention des TISF, les interventions éducatives de proximité, sans contrat (IEP), et toute autre forme de soutien acceptée ou demandée par les parents.

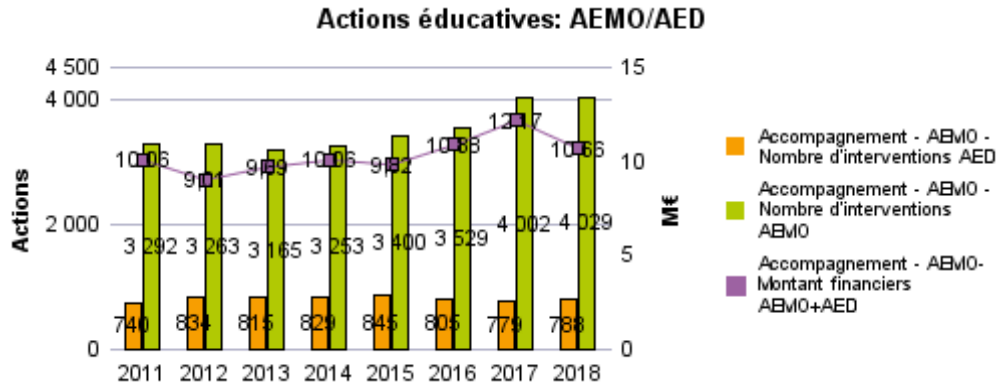
Nombre et répartition des mesures d'accompagnement par type (mesures judiciaires et prévention)



Malgré la volonté du Département de développer la prévention et les mesures administratives réalisées avec l'accord des familles, la part des mesures ordonnées par un juge (AEMO, en orange et rouge sur le graphique) reste prédominante. A noter depuis 2016 la mise en œuvre d'une nouvelle mesure, l'AEMO intensive (en rouge sur le graphique), qui permet un temps éducatif plus soutenu et un hébergement exceptionnel ou périodique de l'enfant en cas de besoin.

Actions éducatives en milieu ouvert et à domicile (AEMO/AED)

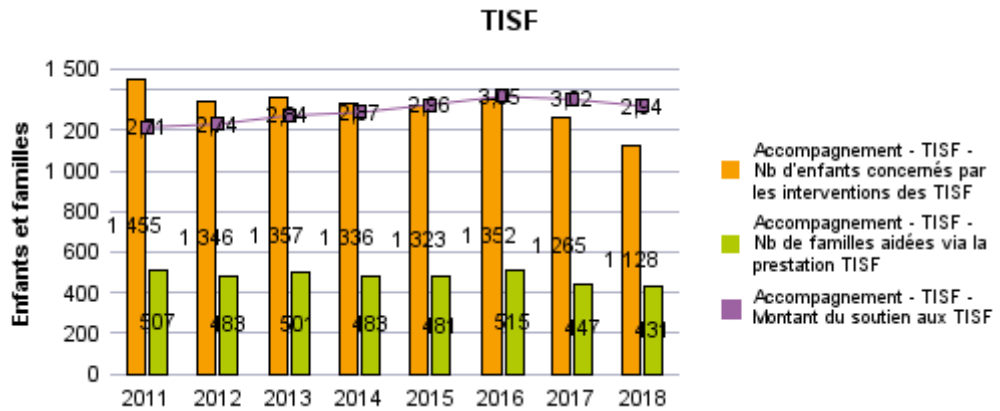
L'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) est une mesure judiciaire civile, ordonnée par le Juge des enfants, au bénéfice des enfants. Elle consiste en l'intervention obligatoire à domicile d'un travailleur social. L'AED (Action Educative à Domicile) est une mesure d'intervention sociale à domicile mise en oeuvre avec l'accord de la famille.



Les baisses d'activité de l'AEMO sont essentiellement dues aux problématiques de recrutement des travailleurs sociaux. De nombreux postes sont vacants, d'où la baisse des dépenses en 2018.

Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)

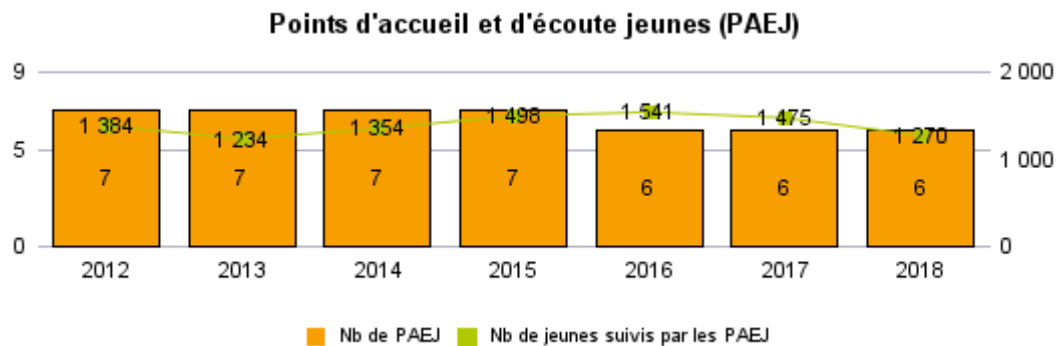
Les TISF aident les familles dans des circonstances particulières (décès d'un parent, hospitalisation...) en assumant le quotidien, l'éducation des enfants et les tâches administratives. Pour exercer ce métier, il faut obtenir le diplôme d'Etat de TISF (Detisf), de niveau bac.



La baisse du nombre d'enfants et de familles accompagnées par les TISF s'explique par plusieurs facteurs : les problématiques familiales plus complexes (handicap des enfants ou parents, carences éducatives très importantes, problématique du logement...), la pénurie de professionnels, ainsi que les demandes d'intervention de la CAF ou d'autres services qui restreignent la possibilité de l'ASE de faire appel aux TISF.

Etap'Ados et PAEJ

Les points d'accueil et d'écoute jeunes, structures municipales ou associatives (co-financement DDASS et Département), développent des fonctions préventives d'accueil, d'écoute et de soutien aux jeunes en difficulté. Deux Maisons des adolescents existent à Bobigny et Saint-Denis. Une troisième est en cours d'installation à Montfermeil.



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de jeunes accompagnés par Etap'Ados	331	315	311	327	352	281	286
Nombre de demandes d'ordonnance de placement provisoire (OPP) par Etap'Ados	58	58	58	50	ND	45	
Montant de la subvention annuelle à Etap'Ados (M€)	1,12	1,13	1,14	1,17	1,23	1,23	1,22

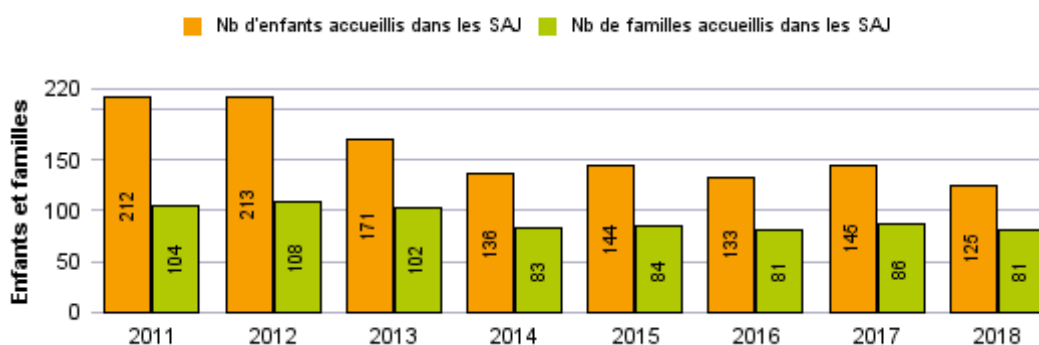
La baisse de l'activité des PAEJ en 2018 s'explique par des facteurs conjoncturels, en particulier des dysfonctionnements internes de certains PAEJ qui ont entraîné des mobilités importantes d'agents, d'où une déstabilisation de l'activité d'accueil.

Services d'accueil de jour

Les Services d'accueil de jour et de soutien à la fonction parentale offrent une alternative au placement et préparent le retour, après placement, des enfants dans leur famille.

Ils interviennent sans mandat ou dans le cadre d'une mesure existante.

Enfants et familles accueillis en service d'accueil de jour



Le Département compte désormais quatre Services d'accueil de jour. En plus des deux SAJ de Bondy et La Courneuve, conformément au projet de service, deux nouveaux SAJ ont ouvert en 2018 à Sevrans et Villetaneuse (leur activité sera comptabilisée à partir de 2019).

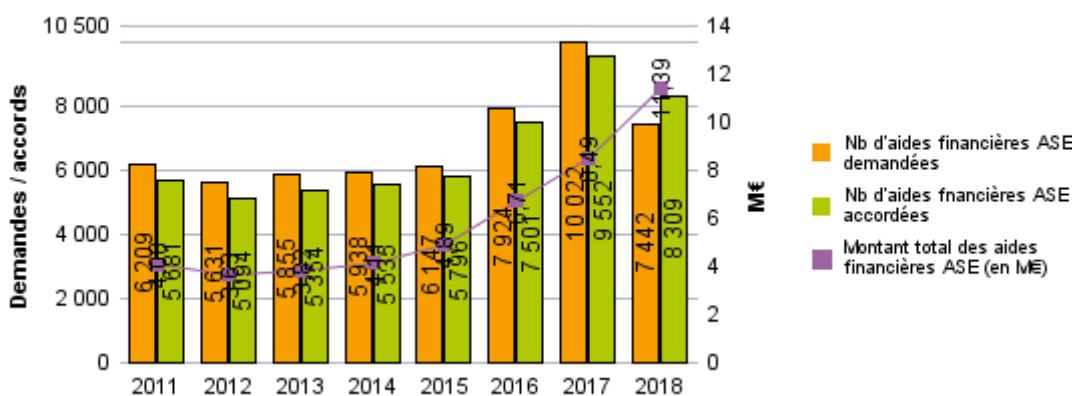
Les aides financières traitées par l'ASE

En matière d'aides financières, il convient de distinguer :

- le fonds d'aide généraliste, qui regroupe les fonds liés à la précarité dans le cadre d'un accompagnement global des familles, géré par le SDAF.

- le fonds d'aides éducatives, spécifique aux situations de protection de l'enfance, géré par l'ASE.

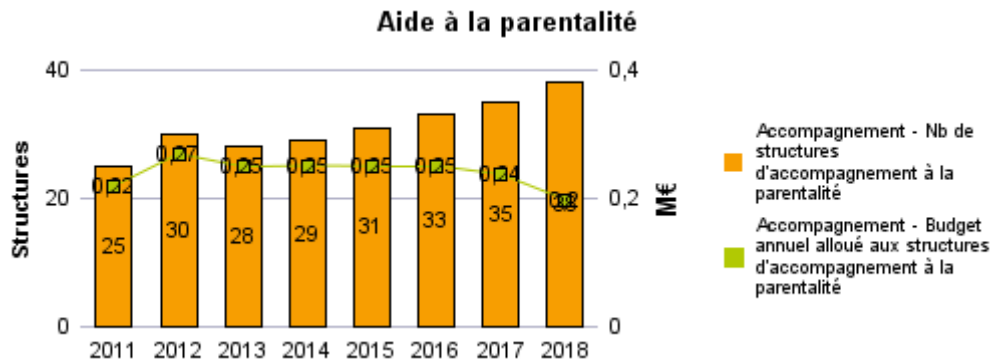
Aides financières ASE demandées et accordées



Les dépenses d'aides financières délivrées au titre de la protection de l'enfance sont en augmentation depuis 2016. Cela est lié en particulier aux prises en charge de mineurs non accompagnés, qui du fait de la saturation du dispositif d'évaluation et d'accueil, doivent être hébergés à l'hôtel dans l'attente d'une évaluation ou d'un accueil en établissement. L'ouverture de places spécifiques pour les MNA permettra en 2019 de diminuer leur hébergement en hôtel.

Soutien à la parentalité

Il s'agit d'apporter un soutien financier aux Maisons de parents municipales et aux associations de parents. Ces structures ont pour but de soutenir les parents dans leur rôle et de faciliter les échanges avec leurs enfants.



Les actions de soutien à la parentalité concernent le soutien aux Maisons et associations de parents, la participation aux Réseaux d'écoute, d'appui et d'aide aux parents - REAAP - et le soutien financier à des actions spécifiques.

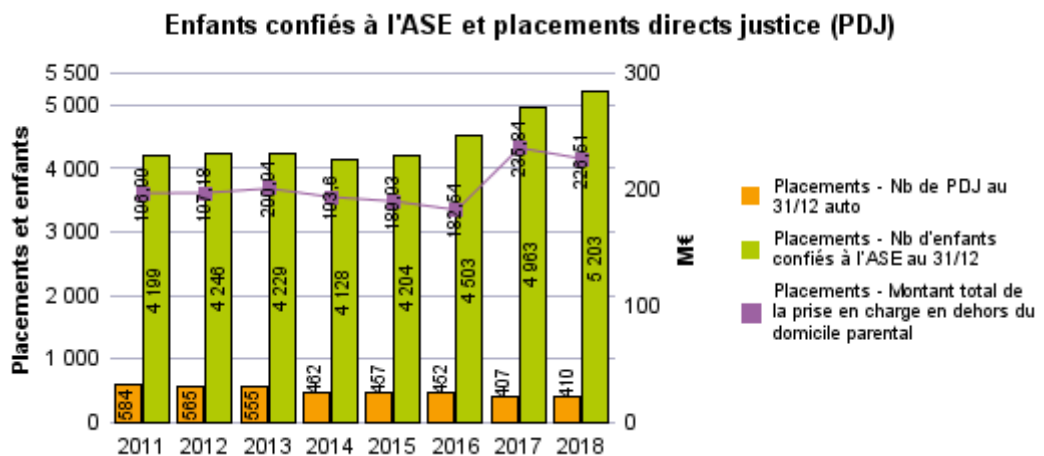
Actions

Accueil en structures collectives Accueil familial

Prise en charge en dehors du domicile parental

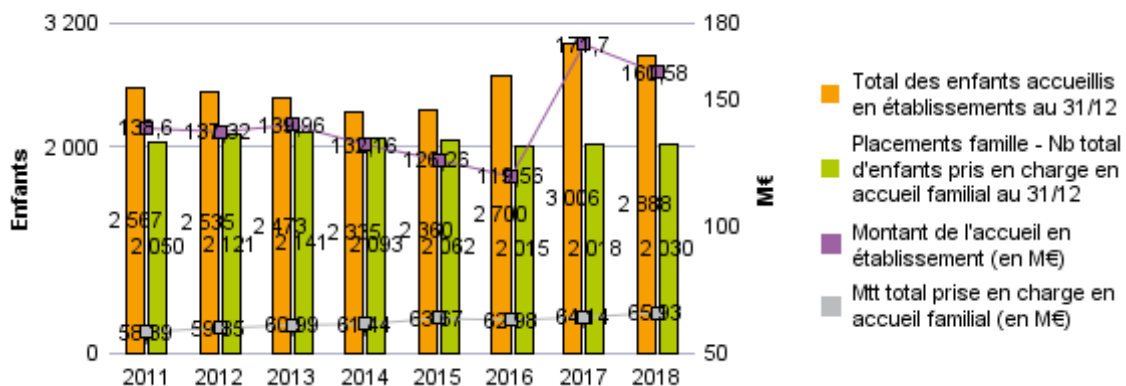
Les enfants qui doivent, pour leur protection, être pris en charge hors du domicile familial sont :

- soit confiés aux services de l'ASE par le Juge des enfants, ces services étant alors responsables de la prise en charge de l'enfant,
- soit placés directement par le Juge (PDJ), généralement auprès d'un tiers digne de confiance (famille proche).

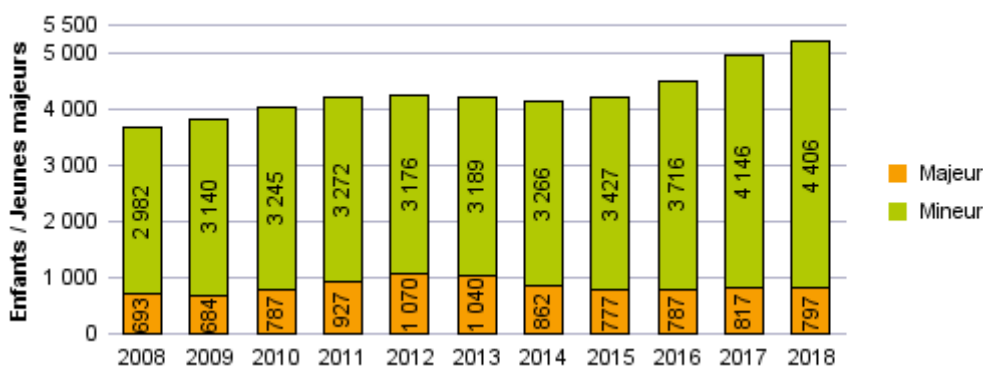


Après une légère baisse entre 2012 et 2014 suite aux mesures de péréquation concernant les mineurs non accompagnés, les effectifs d'enfants confiés à l'ASE augmentent fortement depuis 2016. 2018 constitue une année record avec plus de 5 200 prises en charge au 31 décembre (+ 4,8 % soit 240 jeunes). Cette augmentation est pour une part liée aux admissions de mineurs non accompagnés (cf infra), mais également aux prises en charge d'enfants du département, qui continuent à augmenter.

Accueil en établissement et accueil familial



Mineurs et majeurs pris en charge par l'ASE (hors PDJ)

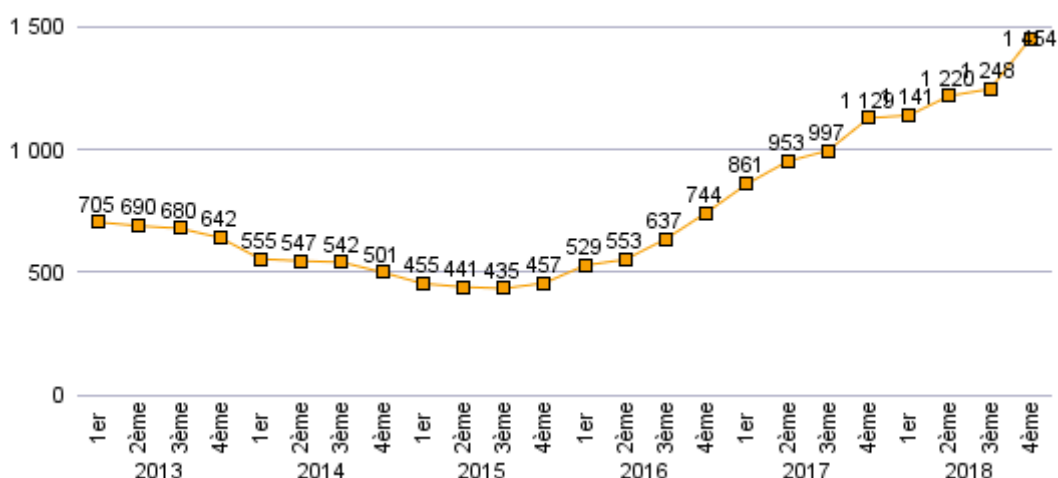


L'augmentation des effectifs MNA entre 2015 et 2017 se répercute essentiellement sur les prises en charge en établissement. Ces jeunes sont par définition comptabilisés comme mineurs, d'où l'augmentation de l'effectif des mineurs pris en charge. La diminution des placements en établissement entre 2017 et 2018 s'explique par la transformation de places en mesures Adophté. Le pic des dépenses en 2017 s'explique par le paiement de factures concernant les exercices antérieurs. Les effectifs de jeunes majeurs diminuent sensiblement depuis 2012 du fait d'une meilleure articulation avec les dispositifs de droit commun (Foyers jeunes travailleurs, aides à l'autonomie...).

Accueil des mineurs non accompagnés

Est considéré comme mineur non accompagné (ex mineur isolé étranger) l'enfant de moins de 18 ans se trouvant en dehors de son pays d'origine sans parent ou tuteur pour le protéger (définition du programme des enfants isolés en Europe).

Mineurs non accompagnés pris en charge par l'ASE (par trimestre)

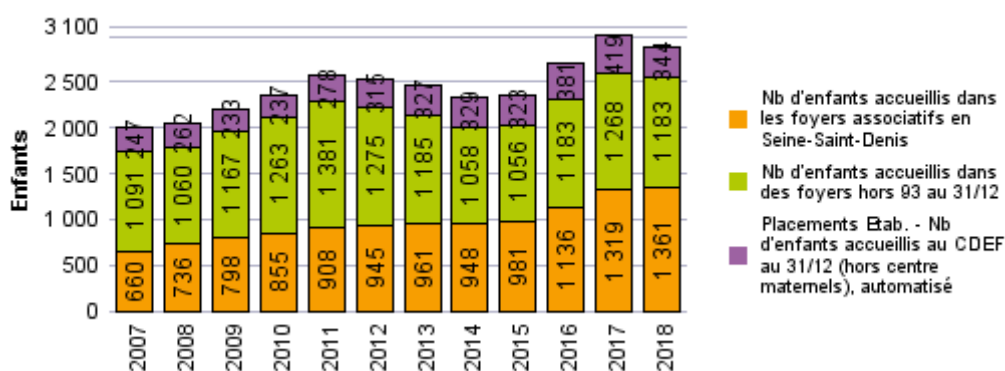


Les effectifs de mineurs non accompagnés (MNA) ont poursuivi leur augmentation en 2018. Ils représentent désormais 27 % des enfants confiés à l'ASE de Seine-Saint-Denis.

Accueil en structures collectives

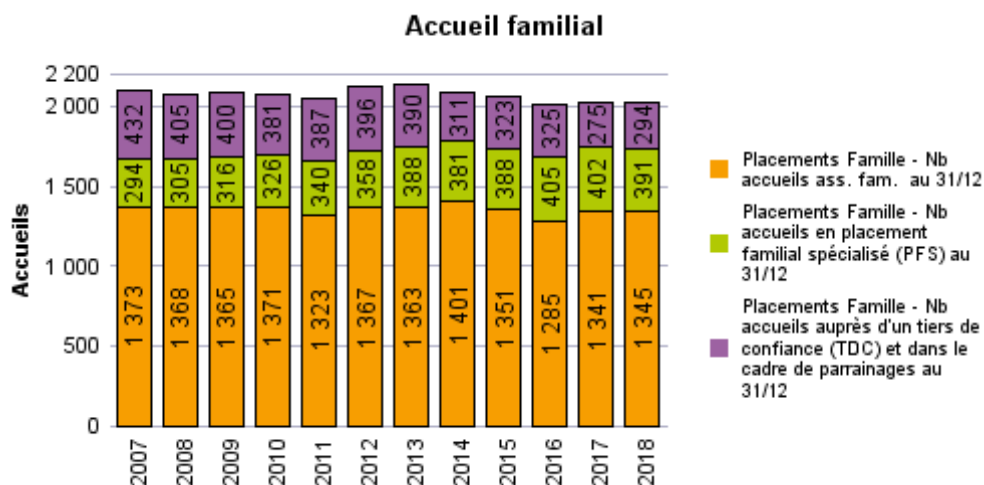
L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre Départemental Enfants et Famille, les foyers associatifs de la Seine-Saint-Denis et dans des structures hors du département.

Accueil en établissements (PEC + PDJ)



Accueil familial

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par des associations d'accueil familial spécialisé, en particulier l'Association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) et le centre Jean Coctet.



Les capacités de placements en accueil familial étaient en baisse depuis quelques années, du fait d'une baisse des effectifs des assistants familiaux compte tenu de la pyramide des âges (55 ans de moyenne d'âge). La création du Bureau de l'accueil familial, en septembre 2015, a permis de stabiliser les effectifs, puis de les augmenter (hors TDC) depuis 2017. Des évolutions sont en cours concernant les procédures d'agrément et de recrutement afin d'attirer, d'agrèer et de recruter davantage de candidats. La baisse des accueils auprès des TDC (Tiers dignes de confiance) et des parrainages reflète essentiellement les décisions de placement direct des juges.

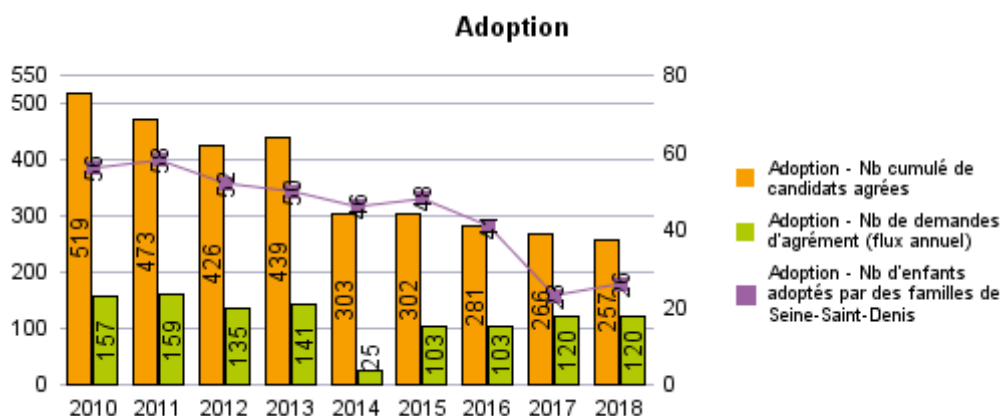
Action

Adoption

L'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille.

Il s'agit d'établir, par jugement, une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs.

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption.



Le nombre d'adoptions est en baisse régulière depuis de nombreuses années. Cela s'explique à la fois par l'accroissement du nombre de pays qui suspendent ou freinent les adoptions ainsi que par l'inadéquation croissante entre les souhaits des candidats à l'adoption et le profil des enfants proposés à l'adoption (enfants plus âgés, fratries, enfant atteints de pathologies médicales).

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	37	37	33	34	49
Montant versé en euros	4 961 367	4 020 596	3 989 420	3 630 105	5 408 473,76

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile, planification familiale

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

Contexte

Le contexte d'intervention de la protection maternelle et infantile et de la planification familiale (PMI-PF) en Seine-Saint-Denis est marqué par :

- une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans, de femmes de 15 à 49 ans et un nombre de naissances en augmentation régulière,
- une précarité importante de la population, ce qu'indiquent le taux de pauvreté (29 % contre 16 % en Ile-de-France) et la part de la population couverte par le RSA (10,6 % contre 5,1 % en Ile-de-France),
- une part élevée des familles monoparentales (13,8 % contre 10,7 % en moyenne régionale),
- des caractéristiques médico-sociales qui restent préoccupantes, avec un nombre élevé de familles non affiliées à la Sécurité sociale et un taux de mortalité infantile supérieur à la moyenne française,
- une augmentation des pathologies dans le champ de la santé mentale, ce qui alourdit les prises en charge médicales des femmes enceintes et des familles,
- une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le département. La densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins de PMI et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des âges des professionnels de PMI qui annonce des départs en retraite massifs dans les dix prochaines années.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant donne à la PMI une responsabilité supplémentaire en matière de prévention et d'évaluation des conditions de prise en compte du développement de l'enfant.

Objectifs du programme

Le service de Protection maternelle et infantile et de Planification familiale (PMI-PF) offre une vaste gamme de services dans le but de maintenir, d'améliorer la santé de ses usagers, de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles. Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la PMI propose un continuum d'actions allant de la planification familiale à la protection infantile en passant par la protection maternelle. Ces services sont de deux types : des services directs aux usagers (consultations, vaccination, actions de prévention collectives...) et des services en soutien à d'autres professionnels (exemple : suivi et formation des assistant-e-s maternel-le-s), tout en s'inscrivant dans une démarche de prévention et de promotion de la santé.

Au-delà de la poursuite des actions récurrentes de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles, plusieurs projets transversaux ont été menés en 2018 :

Le Projet de santé publique, cadre stratégique d'intervention du service, a été finalisé fin 2018 et présenté aux professionnel-le-s de PMI lors de la Journée départementale de décembre. Ce projet, qui porte sur les années 2019-2021, a pour objectif de conforter la PMI dans ses missions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que d'assurer un accompagnement et un suivi de qualité auprès de ses usagers. 14 priorités de santé ont été retenues : les enjeux émergents en santé environnementale, les maladies infectieuses à prévention vaccinale, le handicap de l'enfant dont les troubles sévères du développement, la prématurité/hypotrophie/mortalité périnatale et infantile, les IVG, les violences faites aux femmes, les troubles du langage, les troubles sensoriels, les difficultés de la relation parents/enfants, le diabète gestationnel, la contraception et les problématiques liées à la santé sexuelle, les parents atteints d'une pathologie chronique ou d'un handicap, les maladies chroniques de l'enfant (dont le diabète et l'obésité) et enfin les accidents domestiques.

Les outils d'information ont continué à être développés, avec notamment la Journée professionnelle plénière, consacrée au projet de santé publique, qui a réuni plus de 500 personnes à la MC 93 en décembre. En matière de communication, le service de PMI a également édité en 2018 les volets I et II du projet de santé publique ainsi qu'un guide sur l'accompagnement de la mineure enceinte. Le journal « Au cœur de la PMI », bulletin interne d'information trimestriel, a également vu le jour.

Concernant le projet de service, adopté en CTP du 4 juillet 2014, la plupart de ses actions sont finalisées ou en cours d'achèvement (évolution de la consultation de PMI, priorité donnée au moins de 4 ans, amélioration du contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant ...). Les orientations du projet de service sont prises en compte dans le projet de santé publique. Un bilan de la mise en œuvre du projet de service est programmé pour 2019.

Face aux difficultés de recrutement rencontrées par le service, un plan d'action en matière de ressources humaines (RH) a été mis en œuvre. Il porte sur :

- une plus grande souplesse dans la gestion des enveloppes budgétaires RH permettant de saisir toutes les opportunités de recrutement de médecins et notamment de renforcer le recrutement de médecins remplaçants qui, une fois leur Thèse soutenue, pourront être contractualisés sur des postes vacants,
- la revalorisation à 50 euros du taux horaire de la vacation médicale, en correspondance désormais avec le taux de vacation pratiqué dans les centres municipaux de santé, ce qui a rendu notre collectivité désormais plus attractive dans un contexte général de démographie médicale très dégradée,
- la mise en diffusion en interne/externe des postes d'auxiliaire de puériculture pour favoriser le renouvellement de professionnel-le-s en PMI.

La situation fin 2018 s'est nettement améliorée puisque près de 97 % des postes sont pourvus ou couverts par un professionnel de l'équipe de soutien ou en renfort-remplacement.

Concernant la formation continue des professionnels médicaux et paramédicaux, le Département en tant qu'employeur est chargé de faire respecter l'obligation de Développement professionnel continu (DPC) issu de la loi de 2016. Une réflexion est en cours avec les autres services du Département employant des professions médicales, le Bureau de la formation et le CNFPT pour définir comment le DPC sera mis en œuvre au sein du Département.

Enfin, le dernier projet transversal concerne le développement du nouveau système d'informatisation (SI PMI). Le service de PMI est actuellement peu informatisé : tous les dossiers administratifs et médicaux sont au format papier et les outils informatiques utilisés (prise de rendez-vous, bilans de santé en école maternelle, gestion des assistant-e-s maternel-le-s...), datant de la fin des années 1990-début 2000, sont depuis devenus obsolètes. Dans ce cadre, des travaux de modernisation des outils, dont la dématérialisation des recueils statistiques et des premiers certificats de santé, ont été lancés en 2017. La mise en place d'un nouveau système d'information devrait permettre de faciliter le travail des équipes (plus de 1 000 utilisateurs) donc le service rendu aux usagers, d'améliorer les capacités du service à piloter l'activité de médecine préventive, d'améliorer la gestion financière en outillant la télétransmission des actes et le suivi des remboursements ainsi que l'exploitation des données sanitaires tout en respectant des règles de sécurité forte et de confidentialité. L'outil retenu est le logiciel NOVA édité par la société Santéos/Worldline du groupe Atos. Au cours de l'année 2018, plusieurs actions ont été menées : définition du contenu du dossier médical et paramédical informatisé, formalisation des processus métier, rencontre avec les utilisateurs de terrain... Les premiers sites pilotes devraient recevoir le logiciel au deuxième semestre 2019. En parallèle, le service central mène une réflexion sur les travaux logistiques, le matériel requis pour le déploiement du SI dans les centres et la structuration des données dans un infocentre.

Mise en œuvre des priorités

Action Protection maternelle et infantile

L'**action Protection maternelle et infantile** vise à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement harmonieux du jeune enfant et l'accompagnement de la parentalité.

Cette action recouvre plusieurs grands domaines d'activités.

Le développement et l'animation des réseaux de périnatalité de proximité ont été poursuivis autour des cinq hôpitaux publics (Saint-Denis, Montreuil, Aulnay-sous-Bois, Bondy et Montfermeil) et des deux maternités privées du département, via les staffs médico-sociaux et le réseau NEF (Naître dans l'est francilien). Leur rôle est de concourir à la prise en charge des femmes enceintes et accouchées, en particulier pour les femmes en situation de vulnérabilité. Les situations présentées dans les cinq maternités publiques en 2018 ont augmenté grâce à la reprise de l'activité de la maternité d'Aulnay-sous-Bois.

L'accompagnement médico-psycho-social réalisé par les professionnels prend deux formes : les entretiens réalisés par les psychologues, ainsi que l'accompagnement du deuil périnatal et de la mort inattendue du nourrisson par l'équipe d'Empathie 93. 145 familles ont ainsi été accompagnées en 2018.

Les travaux et études d'épidémiologie ont été poursuivis, avec en particulier une étude sur les certificats d'issue de grossesse 2014-2016, qui établit les facteurs de risque et analyse l'évolution du taux de mortinatalité sur plusieurs années.

Les consultations médicales de protection infantile (PI) sont réalisées auprès des enfants de 0 à 6 ans par des médecins dans les centres de PMI de quartier. Elles visent à maintenir une action importante de prévention compte tenu de l'augmentation des naissances, de la baisse de la démographie médicale et des sorties précoces des maternités. Ces consultations permettent en particulier de respecter le calendrier des visites médicales obligatoires et le calendrier vaccinal, de suivre le développement psychomoteur et affectif de l'enfant ainsi que de dépister les éventuels handicaps et anomalies cognitives. Les consultations de protection infantile touchent une part très importante des jeunes enfants (près de 40 % des moins de 6 ans et près de deux tiers des moins de 2 ans). Néanmoins, le nombre d'examen réalisés en PI baisse sensiblement depuis plusieurs années du fait de plusieurs facteurs : difficultés de recrutement, consultations plus complexes, annulations plus fréquentes de consultations...

Hors rendez-vous, une activité très importante de la protection infantile concerne les « permanences puéricultrices » qui délivrent des conseils pour la santé du jeune enfant via un accueil des familles en continu sur les plages d'ouverture des centres. Le nombre d'actes dans les centres est en augmentation, car ces permanences, quelquefois informelles dans certains centres, se formalisent progressivement pour devenir des « consultations de puéricultrice ». Action de prévention et de promotion de la santé du service PMI, cette activité répond à un véritable besoin des familles car elle constitue un temps dédié au cours duquel un professionnel expert de la petite enfance est disponible pour répondre à leurs interrogations afin de les accompagner et les soutenir dans leur parentalité. En 2018, un groupe de travail a été mis en place afin d'élaborer un guide-ressources de la

consultation de puéricultrice qui sera diffusé en 2019, afin de diffuser cette pratique dans les centres. En effet, cette activité est l'une des interventions prioritaires que le service de PMI souhaite déployer sur le territoire.

Les actions de soutien à la parentalité comprennent notamment les accueils parents-enfants, qui s'adressent à toutes les familles et sont des espaces de rencontres et de jeux, ouverts à tout enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte. Les 39 accueils parents-enfants ont bénéficié en 2018 à plus de 1 000 familles et plus de 1 300 enfants. Les actions de sensibilisation à la lecture dès le plus jeune âge (livres-enfance et lectures publiques en salle d'attente) ont également été poursuivies.

Les centres de PMI offrent également aux usagers des entretiens de psychologues, qui ont reçu en 2018 plus de 2 500 enfants différents, ainsi que des femmes enceintes et des jeunes couples.

Les visites à domicile (VAD), réalisées par les sages-femmes et les puéricultrices, permettent un accompagnement médical, psychosocial et éducatif à domicile, auprès des enfants, des familles et des femmes enceintes qui le nécessitent ou le sollicitent. Les puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants assurent, par ailleurs, les missions légales d'agrément et de suivi des assistant-e-s maternel-le-s. Les VAD auprès des enfants sont en forte augmentation.

Le service de PMI, dans le cadre de ses missions de prévention et de promotion de la santé, établit un bilan de santé en école maternelle pour les enfants de 3 à 4 ans. En raison des postes vacants, le nombre d'enfants vus au cours de ces bilans diminue depuis plusieurs années. Les enseignements marquants des bilans et des actions de santé publique sont les suivants :

- près d'un enfant sur 6 est en surcharge pondérale, et près de 6 % d'entre eux sont obèses, taux relativement élevés, surtout dans les zones les plus défavorisées du département,
- 21,6 % des enfants présentent au moins une carie, chiffre en constante augmentation. Dans le domaine de la prévention bucco-dentaire, le service de PMI poursuit ses actions (conseils nutritionnels lors des consultations, supports de communication, séances auprès des familles) mais l'offre de soins à destination des moins de 6 ans est limitée sur le département, avec l'absence de centre hospitalier pour les cas les plus complexes et le refus de certains praticiens de soigner les dents de lait ;
- concernant l'audition, l'acuité visuelle et les troubles du langage, les enfants présentant des difficultés sont orientés vers des spécialistes. On note que près de 30 % des enfants présentaient une anomalie de l'acuité visuelle, chiffre en augmentation ;
- en matière de vaccination, les taux de couverture sont toujours très élevés. Le service de PMI réalise 86 % de l'activité vaccinale publique en Seine-Saint-Denis notamment en direction des enfants de moins de 2 ans. Des difficultés sont néanmoins apparues concernant la vaccination contre la tuberculose (BCG) du fait de contraintes d'approvisionnement et de distribution. Concernant l'hépatite B, la couverture vaccinale s'est améliorée grâce à la mise à disposition d'un vaccin hexavalent dirigé contre 6 maladies, mais près de 5 % des enfants ne sont pas du tout vaccinés.

L'activité de dépistage et de prévention du saturnisme infantile s'est poursuivie. Les 40 communes du département sont toutes sensibilisées à cette action de santé publique. Les professionnels réalisent des dépistages essentiellement à partir du critère « habitat », lorsqu'ils ont connaissance d'un habitat ancien (avant 1949) et dégradé. On dénombre actuellement 79 enfants avec des niveaux de plombémie supérieurs au seuil d'intoxication, ce qui justifie le maintien d'une vigilance active sur le sujet.

Le service de PMI contribue également à la protection de l'enfance, avec la réalisation d'un bilan d'entrée pour les enfants de moins de 10 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et leur suivi médical, sous la responsabilité du médecin de PMI coordinateur de la santé des enfants confiés à l'ASE. Quatre principes guident cette action :

- la prise en compte de la santé des enfants/adolescents accueillis dans une dimension globale,
- la continuité de la prise en charge médicale,
- la nécessité d'un interlocuteur médical local pour l'ASE,
- l'importance de la place des parents.

94 enfants, la plupart ayant moins de 6 ans, ont bénéficié d'un bilan d'entrée en 2018.

Le service de PMI intervient à différents niveaux concernant le dépistage précoce et l'accompagnement des enfants dits « à risque » (enfants prématurés, grands-prématurés, enfants dont le poids de naissance est inférieur à 1 500g...) ou porteurs d'un handicap qui représentent chaque année près de 3 % des naissances. Outre les pathologies génétiques et les grands prématurés, les professionnels accompagnent également des situations de troubles de la relation, du comportement et du lien parents/enfant. Ces enfants sont accompagnés par les psychomotriciennes des centres de PMI, par l'Instance de médiation et de recours (IMR) pour la recherche d'un mode de garde, ainsi que par les Centres d'action médico-sociaux précoce (CAMSP), établissements médico-sociaux spécialisés dans l'intervention auprès de ces enfants jusqu'à 6 ans. L'Instance de médiation et de recours est particulièrement vigilante à ce qu'un suivi thérapeutique soit prévu et organisé pour les enfants, sans en faire une condition préalable à l'accueil. L'IMR a accompagné l'accueil de 148 enfants en 2018 : cette instance est bien identifiée par les professionnels mais moins bien par les assistant-e-s maternel-le-s qui accueillent des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, c'est pourquoi des actions de sensibilisation sont menées en direction de ce public lors des formations post-accueil. Pour rappel, un troisième CAMSP polyvalent de 100 places a ouvert en 2016 dans l'enceinte de l'hôpital Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois, dans le cadre du schéma départemental des personnes handicapées 2012-2016. Le département compte donc désormais 305 places en CAMSP polyvalents et 30 places en CAMSP spécialisé « surdité ».

Les consultations de protection maternelle (PM) sont réalisées auprès des femmes enceintes et des mères par des médecins et des sages-femmes dans les centres de PMI hospitaliers et de quartier. Près d'une femme enceinte sur trois domiciliée sur le département est suivie dans un centre de PMI. Les formations de protection maternelle à destination du personnel non médical ont été poursuivies. Compte tenu de la part toujours élevée des femmes enceintes sans couverture sociale, un projet d'amélioration du parcours de la femme enceinte sera initié en 2019 en lien avec les partenaires concernés.

Action Planification familiale

L'action Planification familiale vise à favoriser la maîtrise de la fécondité et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), prévenir les infections sexuellement transmissibles (IST), participer au dépistage des cancers du sein et de l'utérus, et lutter contre les violences et difficultés au sein du couple ou de la famille. Les centres de planification sont intégrés dans les centres de PMI de quartier (centres à statut départemental, municipal ou privé) ou dans d'autres structures (centres municipaux de santé, centres associatifs, hospitaliers ou universitaires).

La planification familiale se décline autour de trois grandes activités : les consultations médicales, les entretiens de conseil conjugal et les activités et animations d'information collective.

Les consultations de planification familiale sont des examens médicaux qui concernent principalement la contraception, la gynécologie, la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus, les infections sexuellement transmissibles (IST), l'IVG (examens pré et post-IVG), les difficultés sexuelles et les problèmes familiaux.

Bien que la plupart des centres de PMI départementaux assurent une activité de planification familiale autour de l'IVG (entretiens de conseil conjugal, consultations pré et post IVG), tous ne réalisent pas des IVG médicamenteuses ; dans ce dernier cas, les patientes sont orientées vers les structures spécialisées dans cette intervention. Etendre l'activité d'IVG médicamenteuse des centres de PMI départementaux nécessitera de poursuivre la formation du personnel médical en charge de l'intervention et du personnel paramédical qui accueille les femmes en demande d'intervention.

Hors IVG, les consultations médicales donnent lieu à des prescriptions d'examen complémentaires, en particulier dans le domaine du dépistage des cancers (frottis, mammographies), des IST et de la contraception.

Parallèlement à ces examens médicaux, des entretiens de conseil conjugal, à dominante psycho-sociale, sont proposés et portent sur différentes thématiques (contraception, IVG, gynécologie, problèmes familiaux ou de couple, violences sexuelles et conjugales...).

Les missions des centres de planification comprennent également la sensibilisation aux questions de sexualité, de planification et d'infections sexuellement transmissibles, notamment auprès des jeunes. L'activité d'information et de sensibilisation est faite par le personnel des centres de PMI qui intervient principalement dans les collèges (classes de 4^{ème} et 3^{ème}), mais également dans les lycées et auprès d'autres partenaires (missions locales, ateliers socio-linguistiques, jeunes sportifs en lien avec le Comité départemental olympique).

Une enquête qualitative a été menée en 2018 auprès des professionnel-le-s de la planification familiale, afin d'améliorer la connaissance des actions mises en œuvre au local, des publics reçus et d'identifier les principaux enjeux de santé publique en matière de planification familiale. Les constats et préconisations de l'étude ont abouti, dans le cadre du Projet de santé publique, à une démarche d'élaboration d'un référentiel de planification familiale permettant de préciser les publics cibles, les différents types d'intervention, les différents intervenants ainsi qu'une révision de la cartographie des centres de planification. Ces travaux seront finalisés en 2019 et doivent permettre de mieux répondre aux besoins de la population, dans un environnement juridique et médical sécurisé.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Protection maternelle et infantile	Dépenses	14,066	13,735	12,813	12,282	12,054
	Recettes	10,483	7,896	8,118	5,361	5,321
Planification familiale	Dépenses	5,090	4,901	4,803	4,797	4,913
	Recettes	0,920	0,853	0,279	0,852	0,697
Total Programme « PMI, PF »	Dépenses	19,156	18,636	17,616	17,079	16,967
	Recettes	11,401	8,749	8,397	6,213	6,018

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,129	0,114	0,188	0,178	0,132
Total Programme « PMI, PF »	Dépenses	0,129	0,114	0,188	0,178	0,132

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile et planification familiale

Mise en œuvre : Service de la protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille (DEF)

La politique de Protection maternelle et infantile et de planification familiale a pour objectifs de favoriser le bon déroulement de la grossesse, au bénéfice de la mère et de l'enfant, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, ainsi que de favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des conflits familiaux.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014	: 99,9%
2015	: 99,8%
2016	: 102,7%
2017	: 100,1%
2018	: 99,9%

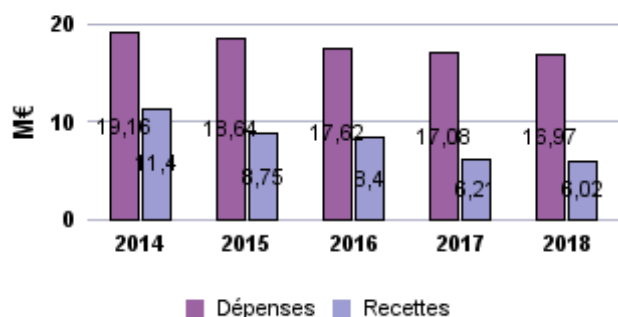
Taux de réalisation des recettes CA/BP

2014	: 114,9%
2015	: 101,2%
2016	: 91,3%
2017	: 80,1%
2018	: 77,6%

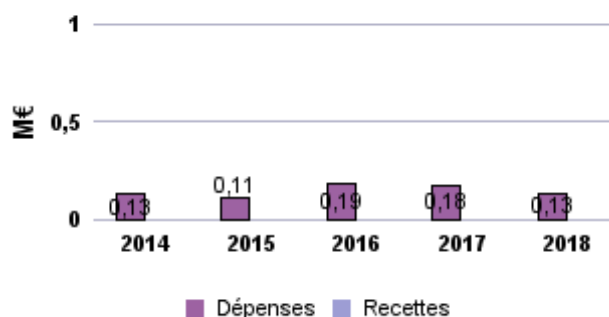
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014	: 53,9%
2015	: 34,7%
2016	: 60,2%
2017	: 91,7%
2018	: 50,6%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette en fonctionnement	7,75	9,89	9,22	10,87	10,95

Les recettes de fonctionnement sont en légère baisse étant donné la baisse de l'activité médicale en PI et un retard d'encaissement de la Caisse d'assurance maladie en PF.

Concernant les dépenses d'investissement, la diminution de 25,8 % entre 2017 et 2018 est induite principalement par l'absence de financement de nouveaux projets en 2018.

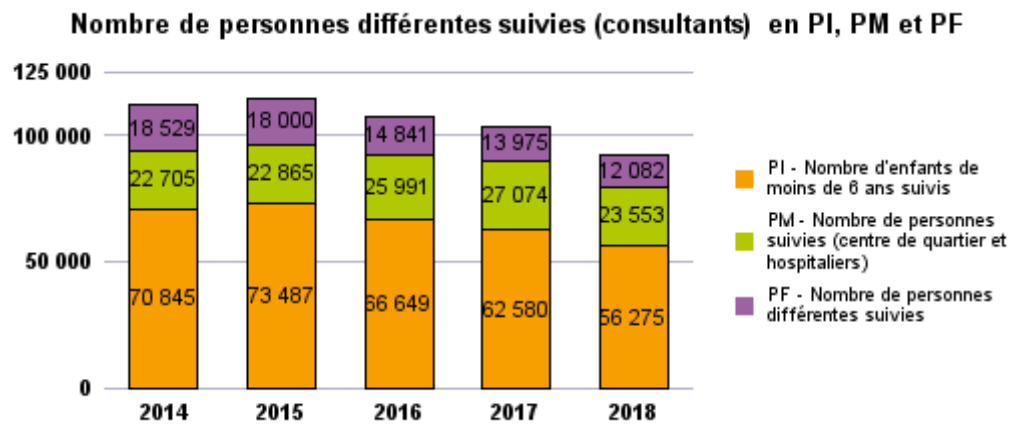
Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	443
catégorie B :	119
catégorie C :	267

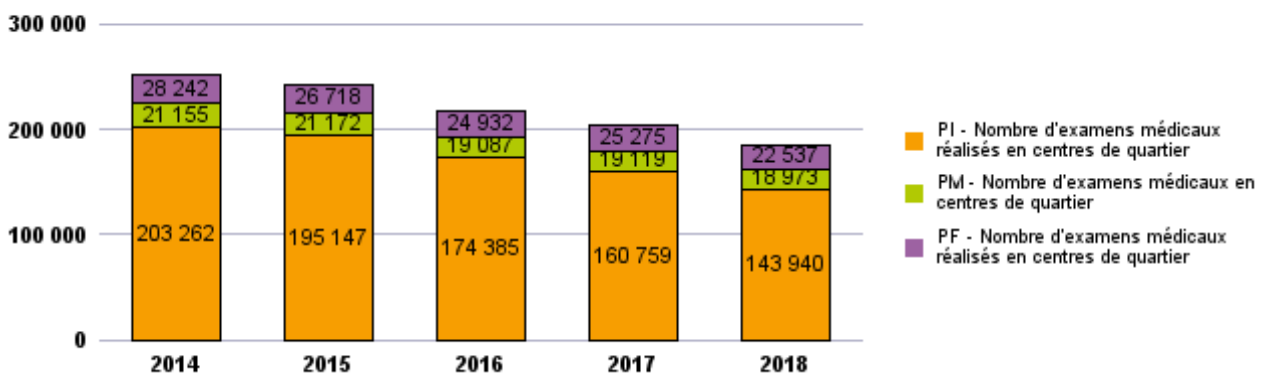
En plus des agents départementaux, près de 500 agents travaillent au sein des centres de PMI en gestion déléguée.

**Nombre total de postes
(à statut départemental) : 829**

Les prestations de consultations et d'examens en protection maternelle (PM), en protection infantile (PI) et en planification familiale (PF) sont des actions de prévention et de dépistage destinées aux femmes enceintes, aux enfants de 0 à 6 ans, aux femmes et aux jeunes filles. Elles sont réalisées dans les centres de PMI de quartier.



Nombre d'examens en PI, PM et PF (en centres de quartier)



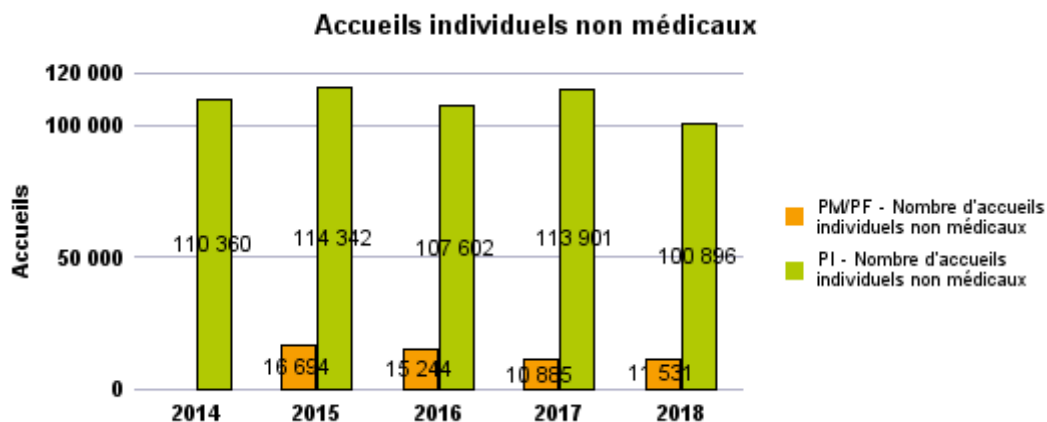
	Recensement 2015
Part des enfants de moins de 2 ans suivis	56%
Part des enfants de moins de 6 ans suivis	37%
Part des femmes enceintes suivies	26%

La tendance à la baisse du nombre d'examens médicaux se poursuit. A cela plusieurs raisons :

- les difficultés structurelles qui s'accroissent dans le recrutement de médecins,
- la mise en place de séances réservées aux vaccinations,
- les fermetures de centres pour travaux,
- les consultations plus longues et plus complexes (nourrissons, enfants vus moins souvent, acquisition de l'expertise par les médecins nouvellement recrutés...).

Accueils individuels non médicaux

Ces prestations non médicales mises en œuvre par les puéricultrices et auxiliaires de puériculture sont destinées à l'accompagnement des femmes enceintes, des femmes dans le cadre de la planification familiale et des enfants de 0 à 6 ans.



Pour la protection infantile, les familles bénéficient d'un accueil réalisé par les auxiliaires de puériculture/puéricultrices dès la sortie de maternité, en complément de la consultation médicale. Ces accueils comprennent tous les actes réalisés auprès d'enfants : pesée, conseils, permanence de puéricultrice...

Entretien avec les psychologues

Année	Nombre de familles reçues	Nombre d'enfants différents	Nombre d'entretiens
2015	4 278	3 544	15 526
2016	4 318	3 796	13 034
2017	3 340	2 708	10 633
2018	3 529	2 560	9 704

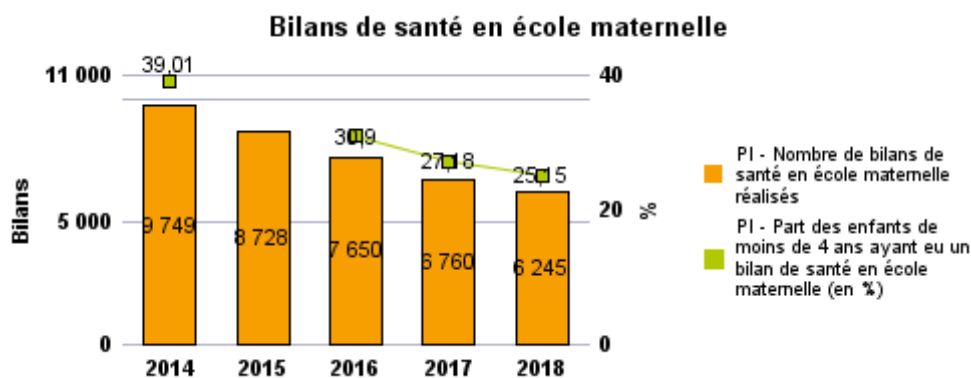
Les psychologues de PMI assurent des suivis d'usagers de plus en plus longs du fait des délais de prise en charge des structures-relais (CMP, CMPP), généralement compris entre 6 mois et 1 an.

Action

Protection maternelle et infantile

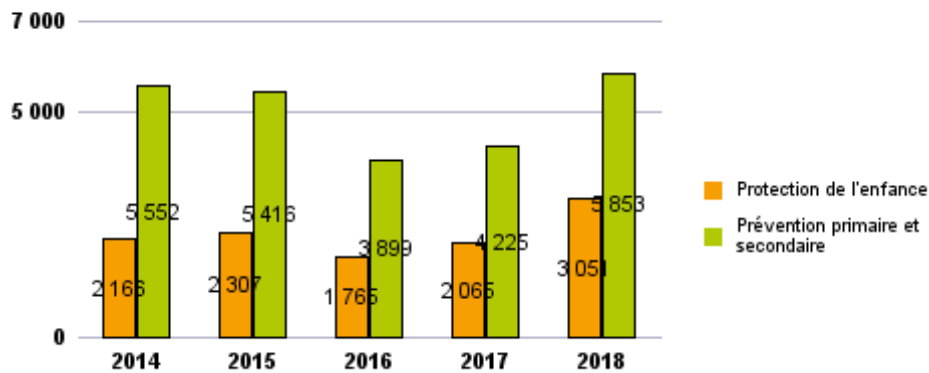
Bilans de santé en école maternelle

Cette prestation vise à assurer une consultation de prévention et de dépistage pour tous les enfants de 3-4 ans en école maternelle. Depuis 2016, ces bilans sont réalisés par un binôme auxiliaire de puériculture/puéricultrice.

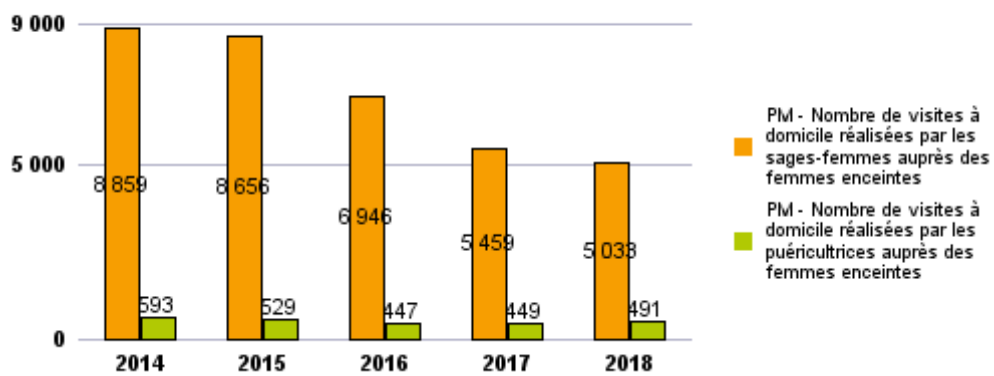


25 % des enfants scolarisés en moyenne section de maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé au cours de l'année scolaire 2017-2018. Les objectifs de ce bilan sont de dépister précocement les difficultés des enfants de 4 ans, de les orienter vers une prise en charge adaptée et de favoriser ainsi l'accès à une scolarité normale. Les bilans permettent également de décrire l'état de santé des enfants de 4 ans scolarisés (audition, vue, santé bucco-dentaire, obésité notamment) et d'adapter les mesures de prévention. Cette prestation connaît des difficultés de mise en œuvre (suspension totale ou partielle de la réalisation de ces bilans dans certaines villes), en raison du manque de professionnels de santé (médecins, auxiliaires de puériculture, puéricultrices) et en raison de l'orientation prioritaire des médecins recrutés sur les consultations de protection infantile aux dépens des bilans de santé. En particulier, en 2018, les bilans ont été suspendu à Pantin et Neuilly-Plaisance.

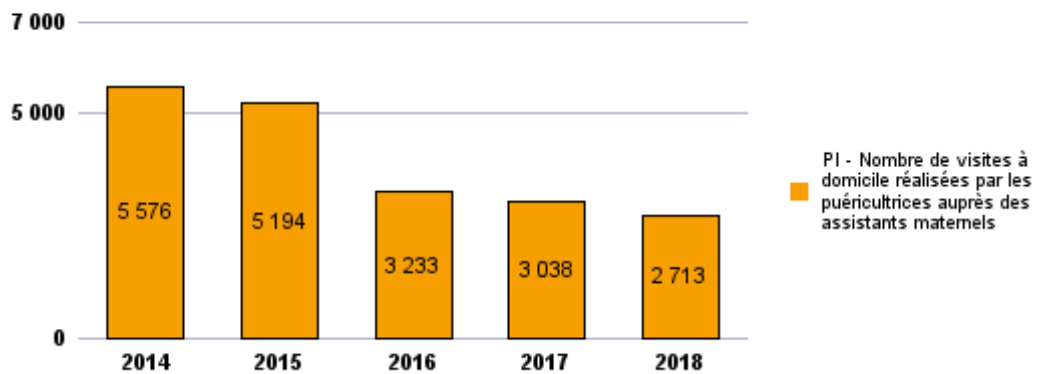
Nombre de VAD auprès des enfants, par type



Nombre de VAD auprès des femmes enceintes



Nombre de VAD auprès des assistants maternels



Les visites à domicile (VAD) auprès d'enfants de moins de 6 ans sont réalisées par les puéricultrices dans le cadre des actions de prévention précoce (prise en charge des sorties précoces de la maternité, prématurés ou enfants atteints de pathologie...) ou de la protection de l'enfance.

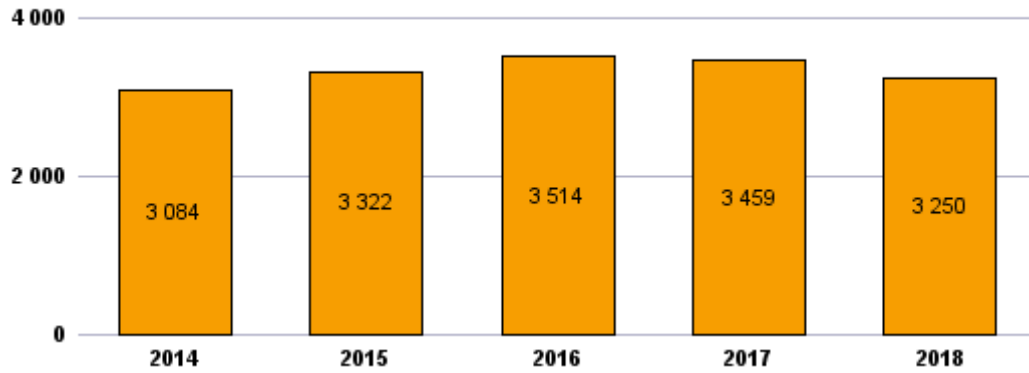
D'autres VAD concernent les femmes enceintes lorsque la grossesse le nécessite et sont réalisées par les sages-femmes, et occasionnellement par les puéricultrices.

Les VAD auprès des assistantes maternelles, au titre des missions réglementaires de la PMI, sont réalisées par les puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants (EJE) au moment de l'agrément et sont dorénavant réalisées uniquement par les EJE pour les VAD de suivi, expliquant ainsi la baisse du nombre global de VAD réalisées par les puéricultrices.

Pour les VAD de protection maternelle, il semblerait que les femmes enceintes recourent de moins en moins aux soins à domicile. Les VAD sont mises en place sur la base de critères de vulnérabilité : précarité sociale, pathologie avérée (diabète par exemple), prévention secondaire, vulnérabilité psychique et risque de l'enfant à naître/trouble du lien parent-enfant à naître.

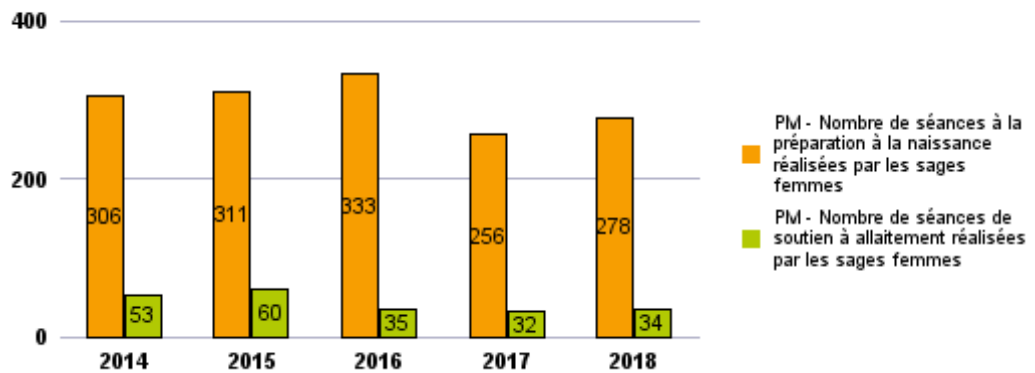
Protection maternelle (PM)

Nombre de premiers entretiens prénatals



Les entretiens prénatals, réalisés par les sages femmes en consultation ou en visite à domicile constituent une action importante de soutien à la parentalité et de prévention.

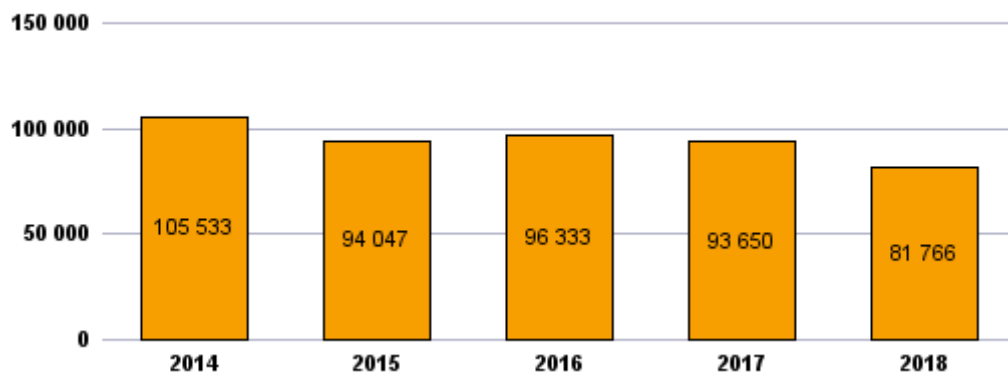
Nombre de séances collectives de protection maternelle



Action

Planification familiale (PF)

Nombre d'examens réalisés en planification familiale (PF)



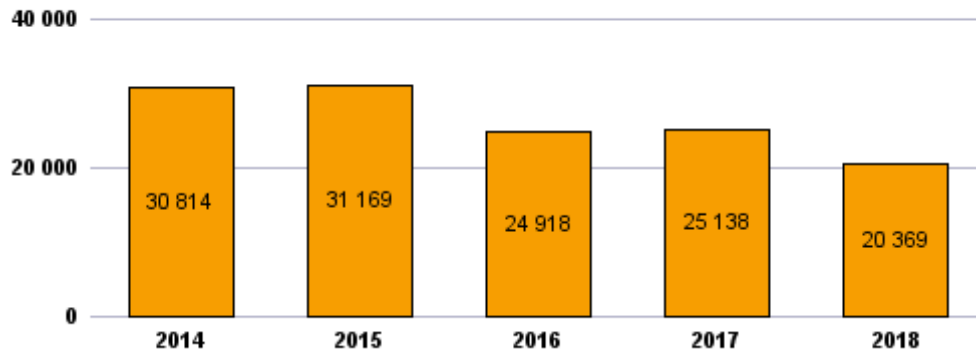
Examens en PF réalisés dans l'ensemble des centres de planification (PMI - CMS - Hôpitaux)

Le nombre d'examens médicaux poursuit sa baisse. On note la persistance des rendez-vous non honorés (24 % pour les consultations en 2018).

Actions collectives

La prestation de sensibilisation en planification familiale vise principalement à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des IST.

Personnes concernées par les actions de sensibilisation en PF

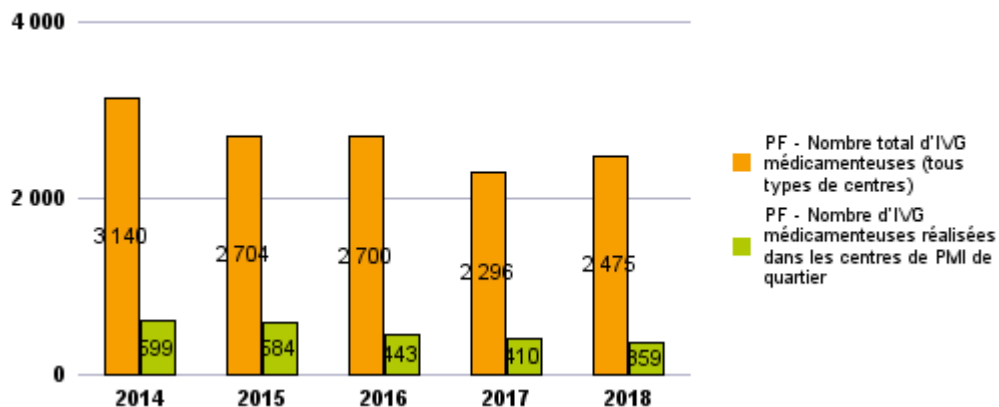


Les actions de sensibilisation réalisées par les personnels des centres de planification familiale ont touché environ 25 000 personnes en 2017, le plus souvent des collégien(ne)s et lycéen(ne)s.

Accès à l'IVG médicamenteuse

Cette prestation permet l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse aux femmes qui le souhaitent.

Nombre d'IVG médicamenteuses réalisées



L'IVG médicamenteuse peut-être pratiquée dans les hôpitaux publics comme dans les centres de planification du Département, comme la loi l'autorise depuis 2007. La pratique de l'IVG n'étant pas sectorisée, elle peut se pratiquer sans condition de résidence, ni de régularité de séjour sur le territoire. L'entretien social préalable à l'intervention demeure obligatoire pour les mineures.

Les chiffres concernant les IVG médicamenteuses pratiquées dans les PMI de quartier sont à interpréter avec précaution car tous les centres ne font pas remonter les données relatives à leur activité.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	2	1	0	0
Montant versé en euros	8 400	3 400	0	0

Investissement	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	0	0	1	1
Montant versé en euros	0	0	10 000	1 100

Mission

Action sociale, prévention, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Promotion des droits fondamentaux

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

PROGRAMME

Accompagnement social

*Ce programme relève
de la Mission*

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Coordination de l'action sociale,
- Aide financière aux personnes.

Contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis se caractérise par la structure démographique de sa population et par la précarité socio-économique d'une part importante de ses habitants. Différents indicateurs sociodémographiques en témoignent tels que le taux de pauvreté (près 28,6 % de la population séquanodionysienne vit en deçà du seuil de pauvreté contre 15,6 % en Île-de-France), le taux de bénéficiaires de la CMU-C (14,5 % contre 6,3 % en Île-de-France), ou encore la forte concentration des bénéficiaires du Revenu de solidarité actif (RSA) (un quart des bénéficiaires d'Ile de France).

Les problématiques liées à la précarité résidentielle des ménages et au mal logement sont prégnantes sur le territoire. On peut citer notamment :

- un taux d'effort logement (rapport loyer/revenu) supérieur à 30 % pour un quart des allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre du logement (aide personnalisée au logement, allocation logement),
- de nombreuses situations de sur-occupation (près d'un ménage sur dix),
- des phénomènes d'hébergement chez un tiers et de divisions des logements, notamment dans le tissu pavillonnaire,
- un recours au parc locatif privé dégradé pour ceux qui ne peuvent accéder ni à la propriété ni au parc social,
- des difficultés majeures dans des copropriétés dégradées pour des primo-accédants qui se retrouvent confrontés, quelques années après leur achat, à la double impossibilité de maintien ou de vente.

Le Service social départemental, du fait de son caractère de polyvalence et de relais auprès des usagers, est le médiateur et le prescripteur de nombreux prestations et services délivrés par le Département, et assure un accompagnement social polyvalent (budget, hébergement logement, santé, prévention des maltraitances etc.) en faveur de l'insertion sociale et socio professionnelle des ménages en difficulté

En 2018, le Service départemental des aides financières a pris en charge l'hébergement de 375 ménages, contre 368 en 2017 dans le cadre de ses missions légales - (article L. 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Les familles sont souvent logées très loin de leur lieu de vie (école, emploi, lien social), dans des conditions inappropriées (promiscuité, absence de cuisine). De plus, la saturation de la chaîne hébergement/logement induit un allongement de la durée d'hébergement, dénaturant ainsi le caractère de l'urgence de la mise à l'abri, et éloignant les familles de réponses plus adaptées à leur situation.

Face à ces enjeux, le Département a décidé de s'engager de manière significative dans les enjeux liés à l'hébergement et au logement pour intervenir de manière plus précoce dans la prévention des expulsions locatives et dans la mobilisation des principaux acteurs du logement.

Objectifs du programme

Le Service social départemental assure la mission d'accueil et d'accompagnement social généraliste des habitants. Service de proximité, accessible et ouvert à tous, il est organisé en circonscriptions. Il vise à permettre à chacun d'accéder aux droits sociaux fondamentaux, d'acquiescer et d'exercer son autonomie. Il joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques sociales départementales et dans la mobilisation et la sollicitation des organismes partenaires dans leur champ.

27 Circonscriptions de Service social départementales (CSS), dont une Circonscription Sociale spécialisée d'accueil des publics en errance (CSSAPE), et 6 circonscriptions de service social municipales conventionnées, couvrent l'ensemble du territoire.

Le Service social poursuit les objectifs suivants :

- réduire les inégalités et garantir l'accès aux droits de tous, tant par une action préventive et collective, que curative,
- protéger contre le risque d'atteinte à l'intégrité des personnes (protection de l'enfance, des majeurs vulnérables, lutte contre les violences faites aux femmes),
- apporter une réponse globale et adaptée au besoin de chacun (santé, insertion sociale et professionnelle, logement...),
- redonner du pouvoir de choix et d'agir aux usagers, dans leurs conditions d'existence et leur vie en société (culture, relations avec les institutions),
- acquiescer une vision précise et partagée du besoin dans les territoires de Seine-Saint-Denis, ayant vocation à contribuer à l'évolution des dispositifs et politiques publiques,
- piloter les partenariats, mailler le territoire en instances de décision et de coordination et harmoniser leur gouvernance stratégique.

D'un point de vue opérationnel, il s'agit de :

- favoriser l'accès aux droits des usagers en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale,
- offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales,
- encourager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local,
- se donner les moyens d'accompagner les publics spécifiques, les plus éloignés des institutions et dispositifs,
- agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis (20 % des expulsions nationales),
- améliorer la pertinence de la sollicitation des dispositifs d'hébergement (de la mise à l'abri au logement intermédiaire),
- faire valoir les intérêts du Département dans les instances de planification en matière d'hébergement et de logement.

Le Service départemental des aides financières poursuit les objectifs suivants :

- intervenir auprès des ménages en difficulté via le Fonds de solidarité logement (FSL) et prévenir les expulsions ;
- redonner sa juste place à la prise en charge hôtelière (mise à l'abri) et s'assurer de la qualité de l'hébergement hôtelier ;
- définir une stratégie et sa déclinaison permettant d'accompagner les ménages fragilisés pour leur permettre de trouver des solutions temporaires puis pérennes à leurs difficultés de logement ;
- faciliter le rapprochement entre bailleurs et locataires en difficulté dès les premiers impayés ;
- favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement ;
- inciter à la mobilité au sein du parc résidentiel lorsque celle-ci est nécessaire.

Mise en œuvre des priorités

Accueil, prévention et accompagnement social

En 2018, malgré des difficultés qui ont touché certains sites de façon spécifique, l'activité du service social départemental s'est maintenue à un niveau élevé. Le service a ainsi enregistré une hausse de la fréquentation des circonscriptions avec un nombre de passages recensés à l'accueil de 331 781, en hausse de 5 %. Le nombre d'appels téléphoniques est lui aussi en hausse, de 3 % avec un nombre d'appels téléphoniques aboutis de 426 941. Environ 53 700 ménages ont été accompagnés par un travailleur social en circonscription, en baisse de l'ordre de 3 %. Corrélativement, le nombre d'entretiens réalisés par les travailleurs sociaux s'élève à 128 067 contre 131 233 en 2017. A cet accompagnement s'ajoutent les actions et informations collectives qui ont touché plus de 6 000 personnes en 2018, personnes qui ne bénéficient pas nécessairement d'un accompagnement social.

L'activité a été affectée par des problématiques bâtimentaires et logistiques, spécifiquement pour deux circonscriptions de service social (Neuilly sur Marne / Neuilly Plaisance, et Gagny), contraintes de quitter leurs locaux avant leur nouvelle installation, effective depuis janvier 2019. Entre septembre et décembre, la continuité du service à la population a été assurée dans des lieux tiers mis à disposition par les villes.

2018 a par ailleurs vu la reprise en gestion de la circonscription du Blanc-Mesnil à compter de novembre, suite au désengagement de la ville. L'activité de ce site montera progressivement en charge.

L'année 2018 a été marquée par le lancement du projet de service du Service social départemental. Les paroles des usagers, des partenaires ont été recueillies. De plus, l'ensemble des circonscriptions de service social ont été rencontrées en vue de participer à l'exercice de réflexion. D'autres actions sont prévues en 2019, parmi lesquelles des visites dans d'autres collectivités ou encore la conduite de travaux spécifiques en faveur du « Aller vers », de l'évolution des pratiques l'évaluation de l'impact et de la qualité en lien avec les usagers, du parcours de l'utilisateur et des modalités d'évaluation de la qualité et de l'impact.

Le Service social départemental a par ailleurs développé sa feuille de route en faveur de l'accès aux droits par le numérique, non seulement par la poursuite de l'équipement des sites mais également par le développement d'actions partenariales numériques avec Emmaus Connect.

En vue de favoriser l'accès aux droits des usagers en renforçant le partenariat avec les organismes de protection sociale, plusieurs actions ont été mises en place par le Service social départemental durant l'année 2018.

Ainsi, un partenariat entre le Service social départemental (SSD) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) a été initié par une expérimentation sur la circonscription de service social de Montreuil, et a vocation à être développé puis généralisé fin 2019. Le protocole SSD/Caisse nationale d'assurance vieillesse a été généralisé. Et une feuille de route commune CAF/SSD a été élaborée, visant notamment à intensifier la collaboration entre équipes, le « aller vers » et la mise en œuvre d'action collectives partagées.

L'un des principaux enjeux du Service social départemental est d'offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales.

En matière d'autonomie, le Service social départemental est partenaire du dispositif de Réponse accompagnée pour tous, a apporté sa contribution à l'élaboration du nouveau schéma d'autonomie et a maintenu son engagement dans le dispositif de lutte contre la maltraitance à destination des populations âgées et des personnes en situation de handicap et la réalisation de sessions de formation en vue de sensibiliser les professionnels à ces questions. Enfin, un protocole de « signalement des majeurs vulnérables » a été élaboré avec le Parquet civil du Tribunal de Grande instance.

Le SSD est également membre de la nouvelle commission « parcours de sortie de la prostitution » pilotée par la Préfecture et

la Direction départementale de la cohésion sociale, et participe aux travaux engagés par la Préfète à l'égalité des chances sur la prévention de la prostitution des mineurs.

Au sujet de l'insertion professionnelle, le Service social départemental est référent du suivi de 11 % des bénéficiaires du RSA. Il a contribué à l'opération de remobilisation de 1 053 bénéficiaires du RSA sans référence résidents sur Plaine Commune, via les circonscriptions de service social d'une part et par le biais d'un partenariat avec l'association Sfmad associée à La Sauvegarde 93 d'autre part. Il porte également avec Pôle Emploi le dispositif Accompagnement global des demandeurs d'emploi, désormais étendu aux associations conventionnées et aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) assurant une mission d'accompagnement social. L'année 2018 a également été marquée par l'appropriation du nouveau Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) et le déploiement du logiciel métier WebRSA.

Enfin, le Service social départemental accompagne des publics dits spécifiques, c'est-à-dire les plus éloignés des institutions et des dispositifs. Ainsi, en 2018, 160 ménages en errance (dont 51 nouveaux) ont été accompagnés par la Circonscription de service social d'accueil des publics en errance, donnant lieu à 1 150 entretiens.

Concernant les politiques famille, petite enfance et jeunesse, les Circonscriptions de service social ont également été impliquées dans 60 % du total des évaluations d'informations préoccupantes (1 091). Le Service social départemental a participé à l'élaboration du Schéma de protection de l'enfance. Depuis juillet 2018, une commission centralisée Aide sociale à l'enfance/SSD « sortie de centre mères enfants » a examiné une quarantaine de situations dont une dizaine qui ont nécessité l'intervention du SSD.

Le projet de révision du règlement du Fonds départemental d'aide aux jeunes a été engagé, en lien avec les Missions locales. De plus, en 2018, une démarche visant l'insertion des publics « jeunes de l'ASE » a été engagée.

Le Service social départemental est pleinement engagé dans le suivi des dispositifs de protection mis en place pour les femmes victimes de violences et leurs enfants et coordonnés par l'Observatoire départementale des violences envers les femmes.

D'autres initiatives ont été menées, dans le domaine de la culture et des loisirs concernant notamment l'accès aux vacances ou aux loisirs dans le cadre notamment de Figure Libre ou avec Culture du cœur.

En matière de logement, des actions collectives de lutte contre la précarité énergétique, ainsi qu'un kit action collective prévention des expulsions locatives ont été mis en place. Toujours concernant les expulsions locatives, la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales pour le maintien de droits des ménages en situation d'impayés locatifs a été mise en œuvre. Ainsi, entre mai 2018 et décembre 2018, 673 situations de ménages ont été signalées, 222 ont pu être pris en charge par les équipes du SSD et 98 l'ont été par un opérateur d'Accompagnement social lié au logement. Enfin, le Service social départemental a participé à l'élaboration du nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2019-2025).

Il s'agit également pour les circonscriptions de Service social d'œuvrer dans le champ de la prévention et du développement social local. Pour ce faire, 6 000 personnes ont pu assister à l'une des 80 actions collectives organisées durant l'année 2018.

Droit au logement

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration d'un protocole expérimental entre la CAF, la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et le Conseil départemental. Ce protocole expérimental tripartite fixe le cadre d'une intervention commune des partenaires en matière de prévention des expulsions locatives. Les objectifs de cette action sont les suivants :

- intervenir le plus en amont possible de manière cohérente et coordonnée,
- agir sur la mobilisation précoce du locataire,
- aider et accompagner les ménages confrontés à des impayés locatifs naissants, du fait de difficultés de gestion budgétaire ou de déséquilibres conjoncturels, et ainsi éviter l'installation d'un processus de dégradation globale de la situation.

De plus, le Département a participé à la mise en œuvre du dispositif Solipex permettant le relogement provisoire et l'accompagnement des ménages expulsés et à l'accompagnement de la montée en charge conséquente de l'activité de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

La refonte du règlement du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) adopté en 2012 a été finalisée en 2018 et résulte d'une attente forte des partenaires accompagnant les familles bénéficiaires du FSL. Le FSL a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté aux ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement. Pour ce faire, il propose des aides financières en prêt et en subvention, des mesures d'accompagnement social lié au logement, une labellisation pour l'accès dans les résidences sociales, des aides destinées au règlement des factures d'eau et d'énergie, ainsi que des postes pour la réalisation d'enquêtes dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

Cette première évolution du règlement a porté sur les éléments suivants :

- réaffirmer le principe de subsidiarité du FSL comme dispositif intervenant en aval des dispositifs de droit commun,
- alléger les critères d'éligibilité du FSL afin d'en faire un outil accessible et efficace de lutte contre l'expulsion locative,
- rendre le FSL plus efficace et plus protecteur en permettant une intervention plus précoce du fonds sur les situations de premiers impayés,

- proposer une simplification et une clarification de certaines procédures du dispositif pour accroître sa lisibilité auprès des partenaires et du public.

La Direction de la stratégie de l'organisation et de l'évaluation a mené avec le SDAF et l'unité logement du Service Social Départemental une étude sur le dispositif d' « Accompagnement Social lié au Logement Généraliste ». Cette étude a validé l'efficacité de l'action face à la plupart des risques ou problématiques encourus par les ménages. Les préconisations de l'étude sont suivies dans le cadre des objectifs 2019 du Service Solidarité Logement.

En ce qui concerne l'ASLL généraliste, en 2018, les travailleurs sociaux chargés d'exercer ces mesures ont accompagné 1 144 ménages, dont 708 au titre du maintien, 418 au titre de l'accès au logement, et 18 ménages issus de la communauté des gens du voyage, accompagnés au titre de mesures dites de « faciliter l'accès ». La durée moyenne de ces mesures est de 12 à 15 mois, respectivement pour l'accès et le maintien.

En ce qui concerne l'ASLL en résidence sociale, ce sont 512 familles concernées au 31 décembre 2017 (les bilans 2018 n'ayant pas été intégralement réceptionnés à ce stade) qui ont bénéficié de l'accompagnement de 23 travailleurs sociaux. 88 % des ménages ont une durée de séjour inférieure à 3 ans dans ce dispositif.

A l'issue de leur hébergement en résidences sociales, 83 % des ménages accèdent à un logement autonome, 9 % accèdent à une solution d'hébergement de leur choix en dehors du logement autonome, et 8 % interrompent l'accompagnement.

Les aides financières FSL comprennent le Fonds de Solidarité pour le Logement, le Fonds de Solidarité à l'Energie (FSE) et le Fonds de Solidarité pour l'Eau (FSEau). Les modalités d'attribution varient en fonctions des aides et des communes.

Le principe général est l'attribution du droit par une commission pluridisciplinaire, organisée au niveau local par les communes, qui ont également la charge de l'instruction. Actuellement 30 communes disposent de commissions locales. Pour les autres communes, des demandes d'aides sont instruites par le Département et étudiées en Commission Départementale d'Attribution des Aides et Recours (CDAAR).

L'année 2018 a été marquée par :

- une baisse globale du montant des aides accordées (- 6 % par rapport à l'année 2017) ; la refonte du règlement adoptée en 2018 devrait permettre de renverser cette tendance, avec l'accent mis sur la rapidité de l'intervention financière ;
- la stabilité de la part des aides attribuées sous forme de prêts (25 %) et de subventions (75 %), d'une année sur l'autre,
- sur le Fonds solidarité énergie, l'ensemble des Départements franciliens constate une tendance à la baisse de la sollicitation. C'est pourquoi le Département de la Seine-Saint-Denis a désiré optimiser le fonctionnement de ce fonds, en simplifiant la procédure de validation et de paiement ;
- en ce qui concerne le Fonds solidarité eau, on note une consommation faible, compte tenu du fait que cette aide est destinée aux ménages titulaires d'un compteur d'eau individuel, peu représentés parmi les bénéficiaires du FSL.

Un appel à projet « hébergement alternatif à l'hôtel » a été lancé. Le projet s'appuie sur la mobilisation de logements dans le parc social, pour mettre des logements temporaires à disposition de familles hébergées à hôtel par le Département. Un accompagnement social spécifique complète ce dispositif.

2018 a enfin vu l'expérimentation du dispositif « Logement d'Abord » favorisant l'intégration d'un logement en bail glissant ou en bail direct, moyennant un accompagnement social renforcé. Le Logement d'Abord se caractérise en outre par un accompagnement social pluridisciplinaire et modulable, au plus près des besoins des ménages précarisés.

Aides financières aux personnes

Les aides financières généralistes constituent un soutien financier temporaire et exceptionnel destinées aux personnes dont les conditions de ressources ne leur permettent pas de faire face aux besoins de première nécessité et charges de la vie courante. Elles se situent dans le cadre global des actions de prévention et de protection de l'enfance menées par le Département, et s'inscrivent dans une démarche d'autonomisation et d'aide à l'accès aux droits.

Concernant les aides financières aux ménages sans enfant en situation de précarité, elles sont destinées à contribuer à l'autonomisation ou à l'accès aux droits. Pour cette aide, il existe deux modalités de versement, l'une par virement bancaire, l'autre en espèces.

Ainsi, l'année 2018 a été marquée par :

- une diminution de la part des virements dans le versement des aides aux personnes isolées,
- une augmentation des dépenses liées aux besoins alimentaires ainsi qu'une augmentation des dépenses liées au paiement des charges,
- à noter qu'une part importante des dépenses d'aides du Fonds d'aide généraliste personnes isolées concerne d'une manière directe ou indirecte le logement (32 %).

L'attribution d'aides financières aux ménages avec enfants en situation de précarité contribue à l'autonomisation ou à l'accès aux droits. Pour cette aide, il existe deux modalités de versement, l'une par virement bancaire, appelée « Allocation mensuelle », l'autre sous forme de bons de secours échangeables contre des espèces auprès des trésoreries du département, appelée « secours d'urgence ».

L'année 2018 a été marquée par :

- une baisse des demandes ayant fait l'objet d'un accord (- 9 %),

- une augmentation du nombre des paiements par virement et une baisse des paiements en bons de secours premiers besoins (SPB), grâce notamment à une démarche partenariale avec le Service Social Départemental lancée en juin 2016.

L'exercice 2018 a été marqué par la mise en place d'un marché hôtelier. Il est destiné à améliorer la qualité des prestations proposées aux familles en garantissant le respect des conditions d'hébergement. Sa mise en place a permis de structurer les procédures de validation des prises en charge et d'élaborer les outils de suivi. Fin 2017 et début 2018, l'ensemble des ménages ont été transférés vers l'opérateur hôtelier Hôtel Service Plus (HSP).

En 2018, 375 ménages ont été hébergés à l'hôtel par le Service départemental des aides financières, 58,4 % d'entre eux participent à leur frais d'hébergement.

Pour les ménages définitivement sortis du dispositif en 2018, on constate une durée moyenne de prise en charge de 11,6 mois. Toutefois 60 % des ménages hébergés l'ont été sur une période inférieure à 3 mois.

Le département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, accompagnés dans leurs démarches d'insertion, des aides financières destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents (Article L263-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles- paragraphe III).

Les conditions et modalités d'attribution des aides financières sont fixées par le Règlement Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ). Le dispositif prévoit deux cadres d'attribution :

- les aides à l'insertion favorisant les parcours d'insertion sociale et professionnelle : soutien à la formation en cofinancements avec la région ou le pôle emploi, frais annexes à la formation, frais de chancellerie, frais alimentaire, frais d'hygiène et frais de vêture.
- les secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents : alimentation, hygiène et hébergement.

Sur l'exercice 2018, les consommations sur le dispositif FAJ sont marquées par une augmentation en fin d'année, principalement liée à la reprise de l'animation du réseau des missions locales « convergence » en septembre 2018. En 2018, 1 481 aides ont été attribuées.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	7,254	7,024	6,218	5,954	6,175
	Recettes			0,160	-	0,001
Droit au logement	Dépenses	9,319	10,404	9,928	9,423	10,085
	Recettes	2,395	2,332	2,376	2,434	2,685
Aides financières aux personnes	Dépenses	1,007	1,100	0,959	1,035	1,086
	Recettes				0,002	0,018
Total Programme « Accompagnement social »	Dépenses	17,580	18,528	17,105	16,412	17,346
	Recettes	2,395	2,332	2,536	2,436	2,704

PROGRAMME

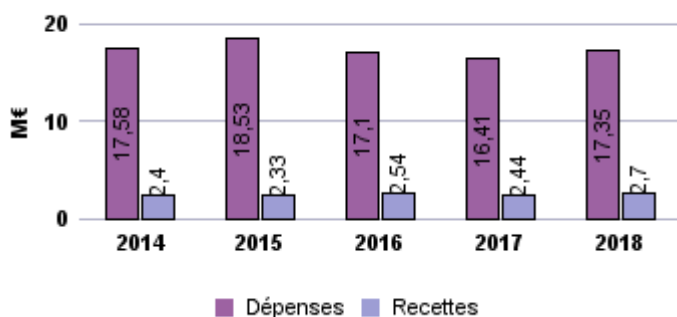
Accompagnement social

Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale

La politique d'Accompagnement social vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux, et à soutenir l'autonomie des personnes. Il s'agit d'assurer un accueil social généraliste, polyvalent et de proximité dans les circonscriptions de Service social, d'accompagner les ménages dans leurs démarches d'insertion et d'accès aux droits, de conduire des démarches de prévention.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	95,8 %
2015 :	100,5 %
2016 :	95,6 %
2017 :	91,2 %
2018 :	99,8 %

Les recettes correspondent aux recettes du Fonds de solidarité logement

Personnel (31 décembre 2018)

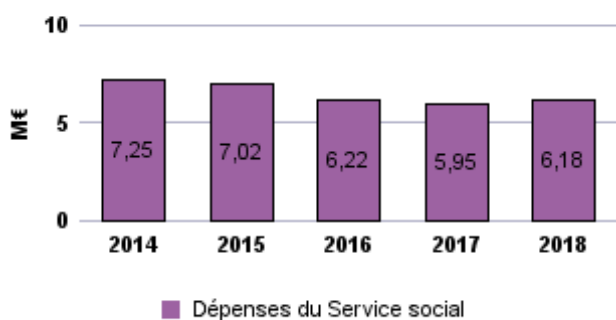
catégorie A : 73
catégorie B : 480
catégorie C : 71

Nombre total de postes : 624

Service social

Moyens financiers du Service social

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	102,1 %
2015 :	98,7 %
2016 :	93,3 %
2017 :	89,4 %
2018 :	100,8 %

Personnel (31 décembre 2018) [Postes du Service social]

catégorie A : 48
catégorie B : 459
catégorie C : 31

Nombre total de postes : 538

Action

Accueil, prévention, accompagnement social

La politique départementale d'action sociale s'articule autour des trois grandes missions du Service social : l'accueil de tous les publics, l'accompagnement des personnes et la mise en œuvre d'actions de prévention. Il existe sur le territoire 25 circonscriptions de Service social départemental et 8 circonscriptions conventionnées avec les villes.

Accueil, information, orientation et accompagnement individuel

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de ménages rencontrés au moins une fois par une assistante sociale du Département	61 512	55 114	57 232	55 519	53 700
- Dont nombre de nouveaux ménages	28 320	24 310	26 421	24 549	23 030
(soit en % des ménages rencontrés)	46 %	44,1 %	46,2 %	44,2 %	42,9 %
Nombre d'entretiens réalisés	149 460	131 959	139 467	131 442	128 917
Nombre moyen d'entretiens réalisés par ménage	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Nombre d'entretiens réalisés en urgence	12 307	11 383	12 181	9 996	9 580
(soit en % du nombre total d'entretiens réalisés)	8,2 %	8,6 %	8,7 %	7,6 %	7,4 %
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de passages à l'accueil	329 062	337 354	314 836	300 237	331 781
Nombre d'appels téléphoniques reçus	429 384	425 686	352 047	390 775	426 941

Les comparaisons pluriannuelles sont compliquées, le périmètre des données disponibles variant d'une année sur l'autre (Blanc-Mesnil a cessé d'accueillir du public à partir de novembre 2018, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Gagny n'ont pu accueillir de public entre septembre et décembre 2018).

Comme pour l'année 2017, le nombre de ménages rencontrés au moins une fois a diminué (- 3,3 %). Le nombre d'appels téléphoniques a augmenté de 9,3 %, tout comme le nombre de passages à l'accueil (+ 10,5 %).

En 2018, 128 917 entretiens ont été réalisés ce qui correspond à une diminution de 1,9 % par rapport à l'année 2017. Aussi, le nombre moyen d'entretiens réalisés par ménage reste inchangé depuis 5 ans, il s'établit à 2,4.

Accueil des populations en errance

La circonscription errance (CSSAPE), ouverte en mai 2008, accompagne des familles et des personnes en errance.

En nombre	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de ménages orientés vers la circonscription errance	114	115	118	69	109
Dont nombre de ménages nouvellement reçus par l'assistante sociale de la circonscription errance	68	ND	74	48	56
Nombre de rendez-vous honorés par la circonscription errance	1 446	1 055	1 274	1 192	1 150

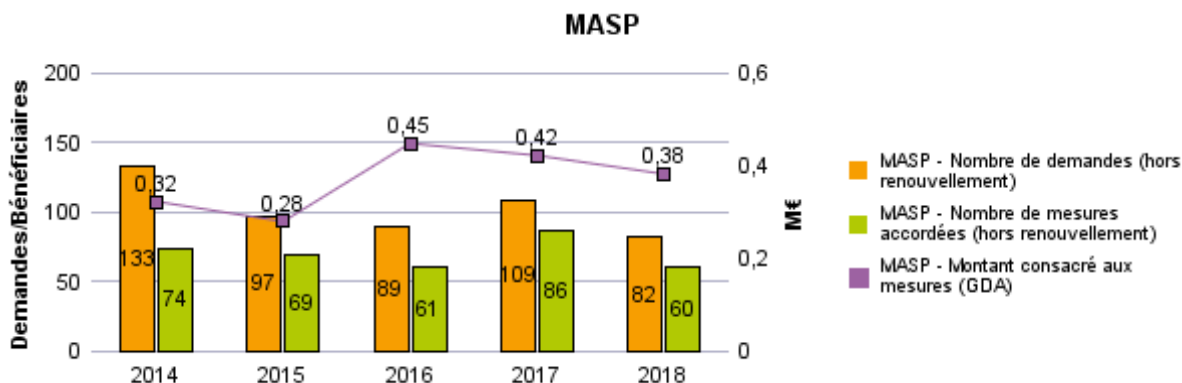
En 2018 le nombre de ménages orientés vers la circonscription errance a progressé de 58 % par rapport à l'année 2017. De même, le nombre de ménages nouvellement reçus a augmenté de 16,7 % par rapport à l'année 2017.

Le Service social anime les réunions pluri-professionnelles de l'enfance sur le territoire. Cette instance réunit les 3 responsables de circonscriptions départementales (ASE, Service social, PMI), le Service social en faveur des élèves et la médecine scolaire. Son activité participe à la mise en réseau des partenaires dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance. Les situations sont présentées par des acteurs médico-sociaux de terrain, et font l'objet d'échanges entre les participants. Il existe 33 instances de ce type sur le département.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de situations examinées en réunion pluri-professionnelle	1 562	1 547	1 467	1 353	1 033

Action Gestion des dispositifs sociaux

Mesures d'accompagnement social personnalisés (MASP)



En mois	2014	2015	2016	2017	2018
Durée moyenne des mesures	16,4	14,2	14,3	15,1	15,4

En 2018, 60 mesures hors renouvellement ont été accordées; contre 86 en 2017.

Les mesures ont duré en moyenne 15,4 mois, ce qui correspond à une légère hausse de la durée des mesures par rapport à 2017.

Prévention des expulsions locatives

Le Service social participe de manière directe et significative à la mise en œuvre du droit au logement à travers son activité liée à la prévention des expulsions locatives. Le Département et les partenaires du dispositif du Fonds solidarité logement (FSL) ont choisi de faire appel à un prestataire extérieur, l'ADSEA, afin de rencontrer les familles assignées au tribunal pour dettes de loyer et non connues par les services sociaux polyvalents de secteur.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total de ménages assignés	7 317	6 403	6 566	5 945	5 154
Dont connus et traités par : Circonscription de service social	2 545	2 069	1 983	1 728	1 495

En 2018, l'Instance de Coordination et d'Enquêtes pour la Prévention des Expulsions Locatives (ICEPEL) a traité 5 154 assignations soit une diminution de 13,3 % par rapport à l'année précédente, 29 % des ménages concernés étaient connus des circonscriptions de service social (stable par rapport à 2017).

Le nombre de ménages vus par le prestataire n'est pas disponible.

Action

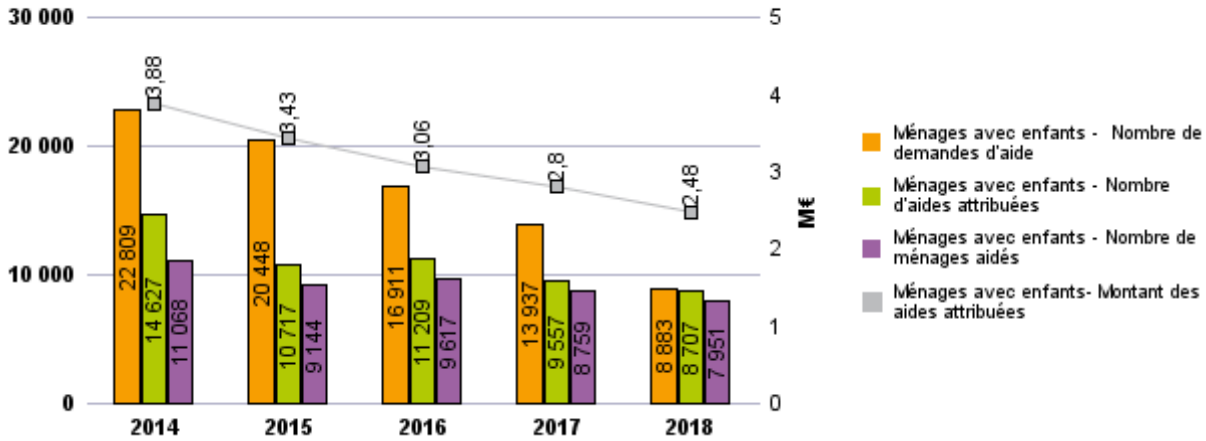
Aide généraliste

Le Fonds d'aide généraliste est un dispositif propre à la Seine-Saint-Denis, qui regroupe des aides destinées à des ménages en difficulté, sur le plan social et financier. Il comporte :

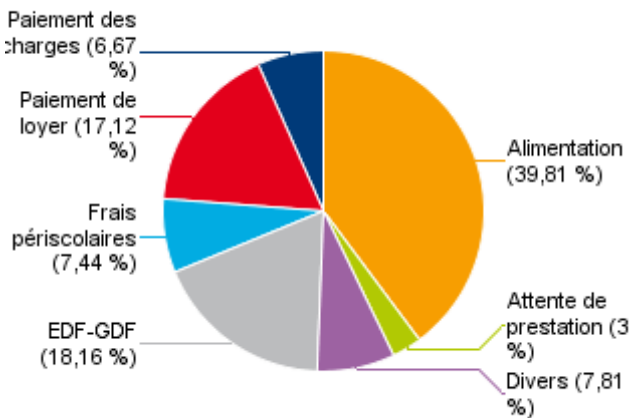
- des aides aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance),
- des aides aux ménages sans enfants, appelées "secours exceptionnels".

Aides financières aux familles avec enfants

Aides financières aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance)



En %	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de refus des demandes	32,85	35,38	31,91	33,21	ND



	2014	2015	2016	2017	2018
Part des aides d'hébergement dans le total des aides accordées	38 %	44 %	39 %	44 %	47 %

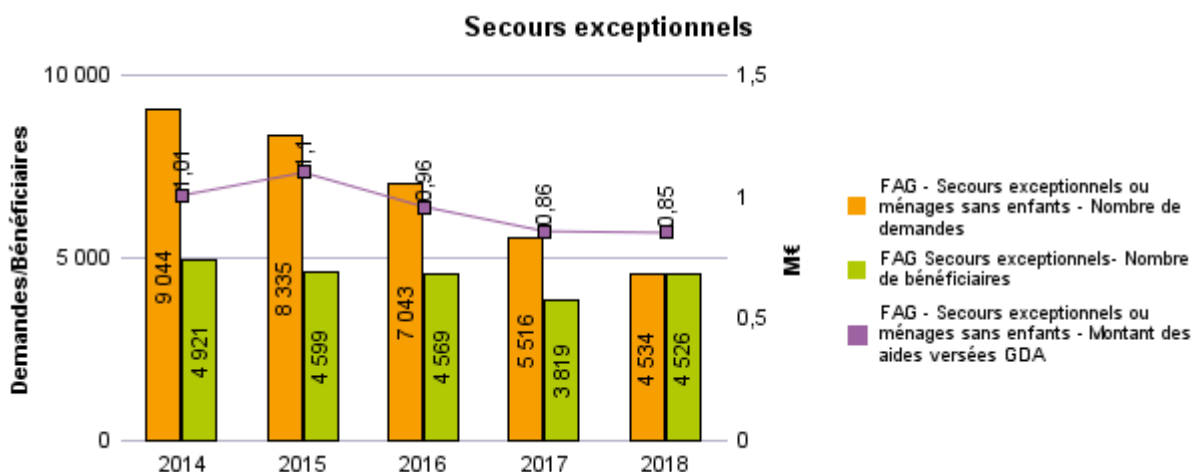
En €	2014	2015	2016	2017	2018
Montant moyen des aides versées	544	637	506	542	310

L'exercice 2018 a été marquée par une diminution de 8,9 % du nombre d'aides attribuées qui s'accompagne d'une baisse de 11,6 % du montant des aides attribuées. Ces baisses peuvent s'expliquer par la mise en place d'un marché hôtelier en 2018. Ainsi, depuis le 1er novembre 2017, toutes les prises en charge à l'Hôtel qui étaient payées sur le budget du FAG, sont désormais inscrites sur un budget total alloué aux prises en charge à l'hôtel. Cependant, si on neutralise l'effet périmètre, on ne constate qu'une diminution de 1,8 % du montant des aides attribuées.

L'année 2018 a été marquée par :

- Une baisse des demandes ayant fait l'objet d'un accord (-9%)
- Une augmentation du nombre des paiements par virement et une baisse des paiements en bons de secours premiers besoins (SPB), grâce notamment à une démarche partenariale avec le Service Social Départemental lancée en juin 2016.

Secours exceptionnels (ménages sans enfant) accordés par le SDAF



Après une année de baisse significative en 2017, le nombre de bénéficiaires a augmenté pour retrouver le niveau des années antérieures à 2017. Ainsi, on constate une augmentation de 18,5 % du nombre de bénéficiaires de secours exceptionnels.

L'année 2018 a été marquée par :

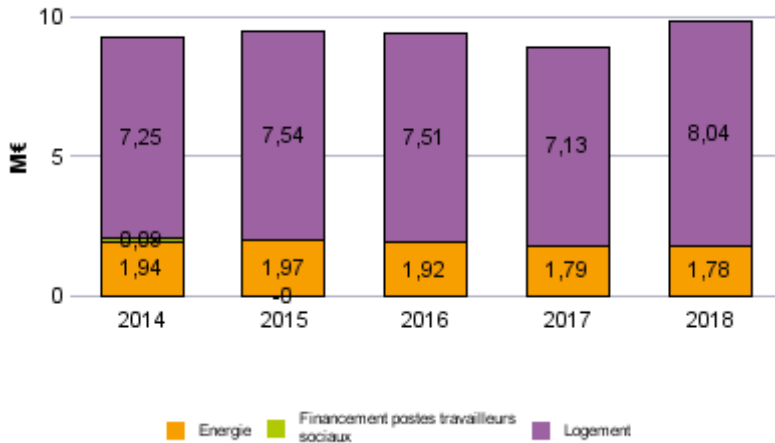
- une diminution de la part des virements dans le versement des aides aux personnes isolées,
- une augmentation des dépenses liées aux besoins alimentaires ainsi qu'une augmentation des dépenses liées au paiement des charges.
- à noter : une part importante des dépenses d'aides du FAG Personnes isolées concerne d'une manière directe ou indirecte le logement (32 %).

Cependant, malgré l'importance accordée à la démarche de sécurisation du versement des aides par une systématisation des virements bancaires, l'exercice 2018 se caractérise par un retour des aides versées en espèces (46 % contre 28 % en 2017).

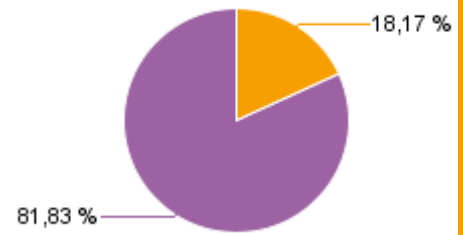
Le dispositif FSL doit faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès dans le logement. Il comprend :

- le financement de structures d'accueil et la prise en charge de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) réalisées par des structures spécialisées dans cette activité, associations ou services sociaux,
- des aides individuelles pour les dépenses d'eau et d'énergie,
- des aides individuelles sous forme de prêts ou de subvention,
- des mécanismes de priorisation pour l'accès au parc social et dans les résidences sociales.

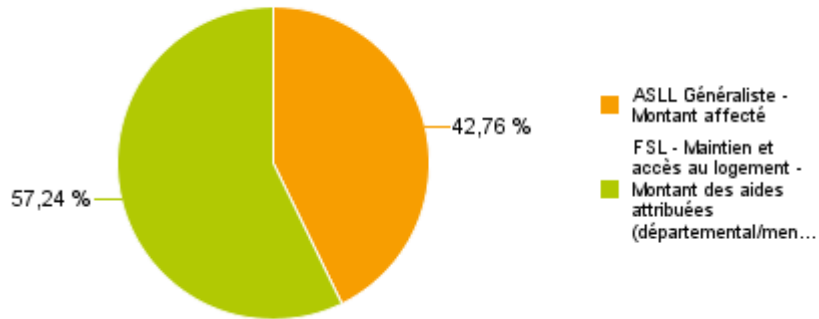
Dépenses de fonctionnement de l'action Droit au logement



Répartition par type d'aide en 2018



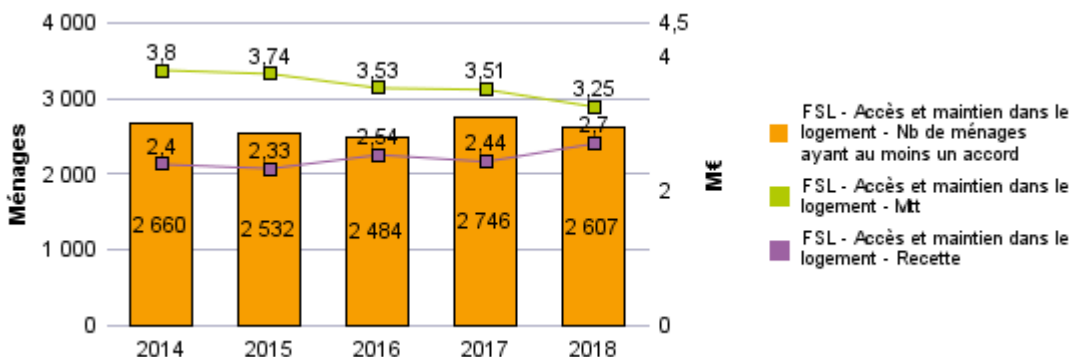
Répartition des dépenses liées au logement par dispositif en 2018



Fonds de solidarité logement

Prêts et subventions pour l'accès et le maintien dans le logement

Cette prestation vise à accorder des subventions ou des prêts pour favoriser le maintien ou à l'accès au logement.

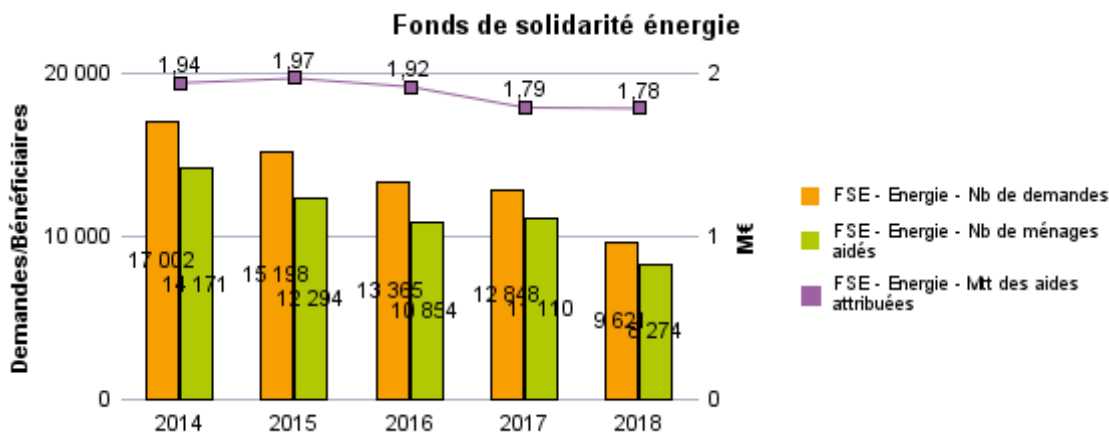


	2014	2015	2016	2017	2018
Part des aides consacrées à l'accès au logement	49 %	48 %	51 %	48 %	58 %
Part des aides consacrées au maintien dans le logement	51 %	52 %	50 %	50 %	22 %

L'année 2018 a été marquée par une hausse de 5,1 % du nombre de ménages ayant eu au moins un accord par rapport à 2017. La tendance à la baisse du montant total des aides accordées s'est poursuivie, elle s'est établie à - 7,4 % par rapport à l'année 2017. Le montant des recettes a augmenté de 10,7 % par rapport à 2017.

Fonds de solidarité énergie

Le Fonds vise à aider les habitants qui ne peuvent assurer le paiement des factures liées à leur consommation d'énergie (EDF - GDF, bois, fuel, gaz).

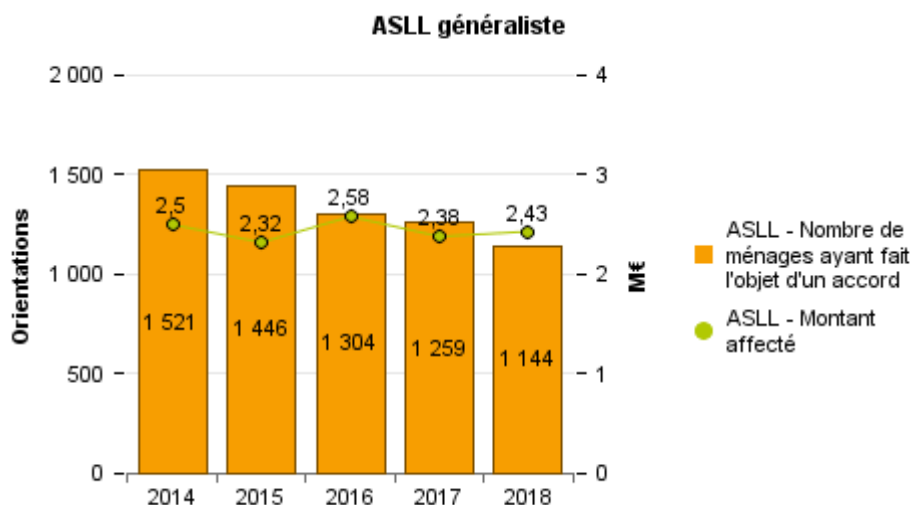


Concernant le Fonds solidarité énergie, on observe une diminution de la demande (-25,1 %) pour la cinquième année consécutive. Le nombre de bénéficiaires a lui aussi diminué de 25,5 % par rapport à l'année 2017. Le montant des aides attribuées est quant à lui resté stable.

Sur le Fonds Solidarité Energie, l'ensemble des Départements franciliens constate une tendance à la baisse de la sollicitation. C'est pourquoi le Département de la Seine-Saint-Denis a désiré optimiser le fonctionnement de ce fonds, en simplifiant la procédure de validation et de paiement. Depuis juin 2018, date d'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures, les délais ont été sensiblement réduits et les sollicitations des usagers, dénotant d'un fonctionnement imparfait du dispositif, continuent de diminuer.

Accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) est une mesure contractualisée de suivi social global et intensif à partir d'un problème de logement sur une période courte de 6 mois renouvelable jusque 18 mois. Il comprend l'ASLL généraliste et l'ASLL en résidence sociale.

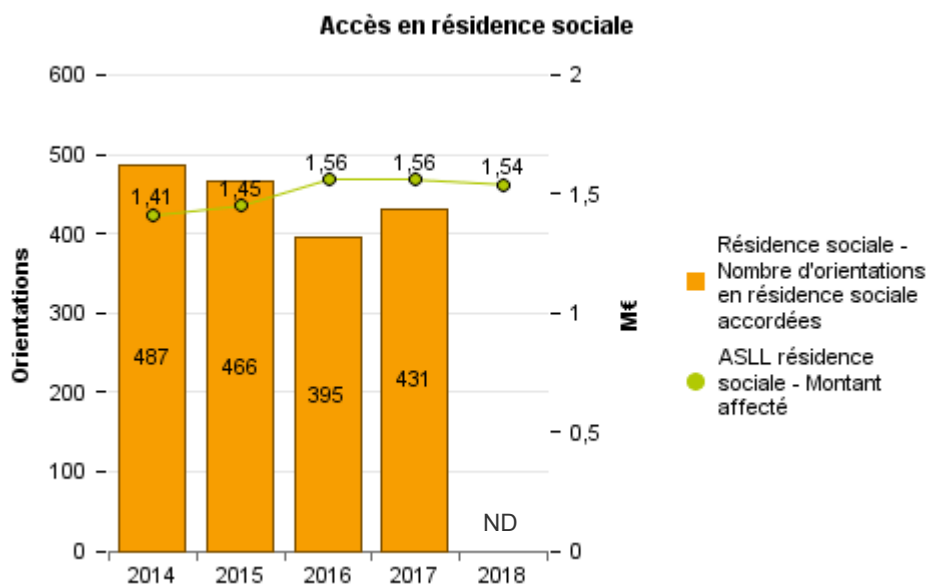


En 2018, la baisse du nombre de ménages ayant fait l'objet d'un accord se poursuit (- 9,1 %). Cependant, le montant affecté a quant à lui augmenté de 2,1 %.

Sur les 1 144 ménages accompagnés par les travailleurs sociaux, 708 l'ont été au titre du maintien, 418 au titre de l'accès au logement, et 18 ménages issus de la communauté des gens du voyage, accompagnés au titre de mesures dites de « faciliter l'accès ». La durée moyenne de ces mesures est de 12 à 15 mois, respectivement pour l'accès et le maintien.

Accès en résidence sociale et accord préalable

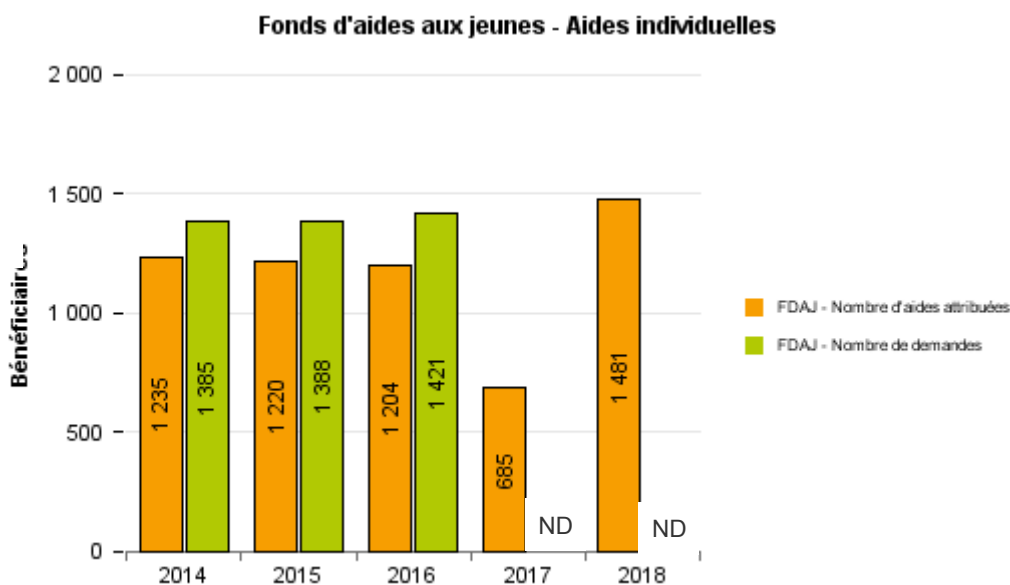
L'orientation en résidence sociale permet d'orienter certains ménages vers une étape intermédiaire de logement.



Les bilans 2018 n'ont pas été intégralement réceptionnés au moment de la collecte de données.

Le Fonds d'aides aux jeunes

Les aides du FDAJ sont accordées par le Département depuis 2004, en rapport avec un caractère d'urgence sociale (en majorité) ou en soutien aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion.



Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	24	32	30	30	36
Montant versé en euros	267 700	522 645	746 740	420 145	713 130

PROGRAMME

Promotion des droits fondamentaux

*Ce programme relève
de la Mission
Action sociale, prévention, santé.*

Ce programme comporte trois actions :

- Observatoire des violences faites aux femmes,
- Coordination de l'action sociale,

Objectifs du programme

L'objectif du programme est de favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux. Il s'agit de promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations, de lutter contre les violences envers les femmes et de lutter contre les discriminations.

Mise en œuvre des priorités

5 Projets sociaux de territoire et un Protocole avec un Centre communal d'action social constituent à ce jour des outils d'animation sociale locale de premier plan, et ont vocation à être dupliqués dans d'autres territoires à un échelon supracommunal.

Il s'agit toujours de pousser la territorialisation de l'action sociale en valorisant l'expertise du territoire et de ses ressources acquise dans les circonscriptions.

Le Service social départemental a modifié significativement les modalités de subventionnement des associations en matière d'accompagnement social et de promotion des droits des femmes. Les principales associations ont pu être rencontrées, et les liens entre ces dernières et les services départementaux territorialisés – notamment les circonscriptions de service social, ont été valorisés. Les éléments d'évaluation de l'activité annuelle ont été précisés.

Le maillage du territoire en instances partenariales – outils importants de l'action en circonscription de service social a été intensifié : 2018 a vu la poursuite du développement des commissions locales d'impayés de loyer qui concerne désormais 23 territoires contre 20 en 2017. Concernant les Réunions d'évaluation des situations d'adultes en difficulté (RESAD), on comptait en 2018 26 instances de concertation dont une création. Ces instances couvrent 30 communes au total.

Les contrats locaux de santé (CLS) 3^{ème} génération sont en cours de déploiement. Les responsables des circonscriptions de service social (CSS) participent aux comités de pilotage des CLS en articulation avec d'autres professionnels du Pôle solidarité et notamment leurs homologues du service de Protection maternelle et infantile (PMI).

Le nombre de conseils locaux de santé mentale (CLSM) s'est maintenu en 2018, à 14 sur le territoire départemental.

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

L'Observatoire met en place des dispositifs innovants pour lutter contre les violences envers les femmes. Il est ainsi reconnu au plan national comme un laboratoire d'expérimentations.

Plusieurs dispositifs innovants visant l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection sont mis en œuvre :

Le téléphone grave danger

Ce dispositif de protection consiste à remettre un téléphone portable d'alerte aux femmes en très grand danger pour leur permettre d'alerter et de faire intervenir les forces de police en cas de menaces ou de violences. Depuis novembre 2009, 282 femmes ont bénéficié du dispositif et 416 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère. En 2018, 34 femmes disposaient d'un téléphone portable d'alerte actif.

L'ordonnance de protection

Cette ordonnance permet au juge aux affaires familiales de décider en urgence certaines mesures de protection pour les femmes victimes de violence. Elle a pu être mise en application en Seine-Saint-Denis en novembre 2010. Ainsi, en 8 ans, 254 décisions ont été rendues et 164 ordonnances de protection ont été accordées.

La mesure d'accompagnement protégé (MAP) dans le cadre de l'exercice du droit de visite dans un contexte de violences conjugales

Ce dispositif prévoit l'accompagnement des enfants par une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père auteur de violences. Depuis 2013, 101 mesures ont été prononcées par les Juges aux affaires familiales pour accompagner 171 enfants mineurs.

Le dispositif Un toit pour elle

Il a pour objectif de faciliter l'hébergement spécialisé des femmes victimes de violences et de mettre en sécurité de façon pérenne les femmes en danger repérées par la Justice. En 2018, le travail avec les 24 villes et les institutions (Seine-Saint-Denis habitat, Plaine Commune, CAF, Préfecture) ayant signé la convention a été poursuivi. Depuis janvier 2010, 661 personnes ont été protégées dont 422 enfants. Le dispositif a été étendu aux femmes en très grand danger disposant d'un téléphone portable d'alerte, ainsi qu'aux femmes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ordonnance de protection.

Les consultations de victimologie

Fin 2018, la Seine-Saint-Denis disposait de 22 consultations de psycho-traumatologie. Au cours de l'année 2018, 720 personnes ont bénéficié d'une prise en charge dans ce cadre.

Le dispositif Bons taxis

Il consiste à faciliter les déplacements, des femmes victimes de violences conjugales en grande difficulté du commissariat où elles ont déposé une plainte, vers les Unités médico-judiciaires (UMJ). Six commissariats participent à cette expérimentation. Depuis décembre 2009, 317 bons taxis ont été utilisés.

La lutte contre les mariages forcés

La convention de partenariat a été renouvelée avec l'association FIT – Une femme, un toit, pour offrir des solutions d'hébergement et de mise en protection aux jeunes femmes majeures de 18-25 ans en danger de mariage forcé qui ne sont plus scolarisées, jusqu'à ce qu'elles puissent s'insérer ou se réinsérer professionnellement. Cette convention vient compléter et renforcer le dispositif de lutte contre les mariages forcés mis en place par l'Observatoire.

Le protocole féminicide

Ce dispositif expérimental a été mis en place pour la prise en charge des enfants mineurs orphelins lorsqu'un des parents tue l'autre parent au sein du couple. L'observatoire suit la mise en place de cette prise en charge spécifique dans le cadre du travail partenarial, évalue avec l'ensemble des partenaires la mise en application du protocole et se charge de la formation des professionnel·le·s. En 2018, ce protocole a été mis en œuvre quatre fois, et 9 enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge psycho-traumatique par le service de pédopsychiatrie de l'hôpital Robert Ballanger.

L'Espace Rencontre Protégé

Dans la continuité des dispositifs de protection mis en place pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, l'Espace de Rencontre Protégé (ERP) se situe à mi-chemin entre l'Espace Rencontre et la Mesure d'Accompagnement Protégé. Il propose la prise en compte de la problématique des violences conjugales dans l'organisation des rencontres entre les pères auteurs de violence et leurs enfants. L'objectif est d'accueillir les pères auteurs de violences dans le couple et leurs enfants dans un lieu dédié, d'organiser et de médiatiser leurs rencontres, en privilégiant l'intérêt et la sécurité de l'enfant, mais aussi la protection de la mère victime de violences accompagnant l'enfant. Depuis mars 2018, 12 mesures d'Espace Rencontre Protégé (ERP) ont été prononcées par les juges aux affaires familiales de Seine-Saint-Denis, pour l'accompagnement protégé de 21 enfants.

En sus de ces dispositifs expérimentaux, l'Observatoire a mis en place et coordonne des groupes de travail pluri-professionnels sur l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles, la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Depuis 17 ans, les dispositifs innovants inventés et testés en Seine-Saint-Denis par l'Observatoire ont prouvé leur efficacité, et nombre d'expérimentations s'exportent dans d'autres villes, d'autres départements, voire même au territoire national.

En 2014, le téléphone portable d'alerte a été généralisé et étendu aux femmes victimes de viol (art 41-3-1 du code de procédure pénale – Loi du 4 août 2014)

En 2018, Paris a mis en place le dispositif de la Mesure d'accompagnement protégé. Le dispositif « un toit pour elle » a été acté par le Conseil de Paris (2017).

Le dispositif partenarial expérimental l'Espace de Rencontre Protégé (ERP), qui vient compléter les dispositifs d'ores et déjà mis en place en Seine-Saint-Denis, a été retenu et inscrit au 5^{ème} Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019).

En matière d'observation, deux études ont été menées en 2018 : une évaluation du dispositif de protection des femmes en grave danger, après 9 années de fonctionnement. Ainsi qu'une étude sur l'impact des violences dans le couple sur les enfants dans les Informations Préoccupantes : Réalisée par Ségolène Aubry-Bloch, chargée de mission à l'Observatoire, en partenariat avec la Cellule de recueil des informations préoccupantes 93 (CRIP 93). L'étude a permis d'analyser 100 IP, concernant 141 enfants, arrivées aléatoirement à la permanence de la CRIP 93 entre avril et juillet 2018. Il en résulte que 30% des IP comportent des faits de violences conjugales et 41% des enfants concernés sont co-victimes de ces violences (62% ont moins de 6 ans). Parmi eux, 57% sont des victimes directes de violences graves de la part de l'auteur des violences dans le couple et 86% si l'on ajoute les violences psychologiques.

Les activités de formation et de sensibilisation des professionnel·le·s mises en œuvre par l'Observatoire ont donné lieu, comme chaque année, à quatre initiatives :

- la Rencontre départementale de l'Observatoire, dont la 16^{ème} édition a rassemblé à la Bourse départementale du travail de Bobigny 718 professionnel·le·s en mars 2018 sur le thème « Stop violences faites aux femmes » ;

- les 14^{èmes} Rencontres internationales Femmes du monde en Seine-Saint-Denis étaient placées sous le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes, prioriser leur sécurité et celle de leurs enfants. La journée d'ouverture a rassemblé 999 professionnel·le·s à la Maison de la culture de Bobigny, avec 38 villes du Département et de nombreux départements représentés ;
- l'initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, conférence de sensibilisation qui a rassemblé 68 professionnel·le·s ;
- dans le cadre de l'initiative Jeunes contre le sexisme, 476 professionnel·le·s des équipes éducatives ont été sensibilisés aux enjeux du sexisme.

Des actions de formation ont également été menées par l'Observatoire en 2018 concernant l'impact de la violence dans le couple et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants, les violences conjugales et les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, en 2018, l'Observatoire est intervenu à 38 reprises dans des formations ou des rencontres organisées par d'autres structures.

Au total, ce sont ainsi 6 041 professionnel·le·s qui ont été sensibilisé·e·s ou formé·e·s, en 2018, par l'Observatoire (formations organisées par l'Observatoire ou autres organismes).

En matière de prévention des comportements sexistes auprès des jeunes, l'objectif est de faire reculer les comportements sexistes et violents dans les relations filles / garçons. 2 617 collégiens de la Seine-Saint-Denis ont été sensibilisés par l'Observatoire en 2018, sur la base d'un travail en profondeur avec des collégien·ne·s se déroulant sur une année scolaire.

En matière de communication et d'outils de connaissance, plusieurs documents ont été produits à partir des initiatives annuelles de l'Observatoire. En 2018, une campagne d'information grand public a été lancée sur les villes du département, avec 345 affiches sur l'affichage urbain, ainsi que des insertions presse de la campagne. Par ailleurs, la production d'outil à destination des professionnel·le·s des établissements scolaires a été poursuivie. Il s'agit d'un « kit pédagogique » qui vise à faciliter les interventions auprès des jeunes sur les questions d'égalité femmes-hommes, les stéréotypes de sexe, etc.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Observatoire des violences faites aux femmes	Dépenses	0,135	0,123	0,126	0,142	0,155
Lutte contre les discriminations	Dépenses	0,087	0,064	0,086	0,086	
Coordination de l'action sociale		0,031	0,031	0,025	0,030	0,031
Total Programme « Lutte contre les violences envers les femmes »	Dépenses	0,253	0,218	0,236	0,258	0,186

*Ce programme relève
de la Mission*

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Actions de santé publique transversales,
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire.

Contexte

La politique de santé du Département de la Seine-Saint-Denis vise à lutter contre les inégalités sociales et territoriales, à travers notamment les axes de la promotion de la santé, de l'éducation pour la santé, de la prévention et du dépistage des maladies infectieuses et cancéreuses et de la prévention bucco-dentaire.

Dans le contexte de la mise en place de la gouvernance en santé par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, le Département s'est positionné comme « coproducteur de santé publique ».

Durant l'année 2018, des orientations nationales et régionales, parmi lesquelles la stratégie nationale de santé (janvier 2018), le plan « Priorité Prévention » (mars 2018), l'élargissement de l'obligation vaccinale à 11 vaccins (en début d'année) et des annonces sur le renforcement de la prévention en santé bucco-dentaire ont réaffirmé le rôle de la prévention et de la promotion de la santé en matière d'accès à la prévention et aux soins.

Le Plan régional de santé a notamment rappelé la nécessité d'un rééquilibrage des moyens au sein de la région pour assurer un maillage territorial plus équitable en Île-de-France.

L'année 2018 a également vu l'arrivée à échéance de la première convention cadre avec l'ARS (2016-2018) marquée notamment par l'intégration de nouvelles orientations pour le dépistage ciblé de la tuberculose, notamment le développement des actions à destination du public primo-arrivant et des personnes en situation de grande précarité, et par le déploiement du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGIDD) et la renégociation initiée en fin d'année d'un nouveau cadre conventionnel.

En 2018, l'ouverture du Centre départemental de prévention et de santé (CDPS) de Saint-Denis regroupant les équipes d'Aubervilliers et de Saint-Denis sur un nouveau site au carrefour Pleyel a été préparée. Il s'agit de la dernière étape de déploiement du projet de service initié en 2014.

En octobre 2018 un nouveau système d'information a été déployé, pour la gestion du dossier des patients accueillis dans les CDPS ainsi que leur agenda pour les activités CeGIDD et de vaccination.

En fin d'année le plan d'action « Objectif Seine-Saint-Denis sans sida » visant à développer la stratégie 90/90/90 (90 % des séropositifs diagnostiqués, 90% traités par les antirétroviraux, 90 % avec une charge virale indétectable) sur le Département.

S'agissant des vaccinations, l'élargissement aux nouveaux nés à compter du 1er janvier 2018 de l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins ainsi que la survenue d'une épidémie de rougeole sur le dernier trimestre ont marqué l'année 2018.

Malgré la poursuite des tensions d'approvisionnement pour les vaccins contre l'hépatite A et l'hépatite B enfant, ainsi que le contingentement sur une partie de l'année du Bacille Calmette et Guérin (BCG) (d'avril à décembre), on constate une stabilité globale du nombre de vaccins mis à disposition.

Durant l'année, l'accréditation du laboratoire départemental initiée en 2014 s'est poursuivie. Le laboratoire fait l'objet d'un contrôle en continu de ses analyses avec une part d'analyses accréditées de 97 % à la fin de l'année 2018 avant une accréditation totale de son activité prévue à l'horizon 2020.

Pour la troisième année consécutive l'appel à projet pour le financement des associations départementales œuvrant dans le champ de la santé a été lancé. Il a bénéficié à 30 associations en 2018.

L'année a également été marquée par la construction du projet de bus dentaire amené à se déployer à compter de décembre 2019 et la réalisation d'actions hors les murs en foyers de travailleurs migrants et auprès de personnes handicapées.

Malgré la régionalisation des structures départementales de dépistage initialement prévue au 1^{er} janvier 2019, le Département maintient son soutien à cette politique en poursuivant la mise à disposition de moyens en locaux et personnels à l'antenne départementale du nouveau centre régional de coordination des dépistages des cancers.

Objectifs du programme

De manière transversale à la Direction, les objectifs stratégiques sont de prévenir, d'accompagner et/ou d'atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques dans le domaine de la santé, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle tout en impliquant les usagers.

En ce qui concerne les trois actions du programme Prévention et promotion de la santé, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- conduire une politique de santé transversale en coordonnant les différentes actions du Département,
- diminuer la transmission des maladies infectieuses, en intégrant, sur le VIH, les recommandations du rapport de France Lert « vers une Seine-Saint-Denis sans SIDA »,
- améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs.

Mise en œuvre des priorités

Actions de santé publique transversales

S'agissant des actions de santé publique transversales, Il s'agit d'impulser ou de renforcer les décloisonnements entre les services concernant la santé dans une approche globale intégrant les déterminants de la santé. Ce travail s'est traduit avec les contrats Locaux de santé par la mise en place de réunions interservices mais aussi par une réflexion collective et conjointe, autour de la thématique sport santé qui a été mise en place avec le service des sports (DCPSL) et la Direction de l'enfance et de la jeunesse (DEJ) ainsi que dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP).

L'année 2018 a également été marquée par l'organisation, pour la troisième année, d'un appel à projet transverse aux services de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS).

Outre ce soutien à des structures associatives, le service a poursuivi son concours, initié en 2014, à la consultation spécialisée pour la prise en charge de la tuberculose pédiatrique à l'hôpital Jean Verdier de Bondy.

En 2018, les partenariats stratégiques ont été renforcés. Cela s'est notamment traduit par la participation à l'élaboration des contrats locaux de santé de 3^{ème} génération, en favorisant la coordination des acteurs et des actions et la visibilité du Département. Ainsi, concernant les Contrats locaux de santé (CLS), une gouvernance interne a été mise en place associant plusieurs services de Département, l'enjeu étant de faire émerger des priorités et des orientations stratégiques en vue d'une signature des CLS 3^{ème} génération en 2019. Pour ce faire, la participation aux comités de pilotage a été renforcée, l'objectif étant également de faire des CLS des outils de coordination de proximité et des points d'appui sur les territoires en vue de l'accompagnement des publics en matière de prévention et de santé.

Concernant le dépistage organisé des cancers du sein et du cancer colorectal, celui-ci est assuré par le Groupement d'Intérêt Public Comité des Cancers 93 dont le Conseil Départemental est membre.

Le dépistage organisé du cancer du sein bénéficie de l'amélioration continue du matériel de dépistage (avec l'essor du dépistage numérique plein champ). En 2018, le nombre de personnes dépistées a augmenté (+6 %) avec un taux de participation qui reste stable à 37,9% sur la période 2017-2018. Une baisse du taux de participation est observée pour l'ensemble des départements depuis 2011-2012. L'impact de la polémique nationale et internationale sur l'efficacité du dépistage du cancer du sein, la baisse de l'offre en matière de sénologie, une augmentation des démarches de dépistage individuel (recours à la tomosynthèse) sont autant d'hypothèses pouvant expliquer cette diminution.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal (données sur 2 ans), le nombre de personnes dépistées est de 86 719 pour 2017-2018 (-7%) après une nette hausse de bénéficiaires (+ 22 %) en 2016-2017.

Le passage en 2015-2016 à un nouveau test immunologique (Oc-Sensor), plus facile d'emploi et plus sensible à la détection des lésions pré-cancéreuses n'a donc pas pour le moment eu l'impact espéré sur le taux de participation, celui-ci restant très inférieur à l'objectif européen minimal de 45%. A 26,10%, soit la septième place régionale, ce taux reste en dessous de la moyenne régionale (28,3%) et nationale (32,1%).

Enfin, en mai 2018, il a été décidé de poursuivre le soutien de l'année préparatoire à la première année commune aux études de santé portée par l'Université Paris 13.

Lutte contre les maladies infectieuses

Le nombre global des consultations a légèrement diminué en 2018 (17 764 consultations soit - 3 % par rapport à 2017). Cette légère baisse est le fait des consultations tuberculose qui reculent de près de 18 % et qui concerne davantage les consultations en centres (- 25 %) que hors centre (- 11 %). Les consultations liées au dépistage ciblé en direction des publics les plus vulnérables tendent à augmenter, alors que les consultations autour de cas de tuberculose tendent à diminuer, ce qui peut s'expliquer par une diminution du nombre de cas signalés et par un effort de recentrage des enquêtes autour des sujets contacts les plus à risques.

Les consultations Infections sexuellement transmissibles (IST) sont en très légère progression avec une dynamique plus forte

sur les antennes CeGIDD. Aussi, plus de la moitié des consultations (54 %) sont au titre des IST. Du fait du retour à la normale sur l'approvisionnement en vaccins contre l'hépatite B, le motif de consultation *vaccination* progresse de manière importante pour l'ensemble des sites hormis Montreuil.

L'année 2018 a été marquée par un retour à davantage de polyvalence : les plages de consultation polyvalentes augmentent de 36 % sur 10 mois et représentent 42 % du total des plages de consultation. De plus, en cas de consultation polyvalente, les trois thématiques (tuberculose, vaccination et IST) sont abordées dans 42 % des cas.

Le nombre d'actions hors les murs est stable en 2018, avec 36 actions réalisées. La polyvalence reste significative avec 28 % des actions (soit 10 actions) traitant plusieurs thématiques, mais en recul par rapport à 2017 où ce taux était de 44 %. Sur ces 10 actions, la totalité associait dépistage de la tuberculose et prévention du Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des IST.

24 actions autour du VIH et des IST ont été conduites dont 17 ont donné lieu à des dépistages.

21 actions concernaient des actions de dépistage ou de sensibilisation à la tuberculose.

En plus de ces actions ponctuelles, un dépistage de la tuberculose est organisé au Centre d'accueil de soin et d'orientation (CASO) de Médecins du Monde une fois par semaine.

La convention sur le dépistage ciblé de la tuberculose a poursuivi les objectifs initiaux (interventions dans les foyers de travailleurs migrants, dépistage au CASO de Médecins du Monde, consultation familiale à Clichy-sous-Bois, dépistage pour avis des personnes orientées soit par l'Université, soit par l'Office français de l'immigration et de l'intégration), ainsi que les nouvelles orientations de la préfecture de région et de l'ARS en matière de dépistage des personnes primo-arrivantes hébergées dans les centres d'hébergement d'urgence.

Après une forte croissance du nombre de personnes dépistées depuis 2016, les réalisations 2018 se situent en dessous des objectifs fixés, en majeure partie du fait de la baisse du nombre de radios réalisées au CASO de Médecins du Monde. Cette diminution au CASO s'explique par des facteurs extérieurs au service qui ont rendu impossible l'intervention du Service le mardi : nombreux mardis fériés, fermetures du CASO, orientation moindre de la part de Médecins du Monde, difficultés avec le camion radio conduisant à annuler l'action.

Concernant les dépistages autour de cas, on observe une diminution du nombre de cas de tuberculose ou d'Infections tuberculeuses latentes (ITL) signalés ou notifiés par rapport à 2017 (642 cas, soit une baisse de 9 %). Les signalements liés aux cas index tuberculose maladie (TM) résidant en Seine-Saint-Denis s'établissent à 404 cas en 2018, soit une diminution de 7 % par rapport à 2017. Le nombre de cas index hors département progresse pour sa part de 4 % avec 186 cas.

Pour les dépistages autour d'un cas index de tuberculose maladie et d'ITL de - 15 ans, la baisse du nombre de sujets contacts (SC) identifiés se poursuit (- 5 %).

Le taux de personnes dépistées (provisoire) s'établit à 72 %. Cependant, le taux (davantage consolidé) sur les 6 premiers mois de l'année est de 78 % ce qui est proche du niveau attendu (80 %). 15 tuberculoses maladies ont été diagnostiquées, soit un taux de découverte en diminution (0,75 % contre 1 % les années précédentes). Le nombre d'ITL diminue également de manière importante à 276 cas fin février soit un taux de découverte en baisse de près de 7 points par rapport à 2017.

L'année 2018 a constitué la troisième année de mise en œuvre du nouveau dispositif CeGIDD (centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic - du VIH et des IST), le projet départemental ayant été habilité par l'Agence Régionale de Santé fin 2015.

En 2018, le nombre d'exams est resté globalement stable, après une forte augmentation en 2017.

Les pourcentages de diagnostic positifs diminuent à l'exception notable du VIH et des gonocoques. Ceux-ci continuent de se situer à des niveaux supérieurs au niveau francilien pour le VIH, l'Hépatite B, les chlamydiae et les gonocoques et à un niveau sensiblement équivalent pour les hépatites C.

En 2018, le nombre de vaccins réalisés (- 3 %) comme celui du nombre de valences (- 5 %) continuent de diminuer. Les difficultés d'approvisionnement, sauf pour l'hépatite A adultes, ont été moins prononcées pour certains vaccins concernés en 2017. C'est le cas de l'hépatite B adultes, avec un retour des tensions d'approvisionnement à compter de fin décembre 2018, ainsi que le BCG avec la mise sur le marché d'un deuxième vaccin autorisé en décembre 2018.

La grande partie des vaccinations réalisées reste le fait des vaccinations en PMI (85 % des vaccinations) avec une baisse globale du nombre de vaccins (- 5 %). Les vaccinations réalisées dans les autres lieux de vaccination (séances publiques, CDPS et CeGIDD) progressent nettement (+ 8 %), particulièrement dans les centres de prévention santé et au CeGIDD. 29 villes participent au programme départemental de vaccination en 2018.

Sur la vingtaine de vaccins réalisés, l'ensemble des vaccins les plus administrés (+ de 10 000 doses réalisés) sont en diminution : vaccin contre les infections invasives à pneumocoque (- 8 %), hexavalent (- 7 %), Rougeole-oreillons-rubéoles (ROR) (- 3 %), BCG (- 23 %). Seuls font exception le vaccin contre les infections invasives à méningocoque (+ 31 %) du fait de l'impact du changement de calendrier vaccinal intervenu en 2017 qui intègre une dose supplémentaire dans le schéma vaccinal et le tétravalent (+ 1 %).

Une conférence visant à former et à informer des professionnels acteurs du dispositif public de vaccination en Seine-Saint-Denis s'est tenue deux fois dans l'année. Ainsi, 85 personnes ont participé à la première conférence en mai, et 102 ont participé à la seconde en octobre, soit un total de 187 participants en 2018. Le public est composé à 77 % de professionnels de la PMI et des crèches. Les professionnels des séances publiques des villes représentent 20 %. La participation est en légère baisse depuis 2015 (233 participants en 2015, 221 en 2016, 187 en 2017).

En 2018, une intervention sur les « actualités vaccinales » s'est tenue. L'objectif étant de permettre d'aborder les actualités qui ont un impact direct sur les professionnels et l'organisation de la mission de vaccination.

L'élargissement de l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins pour les enfants décidés par la Ministre de la Santé est entré en vigueur le 1er janvier 2018. La politique de mise à disposition est restée inchangée en 2018 au regard notamment du dispositif déjà volontariste du Département.

L'accréditation, engagée depuis 2014, du laboratoire départemental par le Comité français d'accréditation (COFRAC), organisme extérieur, s'est poursuivie avec succès en 2018. En février 2018, l'analyse des quantiférons (tests de référence pour le dépistage des infections tuberculeuses latentes dans le cadre de la lutte de la tuberculose) ainsi qu'une partie des analyses réalisées en microbiologie et biochimie ont été accréditées portant à 97 % la part des analyses désormais accréditées. L'objectif reste d'accréditer l'ensemble de l'activité à horizon 2020. Ces résultats permettront de positionner le laboratoire comme une structure de référence pour la réalisation des quantiférons ainsi que pour le diagnostic des infections par le VIH, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles.

En nombre d'examens, l'activité du laboratoire progresse de 3 % en 2018, ce qui est due à la montée en charge de certaines analyses dans le cadre de l'activité CeGIDD (chlamydiae et gonocoques, hépatite A et B, introduction de nouvelles analyses requises par la mise en place de la PREP – Prophylaxie Pré-Exposition au VIH pour éviter la contamination des personnes qui n'ont pas le VIH).

Le rapport France Lert « La Seine-Saint-Denis, un Département engagé pour la fin du sida en 2030 », adopté par le Conseil départemental le 15 février 2018, a formulé plusieurs recommandations afin de mettre un coup d'arrêt à l'épidémie du sida en 2030.

Afin de décliner cette feuille de route, des réflexions et actions ont été engagées et relancées fin 2018 :

- en interne, pour structurer une « démarche projets » autour de cet objectif, grâce notamment à la mise en œuvre de plusieurs groupes projet,
- avec les partenaires, notamment l'association Vers Paris Sans Sida avec laquelle une mutualisation d'outils peut être envisagée et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), avec laquelle une expérimentation propre à la Seine-Saint-Denis pourrait être développée. Les partenaires associatifs sont impliqués par le biais de l'appel à projets « Prévention Santé », piloté par le SPAS qui réaffirme l'objectif « Seine-Saint-Denis sans sida »,
- en direction du grand public, avec la préparation d'une campagne de communication qui permettra en 2019 de diffuser largement les principaux messages de prévention.

Le dépistage est au cœur de la stratégie « Seine-Saint-Denis sans sida », qui découle de la stratégie des 3X90 de l'Onusida : 90 % des personnes dépistées, pour 90 % des personnes dépistées sous traitement, pour 90 % des personnes sous traitement avec une charge virale indétectable et donc intransmissible.

Santé bucco-dentaire

La stratégie pour le programme départemental bucco-dentaire a évolué depuis fin 2016 avec l'élargissement des actions aux personnes âgées et personnes handicapées, en plus des enfants.

Un troisième appel à projet (2018-2019) a été organisé en début d'année 2019 qui a recueilli 28 propositions de projets locaux exclusivement portés par les communes.

Pour autant, sur les 31 villes ayant répondu à l'appel à projet, seules 26 villes ont mené des actions de prévention bucco-dentaire au titre de l'appel à projet sur la période 2017-2018.

Le nombre d'enfants bénéficiaires d'actions d'apprentissage au brossage est en recul de 18 % pour la tranche des 5-6 ans sur l'année scolaire 2017-2018, par rapport à 2016-2017 ce qui s'explique en grande partie par l'arrêt, provisoire, des actions sur la ville de Saint-Denis

En revanche, les nouvelles actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap continuent leur développement, qu'il s'agisse du nombre d'actions (+ 31 %) ou du nombre de bénéficiaires (+ 40 %). Ces actions concernent 18 villes du Département.

En 2018, le modèle de bilan des actions portées par les villes a été refondu afin de :

- limiter les indicateurs demandés, notamment avec des indicateurs centrés sur les orientations portées par le Département (0-6 ans) ;
- évaluer davantage l'impact des actions menées en termes de parcours de santé (accès aux soins) ;
- caractériser davantage les lieux d'intervention des villes ;

- renforcer les indicateurs de santé publique afin notamment de renseigner l'état de santé bucco-dentaire des publics dépistés.

En 2018, il s'est agi de consolider les actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ceci s'est traduit par le soutien apporté aux villes dans le cadre de l'appel à projet bucco-dentaire en veillant à relever les actions innovantes en la matière. Cela a également été permis par la possibilité pour les villes de commander des kits de brossage adaptés à ces publics. Ces kits sont fournis par le Département avec la possibilité d'obtenir des boîtes à prothèses pour les personnes âgées. La participation du Service à l'élaboration du Schéma autonomie, piloté par la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH), avec l'intégration de la thématique santé bucco-dentaire, s'inscrit dans cette démarche. De plus, cette orientation du Département s'est caractérisée par l'accueil d'étudiants en 6^{ème} année de chirurgie-dentaire, à qui ont été confiés des actions de prévention dans 2 EHPAD du département. Une action a été menée au Centre médico psychopédagogique Les Marronniers par l'équipe bucco-dentaire du Département qui a bénéficié à des enfants autistes ainsi qu'à leurs familles.

Concernant les crèches départementales, un plan de formation à destination d'agents relais a été mis en place depuis fin 2017. 7 sessions de formations se sont déroulées sur 2017/2018 (2 en 2017).

Ce plan de de formation a concerné les 55 crèches départementales. Au total 92 personnes ont été formées.

D'autres personnes relais ont également bénéficié des formations, ainsi, 2 sessions de formation de personnels encadrants de crèches municipales ont eu lieu à Epinay-sur-Seine et cela a concerné 16 personnes.

Des kits de brossage ont été mis à disposition dans toutes les crèches. De plus, des actions alimentation et bucco-dentaire ont été développées par la diététicienne du service des crèches. Il a également été mis à disposition de chaque crèche des toises bucco-dentaires et des DVD bucco-dentaires. Enfin, 6 jeux de l'exposition et des affiches sur « le syndrome du biberon » présenté lors des sessions de formation ont été reproduits par le service des crèches.

Ces formations ont à ce jour permis de renforcer des actions en santé bucco-dentaire existantes ou d'en développer sur Bondy, Epinay-sur-Seine, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, la Courneuve et Bagnolet.

En 2018, différentes actions *hors les murs* se sont déroulées en Foyers de Travailleurs Migrants ou encore en associations. Ces actions ont pour but la sensibilisation, la formation, la réalisation de dépistages bucco-dentaires et l'orientation vers les soins administrés par les dentistes du Département. Au total, 25 professionnels de différentes associations ont participé, ainsi que 166 usagers et 152 enfants. Pour les actions de dépistage, 48 personnes ont été dépistées.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Actions de santé publique transversales	Dépenses	0,556	0,568	0,503	0,477	0,421
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	2,200	2,280	2,757	3,357	3,286
	Recettes	2,646	1,939	3,297	3,301	3,437
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,304	0,157	0,159	0,256	0,263
	Recettes	0,118	0,062	0,108	0,129	0,100
Total Programme « Prévention et promotion de la santé »	Dépenses	3,061	3,006	3,420	4,091	3,970
	Recettes	2,764	2,001	3,405	3,430	3,537

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,014	0,006	0,112	0,007	0,133
Total Programme « Prévention et promotion de la santé »	Dépenses	0,014	0,006	0,112	0,007	0,133

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

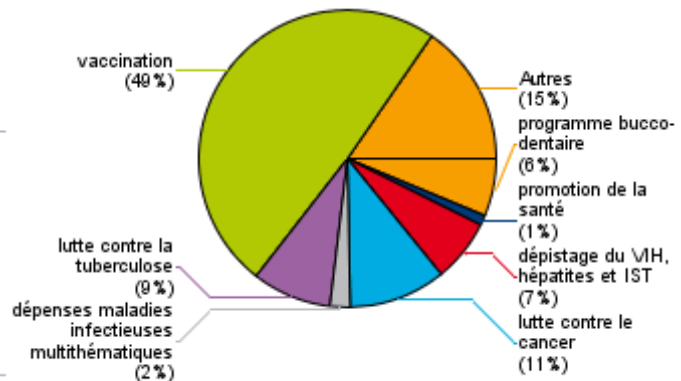
Mise en œuvre : Service de la prévention et des actions sanitaires de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS)

La politique de Prévention et de promotion de la santé vise à élever le niveau de santé de toute la population et à réduire les inégalités en la matière. Il s'agit à la fois d'une démarche de prévention, de préservation et d'amélioration de la santé dans le champ de la lutte contre les maladies infectieuses, de la lutte contre les cancers et du bucco-dentaire.

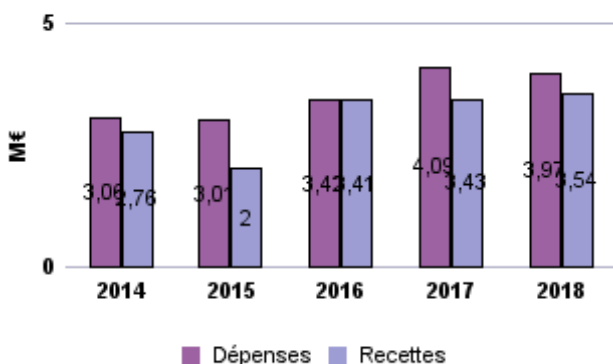
Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP		Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014 :	88,11%	2014 :	86,30%
2015 :	87,02%	2015 :	63,77%
2016 :	87,83%	2016 :	100,24%
2017 :	94,80%	2017 :	113,05%
2018 :	88,26%	2018 :	96,20%

Répartition des dépenses directes par programme de santé publique (en %)



Fonctionnement



En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette	0,3	1,01	0,01	0,66	0,43

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Dép. d'investissement	0,01	0,01	0,11	0,01	0,13

Depuis la loi du 13 août 2004, le Département met en œuvre des programmes de santé publique (tuberculose, Infections Sexuellement Transmissibles (IST), vaccination, cancers dites Actions de Santé Recentralisées - ASR) dans le cadre de conventions avec l'Etat. Il bénéficie du versement d'une Dotation Générale de Décentralisation (DGD) équivalente à 4,310 millions d'euros en 2018 correspondant au champ des ASR hormis le dépistage du VIH et des IST qui relève d'un financement désormais spécifique sur appel à projet (CeGIDD).

En fin d'année 2015, un accord avait été trouvé avec l'Agence Régionale de Santé définissant un nouveau cadre de financement pérenne de l'ensemble des ASR sur la période 2016-2019. 2018 est la troisième et dernière année de mise en œuvre de ce nouveau cadre qui a permis de garantir un haut niveau de financement des actions de lutte contre la tuberculose (0,600 M€ versés en plus de la DGD tuberculose) et d'augmenter notablement le financement du dépistage du VIH et des IST à travers le CeGIDD (financement obtenu pour 2018 de 1,314 M€ avec les financements complémentaires PREP).

Par ailleurs, la mise en œuvre de nouvelles conventions avec l'Assurance Maladie depuis 2015 et 2016 ont permis d'augmenter sensiblement le niveau des remboursements des vaccins mis à disposition par le Département en PMI ou en séances publiques (1,525 M€). L'ensemble de ces éléments explique le niveau record des recettes perçues en 2018 (3,537 M€), certaines recettes provenant également d'exercices antérieurs à 2018 (pour 0,669 M€). Cela est également à mettre en relation avec la mobilisation du service pour répondre aux appels à projets de l'ARS (bucco-dentaire, CeGIDD, dépistage ciblé de la tuberculose).

L'ARS reste en 2018 le principal financeur en termes de recettes directes (1,902 M€ dont 1,202 M€ au titre du CeGIDD et 0,600 M€ au titre de la tuberculose). L'Assurance Maladie participe à hauteur de 1,627 M€, dont 1,520 M€ au titre du remboursement des vaccins (dont 1,248 M€ pour le seul exercice 2018).

Les dépenses directes de fonctionnement diminuent (- 3 %) après une forte hausse en 2017 qui tenait à l'intégration dans le budget du service de subventions aux associations. Elles sont consacrées pour l'essentiel à l'action maladies infectieuses (plus des deux-tiers des dépenses dont 50 % pour la vaccination), à l'appel à projet pour les associations santé (16 %), au programme cancer (9 %) et au programme bucco-dentaire (7 %). Les dépenses d'investissement connaissent une progression importante du fait d'une première avance pour l'acquisition du bus dentaire et du renouvellement du matériel médical pour différents sites.

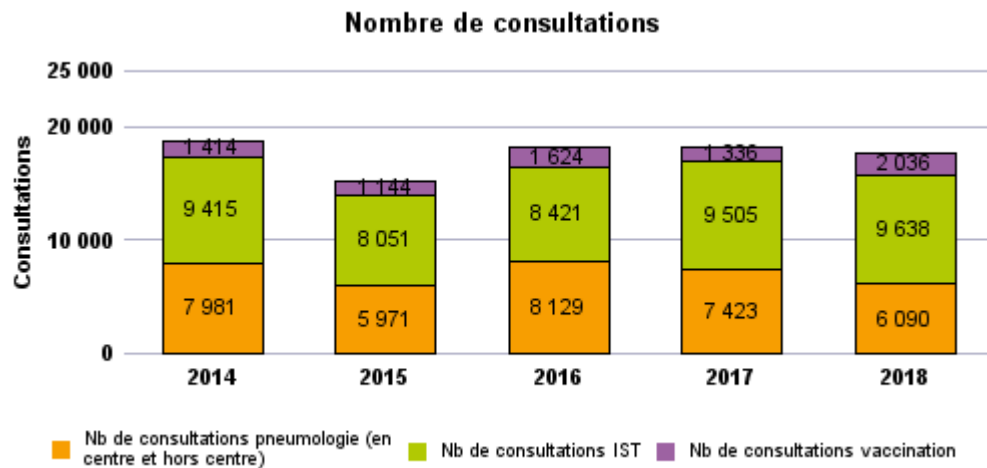
Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	50
catégorie B :	44
catégorie C :	14
Nombre total de postes :	108

Action Lutte contre les maladies infectieuses

Consultations

Les consultations sont des prestations de prévention et de dépistage destinées à l'ensemble de la population réalisées dans les deux Centres Départementaux de Prévention Santé (CDPS), le Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) et leurs antennes.

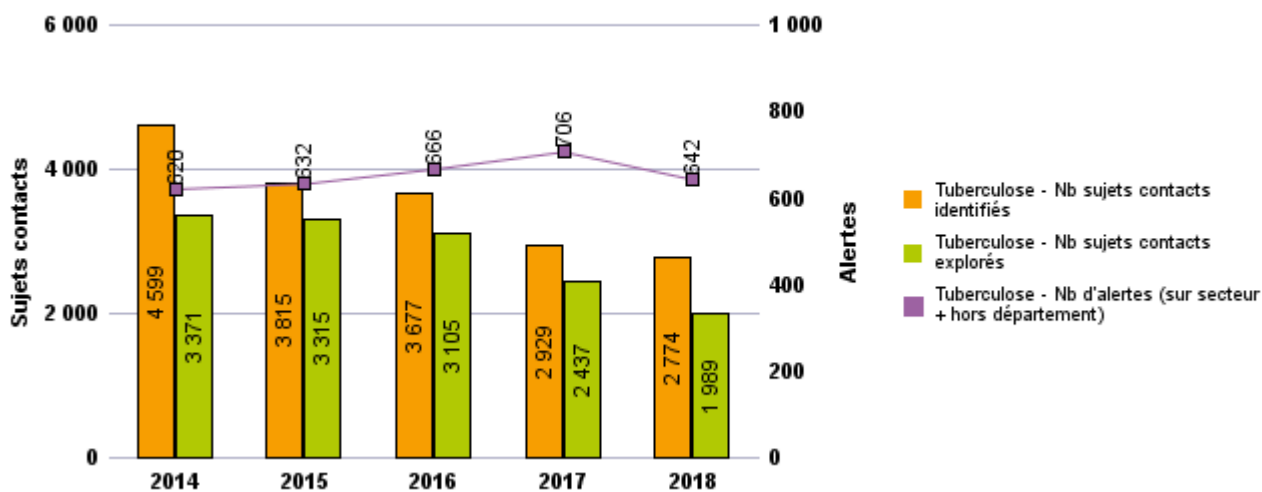


Rappelons que la méthode de comptabilisation des consultations tuberculose a évolué en 2015 ce qui a permis de réévaluer (à la hausse) le nombre de consultations depuis cette date, les données antérieures n'étant donc pas strictement comparables.

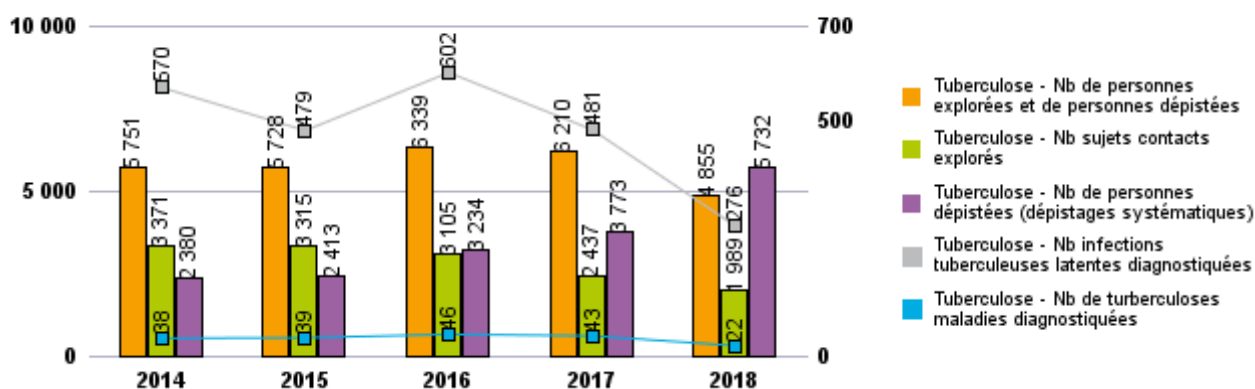
Le nombre global de motifs de consultations reste stable autour des 18 000 consultations (17 764 consultations soit - 3 % par rapport à 2017) comme en 2016 et 2017. Cette légère baisse est le fait des consultations tuberculeuses qui reculent de près de 18 % (notamment à Aubervilliers et Montreuil) qui concerne davantage les consultations en centres (- 25 %) que hors centre (- 11 %). Les consultations IST sont en très légère progression avec une dynamique plus forte sur les antennes Cegidd (Aubervilliers et Montfermeil particulièrement mais avec une baisse importante sur le CASO et sur Montreuil). Aussi, plus de la moitié des motifs de consultations (54 %) sont désormais au titre des IST. Du fait du retour à la normale sur l'approvisionnement en vaccins contre l'hépatite B, le motif de consultation vaccination progresse de manière importante pour l'ensemble des sites hormis Montreuil.

Sur une base de données limitées à 10 mois (du fait de la mise en œuvre en octobre d'un nouveau système d'information), on note un retour à davantage de polyvalence, après une année 2017 plutôt en recul. Les plages de consultation polyvalentes augmentent de 36% sur 10 mois et représentent 42% du total des plages de consultation. De plus, en cas de consultation polyvalente, les trois thématiques (tuberculose, vaccination et IST) sont abordées dans 42 % des cas.

Dépistage de la tuberculose (dépistage autour de cas index - graph 1)



Dépistage de la tuberculose (dépistage systématique et dépistage autour de cas index - graph 2)



Les données de 2018 sont des données provisoires, arrêtées fin février 2019 et sont susceptibles de variations d'ici la mi-année comme le nombre de personnes explorées ou le nombre d'ITL et de tuberculose diagnostiquées.

Pour les dépistages autour de cas, on observe une diminution du nombre de cas de tuberculose ou d'ITL signalés ou notifiés par rapport à 2017 avec 642 cas (- 9 %). Le nombre de cas index hors département progresse pour sa part de 4 % avec 186 cas.

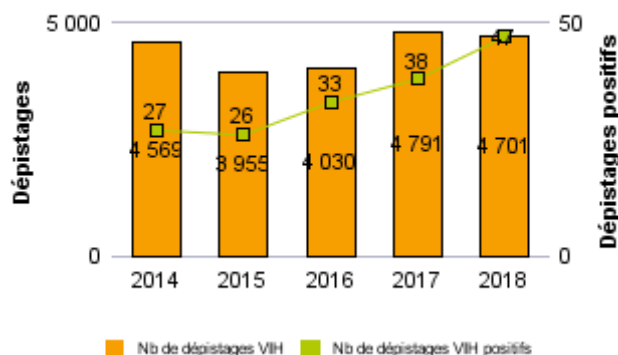
Pour les dépistages autour d'un cas index de tuberculose maladie et d'ITL de moins de 15 ans, on observe la poursuite de la baisse du nombre de sujets contacts (SC) identifiés, engagée de longue date, qui diminue de 5 %, ce qui constitue un point bas en termes d'activité. Cela s'explique à la fois par l'impact dans les enquêtes des pratiques de resserrement du nombre de sujets contacts déjà engagé les années précédentes et à une moindre fréquence de grands dépistages collectifs en 2017.

Le taux de personnes dépistées (provisoire) s'établit à 72 %. Cependant, le taux (davantage consolidé) sur les 6 premiers mois de l'année est de 78 % ce qui est proche du niveau attendu (80 %). Le nombre de tuberculoses maladies découvertes est de 15 tuberculoses maladies diagnostiquées avec un taux de découverte en diminution (0,75 % contre 1 % les années précédentes). Le nombre d'ITL diminue également de manière importante à 276 cas fin février soit un taux de découverte en baisse de près de 7 points par rapport à 2017.

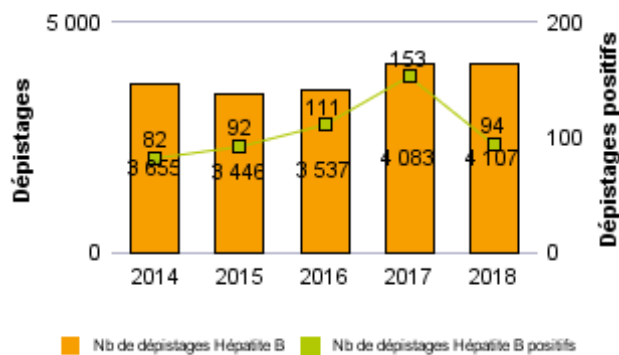
S'agissant du dépistage ciblé de la tuberculose, après une forte croissance sur deux ans, l'activité a diminué de 25 % en 2018 même si pour la troisième année consécutive le nombre de personnes dépistées dans ce cadre dépasse le nombre de personnes dépistées dans le cadre de dépistages autour de cas. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du nombre de radiographies réalisées au sein du Caso de Médecins du Monde, et s'explique par la diminution du nombre de journées de dépistage (fermeture du centre en raison de jours fériés ou de formation, difficulté rencontrée avec le prestataire de camion-radio...), ainsi que par une baisse globale de la file active au sein du Caso, qui se répercute sur les orientations vers le dépistage de la tuberculose.

S'agissant des cas de tuberculose maladie découverts, la plupart l'ont été au Caso avec toutefois une diminution du rendement qui s'établit à 279/100 000 radios ce qui reste très largement supérieur au seuil attendu de 10 fois l'incidence nationale (71 en 2015).

Nombre de dépistages VIH réalisés dans les CDDPS



Nombre de dépistages Hépatite B réalisés dans les CDDPS



L'année 2018 a constitué la troisième année de mise en œuvre du nouveau dispositif CeGIDD (centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic - du VIH et des IST), le projet départemental ayant été habilité par l'Agence Régionale de Santé fin 2015.

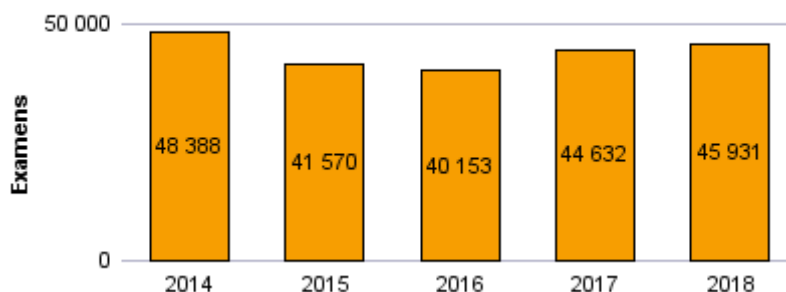
En 2018, le nombre d'examen, après une forte augmentation en 2017, est resté globalement stable avec une hausse de l'activité sur les antennes (Aubervilliers et Montreuil notamment).

Les pourcentages de diagnostic positifs diminuent à l'exception notable du VIH (avec beaucoup plus de découvertes sur les antennes) et des gonocoques. Ceux-ci continuent de se situer à des niveaux supérieurs au niveau francilien pour le VIH, l'Hépatite B, les chlamydiae et les gonocoques et à un niveau sensiblement équivalent pour les hépatites C. Les dépenses directes (hors subvention) relevant des IST diminuent de 7 %.

Examens

Les examens effectués par le laboratoire départemental sont des analyses médicales destinées aux patients des CDDPS, du CIDAG, de la PMI et de la médecine préventive du Département.

Nombre d'examens du laboratoire

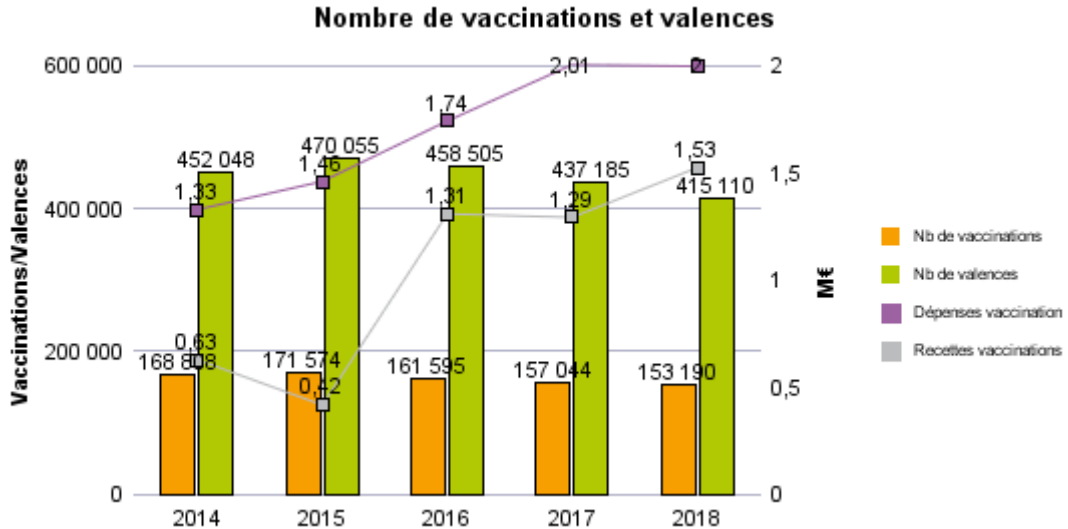


L'accréditation, engagée depuis 2014, du laboratoire départemental par le COFRAC, organisme extérieur, s'est poursuivie avec succès en 2018.

En février 2018, l'analyse des quantiférons (tests de référence pour le dépistage des infections tuberculeuses latentes dans le cadre de la lutte de la tuberculose) ainsi qu'une partie des analyses réalisées en microbiologie et biochimie ont été accréditées portant à 97 % la part des analyses désormais accréditées. L'objectif reste d'accréditer l'ensemble de l'activité à horizon 2020.

En nombre d'examens, l'activité du laboratoire progresse de 3 % cette année ce qui est dû à la montée en charge de certaines analyses dans le cadre de l'activité CeGIDD (chlamydiae et gonocoques, hépatite A et B, introduction de nouvelles analyses requises par la mise en place de la PREP – Prophylaxie Pré-Exposition au VIH pour éviter la contamination des personnes qui n'ont pas le VIH) ainsi que de l'activité tuberculose (les quantiférons progressent ainsi de 4 %).

Cette prestation vise à mettre à disposition de la population l'ensemble des vaccins inscrits au calendrier vaccinal.

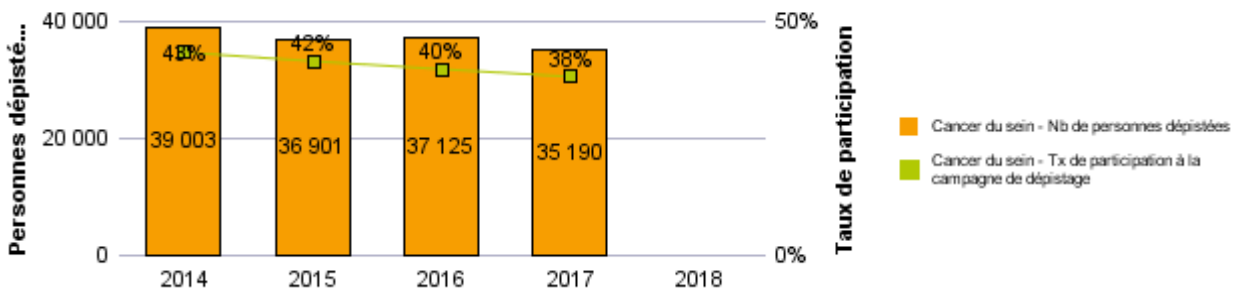


En 2018, le nombre de vaccins réalisés (- 3 %) comme celui du nombre de valences (- 5 %) continuent de diminuer. Les difficultés d'approvisionnement se sont poursuivies pour l'hépatite A adultes ou le BCG. En fin d'année, une amélioration est apparue avec la mise sur le marché d'un deuxième vaccin autorisé en décembre 2018, toutefois beaucoup plus cher. La situation a été plus facile pour l'hépatite B adultes avec un retour des tensions d'approvisionnement uniquement à compter de fin décembre 2018. En considérant ce facteur et la stabilité globale des naissances depuis 2017, la baisse peut s'expliquer également par celle des examens en PMI. La grande partie des vaccinations réalisées reste en effet le fait des vaccinations en PMI (85 % des vaccinations) avec une baisse globale du nombre de vaccins (- 5 %) ; les vaccinations réalisées dans les autres lieux de vaccination (séances publiques, CDPS et CeGIDD) progressent nettement (+ 8 %) particulièrement dans les centres de prévention santé et au CeGIDD. 29 villes participent au programme départemental de vaccination en 2018.

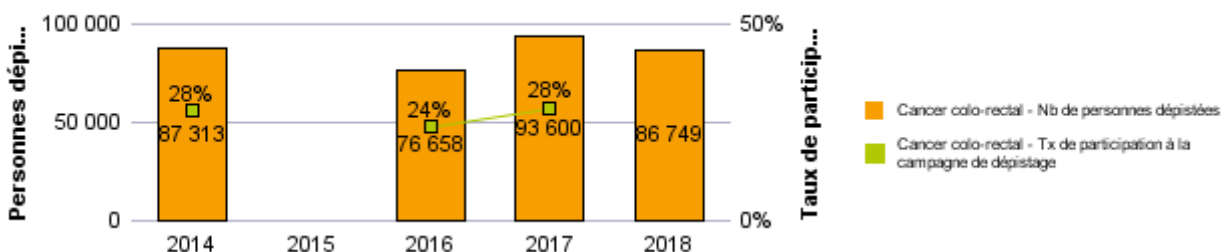
Sur la vingtaine de vaccins réalisés, l'ensemble des vaccins les plus administrés (+ de 10 000 doses réalisées) sont en diminution : vaccin contre les infections invasives à pneumocoque (- 8 %), hexavalent (- 7 %), ROR (- 3 %), BCG (- 23 %). Seuls font exception le vaccin contre les infections invasives à méningocoque (+ 31 %) du fait de l'impact du changement de calendrier vaccinal intervenu en 2017, qui intègre une dose supplémentaire dans le schéma vaccinal et le tétravalent (+ 1 %).

Action Prévention des cancers

Dépistage du cancer du sein



Dépistage du cancer colo-rectal



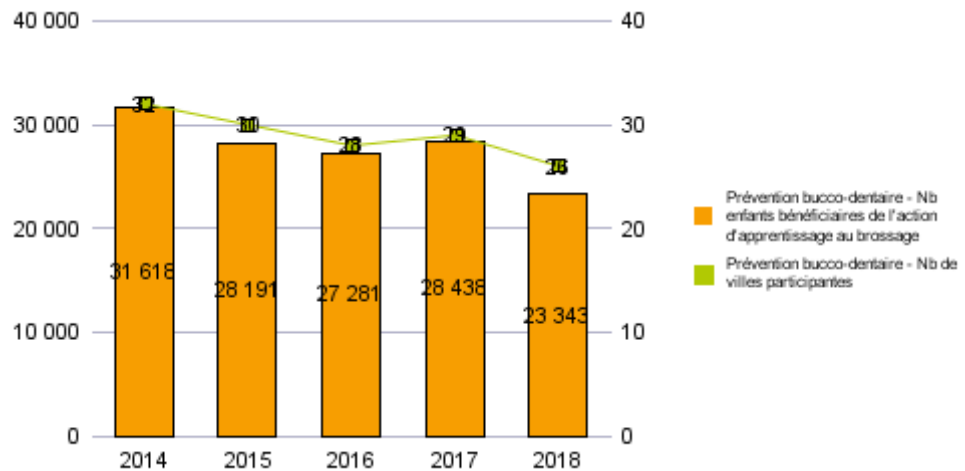
Les campagnes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal sont mises en œuvre par le Groupement d'intérêt public "Comité des cancers 93". Si les données relatives au dépistage organisé du cancer colorectal sont connues à l'occasion de mars bleu, mois consacré à la sensibilisation de la population à ce cancer et au dépistage organisé, les données relatives au cancer du sein ne sont pas encore connues pour 2017-2018.

S'agissant du dépistage organisé du cancer du sein, outre l'amélioration continue du matériel de dépistage (avec l'essor du dépistage numérique plein champ), le nombre de personnes dépistées était en diminution (5 %). Cette baisse est observée pour l'ensemble des départements. Plusieurs hypothèses sont avancées sans qu'un facteur spécifique soit mis en avant : l'impact de la polémique nationale et internationale sur l'efficacité du dépistage du cancer du sein, la baisse de l'offre en matière de sénologie ou une augmentation des démarches de dépistage individuel (recours à la tomosynthèse). En 2017, le département se situait au sixième rang francilien (taux francilien de 39,2 % sur la période 2016-2017, inférieur au taux national de 50,2 %). Sur 2015-2016, le nombre de cancers détectés était de 426 dont 6 % à l'issue de la deuxième lecture que propose le dépistage organisé du cancer du sein.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal (données sur 2 ans), le nombre de personnes dépistées est de 86 719 pour 2017-2018 (- 7 %) après avoir connu une nette hausse en 2016-2017 (+ 22 %). Le passage en 2015-2016 à un nouveau test immunologique (Oc-Sensor), plus facile d'emploi et plus sensible à la détection des lésions pré-cancéreuses du cancer n'a donc pas pour le moment eu l'impact espéré sur le taux de participation, celui-ci restant très inférieur à l'objectif européen minimal de 45 %. A 26,1 %, soit à la septième place régionale, ce taux reste en dessous de la moyenne régionale (28,3 %) et nationale (32,1 %).

Action Santé bucco-dentaire

Les actions de prévention bucco-dentaire inscrites dans le programme départemental de prévention bucco-dentaire sont menées par les équipes techniques locales (ETL) des 31 villes conventionnées avec le Département.



La stratégie pour le programme départemental bucco-dentaire a profondément évolué depuis fin 2016 avec l'élargissement des actions, en plus des enfants, aux personnes âgées et personnes handicapées. En 2017, de nouvelles orientations à destination des personnes en insertion et en vulnérabilité ont été retenues, mesures qui ont été déployées à compter de 2018 (unités dentaires mobiles dès février et mise en service d'un bus dentaire prévue en septembre 2019, avec pour mission le dépistage et la réalisation de premiers soins dans un département touché par la sous-démographie en professionnels de santé).

Un troisième appel à projet (2018-2019), nouvelle modalité de participation des villes au programme départemental retenue depuis 2016, a été organisé en début d'année 2019.

Sur les 31 villes ayant répondu à l'appel à projet, 26 villes ont mené des actions de prévention bucco-dentaire au titre de 2016-2017, trois villes n'ayant pu mener l'action par défaut de personnel opérationnel (Les Lilas, Montfermeil et Saint-Denis) et deux autres villes du fait de leur absence d'action sur l'année passée ayant vu leur subvention reportée (Le Bourget et Noisy-le-Grand). Du fait de ces difficultés, le nombre d'enfants bénéficiaires d'actions d'apprentissage au brossage est en recul de 19 % pour la tranche des 5-6 ans. En revanche, les nouvelles actions des villes partenaires en direction des personnes âgées et handicapées continuent leur développement initié en 2017 que ce soit en nombre d'actions (+ 31 %) ou en nombre de bénéficiaires (+ 40 %). Ces actions concernent 18 villes du Département.

Action Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique

Subventions et participations

Les subventions et participations accordées aux associations ont pour objet de soutenir les associations ou GIP engagées dans des actions de santé entrant dans les compétences déléguées et les orientations départementales ainsi que de contribuer à une meilleure prise en charge des besoins. Depuis 2012, le Département soutient une préparation publique au concours de la première année commune des études de santé (PACES) organisée par l'Université Paris XIII.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'associations soutenues financièrement (hors participation)	20	19	25	26	28
Montant des participations (lutte contre le cancer)	0,41	0,45	0,43	0,43	0,38
Montant du soutien aux associations et aux hôpitaux	0,23	0,25	0,27	0,65	0,64
Montant du soutien à la PACES et MSP	0,06	0,06	0,16	0,05	0,09
Total	0,68	0,75	0,75	1,12	1,06

2018 est la troisième année d'organisation d'un appel à projet transverse aux trois services de la DPAS pour l'ensemble des associations intervenant dans le champ de la santé. Le montant accordé à cette occasion pour les 28 associations retenues (pour une grande majorité déjà soutenues en 2017), a représenté 0,625 M€ soit un montant en légère diminution (- 1 %). Un travail a été engagé pour diversifier le nombre de structures soutenues.

Outre ce soutien à des structures associatives, le service a poursuivi son concours initié depuis 2014 à la consultation spécialisée pour la prise en charge de la tuberculose pédiatrique à l'hôpital Jean Verdier de Bondy. Depuis 2006, le Département concourt également sous forme de participation au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Comité Départemental des Cancers 93 pour la mise en œuvre des dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal ainsi qu'au Groupement d'Intérêt Scientifique sur les cancers professionnels (GIS COP 93). La PACES organisée par l'Université Paris XIII a continué d'être soutenue.

Au total, le montant total pour ces subventions et participations a diminué par rapport à 2017 (- 6 %) du fait principalement d'une révision à la baisse du concours apporté au CDC 93, soutien qui prendra fin en 2019.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	19	20	12	26	28
Montant versé en euros	152 000	180 500	80 208	635 450	627 375

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

*Ce programme relève
de la Mission*

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

Contexte

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR) se positionne comme une structure ressource à destination des acteurs engagés dans la mise en œuvre d'actions de prévention concernant les conduites à risques. Elle est mutualisée entre Paris et la Seine-Saint-Denis.

Une évaluation interne et externe a été réalisée, afin de proposer un nouveau projet de mission 2019-2024 et une nouvelle convention avec Paris.

Des études ont été lancées en 2018 concernant la réduction des risques liés aux drogues et la prévention de la radicalisation. Elles vont permettre en 2019 d'affiner nos connaissances et certainement de proposer de nouvelles préconisations dans le champ de la prévention des conduites à risques pour le Département.

Outre les actions auprès des professionnels, la MMPCR, pour le Conseil départemental de Seine Saint Denis, anime l'espace Tête à Tête (TAT), situé dans le centre commercial de Rosny 2. Ce lieu accueille les jeunes individuellement ou en groupe, pour les sensibiliser, les informer et répondre à leurs préoccupations sur les problématiques liées à la sexualité, à l'usage de produits psychoactifs, à l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux numériques, au mal-être, aux violences. Il travaille aussi en direction des professionnels qui accompagnent les jeunes autour de ces mêmes problématiques.

L'espace TAT a engagé une démarche pour faire davantage entrer le lieu dans l'ère numérique, notamment dans l'interaction avec les jeunes : que ce soit dans la communication à leur égard que dans le recueil de leurs besoins et questionnements.

Objectifs du programme

Ce programme a pour objectifs stratégiques :

- le soutien aux acteurs de prévention professionnels (services départementaux, collectivités, associations) avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'évaluation et à la formation en prévention des conduites à risques. Il s'agit de sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs dans leurs démarches de prévention.
- l'accueil et l'information en direction des jeunes de 13 à 25 ans du département avec le Tête à Tête, espace d'écoute, de dialogue et d'information positionné pour échanger et répondre à leurs questions. Les actions du Tête à Tête sont développées à travers trois axes : accueil individuel, animation de groupes, animation autour d'un support thématique.

Mise en œuvre des priorités

L'action connaître, évaluer, former :

En 2017, 2 740 professionnels ont bénéficié de l'action du Centre de ressources.

Afin d'éclairer les processus d'entrée et à l'œuvre dans les conduites à risques et d'informer les professionnels : la Mission a soutenu en 2018, la réalisation d'une étude par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) à partir de l'enquête HBSC (Health behaviour in school-aged children survey) menée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), visant à améliorer l'état des connaissances concernant le phénomène des consommations de drogue, mais aussi la vie affective des jeunes en Seine-Saint-Denis et à Paris, et de le lancement de deux recherches-action (Jeunes et réseaux sociaux en prévention spécialisée et prise en charge et l'accompagnement des mineurs de retour de zones de guerre irako-syrienne).

Par ailleurs, des petits déjeuners, déjeuners ou après-midi débat ont été organisés, en 2018, notamment autour des compétences psychosociales en tant que leviers majeurs pour la prévention des conduites à risques. En 2018, un déjeuner débats a été organisé : 145 personnes ont assisté à la présentation de l'étude ARAMIS (Attitudes, représentations, aspirations et motivations lors de l'initiation aux substances psychoactives) en présence de la directrice adjointe de l'Observatoire français des drogues et toxicomanie. Cette rencontre a permis de mieux comprendre les motivations des adolescents et leurs représentations des drogues.

En 2018, 5 ateliers-outils ont été organisés. 99 professionnels y ont participé. Les ateliers se sont construits autour d'outils favorisant la coopération, le renforcement des compétences psychosociales. L'accent a été mis également sur la présentation d'outils permettant d'aborder la vie affective et sexuelle ; de développer son esprit critique ; d'identifier et déconstruire les messages véhiculés dans les médias (notamment les stéréotypes liés au genre, la référence à la pornographie); de repérer les

conséquences de l'hypersexualisation sur son image corporelle et son identité; de renforcer son estime de soi de réfléchir à l'amour à l'ère du virtuel.

Afin d'accompagner les compétences des acteurs, plusieurs actions de formation ont été menées et contribuent à la création d'une culture commune, à la qualification des professionnels et de favoriser leur mise en réseau sur certains territoires.

La ville de Romainville a bénéficié d'une formation sur site axée notamment sur les questions de genre et de vie affective et sexuelle. Elle a réuni 23 participants.

La ville de L'Île-Saint-Denis a bénéficié d'une formation sur site sur les questions de prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics de stupéfiants (une quarantaine de participants).

En lien avec la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) et la Direction de l'enfance et de la famille (DEF), une formation sur la prévention face aux situations évocatrices d'une radicalisation dans l'extrémisme religieux a été proposée. Une autre formation destinée aux cadres de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), du Service social départemental (SSD) et de la Protection maternelle et infantile (PMI) visant à renforcer la capacité des équipes à mieux prendre en charge les enfants et les familles sous emprise du discours radicalisé a été organisée.

Des groupes de travail se sont, par ailleurs, réunis concernant notamment la prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics et la prévention de la radicalisation.

La MMPCR a également participé à l'élaboration du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis.

La MMPCR a accompagné et participé à plusieurs Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (Montreuil, Bobigny), notamment sur la mise en place d'un diagnostic sur le trafic et sur le phénomène de michetonnage.

La « mission Papillagou » qui est une démarche de prévention, adaptée au contexte des quartiers populaires, qui favorise le développement de l'estime de soi par la promotion des compétences psychosociales a proposé, avec l'association APCIS à Stains et Epinay, des séances de formation pour des étudiants infirmiers et des élèves du collège Guillaume Budé dans le 19ème arrondissement. Un film de 20 minutes présentant l'outil de prévention et montrant les jeunes en activités a été finalisé. Il a mobilisé 12 élèves de 5e du collège G. Méliès (19e) et 8 élèves de 6e du collège Barbara (Stains).

La MMPCR 93 soutient financièrement depuis 2007 les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) dont les missions sont : l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers, l'intervention de proximité. Ils assurent également un accompagnement social des publics précarisés et vulnérabilisés, très éloignés des dispositifs d'action sociale et d'insertion. Trois CAARUD interviennent en Seine-Saint-Denis. En 2018, le nombre d'usagers suivis correspond à environ 2 250 personnes.

En parallèle, la MMPCR, en partenariat avec l'Agence régionale de santé et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), a débuté un travail de réflexion autour de la création d'une salle de consommation à moindre risque sur le territoire de Sevran, Villepinte, Aulnay-Sous-Bois et Tremblay-en-France. Afin de comprendre le contexte de cette implantation et le fonctionnement d'un tel dispositif, la ville de Sevran a demandé à la MMPCR un accompagnement. Ce travail fait partie intégrante du processus de réduction des risques dans sa globalité sur le département.

L'action de l'espace de prévention Tête à Tête :

Le projet de service du Tête à tête élaboré en 2017 a fait émerger trois grands axes de travail à déployer sur les 2 à 5 prochaines années. Ces axes sont les suivants :

- développer des actions destinées à aller vers les jeunes en favorisant leur implication de façon à repositionner le public en tant qu'acteur et non plus seulement en tant que bénéficiaire d'un service,
- valoriser davantage les missions et actions du Tête à Tête auprès de l'ensemble des services du Département et de ses partenaires,
- promouvoir une communication interactive auprès des jeunes et des partenaires en construisant une identité numérique pour le Tête à Tête.

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre du premier axe de travail évoqué plus haut. Deux dimensions ont été mises en action dans la cadre de la démarche usager menée à l'échelle du Département :

- Développement d'une véritable stratégie d'implication des jeunes
- Développement de la communication numérique du Tête à Tête

L'année 2018 s'est caractérisée par une hausse de 13 % de la fréquentation du Tête à Tête par rapport à l'année 2017 (16 013 visiteurs ont été rencontrés contre 14 151 en 2017).

L'accueil spontané au Tête à Tête demeure le mode de fréquentation le plus important de l'espace (79 %). Les visiteurs y passent en moyenne 15 à 30 minutes. Les usagers âgés de 13 à 15 ans représentent 23,1 % du public, ceux âgés de 16 à 20 ans représentent 33,9 %, les 21-25 ans 11,7 % et les plus de 25 ans 31,3 %. Les garçons sont plus nombreux à se rendre au Tête à tête (55 %). Toutefois, on observe une légère augmentation du nombre de filles par rapport à 2018. Si les garçons viennent majoritairement en groupe pour prendre des préservatifs ou demander à faire une des activités proposées, ou encore faire part à un intervenant, de leurs doutes ou inquiétudes, les filles quant à elles viennent plus largement seules.

L'analyse des échanges avec les jeunes indique que la thématique de la vie affective et sexuelle représente 46,9 % des sollicitations, celle des problématiques de drogues et d'addictions représentent 39 % des échanges, la thématique du mal-être constitue 22,6 % des demandes d'information, viennent ensuite les thématiques de l'usage des écrans (3 %), de violences (2,4 %) ainsi que de discriminations (2,3 %).

En parallèle de l'écoute, l'équipe du Tête à Tête diffuse également du matériel de prévention et des brochures d'information (soit près de 9 000 préservatifs et gels lubrifiants pour l'année et 300 éthylotests).

Les entretiens approfondis ont constitué une part non négligeable (équivalent à 16,5 % des activités) des accueils réalisés en 2018 sans systématiquement entraîner une orientation. Ces dernières se font le plus souvent vers des structures spécifiques telles que les centres de planifications, les CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles). Les consultations jeunes consommateurs (CJC) et les lieux d'écoute sont également des relais nécessaires à l'équipe du Tête à Tête. Grâce à ce réseau de partenaires de plus en plus étoffé, des orientations mieux ciblées sont possibles.

En prévision de la mise en place prochaine de l'outil de recueil de données directes auprès des usagers, l'équipe du Tête à Tête a réalisé une enquête flash afin de mieux connaître les visiteurs du dispositif. Elle avait pour objectifs de mesurer la satisfaction concernant l'accueil, de connaître l'intérêt des jeunes pour les activités et outils proposés et de savoir comment les jeunes appréhendent la borne multimédia qui constitue un outil de recueil.

Leurs visites concernaient en priorité la découverte du lieu à 42,2 % sans avoir d'attente particulière, la prise de préservatifs 22 % et la recherche d'informations sur la vie affective et sexuelle ainsi que les drogues et addictions (respectivement 17 % et 12 %). Seul un participant n'a pas trouvé les réponses à ses interrogations. 90,5 % des participants à l'enquête ont trouvé l'accueil qui leur a été réservé satisfaisant. 67% des jeunes interrogés souhaitent faire davantage d'activités au Tête à Tête.

L'opération « Stand-up, le Tête à Tête dans votre établissement » est née du souhait de développer, voire de renforcer, le partenariat avec l'ensemble des établissements du Département, notamment ceux qui ne connaissent pas encore le Tête à tête. Elle s'inscrit également dans la dynamique d'aller à la rencontre du public. Le concept de cette opération repose donc sur la mise en place de stands dans les établissements scolaires. En 2018, 4 établissements ont souhaité s'impliquer dans la démarche : Lycée Rimbaud de La Courneuve, Lycée Eiffel de Gagny, Collège Neruda de Pierrefitte-sur-Seine, Lycée Léo Lagrange, Bondy.

Les demandes d'entretiens formulées par un tiers ont continué à se développer en 2018 (45 entretiens ont été demandés par un tiers en 2018 soit une augmentation de 25 % par rapport à 2017). Nommées visites entretien, ces sollicitations émanent de professionnels des Dispositifs d'Accompagnement des collégiens temporairement exclus, d'Assistance éducative en milieu ouvert - Protection judiciaire de la jeunesse, de foyers ASE, de la Prévention spécialisée, d'établissements scolaires ou encore d'établissements accueillant un public handicapé. Elles peuvent également venir, dans quelques cas, de parents à la recherche de structures d'accueil pour leurs adolescents ou jeunes adultes.

En 2018, un partenariat s'est consolidé avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de Seine-Saint-Denis afin de permettre à certains jeunes d'effectuer leurs mesures de réparation pénale au Tête à Tête.

L'accueil de groupes (établissements scolaires et structures jeunesse) a représenté 21 % du public accueilli en 2018, avec 3 377 jeunes concernés par les séances collectives de prévention. 346 animations de groupes ont été réalisées. Les structures jeunesse hors établissements scolaires sont de plus en plus nombreuses à solliciter ce type d'accueil, ce qui permet de toucher un plus large public.

Enfin, l'espace Tête à Tête a accueilli en 2018 plusieurs événements thématiques :

- les rendez-vous jeunes. Afin de permettre au public d'appréhender sous un angle différent cette exposition, des après-midi récréatifs ont été organisés. À cette occasion, il s'agissait d'approfondir les problématiques liées à l'estime de soi, au bien-être et à la gestion des émotions,
- avec son exposition « Viens, on s'explique ! Entre frictions et violences, on fait quoi?! », le Tête à Tête souhaitait ouvrir le dialogue sur les violences du quotidien. Aider le plus grand nombre à trouver des manières d'agir pour s'affirmer sans heurter ni blesser constitue l'objectif premier. En 2018, 25 visites guidées de l'exposition ont été réalisées,
- l'exposition « Voyage extraordinaire à travers les 1001 facettes de l'adolescence ». Il s'agissait d'aider les 13-25 ans et leurs proches à mieux comprendre les changements du corps et de l'esprit à l'adolescence, sans oublier l'intérêt d'apprendre à se connaître et à gérer ses émotions pour mieux interagir avec les personnes qui nous entourent et ainsi réduire les sources de conflits et les prises de risques. L'idée force est de permettre au plus grand nombre de devenir l'acteur principal de son bien-être. En 2018, 70 visites guidées de cette exposition ont été réalisées,
- enfin comme chaque année, l'espace Tête à Tête organise un stand d'information dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida. Il s'agit d'informer le public de passage dans le Centre commercial de Rosny 2 sur les risques liés à la contamination au VIH-SIDA, de diffuser des rubans rouges symbole de solidarité, de la documentation sur le VIH-SIDA et des préservatifs masculins et féminins. En partenariat avec le CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles), 14 TROD (Test rapide d'orientation diagnostique) ont été réalisés et 519 visiteurs sont passés sur le stand.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Connaitre, évaluer, former	Dépenses	0,346	0,348	0,255	0,281	0,222
	Recettes	0,185	0,260	0,219	0,093	0,132
Espace de prévention « Tête à tête »	Dépenses	0,159	0,160	0,157	0,131	0,120
	Recettes	0,289	0,210	0,233	0,233	0,203
Total Programme « Prévention des conduite à risques »	Dépenses	0,505	0,508	0,411	0,411	0,343
	Recettes	0,474	0,470	0,452	0,326	0,335

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Mise en œuvre : Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR)

La politique départementale de prévention des conduites à risques a pour objectifs de réduire les conduites à risques et d'en prévenir l'exacerbation, en s'appuyant sur la compréhension des processus à l'œuvre dans leur production et en aidant à l'identification des leviers susceptibles de faire prévention.

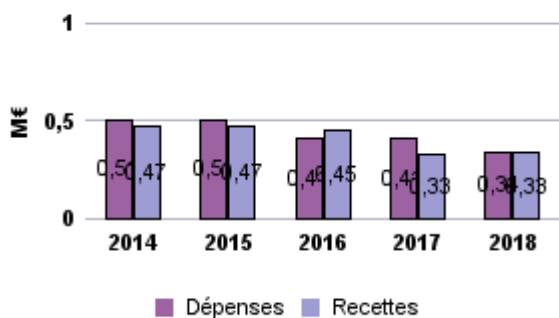
Moyens financiers

Taux de réalisation CA/BP

2014 : 87,1%
2015 : 93,3%
2016 : 79,5%
2017 : 88,0%
2018 : 75,3%

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette	0,03	0,04	-0,04	0,09	0,01

Fonctionnement



Dépenses par action (en M€)

	2014	2015	2016	2017	2018
Connaître, évaluer, former	0,35	0,35	0,25	0,28	0,22
Espace de prévention "Tête à tête"	0,16	0,16	0,16	0,13	0,12

Les recettes du programme proviennent de la Ville de Paris, de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et de la Région Île-de-France.

Personnel (31 décembre 2018)

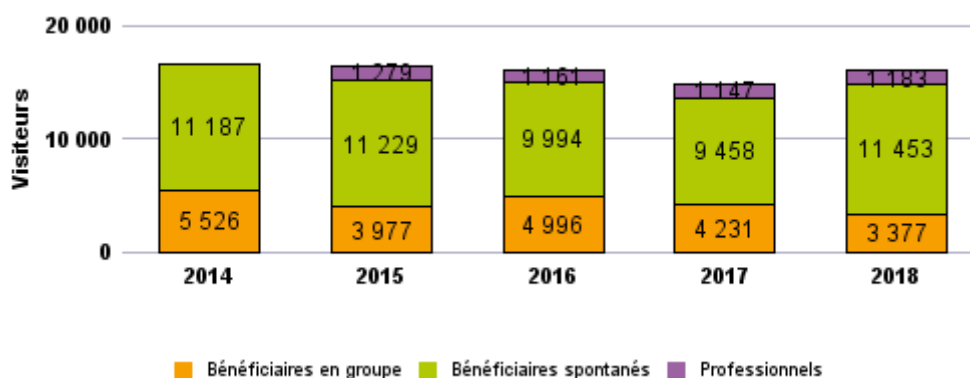
catégorie A : 9
catégorie B : 9
catégorie C : 1

Nombre total de postes : 19

Action Espace de prévention "Tête à tête"

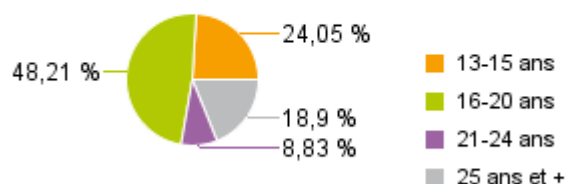
L'espace "Tête à tête" est un espace d'écoute, de dialogue et d'information autour des questions liées à la sexualité, à l'usage des substances psychoactives, aux violences et au mal-être, en direction des jeunes.

Nombre de visiteurs

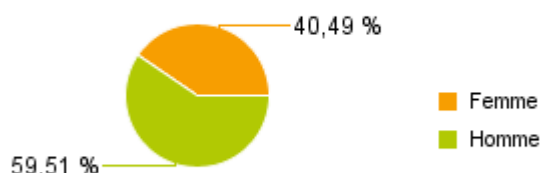


Depuis 2015, le nombre de visiteurs professionnels est ajouté au nombre total de visiteurs. Entre 2017 et 2018, le nombre de professionnels est resté stable, tandis que celui des bénéficiaires en groupe a diminué de 20,2 %. En revanche, le nombre de bénéficiaires spontanés a connu une progression de 21,1 % sur la période.

Fréquentation par tranche d'âge en 2018



Fréquentation par sexe en 2018



Nombre de structures accueillies au Tête à tête	2014	2015	2016	2017	2018
Autres structures	343	193	198	162	194
Collèges	130	87	83	115	102
Lycées	82	58	78	47	60
Total	555	338	359	324	356

Avec 16 013 visiteurs, l'année 2018 s'est caractérisée par une hausse de 7,9 % de la fréquentation du Tête à tête. La moyenne mensuelle était en 2018 de 1 334 visiteurs contre 1 236 en 2017.

En 2018, l'accueil spontané a représenté 79 % des visiteurs du Tête à tête (+ 16 % par rapport à 2017). Les garçons ont été plus nombreux que les filles (55 % contre 45 %). Plus d'un tiers des visiteurs (33,9 %) étaient âgés de 16-20 ans et près d'un tiers (31,3 %) étaient âgés de plus de 25 ans. Le public de plus de 25 ans est composé de jeunes adultes, de professionnels ou encore de parents venus chercher des informations et des conseils.

L'accueil en groupe a représenté 21 % du public accueilli dans l'espace. L'équipe du Tête à tête a réalisé 346 animations de groupe en direction de jeunes venus avec une structure scolaire ou hors scolaire. En moyenne, 29 séances collectives ont été réalisées chaque mois.

En 2018, des jeunes de 37 communes de Seine-Saint-Denis sur 40 ont pu assister à une action collective. Des structures hors département ont également pu bénéficier d'actions de groupe durant les vacances scolaires ou les mercredis après-midi.

Parmi les jeunes concernés hors structures scolaires, le public handicapé des instituts médicaux et éducatifs, reçus sur plusieurs séances consécutives, est en augmentation. Les animations de groupe ont été adaptées au regard des spécificités de ce public. Ont également été concernés des groupes de jeunes accompagnés par les missions locales, dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes. Les professionnels des foyers de la Protection judiciaire de la jeunesse sollicitent également régulièrement le Tête à Tête pour des animations thématiques.

Action

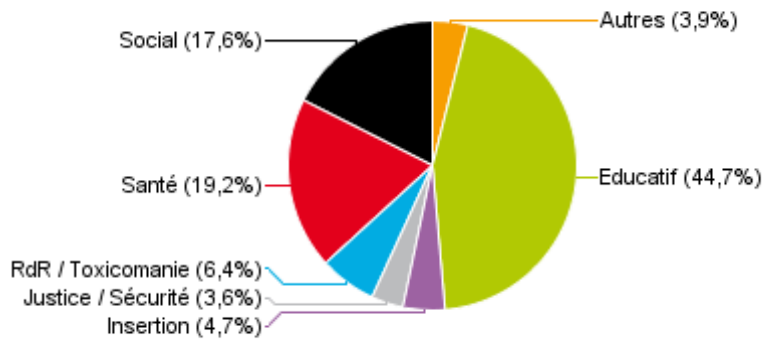
Connaître, évaluer, former

Les prestations d'information et de communication du Centre de ressources sont destinées aux acteurs de la prévention : borne d'accueil documentaire, déjeuners-débats, colloques, formations... Elles sont dédiées au renforcement de leurs compétences pour leurs actions de prévention.

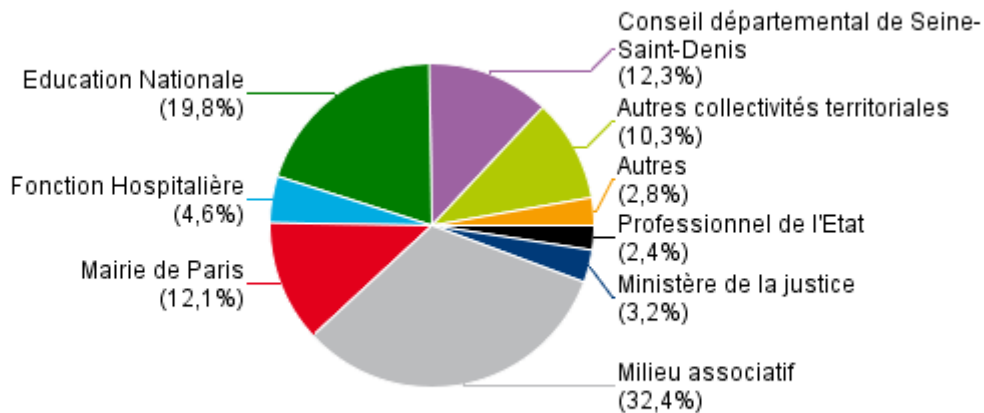
	2014	2015*	2016	2017	2018
Nombre de professionnels bénéficiaires des prestations du Centre de Ressources	5 427	3 982	3 161	2 651	2 740

*changement de mode comptage à compter de 2015

Fréquentation par secteur d'origine en 2018



Fréquentation par institution d'origine en 2018



En 2018, 2 740 professionnels ont bénéficié des actions du centre de ressources (2 651 en 2017), dont 61,7 % de professionnels de Seine-Saint-Denis et 36,6 % de professionnels de Paris (1,7 % autre). En 2018, 853 professionnels (959 en 2017) ont sollicité l'espace accueil outil et bénéficié d'un accompagnement sur leurs démarches de prévention (232 parisiens, 616 séquano-dyonisiens et 5 venant d'autres territoires).

Des petits déjeuners, déjeuners ou après-midi débats ont été organisés, en 2018, notamment autour des compétences psychosociales en tant que leviers majeurs pour la prévention des conduites à risques.

En 2018, un déjeuner débats a été organisé : 145 personnes ont assisté à la présentation de l'étude ARAMIS (Attitudes, représentations, aspirations et motivations lors de l'initiation aux substances psychoactives). Cette rencontre a permis de mieux comprendre. « Pourquoi les adolescents ont-ils recours à l'usage de substance psychoactifs », leurs motivations et leur représentation des drogues.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	3	3	3	3	3
Montant versé en euros	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000

En 2018, la MMPCR a reconduit son soutien financier aux Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD). Pour rappel, les missions de ces structures sont : l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers de drogues (accès aux soins, aux droits, à l'insertion professionnelle, au logement, mise à disposition de matériel de prévention). Ces CAARUD au nombre de trois couvrent l'ensemble du département. Gérés par les associations Aurore intervenant dans les villes Aubervilliers, Aulnay sous Bois, Sevrans, Tremblay en France et Villepinte), Prodes sur les villes de Pantin, Romainville, Bagnolet, Montreuil, St Denis, Stains et Pierrefitte) et Yucca Prévention Soins Addictions intervenant à Bondy Nord, Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Bobigny. Ces CAARUD mettent en œuvre l'accompagnement social des usagers de drogues précarisés, public particulièrement éloigné des dispositifs d'action sociale et d'insertion.

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

PROGRAMME

Personnes âgées

*Ce programme relève
de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Coordination g rontologique
- Accompagnement des personnes  g es   domicile
- Accueil des personnes  g es en  tablissement

Contexte

Avec 28,7 % de personnes de moins de 20 ans, la Seine-Saint-Denis se caract rise par la jeunesse de sa population. Les personnes de 60 ans et plus repr sentent 15,9 % de la population du D partement (5,4 % 75 ans et +), contre 19,9 % en Ile-de-France. Mais si le taux des personnes  g es en Seine-Saint-Denis est le plus faible d'Ile-de-France, l'accroissement des effectifs y est plus rapide que la moyenne nationale. Le nombre de personnes  g es du d partement a globalement progress  de 14 % depuis 2009 (repr sentant 260 000 personnes), soit la croissance la plus importante des d partements de la Petite Couronne. La tranche des 85 ans et + enregistre la plus forte dynamique (+25 %). Le d partement se caract rise par une d pendance plus importante (le taux de recours   l'APA est de 7,7 % vs 5,7 % en Ile de France) et plus pr coce (17 % des b n ficiaires de l'ADPA ont entre 60 ans et 74 ans vs 13% en Ile de France). Selon les pr visions de l'Observatoire r gional de la sant  d'Ile-de-France et de l'INSEE, le d partement de la Seine-Saint-Denis conna tra la plus forte  volution du nombre de personnes d pendantes (+ 43%) repr sentant 59 000 personnes  g es d'ici 2035. En 2050, un gain estim  de 169 000 personnes de 60 ans et plus est attendu, avec un doublement de la population des 75 ans et plus qui repr senterait 9 % de la population.

Dans un contexte national qui ouvre de nouvelles perspectives sur le r le des D partements dans la prise en charge des r ponses aux besoins et demandes des personnes  g es et / ou en situation de handicap, le D partement de Seine-Saint-Denis a lanc  au dernier trimestre 2018 l' laboration d'une nouvelle feuille de route   travers son futur sch ma Autonomie et Inclusion 2019-2024.

Ce Sch ma marque une inflexion du projet port  par le D partement dans son r le de chef de file et qui doit permettre de fa onner avec les professionnels et acteurs du territoire, les r ponses de demain aux besoins des personnes  g es et/ou en situation de handicap. Un des enjeux majeurs sera celui d'accompagner la transition d mographique par le d ploiement de solutions inclusives, ancr es dans la ville.

Pour r pondre   cette transformation de l'offre du champ m dicosocial et des demandes des usagers et des partenaires, la direction PAPH se lance dans une profonde mutation, en repositionnant ses missions   l'aune de la strat gie Usagers, en proposant une refonte de l'offre de services « territoires et partenaires » et une adaptation de ses process aux exigences de qualit  et de s curisation. Ces changements, impuls s en 2018, seront poursuivis en 2019.

Objectifs du programme

La Direction de la population  g e et des personnes handicap es assure trois grandes missions :

- la d livrance de prestations permettant aux personnes  g es et / ou en situation de handicap de compenser leur perte d'autonomie et de rester   leur domicile en y  tant accompagn es, ou d' tre accueillies en  tablissement,
- la cr ation, la r novation et le contr le de la qualit  de l'offre de services et d' tablissements (dont une partie conjointement avec l'Agence r gionale de sant ),
- la coordination des acteurs en tant que chef de file de l'action m dico-sociale.

La politique Personnes  g es s'attache   favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenn t , mais  galement   accompagner les parcours de vie et de sant  des personnes  g es, en diffusant une culture de la pr vention et en d veloppant une offre de qualit  coordonn e et accessible.

Les objectifs strat giques du programme personnes  g es sont les suivants :

- Favoriser la libert  des choix de vie des personnes  g es.
L'acc s aux droits et le respect des choix de vie des personnes  g es reposent sur leur association aux prises de d cisions qui les concernent. Cet objectif passe par l'am lioration de l'information des usagers et par la mise en place de l' valuation multidimensionnelle.
- Favoriser l'insertion sociale.
Le maintien du lien social  tant essentiel   la pr vention, le D partement souhaite encourager les initiatives de proximit  favorisant le lien social, les relations interg n rationnelles et la participation des personnes  g es aux activit s culturelles. Il importe  galement de poursuivre la facilitation des d placements des personnes  g es pour se rendre   ces activit s.
Il s'agit  galement de poursuivre le travail sur la protection des personnes vuln rables,   travers la mobilisation contre l'isolement des personnes en menant des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concern s et   travers la politique d partementale de pr vention de la maltraitance.
- Accompagner la coordination des acteurs   travers le d veloppement de la coordination g rontologique sur l'ensemble

du territoire départemental notamment en lien avec les méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA).

- Soutenir le développement d'une offre permettant une prise en charge de qualité, structurer l'offre à domicile à travers des actions de structuration et de développement en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Mise en œuvre des priorités

Accompagnement des personnes âgées en établissement

En Seine-Saint-Denis, le nombre d'établissements d'accueil (Accueil de jour autonome, EHPAD, Unité de soins de longue durée et Résidence autonomie) s'établit à 115 pour une capacité de 8 901 places.

2018 marque une année de stabilisation de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 et de ses 2 décrets d'application phares parus le 21 décembre 2016 dans le domaine des établissements : réforme de la tarification, mise en place des forfaits autonomie et des forfaits dépendance, démarrage de la négociation des premiers CPOM.

Le calendrier des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les gestionnaires a ainsi été arrêté avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les négociations se sont poursuivies en 2018 et aboutiront aux premières signatures en 2019. Il s'agit d'un véritable outil permettant de fixer des exigences qualitatives de l'offre en adaptant les moyens.

Le Département, avec la Délégation territoriale de l'ARS, ont poursuivi le travail d'étude et de négociations avec les villes de Saint-Ouen et du Blanc-Mesnil pour encourager la restructuration/reconstruction de 2 EHPAD publics autonomes : Gaston Monmousseau au Blanc-Mesnil et Lumières d'automne à Saint-Ouen. Par ailleurs le projet de reconstruction de l'EHPAD Sainte Marthe à Bobigny a été validé.

Un projet innovant de création d'une Petite Unité de vie d'une vingtaine de places dédiée à de l'accueil en l'hébergement temporaire pour des publics précaires a fait l'objet d'une Appel à projets, dont l'association « les Petits Frères des pauvres » a été lauréat. Cette structure consolidera la sécurisation des parcours. Son ouverture est prévue en 2021.

Le travail sur la prévention de la maltraitance a continué avec la mise en place d'actions de formation en direction des professionnels et une participation active aux travaux de la commission Piveteau qui a rendu ses conclusions fin 2018. Un guide à destination des professionnels a été publié en 2018.

Concernant les Forfaits autonomie, en 2018, 36 avenants (correspondant aux 36 résidences autonomie) au CPOM ont été signés ou sont encore en cours de signature en 2018. Le bilan des actions est en cours de transmission par les structures.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'optimisation, de la modernisation et de la simplification de la gestion des prestations. Ainsi, la dématérialisation de la chaîne comptable mise en œuvre depuis le 22 mars 2017 a bouleversé les pratiques comptables avec un contrôle du « service fait » affiné et permis de sensibiliser les fournisseurs à une conformité accrue des normes comptables obligatoires à mentionner ainsi que celles imposées par les services du Département (tiers, engagements etc...). Pour favoriser cette dynamique sur la « qualité » des factures, une communication à l'ensemble des fournisseurs a été réitérée en avril 2018. Cette disposition sera à nouveau effectuée en 2019

S'agissant du traitement des factures d'Aide sociale à l'hébergement (ASH) et d'ADPA en établissement, l'outil informatique de gestion des factures sociales a présenté des limites face à l'afflux massif de documents. Ainsi, en vue de réduire les délais de traitement des factures, une procédure de traitement basée sur la priorisation de critères a été mise en place (dates de réception, nombre de factures présentes, réclamations directes, importance des montants). Des réponses rapides sont par ailleurs apportées aux situations signalées.

Accompagnement des personnes âgées à domicile

En 2018, les équipes d'évaluation départementales et conventionnées ont réalisé 4 932 évaluations initiales, et 4 292 évaluations de révision ou de suivi. Par rapport à 2017, le nombre de visites initiales est resté stable, alors que les révisions ont beaucoup augmenté et que les suivis ont connu une forte baisse. A noter que depuis juillet 2018, les équipes d'évaluation traitent également des demandes de cartes mobilité inclusion pour les personnes rencontrées, ce qui dispense ces dernières de démarches complémentaires auprès de la MDPH.

L'année 2018 a été marquée par deux dé-conventionnements (l'association Sillage portant le centre local d'information et de coordination de Saint-Denis et de L'Ile-Saint-Denis, et le centre local d'information et de coordination de Bondy). Les équipes départementales et conventionnées se partagent désormais les évaluations quasiment à parts égales.

Au total, au 31 décembre 2018, on dénombrait 17 759 bénéficiaires de l'ADPA à domicile, contre 17 287 au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 2,7 %.

Dans le cadre du nouveau régime d'autorisation issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil départemental instruit les demandes d'autorisation création de service à domicile. Une instruction stricte des demandes d'autorisation des SAAD est réalisée afin de rejeter les demandes ne répondant pas au cahier des charges fixé par le département et n'apportant pas toutes les garanties pour assurer un bon accompagnement.

En 2018, 26 dossiers de demandes d'autorisation ont été reçus. 23 dossiers ont été instruits et ont tous abouti à un avis défavorable, les demandes ne correspondant pas aux attendus de la loi ASV.

Les appels à projet de soutien à la professionnalisation des services d'aide à domicile avec la CNSA se sont poursuivis.

Concernant la délégation de service public de télé assistance auprès des abonnés, celle-ci a été renouvelée en 2017 et a pour objet la mise à disposition des Séquano-dionysiens d'un service de téléassistance qui permet de mettre en relation à tout moment une personne âgée, handicapée, isolée avec une centrale de veille capable d'identifier la provenance de l'appel, de déclencher des interventions en fonction de la nature de l'appel et de veiller à leurs suivis jusqu'à bonne fin.

Au 31 décembre 2018, le délégataire comptait un total de 7 643 contrats actifs soit une croissance du parc « Télé Assistance 93 » de 4,6 % par rapport à 2017 (7 310 contrats au 31 décembre 2017), pour 8 510 bénéficiaires.

A l'identique des deux dernières années, la tranche d'âge la plus représentée parmi les abonnés est celle des 75 ans à 90 ans (61,8 %). Parmi les abonnés, il est recensé quelques centaines. La grande majorité des abonnés sont des femmes vivant seules à leur domicile.

En 2018, il a été recensé 67 799 appels vers le délégataire, soit une moyenne mensuelle de 5 650 contre 4 307 en 2017 (augmentation de 31,2 %). 93 % des appels des abonnés ont donné lieu uniquement à un dialogue avec le chargé d'écoute de la plateforme car ces appels ne nécessitent aucune intervention à domicile (91 % en 2017 et en 2016) dont 54,6 % sont des appels dits involontaires qui interviennent principalement au moment où les abonnés se lèvent ou vont se coucher et au moment des repas. En revanche, 5,2 % des appels restants ont été déclenchés dans le cadre de chutes ou pour raisons médicales. Le taux d'hospitalisation consécutif aux appels pour chute est de 16 % et pour raisons médicales de 57 % et 1,8 % des appels pour une aide à la vie quotidienne.

Concernant le forfait Améthyste, en 2018, il est dénombré 48 239 bénéficiaires du forfait qui ayant chargé leur droit peuvent circuler contre 47 661 en 2017. Un travail a été mené fin 2018 pour réduire les délais d'instruction des premières demandes. Un plan de résorption du retard a été mené sur ce secteur: l'attribution de renforts, la mise en place de mesures de simplification et d'un pilotage de proximité ont permis de réduire les délais de 11 mois à 3,5 mois en 1 semestre.

Ces actions ont amené le secteur à reconfigurer le processus d'instruction afin d'apporter une réponse plus rapide auprès de l'utilisateur dans la complétude de son dossier. En parallèle d'un travail mené sur le dossier de demande, une communication plus étroite avec les CCAS va se développer

Les profils des bénéficiaires d'un titre Améthyste en 2018 sont les suivants : la forte majorité des bénéficiaires (80,1 % contre 79,6 % en 2017) ont obtenu ce titre de transport au titre de leur qualité de personne âgée de 60 ans et plus, la moyenne d'âge de ces bénéficiaires étant de 68 ans et demi contre 67 ans en 2017 et 2016. 6,4 % de ces bénéficiaires contre 6,9 % en 2017 sont des anciens combattants ou de veuve de guerre âgés d'au moins 65 ans.

Coordination gériatrique

La finalité de la coordination gériatrique est d'assurer l'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie dans son parcours et ses choix de vie, en s'adaptant à l'évolution de ses besoins et, en renforçant l'efficacité et la qualité d'une réponse coordonnée des acteurs gériatriques.

La coordination gériatrique est également le moyen par lequel le Département adapte son action publique aux évolutions des besoins de la population âgée.

L'enjeu pour le Département de la Seine-Saint-Denis est d'organiser une coordination gériatrique qui permette d'optimiser les interventions auprès des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants, de garantir une plus grande lisibilité, une meilleure information et orientation des usagers et qui garde suffisamment de souplesse pour s'ajuster aux enjeux de territoire.

Alors que les CLIC ne couvrent qu'une part réduite (et décroissante du fait de la disparition de plusieurs d'entre eux) de la population et du territoire, le Département a décidé de réviser son dispositif de coordination gériatrique afin de construire une offre de services plus homogène. Ce travail est réalisé en cohérence avec le projet de territorialisation du pôle Solidarité. Il permettra de renforcer la visibilité de l'intervention du Département en direction des personnes en perte d'autonomie, complémentaire de l'action de proximité que déploie la plupart des villes, et de celle des MAIA sur les situations les plus complexes. Une expérimentation est déployée sur le bassin Nord-Est dans un premier temps au 1^{er} semestre 2019, en vue de couvrir ensuite l'ensemble du territoire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	98,375	84,714	73,168	70,678	71,142
	Recettes	33,000	19,887	10,317	7,287	11,079
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	98,524	104,811	111,580	119,402	124,938
	Recettes	34,974	37,215	48,024	52,183	64,179
Coordination gériatrique	Dépenses	0,533	0,530	0,501	0,501	0,501
Total Programme « Personnes âgées »	Dépenses	197,433	190,055	185,249	190,581	196,581
	Recettes	67,974	57,102	58,341	59,469	75,259

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,279	0,409	0,409	0,409	0,409
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	-	0,006	0,000	0,000	0,000
Total Programme « Personnes âgées »	Dépenses	0,279	0,415	0,409	0,409	0,409

PROGRAMME

Personnes âgées

Mise en oeuvre : Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH)

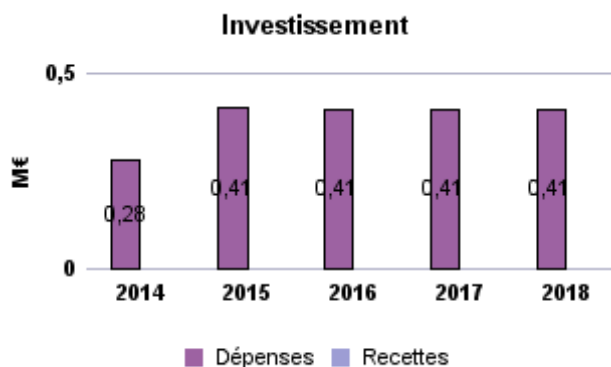
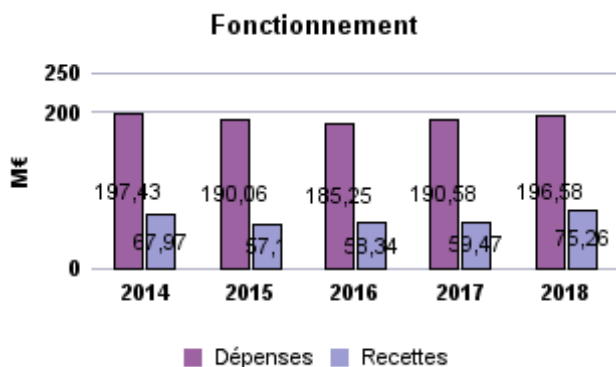
La politique Personnes âgées s'attache à favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté et à accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible.

Moyens financiers

Taux de réalisation dépenses CA/BP	
2014 :	98,37%
2015 :	99,36%
2016 :	104,47%
2017 :	99,65%
2018 :	97,08%

Taux de réalisation recettes CA/BP	
2014 :	102,98%
2015 :	99,38%
2016 :	122,52%
2017 :	102,74%
2018 :	117,01%

Taux de réalisation dépenses CA/BP	
2014 :	98,45%
2015 :	91,53%
2016 :	91,08%
2017 :	96,46%
2018 :	96,46%



En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette en fonctionnement	129,46	132,95	126,91	131,11	121,32

Les dépenses de fonctionnement du programme ont augmenté de 3,1 % en 2018 en raison de l'augmentation des dépenses d'ADPA (+ 6,2 %) consécutive à la mise en place du forfait dépendance, permettant un paiement à 100% des établissements de la Seine-Saint-Denis à la clôture de l'exercice.

Les recettes du programme ont augmenté de 26,6 % par rapport à 2017 du fait de la hausse des recettes liées au Chèque ADPA (plus de 18 M€ en 2018).

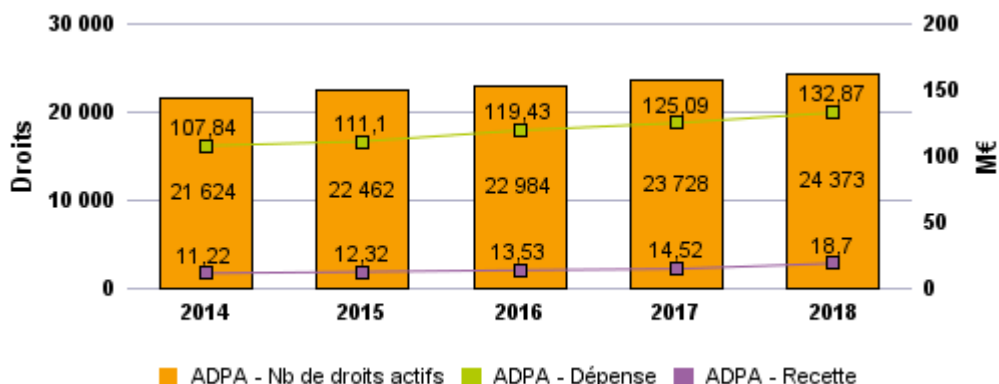
Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 40
 catégorie B : 23
 catégorie C : 73

nombre total de postes : 136

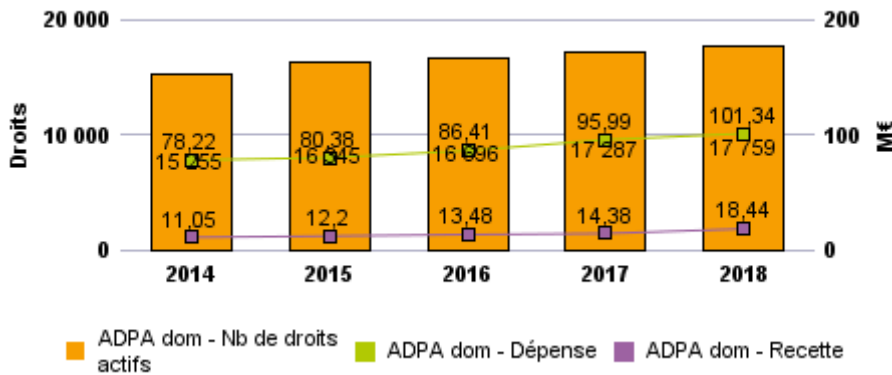
Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

L'ADPA a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.

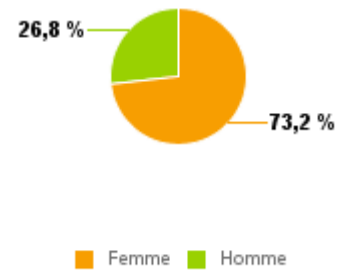


Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

ADPA à domicile



Répartition des bénéficiaires selon le genre 2018



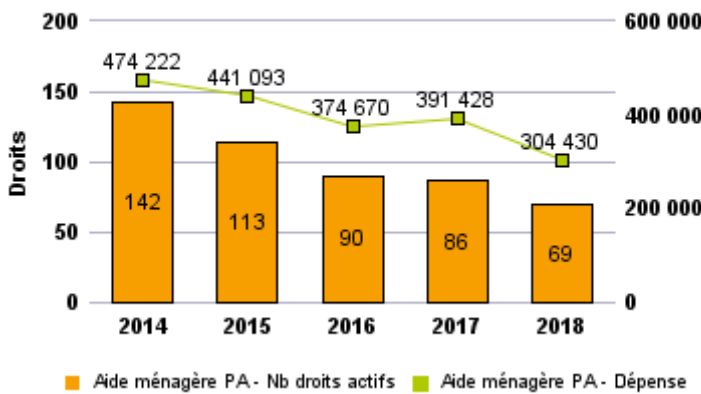
Le nombre de bénéficiaires de l'ADPA à domicile a poursuivi son augmentation en 2018 (+ 2,7 %, contre 3,5 % en 2017). La hausse des dépenses s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement a conduit à une hausse des dépenses du fait de l'augmentation des plafonds de l'ADPA, de la baisse du reste à charge pour les bénéficiaires, du réexamen des plans d'aide et des aides au répit pour les aidants.

Les femmes ont tendance à solliciter davantage l'ADPA dom que les hommes (puisqu'elles représentent un peu plus de 54 % de la population de plus de 60 ans alors que près des trois quart des bénéficiaires de l'ADPA dom sont des femmes).

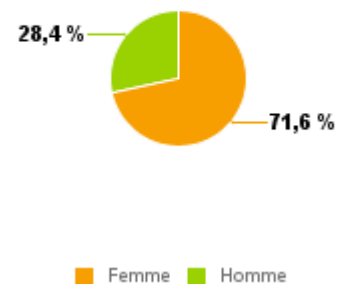
Aide ménagère

L'aide ménagère a pour objectif de permettre aux personnes âgées peu dépendantes disposant de faibles revenus de bénéficier d'une aide de services ménagers.

Aide ménagère et Allocation représentation d'aide ménagère (ARAM)



Répartition des bénéficiaires selon le genre 2018



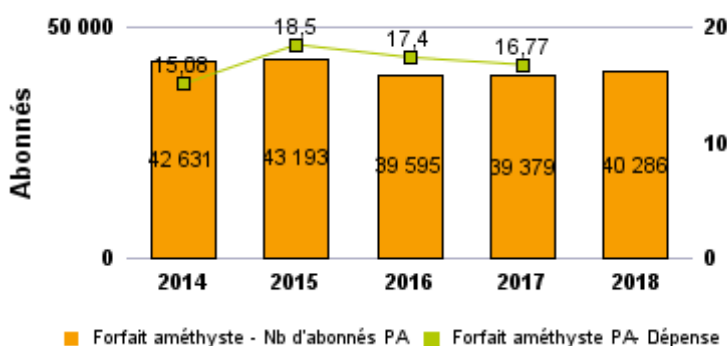
Au 31 décembre 2018, on recensait 69 bénéficiaires contre 86 en 2017. Le nombre de bénéficiaires est en constante diminution depuis plusieurs années.

Concernant la répartition femmes/hommes, on constate le même phénomène que pour l'ADPA dom.

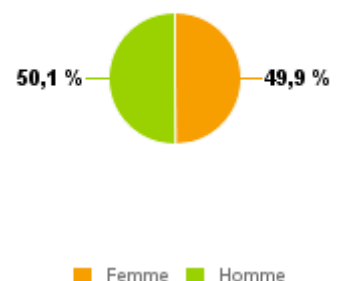
Forfait améthyste (personnes âgées uniquement)

La forfait Améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes âgées, et ainsi favoriser leurs déplacements.

Forfait améthyste



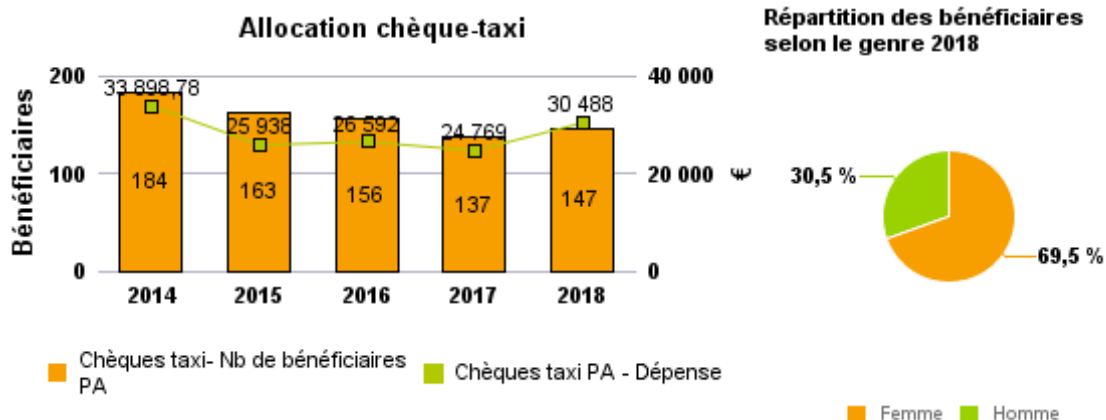
Répartition des bénéficiaires selon le genre 2018



Les personnes âgées bénéficiaires du Forfait améthyste représentaient 80,1 % des 48 239 ayant-droits au forfait en 2018. Le nombre de droits attribués aux personnes âgées a augmenté de 2,3 % par rapport à 2017. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 68,5 ans contre 67 ans en 2017. Les femmes représentent plus de 54 %

Allocation chèque-taxi (personnes âgées uniquement)

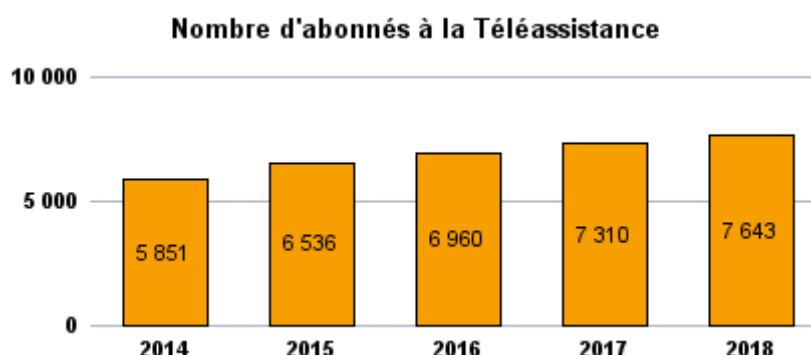
L'Allocation chèque-taxi est destinée aux personnes âgées ne pouvant utiliser les transports en commun.



En 2018, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'allocation chèque-taxi a augmenté après plusieurs années de baisse (+ 7,3 %). Concernant la répartition femmes/hommes, on constate le même phénomène que pour l'ADPA dom.

Téléassistance

La téléassistance permet de mettre en relation 24h sur 24 une personne isolée avec une centrale de veille capable de déclencher l'intervention du réseau d'aide à la personne.



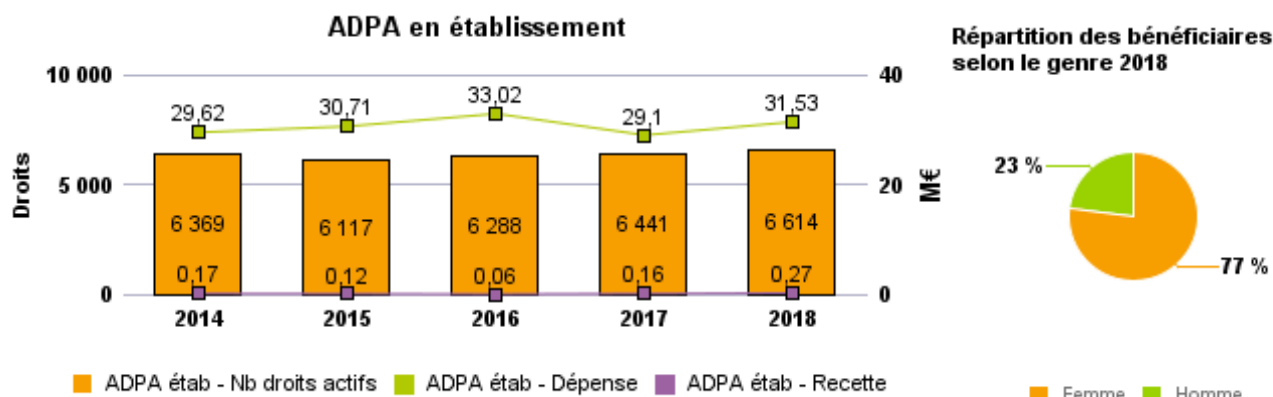
Le nombre de contrats actifs de Téléassistance a augmenté de 4,6 % en 2018. Le nombre d'abonnés est supérieur au nombre de contrats puisque dans le cas d'un couple, un seul contrat peut concerner deux bénéficiaires. Il est dénombré 8 510 bénéficiaires.

67 799 appels ont été reçus par le délégataire, soit une moyenne mensuelle de 5 650 contre 4 030 en 2017, soit une augmentation de 31,2 %.

Action

Accompagnement des personnes âgées en établissement

Allocation départementale personnalisée d'autonomie en établissement (ADPA)



Le nombre de bénéficiaires de l'ADPA en établissement a augmenté de 2,7 % en 2018, après une hausse de 2,4 % en 2017.

La part des allocataires de l'ADPA hébergés dans un établissement implanté en Seine-Saint-Denis ne cesse d'augmenter depuis 5 ans (59 %, 2018 contre 57,5 % en 2017). Ceci est lié aux nombreuses ouvertures d'EHPAD sur le territoire (7 EHPAD depuis 2013 pour 703 places).

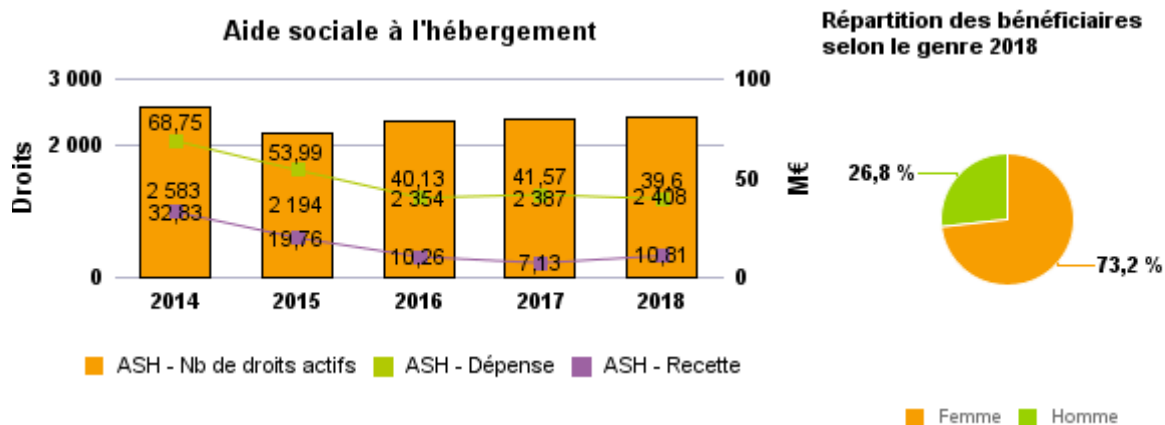
La part du nombre de bénéficiaires très dépendants (GIR1-2) représente 62 % du nombre total de bénéficiaires pour l'année 2018. Les personnes évaluées GIR 2 sont majoritaires (46,2 %).

Les personnes plus autonomes (GIR 3-4) représentent 38 % du nombre total de bénéficiaires pour l'année 2018 ; les personnes évaluées GIR 4 sont plus nombreuses (21,9 %).

Concernant la répartition femmes/hommes, on constate le même phénomène que pour l'ADPA dom.

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes âgées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures adaptées à leurs besoins.



Le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement est resté stable en 2018.

La proportion des bénéficiaires qui résident en Seine-Saint-Denis ne cesse d'augmenter depuis 2015 du fait principalement d'ouvertures d'établissements. Ainsi, 73 % des bénéficiaires résident en Seine-Saint-Denis (contre 71 % en 2017), 18 % résident en Ile-de-France et 9 % en province.

En 2018, le délai moyen d'instruction était de 53 jours ; l'objectif interne de 60 jours est donc atteint.

Concernant la répartition femmes/hommes, on constate le même phénomène que pour l'ADPA dom.

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil des établissements et l'amélioration des conditions d'accueil.

	2014	2015	2016	2017	2018
EHPAD	5 652	5 746	6 005	5 921	ND
Foyers logement	2 394	2 394	2 394	2 446	ND
Unités de soins de longue durée	491	491	491	491	ND
Total	8 537	8 631	8 890	8 858	ND

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	19	13	17	15	32
Montant versé en euros	264 123	315 059	483 460	622 742	486 007

PROGRAMME

Personnes handicapées

*Ce programme relève
de la Mission Autonomie.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées.

Contexte

Dans un contexte national qui ouvre de nouvelles perspectives sur le rôle des Départements dans la prise en charge des réponses aux besoins et demandes des personnes âgées et / ou en situation de handicap, le Département de Seine-Saint-Denis s'est lancé dans l'élaboration au cours du dernier trimestre 2018 d'une nouvelle feuille de route à travers son futur schéma Autonomie et Inclusion 2019-2014. Ce Schéma marque une inflexion du projet porté par le Département dans son rôle de chef de file du médico-social et qui doit permettre de façonner avec les professionnels et acteurs du territoire, les réponses de demain aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Le Département a souhaité conjuguer la co-construction du Schéma autonomie avec celle de « territoire 100 % inclusif », démarche initiée par l'Etat et à laquelle le Département a candidaté en novembre 2018. Cette démarche permettra de valoriser les bonnes pratiques portées sur le territoire, bien au-delà du seul champ médico-social, dans une logique de pleine inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité.

En 2018, Le plan Défi Handicap a été poursuivi par la réalisation d'un Appel à projet pour la création d'un foyer de vie de 55 places pour adultes handicapés psychiques. L'association AEDE en a été le lauréat et ouvrira le foyer à Drancy en 2021. Par ailleurs, 27 places ont été créées dans des structures préexistantes dans le Département. La création de nouvelles solutions sous forme d'habitat inclusif et accompagné a été encouragée.

L'année 2018 a par ailleurs été marquée par une réduction significative des délais de traitement de la MDPH, tout particulièrement pour les demandes de compensation exprimées pour des enfants, ainsi que pour les demandes de Prestation de compensation du handicap (PCH). Pour la 3ème année consécutive, la fréquentation à l'accueil de la MDPH a connu une diminution, qui s'explique vraisemblablement par cette amélioration des délais de traitement.

Le Département a poursuivi en 2018 le déploiement de la Réponse accompagnée pour tous (RAPT), décrite dans la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé et dont l'objectif est de mettre en place des solutions d'accompagnement d'un enfant ou d'un adulte handicapé, afin d'éviter toute rupture de parcours

De plus, un travail collectif co-piloté avec l'Agence régionale de santé (ARS) autour des conditions d'admission dans les établissements et services médicaux sociaux (dossier unique d'admission, critères de priorisation, préparation à l'installation de l'outil Via trajectoire etc.) a été engagé.

Enfin, l'année 2018 a également été marquée par la préparation de l'installation du Système d'information harmonisé des MDPH, avec notamment, des travaux de recette, de construction d'outils et de modules de formation interne en vue d'une mise en production au premier trimestre 2019.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du service Personnes handicapées découlent du Plan « Défi Handicap 2017/2021 », *une réponse pour chacun*, qui vise à la fois à augmenter et transformer les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap, en articulation notamment avec la mise en œuvre de la Réponse accompagnée pour tous. Ils s'organisent autour de 4 axes principaux :

- assurer un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels,
- structurer la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées,
- mieux accompagner les parcours de vie pour anticiper les changements et faciliter les transitions,
- développer une offre de services diversifiés et complémentaires.

L'action de la Maison départementale des personnes handicapées est structurée autour des objectifs suivants :

- ouvrir des droits adaptés, efficaces et performants,
- mettre en place des médias de communication diversifiés avec les personnes en situations de handicap,
- améliorer la prise en compte de l'effectivité du droit,
- améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap,
- garantir l'efficacité des moyens de la MDPH.

Mise en œuvre des priorités

L'accueil, l'orientation et l'ouverture des droits des personnes en situations de handicap à la MDPH

Un des enjeux majeurs pour la MDPH concerne la maîtrise des délais de traitement des dossiers. Aussi, l'objectif a été partiellement atteint puisque les délais moyens ont été réduits à 6 mois avec un stock de dossier de plus de 4 mois quasi nul pour les usagers-ères de moins de 20 ans et d'environ 8 000 dossiers pour les adultes. Ainsi, en 2018, plus de la moitié des dossiers adultes ont été traités en moins de 4 mois, contre moins d'un tiers en 2017. Le nombre de dossiers enfants en attente de décision depuis plus de 4 mois avait été ramené en fin d'année à 214.

Le site internet Place Handicap, rénové en mai 2018, a permis la réouverture de la boîte mail MDPH, qui connaît une fréquentation régulière avec des délais de réponse rapides de la part des services de la MDPH.

Des progrès ont été réalisés en matière d'accompagnement du public dans l'usage du numérique. Aussi, un agent de médiation s'est spécialisé dans ce domaine et un espace dédié dans les locaux d'accueil a été mis en place, permettant aux usagers-ères d'être accompagnés-ées dans leurs démarches liées à la Carte mobilité inclusion (CMI), à la plate-forme de télé services, à la Caisse d'allocations familiales (CAF).

En 2018, la MDPH a participé au déploiement du Plan Défi handicap.

En mars 2018, un séminaire co-piloté avec les établissements de services médico-sociaux (ESMS) a été organisé dans le cadre de la Réponse accompagnée pour tous. Celui-ci s'est concrétisé par la mise en place début 2019, du Dossier unique de demande d'admission (DUDA) en ESMS. D'autres mesures en cours de concrétisation comme les procédures d'admission en ESMS ont été amorcées durant ce séminaire et seront finalisées avant la fin du premier semestre de l'année 2019.

80 situations ont été accompagnées par les équipes de la MDPH, dans le cadre de la démarche des Plans d'accompagnement global. Ainsi, un comité de PAG s'est mobilisé tous les 2 mois pour la revue des situations et la mobilisation collective sur des situations individuelles lors de groupes opérationnels de synthèse.

La MDPH a co-piloté avec l'ARS la démarche d'installation de l'outil de suivi des orientations (Via Trajectoire), dont la mise en place progressive est prévue à partir d'avril 2019.

La MDPH a participé aux travaux de conception du futur Schéma autonomie du Département.

Les délais de paiement de la Prestation de compensation du handicap ont été réduits.

Une réflexion sur les conditions de mise en place d'un accueil mutualisé MDPH/DPAPH a démarré en 2018.

La dématérialisation des échanges de documents entre MDPH et CAF a été préparée durant l'année 2018 en vue d'une réalisation à la mise en production du Système d'information harmonisé des MDPH.

Enfin, les futures modalités de travail liées à l'arrivée du Système d'information harmonisé des MDPH ont été élaborées au cours de l'année, avec un temps fort sur la journée du 8 novembre, où s'est tenu un séminaire qui a permis de formaliser les futurs processus et de fixer le retro-planning jusqu'à la mise en production du Système d'information harmonisé en mars 2019.

Accompagnement des personnes en situation de handicap à domicile

L'année 2018 a été marquée par l'ajustement du processus de traitement des dossiers (instruction et mise en paiement des prestations financières d'aide au maintien à domicile), en vue d'améliorer les délais de traitement. Ainsi, la centralisation et l'enregistrement des flux entrants (courriers, décisions, pièces d'instruction et/ou de mises en paiement) ont été organisés, ainsi que la mise en place d'outils d'instruction et d'outils de suivi de l'activité et de pilotage.

L'année 2018 a aussi été marquée par l'élaboration du cahier des spécifications en vue de la mise en place du Système d'information Harmonisé des MDPH.

Concernant la Prestation de compensation du handicap (PCH), le nombre de décisions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) concernant la PCH a progressé de 47 % par rapport à 2017 (soit 2 487 décisions). Le Conseil départemental a pu en mettre en paiement 854, soit 34%. Plus de la moitié des dossiers sont en attente de paiement en raison de pièces justificatives de paiement manquantes. Au 31 décembre 2018, le nombre de droits à la PCH payés s'élevait à 5 066, contre 4 801 au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 5,5 %.

En décembre 2018, le nombre de droits payés concernant l'Allocation compensatrice tierce personne s'élevait à 1 430, soit une diminution de 7,7 % par rapport à 2017.

Concernant l'Aide ménagère en nature, au 31 décembre 2018, le nombre de droits payés s'élevait à 41. Concernant l'Allocation représentative d'aide ménagère, au 31 décembre 2018, on comptabilise 29 droits actifs et 24 droits payés.

Le développement des démarches d'habitat inclusif et accompagné s'est poursuivi par la prise en compte dans l'appel à projet de 15 places d'internat en appartements implantés en milieu ordinaire. L'objectif de promotion de ce type d'habitat a été intégré aux premières négociations de CPOM avec les gestionnaires du territoire. Enfin, de premiers échanges ont été engagés avec les bailleurs sociaux, premiers concernés par cette dynamique.

En 2018, le nombre de courses réalisées par le service PAM 93 a progressé par rapport à l'année 2017 et la qualité du service s'est améliorée. Ainsi, en 2018, le nombre de courses réalisées est conforme au nombre prévisionnel de courses : 56 081 courses sur 56 639 courses commandées (contre 53 456 en 2017).

De plus, un bilan du service rendu par l'exploitant a été réalisé, permettant d'identifier 3 axes d'amélioration qui ont été valorisés dans le cadre du renouvellement de l'appel d'offres :

- la prise en compte des besoins de mobilité des personnes handicapées lors de l'inscription et de la réservation d'une course,
- le développement des courses occasionnelles,
- la simplification de la gestion du service.

Un des objectifs prioritaires du Département en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap est de veiller à la bienveillance des personnes, que ce soit à domicile ou en établissement. Aussi, en 2018, 342 situations ont été traitées (stable par rapport à 2017). De plus, ont été menées en 2018 de nouvelles actions de sensibilisation des professionnels et du grand public, notamment avec l'exposition itinérante « Paroles d'invisibles », inaugurée à Bondy et la présentation du Guide de Prévention de la Maltraitance pour les situations à domicile.

Le Département poursuit l'accompagnement et le développement des actions préventives et visant à favoriser la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap à travers la culture, les loisirs, la mobilité et le sport.

Ainsi, en 2018, le Département a réalisé un diagnostic territorial auprès de 240 ESMS de Seine-Saint-Denis sur la culture et le handicap afin de mieux connaître les actions œuvrant sur le sujet et d'envisager des axes de développement.

Une journée sur l'art et le handicap a été organisée en décembre 2018 en partenariat avec la Maison de la culture 93 et le Théâtre du Cristal.

Des objectifs d'accès à la culture ont également été intégrés dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

En matière de sport, a été initié le projet de création d'un Pôle de référence inclusif et sportif (PRISME) visant à proposer un espace dédié au sport inclusif. Il a pour objectif de dynamiser le territoire en facilitant la mobilisation des acteurs et des habitants autour du projet, de développer la pratique au sein des clubs et associations sportives, d'améliorer l'accès au sport des personnes en situation de handicap. Le Prisme constituera l'un des héritages majeurs des Jeux paralympiques 2024.

En 2018, le Département a poursuivi son implication dans la démarche Figure libre. Concernant le projet 2017-2018, une démarche Figure Libre a débuté associant le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) du COS accompagnant des personnes avec un handicap moteur, le Centre national de la danse et la compagnie de Danse « Acajou ». Le projet artistique s'est orienté autour de la recherche de l'expression du corps. Environ 20 ateliers se sont déroulés jusqu'à fin 2018 donnant lieu à un spectacle de restitution du projet en présence des familles des usagers participants.

Concernant le projet 2018-2019 de la démarche Figure libre, une collaboration a débuté associant une compagnie de musique et chant « Les Bruits de la Lanterne » et le SAMSAH REMORA accompagnant des personnes déficientes sensorielles. Le projet associe uniquement des personnes déficientes visuelles sur trois champs artistiques : la poésie, le chant et la musique improvisée. L'écoute est au cœur du projet, ainsi que l'émission vocale. Le parcours se déroule sur 20 séances et 4 concerts. Une séance de restitution est prévue en présence des professionnels, familles et usagers en avril 2019.

Accompagnement des personnes en situation de handicap en établissement

L'année 2018 a été marquée par la création de 27 places dans des structures préexistantes dans le Département.

- service d'accueil de jour (SAJ) LEILA à Stains : + 3 places d'accueil en externat,
- foyer d'hébergement pour travailleurs de l'AFASER à Montreuil : + 6 places, suite à la construction de l'unité d'hébergement décrite ci-dessous,
- foyer d'hébergement de l'AGECET à Gagny : + 13 places suite à la réouverture à pleine capacité (23 places) de cet établissement qui avait été réhabilité en site partiellement occupé (11 usagers hébergés),
- foyer d'accueil de jour Vivre et Devenir à Bobigny : + 2 places,
- section d'accueil de jour de l'AFASER, sur le site du foyer d'hébergement de Montreuil : + 3 places.

Par ailleurs, 5 places d'accueil de jour ont été transformées en places d'internat destinées à des personnes vieillissantes, assorties d'un accueil 24h/24 sur 365 jours, au sein du Foyer d'accueil médicalisé (FAM) de l'AFASER à Montreuil.

En 2018, tous établissements confondus, on dénombre 1 925 places installées dans le Département (contre 1 898 en 2017).

La nouvelle procédure de conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens entre les gestionnaires, l'Agence régionale de santé et le Département a progressivement été mise en place courant 2017. Cette procédure clarifie et homogénéise les objectifs assignés aux structures, et vise à améliorer la visibilité des moyens qui leur seront alloués sur la période quinquennale.

Concernant les objectifs, le Département priorise les éléments suivants :

- la mise en œuvre du plan Défi Handicap, en particulier par le développement de dispositifs d'accompagnement (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés et Service d'accompagnement à la vie sociale) et d'accueil non permanent (temporaire ou séquentiel), tendant au maintien au domicile et au répit des aidants ;
- l'amélioration de l'efficacité sociale des moyens alloués par réduction des écarts de coûts unitaires entre structures d'une même catégorie ;
- l'inscription des structures dans la démarche d'accompagnement des usagers dans la recherche d'une réponse adaptée à leurs besoins ;
- les actions de prévention sanitaire, notamment bucco-dentaires, de prévention des cancers et de la perte d'autonomie ;
- les actions tendant à l'exercice de la citoyenneté des usagers ;
- le développement des pratiques sportives et la contribution des structures aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Le travail a par ailleurs été poursuivi dans le sens d'une consolidation des gestionnaires les plus fragiles, du fait notamment de leur petite taille.

Concernant le secteur de l'aide sociale à l'hébergement, 2018 enregistre une diminution du nombre de bénéficiaires par rapport à 2017 (3101 en 2018 contre 2 803 en 2017). Au 31 décembre 2018, 366 Personnes adultes Handicapées étaient accueillies en Belgique faute de place en France, soit 28 personnes de plus (+ 8,3 %) qu'en décembre 2017.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	102,424	100,141	97,597	99,426	102,017
	Recettes	8,632	5,414	2,834	0,488	0,990
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	60,913	64,075	64,959	71,277	78,199
	Recettes	16,183	15,439	15,131	16,152	17,889
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,038	0,221	0,022	0,007	0,042
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	3,498	3,545	4,191	4,096	4,071
	Recettes	0,460	0,468	0,469	0,479	0,479
Total Programme « Personnes handicapées »	Dépenses	166,873	167,981	166,768	174,806	184,328
	Recettes	25,274	21,321	18,434	17,118	19,358

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,053	0,053	0,053	0,053	0,053
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,002	-	-	-	
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,049	0,046	0,022	0,015	0,042
Total Programme « Personnes handicapées »	Dépenses	0,104	0,099	0,74	0,068	0,095

PROGRAMME

Personnes handicapées

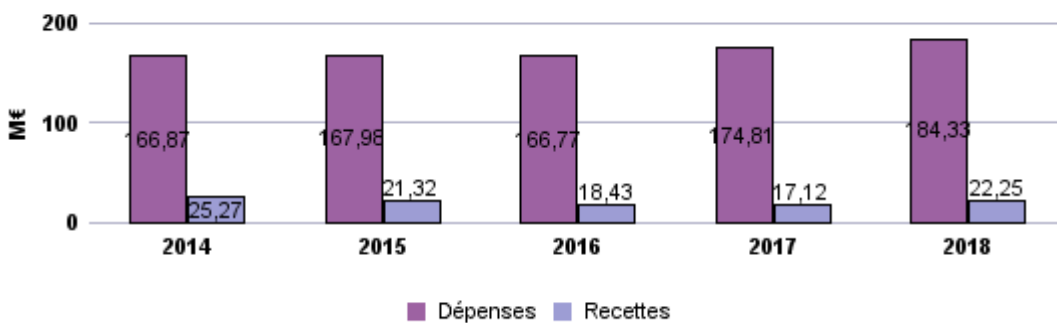
Mise en oeuvre : Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH) et Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH).

La politique en faveur des personnes handicapées a pour objectif d'agir pour les droits, le bien être et la qualité de vie des personnes handicapées, en mettant à leur disposition une évaluation individualisée de leurs besoins, des prestations, et en favorisant une offre d'hébergement et de services adaptée et de qualité.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP		Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP	
2014 :	97,10%	2014 :	103,78%
2015 :	97,64%	2015 :	93,45%
2016 :	98,28%	2016 :	114,65%
2017 :	100,12%	2017 :	99,73%
2018 :	102,94%	2018 :	124,34%

Fonctionnement



En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette en fonctionnement	140,29	147,05	148,64	158,21	161,01

Comme en 2017, le montant des dépenses de fonctionnement a augmenté en 2018 (+ 7,3 %). Cette hausse s'explique par la hausse de 13,7 % du montant des dépenses de la Prestation de compensation du handicap. Comme en 2017 il s'agit d'une hausse importante (+ 13,3 % entre 2016 et 2017) qui résulte de la résorption des dossiers PCH en attente de traitement à la MDPH et d'un rattrapage dans le paiement des factures.

Par ailleurs, en 2018, le conseil départemental a réceptionné de la CDAPH 2487 décisions, soit 47% de plus qu'en 2017.

Personnel (31 décembre 2018)

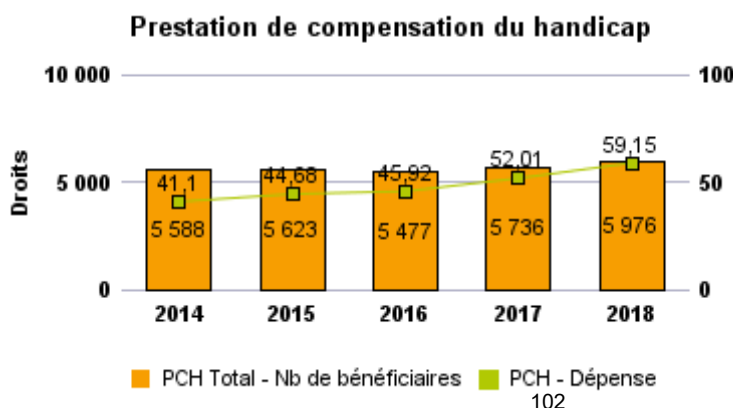
catégorie A : 56
 catégorie B : 65
 catégorie C : 98

Nombre total de postes : 219

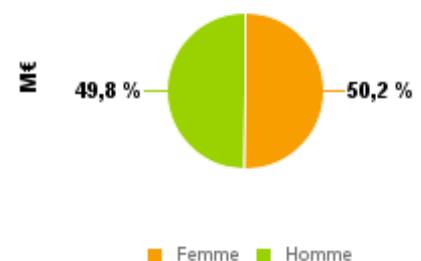
Action Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Prestation de compensation du handicap (PCH)

La PCH est destinée aux personnes dont le handicap génère des difficultés pour réaliser les activités essentielles. Elle a pour objectif de répondre à leurs besoins et à leur volonté d'intégration dans la vie sociale.



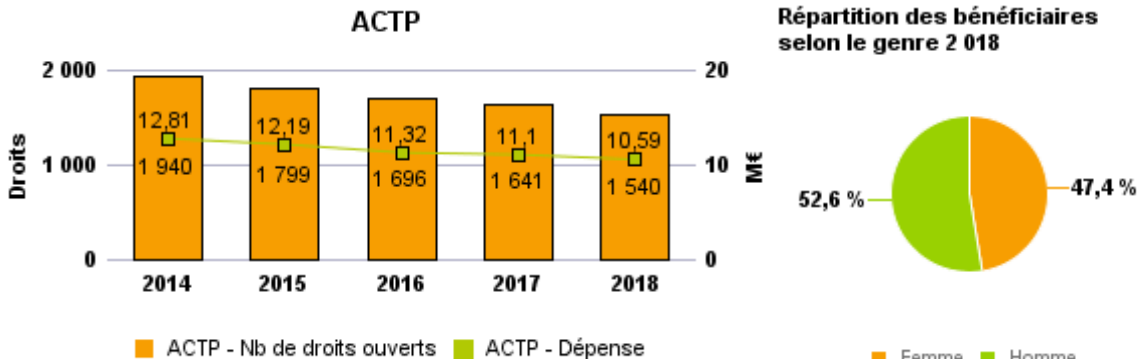
Répartition des bénéficiaires selon le genre 2 018



L'augmentation des dépenses de PCH de 13,7 % est consécutive à la résorption du stock de dossiers en attente et de factures PCH. On observe par ailleurs, une hausse du nombre des bénéficiaires de 4,2 % en 2018

Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)

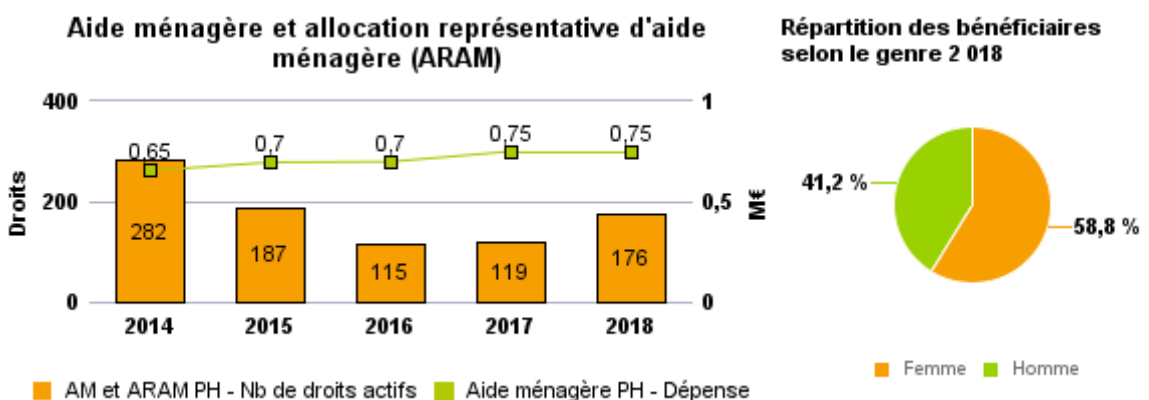
L'ACTP contribue au maintien à domicile des personnes handicapées et finance les frais supplémentaires occasionnés par l'exercice d'une activité professionnelle.



Le nombre de droits ouverts à l'ACTP poursuit sa diminution (- 6,1 % en 2018) est de 1 540. Le montant mensuel moyen versé en 2018 est de 585 euros. Le CA 2018 est estimé à 10 590 K€.

Aide ménagère (AM)

L'aide ménagère contribue au maintien à domicile des personnes handicapées en prenant en charge tout ou partie des frais occasionnés par l'intervention d'une aide ménagère à domicile.

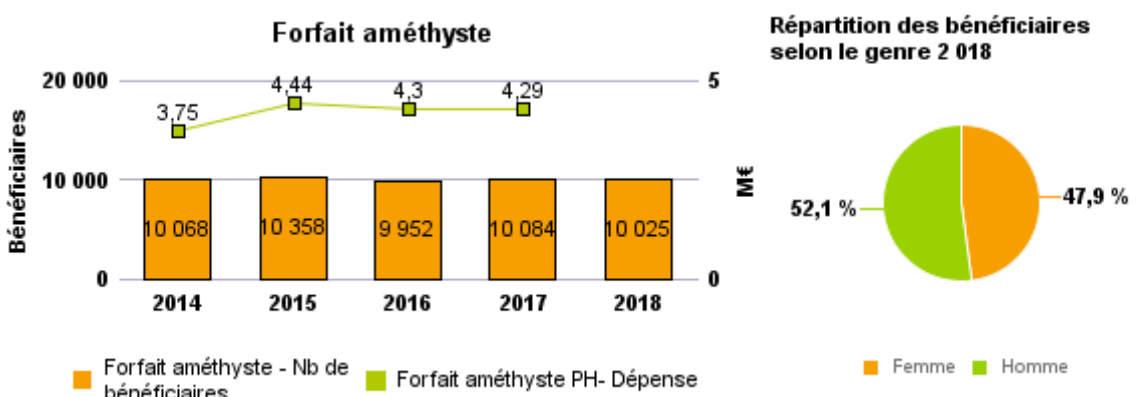


Fin décembre 2018, le nombre de droits actifs à l'aide ménagère est de 176. Les dépenses de l'Aide ménagère sont en hausse de 47,9 % en 2018.

Initialement conçue comme une aide à des personnes isolées et à très faibles revenus, elle s'étend à des situations variées qui, du fait, des difficultés de logement, regroupent au sein d'un même logement plusieurs générations, rendant difficiles d'interprétation les conditions de ressources et d'évaluation du besoin matériel. Cela complexifie l'instruction.

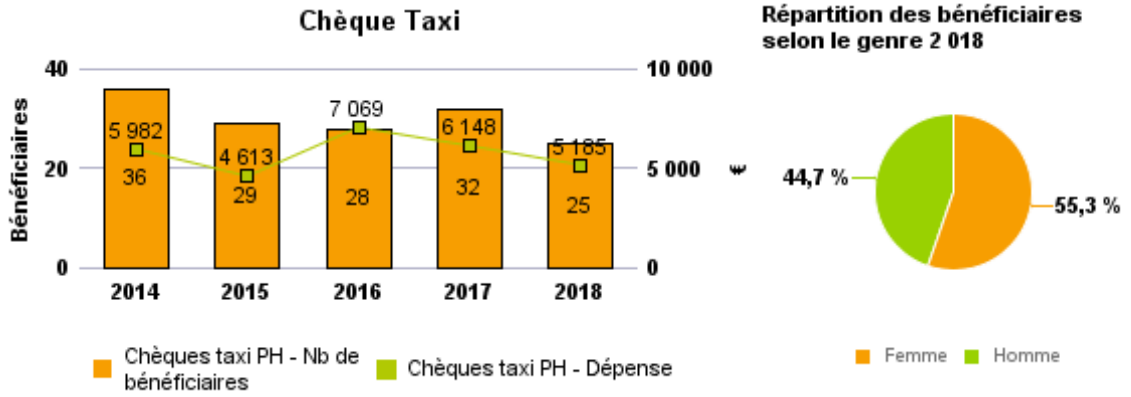
Forfait améthyste (personnes handicapées uniquement)

Le Forfait améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes handicapées, et ainsi de favoriser leurs déplacements.



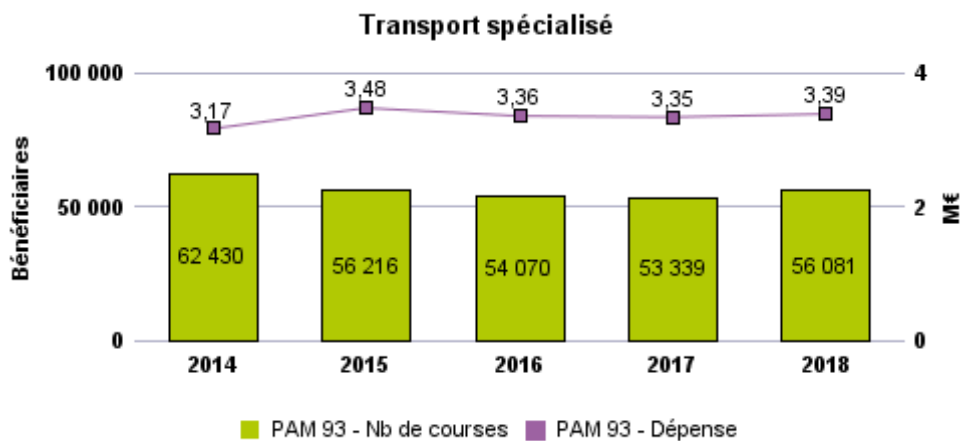
Allocation chèque-taxi (personnes handicapées uniquement)

L'Allocation chèque-taxi est destinée aux personnes handicapées ne pouvant utiliser les transports en commun.



Transport spécialisé pour personnes handicapées PAM 93

Le service de transport spécialisé PAM 93 est un service public de transport collectif aux personnes à mobilité réduite, à la demande, de porte à porte.



En 2018, le nombre de courses a progressé de 5,1 %.

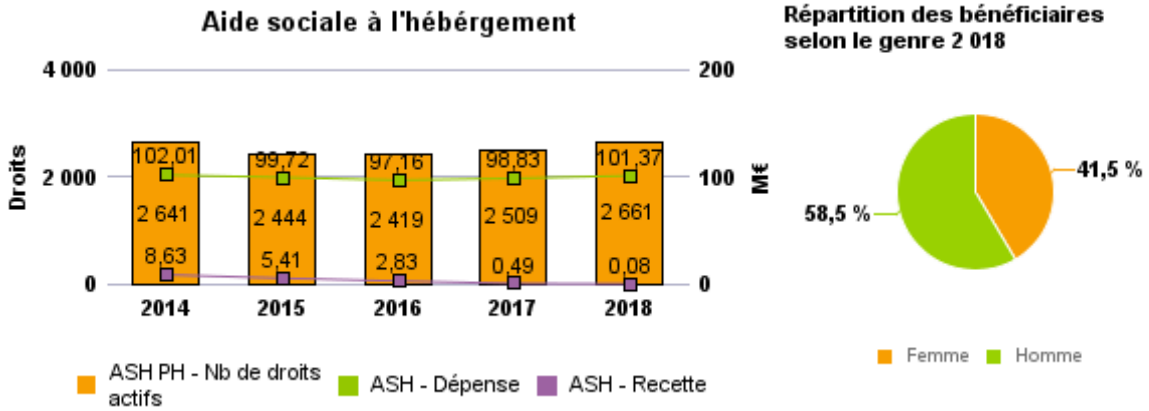
Services de soutien à domicile SAMSAH et SAVS

Le Département soutient la création de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et de services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH).

	2014	2015	2016	2017
Nb total de places ouvertes (en cumulé)	353	362	583	591

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes handicapées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures d'accueil adaptées à leurs besoins.



Les chiffres présentés concernant les bénéficiaires sont en cours de consolidation

L'augmentation du nombre de personnes handicapées bénéficiaires du régime de l'aide sociale à l'hébergement en 2018 est estimé à 6,1 %.
 Les dépenses ont augmenté de 2,6 %. La diminution des recettes s'explique par la mise en place du paiement différentiel de l'aide sociale.

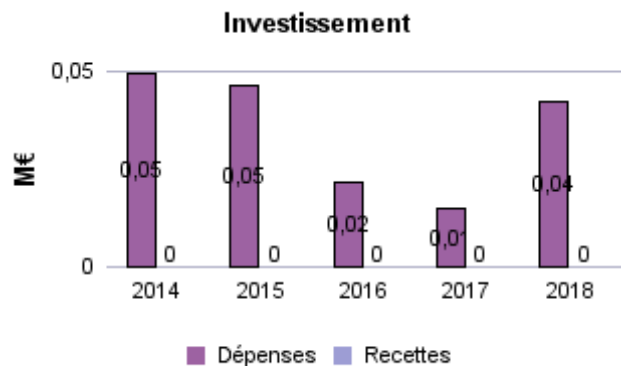
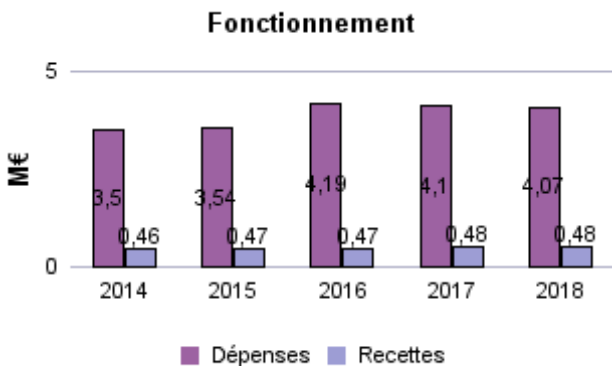
Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil en établissement.

	2014	2015	2016	2017
Nb total de places installées	1 339	1 389	1 270	1 307

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP		Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP	
2014	86,46%	2014	96,54%
2015	93,45%	2015	86,45%
2016	124,69%	2016	131,32%
2017	101,74%	2017	96,99%
2018	96,29%	2018	107,00%

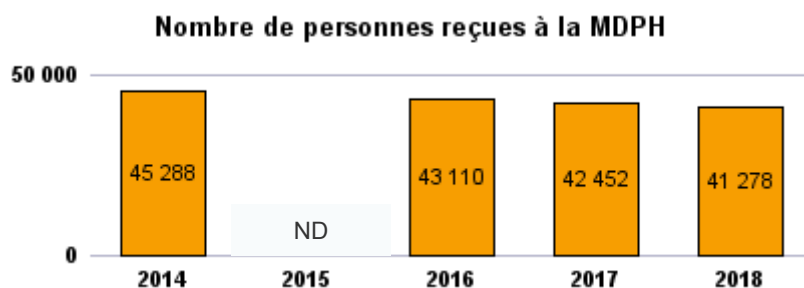


Personnel (1er janvier 2018)

Nombre total de postes :	147
DDCS	9
Département	127
DIRECCTE	2
Inspection Académique	9

Accueil des personnes

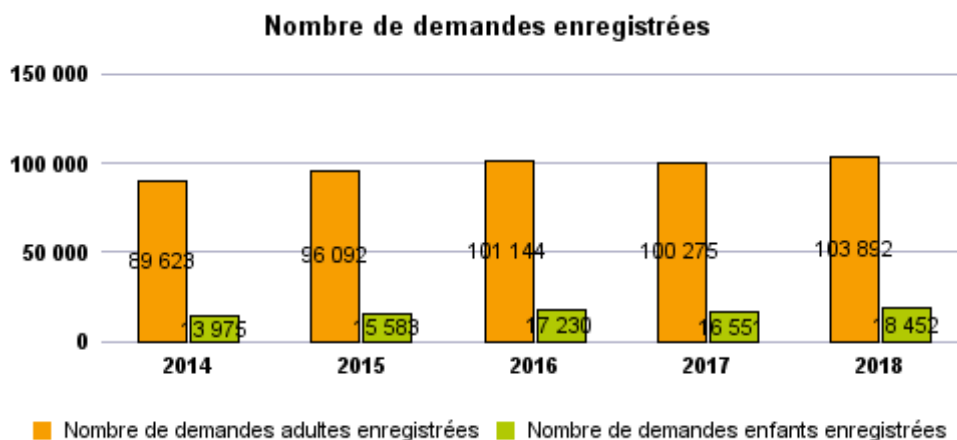
Cette prestation vise à informer, conseiller et orienter les personnes handicapées et leur famille.



L'accueil de la MDPH a encore été fortement sollicité en 2018. On constate cependant une légère baisse de fréquentation par rapport à 2017 (- 2,8 %).

La plate-forme de service de suivi des demandes en ligne du Département qui permet de consulter l'instruction des demandes de compensation du handicap formulées auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées permet d'expliquer cette tendance à la baisse des personnes reçues malgré une hausse des demandes.

Instruction des demandes

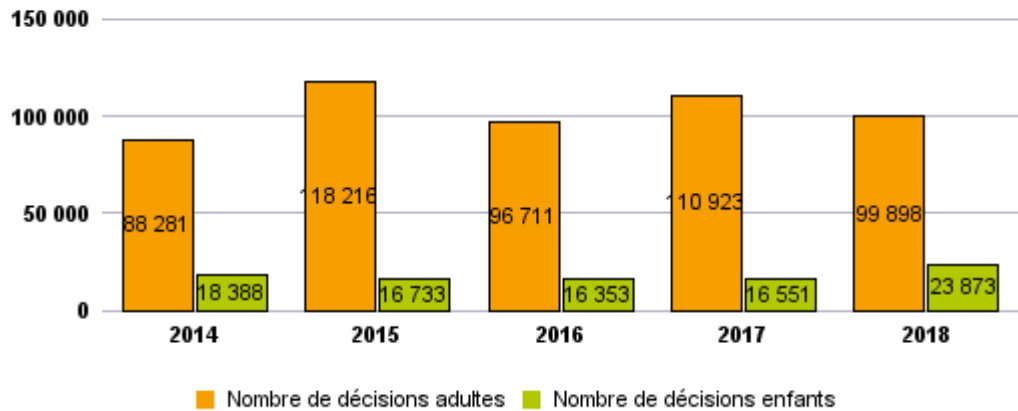


En 2018, le nombre de demandes adultes déposées auprès de la MDPH a augmenté de 3,6 %, tandis que le nombre de demandes enfants a connu une légère diminution de 11,5 % entre 2017 et 2018.

Décisions

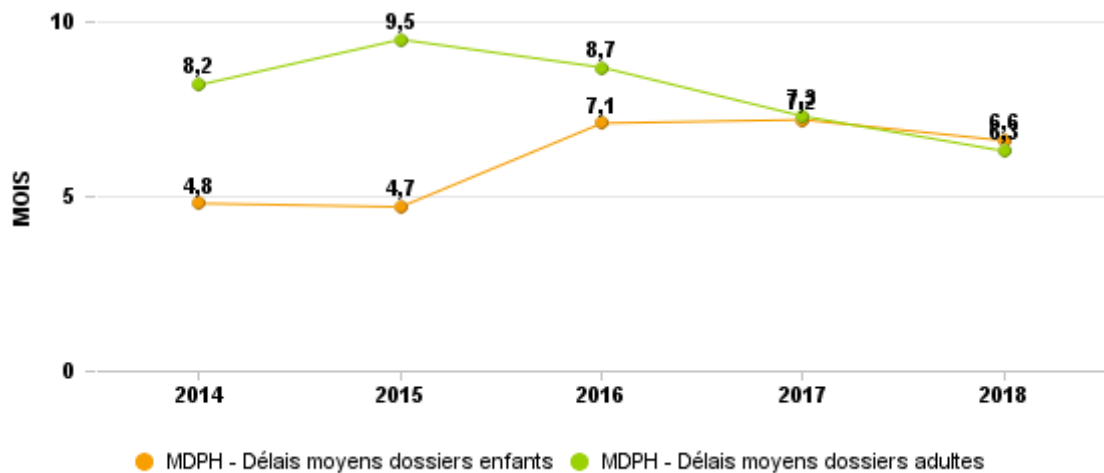
Nombre de décisions

La Commission des droits et de l'autonomie statue sur les demandes des personnes handicapées et prend les décisions d'ouverture des droits.



Le nombre de décisions prises par la CDAPH en 2018 a diminué de 2,9 % par rapport à 2017. Les évolutions sont différenciées selon le public avec une augmentation du nombre de décisions enfants de 44,2 % et une baisse du nombre de décisions adultes de 9,9 %.

Décisions



Entre 2017 et 2018, le délai de traitement des dossiers adultes a diminué de 1 mois, et s'établit à 6,3 mois. Celui des dossiers enfants a quant à lui diminué de 0,6 mois, et s'établit à 6,6 mois.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	1	1	1	1	1
Montant versé en euros	103 200	96 200	87 450	83 150	149 850

Investissement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	1	1	1	1	1
Montant versé en euros	52 500	52 500	52 500	52 500	52 500

Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Programme

Insertion par l'emploi

Programme

Attractivité territoriale

Programme

Economie sociale et solidaire

PROGRAMME

Insertion par l'emploi

*Ce programme relève
de la Mission*

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte quatre actions :

- Accès au Revenu de solidarité active
- Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi
- Accès à la formation et à l'emploi
- Veille et innovation

Contexte

Bien que le département soit un territoire moteur de l'activité économique et de l'emploi en Ile-de-France, le taux de chômage y est largement au-dessus de la moyenne francilienne (11,6 % contre 8 % au 3^{ème} trimestre 2018). Avec plus de 82 300 foyers allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) en septembre 2018, le département concentre également plus de 25 % de l'effectif régional d'allocataires du RSA (pour un poids d'environ 13 % dans la population totale).

En tant que chef de file de la politique d'insertion, le Département, à travers la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT), mène une politique ambitieuse pour favoriser l'accès au droit, l'entrée des bénéficiaires dans un parcours d'accompagnement et le suivi de ce parcours.

Cette ambition se traduit par le nouveau Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) 2018-2020. Ce document stratégique regroupe l'ensemble des actions portées par la DEIAT en matière d'insertion et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA ainsi que des publics prioritaires (jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, salariés en insertion).

Le PDIE 2018-2020 s'articule autour de quatre axes principaux. Le premier est l'insertion des bénéficiaires du RSA. Le rôle du Département est l'orientation, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, autour du dispositif Projet insertion emploi (PIE) ainsi que l'organisation de la référence RSA. Un second axe est l'accès et le retour à l'emploi, à travers notamment le développement de relations avec les employeurs et la connaissance de leurs besoins en compétences. Le soutien aux personnes désireuses de créer leur activité est également une orientation forte de ce document stratégique et en constitue le troisième axe. Le quatrième axe concerne la mobilisation des publics et l'amélioration de leur qualification à travers la mise en œuvre des parcours de formation.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- favoriser l'accès aux droits des publics concernés et assurer un meilleur suivi des parcours ;
- permettre une mobilisation plus forte des publics sur les différentes actions proposées ;
- développer une offre de service pour les publics en démarche d'insertion ;
- améliorer la connaissance des besoins des publics pour proposer un accompagnement adapté ;
- sécuriser les parcours professionnels et de formation du plus grand nombre ;
- co-construire une offre de services avec les territoires, mieux mobiliser les dispositifs emploi, prendre en compte les enjeux de qualification des publics et les évolutions législatives et économiques ;
- améliorer l'impact des dispositifs sur le retour à l'emploi et créer les conditions pour faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les grands projets structurants (Grand Paris- Jeux olympiques et paralympiques- GIP Roissy...).

Les objectifs opérationnels pour l'année 2018 se sont déclinés en 3 axes.

● Agir pour l'emploi

Il s'est agi de :

- renforcer la coopération avec les entreprises dans l'objectif de multiplier les actions pour l'emploi ;
- permettre aux résidents de bénéficier des opportunités d'emploi liées aux Grands Projets ;
- entamer une démarche de type Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPECT) ciblant certains secteurs ou filières, en s'appuyant sur les fédérations professionnelles ;
- sécuriser les parcours professionnels, l'égalité professionnelle et la mixité dans l'emploi dans le cadre du Label Diversité ;
- mettre en place le réseau de correspondants-emploi et contribuer à la montée en compétences des projets insertion emploi sur les questions d'emploi, recrutement, employabilité et opportunités du territoire.

● Agir pour la formation et la qualification.

Il s'est agi de :

- améliorer l'offre de formation (pré-qualifiante et qualifiante du PDIE notamment) et développer une ingénierie de formation intégrant les besoins des publics et des entreprises, notamment dans les filières prioritaires ;
- animer cette offre de formation et travailler son articulation avec les offres de droit commun.

● Agir pour mobiliser les publics.

Il s'est agi de :

- rénover le système d'orientation des publics au sein du dispositif RSA, identifier le public pour mieux le mobiliser et faire évoluer les modes de communication envers les publics et les professionnels.

Mise en œuvre des priorités

En matière d'accès à l'emploi et à la formation, l'année 2018 a été marquée par la promotion et la valorisation de l'offre de formation à travers l'organisation de Conférences territoriales d'insertion et d'emploi (CTIE), le lancement de l'étude d'opportunité pour la création d'un campus des métiers et qualifications (CMQ) de la transition énergétique dans la ville durable, ainsi que l'engagement de la démarche d'analyse des besoins en emploi et formation.

De plus, 2018 a été marquée par la participation à l'élaboration du plan transition écologique du Département notamment à travers le lancement de l'étude pour un Campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique

Concernant l'emploi, l'année 2018 a vu la mise en place de correspondants emploi et création au sein de chaque service de la DEIAT.

En 2018, des actions de recrutement direct ont été réalisées, notamment via le forum emploi Evolia, mais aussi avec le Pôle pilotage, ressources humaines et diversité et la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) afin de recruter des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) ou encore le Handi forum avec la Maison départementale des personnes handicapées.

En matière de partenariat avec les entreprises, la charte SNCF a été renouvelée et de nouvelles chartes pour l'emploi « Seine-Saint-Denis – Egalité » ont été signées avec EDF et ADECCO. De plus de nouvelles conventions de coopération portant sur l'emploi et la formation avec les Pôles de compétitivité Cap Digital et Systematic ont été mises en œuvre. Enfin, 14 passerelles entreprises ont été mises en place notamment avec la RATP.

En matière de formation, l'année 2018 a été marquée par le lancement d'un nouvel appel à projet Insertion, formation, emploi (IFE). De plus, des coopérations avec les services de la Région ont été développées (bassins d'emploi, échanges sur les besoins en compétences des entreprises, transition énergétique dans la ville durable) afin d'identifier les besoins en matière de formation.

Accès au Revenu de solidarité active

L'instruction du droit au RSA est assurée principalement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS), et plus minoritairement par les structures agréées par le Département.

En 2018, 37 332 demandes de RSA ont été traitées, dont 13 488 demandes instruites via l'outil @RSA, 17 002 demandes déposées sur le site caf.fr (téléprocédure) et 6 882 demandes papiers.

En 2018, 34 990 orientations ont été réalisées contre 33 359 en 2017. Cela représente 28 401 orientations en cohorte, 3 249 transferts, 311 orientations manuelles et 1 010 réorientations. Parmi les 28 401 orientations en cohorte, 41 % des usagers ont été orientés vers un parcours emploi (Pôle emploi), 51 % vers un parcours socioprofessionnel (Projets insertion emploi) et 8 % vers un parcours social (Service social départemental).

Les Contrats d'engagement réciproque (CER) conclus sont aujourd'hui reçus et examinés dans leur majorité sous format dématérialisé (contrats conclus avec les Projets insertion emploi et l'Association Départementale pour la Promotion des Tsiganes et voyageurs, Emmaüs). S'agissant des contrats conclus par le Service social un déploiement a commencé sur Plaine Commune en septembre 2018. En revanche, les contrats envoyés par le reste du territoire départemental et l'association Faire sont encore en format papier.

En 2018, 25 649 contrats ont été saisis dont 22 964 ont été validés.

L'équipe pluridisciplinaire donne un avis quant aux sanctions envisagées à l'encontre des allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations en matière d'insertion. Elle valide également les propositions de réorientation des allocataires vers un nouveau service référent. Une équipe pluridisciplinaire « centrale » s'est réunie une fois par mois, en 2018, pour examiner les situations individuelles avec les services référents. 660 dossiers ont été mis à l'ordre du jour en 2018 (soit 60 dossiers par mois).

Concernant les indus transférés par la CAF, 2 591 titres ont été émis en 2018 (contre 1 500 en 2017).

Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre des actions de appel à projet Insertion, formation, emploi (IFE) sur le volet préparation et mobilisation des publics, intégrant dans l'offre un nouveau volet d'actions spécifiques pour l'élaboration et la validation de projets professionnels. Ainsi, l'IFE conventionne 3 volets – le soutien à l'élaboration de projets professionnels, le développement des compétences de base (notamment l'apprentissage linguistique) et le développement des compétences personnelles.

L'accompagnement vers l'emploi et l'employabilité des publics les plus vulnérables constitue un enjeu important de l'activité. Ainsi, 3 actions avec les associations Emmaüs alternative, l'Association Départementale pour la Promotion des Tsiganes et voyageurs (ADEPT) et l'association Faire ont été conventionnées.

De plus, 32 actions pour un total de 493 places ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets territorialisés pour sa 4^{ème} édition.

Enfin, 595 demandes d'aides financières à la formation ont été traitées, dont 243 validées (pour le financement de formations ou de frais annexes à la formation).

S'agissant de la communication et la mobilisation du public, l'année 2018 a été marquée par la rénovation des modes de communication avec le public en insertion afin de mieux mobiliser et de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi. Pour ce faire, le 13 mai 2018 s'est tenu le « Forum PDIE en actions » ouvert au public allocataire du RSA et aux professionnels.

De plus, lancé en octobre 2017, le projet de plateforme numérique à destination des publics en insertion a été mis en œuvre. Dans son développement maximal, cet outil permettra de se préinscrire sur l'offre départementale d'insertion, de formation et d'emploi et d'avoir une vision en temps réel du nombre de places disponibles.

Enfin, les actions de « sourcing » direct des publics ont été développées. Il s'agit d'une nouvelle modalité de communication, basée sur l'envoi de courriers ciblés à des allocataires du RSA sur des opérations de formation, de recrutement ou d'événements susceptibles de les intéresser (jusqu'ici, les cibles de la communication départementale étaient les professionnels des services référents).

En matière d'actions jeunesse, l'année 2018 a vu le renouvellement du soutien aux structures d'insertion professionnelle des publics jeunes, avec les Missions locales, les Espaces dynamiques d'Insertion et l'Ecole de la 2^{ème} chance.

De nouvelles conventions avec les missions locales autour d'objectifs favorisant l'autonomie et l'emploi des jeunes ont également été négociées. Il s'agit pour ces opérateurs de mettre en place un parcours global d'accompagnement. Un axe sur l'accueil des publics sortants de l'ASE a été inscrit dans les conventions avec le Département.

Enfin, le Département a poursuivi la collaboration avec les services de l'État dans le cadre de la généralisation de la Garantie Jeunes, sur le pilotage de la mesure (mise en réseau des acteurs, relations aux entreprises dans le cadre des immersions, accompagnement des missions locales). En 2018, ce sont 1 500 jeunes du Département qui sont entrés dans cet accompagnement.

Accès à la formation et à l'emploi

Concernant les actions menées en faveur de l'emploi, l'année 2018 a été marquée par :

- la poursuite de l'animation du Groupe interdirections de suivi des chartes et des actions (GICA) qui coordonne des acteurs de l'emploi sur le territoire autour des actions de recrutement dans le cadre des chartes Seine-Saint-Denis - Egalité et pour répondre aux sollicitations des acteurs économiques ;
- le développement des partenariats avec des réseaux d'entreprises : IMS-entreprendre pour la cité, Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (échanges en vue d'un partenariat en 2019). Réunions avec des réseaux de PME/TPE (ME93, Entreprendre 93, etc.) pour travailler leur mobilisation pour l'emploi en lien avec C2DI ;
- l'accompagnement des Correspondants-Emploi des PIE dans leur appropriation des problématiques emploi notamment au cours des séances mensuelles de travail du réseau RECORE (Réseau des correspondants emploi) ;
- l'organisation des Cafés de l'emploi d'Epinaux/Seine, Tremblay, Gagny et Bagnolet qui ont attiré 18 entreprises et 117 candidats en moyenne par événement ;
- la mise en œuvre de 5 actions, représentant 335 places sur l'accompagnement dans l'emploi : mises en relations avec des employeurs, renforcement des techniques de recherche d'emploi ;
- la participation aux travaux relatifs à l'évolution et au renforcement du partenariat avec C2DI (financement, publics accompagnés, etc.) ;
- la participation à l'élaboration des propositions emploi avec la DJOP (actions de préparation aux métiers du bâtiment, action d'analyse des besoins en emploi – formation en l'anglais professionnel) ;
- le maintien de la place du Département dans la gouvernance de la nouvelle structure issue de la fusion du GIP Emploi Roissy CDG et de Hubstart, forte participation des jeunes de SSD aux actions d'anglais pro Envol pro, participation au consortium porteur du projet validé par le PIA et à l'élaboration des projets retenus dont le projet de cité des métiers, de campus des métiers et des qualifications des échanges internationaux ;
- le développement des actions pour la mixité dans l'emploi et fonction ressource pour la direction sur l'égalité femmes hommes (poursuite des actions de formation des conseillers, animation du club mixité, réalisation de plusieurs passerelles mixité) ;
- le soutien aux organisations syndicales et élaboration de nouvelles conventions et d'un mode de définition du montant des subventions intégrant mieux les services rendus aux salariés du département et les nouvelles règles de représentativité.

Concernant la formation et la qualification, les principales actions de l'année 2018 ont été :

- l'élaboration d'un nouvel appel à projets Insertion formation emploi en 2 ans pour la période 2019-2020 : en cours d'instruction, plus de 190 réponses ;
- la mise en œuvre de 43 projets et 526 places sur l'acquisition de gestes techniques et de compétences professionnelles dans des secteurs porteurs d'emploi : administratif, aéroportuaire, sécurité, nettoyage, hôtellerie-restauration, commerce, sanitaire et social, aide à la personne, petite enfance, santé, numérique, transition écologique ;
- la participation aux réunions territoriales d'informations et d'échanges avec les conseillers des Projets insertion emploi et les correspondants RSA de Pôle emploi pour favoriser l'orientation du public sur l'offre de formation de l'appel à projet Insertion, formation, emploi et territorialisé ;

- la poursuite des coopérations autour d'actions concrètes pour la qualification mais aussi l'emploi avec les organismes paritaires collecteurs de fonds de la formation (OPCALIA, Constructys, Agefos PME, FAF TT, ...) ;
- la participation à l'analyse des clauses d'insertion sur le champ de la formation ;
- la participation à l'élaboration des outils d'évaluation des actions de l'appel à projet PDIE et lancement d'une démarche complétant ces outils ;
- l'informations collectives avec les Etablissements publics territoriaux (EPT) Plaine commune, Paris Terres d'envol et le Groupement d'intérêt public emploi Roissy CDG pour faire connaître l'offre de formation du Centre de formation d'apprentis de l'Aérien ;
- le soutien à Altermédia.

Veille et innovation

L'objectif principal de l'action est d'offrir aux élus, à la Direction générale, aux services, aux partenaires du Département et au public, des éléments de connaissance économique et sociale approfondie. Il s'agit notamment de prendre en compte, dans l'élaboration des actions, les spécificités du territoire, en particulier le paradoxe d'une activité économique parmi les plus dynamiques au niveau régional et d'un niveau record de demande sociale, de pauvreté et de précarité des résidents.

L'année 2018 a été marquée par la réalisation des bulletins « Emploi-Insertion-Attractivité en Seine-Saint-Denis », des diagnostics de territoires, par l'exploitation de bases de données et par un travail de veille socioéconomique.

De plus, le Département vise à mettre l'innovation au service d'une meilleure connaissance du public accompagné. C'est ainsi qu'a été lancé en 2018 le challenge Open Data dans la continuité de l'appel à projets « Challenges numériques » lancé par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). L'objectif du « RSA Data challenge » était de proposer des outils de visualisation et d'aide à la décision pour mieux comprendre les parcours des bénéficiaires du RSA et pour apprécier l'impact de la politique d'insertion du Département. Les prototypes ont été livrés fin avril 2018 et utilisés jusqu'au mois d'août. La plus-value de ce challenge a été de sensibiliser le Département aux outils des méthodes de data visualisation. Il a également permis de recevoir des préconisations relatives à la sécurisation de la base de données webRSA.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Accès au Revenu de solidarité active	Dépenses	424,783	450,410	472,362	447,505	505,478
	Recettes	5,243	2,709	3,934	4,913	8,407
Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi	Dépenses	6,304	4,128	3,606	4,291	4,110
	Recettes	2,138	0,167	0,081	0,130	0,000
Accès à la formation et à l'emploi	Dépenses	5,529	5,617	5,462	3,595	4,165
	Recettes	-	0,097	0,054	0,083	0,003
Veille et innovation	Dépenses	0,458	0,401	0,341	1,972	1,541
	Recettes	5,825	4,958	5,381	3,768	8,251
Total Programme Insertion par l'emploi »	Dépenses	437,074	460,556	481,771	457,362	515,293
	Recettes	13,206	7,932	9,450	8,894	16,661

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Accès à la formation et à l'emploi	Dépenses	0,025	-	-	0,035	-
Veille et innovation	Dépenses	0,538	0,322	0,398	0,157	0,392
	Recettes	0,390	0,038	-	-	0,015
Total Programme Insertion par l'emploi »	Dépenses	0,563	0,322	0,398	0,192	0,392
	Recettes	0,390	0,038	-	-	0,015

PROGRAMME

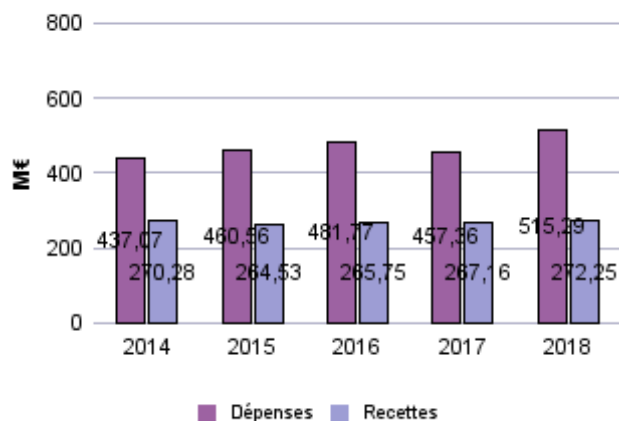
Insertion par l'emploi

Mise en œuvre : Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT)

La politique d'Insertion par l'emploi a pour objectifs de favoriser l'accès aux droits, de sécuriser les parcours insertion, de favoriser la mobilisation des actions par les publics en insertion, de développer une offre de service permettant le retour à l'emploi et de créer les conditions pour faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les grands projets structurants du territoire.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014	: 96,3 %
2015	: 100,4 %
2016	: 105,5 %
2017	: 95,5 %
2018	: 107,7 %

Les recettes de l'action « Accès au revenu de solidarité active » sont liées au traitement des indus RMI/RSA transférés par la CAF. 2018 est marquée par une hausse significative des indus de RSA. 2017 avait également enregistré une hausse, mais celle-ci liée au rattrapage en interne du retard de titrage des indus transférés par la CAF.

A noter une baisse de recouvrement lié au RMI (40K€ soit 10K€ de moins qu'en 2017).

Les recettes de l'action « Veille et innovation » sont fonction du rythme de remboursement du cofinancement FSE des PIE par l'Etat. 2018 est marquée par une hausse de ces recettes. Suite au démarrage difficile de la programmation 2014-2020, les premières recettes liées à la mise en œuvre des PIE 2014 ont été perçues début 2017, puis début 2018. Ainsi en 2018, 3 versements pour un montant total de 5,6M€ ont été perçus, dont une partie correspond à la suite de la réalisation des PIE de 2014 et une partie de 2015, et l'autre partie aux 2 versements annuels (pratique désormais instituée par la Direccte). Le reste des recettes à savoir : 2,6 M€, correspond au FAPI.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 32

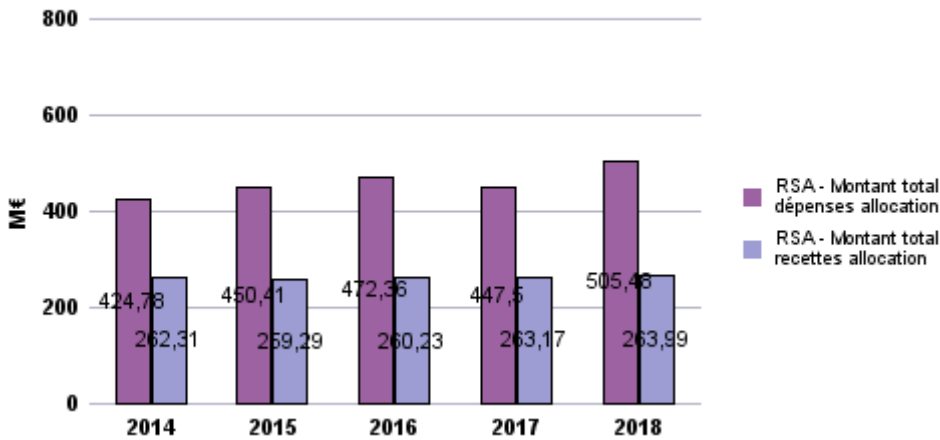
catégorie B : 19

catégorie C : 18

Nombre total de postes : 69

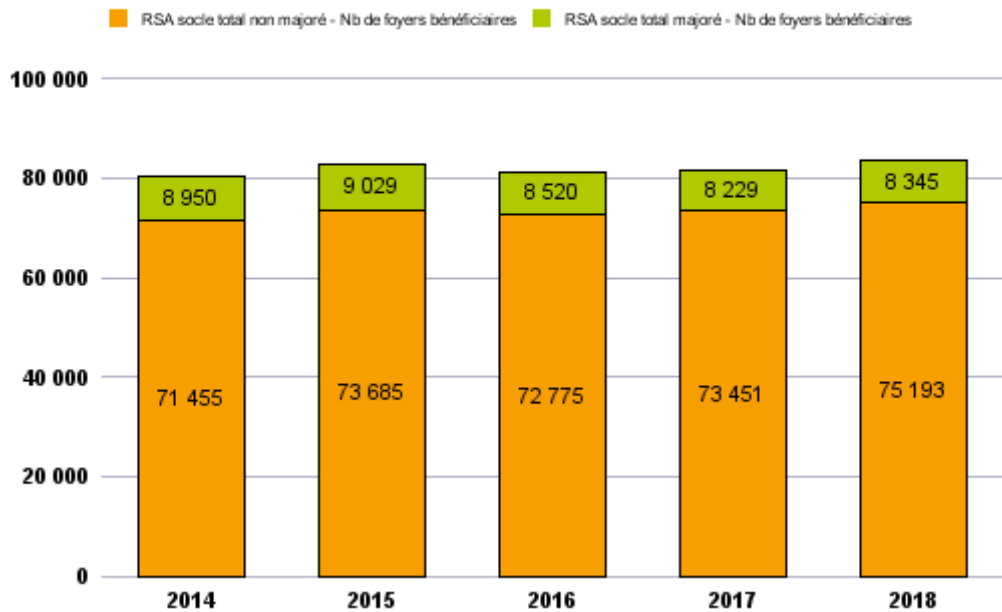
Moyens financiers

Dépenses et recettes d'allocation RMI/RSA



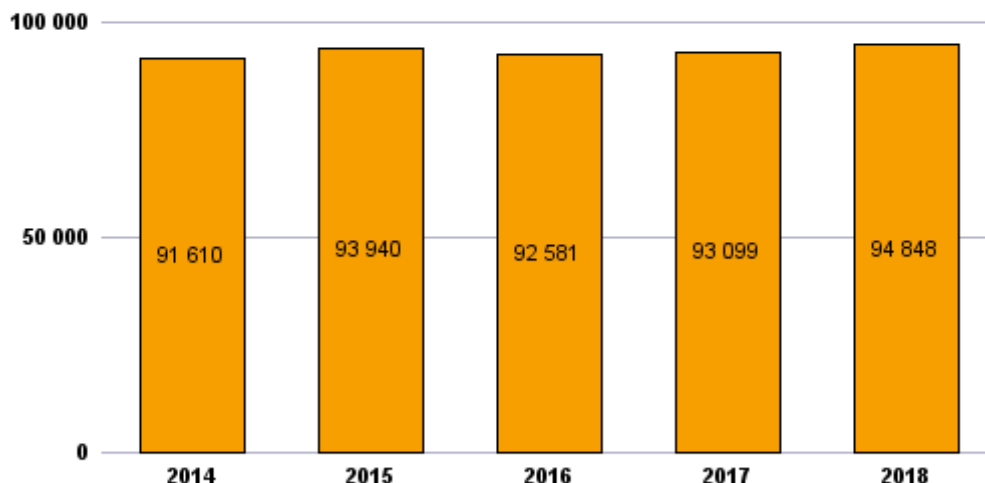
	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de l'allocation non compensé par la TIPP (M€)	191,12	216,75	238,7	213,84	271,82
Taux de couverture de la dépense d'allocation par la TIPP	55,0 %	51,9 %	49,5 %	52,2 %	46,2 %

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle (public relevant de la compétence du Département)



L'allocation de Revenu de solidarité active a pour objectifs de garantir un minimum de ressources et de donner accès à un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Les foyers bénéficiaires du RSA socle, public relevant des compétences du Département, regroupent les foyers bénéficiaires du RSA socle seul (non majoré) et ceux bénéficiaires du RSA socle avec prime d'activité (majoré). Au 1er janvier 2016, le RSA activité seul a été remplacé par la prime d'activité (payée par l'Etat)

Nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations



Après une baisse en 2016 (la première fois depuis la création du RSA), suivie d'une stabilisation en 2017, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle a augmenté en 2018 (+ 1 858 foyers bénéficiaires soit + 2,3 %). Au 31 décembre 2018, on comptait 83 538 foyers bénéficiaires du RSA socle contre 81 680 en décembre 2017. Entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle majoré a augmenté de 1,4 % tandis que le nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré a augmenté de 2,4 %.

Le nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations, public cible du Département en matière d'insertion, a lui aussi augmenté en 2018 (+ 1,9 %) pour atteindre 94 848 personnes, ce qui correspond au nombre de bénéficiaires le plus élevé depuis la création du RSA.

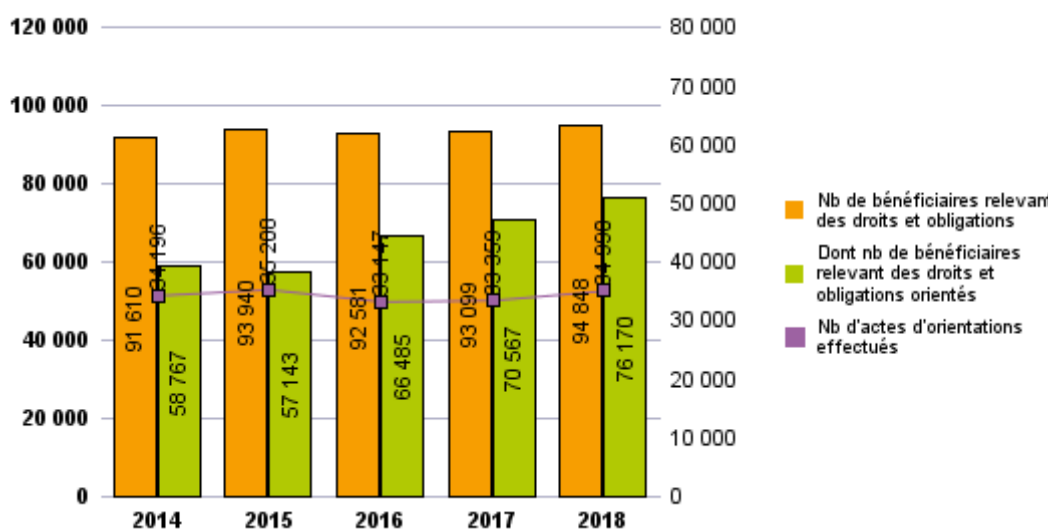
En 2018, 37 332 demandes de RSA et de CMU-C ont été instruites. Parmi ces instructions, 45,6 % ont été déposées en ligne sur le site de la CAF, via téléprocédure.

Le dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'organise autour de trois parcours (emploi, insertion socio-professionnelle et social) et de quatre services référents (Pôle Emploi, les Projets insertion emploi, le Service social départemental et les associations conventionnées).

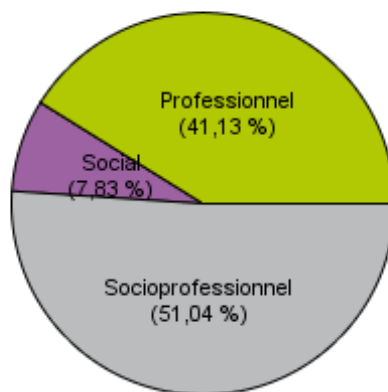
Le contrat d'insertion a évolué depuis novembre 2010 vers un contrat d'engagement réciproque (CER), outil de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'insertion.

Orientation et contractualisation

Orientation des bénéficiaires du RSA



Orientation* par type de référent en 2018



* Il s'agit de données de flux

En 2018, 34 990 personnes ont été orientées, contre 33 359 en 2017. Parmi ces orientations, 28 401 ont été réalisées en cohorte (orientation en flux, chaque mois, de tous les nouveaux entrants dans le dispositif RSA), 3 249 ont été l'objet de transfert (modifications d'orientation suite à des changements d'adresse d'allocataire), 311 personnes ont été orientées manuellement (orientations initiales inappropriées), enfin 1010 personnes ont fait l'objet de réorientations (modifications d'orientation en cours de parcours).

Parmi les 28 401 orientations en cohorte, 41,1 % ont été orientées vers un parcours emploi (Pôle emploi), 51,0 % vers un parcours socioprofessionnel (PIE) et 7,8 % vers un parcours social (Service social départemental ou associations conventionnées).

Suite à une action de remobilisation des allocataires initiée par le Département, afin d'orienter le public ancien dans le dispositif, 2 017 bénéficiaires ont été orientés en 2018.

Equipes pluridisciplinaires

Les équipes pluridisciplinaires (EP) donnent un avis quant aux sanctions envisagées à l'encontre des allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations (ex : absence de Contrat d'engagement réciproque en cours de validité).

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers examinés en EP	1 815	1 226	1 384	1 249	ND
Nombre de dossiers examinés pour sanction (1er + 2nd passage) en EP	1 158	639	635	613	ND
Nombre de dossiers examinés pour réorientations en EP	613	587	749	636	1 010

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	127	163	155	126	147
Montant versé en euros	5 359 700	6 353 191	7 368 844	5 537 337	6 516 146

PROGRAMME

Attractivité territoriale

*Ce programme relève
de la Mission*

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte quatre actions :

- Entrepreneuriat, nouveaux services,
- Accompagnement territorialisé,
- Développement territorial,
- Grands projets.

Contexte

L'adoption de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce le rôle des Régions en matière de développement économique. Depuis le 1er janvier 2017, la Région est responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Il n'est plus possible pour le Département de verser des aides directes aux entreprises.

L'action du Département en matière de création et d'accompagnement d'entreprises s'oriente donc vers les structures qui accompagnent les créateurs d'entreprises issus des publics en insertion, les structures d'insertion par l'activité économique ou encore les structures de l'Economie sociale et solidaire.

En matière de promotion du territoire, la loi NOTRe reconnaît aux Départements une compétence en matière de développement territorial. Il s'agit d'orienter l'action du Département dans une optique de cohésion territoriale tout en maintenant une politique forte en matière de promotion et d'attractivité du territoire. Ainsi, au cours de l'année 2018, le Département a renouvelé ses ambitions en matière d'attractivité territoriale, de promotion du territoire et de soutien au tourisme.

Par ailleurs, l'année 2018 s'est caractérisée par des échanges avec les territoires, à travers le renouvellement de la convention Projet insertion emploi (PIE) 2018-2020 avec les villes, et, l'animation des Conférences territoriales pour l'insertion et l'emploi (CTIE).

Les 4 CTIE organisées entre octobre et novembre 2018 ont associé étroitement le Département, les Etablissements publics territoriaux (EPT), la Région et l'Etat, autour du diagnostic du territoire, de la présentation du Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) et des axes stratégiques des financeurs et de l'offre de formation départementale et régionale. Avec en moyenne 80 participants par rencontre, ce sont près de 315 professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion qui se sont mobilisés sur ces CTIE.

Objectifs du programme

La politique Attractivité territoriale a pour objectif de créer les conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques de l'emploi et de l'insertion, de promouvoir le nouveau visage du territoire et de faciliter le parcours des créateurs d'activités.

Les objectifs stratégiques du programme se déclinent de la manière suivante :

- développer la mission « emploi » au sein des Projets de ville, renforcer le partenariat local et associer les allocataires ;
- favoriser l'attractivité du territoire et accueillir des projets créateurs d'emplois ;
- valoriser des dispositifs ou lieux nouveaux et/ou innovants, susceptibles de contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire ;
- identifier et promouvoir les viviers d'emplois et les rapprocher des publics ciblés ;
- faciliter les parcours de création /reprise d'entreprises et promouvoir les réussites locales.

Mise en œuvre des priorités

L'année 2018 a été marquée par la mobilisation des Projets insertion emploi dans le cadre du Réseau des correspondants emploi (RECORE).

De plus, 2018 a vu la mise en œuvre du volet entrepreneuriat du Programme départemental d'insertion et d'emploi, qui prévoit l'accompagnement de 1 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2018-2020. Ainsi, l'appel à projet « accompagnement des allocataires du RSA vers l'entrepreneuriat » a été élaboré et lancé retenant 13 opérateurs de l'accompagnement pour un total de 481 places conventionnées.

En 2018, un « lab prospectif » sur le festival FUTUR.E.S a été élaboré et une série de rencontres expérimentales « 2h00 pour découvrir » a été lancée.

Enfin, un « éducteur » et une conférence « e-sport et JOP » ont été organisés pendant le salon SATIS-S4all.

Entrepreneuriat, nouveaux services

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre d'actions d'animation territoriale autour de l'entrepreneuriat et de la valorisation du dispositif départemental d'accompagnement (forum réussir en Seine-Saint-Denis, salon des entrepreneurs). Ainsi,

une nouvelle organisation de l'espace départemental au salon des entrepreneurs et la création d'un programme dense d'animations ont permis de valoriser les créateurs et créatrices de Seine-Saint-Denis et les partenaires de l'accompagnement.

Le Département valorise les parcours des créateurs et créatrices de Seine-Saint-Denis, notamment à travers la remise des trophées des espoirs de l'économie, de la coopération avec le « IN Seine-Saint-Denis » et la réalisation de supports de communication.

Accompagnement territorialisé

Concernant l'action Accompagnement territorialisé, la consolidation des données quantitatives 2018 des Projets Insertion emploi RSA indique que 14 497 personnes ont été orientées vers les Projets insertion et emploi, soit 51 % des orientations (+ 8 points par rapport à 2017). Parmi les 19 500 bénéficiaires du RSA accompagnés par les PDV en 2018, on comptait 60 % de femmes, 61 % de personnes âgées de 25 à 44 ans, 49,5 % de personnes dans le dispositif RSA depuis moins de 3 ans, 62 % de personnes ayant un diplôme de niveau V ou de niveau inférieur et 46 % de personnes inscrites à Pôle emploi. 39 566 entretiens ont réalisés et on compte 21 597 contrats d'engagement réciproque (CER) en cours de validité.

Concernant l'impact de l'accompagnement sur l'accès à l'emploi et les sorties déclarées fin 2018 (chiffres à consolider en juin 2019) : 72,7 % des personnes ont poursuivi leur accompagnement, 6,8 % ont évolué vers l'emploi ou la formation, 5,8 % ont changé de situation administrative, 2,8 % ont été réorientées et 2,3 % ont accédé à un autre droit, 0,3 % ont été signalé en abandon de parcours.

Parmi les 1 323 participants sortis vers l'emploi, 63,9 % ont accédé à un contrat de plus de 6 mois, 16,1 % à un contrat de moins de 6 mois, 6,3 % ont créé une entreprise, 6,0 % à un emploi en Structure d'insertion par l'activité économique et 4,6 % à un contrat aidé.

Concernant l'animation de la concertation locale, 183 rencontres se sont tenues en 2018. La fréquence des instances de concertation locale tend à s'intensifier. Le nombre de situations examinées augmente également. Ainsi, en 2018, il y a eu 294 propositions de changement d'orientation initiale (contre 253 en 2017), 847 propositions de réorientation en cours de parcours (contre 511 en 2017) et 100 examens de situations complexes (contre 37 en 2017).

L'année 2018 a également été marquée par la préparation du renouvellement de la convention PIE RSA 2018-2020, qui a vocation à renforcer le rôle des Projets de ville en matière d'accompagnement vers l'emploi et à favoriser la valorisation des potentiels et des compétences des usagers. En la matière, 28 des 35 villes hébergeant un PIE ont été rencontrés afin d'explicitier le cadre conventionnel proposé et ses modalités de pilotage.

En matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi, l'accent a notamment été mis sur les opportunités professionnelles offertes par les grands projets et les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 lors de deux journées d'accueil des nouveaux professionnels des Projets insertion emploi.

Enfin, conformément aux dispositions légales, le Département a poursuivi le travail mené en matière de participation des usagers. A ce titre, des démarches de consultation des usagers ont été engagées à travers un accompagnement méthodologique au déploiement de la méthode *Facile à Lire et Comprendre* où les usagers ont été impliqués dans l'élaboration et la validation des documents écrits faciles à « lire et à comprendre » (guide RSA, courriers d'orientation et de relance ...) favorisant l'accès aux droits. De plus, à l'occasion du forum IFE (Insertion, formation emploi), un film valorisant 4 parcours d'allocataires du RSA a été présenté.

Développement territorial

L'année 2018 a été marquée par le pilotage et l'organisation de la présence du Département au salon des entrepreneurs (2 jours en février 2018), et la mise en place d'un programme de 2 ateliers et de 12 meet'up.

De plus, un « lab prospectif » sur FUTUR.E.S (ex Futur en Seine), intitulé « le numérique pour valoriser les savoirs d'un territoire » associant une trentaine de partenaires et personnes qualifiées du territoire pour valoriser le Département et ses acteurs auprès du public et des partenaires (juin 2018) a été organisé.

L'année 2018 a également été marquée par la présence du Département au salon Screen4all (novembre 2018) en partenariat avec le Pôle Media Grand Paris.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de transition écologique du Département, la Direction a participé à l'élaboration et au travail de préfiguration d'un réseau des acteurs de l'économie circulaire (lancement effectif en 2018) orienté sur la dimension inclusive des structures telles que les recycleries, les repair cafés, l'agriculture urbaine, les fab lab associatifs etc.

Enfin, le Département a piloté le partenariat avec le Comité départemental du tourisme, en vue d'un travail de réflexion et de concertation inter-directions sur le tourisme et ses enjeux de développement sur la période 2019 – 2021.

Grands projets

Au niveau du projet Jeux olympique et paralympique de 2024, l'action prend la forme d'une interface transversale interne entre les différents services concernés par les actions Jeux olympiques et paralympiques (JOP), les Directions départementales et la Délégation aux Jeux olympiques et paralympiques (DEJOP), afin de maximiser l'impact de l'organisation des JOP sur le Programme départemental d'insertion et d'emploi et le futur Pacte territorial d'insertion et d'emploi (PTIE) notamment.

En 2018, le Département a sensibilisé et mobilisé des acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et des entreprises à l'organisation des JOP et à leur impact, en coordonnant plusieurs réunions. Ainsi, des réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées sur le territoire (auprès des entreprises de Grand Paris Grand Est ou encore via le soutien apporté à l'événement inter-réseaux économiques Ourcq'EEE Run organisé par Est Ensemble). Les réseaux patronaux et les différents clubs d'entreprises ont aussi été rencontrés. Enfin, le Département a également initié des projets au sein de la collectivité, via notamment le lancement de La Fabrique des Jeux et la mise en place de Hackathon dans le cadre de Futur.e.s In Paris. Ces différentes opérations ont réuni plus de 400 représentants d'entreprises et acteurs de l'emploi.

De plus, une vingtaine d'actions, prévues dans le cadre des missions des services avec l'appui de la DEJOP, ont été retenues. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des synergies possibles entre les projets des services et le projet olympique. Certaines actions ont été engagées dès 2018 (passerelle emploi pour les métiers du Bâtiment, intégration d'un volet sport pour tous lors du Handiforum, actions de networkings vers les PME...).

Le Département s'est positionné sur la coordination des retombées emploi liées aux JOP. A ce titre, un travail spécifique a concerné l'écriture de la « charte Solidéo en faveur de l'emploi et du développement territorial, pour les opérations de constructions liées à l'organisation des Jeux » (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques), adoptée le 05 juillet 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Entreprenariat, nouveaux services	Dépenses	0,567	0,517	0,537	0,477	0,500
Accompagnement territorialisé	Dépenses	10,618	6,664	12,466	10,837	10,805
	Recettes	0,056	-	-	-	0,029
Développement territorial	Dépenses	2,219	2,289	1,870	1,628	1,442
	Recettes	-	-	-	0,017	-
Total Programme « Attractivité territoriale »	Dépenses	13,404	9,469	14,872	12,941	12,747
	Recettes	0,056	-	-	0,017	0,029

Investissement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Entreprenariat, nouveaux services	Dépenses	0,080	0,070	0,030	0,050	-
Développement territorial	Dépenses	0,020	-	-	-	-
Total Programme « Attractivité territoriale »	Dépenses	0,100	0,070	0,030	0,050	-

PROGRAMME

Attractivité territoriale

Mise en œuvre : Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT)

La politique Attractivité territoriale a pour objectif de créer conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion, de porter la marque In Seine-Saint-Denis et promouvoir le nouveau visage du territoire et de faciliter le parcours des créateurs d'activités.

Moyens financiers

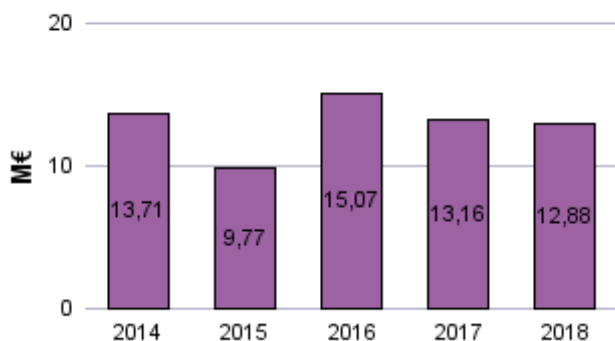
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	97,97%
2015 :	71,82%
2016 :	113,90%
2017 :	101,49%
2018 :	98,31%

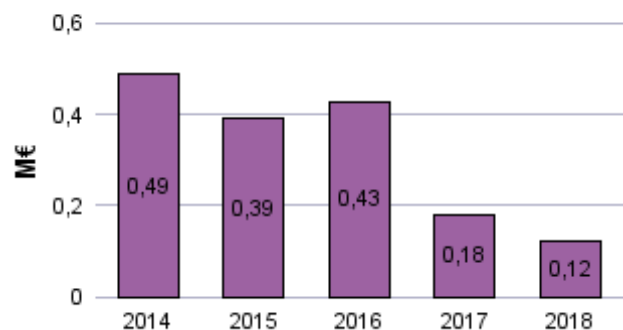
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	50,51%
2015 :	32,92%
2016 :	39,83%
2017 :	32,81%
2018 :	47,37%

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	7
catégorie B :	6
catégorie C :	3

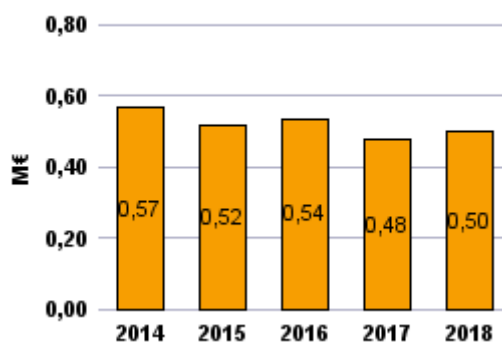
Nombre total de postes : 16

Action

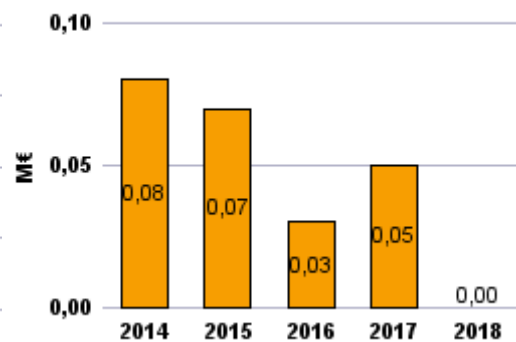
Entrepreneuriat, nouveaux services

La politique départementale s'articule autour de 5 axes : création et reprise d'entreprises, développement des entreprises, développement du tourisme, promotion et valorisation du territoire et innovation et recherche.

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



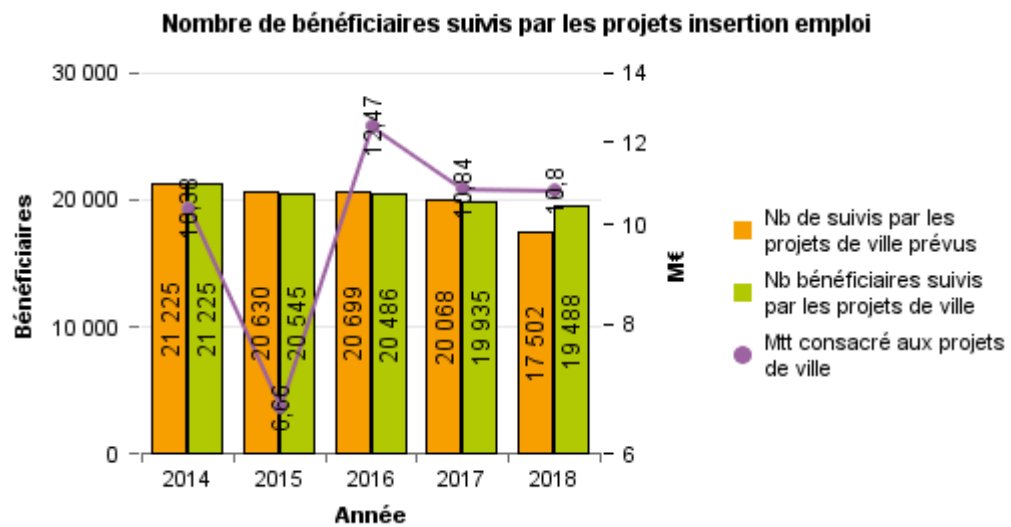
Aide à la création et à la reprise d'entreprises

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de prêts d'honneur et garanties accordées	180	190	300	286	ND
Montant des prêts et garanties accordées (en €)	2 539 000	2 596 026	3 531 000	5 175 000	4 445 902
Nb d'emplois créés ou consolidés	637	636	1 136	1 213	1 545

Action

Accompagnement territorialisé

Les projets insertion emploi (PIE) couvrent aujourd'hui 35 villes. En tant que services référents, ils sont en charge de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.



En 2018, 14 497 bénéficiaires ont été orientés vers les Projets insertion emploi.

Les données quantitatives de l'année 2018, en cours de consolidation indiquent que le public est composé de 60 % de femmes ; de 61 % de personnes âgées de 25 à 44 ans ; de 49,5 % de personnes dans le dispositif RSA depuis moins de 3 ans ; de 62 % de personnes ayant un diplôme de niveau V ou de niveau inférieur et de 46 % de personnes inscrites à Pôle emploi.

Concernant l'impact de l'accompagnement sur l'accès à l'emploi et les sorties déclarées fin 2018 : 72,7 % de personnes ont poursuivi leur accompagnement, 6,8 % ont évolué vers l'emploi ou la formation, 5,8 % ont changé de situation administrative, 2,8 % ont été réorientés et 2,3 % ont accédé à un autre droit.

Parmi les 1 323 participants sortis de l'accompagnement vers l'emploi :

- 846 ont accédé à un contrat de plus de 6 mois,
- 213 à un contrat de moins de 6 mois,
- 61 à un contrat aidé et 83 ont créé une activité.

Action

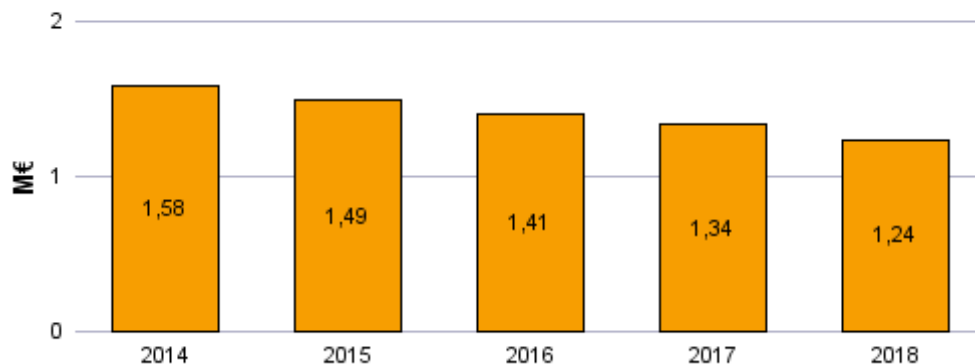
Promotion du territoire

Au cours de l'année 2018, le Département a été présent sur 3 salons : Salon des Entrepreneurs, Futur.e.s, Screen4All.

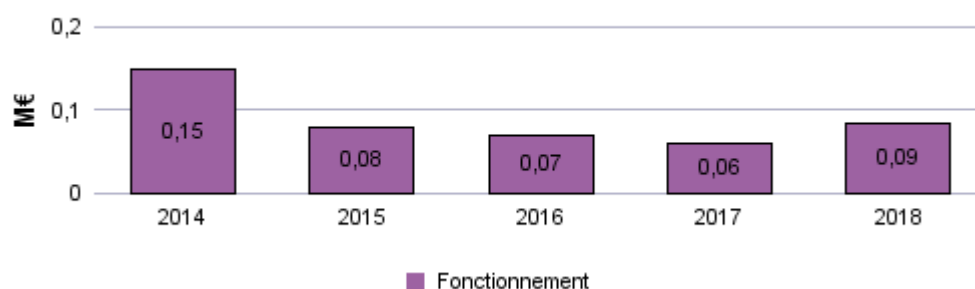
Le Département a également lancé une démarche de rencontres expérimentales baptisées « 2h00 pour découvrir » valorisant les structures et projets innovants et/ou émergents. Un travail d'élaboration et de préfiguration d'un réseau des acteurs de l'économie circulaire orienté sur la dimension inclusive des structures a été initié.

Le Département apporte son soutien aux partenaires du tourisme francilien : Comité départemental du tourisme (CDT 93) et Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives (UDOTSI).

Dépenses de fonctionnement



Soutien financier au fonctionnement des pôles touristiques régionaux



Action

Recherche et pôles de compétitivité

Le Département soutient les structures de gouvernance des pôles de compétitivité en Seine-Saint-Denis et apporte des subventions d'investissement aux projets collaboratifs présentés dans les pôles.

Montant en M€	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions de fonctionnement aux structures de gouvernance	0,30	0,30	0,20	0,22	0,13
Subventions d'investissement aux projets collaboratifs	0,58	0,32	0,4	0,13	ND

Depuis 2017, le Département a mis en place de nouvelles conventions de coopération dans les champs de l'emploi et de la formation avec les pôles de compétitivité : Cap Digital et Systématique.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	17	17	17	18	16
Montant versé en euros	2 200 958	2 347 016	2 159 061	2 134 178,86	1 694 782

Investissement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	0	1	1	1	0
Montant versé en euros	0	60 000	30 000	50 000	0

PROGRAMME

Economie sociale et solidaire

Ce programme relève

de la Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte trois actions :

- Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire,
- Insertion par l'activité économique,
- Développement des clauses sociales.

Contexte

L'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe l'ensemble des structures économiques dont le statut, l'organisation, le fonctionnement et l'activité sont basés sur les principes de la solidarité, de l'équité et de l'utilité sociale. Ces structures ont notamment pour objectif de favoriser la création d'emplois dans une perspective d'insertion et/ou réinsertion, ainsi qu'une plus grande cohésion sociale.

Principalement constituées en associations, mutuelles, coopératives ou fondations, les entreprises de l'ESS adoptent des dispositifs de gestion et décision participatifs et démocratiques, avec encadrement strict de l'utilisation des résultats financiers.

L'ESS emploie 2,4 millions de salariés en France, soit 12,8 % de l'emploi privé, selon le bilan 2016 de l'emploi dans l'économie sociale publié par Recherches et solidarités en juin 2017. Les effectifs les plus importants évoluent dans le milieu associatif (77 %).

Le Département porte depuis longtemps une politique de développement de l'économie sociale et solidaire visant à appuyer les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les structures de l'ESS dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.

L'année 2018 a été marquée à la fois par un travail sur la révision de l'appel à projet Economie sociale et solidaire et son règlement, puis en fin d'année, par une reconfiguration des appels à projets du Département destinés aux acteurs de l'ESS pour aboutir à l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, les Jeux Olympiques et paralympiques (JOP) vont fortement impacter le territoire de la Seine-Saint-Denis. Ceci appelle donc une coordination à l'échelle départementale afin que tous les habitants et acteurs de l'ESS puissent bénéficier des emplois générés par les travaux et événements à venir. Mais le territoire est également fortement impacté par les travaux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et du Grand Paris Express, qui vont contribuer à sa transformation à moyen-long terme. Ici également, à travers la commande publique et les clauses sociales, l'enjeu de taille est de construire des parcours cohérents pour les publics et d'organiser les SIAE et structures de l'ESS, afin qu'elles puissent répondre aux marchés.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- favoriser le développement d'une économie sociale et solidaire créatrice d'emplois accessibles aux Séquanais-dionysiens,
- favoriser le recours à la commande publique responsable pour répondre aux besoins du Département et en poursuivant notre politique d'inscription des clauses sociales dans les marchés,
- structurer et proposer aux acteurs économiques une offre de services en matière d'insertion et d'emploi,
- soutenir les SIAE dans leur développement, en perspective des grands projets sur le territoire de la Seine-Saint-Denis,
- assurer la coordination départementale des clauses sociales pour permettre une équité territoriale des retombées emploi des grands projets, notamment des JOP.

Mise en œuvre des priorités

L'année 2018 a été marquée par le soutien de 40 projets dans le cadre de l'appel projet ESS.

De plus, 68 SIAE ont été retenues pour accompagner plus de 1 000 bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

En 2018, environ 108 000 heures d'insertion ont été effectuées dans le cadre des clauses sociales, ce qui correspond à 60 équivalents temps plein pour la commande publique départementale.

80 Contrats d'accompagnement dans l'emploi et 120 Contrats à durée déterminée d'insertion ont été soutenus dans le cadre de la convention annuelle d'objectif et de moyens avec l'Etat.

Enfin, le 14 novembre 2018 a été organisée la journée de l'ESS où une présentation des acteurs de l'ESS en Seine-Saint-Denis pour des Jeux olympiques et paralympiques inclusifs a été réalisée.

Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire

Concernant l'appel à projets ESS, 3 sessions ont été organisées. Sur l'année 2018, 66 projets ont été reçus, chiffre stable par rapport aux années antérieures. 38 projets ont été soutenus.

La délibération prise en décembre 2018 a permis l'entrée du Département au capital de trois Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) : Le relais, Le paysan urbain et la Coop Bio Ile de France.

Dans le cadre du mois de l'ESS, deux visites de structures proposées aux partenaires se sont déroulées. Ainsi, la ferme d'aquaponie à Aubervilliers et l'association 360 degrés sud à Clichy-sous-Bois ont été visitées. Une trentaine de participants ont bénéficié de ces visites (partenaires institutionnels, associatifs, élus...).

L'année a également été marquée par l'organisation de la Journée de l'ESS à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-Saint-Denis. Une centaine de partenaires (associations, coopératives, établissements publics territoriaux, villes ou encore fondation etc.) ont participé à cette conférence où de deux thématiques ont été abordées : les attentes des acteurs de l'ESS vis-à-vis des JOP 2024 et les modes de financement des structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Le dispositif « emplois d'avenir » a pris fin 2017. En 2018, le Département a poursuivi son engagement de cofinancement dégressif des postes existants, ainsi 53 postes embauchés ont été cofinancés dans 30 structures.

Le travail engagé depuis 2013 avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse et le Pôle stratégie, ressources humaines, diversité sur le recrutement d'allocataires du RSA en contrats-aidés (Contrat d'accompagnement dans l'emploi-Parcours emploi compétences) en tant qu'agents polyvalents dans les collèges s'est poursuivi. Il était prévu de financer en 2018, via la Convention annuelle d'objectif et de moyens signée avec l'Etat, 85 postes réservés à des allocataires du RSA. Finalement ces contrats ont bénéficié à 78 allocataires du RSA dont 35 personnes recrutées en 2018.

Insertion par l'activité économique

En 2018, 68 actions portées par les SIAE (dont 6 nouvelles) ont été soutenues financièrement, correspondant à 1 054 allocataires du RSA recrutés en contrat d'insertion (40 actions avec des Ateliers et chantiers d'insertion, 20 actions avec des Entreprises d'insertion, 5 actions avec des Associations intermédiaires, 3 actions avec des Entreprises d'Insertion et de travail temporaire).

En 2018, 26 personnes salariées en SIAE ont bénéficié d'une formation linguistique (16 salariés de 8 Ateliers et Chantiers d'Insertion, 8 salariés de 5 Entreprises d'Insertion, 2 salariés d'une Association Intermédiaire) dans le cadre d'une action collective cofinancée par le Département et l'Organisme paritaire collecteur agréé Uniformation.

De plus, dans le cadre du dispositif d'aides individuelles, 53 salariés en SIAE (30 femmes et 23 hommes), issus de 8 structures (4 Ateliers et Chantiers d'Insertion, 2 Entreprises Intermédiaires, 2 Associations Intermédiaires) ont pu bénéficier d'une aide financière d'un montant moyen de 916 euros pour la prise en charge d'une formation.

En 2018, l'appel à demande de subvention des SIAE a été complété par un appel à projets spécifique pour les Ateliers et chantiers d'insertion, afin de soutenir l'accompagnement des publics très en difficultés dans ces structures. Deux structures « Aurore » et « Emmaüs alternative » ont pu en bénéficier.

Le Département soutient l'association Inser'Eco 93 (réseau qui fédère 72 SIAE), et fait connaître les activités de ses membres et accompagne leur développement économique. Inser'Eco 93 a été financé par ailleurs par des fonds européens suite à un appel à projets FSE lancé en 2017 par le Département afin de mieux structurer le réseau de l'insertion par l'activité économique et d'optimiser les interventions des acteurs de l'insertion et de l'ESS auprès des publics en difficulté.

Développement des clauses sociales

L'année 2018 a été marquée par l'adoption du Schéma des achats responsables par la collectivité (15 février 2018).

En 2018, les heures d'insertion à inscrire dans les marchés de la collectivité ont augmentées de 5 à 10 %. A ce jour, environ 490 000 heures d'insertion sont programmées dans la commande publique départementale. Sur l'année 2018, environ 121 000 heures d'insertion (estimation) ont pu être travaillées par des publics éloignés de l'emploi dans les marchés départementaux, soit 67 équivalent temps plein.

Cinq marchés d'insertion et/ou réservés ont été suivis en 2018, ces marchés ont permis l'intervention d'une vingtaine de SIAE du territoire (marché traiteur restauration, nettoyage des locaux des collèges, remise en peinture des collèges, routage de document d'information et de communication, espaces verts).

D'autres marchés en cours comportent des clauses :

- 2 contrats de partenariats (CP4 et CP5) pour la construction de collèges (programmations respectives de 35 450, 37 000 et 36 000 heures d'insertion),
- marché global de performance énergétique (10 800 heures d'insertion prévues),
- marché de rénovation construction d'un collège à Tremblay en France (6 760 heures d'insertion prévues),
- marché de construction du 6e collège d'Aubervilliers (11 000 heures d'insertion prévues),
- marché de reconstruction du collège Courbet à Pierrefitte (18 000 heures d'insertion prévues),
- marché de mise en conformité des branchements (900 heures prévues),

- marché d'exploitation des restaurants administratifs (4000 heures d'insertion prévues),
- marché d'une action de mobilisation de bénéficiaires du RSA vers un service référent (1 800 heures).

En 2018, 14 postes de facilitateurs sont cofinancés, dont 10 facilitateurs ou facilitatrices au sein des communes du Département et 4 dans des associations.

L'année 2018 a également été marquée par le renforcement de l'intervention du Département dans le développement des clauses sociales via le Fonds social européen au sein des établissements publics territoriaux (EPT) d'Est-Ensemble, de Paris Terres d'Envol, de Grand-Paris Grand-Est et au sein de l'association « Compétences Emploi » de Sevrans. Ainsi, 3 postes de coordinateurs des clauses sociales chargés de piloter l'activité des facilitateurs rattachés aux villes membres de l'EPT et de 3 postes de facilitateurs chargés de promouvoir le dispositif des clauses auprès des maîtres d'ouvrage publics, des entreprises et maîtres d'œuvre, des acteurs de l'insertion par l'activité économique, des fédérations et branches professionnelles et d'animer un partenariat territorial autour des clauses d'insertion ont été cofinancés.

Plusieurs manifestations se sont tenues durant l'année 2018, afin d'animer la coordination départementale : COPIL annuel avec présentation du schéma départemental en faveur des achats responsables, groupe de travail en vue d'identifier les besoins en termes d'outils ou de formation ; signature d'une convention multipartite pour la mise en œuvre de la charte en faveur de l'emploi et du développement territorial de la Société de livraison des ouvrages olympiques, dans le cadre de l'accueil des JOP 2024.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,518	0,477	0,458	0,438	0,378
	Recettes	-	-	-	-	-
Insertion par l'activité économique	Dépenses	1,793	2,309	1,216	1,734	1,854
	Recettes	-	0,315	-	-	-
Développement des clauses sociales	Dépenses	0,183	0,184	0,191	0,176	0,273
	Recettes	-	-	-	0,023	0,057
Total Programme « Economie sociale et solidaire »	Dépenses	2,494	2,970	1,865	2,348	2,504
	Recettes	0,000	0,315	0,000	0,023	0,057

Investissement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,122	0,122	0,096	0,165	0,196
Total Programme « Economie sociale et solidaire »	Dépenses	0,122	0,122	0,096	0,165	0,196

PROGRAMME

Economie Sociale et Solidaire

Mise en œuvre : Direction de l'emploi, de l'attractivité, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEAIT)

La politique d'économie sociale et solidaire a pour objectif de créer des emplois répondant aux besoins des habitants de la Seine-Saint-Denis, de créer des liens économiques avec les entreprises du territoire, et enfin de développer et d'augmenter le nombre d'emplois dans les SIAE.

Moyens financiers

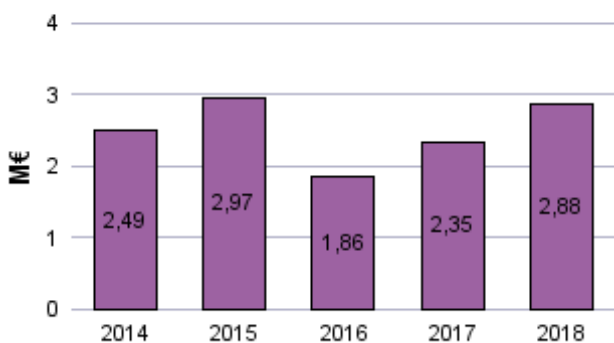
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	90,64%
2015 :	98,37%
2016 :	66,01%
2017 :	79,00%
2018 :	113,96%

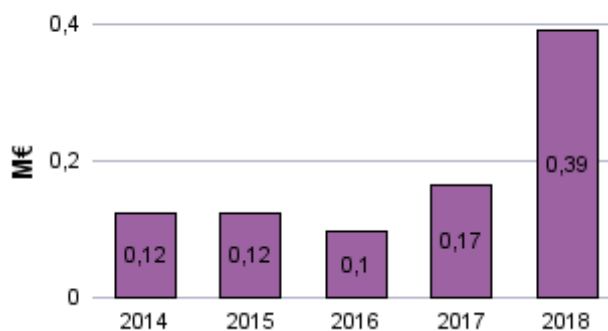
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	81,47%
2015 :	81,53%
2016 :	64,03%
2017 :	73,36%
2018 :	92,00%

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 5

catégorie B : 6

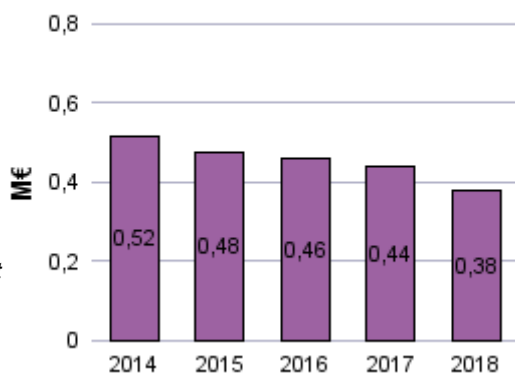
Nombre total de postes : 11

Action

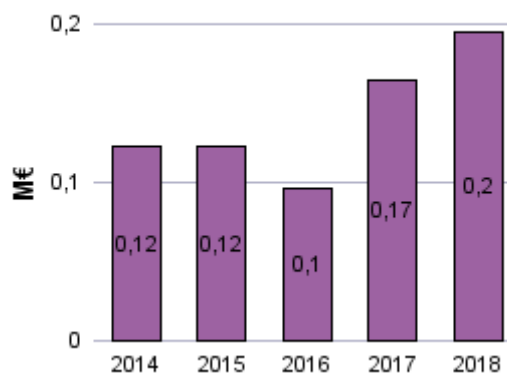
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire

Par son effet positif sur la cohésion sociale, les valeurs d'engagement citoyen qu'elle véhicule, sa capacité de préservation de l'emploi local et de satisfaction des besoins sociaux, le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) recèle des opportunités fortes pour la Seine-Saint-Denis.

Dépenses de fonctionnement

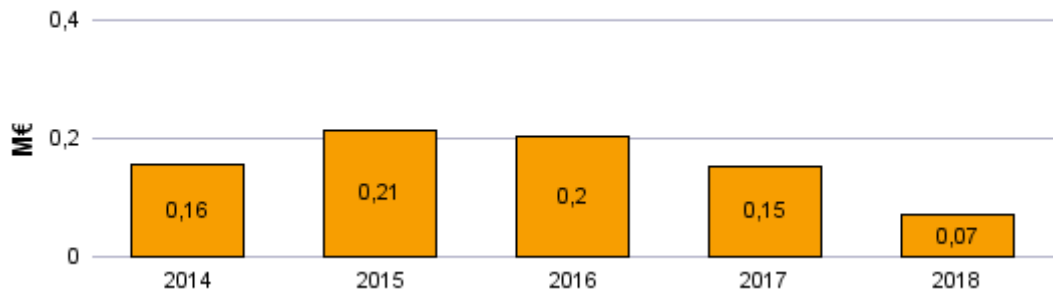


Dépenses d'investissement



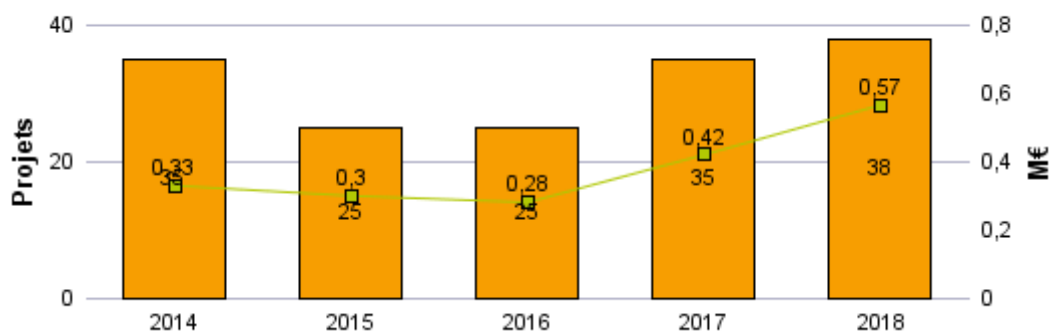
Les dépenses de fonctionnement de l'action sont consacrées au soutien aux emplois tremplins et d'avenir et au soutien aux projets ESS.

Soutien aux emplois d'avenir



Le dispositif « emplois d'avenir » s'est terminé fin 2017. En 2018 le Département a poursuivi son engagement de cofinancement dégressif des postes existants. Ainsi, 53 postes ont été cofinancés dans 30 structures.

Soutien aux projets ESS dans le cadre de l'appel à projets

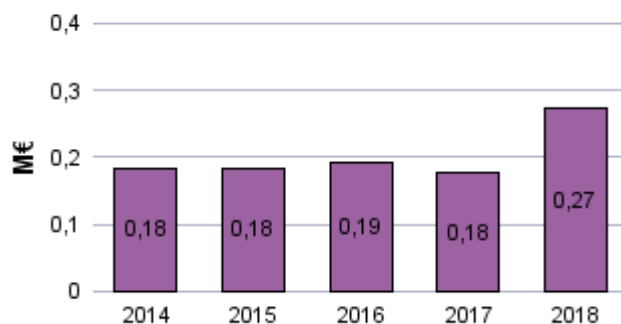


En 2018, trois sessions d'appel à projets ont été organisées. Sur l'année 2018, 66 projets ont été reçus, un chiffre stable par rapport aux années antérieures. 38 projets ont été soutenus contre 35 en 2017.

Action Développement des clauses sociales

L'objectif est d'accompagner les directions départementales pour inscrire des clauses sociales dans leurs marchés.

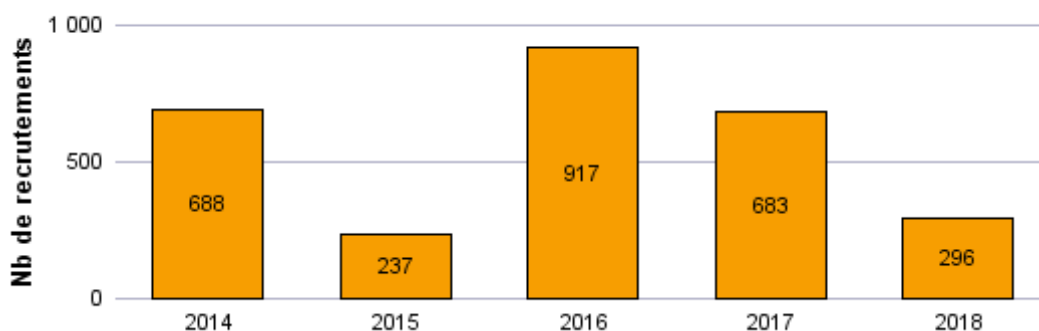
Dépenses de fonctionnement



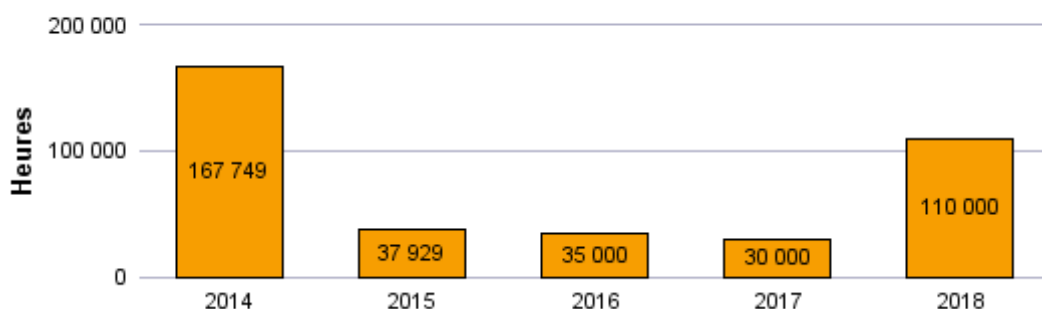
Le Département a soutenu la commande publique socialement responsable. 4 marchés d'insertion ont été mis en œuvre en 2018,

- Direction des Bâtiments et de la Logistique : Marché traiteur restauration
- Direction de l'Éducation et de la Jeunesse : Nettoyage des locaux des collèges, Remise en peinture des collèges
- Direction de la communication : Routage de document d'information et de communication
- Direction de la Nature des Paysages et de la Biodiversité : Espaces verts.

Soutien à l'inclusion des clauses sociales dans la commande publique



Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales des marchés publics du Département



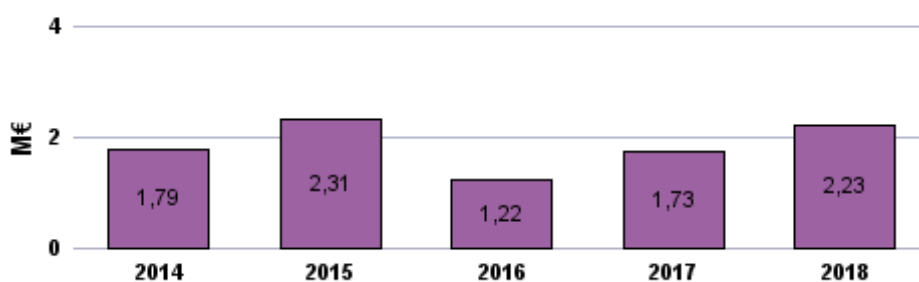
En février 2018, le Département a adopté le Schéma des achats responsables.

L'exécutif a fait le choix d'augmenter de 5 à 10 % le nombre d'heures d'insertion à inscrire dans les marchés de la collectivité. A ce jour sont programmées dans la commande publique départementale environ 490 000 heures d'insertion. Sur l'année 2018, environ 110 000 heures d'insertion ont pu être travaillées par des publics éloignés de l'emploi dans les marchés départementaux, soit 67 équivalent temps plein.

Action Insertion par l'activité économique

L'objectif est d'encourager le développement du réseau des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et de mettre en place des formations pour les salariés de ce secteur.

Dépenses de fonctionnement



En 2018, 68 actions d'IAE, dont 6 nouvelles, ont été soutenues, permettant d'accompagner environ 1 054 bénéficiaires du RSA.

Le Département a également soutenu 120 contrats à durée déterminée d'insertion dans les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) de Seine-Saint-Denis, particulièrement pour les ACI accompagnant un nombre important de Bénéficiaires du RSA.

En 2018, l'appel à demande de subvention des SIAE a été complété par un appel à projets spécifique pour les ACI, abondé par l'enveloppe départementale du Fonds social européen, afin de soutenir l'accompagnement des publics très en difficulté dans ces structures. Deux structures ont pu en bénéficier.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	105	80	121	112	90
Montant versé en euros	1 860 575	1 522 053	1 093 929	1 078 205	1 037 429

Investissement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	14	8	10	12	10
Montant versé en euros	140 200	67 300	76 050	133 250	123 000

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Actions pour la jeunesse

PROGRAMME

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Ce programme relève

*de la Mission **Education et jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Collège numérique du III^e millénaire.

Contexte

Le département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, comme cela se constate déjà sur le premier degré, la population scolaire du second degré est en augmentation continue depuis 2010 et devrait poursuivre son augmentation au cours des prochaines années. Comme l'année 2018 qui a vu environ 2 000 collégiens de plus intégrer les collèges publics du territoire, une croissance des effectifs collégiens est attendue en 2019. Les premiers éléments transmis par l'Education nationale font état d'une croissance des effectifs d'au moins 1 000 élèves sur les classes banales (hors SEGPA, ULIS...) à la rentrée 2019. Dans le cadre le futur plan d'investissement, la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) souhaite renforcer le travail avec la ville de Paris, sur la sectorisation et les questions de mixité scolaire. Des projets communs de sectorisation ou de collèges interdépartementaux pourraient présenter un véritable intérêt pour les deux collectivités et renforceraient les liens entre ces deux collectivités.

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Depuis, certains collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015, mais une majorité d'entre eux souffre de dysfonctionnements dus à un bâti vétuste qui ne répond plus aux réglementations en vigueur.

L'article 21 de la loi de refondation sur l'école du 8 juillet 2013 a attribué aux Départements une nouvelle compétence de maintenance et d'acquisition des équipements informatiques, ainsi que le déploiement d'un portail de communication pour toute la communauté éducative, ce qui a conduit au renouvellement de la stratégie numérique du département en direction des collèges. La poursuite du développement et du déploiement des technologies numériques dans les collèges placera les questions d'innovation pédagogique et d'équipement des établissements au cœur des années à venir.

Objectifs du programme

Le programme « Accueil des collégiens » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance, l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges,
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels techniques et d'entretien, ainsi que la compétence de sectorisation,
- la maintenance informatique, depuis la loi de 2013.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil, de la gestion et des finances des établissements,
- préparer et lancer le programme d'investissement 2015/2020, ayant pour objectif l'adaptation et la mise à niveau de l'ensemble du patrimoine scolaire existant. Les opérations de modernisation et de rénovation seront privilégiées, sans exclure la création de nouveaux établissements quand l'évolution démographique les rend nécessaires.

Mise en œuvre des priorités

L'action **Constructions neuves, rénovations, extensions** a pour objectifs de :

- déterminer les priorités sur le patrimoine départemental restant à rénover,
- programmer les collèges qu'il conviendra de construire dans les 10 prochaines années pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire,
- enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme. Une démarche associant l'ensemble des usagers, dans la continuité du travail réalisé sur le

- collège du III^{ème} millénaire, devra être menée afin de compléter et d'actualiser le programme-type ;
- réaliser les opérations prévues dans le plan d'investissement, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ambition collèges 2015-2020 (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions/rénovations lourdes, 80 opérations de rénovation, une nouvelle cuisine centrale, 3 internats et de nouveaux équipements sportifs.

L'année 2018 a donné lieu aux réalisations suivantes :

- concernant la rénovation-extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte, ont été livrés l'internat (septembre 2018) et le collège rénové (janvier 2019), la mise en service du gymnase et de la cuisine centrale étant prévus en septembre 2019,
- les travaux de construction du sixième collège d'Aubervilliers ont été poursuivis (mise en service du collège et du gymnase décalée à septembre 2019),
- les travaux préparatoires à la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin ont démarré en décembre 2018, pour une mise en service prévue à la rentrée 2021,
- concernant le contrat de partenariat (CP) n°4, les nouveaux collèges de Livry et Montreuil ont été mis en service comme prévus à la rentrée 2018, la livraison du collège Christine De Pisan reconstruit au printemps 2019,
- concernant le CP n°5, les travaux, commencés en janvier 2018, ont permis d'achever le gros-œuvre des trois opérations en fin d'année 2018. La mise en service des trois nouveaux collèges est prévue en septembre 2019 ;
- les marchés de travaux du collège Pierre Brosolette à Bondy (internat, reconstruction de la demi-pension et équipement sportif) ont été publiés fin 2018, pour une livraison de l'opération pour l'année scolaire 2020-2021,
- concernant le collège Jean Vilar à La Courneuve, les marchés de travaux ont été lancés fin 2018, le collège provisoire sera opérationnel en septembre 2019 et le collège reconstruit devrait être mis en service en janvier 2021,
- les travaux de rénovation lourde du collège Romain Rolland au Tremblay ont démarré en juin 2018, pour une mise en service complète prévue en octobre 2019,
- les autres opérations sont en phase de négociation avec les villes ou d'étude.

L'action **Maintenance des collèges** vise à maintenir le patrimoine départemental en état et à limiter la nécessité de réaliser des rénovations plus lourdes à l'avenir ou d'intervenir en urgence pour des défaillances dues à la vétusté des équipements. Ces interventions sont fondamentales pour garantir de bonnes conditions de travail et une continuité de service public dans les collèges, tant pour les élèves que pour les communautés éducatives et les agents départementaux.

Pour rappel, sur les 640 millions d'euros du PAC, 199 étaient dédiés à la maintenance :

- 83 millions d'euros pour les mises à niveau « base commune », afin de remédier aux dysfonctionnements techniques les plus importants (toitures, espaces extérieurs, cuisines, sanitaires, locaux pour le personnel technique...),
- 76 millions d'euros pour les rénovations énergétiques,
- 40 millions d'euros pour la maintenance courante.

Depuis 2015, ce sont près de 123 millions d'euros d'investissement qui ont d'ores et déjà été engagés.

Les dépenses d'investissement de l'action maintenance des collèges ont atteint en 2018 un niveau de réalisation très important (43,8 millions d'euros). L'année 2018 a été marquée par :

- la réalisation des 5 Marchés globaux de performance énergétique (18,5 millions d'euros) dans les collèges Marcel Cachin au Blanc-Mesnil (budget total de 5,5 millions d'euros), Pablo Neruda à Aulnay-Sous-Bois (8,2 millions d'euros), Robespierre à Epinay (7,2 millions d'euros), Jean Vilar à Villetaneuse (4,9 millions d'euros) et Nelson Mandela au Blanc-Mesnil (3,6 millions d'euros),
- la poursuite de la dynamique engagée sur les travaux de maintenance, en particulier dans le cadre de marchés à procédure adaptée (MAPA). 16 MAPA ont été lancés en 2018. Les principales rénovations ont concerné :
 - o 14 sanitaires élèves,
 - o 80 salles de classes,
 - o 10 ascenseurs,
 - o 3 changements de système sécurité-incendie,
 - o 4 chaufferies, une sous-station,
 - o une demi-pension, un office,
 - o la réalisation de travaux de peinture dans 10 collèges via le marché d'insertion,
 - o des opérations de désamiantage,
 - o les aménagements extérieurs,
 - o les travaux dans les logements de fonction.
- la consolidation des activités autour de la maintenance courante, avec :
 - o le suivi des contrats d'exploitation des 18 collèges en contrat de partenariat public-privé (PPP), avec une réflexion autour de la mutualisation des agents de maintenance sur les collèges en PPP, afin d'améliorer l'efficacité du suivi des mainteneurs et permettre aux agents de monter en compétence,
 - o le suivi de l'audit sur les contrats de partenariat en phase d'exploitation,
 - o la montée en charge des 8 équipes mobiles de maintenance (24 agents sur 52 agents en cible) avec un total de 1510 interventions en 2018 (+ 13 % par rapport à 2016),
 - o la réalisation d'un audit de l'ensemble des chaufferies des collèges dans l'objectif de lancer un marché

d'exploitation avec intéressement et de mettre à niveau les équipements techniques sur le chauffage et la ventilation.

- la rénovation des cours et plateaux sportifs dans les collèges Le Parc à Aulnay, Georges Politzer à La Courneuve, René Cassin à Noisy-le-Sec, La Pléiade à Sevran et colonel Fabien à Montreuil.

L'action **Moyens de fonctionnement des collèges** regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département, ainsi que les moyens en personnel technique (ATTEE). Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une aide aux transports destinée à favoriser la pratique sportive des collégiens. Les moyens alloués sous forme de dotations de fonctionnement conditionnent le vote des budgets par les conseils d'administration des collèges. Les objectifs sont de :

- maîtriser et d'optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- améliorer la connaissance et l'accompagnement financier des établissements,
- optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale,
- consolider le service public des Agents techniques des établissements d'enseignement (ATTEE).

Concernant les moyens alloués aux établissements, l'année 2018 a été marquée par :

- la stabilisation du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement avec le maintien d'un niveau important des réfections sur fonds de roulement, accentué pour les établissements aux fonds de roulement confortables sur plusieurs années,
- l'évolution du mode de distribution des crédits de l'éducation prioritaire, pour moitié versés dans le cadre de la dotation, et pour moitié intégrés aux crédits de subvention du Projet éducatif départemental et versés sur la base d'une fiche projet simplifiée,
- la poursuite de la reprise des dépenses de téléphonie par le Département décidée dans le cadre de la dotation de fonctionnement 2018,
- la poursuite du suivi régulier des établissements en situation financière difficile avec les services du rectorat,
- la poursuite du travail sur les conventions de mise à disposition des gymnases et des espaces partagés,
- la réalisation d'un bilan sur la mise en œuvre de l'évolution des modalités de gestion des logements de fonction,
- la poursuite du travail sur l'actualisation et la précision des capacités des collèges en lien avec le pôle démographie et prospective scolaire.

Concernant le personnel, la mise en œuvre du projet de service public des ATTEE s'est poursuivie avec plusieurs réalisations :

- le renforcement du bureau des agents techniques,
- le travail sur le suivi des situations individuelles. Au total, 186 situations ont été examinées en 2018, avec 63 situations terminées,
- 14 collèges expérimentateurs de la convention pour l'amélioration de l'entretien dans les collèges,
- un effort budgétaire très important sur les moyens de remplacement avec une enveloppe de CDD plus que doublée,
- un niveau élevé de recrutements réalisés par le bureau des agents techniques : 153 commissions de recrutement-affectation, donnant lieu à 111 recrutements et 53 agents recrutés en contrat d'accompagnement dans l'emploi,
- la participation à la mise en place d'un centre de reconversion porté par le PPRHD.

L'action **Collège numérique du troisième millénaire** correspond à la mise en œuvre du pan numérique inclus dans le Plan exceptionnel d'investissement voté en 2010 et de la loi du 8 Juillet 2013, qui transfère la compétence de maintenance informatique aux Départements. L'action se décline dans cinq domaines :

- les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau très haut débit et Wifi),
- les équipements, avec en particulier le déploiement d'outils mobiles,
- les Espaces numériques de travail (ENT Webcollège),
- la maintenance informatique globale et harmonisée pour tous les collèges,
- l'accompagnement des usages pour les familles au travers du Projet éducatif départemental (PED).

Concernant les infrastructures numériques :

- 4 collèges supplémentaires ont été raccordés au très haut débit (THD), ce qui porte à 105 le nombre d'établissements raccordés,
- le Wifi a été déployé dans 14 collèges supplémentaires (soit 56 établissements au total disposant du Wifi).

Concernant les équipements, le début d'année 2018 s'est porté sur le déploiement de la troisième année du plan numérique, à savoir :

- des tablettes individuelles pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} des 9 collèges préfigurateurs,
- 10 valises de 16 tablettes dans 20 établissements en Wifi global,
- 2 valises de 16 tablettes avec bornes Wifi dans les 77 derniers établissements ne disposant d'aucune tablette.

La dotation 2018-19 a été déclinée de la manière suivante :

- le Département a complété en vidéo-projecteurs interactifs (VPI) les établissements qui n'avaient pas encore atteint le taux de 65 % de classes équipées,
- il a également complété de 2 valises de 16 tablettes les établissements, équipés en Wifi, qui ne disposaient que de 2 valises de tablettes,
- enfin, les collèges (hors PPP et PAC) ont pu compléter (ou remplacer) leur parc par des ordinateurs, des VPI, des valises de tablettes ou un équipement nécessaire à la réalisation d'un projet pédagogique.

Le déploiement de ces équipements se déroulera début 2019. Trois nouveaux collèges (2 définitifs à Montreuil et Livry-Gargan et un provisoire à Aubervilliers) ont été équipés à la rentrée scolaire 2018.

Concernant les ENT, la fréquentation a progressé de 46 % par rapport à 2017. Des ressources pédagogiques supplémentaires sont venues enrichir l'ENT : Madmagz pour l'ensemble des établissements, Universalis pour 20 établissements.

La maintenance informatique est réalisée dans le cadre d'un marché notifié en septembre 2017, comprenant l'hébergement des serveurs, le centre de service, le support de proximité et la maintenance curative. La conception d'une nouvelle architecture technique visant à reprendre le contrôle des serveurs pédagogiques maintenus par le rectorat a pris du retard du fait de l'élargissement du périmètre de la maintenance aux serveurs administratifs et de mauvais choix techniques de la part du prestataire. Le démarrage de la phase pilote (5 collèges) est donc reporté en 2019 avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Au cours de cette année, la rédaction de la convention formalisant le partenariat entre le Département et l'Académie de Créteil a progressé de manière significative et cela laisse augurer une signature avant la fin du premier semestre 2019.

Enfin, concernant les usages, plusieurs réalisations ont eu lieu en 2018 :

- l'accompagnement de l'inspection d'Académie pour la formation des référents sur la gestion des tablettes,
- l'ouverture d'un deuxième Fablab au collège Victor Hugo à Noisy-le-Grand,
- l'expérimentation d'actions de cours de codage et de programmation,
- la poursuite des expérimentations sur les ressources pédagogiques Educ'Arte et Madmagz,
- l'expérimentation dans le cadre du PED2 de nouveaux outils autour de la parentalité numérique et de l'éducation aux médias.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	5,236	12,224	12,901	11,877	12,252
Maintenance des collèges	Dépenses	3,694	3,736	5,156	6,068	5,957
	Recettes	0,256	0,081	0,177	0,091	0,154
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	24,741	25,709	22,829	21,678	21,318
Collège numérique du IIIe millénaire	Dépenses	0,108	0,350	1,490	1,879	1,661
	Recettes	-	-	0,000	0,002	-
Total Programme « Accueil des collégiens et de la communauté éducative »	Dépenses	33,779	42,018	42,376	41,501	41,187
	Recettes	0,256	0,094	0,177	0,093	0,154

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	123,222	46,052	41,214	62,412	69,326
	Recettes	2,172	-	3,963	0,701	0,400
Maintenance des collèges	Dépenses	16,559	22,685	32,346	24,166	43,779
	Recettes	8,030	8,030	8,030	8,030	8,473
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	1,010	0,871	1,110	0,522	0,951
	Recettes	-	-	0,001	-	-
Collège numérique du IIIe millénaire	Dépenses	5,554	6,439	6,590	6,360	4,740
	Recettes	-	1,647	1,111	1,565	0,643
Total Programme « Accueil des collégiens et de la communauté éducative »	Dépenses	146,346	76,046	81,260	93,460	118,795
	Recettes	10,202	9,677	13,105	10,295	9,516

PROGRAMME

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Mise en œuvre : Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

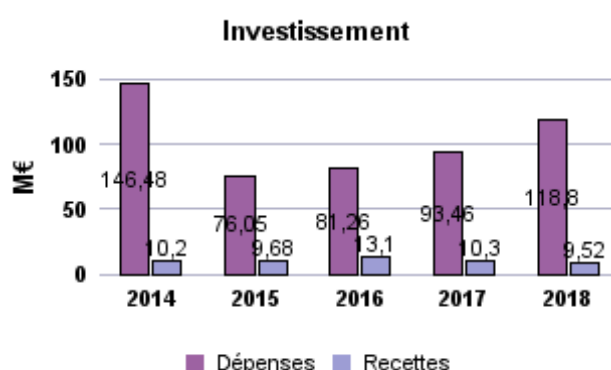
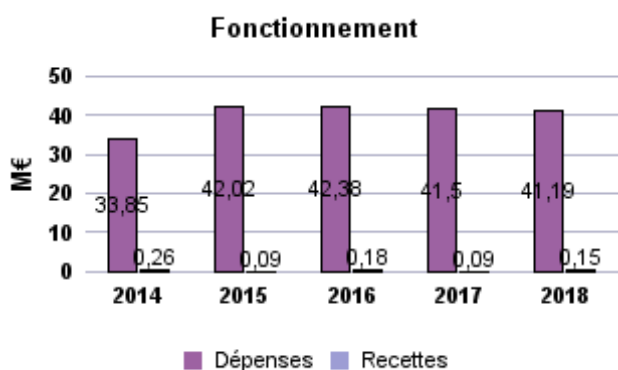
La politique d'accueil des collégiens et de la communauté éducative a pour objectif de favoriser la réussite des jeunes en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'assurer la construction, la reconstruction ou la rénovation des collèges, d'en assurer la maintenance et l'entretien, ainsi que de mettre à disposition des moyens de fonctionnement des collèges.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014 :	100,70%
2015 :	96,32%
2016 :	98,24%
2017 :	99,89%
2018 :	95,47%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014 :	93,13%
2015 :	96,05%
2016 :	90,73%
2017 :	93,83%
2018 :	89,54%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014 :	75,48%
2015 :	99,66%
2016 :	92,63%
2017 :	96,71%
2018 :	73,47%



Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des dotations aux collèges et de la maintenance. La hausse des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2015 s'explique par le paiement en année pleine des loyers des collèges construits en contrat de partenariat public-privé.

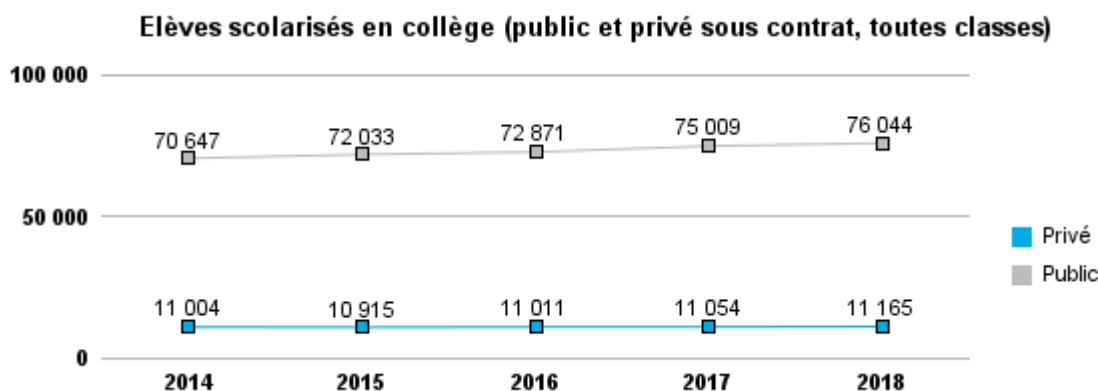
L'année 2014 a constitué un pic d'investissement, avec la livraison de 12 collèges neufs ou rénovés. A la rentrée 2018 ont été livrés deux collèges neufs (S. Anspach à Montreuil et G. Tillion à Livry-Gargan), une reconstruction (Courbet à Pierrefitte) et une rénovation lourde (Le Parc à Aulnay).

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 69
 catégorie B : 56
 catégorie C : 1 349
ombre total de postes : 1 474

Ces chiffres incluent plus de 1 300 postes de personnel ATTEE participant à l'exercice des missions transférées dans le cadre de la deuxième phase de décentralisation (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

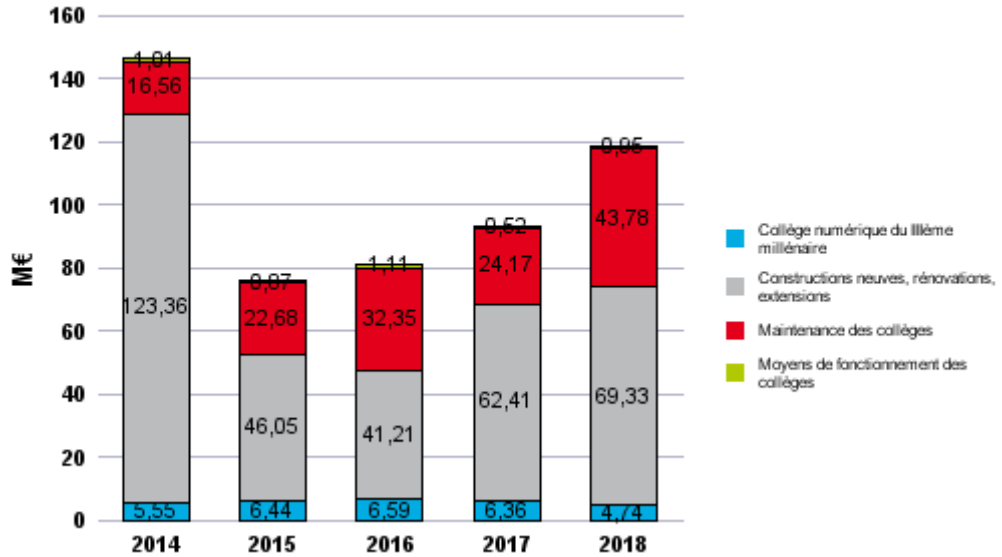
Action Collèges - Effectifs



Ces 5 dernières années, l'augmentation des collégiens du public a été très forte, près de 5 400 élèves supplémentaires ont dû être accueillis, ce qui a nécessité la construction de 7 nouveaux collèges : 5 livrés en 2014 et 2 qui ont ouvert à la rentrée 2018 (S. Anspach à Montreuil et G. Tillion à Livry). Le Département prend également en charge les dépenses de fonctionnement des 26 collèges privés sous contrat d'association (deux nouveaux établissements créés en 2014 et 2016).

Répartition des dépenses d'investissement du programme

En investissement, les travaux de maintenance correspondent aux Travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR)

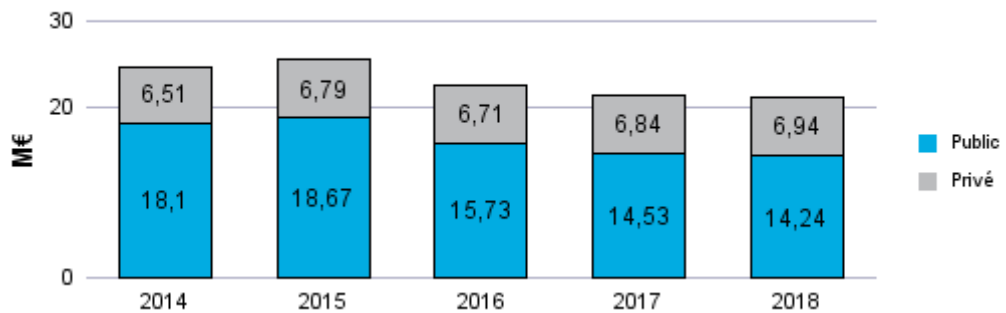


Un pic d'investissement a été constaté en 2014 avec le paiement des avances relatives à la livraison des 12 collèges construits en contrat de partenariat. Depuis 2015, la mise en oeuvre du Plan ambition collèges 2015-2020 monte en puissance avec une augmentation croissante de l'effort d'investissement, tant en termes de constructions neuves que de reconstructions et rénovations, totales ou partielles. Les priorités sont notamment placées autour des enjeux de rénovation énergétique.

Les dotations de fonctionnement visent à permettre aux collèges un fonctionnement au quotidien dans des conditions satisfaisantes.

Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques, éducatifs, financiers et matériels des établissements, mais aussi des contraintes extérieures (évolutions du coût de l'énergie...) et des contrats d'entretien et de maintenance.

Dotations de fonctionnement aux collèges publics et privés



Les dotations de 2015 intègrent le versement en année pleine des dotations aux 5 nouveaux collèges. La baisse des dotations à partir de 2016 s'explique en particulier par la prise en charge par le Département des dépenses de téléphonie des collèges, qui sont donc désormais déduites des dotations versées.

Ce programme relève

*De la Mission **Éducation et jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Citoyenneté des collégiens,
- Orientation des collégiens,
- Climat scolaire,
- Restauration scolaire.

Contexte

Le département compte plus de 87 000 collégiens scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat.

En Seine-Saint-Denis, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Éducation nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs »,
- à l'entrée en 6^{ème}, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques,
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : les Projets éducatifs territoriaux, la lutte contre le décrochage scolaire, les parcours d'orientation, les parcours d'éducation artistique et culturelle et la scolarité des enfants en situation de handicap.

D'autres évolutions législatives récentes impliqueront également probablement, dans les mois et années à venir, des évolutions des politiques publiques éducatives.

Ainsi, la loi agriculture et alimentation du 30 octobre 2018 prévoit que les cantines scolaires devront d'ici à 2022 inclure une « part significative des produits » venant des circuits courts respectant l'environnement ou de l'agriculture biologique. Le travail déjà lancé (introduction du bio, labellisation par Ecocert, valorisation des circuits courts) aura donc matière à être amplifié dans les mois et années à venir. Autre évolution prévue dans le cadre de cette loi : à compter du 1^{er} janvier 2025, l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique sera interdite.

De même, le projet de loi pour une école de la confiance compte, parmi ses mesures phares, certains éléments qui pourraient induire une évolution des actions du Département :

- la création du statut d'Établissement public local d'enseignement (EPLÉ) international, afin de développer les cursus en plusieurs langues (les établissements en question pourraient recevoir des financements européens ou internationaux),
- la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux constitués, de classes du premier degré et du premier cycle du second degré. Ils associeraient les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement ;
- le renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire (les actions déjà menées en la matière seront approfondies en 2019 grâce à l'arrivée d'un nouveau chargé de projet).

En outre, le programme interministériel des Cités éducatives, piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), consistera à concentrer autour de l'école tous les leviers d'action que sont l'accueil de la petite enfance, la santé et l'action sociale, les temps péri et extra scolaires ainsi que les programmes de réussite éducative. Un label, qui s'adressera en priorité aux quartiers prioritaires, en renouvellement urbain et à faible mixité scolaire, sera décerné à compter du printemps 2019. Un appui en ingénierie et un soutien financier de l'État accompagneront ce label.

Objectifs du programme

En 2015, l'évaluation du premier Projet éducatif départemental (PED) voté en 2012 a montré à la fois la pertinence, la qualité et la richesse des actions et des dispositifs éducatifs du Département. Mais il est apparu que les parcours proposés par le Département n'étaient pas toujours suffisamment inscrits dans les projets d'établissement, que l'offre du premier PED manquait de lisibilité auprès des acteurs éducatifs et que le Département n'était pas toujours identifié comme étant à l'origine des dispositifs.

Tirant les enseignements de ce premier PED, un deuxième Projet éducatif départemental 2016-2020 (PED II) a donc été élaboré et voté par l'Assemblée départementale le 20 octobre 2016. Il réaffirme la nécessité de placer l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques. Ses finalités et ses valeurs sont, outre la réussite éducative, l'autonomie et l'émancipation individuelle, la mixité, la citoyenneté, la cohésion et le respect. Le PED II est également guidé par plusieurs principes transversaux : la coopération avec les parents, la participation des adolescents, la maîtrise de l'écrit et du rapport à l'image, l'utilisation des nouveaux outils numériques et la territorialisation des actions éducatives.

Le nouveau Projet éducatif départemental s'articule autour de trois axes prioritaires :

- éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle,

- explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir,
- soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents.

Par ailleurs, l'évaluation du premier PED a montré la nécessité de travailler davantage en réseau et en coordination avec les acteurs locaux, afin d'être au plus près des besoins des territoires et des collèges. Le Département est donc désormais engagé dans une démarche de territorialisation de ses actions éducatives.

En parallèle, le Département et l'Éducation nationale ont élaboré un premier Projet éducatif territorial 2013-2015. Un nouveau projet est en cours de finalisation avec l'Éducation nationale.

Mise en œuvre des priorités

Le PED II a commencé en 2017 et 2018 à travers ses dispositifs (*cf infra*) et le renouvellement de sa méthode (début de la territorialisation et implication plus forte des parents d'élèves). Chacun des 128 collèges publics bénéficie désormais d'au moins un dispositif éducatif du PED. En 2018, quatre villes (Drancy, Romainville, Clichy-sous-Bois, Pierrefitte) ont été choisies pour élaborer une logique de réponse globale aux besoins du collège, en articulation avec les autres politiques locales, afin d'éviter de financer de multiples dispositifs cloisonnés entre eux. Trois autres territoires (Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne et Pantin/Les Lilas) s'ajoutent à ce dispositif en 2019.

La première action du programme, **Citoyenneté et autonomie des collégiens**, correspond au premier axe du PED, « Eveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ».

Cet axe se décline sur cinq thématiques :

- l'apprentissage de la citoyenneté (appel à projets pédagogiques, Odyssée jeunes, Conseil Départemental des collégiens, « Nous sommes la République », soutien aux foyers socio-éducatifs, formation des délégués de classe, soutien aux associations d'éducation populaire, Via le Monde...),
- l'histoire du territoire (parcours de découverte urbaine, parcours « Osez l'Ourcq ! », éducation à la ville, archéosite au parc de la Haute-Ile, visite des chantiers de fouilles archéologiques, parcours « archives, histoire, citoyenneté », ateliers d'histoire, partenariats avec le Musée national de l'histoire et de l'immigration et le Mémorial de la Shoah, Concours national de la résistance et de la déportation, journées du Patrimoine, journées européennes de l'archéologie...),
- les enseignements artistiques et culturels (parcours Culture et Art au Collège, résidences d'artistes In situ dans les collèges, « Collège au cinéma », parcours d'éducation aux regards...),
- le développement durable (projets pédagogiques, tri des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire, programme Eco-Collège, ruches, jardins et mares pédagogiques, parcours Développement durable, « Écouter pour voir les oiseaux », « BiodiverCités », « Laurus Nobilis », « Agir au collège pour la biodiversité », « e-graine », formation d'éco-délégués, activités sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne-sur-Marne...),
- l'éducation aux médias et à l'information, où il s'agit d'expérimenter les échanges avec les journalistes, la découverte de la presse écrite, la création par les collégiens de médias d'expression libre, la mise en place d'espace en ligne pour les 11-16 ans, la formation des professionnels et des parents aux usages numériques

Concernant la citoyenneté, un nouveau dispositif, « Projets conseils de vie civique territoriaux » a été lancé ; il comporte un volet territorial impliquant plusieurs collèges d'un même territoire sur une thématique commune. Ainsi 6 collèges de Montreuil et de Rosny-sous-Bois ont répondu à ce dispositif. Parallèlement, le parcours « La Seine-Saint-Denis, territoire de la citoyenneté européenne » a vu le jour, avec des projets de simulation de sessions au Parlement européen ; une première expérience a eu lieu avec le collège Jean Vigo d'Épinay-sur-Seine. Enfin, dans le cadre de projet de formation des délégués de classe et des conseils de vie civique, des visites de l'hémicycle de la salle des séances de l'Hôtel du Département sont organisées pour les élèves associées à la rencontre d'élus et de professionnels. Les critères des voyages Odyssée jeunes ont été assouplis (projets plus courts sur une seule année), permettant à trois fois plus de projets de candidater : au final, 91 voyages ont été retenus sur l'année scolaire 2017-2018. Cette année a également vu s'organiser un important travail de valorisation du programme Odyssée jeunes (reportages, concours photo/vidéo, cérémonie aux Archives diplomatiques, court-métrage).

En 2018, de nombreux projets du thème développement durable ayant pour thème la création de « coins nature » et le tri des déchets ont été mis en place, conformément à la circulaire de l'Éducation nationale sur l'éducation au développement durable. 5 nouveaux collèges se sont inscrits à la démarche Eco-collège, portant le nombre total d'établissements concernés à 42. 14 collèges bénéficient aujourd'hui du parcours « Des ruches dans mon collège » et de plus en plus d'établissements souhaitent y participer. 36 collèges ont participé aux parcours « Développement durable ».

En matière d'éducation aux médias, l'exposition Cartooning for Peace a été installée dans 12 établissements, 12 classes ont participé aux ateliers et 250 collégiens ont assisté à la conférence de Plantu à la MC 93 en présence des dessinateurs étrangers. Un nouveau partenariat a été mis en place à titre expérimental pour l'année scolaire 2017/2018 : 50 collèges ont bénéficié d'un abonnement à la plate-forme « Madmagz », site internet collaboratif proposant des outils de création de médias, journaux scolaires, newsletters, rapports de stages pour les collégiens et supports pédagogiques. Dans ce cadre, 796 magazines ont été créés (incluant les rapports de stages de 3^{ème}) et 39 magazines publiés. Dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques, 16 projets autour de l'éducation aux médias ont été soutenus (journaux scolaires, clubs médias, ateliers webradio, visite de radio France...).

La deuxième action, **Orientation des collégiens**, correspond à l'axe « Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Il s'agit de favoriser la réussite de l'orientation des élèves en impliquant les jeunes dans une démarche d'exploration professionnelle, via la découverte de soi, les rencontres, les expériences, en améliorant l'information et l'accompagnement des collégiens, des parents d'élèves et du personnel de l'Éducation nationale, en favorisant la découverte des métiers, des formations et en contribuant à la réflexion sur le service public de l'orientation et l'évolution de l'offre de formation.

Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :

- le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr),
- le partenariat avec les associations et les entreprises permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, numérique, métiers scientifiques, industrie, mode et luxe, alimentaire),
- la prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles),
- la participation des parents à travers les forums de métiers,
- la mise en lumière des acteurs de la formation et de l'orientation du territoire, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et des formations techniques,
- le développement du dispositif « Parcours école », destiné aux élèves de SEGPA et coordonné par le Collectif pour l'Emploi.

Sur les parcours de découverte des métiers, on note en 2018 une montée en charge générale au niveau du nombre de classes accueillies ainsi que l'expérimentation d'un nouveau parcours « L'Eau dans tous ses états : pollution et dépollution ». Ces parcours sont positivement accueillis par les collèves, élèves et professeurs et par les entreprises du territoire et les associations.

La plateforme des stages a poursuivi en 2018 son évolution technique et l'amélioration de ses outils de communication. Le Département a également rencontré le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), chargé de la plate-forme nationale de stages, afin d'étudier les possibilités d'articulation des deux plates-formes.

Concernant le chèque réussite, ce dispositif a connu un taux de recours important en 2018 (15600 chèques contre 14442 en 2017). Il sera amélioré en 2019 pour le faire davantage connaître encore (amélioration du site internet et utilisation des SMS pendant la campagne de demande).

La troisième action, **Prévention des violences et bien-être des collégiens**, correspond à l'axe « Soutenir un climat scolaire serein et apaisé, pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents ». Elle vise à repenser le collège comme un point de rencontres entre les jeunes et les différents acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents, associations) pour recréer du lien, apaiser le climat scolaire, favoriser le bien-être, lutter contre le décrochage scolaire et ainsi réunir des conditions optimales d'apprentissage.

Cet axe se décline sur trois thématiques :

- le développement de lieux accueillants et sécurisés (rénovation du bâti dans le cadre du Plan ambition collèges, ouverture du collège sur l'extérieur, sécurisation des bâtiments, chèque réussite, internats de proximité, utilisation de la sectorisation pour favoriser la mixité),
- les actions en faveur d'un climat scolaire serein et la lutte contre le décrochage scolaire (dispositif ACTE d'accueil des collégiens temporairement exclus, travail avec la prévention spécialisée, Mission départementale de prévention de la violence à l'école, partenariat avec l'observatoire des violences faites aux femmes, accompagnement des équipes pédagogiques...),
- le bien-être et la santé des adolescents (parcours éducatifs de santé, espaces parents, ateliers socio-linguistiques, actions en faveur du sport au collège, initiatives durant la pause méridienne, partenariat avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) pour la formation aux premiers secours, projets en faveur de la santé des jeunes, actions autour de la Charte départementale des sanitaires, planification familiale, lieux ressources innovants, travail avec les Points d'accueil écoute jeunes, réseau du jeu, accueil des collégiens sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne...).

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, le dispositif Accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE) a poursuivi son développement, avec 27 projets labellisés, 99 collèges participant et 1 933 élèves bénéficiant de ce dispositif sur l'année scolaire 2017-2018. L'obtention d'une subvention du Fonds social européen (FSE) a permis la mise en place d'un plan d'animation départemental (journées de formation, temps d'échange de pratiques, groupes de parole entre collégiens exclus et leurs parents animés par des psychologues, ateliers de travail sur la sanction et la réparation par la justice, financement de 50 licences sportives). La lutte contre le décrochage scolaire a également donné lieu à l'expérimentation d'actions nouvelles, à la fois via l'appel à projets pédagogiques (financements de classes « sas » par exemple), ou à travers la mise en place d'un dispositif de soutien à l'orientation post 3^{ème} de collégiens en situation de pré-décrochage scolaire.

La Mission de prévention des violences scolaires a poursuivi son action à travers :

- l'accompagnement des projets impulsés par les collèges (principalement la direction et les CPE),
- la prévention de la culture anti-scolaire (expérimentations en cours à Saint-Denis sur l'oppression « viriliste » et à Bondy consacrée à la promotion de la persévérance scolaire),
- l'éducation à la différence et la prévention des discriminations et violences visant un groupe (interventions de la Mission dans 7 collèges),
- la prévention des cyber-violences et des risques liés aux écrans (accompagnement des collèges et conférence organisée à destination des personnels des collèges et intervenants socio-éducatifs),
- la prévention des rixes entre adolescents, avec en particulier deux territoires (Saint-Denis et l'ouest du département) qui sont le théâtre d'affrontements entre jeunes sur la voie publique et aux abords des collèges. La Mission soutient les collèges à travers des actions éducatives cherchant à enrayer l'escalade de la violence et participe au financement de 2 médiateurs scolaires dans des collèges de Saint-Denis particulièrement exposés. A Pierrefitte, Stains et Saint-Ouen, la Mission soutient la communauté éducative, l'ancrage du collège dans son environnement à travers des actions qui sont menées pendant le temps scolaire par des associations locales ;
- la mise en œuvre d'un protocole de repérage, prévention et traitement du harcèlement scolaire avec l'Education nationale (6 collèges concernés en 2018),

- le partenariat avec l'association de prévention spécialisée dans un collège à Drancy pour prévenir les conduites à risque et les conflits,
- la prévention des violences sexistes en lien avec l'Observatoire des violences faites aux femmes, la Mission égalité et diversité et les communes. Une journée de sensibilisation a été organisée sur le thème du cyber-harcèlement à caractère sexiste et sexuel.

Enfin, les actions en faveur de la santé, du bien-être, et de la parentalité, ont continué à être mises en œuvre. Un travail important a été réalisé sur leur articulation, en lien avec les autres directions départementales, la CAF et l'Agence régionale de santé. En 2018, le Département a également innové en commençant l'installation de vélos-bureaux dans un collège et dans les 4 internats du territoire.

L'action **Restauration scolaire** repose sur des enjeux importants en termes de contenu éducatif, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- aller vers un modèle de restauration durable et de qualité en améliorant la qualité dans l'assiette via le recours aux produits labellisés, issus de circuits courts et de l'agriculture raisonnée ou biologique (qui se traduit par l'engagement pour l'obtention de la labellisation Ecocert fin 2019/début 2020),
- poursuivre la politique de développement de la fréquentation de la restauration scolaire : de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement à 51 %. L'objectif est d'augmenter ce taux d'ici à 2020 ;
- améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents au sein des collèges et des cuisines centrales,
- construire une politique d'éducation au goût,
- réduire le gaspillage alimentaire, suite en particulier aux nouvelles obligations réglementaires en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Depuis le transfert de la compétence restauration au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès de tous les collégiens à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics. Pour rappel, cinq nouvelles cuisines centrales ont ouvert en septembre 2014 dans le cadre du premier Plan d'investissement. Le Département comptait en 2018 six cuisines centrales (Blanc-Mesnil, Bondy, Clichy-sous-Bois, Montreuil, Saint-Denis, Les Pavillons-sous-bois), une septième devant ouvrir à Pierrefitte en 2019. Ces cuisines sont entièrement gérées par le Département et livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, les cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5.

Les principales évolutions en 2018 ont concerné :

- l'augmentation de la production des repas dans les six cuisines centrales, passée de 2 500 repas par jour à 3 000 en moyenne,
- l'augmentation du nombre d'offices livrés par les cuisines centrales (de 64 à 72), ce qui a eu pour effet de réduire le nombre des cuisines de production (de 52 à 49), sachant que trois nouveaux collèges ont ouvert à la rentrée 2018 avec un fonctionnement en office de réchauffage,
- la poursuite des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets, en lien avec les Etablissements publics territoriaux. Pour réaliser cette action, un prototype de table de tri a été réalisé et un groupe de 6 formateurs internes a été créé pour effectuer des formations dans les collèges sur des secteurs déterminés ;
- la mise en place d'une nouvelle tarification à la rentrée 2018, qui tient davantage compte des revenus des familles,
- le renouvellement du marché de denrées permettant l'accès aux produits labellisés, issus de circuits courts et de l'agriculture raisonnée ou biologique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Citoyenneté des collégiens	Dépenses	0,429	0,585	0,508	0,682	0,613
	Recettes	0,085	-	-	0,034	
Orientation des collégiens	Dépenses	1,534	2,081	3,960	4,355	3,980
	Recettes	0,030	0,178	0,080	0,065	0,002
Climat scolaire	Dépenses	0,303	0,311	0,366	0,339	0,474
	Recettes	0,060	-	0,060	0,000	0,011
Restauration scolaire	Dépenses	11,317	12,801	12,527	13,157	12,103
	Recettes	6,724	8,355	9,534	10,302	8,309
Total Programme « Projet éducatif départemental »	Dépenses	13,583	15,777	17,361	18,533	17,169
	Recettes	6,899	8,533	9,674	10,401	8,322

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Orientation des collégiens	Dépenses	0,134	0,151	-	-	-
Restauration scolaire	Dépenses	0,353	0,179	0,081	0,121	0,123
Total Programme « Projet éducatif départemental »	Dépenses	0,488	0,330	0,081	0,121	0,123

PROGRAMME

Projet éducatif départemental

Mise en œuvre : Direction de l'Éducation

La politique Projet éducatif départemental a pour objectifs de contribuer à la réussite scolaire et personnelle des collégiens et de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté.

Moyens financiers

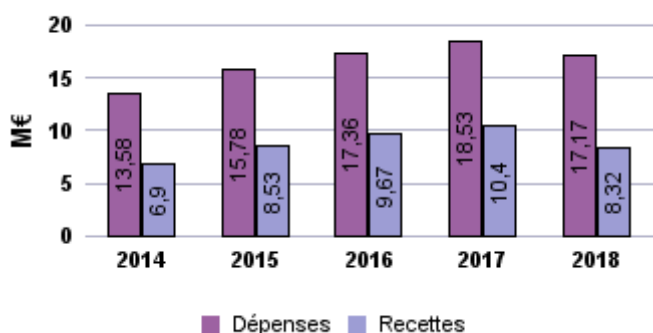
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	95,75%
2015 :	94,80%
2016 :	96,69%
2017 :	101,40%
2018 :	94,71%

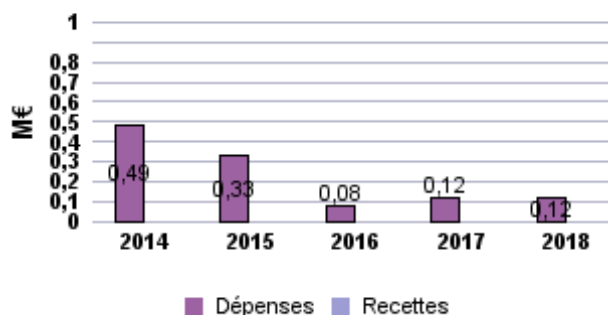
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	159,86%
2015 :	70,68%
2016 :	53,91%
2017 :	80,60%
2018 :	68,17%

Fonctionnement



Investissement



La forte augmentation des dépenses en 2016-2017 s'expliquait par la montée en charge du chèque réussite (3 M€ en 2017 contre 1 M€ en 2015) qui touche désormais plus de trois quart des élèves de sixième.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement l'équipement des cuisines centrales.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	19
catégorie B :	14
catégorie C :	60

Nombre total de postes: 93

Les postes concernent essentiellement le personnel de restauration des 6 cuisines centrales, ainsi que les équipes du Projet éducatif départemental.

Restauration

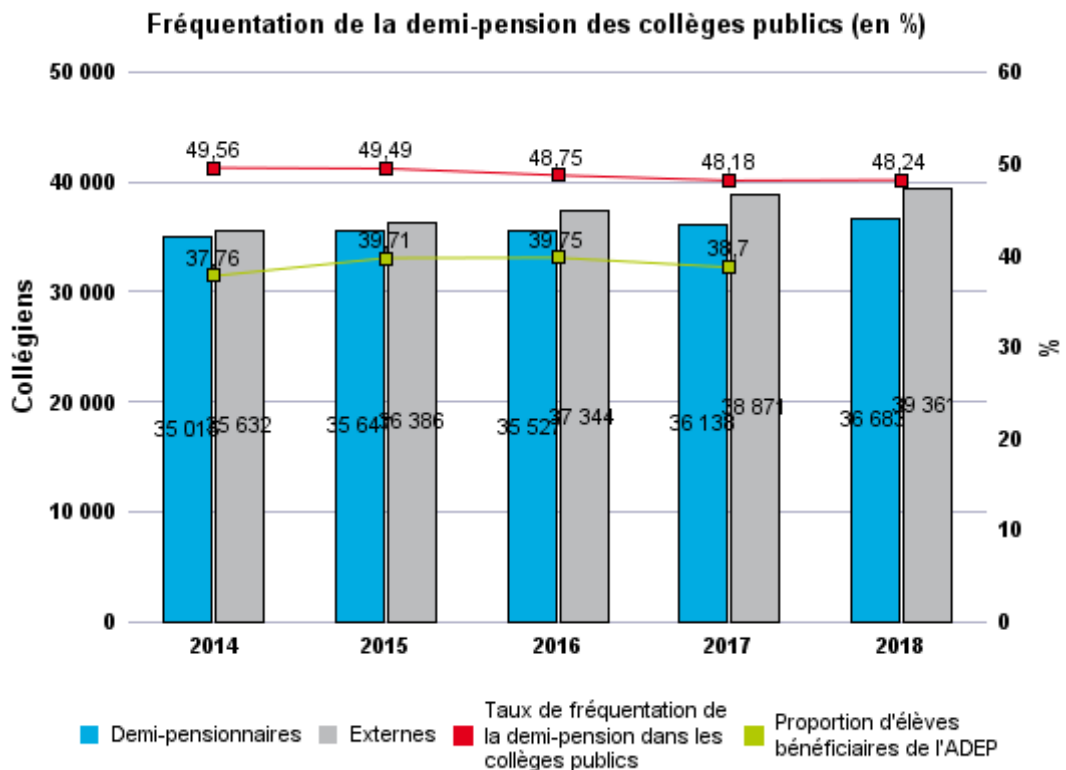
La restauration est une compétence confiée aux Départements dans le cadre de la loi du 13 août 2004 sur les nouveaux transferts de compétences aux collectivités locales.

La tarification de la restauration scolaire est également du ressort du Département.

L'objectif fondamental est d'augmenter la fréquentation de la restauration en la rendant plus attractive.

3 enjeux sont définis :

- l'enjeu éducatif de la socialisation des enfants ;
- la question de la santé publique pour les collégiens, par l'accès du plus grand nombre à des repas équilibrés ;
- l'enjeu de justice sociale : tarification unique pour les 125 collèges et prise en compte des revenus des familles par l'application du quotient familial.



Plusieurs mesures ont été mises en place depuis 2005 pour augmenter la fréquentation des cantines scolaires : aide départementale à la demi-pension prenant en compte les revenus des familles (ADEP, depuis la rentrée scolaire 2005-2006), tarification selon le quotient familial (rentrée scolaire 2006-2007), harmonisation des tarifs (2010), amélioration de la qualité des repas et animations lors de la pause méridienne, nouvelle grille de tarification (2013 et 2018).

Ces mesures ont eu un impact fort sur la fréquentation de la demi-pension. Aujourd'hui, près d'un élève sur deux est demi-pensionnaire, contre 36 % en 2006-2007.

Une réforme de la tarification a été adoptée en 2018 pour une mise en œuvre en 2019.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	76	90	95	89	82
Montant versé en euros	434 513	522 833	577 129	610 604	519 852

PROGRAMME

Actions pour la jeunesse

*Ce programme relève
de la Mission **Education et jeunesse**.*

Ce programme comporte deux actions :

- Mobilité européenne des jeunes,
- Engagement citoyen des jeunes.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine. 43 % de ses habitants sont âgés de moins de 30 ans et les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 21,5 % de la population.

Sur le plan scolaire, près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 54 500 jeunes de 15 à 29 ans. L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

L'accès au logement constitue l'un des enjeux principaux pour améliorer l'intégration professionnelle et sociale des jeunes. En Seine-Saint-Denis, la décohabitation est difficile pour les jeunes de 15 à 29 ans : 56 % vivent encore chez leurs parents, 8 % vivent seuls (13 % en moyenne en Île-de-France et en France). 38 % de ces jeunes vivent dans un logement social et 31 % sont locataires d'un logement privé.

En matière d'engagement associatif, 9 % des présidents et 16 % des dirigeants associatifs de Seine-Saint-Denis ont moins de 35 ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

Objectifs du programme

Pour la collectivité, l'enjeu est de répondre, par des dispositifs adaptés, à la multiplicité des situations que rencontrent les jeunes, tout au long de leur parcours. Le vote à l'unanimité par le Conseil départemental du Plan jeunesse consacre les quatre orientations stratégiques :

- coordonner les politiques publiques départementales destinées aux jeunes,
- animer le réseau jeunesse sur le territoire séquanodionisien,
- lutter contre les discriminations subies par les jeunes en lançant un diagnostic territorial avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
- favoriser la mobilité et la citoyenneté des jeunes.

Mise en œuvre des priorités

L'action **Mobilité européenne des jeunes** a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mobilité européenne. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, en particulier ceux en insertion (jeunes suivis par les missions locales ou participant à des chantiers de solidarité) et en apprentissage (au sein des Centres de formation des apprentis (CFA) de Seine-Saint-Denis). Cette action se fait en lien avec les acteurs concernés, Direction départementale de la cohésion sociale, Conseil régional, professionnels de la jeunesse et de la mobilité européenne, et se concrétise par un appel à projets « mobilité européenne ».

Fin 2017 ont été menés un bilan du dispositif et une réflexion sur son évolution. Il a été décidé d'élargir le public visé à l'ensemble des jeunes inscrits dans le cadre d'une formation en alternance en Seine-Saint-Denis, et de mener une communication plus importante et plus adaptée.

En 2018 le dispositif a permis de financer 9 projets à hauteur de 41 300 euros. Pour 2019, ce projet a été repensé en lien avec la Direction de l'Europe et de l'international.

L'action **Engagement citoyen des jeunes** a pour ambition de répondre à plusieurs enjeux :

- faire connaître et valoriser les politiques départementales existantes en direction des 18-30 ans,
- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne et favoriser leur accès à l'autonomie,
- valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif *Plus Citoyens*, initié en 2009, qui a pour objectif d'accompagner et de financer les projets collectifs et citoyens des jeunes de 18 à 30 ans portés par une association, un conseil local de la jeunesse ou un groupe de jeunes représentés par un mandataire. Les projets peuvent concerner un large éventail de domaines : la culture, le sport, l'éducation, la démocratie participative ou le développement durable, dans la mesure où ils favorisent la citoyenneté et la participation, à l'exception des projets à l'international dont le champ est couvert par Via Le Monde. Les critères de sélection des projets sont l'engagement et la motivation des jeunes, le nombre de personnes touchées par le projet, l'utilité sociale du projet et son impact sur la vie locale. Les projets sont financés à hauteur de 30 % maximum, avec un plafonnement à 5 000 euros.

L'année 2018 a permis de financer 6 projets pour un montant total de 24 426 euros. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'accompagnement des porteurs permet de diminuer de manière sensible le nombre de refus, en réorientant les projets sur d'autres dispositifs ou en retravaillant le projet avec le porteur.

En 2019, ces deux appels à projets rentrent dans le champ de l'appel à agir (axe 3).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
Mobilité européenne des jeunes	Dépenses	0,033	0,040	0,030	0,021	0,036
	Recettes	-	0,033	-	-	-
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,035	0,063	0,057	0,052	0,067
Total Programme « Actions pour la jeunesse »	Dépenses	0,068	0,103	0,087	0,073	0,103
	Recettes	-	0,033	-	-	-

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme

Culture

Ce programme relève

de la Mission

Culture, patrimoine, archives

Ce programme comporte quatre actions :

- Structuration d'une offre artistique et culturelle durable,
- Développement des publics et renforcement de l'action culturelle,
- Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur,
- Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Contexte

2018 a confirmé les tendances amorcées depuis plusieurs années qui viennent impacter la politique culturelle départementale.

D'un point de vue économique : le tassement, voire les baisses des dotations des collectivités, et notamment des communes, pèse toujours davantage sur les budgets municipaux dédiés à la culture. Le rééquilibrage des soutiens financiers de la Région vers les départements de grande couronne, en défaveur de la Seine-Saint-Denis, a touché de façon brutale certains partenaires. Si l'arrêt des emplois aidés décidé par le gouvernement n'a pas conduit les structures les plus fragiles à la cessation d'activité en 2018, elle a dégradé l'action territoriale conduite, la plupart de ces postes étant positionnés sur les relations au public. Par ailleurs, la stagnation, voire la baisse des financements publics, affecte le disponible pour activité (marge artistique) et le niveau d'emploi des partenaires qui doivent développer de nouvelles ressources (mécénat, fonds européens...) mais n'ont pas une égale capacité à y accéder. À cet égard, la multiplication des aides à projets non-reconductibles ne permettent pas d'installer le développement des structures et des actions dans le temps et nécessitent une importante ingénierie administrative et financière. En matière d'investissements enfin, certains équipements font face à des enjeux de mise aux normes et de sécurité incontournables ou portent des projets de développement qui ne parviennent pas à réunir les financements nécessaires.

D'un point de vue institutionnel, la levée des incertitudes liées à la réforme territoriale et au devenir des Départements de petite couronne à court terme a permis d'écarter le risque pesant sur la continuité du soutien apporté aux partenaires et des actions mises en œuvre de manière volontariste par le Département, alors que la capacité d'autres acteurs à poursuivre ce soutien et à faire vivre un héritage fort et important en cas de disparition de cet échelon territorial posait question. Les réflexions au sein des Etablissements publics territoriaux (EPT) sur la prise de compétence en matière de politique culturelle n'ont ainsi pas véritablement progressé en 2018. Toutefois, l'adoption d'un schéma de développement culturel par Est ensemble devra permettre une amélioration qualitative de l'action conduite par le réseau des équipements communautaires, et une réflexion a également été ouverte sur la prise de compétence en matière d'éducation culturelle et artistique (EAC). La capacité de ces EPT à se saisir de l'ensemble des enjeux liés aux politiques culturelles interroge donc, à l'heure où il semble difficile pour les communes de porter seules des enjeux à dimension métropolitaine, comme dans le cas du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) d'Aubervilliers-La Courneuve. Par ailleurs, il est aujourd'hui nécessaire de trouver de nouveaux modes de dialogue avec les financeurs institutionnels (DRAC, Région IDF, communes), plus articulés en termes de priorités partagées, pour faire face à la contraction des dépenses publiques. Un projet de convention cadre ambitieux sera travaillé en ce sens avec la DRAC pour être proposé au vote de l'assemblée départementale avant la fin de l'année 2019.

D'un point de vue politique, les changements d'exécutifs dans certaines communes (Saint-Ouen, Bobigny, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil...) continuent de peser sur le dialogue croisé entre les différents acteurs institutionnels autour des enjeux culturels, des décisions unilatérales étant parfois prises par les communes sur des projets fortement ancrés, sans échanges préalables avec le Département. Ainsi, le secteur des musiques actuelles semble particulièrement frappé par des décisions de réorientation qui marquent la fin de projets ambitieux (Le Cap à Aulnay-sous-Bois, Canal 93 à Bobigny, ou possiblement le 2 pièces-cuisine au Blanc-Mesnil). Ces réorientations viennent toucher des parties du territoire peu pourvues en équipements culturels et contribuent à accentuer les déséquilibres existants à l'échelle départementale. Le risque est alors que les interventions de la collectivité se concentrent sur des villes proactives et inscrites dans une dynamique de partage d'objectifs avec le Département, et que ces interventions contribuent encore davantage à ces déséquilibres.

Du point de vue des dynamiques artistiques et culturelles, on observe le développement de nouveaux modèles économiques et de nouvelles modalités d'intervention qui interrogent la porosité du champ culturel, de l'économie créative et de l'économie sociale et solidaire, ainsi que la place croissante du secteur privé dans les dynamiques culturelles de certaines parties du territoire (Est-Ensemble et Plaine-Commune, notamment). L'implantation croissante d'artistes ou d'équipes artistiques sur le territoire départemental constitue également une donnée importante, qui questionne la capacité des acteurs publics locaux à accompagner ces mouvements et à permettre qu'ils bénéficient pleinement aux territoires. Ces enjeux devront être travaillés en 2019 en s'appuyant sur les dynamiques engagées par le « IN Seine-Saint-Denis ». Le développement d'une dynamique autour des liens entre art et aménagement, qui fait écho aux enjeux de mutations urbaines et sociologiques profondes de la métropole et de la Seine-Saint-Denis, est particulièrement fort sur le territoire de Plaine commune qui en a fait le cœur de son projet, mais aurait vocation à irriguer d'autres territoires, pour travailler plus fortement la question de l'espace public. Enfin, la question des droits culturels, dorénavant inscrits dans la loi (LCAP, NOTRe), imprègne de façon croissante les réflexions des acteurs, communes et territoires (Saint-Denis, Aubervilliers, Est ensemble...), mais aussi des partenaires (Fabrique d'expérience de la MC93, Villes des musiques du monde...) sans toutefois constituer un référentiel partagé, qui reste ainsi à construire, et pour lequel le Département doit jouer un rôle d'impulsion.

- Enfin, l'organisation des JOP 2024 pose l'enjeu de la construction et de la mise en œuvre d'une olympiade culturelle ambitieuse et inclusive, qui se nourrisse des ressources du territoire et des habitants, à rebours d'une vision événementielle

pilotée par une direction artistique extérieure au territoire et à ses enjeux. De ce point de vue, il sera nécessaire de construire une vision partagée et de dégager des sources de financement dédiées avec le COJO et la Ville de Paris, ce qui appellera une forte mobilisation de la collectivité pour être au rendez-vous des enjeux d'héritage et de développement pour le territoire. Le Département sera également amené à jouer un rôle important dans la mobilisation des partenaires, avec lesquels il faudra également partager des objectifs et construire un réseau pour mener des actions qui s'appuieront sur les financements dédiés et/ou sur des moyens et dispositifs existants.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mise en œuvre du Projet Image dans une perspective métropolitaine ;
- maintien de l'intervention en matière d'éducation artistique et culturelle et de 1% artistique ;
- structuration de la politique culturelle en croisement avec les politiques sociales ;
- contribution de la politique culturelle à la mise en œuvre des axes prioritaires de la politique départementale (Plan d'accompagnement des JOP, Plan Parcs, PED 2) ;
- accompagnement des partenaires dans un contexte économique incertain ;
- poursuite des nouvelles orientations de la démarche de coopération territoriale dans une optique stratégique plus intégrée aux politiques sectorielles.

Principales réalisations et principaux résultats

L'écosystème des acteurs artistiques et culturels du territoire est plus que jamais soumis à des évolutions structurelles. Alors que certains d'entre eux, particulièrement les lieux intermédiaires, connaissent une véritable fragilité économique, la dynamique de métropolisation (chantiers de la SGP, Inventons le Grand-Paris...) se traduit par l'installation sur le territoire de nouveaux acteurs dont la nature, le projet et le modèle économique, souvent lié au secteur privé, interrogent les acteurs publics dans les alliances à nouer et les modes de coopération à inventer. Par ailleurs de nombreux acteurs d'envergure nationale dans le domaine des arts visuels (fondation FIMINCO, CNAP, FRAC...) prévoient de s'implanter prochainement en Seine-Saint-Denis, venant ainsi reconfigurer ou amplifier l'offre existante.

Dans ce contexte, la quasi stabilité en 2018 de l'intervention départementale en matière de structuration de l'offre artistique et culturelle n'a pas suffi à préserver certains partenaires particulièrement impactés par un contexte économique et partenarial défavorable : plusieurs acteurs historiques ont ainsi dû mettre fin à leur activité (*Le Café culturel à Saint-Denis, Le Gallion à Aulnay-sous-Bois, Khiasma aux Lilas et Lutherie Urbaine à Bagnolet*). Dans ce contexte de transformations, le Département a néanmoins continué à se positionner en assembleur et en acteur de l'équilibre territorial de l'offre artistique et culturelle. En ce sens, et alors que les attentes sont fortes en termes de rééquilibrage territorial sur l'est du département, il peut s'appuyer sur le projet porté par la nouvelle équipe de direction des Ateliers Médicis, projet qui devra être consolidé en 2019. Enfin, la définition et la mise en œuvre d'un programme de préfiguration du Projet Image, travaillé à la fin de l'année 2018 avec les associations concernées, devra traduire de manière concrète l'ambition du Département et permettre un saut qualitatif dans un domaine aujourd'hui moins structuré et visible que le spectacle vivant, tout en permettant au Département de s'inscrire fortement dans des dynamiques régionales et nationales.

En matière d'action culturelle et de développement des publics, les actions en direction des usagers des services sociaux du Département impulsées par la DCPSL se constituent autour du dispositif Figure libre et de quelques expérimentations. Pour aller plus loin, des évolutions liées à ce dispositif sont en cours de discussion avec les directions du pôle solidarité et se traduiront en 2019. Il s'agira également de mieux connaître et valoriser les actions déjà conduites en ce sens par les partenaires dans le cadre des conventions liées au partenariat avec le Département. Les actions autour des parcs départementaux ont continué quant à elles à se développer de manière significative.

Dans un cas comme dans l'autre, le développement de la co-construction de plans d'action partagés avec les directions concernées, qui permettent de structurer et de développer les actions au regard des objectifs prioritaires du Département et des moyens mobilisables sera un objectif central pour 2019. Il en est de même pour la dynamique engagée autour des contrats territoire-lecture (CTL) en 2017 qui devra être relancée en 2019.

En matière d'éducation artistique et culturelle, les dispositifs en direction des collèges se maintiennent à un niveau important, et les nouvelles démarches expérimentées depuis quelques années tendent à prouver leur pertinence (*résidences de journalistes, parcours d'éducation aux regards*). Ces dispositifs sont à consolider dans les nouveaux collèges construits avec la même ambition. La mise en place d'un nouveau schéma départemental des enseignements artistiques, élargi à l'éducation artistique et culturelle, visera à opérer un saut qualitatif en reliant l'action de ces dispositifs avec celle conduite en matière de pratiques en amateur, pour favoriser le parcours d'EAC des habitants. À ce titre, l'action des partenaires structurants soutenus par le Département en matière de pratiques en amateur constitue une véritable ressource, même si plusieurs d'entre eux sont dans des situations de fragilité liée à leur modèle économique (CRR, Pôle Sup'93) ou à leurs infrastructures (ENACR, Académie Fratellini), qui devront amener le Département à réfléchir aux équilibres globaux du programme culture, afin d'être plus favorables aux pratiques en amateur.

Enfin, la mise en place de chantiers stratégiques dans le cadre de la coopération territoriale a permis d'organiser et de stabiliser le dialogue avec les communes et EPT du territoire dans le cadre des conventions de coopération. Toutefois, les perspectives de coopération avec les communes ayant connu des changements de majorité en 2014 (Bobigny, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois...) demeurent difficiles à dessiner, tant les orientations défendues en matière culturelle semblent aujourd'hui éloignées des priorités départementales. Des projets innovants ont également été conduits autour de l'espace public, et les enjeux métropolitains ont été travaillés notamment dans la relation avec la Ville de Paris, la DCPSL ayant pris une place importante dans la formalisation de la convention entre les deux collectivités.

Opérationnellement, au titre de l'action « **Structuration d'une offre artistique et culturelle durable** », les principales réalisations ont été les suivantes :

- soutien des partenaires artistiques et culturels du territoire dans leurs actions de création et de diffusion ;
- soutien des démarches de réseaux qui pourront contribuer de manière efficiente à la consolidation des acteurs culturels, à la transversalité des secteurs et à la lisibilité des axes prioritaires du Département;
- rééquilibrage au bénéfice du territoire de Clichy-Montfermeil à travers un soutien, à l'EPCC Ateliers Médicis (qui devrait trouver des développements élargis à l'ensemble du département) ;
- qualification de l'offre culturelle avec la reprise partielle de l'investissement ;
- engagement, portage et soutien des projets départementaux en veillant à l'équilibre territorial ;
- engagement, coordination et évaluation des dispositifs d'aide à la création artistique et à sa diffusion ;
- la préfiguration du Projet Image.

Concernant l'action « **Développement des publics et renforcement de l'action culturelle** », les principales réalisations ont été les suivantes :

- la consolidation des actions en direction des usagers des services sociaux et de la petite enfance du Département (publics et professionnels) ;
- l'amplification des actions culturelles dans les parcs départementaux (notamment 6 641 personnes touchées par le dispositif de lecture « Lire au Parc » dans quatre sites et durant 80 jours cumulés, et 14 000 personnes pour le Parc d'attractions littéraires au Parc Georges Valbon du 11 au 17 juillet) ;
- l'accompagnement des partenaires dans le développement de l'action culturelle et l'élargissement des publics.

Concernant l'action « **Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur** », les axes de travail ont été :

- l'éducation artistique et culturelle (notamment, les différents dispositifs Parcours CAC, résidences in Situ, Parcours d'Education aux Regards et résidences de journalistes, ont été déployés dans 121 collèges publics, soit un taux de 96 % de collèges bénéficiant d'une action. Le nombre de collégien.ne.s impacté.e.s a été de 7 775 pour 311 classes, avec une moyenne de 2 actions par établissement. De plus, plus de 8 000 collégiens, répartis sur une centaine d'établissements ont participé à Collège au cinéma) ;
- l'enseignement et les pratiques artistiques en amateur (notamment 1 500 enfants sensibilisés en milieu scolaire à la pratique vocale et scénique, via le partenariat avec CREA) ;
- les parcours d'éducation artistique et culturelle.

Enfin, concernant l'action « **Développement de la coopération culturelle avec les territoires** », les « chantiers stratégiques territoriaux » sont les suivants :

- développer les projets artistiques et culturels liés à l'espace public ;
- engager le dialogue territorial autour des enjeux de l'éducation artistique et culturelle (EAC) ;
- ouvrir des espaces de dialogue autour du croisement des enjeux culturels et des enjeux de société ;
- favoriser la valorisation du patrimoine culturel autour de priorités prédéfinies ;
- développer les croisements entre culture et sport.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	12,670	12,407	12,239	12,305	12,208
	Recettes	0,073	0,048	0,056	0,054	0,053
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	3,381	3,387	3,380	3,361	3,355
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	2,234	2,259	2,325	2,170	2,233
	Recettes					0,012
Développement de la coopération culturelle avec les territoires	Dépenses	0,428	0,427	0,462	0,574	0,407
Total Programme Culture	Dépenses	18,712	18,479	18,406	18,410	18,204
	Recettes	0,073	0,071	0,056	0,054	0,065

Investissement		2014	2015	2016	2017	2018
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	0,061	0,399	0,519	1,149	0,973
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	1,273	-	-	-	-
Développement de la coopération culturelle avec les territoires	Dépenses	0,356	0,050	0,050	0,050	0,050
Total Programme Culture	Dépenses	1,689	0,449	0,569	1,199	1,023

PROGRAMME

Culture

Mise en oeuvre : Service de la culture de la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs.

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Il s'agit de structurer l'offre culturelle et artistique en matière d'équipements, de présence artistique et de manifestations, de soutenir les politiques d'élargissement des publics et les nouvelles formes d'action culturelle, de soutenir l'éducation artistique et les pratiques amateurs et de développer la coopération culturelle sur le territoire.

Moyens financiers

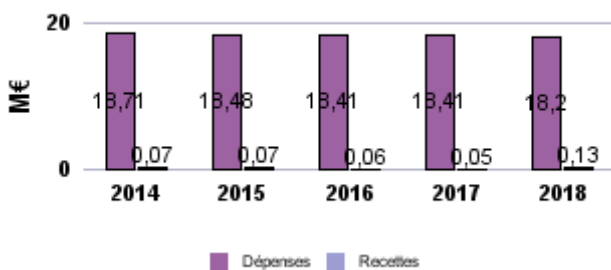
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 : 99,1%
2015 : 101,9%
2016 : 100,3%
2017 : 100,1%
2018 : 98,6%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

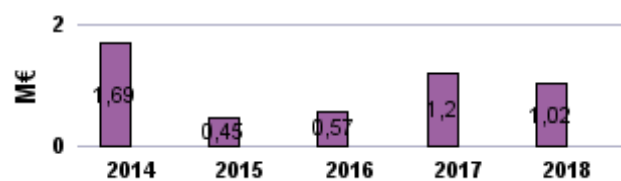
2014 : 87,9%
2015 : 63,0%
2016 : 56,1%
2017 : 69,1%
2018 : 68,3%

Fonctionnement



En fonctionnement, le budget de la culture est constitué en quasi-totalité de subventions aux équipements culturels, aux festivals et réseaux, ainsi qu'aux artistes et compagnies.

Investissement



En investissement également, les dépenses correspondent essentiellement à des subventions. En 2017 et 2018, elles ont concerné principalement le soutien à la rénovation de la MC 93.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 37
catégorie B : 14
catégorie C : 3

Nombre total de postes : 54

Sont comptabilisés les postes affectés au service de la Culture, aux missions MICACO (Art au collège) et MICOPTER (coopération culturelle) et aux services centraux de la DCPSL (Service des affaires générales, direction et secrétariat). Une réorganisation adoptée en 2018 et mise en oeuvre à partir de janvier 2019.

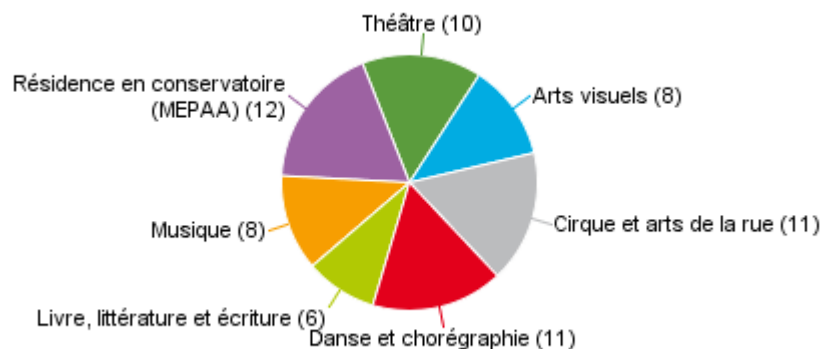
Action

Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Soutien aux résidences artistiques

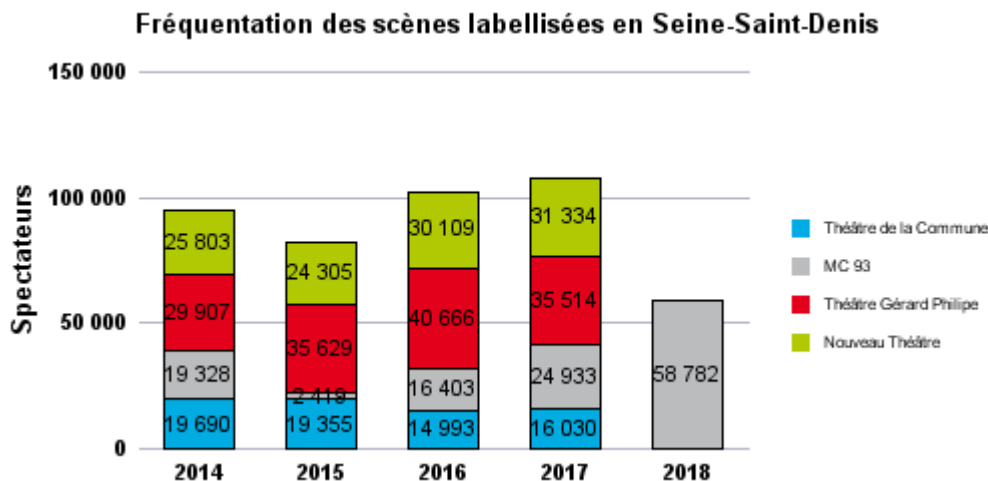
Nombre de résidences par nature en 2018

L'accueil d'artistes en résidence participe :
- au soutien à la création contemporaine et à sa diffusion ;
- à la structuration des partenariats avec les acteurs culturels et les communes.
Un des enjeux est de s'appuyer sur ce dispositif pour créer davantage de synergies entre les lieux de diffusion et favoriser la coopération territoriale.



Le dispositif de résidences couvre l'ensemble du domaine des arts : spectacle vivant, arts visuels, cinéma, livre (dispositif "Ecrivains en Seine-Saint-Denis"), musique, danse, théâtre...

En matière de spectacle vivant, ces partenaires structurants ont vocation à privilégier la création contemporaine tout en développant des programmes de sensibilisation pour le public le plus large. Ces structures développent de nombreuses actions éducatives, notamment en direction des publics scolaires, et accueillent des compagnies en résidences.



La fréquentation de la MC93 est en forte hausse en 2018. L'achèvement des travaux a permis la réouverture du lieu avec un bâtiment facilitant un projet d'activité plus ouvert sur la ville. Les données 2018 ne sont pas disponibles pour les autres scènes labellisées.

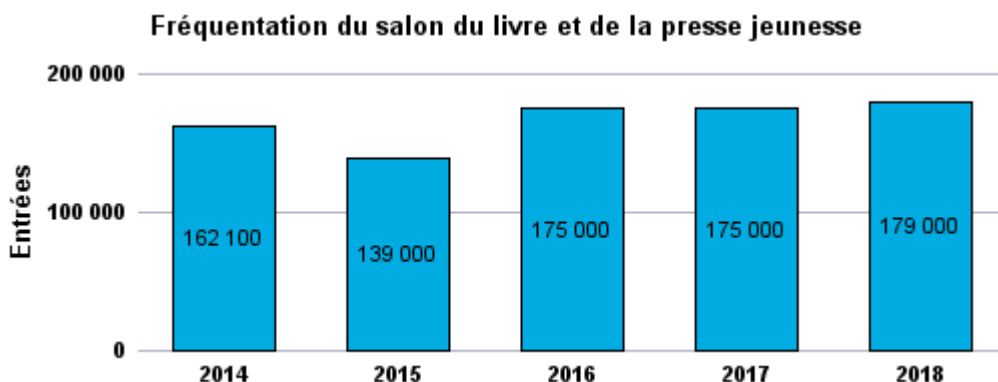
Festivals

Nombre de participants	2014	2015	2016	2017	2018
Rencontres chorégraphiques internationales	5 916	4 832	5 756	5 585	ND
Concerts Banlieues bleues	7 249	10 821	22 132	5 983	8 565
Actions musicales Banlieues Bleues	5 433	5 860	6 534	2 869	2 000
Festival de Saint-Denis	17 433	17 363	18 222	25 118	ND

Le Département soutient de nombreux festivals, de grande et moindre envergure, dans tous les champs artistiques (cinéma, arts visuels, spectacle vivant, littérature), à condition que ceux-ci soient cohérents avec les grands axes de sa politique culturelle et développent notamment des actions marquées en direction des publics. Le Département soutient en particulier les Rencontres chorégraphiques internationales, festival de danse contemporaine, Banlieues bleues, pour la création et diffusion de concerts de musiques vivantes et innovantes et le Festival de Saint-Denis, festival de musique classique alliant présentation d'œuvres majeures du répertoire et création.

Livre et lecture

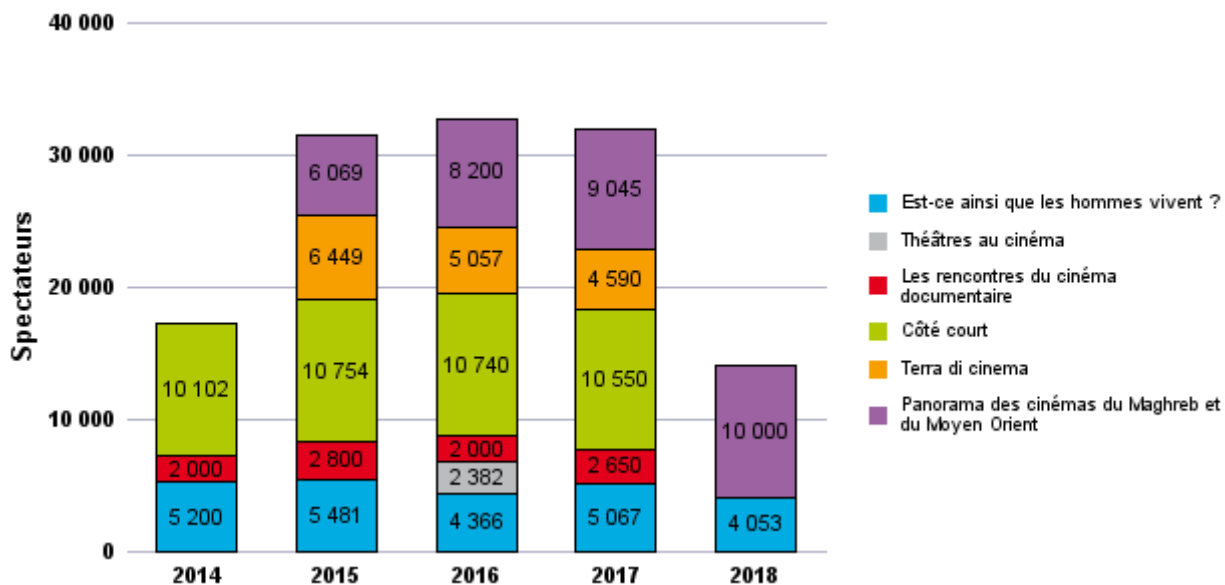
Soutenir la création contemporaine et sa diffusion, développer une dynamique de réseau entre professionnels du livre et impulser une dynamique de projets avec les bibliothèques et les librairies constituent les principaux objectifs en matière de lecture publique et de vie littéraire.



L'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge est depuis de nombreuses années l'objet de l'intervention du Département, en particulier via le soutien au Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), structure organisatrice du Salon du livre et de la presse jeunesse. Le CPLJ a repensé son modèle économique en gérant en interne sa commercialisation, en mettant en place des formations "école du livre" et en obtenant des financements européens. L'édition 2015 du salon a connu une baisse sensible de sa fréquentation dans le contexte des attentats.

Arts visuels et cinéma

Fréquentation des principaux festivals de cinéma en Seine-Saint-Denis



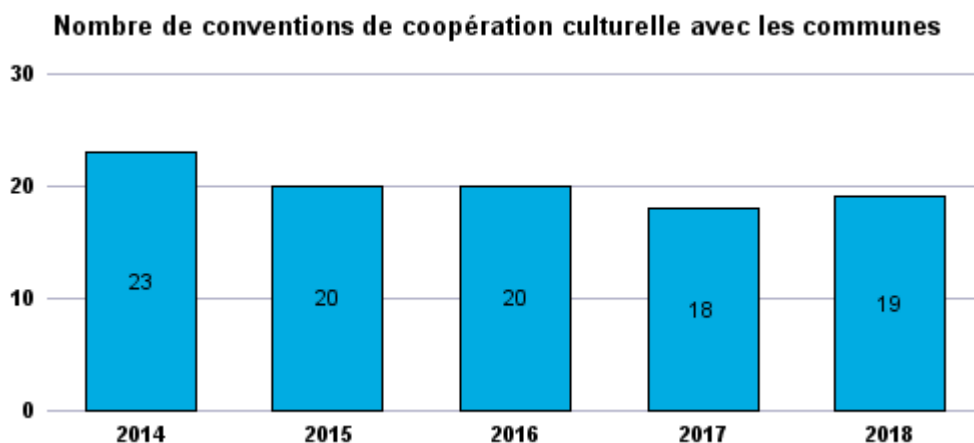
Les données 2018 concernant plusieurs festivals de cinéma ne sont pas disponibles. La fréquentation du festival Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen Orient continue sa progression, avec une nouvelle hausse en 2018.

Action

Développement de la coopération culturelle des territoires

Conventions de coopération culturelle et patrimoniale avec les communes

L'élaboration de ces conventions permet le partage des constats, des ambitions et des moyens avec les partenaires, dans le respect des compétences de chacun. À partir d'un état des lieux partagé, il s'agit d'arrêter des objectifs communs avec les communes, pouvant se décliner en projets, dans le cadre d'une programmation triennale.



En 2018, 2 villes ont été concernées par la signature d'une nouvelle convention pour la période 2018-2021 (Les Lilas et l'Île Saint Denis). 14 autres villes ont bénéficié de la signature d'un avenant programmatique.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	177	195	179	188	193
Montant versé en euros	15 503 416	15 551 344	14 462 529	13 785 995	15 119 842

Investissement	2017	2018
Nombre de subventions	1	2
Montant versé en euros	250 000	16 600

PROGRAMME

Patrimoine culturel

*Ce programme relève
de la Mission
Culture, patrimoine, archives*

Ce programme comporte trois actions :

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenariats.

Contexte

La mise en place récente de nouvelles dispositions règlementaires et de nouveaux programmes de protection et de valorisation du patrimoine permet d'envisager des actions marquées de la politique départementale en faveur d'une reconnaissance plus forte de certaines typologies d'édifices et de sites présents sur le territoire : labellisation au titre du patrimoine d'intérêt régional, volets patrimoniaux attachés à la création des futurs plans d'urbanisme intercommunaux (PLUi), « mission Bern », etc...

Objectifs du programme

Ce programme a pour ambition de contribuer à la connaissance et à la préservation du patrimoine de la Seine-Saint-Denis, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural. Il a également pour objectif d'en faire découvrir la richesse sur la base de travaux de recherche et de médiation approfondis, afin que les habitants puissent se l'approprier.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental ;
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large ;
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.

Principales réalisations et principaux résultats

Les principales réalisations en 2018 ont été les suivantes :

- l'enrichissement de l'offre de valorisation proposée par l'archéosite de la Haute-Île avec l'ouverture au public de la clairière néolithique organisée autour d'une maison danubienne reconstituée ;
- la poursuite de la préfiguration du Pôle archéologique de la Haute-Île avec la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale et financière et la finalisation d'un projet de convention de partenariat et de coopération unissant le Département et l'Etablissement public de santé (EPS) de Ville Evrard ;
- l'obtention par le bureau du patrimoine archéologique du ministère de la Culture de l'habilitation en tant qu'opérateur d'archéologie préventive ;
- la poursuite de la phase terrain de l'importante fouille archéologique préventive de Bobigny – La Motte relative à un vaste secteur artisanal antique ;
- la mise en ligne, en février 2018, du nouvel atlas du patrimoine, dont les contenus font l'objet d'une éditorialisation beaucoup plus poussée qu'antérieurement ;
- la réalisation ou l'accompagnement de partenaires dans la réalisation d'études techniques et de faisabilité sur des édifices ou ensembles d'intérêt patrimonial : ancienne ferme de Ville-Evrard, piscine et tribune du Parc interdépartemental des sports de Marville... ;
- la mise en œuvre et l'accompagnement du processus de labellisation de neuf sites et bâtis patrimoniaux situés en Seine-Saint-Denis au titre du « Patrimoine d'intérêt régional » : parc de La Poudrerie, ancienne poudrerie nationale de Sevrans-Livry ancienne imprimerie de l'Illustration, cité-jardin de Stains, etc. ;
- la présentation de la candidature du parc de la Poudrerie, dont la gestion est assurée par le Département, à la Mission Bern, ayant généré l'attribution d'un fonds de 200 000 € dans le cadre du « Loto du patrimoine » ;
- le déploiement de plusieurs dispositifs d'éducation au patrimoine, intitulés « projet d'éducation à la ville », et que le service a engagés dans le cadre du PED2 ;
- la poursuite de la déclinaison opérationnelle et de l'ancrage territorial des conventions partenariales : exposition « Art et archéologie » à la médiathèque de Neuilly-sur-Marne puis, dans un cadre plus étoffé, au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, formations « jeunesse, mémoire et citoyenneté » à destination des personnels des centres de loisirs (avec le Mémorial de la Shoah), séminaire de travail en vue de la sensibilisation des acteurs du territoire à l'histoire de l'immigration (avec le MNHI).

Ces réalisations se déclinent à travers les trois actions suivantes :

Au titre de l'action « **Recherches archéologiques et patrimoniales** », l'année 2018 a permis de mener à bien plusieurs opérations de recherche :

- l'achèvement de la première tranche de l'importante fouille d'archéologie préventive de Bobigny - La Motte ;
- la réalisation pour le compte du Département, ou en accompagnement des partenaires, d'études diagnostics patrimoniales détaillées. Celles-ci ont porté sur plusieurs ensembles bâtis et/ou sites présentant un intérêt patrimonial et faisant l'objet de

projets de reconversion ou de réutilisation : ancienne ferme de l'hôpital de Ville-Evrard, parc interdépartemental des sports de Marville (piscine, tribune, anciennes écuries et logements,...), à Saint-Denis-La Courneuve, anciens établissements Champagnole (La Courneuve) ;

- la poursuite des actions de recherche sur des sites patrimoniaux remarquables faisant l'objet de projets de réhabilitation, de valorisation ou de procédures de protection ou labellisation diverses : parc de la Poudrerie de Sevran-Livry, anciennes usines Pouchard (Pantin), lycées, équipements sportifs divers, cités-jardins, œuvres de Jean de Mailly à Rosny-sous-Bois.

Au titre de l'action « **Consolidation et transmission des savoirs** », les priorités de l'année 2018 ont concerné la poursuite de la mise en place de la stratégie de valorisation éditoriale et numérique (publications d'un nouvel opus du « Patrimoine inattendu » sur le Parc de la Poudrerie, et la mise en ligne du nouvel Atlas de l'architecture et du Patrimoine).

L'objectif de transmission et de partage des savoirs s'est traduit en 2018 par :

- une première consolidation de la valorisation archéologique s'inscrivant dans l'ouverture au public de la clairière néolithique de l'archéosite de la Haute-Ile ;
- la co-construction avec le service de la culture de deux expositions croisant les questionnements communs de l'archéologie et de l'art contemporain ;
- la publication du volume de la collection nationale « Carte archéologique de la Gaule » consacrée à la Seine-Saint-Denis ;
- la poursuite d'un élargissement dans le temps et sur différents territoires du dispositif De Visu ;
- la contribution à plusieurs ouvrages collectifs : sur les Cités-jardins d'Ile-de-France, sur les réalisations de François Coignet sur le territoire de Plaine Commune, etc. ;
- de nombreuses actions à l'initiative du Département dans la programmation des Journées européennes du patrimoine : ateliers, exposition et jeux à l'Archéosite, ouverture au public de la Bourse du travail, spectacle de danse contemporaine, jeu de piste et visites guidées au Parc de la Poudrerie, et enfin, une seconde participation à une initiative originale, en lien avec les politiques de diversité portées par le Département : les Journées du patrimoine.

Enfin, au titre de l'action « **Structuration des partenariats** », l'année 2018 a permis :

- la poursuite des conventions de projets avec plusieurs établissements d'envergure nationale, en particulier le Musée national de l'histoire de l'immigration et le Mémorial de la Shoah ;
- la densification des relations avec le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis et le musée de la Résistance nationale, qui commencent à s'inscrire dans les dispositifs départementaux, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle ;
- la participation active à la structuration et au déploiement d'associations patrimoniales ou culturelles, telles que l'Association régionale des Cités-jardins d'Ile-de-France ou les Neuf de Transilie ;
- la participation à l'animation du réseau scientifique et culturel avec des interventions régulières des agents dans le cadre des CIRA, des congrès de l'ANACT, auprès de plusieurs écoles d'architecture (ENSAPB, ENSAPLV, ENSAVT, Ecole de Chaillot,...) ou universités (Paris I, Paris 4, ESTP Cachan,...) et des participations à plusieurs conseils scientifiques (DRAC Ile-de-France et Ministère de la Culture, réseau PUCA,...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
Recherches archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,175	0,207	0,169	0,163	0,243
	Recettes	0,327	0,028	0,192	0,205	0,032
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,268	0,341	0,278	0,238	0,195
	Recettes	0,009				
Structuration des partenariats	Dépenses	0,146	0,138	0,143	0,072	0,145
Total Programme Patrimoine culturel	Dépenses	0,590	0,687	0,591	0,472	0,583
	Recettes	0,336	0,028	0,192	0,205	0,032

Investissement		2014	2015	2016	2017	2018
Recherches archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,016	-	0,020	0,116	0,035
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,010	0,036	0,066	0,499	0,065
Total Programme Patrimoine culturel	Dépenses	0,026	0,036	0,086	0,615	0,100

Programme

Archives

Ce programme relève

De la Mission

Culture, patrimoine, archives

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs,
- Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

Contexte

Lieu de mémoire, les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constitués dans le ressort du Département. Quels qu'en soient l'âge (du Moyen Age à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques...), ces documents constituent un patrimoine unique et irremplaçable qui témoigne de l'histoire de la Seine-Saint-Denis et qui constitue sa mémoire écrite.

Aujourd'hui, la principale difficulté à laquelle doit faire face la DSA porte sur la saturation des espaces de conservation pour les archives papier. Plusieurs réponses s'offrent au Département qui seront toutes examinées sous l'angle du rapport coûts / bénéfices attendus en matière de stockage. En outre, un projet de bâtiment d'archives mutualisé entre la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis commence à se dessiner, mais ne verra pas le jour avant 2024-2025.

La DSA s'est dotée d'un projet scientifique, culturel et éducatif qui en 4 axes et 63 propositions projette son action pour les années 2018-2021. En parallèle une réorganisation est venue retoucher l'organisation interne de la direction pour l'adapter aux évolutions du monde des archives et du contexte administratif.

Jusqu'en 2018, et pendant une dizaine d'années, le ministère de la Culture a subventionné les projets de systèmes d'archivage électronique (SAE) des collectivités, seuls à même d'assurer l'archivage définitif des données dans les conditions normatives requises. Le Département de la Seine-Saint-Denis a fait le choix de dématérialiser entièrement le flux de ses actes (délibérations, arrêtés et décisions du Président) et la direction des services d'archives (DSA), associée à d'autres directions, a pu mettre en place le pré-archivage électronique de ce flux, en attendant la mise en production du SAE qui devrait intervenir en 2019-2020.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques et opérationnels du programme sont les suivants :

- Au cœur du métier d'archiviste : collecter, préserver, classer et décrire les archives :
 - conseiller les services en matière de tri et de classement et évaluer l'intérêt historique de leur production documentaire,
 - préserver les collections par des actions de conservation préventives et curatives (conditionnement, restauration, numérisation),
 - combler l'arriéré de classement des fonds des Archives départementales,
 - homogénéiser, normaliser et améliorer les instruments de recherche mis à la disposition du public.
- Archives, images, sons et technologies de l'information : répondre aux défis de la révolution numérique :
 - développer et optimiser, à toutes les étapes de la chaîne archivistique, le recours aux technologies de l'information, notamment par l'évolution du système d'information des Archives départementales et l'évolution du site Internet des Archives départementales,
 - conforter les actions du pôle image (archives audiovisuelles, photographiques et iconographiques),
 - trouver les solutions adéquates à la collecte, au traitement, à la description et à la communication des archives numériques natives (archives électroniques), pour être à même de répondre aux obligations légales en la matière.
- Archives et publics scolaires : concourir à l'offre du Département en termes d'actions éducatives :
 - porter les parcours du Projet éducatif départemental (PED) : « ateliers d'histoire », « parcours archives, histoire, citoyenneté », en lien avec la direction de l'Éducation et de la jeunesse (DEJ) et la direction de la culture, du patrimoine, des sports et loisirs (DCPSL),
 - poursuivre la participation aux stages en direction du public enseignant,
 - porter le Concours national de la Résistance et de la Déportation à l'échelle départementale avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et les associations de mémoire.
- Archives et histoire(s) : fédérer les acteurs de la mémoire en Seine-Saint-Denis :
 - animer le réseau des sociétés historiques et des associations de mémoire,
 - consolider les partenariats scientifiques avec l'université et les milieux de la recherche,
 - organiser des manifestations (expositions, journées d'étude, conférences, visites, participation à des actions extérieures) pour diffuser la connaissance scientifique sur le territoire en direction de tous les publics.

Action Collecte, conservation et traitements des archives

Au cours de l'année 2018, le volume d'archives publiques entrantes a représenté 662 mètres linéaires (ml) dont 274 ml en provenance des juridictions (tribunal de grande instance, tribunaux d'instance..) et 190,8 ml en provenance de communes et groupements de communes. Quant au volume d'archives privées entrants, il était de 15,90 ml dont 11,05 d'archives personnelles et familiales et 4,85 ml d'archives d'associations, de partis politiques et syndicats. La collecte a aussi concerné les documents figurés (23,7 ml et plusieurs pièces isolées) et les archives audiovisuelles.

Concernant les actions relatives aux archives des services départementaux, la DSA a maintenu des actions de formations sur le classement et l'archivage à l'attention des services départementaux, instruction des bordereaux de versement et bordereaux d'élimination, et des opérations de tri et de classement des archives du Secrétariat général (77 ml d'archives éliminés et 83 ml d'archives définitives versés [délibérations, rapports, conventions]).

Dans le cadre de projets de dématérialisation du Département, la DSA reste particulièrement mobilisée, que ce soit sur le module d'archivage intermédiaire sur la GED Alfresco, pour lequel les paramétrages réalisés en 2018 ont permis une entrée en production en janvier 2019 de l'archivage intermédiaire des actes réglementaires, ainsi que sur les projets de dématérialisation (demandes de subvention, Ged, dossier agent, marchés publics...).

La DSA conduit également le projet de Système d'archivage électronique (SAE) de la collectivité. En 2018, une instance de test de la solution d'archivage électronique As@lae a été installée et la formation des archivistes sur cet outil et sur le Standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA) a été réalisée. En parallèle, une réflexion a été menée sur le bordereau de versement des actes (délibérations, décisions, arrêtés) en vue de l'intégration et de l'entrée en production du SAE en 2019.

Sur la conservation des archives, les agents ont conditionné ou reconditionné plus de 100 ml d'archives, qu'elles soient sur support papier ou documents figurés. Les documents figurés ont fait l'objet de travaux de numérisation (8 173 images numérisées). Enfin, 172 heures d'archives audiovisuelles ont été numérisées. Le marché de restauration a été mis en arrêt, et reporté en 2019, suite à la réalisation de tests d'amiante sur les fonds d'archives.

Afin d'assurer le stockage et la sauvegarde des fichiers issus de la numérisation de documents d'archives (supports des originaux et archives audiovisuelles numériques natives), la DSA utilise une plateforme de sauvegarde des données sur bandes LTO. Fin 2018, le volume total des fichiers conservés sur bandes LTO avoisine les 180 To. L'obsolescence de cette plateforme fait peser un risque sur la sécurité des données archivées, et implique donc son remplacement.

La mise en ligne du nouveau portail de valorisation des archives, initialement prévue pour 2018, a été reportée à 2019 en raison de difficultés techniques (hébergement et synchronisation des données).

Les instruments de recherche, créés et rendus systématiques pour toute nouvelle entrée d'archives en 2017, sont désormais produits dans un format ouvert et interopérable en langage XML/EAD .

Sur les archives publiques papier, le contrôle et la description des versements de 2018 a représenté 662 ml soit 97 bordereaux de versement et le traitement du passif a porté sur 8,5 ml. Sur les archives privées papier, les fonds traités ont été de 67 ml. Le traitement et la collecte ont également porté sur les documents figurés et les archives audiovisuelles.

A la fin de l'année 2018 une alerte sur la possible présence de poussières d'amiante dans les archives a motivé une série de tests surfaciques et atmosphériques qui ont permis de lever tout doute. Un plan de prévention a été mis en place.

Action Communication, valorisation et parcours éducatifs

Concernant la communication des archives, la fréquentation de la salle de lecture est en baisse (753 lecteurs contre 806 en 2017). Cette baisse est à mettre en lien avec plusieurs fermetures de la salle de lecture. Toutefois, l'activité de la salle de lecture reste importante avec 2 380 séances de travail et 16 297 documents communiqués.

De nouvelles ressources numérisées utiles à la généalogie ont été proposées sur des ordinateurs en salle de lecture, tels que les registres d'état civil et les recensements de population, en attendant leur mise en ligne au sein du nouveau portail de valorisation. La non refonte de celui-ci en 2018 (mise en ligne prévue en 2019) explique la baisse de la fréquentation du site internet de la DSA.

Plusieurs ateliers ont été mis en place : un cycle d'aide à la recherche pour les étudiants et généalogistes amateurs, un cours de paléographie niveau débutant et un atelier généalogie. Enfin, un programme de conférences sur l'histoire des villes du département à partir de fonds d'archives audiovisuelles (films documentaires) est proposé sur l'heure méridienne afin de viser plus particulièrement le public des agents départementaux.

Concernant les actions éducatives, 810 élèves ont été accueillis en 2018. Ces chiffres d'accueil pour un atelier d'histoire ou pour le parcours Archives-Histoire-Citoyenneté sont relativement stables depuis trois ans. En parallèle, les actions de formations des enseignants se poursuivent avec l'organisation de deux stages « ouverture culturelle » avec la Délégation académique à

l'action Culturelle (DAAC) du rectorat de Créteil et avec l'organisation d'une séance de formation des professeur-e-s des écoles.

En termes de valorisation patrimoniale et scientifique, les propositions culturelles développées en 2018 sont décrites ci-après.

L'exposition « *Regard sur la pauvreté, photographies de Walter Weiss (1971-1973)* », du 1^{er} février au 21 septembre 2018, réalisée à partir des photographies de Walter Weiss, jeune suisse bénévole à ATD Quart monde au début des années 1970. L'inauguration a eu lieu le 8 février 2018 et a rassemblé 42 personnes. Plusieurs évènements autour de cette exposition se sont développés : deux tables rondes (la première ayant réuni 40 personnes et la seconde 32 personnes), une journée d'étude (57 personnes), une visite hors les murs à Noisy-le-Grand (23 personnes), une séance de présentation de documents d'archives (10 personnes) et de deux projections audiovisuelles (8 personnes), 12 visites guidées de l'exposition (130 personnes) et des visiteurs individuels (109). Au total, ce sont 451 personnes qui se sont déplacées pour cette exposition.

Des tables rondes et séminaires qui ont sensibilisé 357 personnes :

- une journée d'étude en partenariat avec le musée de l'Histoire vivante de Montreuil et l'Institut CGT d'histoire sociale (IHS-CGT93) autour des 50 ans de mai 1968 (45 personnes),
- le lancement de la « séance de 12 h 32 », dans la suite de l'exposition autour des photographies de Walter Weiss. A la rentrée 2018 a été proposé un cycle de projections autour des villes de Seine-Saint-Denis, destiné de prime abord aux agents du département (66 personnes, 2 séances de 12h32),
- une table ronde sur « le 17 octobre 1961 dans la création littéraire » (6 personnes),
- l'accueil et la co-organisation d'une table ronde « *Histoire et mémoire du territoire : quelle transmission pour la jeunesse en Seine-Saint-Denis ?* », dans le cadre du Printemps de la mémoire (30 personnes),
- la co-organisation du séminaire « *La région parisienne, territoires et cultures* » sur le thème des « *Loisirs et fêtes en ville* » puis « *du Grand Paris vert* » (178 personnes, 8 séances de séminaire),
- la poursuite du partenariat avec l'association Périphérie autour de l'ouvrage *L'écran rouge* (32 personnes).

Action Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier

Le soutien du Département aux associations historiques, de mémoire et du monde combattant s'est poursuivi. En 2018, 25 associations dont 21 historiques et patrimoniales et 4 d'anciens combattants ont reçu des subventions départementales pour le fonctionnement de leurs structures pour un montant total de 50 000 euros.

En avril 2018, une journée dédiée aux associations historiques et patrimoniales a été lancée dans le but de créer, à l'échelle du département, un réseau des associations historiques et patrimoniales ayant un fonctionnement et des objectifs communs, mais qui œuvrent isolément sur le territoire départemental.

La journée a permis un échange d'informations entre associations et acter le principe d'un renouvellement annuel de celle-ci.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,045	0,044	0,038	0,037	0,027
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,066	0,014	0,033	0,031	0,025
	Recettes	0,088	-	0,010	-	0,040
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,053	0,052	0,052	0,050	0,050
Total Programme « Archives »	Dépenses	0,164	0,110	0,124	0,118	0,102
	Recettes	0,088	-	0,010	-	0,040

Investissement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,098	0,144	0,150	0,128	0,999
Total Programme « Archives »	Dépenses	0,098	0,144	0,150	0,128	0,999

PROGRAMME

Archives

Mise en œuvre : Direction des Services d'Archives (DSA)

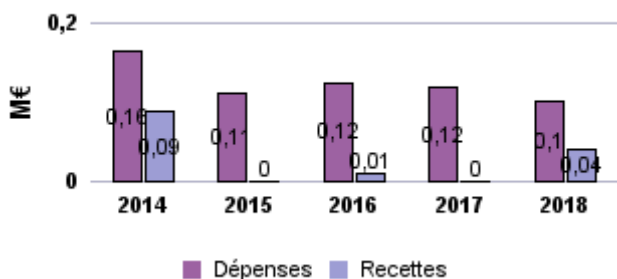
La politique Archives a pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constituées dans le ressort du Département.

Moyens financiers

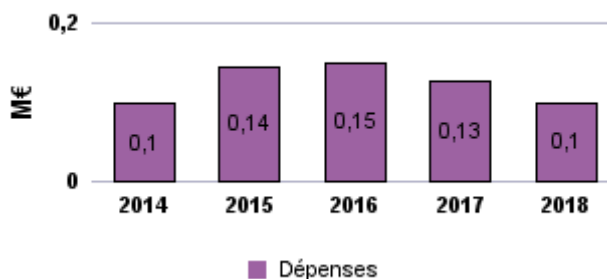
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014 :	83,96%
2015 :	78,60%
2016 :	99,24%
2017 :	98,86%
2018 :	94,56%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014 :	67,26%
2015 :	72,55%
2016 :	94,71%
2017 :	80,72%
2018 :	61,03%

Fonctionnement



Investissement



Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	19
catégorie B :	10
catégorie C :	11

Nombre total de postes : 40

La Direction des services d'archives bénéficie de 2 postes d'Etat de catégorie A, notamment pour exercer les missions de contrôles scientifique et technique assurées en son nom, ainsi que de l'appui d'un enseignant en charge du Service éducatif à raison de 6 heures hebdomadaires.

Action

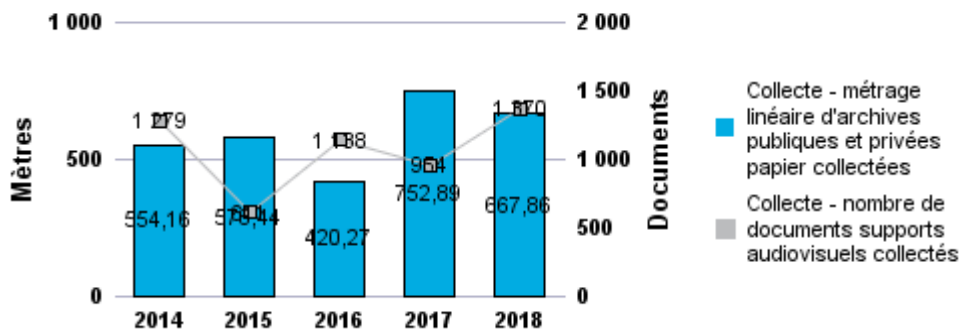
Collecte, conservation et traitement des archives

Collecte

Activités de collecte

Cette prestation concerne d'une part les documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, d'autre part des fonds d'origine privée de toute provenance.

Dans le domaine des archives électroniques, un travail spécifique est mené sur le projet d'archivage électronique.



La collecte papier de 2018 est en deça des chiffres de 2017, mais reste supérieur aux années précédentes. Elle concerne en majorité les juridictions (tribunaux d'instance, tribunal de grande instance...). Le nombre de documents collectés sur supports audiovisuels est aussi en hausse.

En attendant l'aménagement de nouveaux locaux de conservation d'archives, la politique de collecte se concentre sur les versements résultant d'une compétence obligatoire et sur les dépôts résultant de conventions en cours.

Conservation

Cette prestation vise à préserver sur le long terme l'ensemble des fonds et collections dans des conditions matérielles optimales.

Les priorités sont :

- la conservation préventive ;
- la restauration des fonds papier ;
- la numérisation.

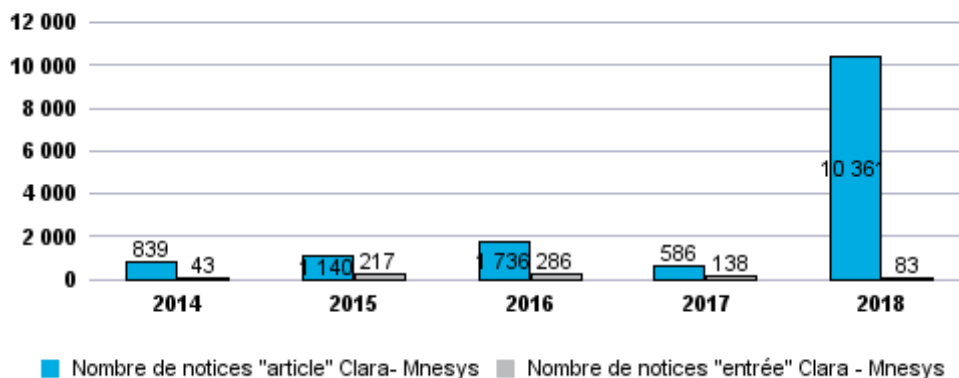
Cette prestation vise à poursuivre l'informatisation de la description archivistique, pour l'ensemble des fonds et collections.

A ce titre, le projet prioritaire concerne la mise en oeuvre du nouveau système de gestion des archives (application Clara - Mnesys)

	2014	2015	2016	2017	2018
Métrage linéaire de fonds publics et privés papier conditionnés	117	334	132	272	61
Nombre d'unités documents figurés conditionnés	12 548	20 820	19 206	1 751	25 296

Traitement

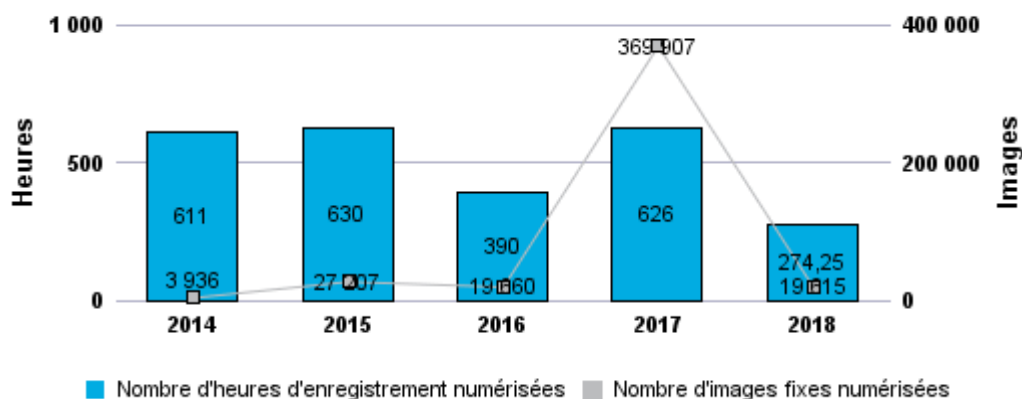
Informatisation de la description archivistique



	2014	2015	2016	2017	2018
Métrage linéaire d'archives publiques et privés papier traitées	156	453	161	196	76
Nombre de documents audiovisuels traités	1 379	611	3 912	957	572
Nombre d'unités de documents figurés traités	17 388	22 327	9 702	26 218	22 522

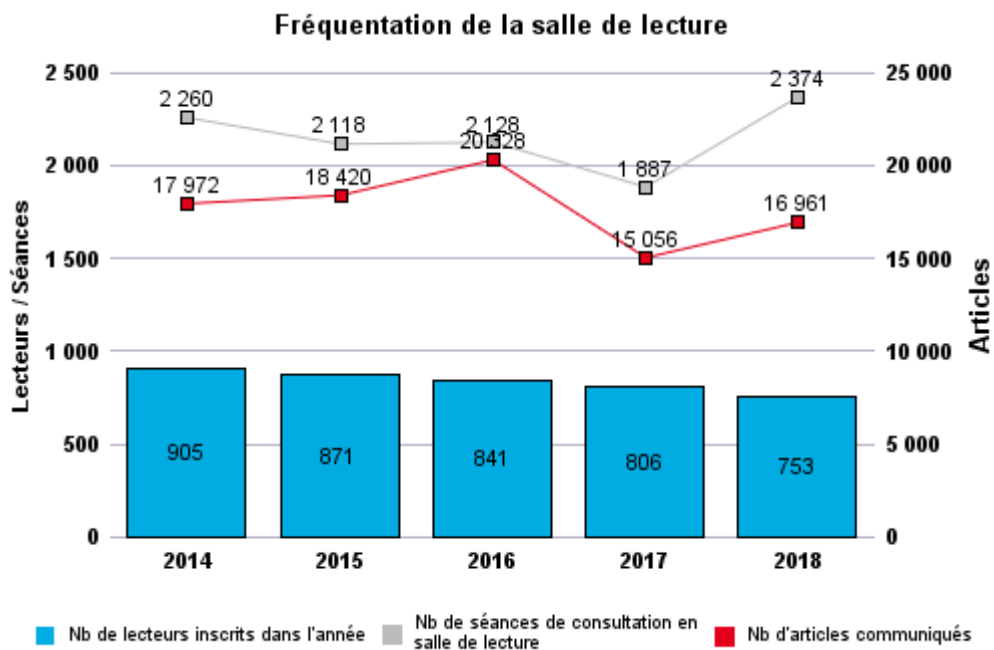
Numérisation

Numérisation des documents d'archives

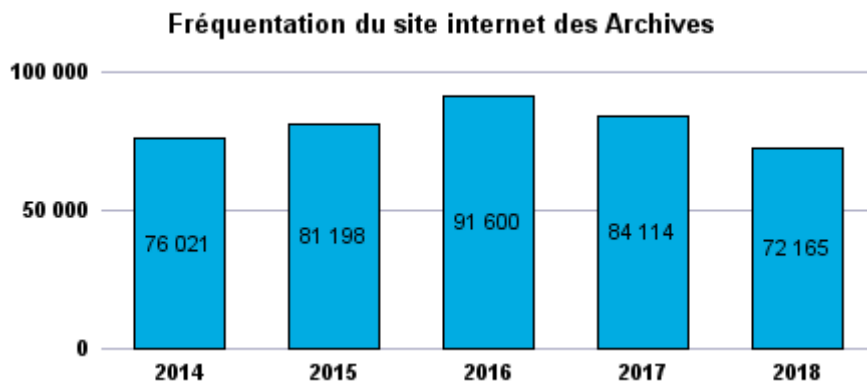


Le nombre d'images fixes numérisées et le nombre d'heures enregistrées ont baissé. Un important travail de numérisation des sources généalogiques (état civil, recensements de population, listes électorales, tables de succession et absences, répertoires des minutes notariales) pour réaliser un portail d'histoire des familles et des populations a été mené à son terme en 2018.

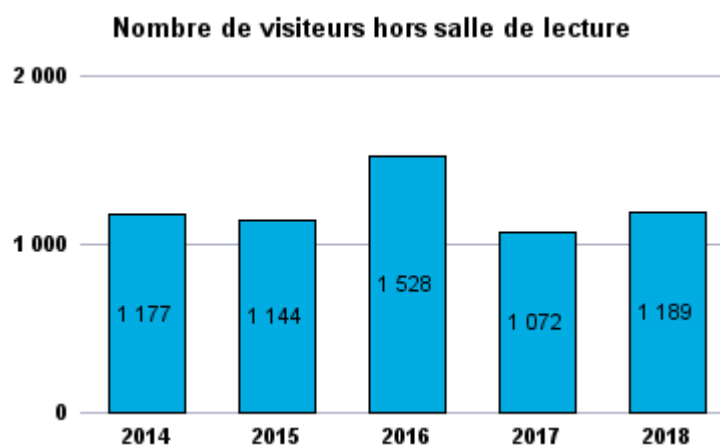
Cette action s'adresse à tous les habitants, et au-delà à toutes personnes intéressées par les documents accessibles aux Archives départementales.



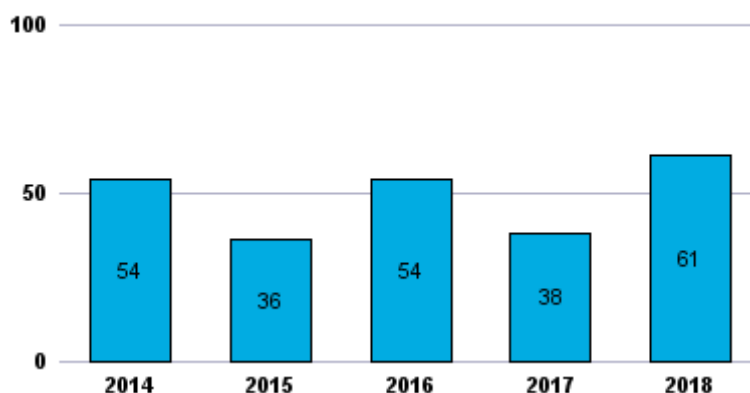
On observe une baisse de la fréquentation de la salle de lecture mais une hausse des communications. Le public généalogiste reste important (182 lecteurs) à cause de l'absence de sources généalogiques mises en ligne. On note une augmentation significative du nombre de recherches généalogiques, scientifiques et administratives demandées « à distance » par courrier ou par mail (1 580 demandes en 2018 contre 1 060 demandes en 2017).



La fréquentation du site internet a légèrement reculé en 2018. La mise en ligne des sources généalogiques du portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis, a été retardée par des difficultés techniques ainsi que la refonte du site internet de la DSA.

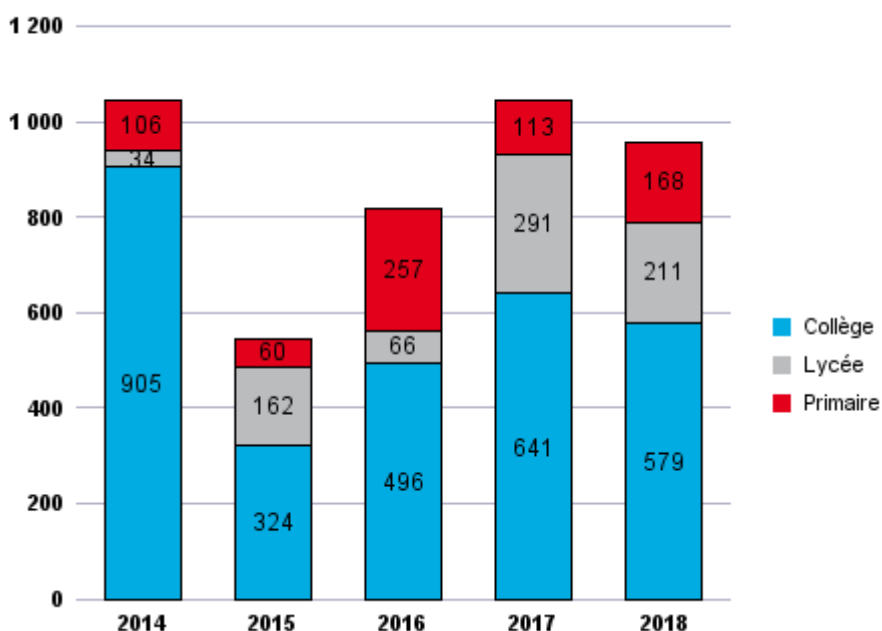


Nombre d'actions scientifiques et culturelles



Le nombre d'actions culturelles et scientifiques a connu une forte croissance en 2018 (+ 60 %). Cette hausse s'explique par le lancement des ateliers de la salle de lecture (généalogie, cycle d'aide à la recherche, paléographie) et de la séance de "12 h 32" (projections audiovisuelles).

Nombre d'élèves participants aux actions éducatives



Le nombre d'élèves accueillis aux Archives départementales a baissé de 8 % : 958 élèves en 2018 contre 1 045 en 2017. On observe une fidélisation des enseignants fréquentant les ateliers d'histoire. Le médiateur et la professeure-relais réalisent un travail de sensibilisation et de communication auprès des enseignants et des établissements scolaires pour élargir le public scolaire. Néanmoins, la vacance de poste du deuxième médiateur a limité l'accueil des classes qui aurait pu être beaucoup plus important en 2018.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	29	29	31	26	25
Montant versé en euros	53 023	52 073	52 973	49 973	50 000

Mission

Citoyenneté active et sports

Programme

Sport et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

PROGRAMME

Sport et loisirs

*Ce programme relève
de la Mission*

Culture, patrimoine, archives

Ce programme comporte trois actions :

- Développement équitable des disciplines sportives,
- Actions éducatives de sport et de loisirs,
- Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables

Contexte

La politique sportive impulsée par le Département est marquée par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris en 2024 et la volonté de construction d'un volet « héritage », pour que les Jeux ne soient pas juste un événement ponctuel sans retombées pour les habitants et le territoire.

Dans ce contexte, une clarification des financements du comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) fléchés vers les actions relatives à l'héritage est attendue.

Par ailleurs, l'activité est impactée par la réforme du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et plus globalement des crédits que l'Etat accorde au développement du sport.

Objectifs du programme

Le Département est engagé dès à présent dans la construction de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024. En matière de politique sportive, il s'agit ainsi de se projeter non seulement à six ans, mais aussi bien au-delà des JOP, pour construire une ambition qui permettra de franchir un seuil qualitatif significatif. L'enjeu est en effet de faire de la Seine-Saint-Denis un territoire sportif, qui permet à chaque individu de se construire, de s'engager dans le parcours de son choix, de poursuivre ses objectifs : santé, bien-être, convivialité, échanges, loisir, jeu, compétition, performance... et ce, dans le cadre qui lui sied : en club, à l'école ou de manière autonome.

Les objectifs de la politique sportive départementale se déclinent autour de trois axes complémentaires et interdépendants :

1. Accompagner et structurer le mouvement associatif du territoire :

La politique sportive du Département s'appuie sur la richesse et la vitalité du mouvement sportif organisé sur son territoire. Avec près de 1 900 clubs, la Seine-Saint-Denis dispose en effet d'un vivier qui se caractérise par son engagement, sa diversité et son dynamisme.

Si de nombreuses études montrent qu'au niveau national, la pratique du sport en club a tendance, depuis les années 1990, à stagner, le nombre de licenciés en Seine-Saint-Denis augmente de 2 à 3 % chaque année, et ce depuis maintenant plus de cinq ans, suivant ainsi le rythme de l'évolution démographique du territoire.

La politique sportive départementale s'attache ainsi à structurer cette offre sportive en s'appuyant sur un outil original, propre à la Seine-Saint-Denis et construit dans le dialogue avec le mouvement sportif : « le projet de territoire ». Cette volonté de mutualiser, de coordonner, d'assembler les différents acteurs d'une même famille sportive permet d'œuvrer au développement des disciplines, sous toutes les formes de pratique, pour un public de plus en plus diversifié.

Cette démarche se traduit également par la prise en compte de la pratique de performance. Le sport de haut niveau motive en effet les clubs à se structurer et à se professionnaliser. Il apparaît souvent comme une condition préalable avant d'envisager le développement de la diversité des pratiques ou de nouveaux projets. Le Département est attaché à cette approche de la performance dès lors que celle-ci contribue à structurer le parcours des jeunes sportifs du territoire en leur permettant d'atteindre l'excellence sans avoir à quitter leur environnement proche.

2. Aménager des espaces de sport et de loisirs durables et cohérents dans l'espace urbain :

Une part importante de la pratique sportive s'effectue hors des clubs, par des pratiquants dits « autonomes ». Les contours de cette population restent difficiles à saisir puisque certains de ces sportifs sont aussi inscrits dans des clubs. Certains pratiquent de manière très intensive et participent à des compétitions de haut niveau, quand d'autres vont avoir une pratique plus occasionnelle, par exemple sur leur temps de loisirs.

Au niveau national, cette population de sportifs a été en forte croissance lors des années 1980 et 1990, mais les chercheurs observent désormais un plafonnement et un tassement de la pratique « autonome ». Cependant, pour la Seine-Saint-Denis, on peut estimer qu'à l'image de la pratique en club, cette pratique autonome connaît elle aussi une légère croissance. Dans le cadre des travaux menés en amont de l'adoption du schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), l'Institut régional de développement du sport (IRDS) avait repéré une forte appétence de la population francilienne pour cette manière d'envisager la pratique du sport.

À cet égard, le SCOTES a mis en avant cette nécessité d'aménager la ville pour favoriser la pratique sportive. Face à la carence considérable dont souffre la Seine-Saint-Denis en matière d'équipements sportifs, ce schéma a ainsi posé plusieurs principes :

- en cohérence avec les projets de territoire, encourager la mutualisation ;
- rendre possible un usage multiple et varié des équipements sportifs existant ou à construire ;
- faciliter des modes de gestion souples qui permettent au mouvement sportif et à de nouveaux acteurs de travailler de concert ;
- promouvoir un aménagement urbain qui favorise la pratique sportive partout où elle est possible.

3. Promouvoir un sport et des loisirs solidaires et citoyens :

Les personnes qui pratiquent un sport sont celles qui ont commencé à prendre cette habitude depuis leur plus jeune âge. Au-delà des enjeux éducatifs pour la politique sportive, se profile également un enjeu social. En effet, le déterminant le plus important de la pratique sportive est social. Ce sont les catégories de la population les plus aisées, les plus éduquées, les mieux insérées qui s'engagent ou qui engagent leurs enfants le plus facilement dans la pratique régulière d'un sport. Inversement, les populations pauvres, précaires, peu diplômées sont les plus éloignées du sport. L'amélioration de l'offre des clubs permet de lever quelques obstacles, notamment financiers : les clubs sont nombreux à proposer des tarifs préférentiels, voire la gratuité, ou à équiper les enfants pour faciliter l'accès à leur discipline.

Si le développement d'une offre permettant la pratique autonome est important, cette dernière s'adresse à des personnes déjà convaincues par les attraits et les bienfaits du sport. Elargir encore le cercle de ceux qui font du sport impliquera donc de mettre en œuvre des stratégies plus innovantes.

En effet, les représentations qui entourent le sport, et celles que peuvent avoir certaines personnes d'elles-mêmes, constituent souvent des obstacles. Beaucoup ont ainsi tendance à considérer que le sport ne les concerne pas et ne s'autorisent pas à franchir le pas. L'enjeu principal de l'héritage à construire sera de s'appuyer sur les Jeux olympiques et paralympiques pour en faire une invitation pour chacun à pratiquer une forme de sport proche de ses aspirations.

À cet égard, le Département apparaît comme un acteur central puisqu'il dispose dans ses compétences obligatoires d'outils lui permettant de relever ce défi. Il est proposé d'agir sur plusieurs leviers : l'éducation, notamment à travers le sport scolaire, et ce dès le plus jeune âge, le jeu qui permet de privilégier une approche décalée et originale, et l'action sociale en s'appuyant sur des réseaux et des partenaires directement impliqués dans la relation avec les publics éloignés du sport.

Principales réalisations et principaux résultats

Les principales réalisations en 2018 ont été les suivantes :

Concernant l'action « **Développement équitable des disciplines sportives** », le service du sport et des loisirs a :

- achevé la mise en œuvre des réformes des dispositifs de droit commun approuvées en 2015 et 2016 ;
- mis en œuvre un nouveau dispositif d'aide pour les jeunes sportifs ;
- finalisé une enquête sur l'impact social et éducatif des partenaires sportifs en vue d'affiner la connaissance du réseau partenarial et de formaliser de nouvelles modalités de soutien ;
- accompagné les premières démarches mêlant arts et sports.

Plus précisément, le Département structure une offre sportive durable à travers le financement des partenaires et des dispositifs concernant notamment le tennis, la gymnastique, le judo, le handball, le football américain, le karaté et le badminton. Pour toutes ces disciplines, le bilan sportif et la mutualisation des moyens sont cette année encore très satisfaisants (Blanc-Mesnil Sports Tennis : vice-champions de France par équipes, Paul Degouy (Noisy-le-Grand gymnastique) : 3^{ème} aux championnats d'Europe au concours général, l'Acro Tramp Sevran 93 champion de France par équipe masculine, ESBM Judo : champion de France par équipe féminine et vice-champion de France par équipe masculine, le Flash de La Courneuve : champion de France élite de football américain, Romane Leitao et Fabien Tran (KCVO) champion·ne·s de France cadets en karaté katas, Kilian Cizo (SC Bobigny) : champion de France et d'Europe juniors en karaté combat, Aulnay Badminton : 4^{ème} du Top 12, etc...).

Le Département accompagne le réseau sportif sur les enjeux de société (handicap, santé, inclusion sociale...).

Il permet également aux jeunes d'évoluer à un niveau de pratique élevé sans devoir quitter le territoire et de contribuer ainsi au rayonnement du Département aux niveaux national et international.

Enfin, le Département soutient les valeurs et la pratique du sport scolaire : pour l'année scolaire 2017-2018, 131 associations sportives de collège ont été soutenues. Les Jeux des collèges, avec 1 265 élèves participants et 73 collèges présents, restent une manifestation départementale importante. Fin juin 2018, l'UNSS 93 dénombrait 20 367 licencié·e·s, 60 % garçons et 40 % de filles - taux stable, supérieur à la moyenne nationale, résultat de l'engagement de l'UNSS pour le développement de la pratique féminine.

En 2018 également, le Département a poursuivi sa participation à la préparation de l'accueil des JOP en 2024, notamment sur le plan événementiel : le 21 juin, des mini-olympiades organisées par le CDOS et l'USEP, animées par les comités départementaux et soutenues par le Département ont mobilisé 800 écoliers de primaires au parc interdépartemental de Marville à la Courneuve.

Concernant l'action « **Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables** », le service du sport et des loisirs a :

- mis en œuvre et proposé une refonte du Plan piscines 2016-2021 (avec notamment le lancement du projet Marville, et les études préalables pour le projet Pierrefitte-sur-Seine) ;
- accompagné les travaux (fouilles archéologiques) au stade de La Motte et au COSEC (isolation, chaufferie) ;
- animé la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature (CDESI) et produit les premières fiches du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) ;
- commencé la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne (le fonctionnement de la base a été perturbé en 2018 par une inondation l'impactant à 90 %. Les équipements de la base ont été inondés pendant deux mois. Un pompage a été nécessaire pour évacuer l'eau. Pour des raisons de sécurité, les activités nautiques n'ont pu reprendre qu'à partir du mois de mai. Malgré ces difficultés, la base a accueilli durant l'année 2018 29 partenaires pour un total de 23 856 personnes, soit une augmentation de fréquentation de 6,5 % par rapport à l'année 2017. 18 220 jeunes et enfants issus des collèges et des centres de loisirs du département ont bénéficié des activités de la base) ;
- mis en œuvre le renouvellement de la délégation de service public (DSP) du golf de La Poudrière et du centre équestre de La Courneuve ;
- proposé de nouvelles modalités de gestion des équipements sportifs, notamment en lien avec Paris ;
- engagé le processus de départementalisation du parc des sports de Marville.

Le stade départemental de La Motte à Bobigny a accueilli pour la saison sportive 2018/2019 40 726 usagers.

Le COSEC de Livry-Gargan a accueilli pour la saison 2017/2018 41 415 usagers dont 70 % d'associations livryennes.

Concernant l'action « **Actions éducatives de sport et de loisirs** », le service du sport et des loisirs a :

- produit une refonte de l'accompagnement des projets d'échanges de jeunes à l'international ;
- déployé un nouveau pôle d'animations d'été « Eté en herbe ».

Plus précisément, le Département structure une offre sportive éducative et une offre de loisirs éducatifs (notamment, les pôles d'animations d'été, construits en partenariat avec la DNPB, accueillent chaque année près de 36 000 personnes). 2 000 enfants et adolescents ont bénéficié du dispositif « Eté en herbe » destiné aux centres de loisirs municipaux

Enfin, en 2018, le Département a versé 2 265 bourses aux stagiaires BAFA et BAFD dans leur démarche de formation citoyenne.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,296	2,218	2,177	2,341	2,188
	Recettes	0,081	0,054	0,055	0,020	0,098
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	7,376	8,808	8,381	8,287	8,192
	Recettes	0,008	0,022			
Actions éducatives de sport et de loisirs	Dépenses	1,856	1,725	1,618	1,578	1,596
	Recettes					0,016
Total Programme Sports et loisirs	Dépenses	11,528	12,751	12,176	12,206	11,976
	Recettes	0,089	0,076	0,055	0,020	0,114

Investissement		2014	2015	2016	2017	2018
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	0,105	0,080	0,080	0,080	0,116
	Recettes					
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	0,624	1,385	2,276	3,455	4,264
	Recettes					
Total Programme Sports et loisirs	Dépenses	0,729	1,465	2,356	3,535	4,380
	Recettes	-	0,006	-		

PROGRAMME

Sport et Loisirs

Mise en œuvre : Service du Sport et des Loisirs de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

La politique départementale vise à favoriser le développement quantitatif et qualitatif des pratiques sportives, sous toutes leurs formes, en particulier celles des jeunes.

Moyens financiers

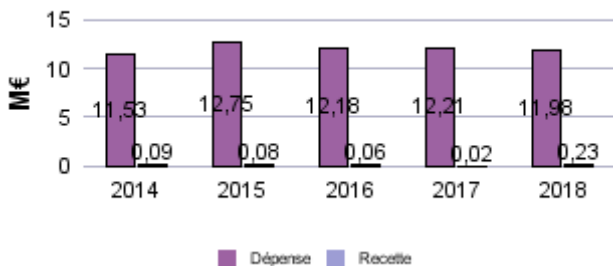
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	90,17%
2015 :	99,73%
2016 :	94,51%
2017 :	97,20%
2018 :	98,37%

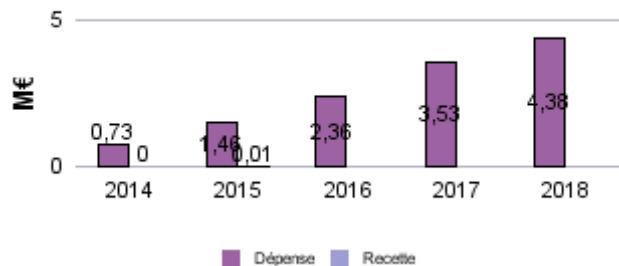
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	42,14%
2015 :	51,21%
2016 :	52,27%
2017 :	53,14%
2018 :	55,63%

Fonctionnement



Investissement



L'augmentation des dépenses en 2015 est due aux crédits liés à l'Euro 2016 et à la candidature aux Jeux olympiques (380 000 €).

Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté en 2017 puis 2018 avec de nombreuses subventions versées aux communes dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs et du Plan piscines, et avec la réalisation du parcours santé au parc George Valbon.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	18
catégorie B :	5
catégorie C :	21

Nombre total de postes : 44

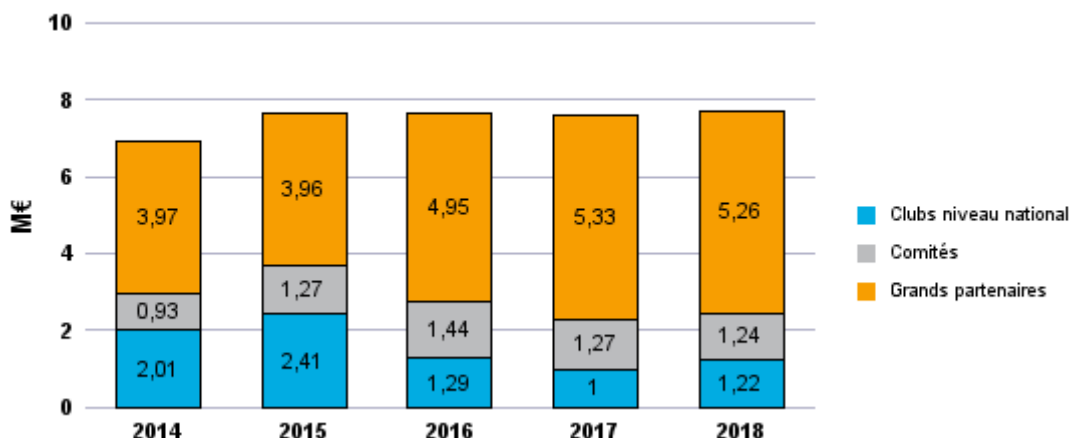
Actions

Développement territorial des disciplines sportives

Promotion des disciplines

La promotion des disciplines et l'élévation de la qualité des pratiques sont un aspect essentiel de la politique sportive du Département. Elles traduisent sa volonté de conjuguer le développement du sport de haut niveau et celui du grand public.

Subventions aux partenaires sportifs

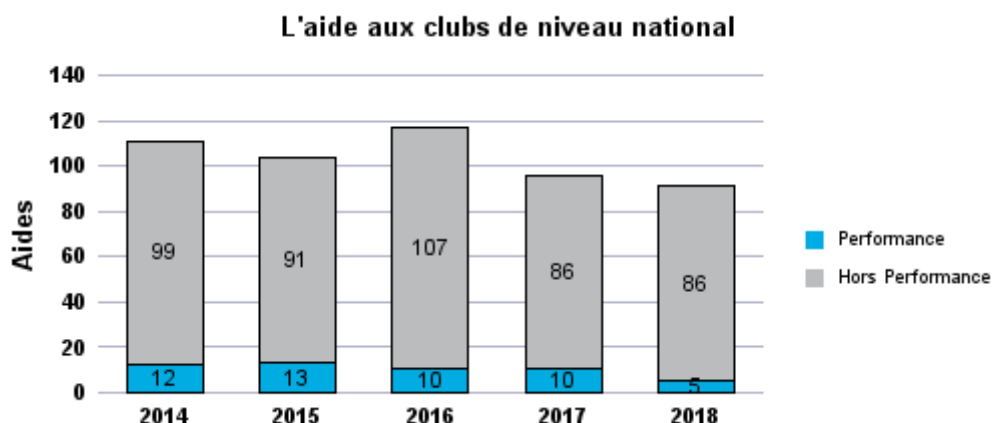


Pour rappel, le Département soutient trois types de partenaires sportifs :

- les "grands partenaires" : 9 partenaires privilégiés du Département, clubs phare dans leur discipline, qui mutualisent les moyens à l'échelle du département, mènent des actions en direction des publics spécifiques (handicapés, seniors, féminines) et accompagnent le réseau sportif sur les enjeux de société (handisport, santé, charte éthique du sport).
- les comités sportifs, qui portent des projets conciliant la pratique conduisant au haut niveau et le sport grand public. Lorsqu'ils s'appuient sur les clubs locaux référents départementaux, ils constituent des "dispositifs 93".
- le soutien aux clubs de niveau national.

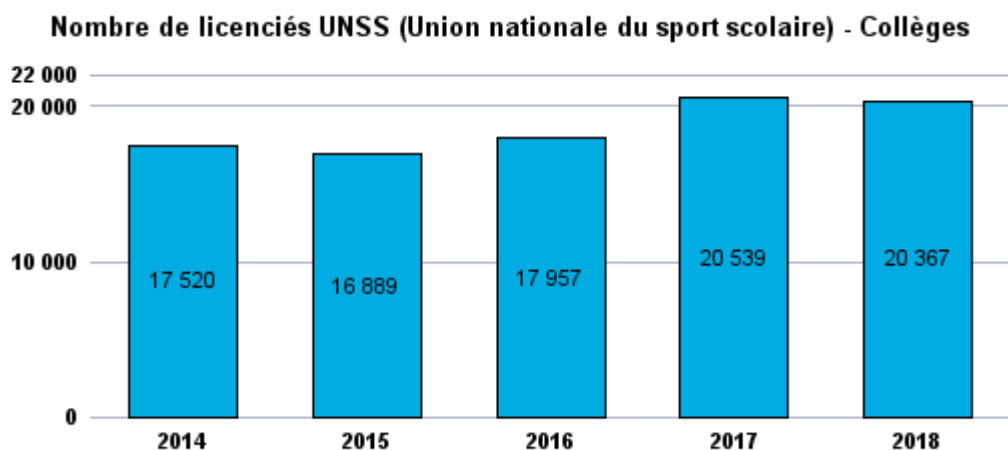
Aide aux clubs pour la pratique de niveau national

Le Département soutient les clubs évoluant à un niveau national par une subvention pour une partie des frais de déplacement et d'hébergement. Parmi eux, les clubs de performance ont un niveau de pratique (élite) proche des clubs conventionnés. Leur niveau de subvention est corrélé au niveau sportif des équipes premières.



Soutien aux associations sportives de collèves

Les associations sportives des collèges publics ou privés sous contrat affiliés à l'UNSS 93 bénéficient de subventions de fonctionnement qui visent à favoriser les associations les plus actives et les plus en phase avec la charte de l'UNSS 93.



Grandes manifestations sportives départementales

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de collèges participant aux Jeux des collèves (sur les 125 collèges publics)	81	77	74	72	72

Depuis 2015, le Département et l'UNSS ont volontairement restreint la participation au Jeux des collèves pour assurer un meilleur accueil des collégiens.

Aide financière aux BAFA et BAFD

Le Département aide financièrement à former les personnels non professionnels des centres de loisirs et de vacances des villes et associations de Seine-Saint-Denis.

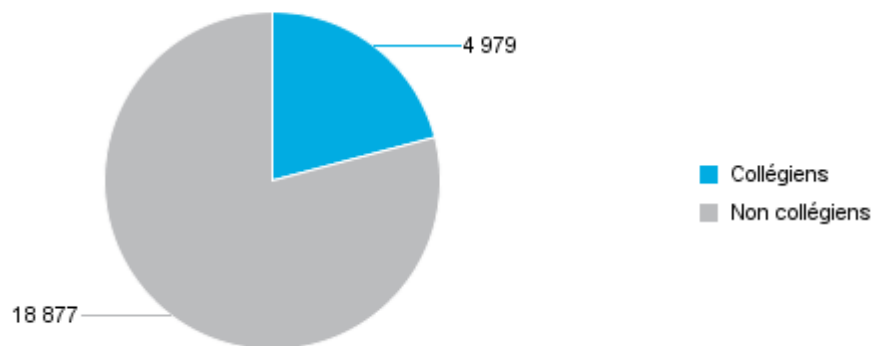
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une prise en charge	2 481	2 700	2 986	2 359	2 265

Le Département prend en charge 20 % des coûts des stages BAFA/BAFD lorsque le stage s'effectue avec l'un des organismes formateurs conventionnés avec le Département. La délibération du 12 décembre 2013 a réformé le dispositif, en portant l'aide à 40 % pour les approfondissements de BAFA ayant pour thème l'accueil des enfants porteurs de handicap ou les activités physiques de pleine nature.

Soutien au fonctionnement de la Base de loisirs de Champs-sur-Marne

La base de loisirs de Champs-sur-Marne accueille gratuitement des enfants âgés de 6 à 12 ans des centres de loisirs, des collégiens (classes de sixième et de cinquième dans le cadre de leurs cours d'EPS) et des clubs sportifs.

Fréquentation de la base de loisirs de Champs-sur-Marne en 2018

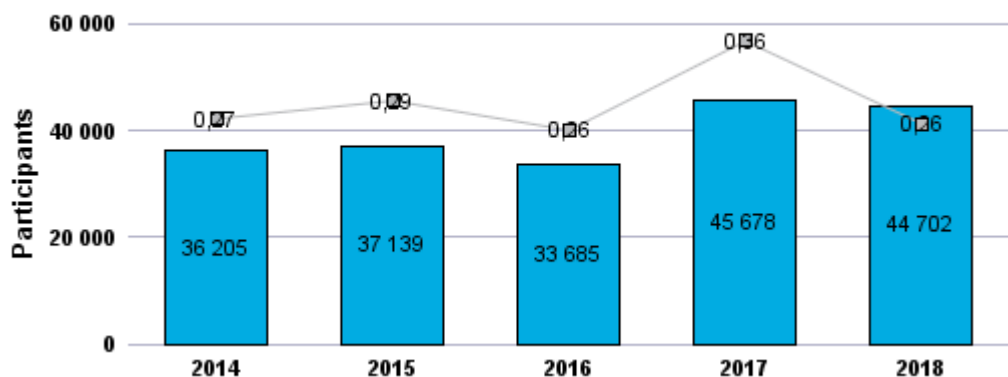


Le fonctionnement de la base de loisirs de Champs-sur-Marne a été perturbé en 2018 par une inondation l'impactant à 90%. Les équipements de la base ont été inondés pendant 2 mois. Malgré ces difficultés, la base a accueilli 29 partenaires, pour un total de 23 856 personnes, soit une augmentation de la fréquentation de 6,5% par rapport à l'année 2017.

Soutien aux dispositifs d'animation d'été

Les animations d'été (ex : VVV), réalisées sur la base d'un montage partenarial ou intercommunal, accueillent des centres de loisirs et des services jeunesse. Il s'agit d'offrir des activités éducatives de sport, de culture et de loisirs à des publics âgés de 7 à 18 ans fragiles ne fréquentant pas les structures d'animation ordinaires.

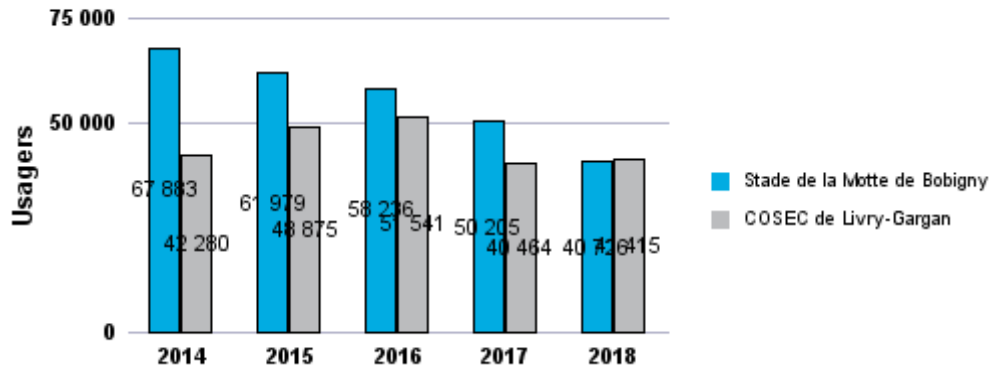
Fréquentation des dispositifs d'animations d'été et montant des subventions



Le Département soutient les dispositifs d'animations d'été (ex : VVV) dans les parcs départementaux, avec notamment le label "Été en herbe".

Equipements départementaux en gestion directe

Fréquentation des équipements départementaux en gestion directe

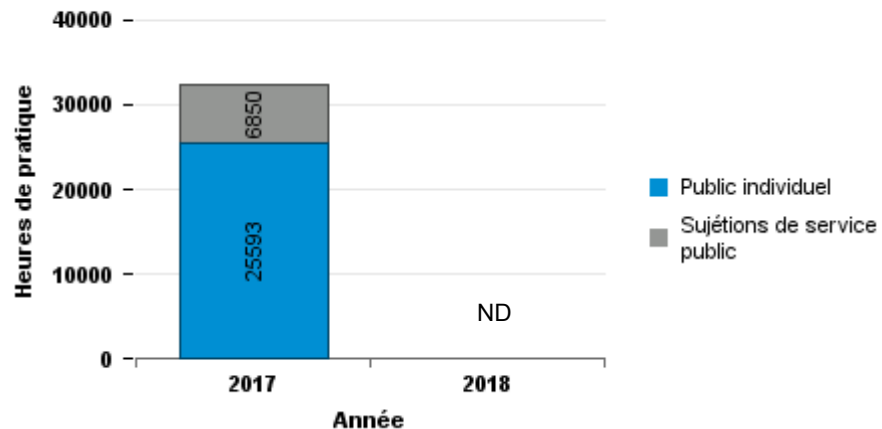


Le COSEC de Livry-Gargan est utilisé à 70 % par les associations de la ville. Des travaux ont eu lieu avec le changement de la chaudière et la réfection des vitres et de l'éclairage du petit gymnase. Des échanges ont lieu avec le rectorat et la ville au sujet des évolutions nécessaires de la gestion de l'équipement.

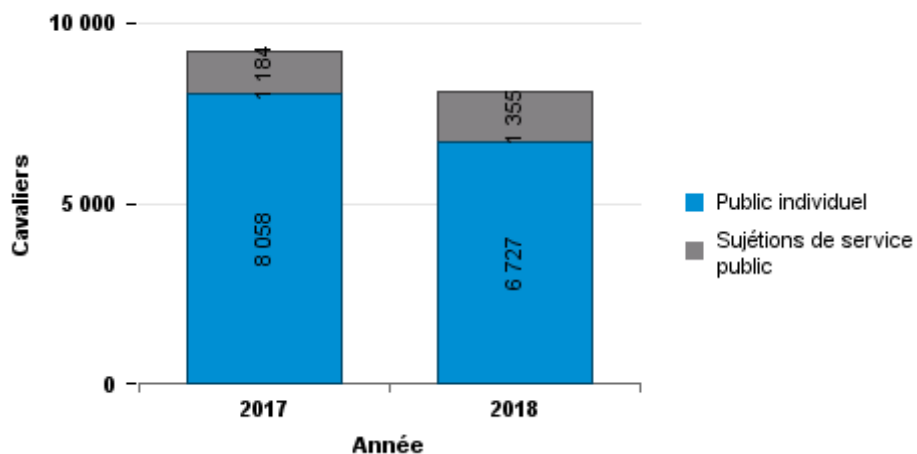
La fréquentation du stade de la Motte de Bobigny a diminué en 2018. Des travaux ont eu lieu au niveau de la climatisation dans les locaux du centre d'hébergement.

Equipements départementaux en gestion déléguée

Golf de la Poudrerie - nombre d'heures de pratique



Centre équestre de La Courneuve - nombre de cavaliers



Le centre d'initiation au golf et le centre équestre sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) unique, conclue en octobre 2012 avec l'UCPA.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	300	327	317	310	298
Montant versé en euros	8 652 743	8 884 382	8 671 734	8 263 145	8 348 698

PROGRAMME

Promotion de la vie associative et démocratie participative

*Ce programme relève
de la Mission
Citoyenneté active et sports.*

Ce programme comporte trois actions :

- Relations avec les associations
- Education populaire et démocratie participative

Contexte

Les associations jouent un rôle clé en Seine-Saint-Denis, en répondant à des besoins qui, sans elles, ne seraient pas satisfaits, avec une dimension citoyenne et démocratique fondamentale. Elles participent également de manière essentielle au développement territorial, avec des implications économiques et en termes d'emplois.

Les associations de la Seine-Saint-Denis forment un maillage humain dense et très actif sur l'ensemble du territoire départemental. Le nombre d'associations en activité en Seine-Saint-Denis est estimé entre 19 000 et 21 000. Le nombre de bénévoles est estimé entre 190 000 et 210 000. Pour l'année 2018, environ 1 770 nouvelles associations ont été déclarées sur le Département de la Seine-Saint-Denis.

Dans le Département, en 2017, 2 555 associations employaient 31 330 salariés, encadrées et soutenues par des bénévoles. Le secteur associatif représente 6,4 % des salariés du secteur privé (pour une moyenne nationale de 9,7 %). Les associations employant moins de 3 salariés représentent la moitié des associations du territoire, et 160 associations comptent plus de 50 salariés. Sur la période 2015-2017, l'augmentation des effectifs salariés a été de 5,4 % dans le secteur associatif contre 3,3 % pour l'ensemble du secteur privé.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- contribuer à l'émergence et au développement d'une politique associative départementale,
- renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leurs relations aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations,
- accompagner les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative.

Ce programme est mis en œuvre par la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP).

Principales réalisations et principaux résultats

Action Relations avec les associations

La dématérialisation des demandes de subvention a autant d'impacts pour les services (harmonisation et sécurisation du processus de traitement des demandes, réduction des délais de traitement...) que pour les associations (simplification de la démarche de dépôt des demandes, nature du contact direct avec un interlocuteur...).

Après une généralisation de la dématérialisation au 1er janvier 2017, l'année 2018 s'est focalisée sur la poursuite des développements informatiques.

L'accompagnement des associations a été poursuivi, soit par réponse aux mails reçus sur la boîte de structure dédiée (réponse dans les 24 h en général), soit par téléphone en cas de situation complexe pour les associations.

Les travaux engagés pour apporter aux Elus, à la Direction générale et aux directions une vision globale du soutien du Département aux associations et, plus largement, des éléments de connaissance de l'action associative en Seine-Saint-Denis ont été poursuivis : publication sur les financements, Rapport annuel sur les partenariats associatifs...

Les activités pour disposer de données issues de la plateforme de dépôt et de traitement des demandes de subvention permettant une meilleure connaissance des associations financées sont toujours en cours.

Un travail est engagé avec la Ville de Paris et le Département du Val-de-Marne, à la fois sur la politique associative en tant que telle (culture commune des agents concernés par les pratiques d'accompagnement des acteurs associatifs...) et sur l'élaboration d'outils communs, avec dans un premier temps la construction d'une cartographie des lieux ressources. D'autres acteurs franciliens pourraient rejoindre de ce partenariat.

Enfin, les autres actions de la Délégation ont porté sur :

- le développement d'une communication transversale en direction des associations, notamment via la contribution à la refonte du Centre de ressources partenaires (CRP),

- la démarche d'information et de mise en relation de fondations et d'entreprises avec des associations dans le but d'initier des collaborations, financements dans le cadre de mécénat et/ou de mécénat de compétences,
- la pérennisation et le développement du réseau des services « Vie associative » des villes.

Action Education populaire et démocratie participative

Cette action a pour objectif d'améliorer et de valoriser de la politique du Département en matière d'Education populaire.

L'animation du site internet, désormais intégré au CRP et la diffusion de la newsletter bimensuelle, outils de partage de ressources et d'expériences sur les démarches d'éducation populaire, ont été poursuivis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En euros		2014	2015	2016	2017	2018
Programme « Promotion de la vie associative et démocratie populaire»	Dépenses	-	8 541	4 000	10 000	901

Mission

Europe et international

Programme

Coopérations, relations internationales et européennes

Programme

Animation et gestion de projets européens

PROGRAMME

Coopérations, relations internationales et européennes

Ce programme relève

de la Mission

Europe et internationale

Ce programme comporte trois actions :

- Coopération européenne,
- Coopération et relations internationales,
- Via le Monde.

Contexte

Ces dernières années, le champ de la coopération et de la solidarité internationale a beaucoup évolué. Les coopérations pour le développement s'appuient, notamment, de plus en plus sur la mobilisation des citoyens concernées par le projet.

En même temps, le contexte de forte instabilité qui affecte parfois les territoires de coopération conduit à revoir nos modes d'actions. Ces évolutions poussent le service à articuler ses stratégies d'intervention avec une pluralité d'acteurs, notamment les sociétés civiles locales et les diasporas en Seine-Saint-Denis afin d'assurer un meilleur partage et une plus grande pérennité des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, face au recul du multilatéralisme et notamment à l'affaiblissement du droit international fondé sur le niveau inter-étatique, ces dernières années, le rôle des collectivités en tant que garantes de la mise en œuvre des grands engagements internationaux s'affirme. C'est le sens du travail mené par les réseaux internationaux de collectivités territoriales dont la Seine-Saint-Denis est membre. Au niveau national, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères prennent également de plus en plus en compte les collectivités comme acteurs de coopération pour le développement et ont noué des partenariats avec le Département autour de la promotion de citoyenneté mondiale et du financement de projets de développement à l'international.

Enfin, fait notable: l'affaiblissement du secteur associatif, à travers les baisses de financements publics et la quasi- suppression des emplois aidés se ressent fortement sur le dynamisme du tissu associatif de solidarité internationale en Seine-Saint-Denis et oblige le service à adapter sa stratégie d'accompagnement.

Objectifs du programme

Le programme vise à mobiliser les acteurs, sensibiliser les habitants, soutenir les projets de développement territorial, de solidarité, de coopération, de culture de la paix pour mieux vivre ensemble, du local au mondial.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de :

- permettre au Département et aux partenaires de s'approprier les engagements internationaux (Accord de Paris, Objectif Développement Durable...) et les politiques communautaires et de valoriser les actions locales contribuant à leur mise en œuvre,
- optimiser le soutien aux projets européens et internationaux des Séquano-dionysiens,
- sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants sur les liens entre développement durable et citoyenneté européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative, paix,
- accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets,
- favoriser la prise en compte de la dimension européenne et/ou internationale dans les politiques stratégiques du Département : plan transition écologique, label diversité, projet éducatif départemental, plan jeunesse.

Mise en œuvre des priorités

Action Coopération Européenne

Le Département fait partie du réseau des collectivités territoriales européennes, ce qui lui permet de développer des liens avec des collectivités d'autres pays européens (capitales ou grandes métropoles) ayant des caractéristiques territoriales, sociales, économique et de population comparables.

Parallèlement et grâce à ses réseaux européens et internationaux notamment Cités et Gouvernements Locaux Unis et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) à laquelle le Département a adhéré en 2018, la Direction Europe International (DEI) a participé aux réflexions sur le plan de mobilisation pour les jeux olympiques et paralympiques de 2024, via des partages d'expériences avec des collectivités hôtes de grands événements et des déplacements du Président (Londres, Barcelone ainsi qu'un dialogue avec la Corée du Sud). Ces partenariats s'inscrivent aussi dans la préparation de rencontres internationales pour des jeux inclusifs et solidaires, organisées en juillet 2019.

Dans le cadre de son action de coopération européenne et de son action de sensibilisation à l'Union européenne, le Département souhaite investir davantage le programme Erasmus + et soutenir ainsi la mobilité européenne des jeunes séquano-dionysiens. Plusieurs pistes d'actions ont été étudiées en 2018 :

- ERASMUS + Apprenti ;, une réponse à l'appel à projets Erasmus Pro, prévoyant des mobilités longues pour les apprentis a été

envisagée avec des établissements partenaires du projet @PPOR, mais n'a pu se réaliser en 2018. Un travail est en cours avec le CFA la Filière à Bagnolet et sera poursuivi en 2019.

- ERASMUS + Sport et handicap, des échanges d'expériences sur la thématique du sport adapté aux personnes en situation de handicap ont été réalisés. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le service des sports, l'agence Erasmus + et des partenaires européens pour construire un projet dans le cadre de la politique sportive du Département et dans la perspective des Jeux Olympiques 2024.

Dans le cadre de l'activité du Centre information Europe direct, le Département a entamé une série de rencontres avec des acteurs jeunesse du territoire (E2C, missions locales, services jeunesse) pour renforcer la connaissance et l'appropriation des dispositifs favorisant la mobilité des jeunes.

Enfin, dans le cadre de la politique de développement, le service Europe a accompagné le service International sur la recherche de financements européens. Malgré ses efforts, aucun projet n'a été déposé en 2018 mais il est envisagé de répondre à des appels à proposition de la Commission européenne, ciblant notamment le pourtour méditerranéen.

Action Coopération et relations internationales

Le Département souhaiterait renouveler les partenariats de coopération décentralisée, premièrement en analysant les partenariats existants pour définir de nouvelles coopérations ou renforcer les actuelles, deuxièmement pour développer des coopérations autour des violences faites aux femmes et de l'égalité femme-homme.

Au Maroc, le dialogue sur le projet d'assainissement à Figuig a été élargi aux autorités régionales et provinciales. La rencontre avec la Région de l'Oriental a abouti sur son engagement à la contribution au projet par le financement de la station d'épuration (STEP).

Au Vietnam, la formation AVEC (Environnement et eau/assainissement) s'est poursuivie par la réalisation d'un premier atelier dans le village de Dong Can (Province de Hai Duong), ce qui a permis de réinterroger le travail effectué et d'apporter de nouveaux éléments sur ce projet d'assainissement en milieu rural.

Aux Comores, un nouveau protocole de coopération décentralisée avec l'Association des Maires de Ngazidja et le Gouvernorat de l'Ile Autonome de Ngazidja a été travaillé. Toutefois, le contexte politique aux Comores a engendré l'annulation de 2 voyages du Président du Conseil Départemental et le report du lancement du Festival des Communes. En parallèle, deux projets ont été prolongés : la lutte contre les violences faites aux femmes et le projet d'assainissement à l'hôpital de Mitsiaouli.

Trois temps de restitution sur ces projets de coopération ont été réalisés en 2018 en partenariat avec la Plateforme Française des Associations Comoriennes 93.

En Palestine, les travaux du projet « Reconstruction des réseaux d'eaux usées dans deux secteurs de la ville de Qalqilya en Cisjordanie et échanges de compétences et partage d'expériences entre cinq collectivités françaises et palestiniennes » sont terminés. Un atelier de renforcement des capacités et partage d'expériences sur la gestion des eaux pluviales reste à réaliser afin de pouvoir justifier des financements de la MEAE et l'AESN, à hauteur respectivement de 24 000 € et 245 000 €.

De plus, le Département entretient une coopération sur les pratiques sportivement inclusives. Ce projet passe par la formation d'enseignants d'EPS et l'échange de jeunes en section sportive, liés à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT 93).

En Israël, dans le domaine culturel, une délégation composée de 2 choristes d'Akko et de 2 encadrants ont participé à un concert international en juin 2018 à Epinay sur Seine. Puis en septembre 2018, pour amorcer l'élaboration de projets portés sur la paix, l'égalité hommes-femmes et la lutte contre l'antisémitisme, un agent de la DEI s'est rendu en Israël avec des agents des villes de La Rochelle et Saint Mandé.

En Algérie, un dialogue s'est engagé avec les autorités algériennes, en plus de celui avec l'association Sante Sidi El Houari à Oran. De nouvelles pistes de coopérations ont été dégagées, à la suite de rencontres entre le Président et les acteurs locaux et civils de la société algérienne du département : dans le domaine du sport, du droit des femmes, du développement économique et dans la mobilité des jeunes et insertion professionnelle.

Le Département a reçu une labellisation sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes. Sur demande de l'Agence Française de Développement (AFD), un projet sur ce thème sera construit en 2019.

Toujours avec l'AFD, le Département a répondu, pour la première fois, au dispositif FICOL (Facilité de Financement pour les Collectivités Locales) pour un projet de station d'épuration à l'hôpital de Mitsiaouli (Ngazidja - Union des Comores). En décembre 2018, le Département a reçu une notification de l'acceptation du projet par l'AFD.

Au niveau de la contribution au rayonnement des politiques publiques, le Département continue de travailler avec ces interlocuteurs privilégiés (Paris 8, RCPD, Cités unis France...).

Action Via le monde

En 2018, 69 rendez-vous méthodologiques individuels avec des organisations de solidarité internationale ont été réalisés sur le montage de projets, la préparation des dossiers et la recherche de partenariat et de financement, 25 projets ont abouti.

Une micro rencontre, expérimentant un accompagnement méthodologique collectif des acteurs du territoire, sur le thème de l'éducation dans les projets de développement a eu lieu en janvier 2018, avec cinq Organisations de solidarité issues des

migrations (OSIM). D'autres micro-rencontres seront organisées en 2019.

Sur la question de l'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM), plusieurs projets ont été accompagnés et soutenus en 2018, et un groupe projet d'une quinzaine d'acteurs du territoire s'est constitué.

Concernant la coordination et la synergie des acteurs, plusieurs réunions ont eu lieu en 2018 pour le réseau des villes secteur relations internationales, via associative et jeunesse, et un forum réunissant 70 acteurs jeunesse a eu lieu en décembre 2018, sur le thème de l'éducation à la citoyenneté.

Pour permettre aux jeunes de mieux saisir les interdépendances mondiales et éveiller leur esprit critique, des parcours éducatifs ont été créés. En 2018, plusieurs parcours ont été mis en œuvre : 3 en lien avec le festival Alimentterre, 3 autres autour des enjeux de l'eau, de l'environnement et du commerce équitable et enfin 3 autour du domaine « interculturel ». Ces parcours ont mobilisé des structures diverses (collèges et centres sociaux) et un total de 120 jeunes.

Sur la mobilité des jeunes, la DEI a fait partie des jurys de sélection de l'appel à projets « parcours mobilité » porté par la DEJ. En 2019, cet appel à projets a été transféré à la DEI et intégré à l'axe 3 « Engagement citoyen, renouvellement de l'urbanité et cultures urbaines de l'appel à agir « IN Seine Saint Denis » paru le 31 janvier 2019. De plus, un travail a été réalisé avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) pour lancer un Comité départemental de la mobilité (CODEMOB).

Le Centre de documentation s'est doté de nouveaux supports de communication, d'une borne d'accueil, d'une boîte aux lettres de dépôts de livres et du wifi. Deux « Rendez-vous de la Doc » ont été réalisés, avec chacun une quinzaine de personnes.

Dans le cadre du marché de Noël éthique et solidaire, 20 candidatures ont été retenues, une aide a été apportée par des élèves/stagiaires en bac pro Accueil. 420 personnes ont visité le marché.

Le Département a animé et coordonné 40 « Initiatives pour la Paix en Seine Saint Denis » de diverses natures. 17 structures y ont participé.

Le Festival des solidarités (Festisol), rendez-vous national pour promouvoir et célébrer une solidarité ouverte au monde et aux autres, lancé à Aubervilliers, a mobilisé 60 acteurs sur une cinquantaine d'animations. Pendant la quinzaine du festival, 106 animations ont été réalisées en Seine Saint Denis, autour de 23 événements distincts et auprès de 14 structures organisatrices.

Pour le Festival Alimentterre, ce sont 15 acteurs qui ont organisés des projections/débats dans des parcs du département (Sausset, Jean Moulin Les Guilands), des collèges (Bobigny, Aulnay, Villepinte) et au sein d'AMAP.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Coopération et relations internationales	Dépenses	0,113	0,113	0,048	0,061	0,062
	Recettes	-	-	-	0,03	-
Via le Monde	Dépenses	0,184	0,169	0,172	0,185	0,191
	Recettes	0,003	0,039	0,034	0,012	0,073
Total Programme « Coopérations, relations internationales et européennes »	Dépenses	0,296	0,282	0,221	0,246	0,258
	Recettes	0,003	0,039	0,034	0,015	0,073

PROGRAMME

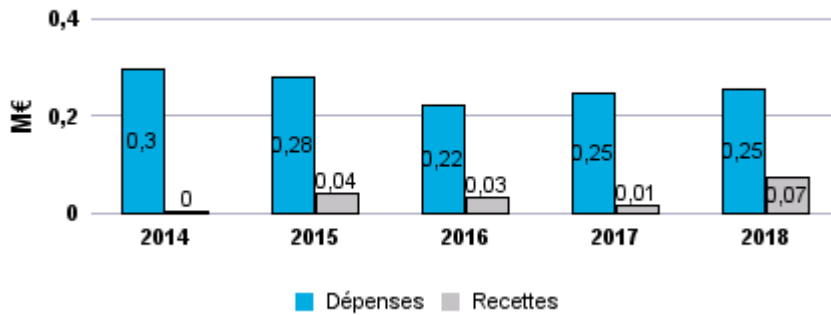
Coopérations, relations internationales et européennes

Mise en œuvre : Direction Europe International (DEI).

L'ambition de ce programme est d'agir pour un développement durable et solidaire partagé en Europe et dans le monde par le développement d'une culture de la paix, la construction de partenariats mutuellement avantageux, la promotion des projets de la Seine-Saint-Denis au plan européen et le soutien aux porteurs de projets à l'international.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation

Année	CA / BP
2014	83,66 %
2015	83,60 %
2016	81,38 %
2017	90,68 %
2018	99,01 %

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 13
 catégorie B : 2
 catégorie C : 0

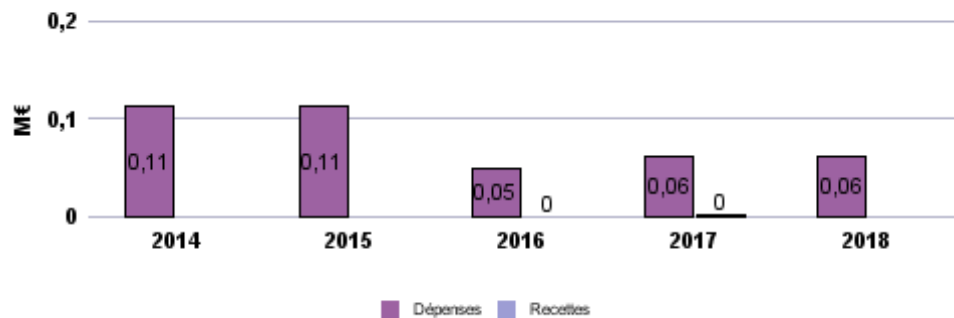
Nombre total de postes: 15

Action

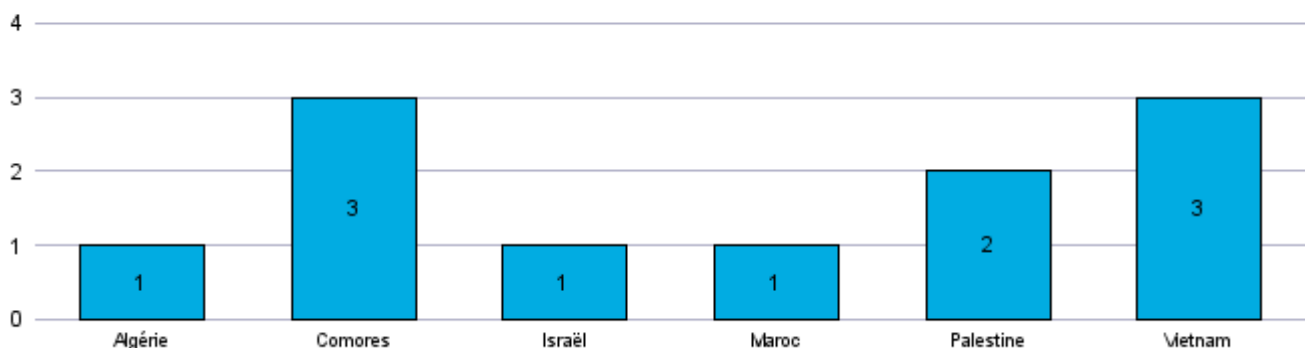
Coopérations et relations internationales

La politique départementale de coopération décentralisée vise le développement de projets mutuellement avantageux.

Fonctionnement



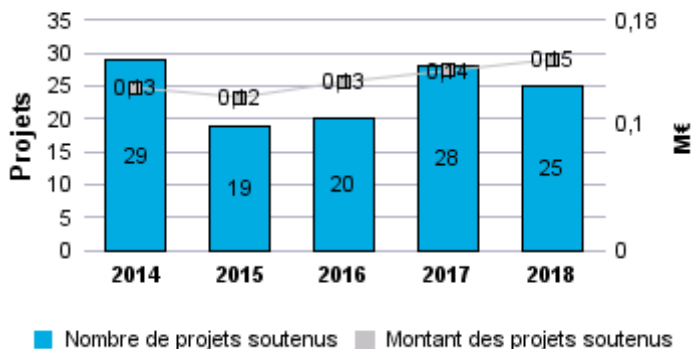
Répartition géographique des projets de coopération décentralisée soutenus en 2018



Appui aux porteurs de projets à l'international

L'accompagnement des acteurs associatifs passe par des conseils méthodologiques et un éventuel soutien financier. Le Fonds de soutien aux projets associatifs, les bourses aux jeunes porteurs de projets individuels et les partenariats de coopération au développement constituent les 3 entrées possibles du dispositif.

Soutien financier aux porteurs de projets à l'international



Porteurs de projets reçus

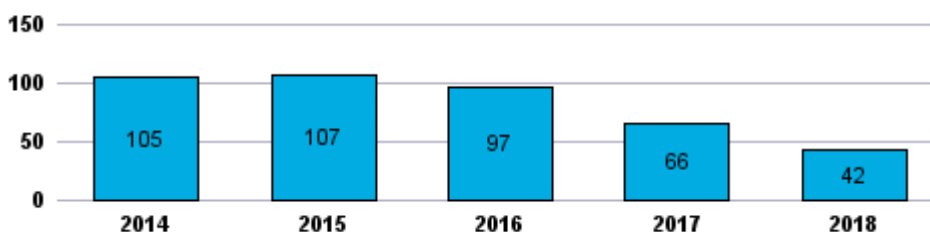
2014	204
2015	68
2016	141
2017	92
2018	69

Via le monde s'est engagé dans la création d'une grille d'analyse des dossiers de porteurs de projet, afin de mieux évaluer les besoins des porteurs, de les orienter vers les formations adéquates, et aussi de mesurer l'impact de l'accompagnement au fil des rendez-vous. Cette grille d'analyse permet d'évaluer la viabilité, la pérennité, l'efficacité du projet au Sud et l'impact en Seine-Saint-Denis.

Formation à la conduite de projets à l'international

Il s'agit de renforcer les compétences des associations et structures "jeunesse" en montage de projets à l'international.

Nombre de participants aux offres de formation

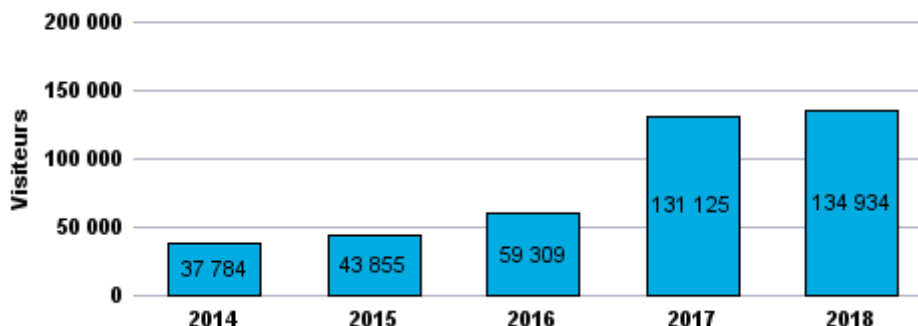


Mise à disposition de ressources et recherches documentaires

Le Centre de ressources offre à un public essentiellement externe des ressources et services sur les enjeux internationaux.

	2014	2015	2016	2017	2018
Bénéficiaires	643	N/D	417	416	404
Recherches	48	79	49	22	31
Prêts	403	593	417	304	314

Fréquentation du site Internet de Via le monde

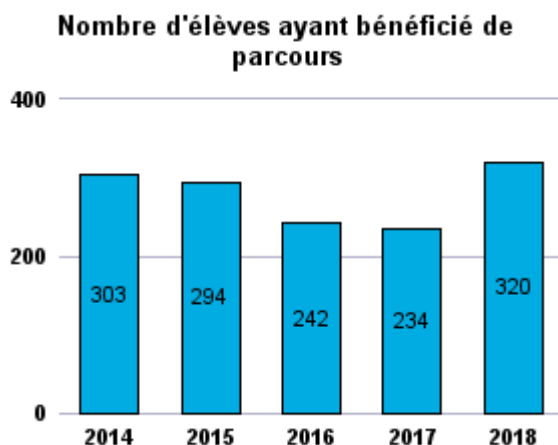


Le site Internet de Via le monde, vialemonde93.net est une boîte à outils pour les acteurs de la solidarité internationale.

Les connexions au site Internet de Via le monde ont continué leur progression, elles sont notamment liées à la publication régulière de la newsletter de Via le monde.

Parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale pour les jeunes

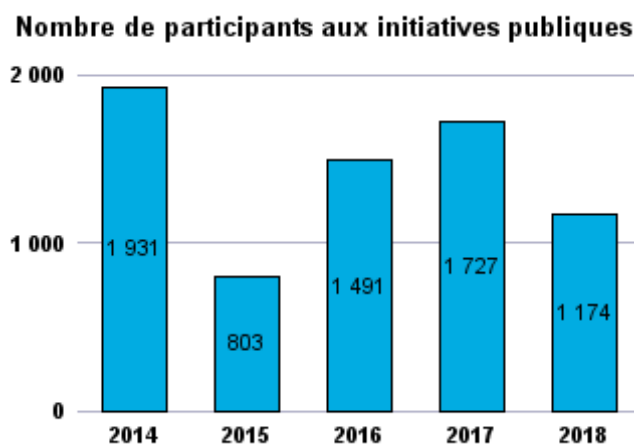
Il s'agit de proposer aux enseignants et aux éducateurs des ressources et des compétences pour construire des parcours pédagogiques sur les questions de développement et de solidarité internationale à destination des scolaires.



320 collégiens ont suivi un parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale en 2018, 36 % de plus qu'en 2017.

Initiatives publiques de sensibilisation aux enjeux internationaux du développement durable

Différentes initiatives sont organisées : séances de cinéma pour les agents et pour le grand public, rendez-vous de Via le monde.



Au fil des années, le Marché de Noël s'est élargi aux acteurs de l'Economie sociale et solidaire. Après 12 éditions, soit en 2017, Via le monde et le « In Seine-Saint-Denis » se sont associés pour promouvoir davantage un modèle économique alternatif, une production locale, solidaire et respectueuse, avec les acteurs du territoire. La réduction du nombre de participants est liée à une baisse de fréquentation du marché de Noël (420 agents sur 2 jours contre 700 en 2017) et du cinéma (584 participants).

En 2018, 20 candidatures ont été retenus pour le marché de Noël .

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	33	29	25	30	29
Montant versé en euros	182 339	172 952	140 945	167 010	181 483

PROGRAMME

Animation et gestion de projets européens

*Ce programme relève
de la Mission
Europe et internationale*

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion des cofinancements européens,
- Animation territoriale,
- Promotion du Département au niveau européen.

Contexte

Le programme « Animation et gestion des projets européens » s'inscrit dans le cadre des orientations du Département visant à mobiliser davantage de fonds européens sur des priorités communes avec celles de l'Union Européenne (développement durable et inclusion sociale – stratégie 2020) et à diffuser la connaissance de l'UE (action du CIED).

L'année 2019 sera marquée par l'élection d'un nouveau Parlement en mai 2019. En lien avec la Commission européenne, il contribuera à fixer les nouvelles orientations de la politique européenne de cohésion. Par ailleurs, la programmation 2014-2020 arrivant à échéance, l'Union européenne prépare d'ores et déjà la programmation 2021-2028. Afin d'assurer la continuité des projets menés sur le territoire et l'émergence de nouveaux projets innovants, le Département s'attache à influencer cette nouvelle stratégie, grâce à ses réseaux et partenaires nationaux et européens (Région, Direccte, Ministères, Commission européenne, agences européennes etc...).

Bénéficiant chaque année de plusieurs millions d'euros de FSE, le Département sera particulièrement concerné par sa transformation en FSE +, issu de la fusion de plusieurs fonds et programmes existants (FSE, IEJ, FEAD, EaSI, programmes dans le domaine de la santé). Le FSE + devrait permettre un allègement des formalités administratives mais pour un niveau de cofinancement en baisse (40%). L'UE souhaite également poursuivre le travail entamé pour diminuer le nombre d'organismes intermédiaires. Une réflexion sera donc engagée sur la place respective du Département et des PLIE en tant qu'organismes intermédiaires sur le territoire.

Concernant l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), à compter de 2018, la Région Ile-de-France, pilote du dispositif, a fait le choix de ne pas déléguer au Département la gestion d'une partie de ses crédits supplémentaires. Le Département passe ainsi progressivement d'un rôle de gestionnaire de fonds IEJ à un rôle d'accompagnateur des projets sur le territoire et veille à ce que les crédits soient maximisés en Seine-Saint-Denis.

Enfin, en 2018, le Département a obtenu la labellisation Centre d'information Europe direct (CIED) dont le rôle est d'informer, conseiller et aider les citoyens sur toutes les questions relatives à l'Union Européenne. Cette labellisation permettra également au Département de nouer des contacts privilégiés avec des réseaux sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Dans le cadre de l'activité du CIED et de la priorité donnée par l'exécutif départemental aux thématiques de la mobilité et de la citoyenneté européenne, la promotion de la mobilité européenne par un accompagnement des porteurs au montage de projets et à la recherche de financement, notamment Erasmus +, est un axe fort de l'action du service.

Objectifs du programme

L'objectif de ce programme est d'assurer le pilotage des fonds européens (FSE, FEDER, FEADER, Erasmus +, IEJ, etc.), de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens et de faciliter l'accès des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises, collèges, universités) aux programmes européens.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne,
- assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020,
- assurer la mise en œuvre du volet régional du programme « Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) » en collaboration avec la Région Ile-de-France,
- appuyer les directions pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +...),
- faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, associations, entreprises, collèges, universités) pour la période 2014-2020,
- proposer un accompagnement et une information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes.
- de manière générale, informer, conseiller et aider les citoyens sur toutes les questions relatives à l'Union européenne grâce au Centre d'information Europe direct (CIED) porté par le service Europe

Action gestion des cofinancements européens

Concernant le Fonds social européen (FSE), la convention de subvention globale sur la période 2014-2017 a permis une programmation de 24 millions d'euros sur cinq dispositifs. La programmation de la subvention 2014- 2017 s'est achevée au 31 décembre 2017. L'année 2018 a permis de poursuivre la réalisation de la convention de subvention globale 2014-2017 et d'adopter et de démarrer la programmation de la convention 2018-2020. Le service Europe a porté une attention particulière à la préparation de cette convention pour permettre l'adoption de celle-ci lors du Comité Régional de Programmation de février 2018.

Le travail conjoint entre le service Europe et la DEIAT concernant la mise en œuvre de la convention 2018-2020 a permis le lancement des premiers appels à projets et une quinzaine de dossiers ont été programmés avant la fin 2018. L'instruction des opérations déposées auprès du Conseil Départemental s'est améliorée fin 2018, suite à une demande de la DIRECCTE (autorité de gestion déléguée sur la subvention globale FSE), et certains critères d'éligibilité ont été revus.

En parallèle, le Descriptif de gestion et de contrôle a été simplifié pour permettre une meilleure lecture et une meilleure efficacité, en adéquation avec le fonctionnement réel du Département. Fin 2018, un travail sur le contrôle interne a été conduit avec la DACIGR pour aboutir à un plan d'actions sur la cartographie des risques en 2019.

Enfin, le Département a pu rattraper son retard sur les Contrôles de service faits (CSF) 2014-2016 en réalisant différents appels de fonds à hauteur de 7,9 millions € en 2018.

Concernant le programme Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en collaboration avec la Région Ile de France, plusieurs activités, liées à la convention de subvention 2015-2017, ont été réalisées : la participation aux instances de pilotage et de suivi, la mise en place d'outils de gestion de la subvention globale, l'appui technique aux directions et aux structures associatives qui portent ou suivent les projets...

Pour la période 2018-2020, le Département ne disposera pas de cette subvention. L'enveloppe accordée par l'Union Européenne pour l'IEJ en Seine-Saint-Denis étant moins importante qu'espéré, la Région, qui pilote la subvention globale IEJ, souhaite utiliser l'intégralité des crédits pour financer son marché de formations professionnelles à destination des jeunes séquanodionysiens. L'activité sur l'IEJ portera sur la certification des dépenses engagées sur la période 2015-2017, la gestion des audits et la clôture de la convention de subvention globale.

Concernant l'appui aux Directions sur des projets éligibles à des financements européens, une veille des financements européens mobilisables a été assurée. Simultanément, une veille et une aide au montage de dossiers ont été proposées aux Directions.

Sur le FEDER, l'appel à projet pour la réhabilitation durable du collège Maximilien de Robespierre à Epinay-sur-Seine est en cours d'instruction par la Région. La candidature à un financement Feder du projet piscine de Pierrefitte a finalement été abandonnée par la DBL.

Sur le FSE régional, l'amélioration de l'animation départementale de l'accueil des collégiens temporairement exclus (Direction de l'éducation et de la jeunesse) a été validée par le GIP Académique de Créteil, et fait donc l'objet d'un cofinancement FSE.

Sur le FEADER et les autres fonds européens (FAMI, LIFE, URBACT...), un travail de veille a été réalisé.

Action Animation territoriale

L'objectif est de faciliter pour les acteurs du territoire l'accès aux financements européens et de diffuser l'information sur l'Union européenne aux acteurs du territoire et aux habitants.

En 2018, le Département a obtenu la labellisation Centre d'information Europe direct (CIED) par la Commission européenne. Cette labellisation a permis au service Europe, au nom du CIED, d'informer, conseiller et aider les citoyens qui vivent, travaillent ou étudient sur le territoire sur toutes les questions relatives à l'Union européenne. De plus, un espace « Europe » dans le centre-ressources Via le monde a été constitué afin de mettre à disposition de la documentation et des outils pédagogiques sur des thématiques européennes.

Plusieurs actions ont été réalisées sur le thème de la citoyenneté européenne :

- une journée, labellisée « consultation citoyenne », consacrée au programme ERASMUS et à l'amélioration de l'accès des jeunes séquanodionysiens, a rassemblé 150 jeunes et professionnels,
- un ciné-débat autour du film prix LUX du Parlement européen 2017 « Sami Blood » et sur la thématique des discriminations à l'occasion de la journée de l'Europe,
- une simulation de session du Parlement européen avec des collégiens d'Epinay-sur-Seine.

En complément, le service a participé à différents événements portés sur l'Europe, la jeunesse et la citoyenneté européenne du territoire : Forum de la jeunesse à Aubervilliers, Ciné-débat migrations et territoires », le Grand 8, Forum européen des jeunes à Drancy, Forum « les jeunes s'emparent du monde » de Via le monde.

Le Département facilite l'accès aux programmes européens (période 2014-2020) pour les acteurs du territoire par la diffusion d'informations claires sur les programmes européens, par la proposition de rencontres régulières et par l'assistance au montage de projet, ainsi que par la mise à disposition d'une documentation européenne.

Le service Europe s'appuie sur le réseau des villes établi par le service international-Via le Monde. En septembre 2018, un temps d'échanges avec les villes a été réalisé pour préparer la consultation citoyenne du mois d'octobre et le forum des acteurs du mois de décembre et présenter le CIED.

Via la lettre aux DGS, les villes reçoivent régulièrement des informations sur les opportunités de financements européens.

Le Département a par ailleurs poursuivi sa communication en matière d'actualité européenne pour le territoire de la Seine-Saint-Denis. La page Europe du site internet départemental et le Centre de ressources partenaires (CRP) ont été régulièrement actualisés en proposant des informations sur les questions européennes. Une lettre d'information électronique mensuelle a été diffusée aux acteurs territoriaux. Des informations ont également été diffusées sur les réseaux sociaux.

Le Département a renforcé le soutien à la mobilité européenne, et plus particulièrement celle des jeunes par :

- l'harmonisation, la diffusion et la coordination de l'information en lien avec les acteurs du territoire (Etat, Villes, associations), par exemple lors de temps de sensibilisation et de préparation pour la consultation citoyenne d'octobre 2018 et le forum des acteurs jeunesse de décembre 2018, le lancement d'un Comité départemental de la mobilité (CODEMOB),
- la simplification de la mise en œuvre des projets d'envergure sur le territoire, par la rencontre de structures travaillant avec des « jeunes avec moins d'opportunités » (E2C, missions locales, BIJ/PIJ).

Enfin, la DEI a participé aux commissions de sélection de l'appel à projets Parcours Mobilité porté par la DEJ jusqu'en 2018. A partir de l'année 2019, cet appel à projets a été transféré à la DEI et intégré à l'appel à agir In Seine-Saint-Denis paru le 31 janvier 2019.

Action Promotion du Département au niveau européen

Au début de l'année 2018, dans le cadre de l'accord stratégique FSE, le Département a revu les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), afin de réévaluer la répartition entre ces deux organismes intermédiaires sur le territoire.

Le Département a demandé un report de crédits non consommés à la Direccte sur la fin de la programmation 2018-2020. L'enveloppe départementale sera réévaluée, au cours d'un redéploiement de crédits de la Direccte en 2019.

La veille sur des projets menés par le Département a permis de faire apparaître deux projets, qui pourront être cofinancés en 2019 : l'association C2DI 93 et les écrivains numériques pour le Service Social Départemental.

Enfin, le Département s'est inscrit dans un groupe de travail de l'Association des Départements de France pour faire valoir la spécificité de son territoire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,003	0,008	0,014	0,017	0,009
	Recettes	0,283	0,014	0,261	-	0,018
Animation territoriale	Dépenses	-	-	-	-	0,010
	Recettes	-	-	-	-	0,018
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	0,070	-	0,065	-	0,010
Total Programme « Animation et gestion des projets européens »	Dépenses	0,073	0,008	0,079	0,017	0,030
	Recettes	0,283	0,014	0,261	-	0,018

PROGRAMME

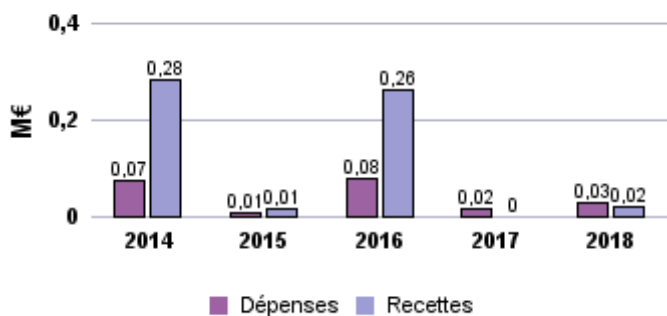
Animation et gestion de projets européens

Mise en œuvre : Direction Europe International (DEI).

L'objectif de ce programme est d'assurer le pilotage des fonds européens (FSE, FEDER, FEADER, Erasmus +, IEJ...), de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens et de faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises, collèges universités).

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réal.	
Année	CA / BP
2014	40,44 %
2015	7,09 %
2016	98,18 %
2017	23,88 %
2018	17,85 %

Les dépenses de 2018 sont semblables à celles de 2017. A partir de 2017, elles ont baissé du fait du retrait du Département de l'association Ile-de-France Europe.

Les recettes sont issues de la labellisation CIED. Les autres recettes prévues sur l'assistance technique FSE et l'assistance technique IEJ de 2016-2017 n'ont pas été perçues.

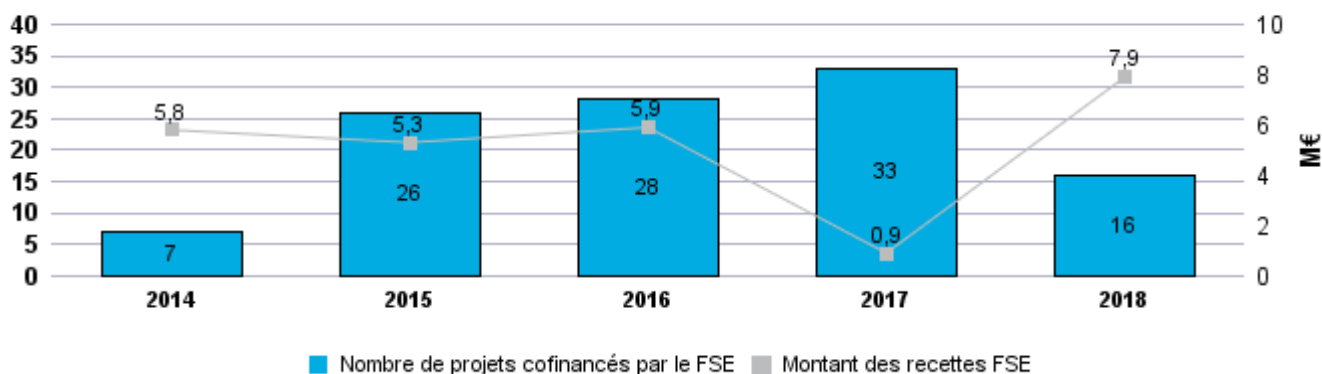
Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 8
 catégorie B : 1
 catégorie C : 1

Nombre total de postes: 10

Action Gestion des cofinancements européens

Nombre de projets cofinancés par le Fonds Social Européen et montant des recettes



Fonds social européen (FSE)

Les objectifs principaux du FSE sont l'emploi et l'inclusion sociale. Il vise également à renforcer la qualité et la productivité du travail, à lutter contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail.

L'essentiel des fonds européens dont bénéficie le Département est aujourd'hui utilisé pour le financement de projets à destination des allocataires du RSA. A la marge, des structures de l'ESS bénéficient également du FSE.

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Réseau routier

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

Programme

Circulations douces et cadre de vie

PROGRAMME

Réseau routier

*Ce programme relève
de la Mission*

Réseau routier et mobilité durable.

Ce programme comporte trois actions :

- Développement et modernisation du réseau de voirie départementale,
- Mise en sécurité du réseau,
- Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers.

Contexte

Le Département dispose d'un patrimoine de 344 km de rues départementales, dont 120,5 km sont issus du transfert de routes nationales au Département le 1^{er} janvier 2007. En tant que gestionnaire, le Département assume l'entretien, la maintenance, la requalification et le développement de ce patrimoine viaire.

Les modalités de financements régionaux tels que le Contrat de plan Région-Département (CPRD), permettant le financement de plusieurs projets (avec des clés de financement entre 50 % et 70 %), a pris fin. Le financement des opérations se fait donc dans le cadre de nouveaux dispositifs régionaux (plan anti-bouchons, réseau routier d'intérêt régional, plan vélo régional...). De fait, les opérations réalisées font face à un rétrécissement des assiettes et des clés de financement de la part de la Région.

Dans le cadre du projet de transport du Grand Paris, le Département est fortement mobilisé, puisque la majorité des futures gares sera localisée en bordure ou à proximité des rues départementales. Dès maintenant, le Département est impliqué dans les phases préparatoires des chantiers (La Courneuve, Le Bourget, Aulnay-sous-Bois...), tant au niveau de ces moyens humains que financiers.

Le financement des opérations d'accompagnement de ce futur réseau de transport est donc un enjeu majeur pour le Département, dont l'année 2018 a également été marquée par la concrétisation de partenariats conséquents avec la Société du Grand Paris.

Le déroulement des JOP 2024 en partie sur le territoire de la Seine-Saint-Denis pourrait impacter le calendrier de projets, comme les travaux de franchissement Saint-Denis – L'Île-Saint-Denis ou encore la requalification de la RD 1 à Saint-Denis.

Enfin, les projets d'aménagement agissent énormément le territoire, c'est pourquoi les enjeux des territoires traversés (mutations urbaines, arrivée de nouveaux métros...) sont les bases du cadre d'action global et les priorités d'études et d'investissement.

Objectifs du programme

Ce programme est structuré autour de six objectifs stratégiques :

- faire de la voirie départementale un espace public porteur d'un changement d'image de la Seine-Saint-Denis vers un projet de ville durable,
- améliorer les dessertes existantes,
- favoriser la prise en compte paysagère et l'intégration urbaine,
- accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements,
- moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer des mesures innovantes pour le réseau,
- garantir la pérennité du patrimoine départemental et la sécurité des usagers.

Principales réalisations et principaux résultats

Action Développement et modernisation du réseau de voirie départementale

L'année 2018 a été marquée par le démarrage ou la poursuite d'études et de travaux de requalification des grands axes départementaux ainsi que par l'accélération du développement des aménagements cyclables.

En matière de développement du réseau et de requalification urbaine des rues, les travaux d'aménagement de la RD 28 prolongée Est, portant sur l'achèvement de l'ouvrage de franchissement et la voie nouvelle, se sont poursuivis. Ces travaux de 3,120 M€ ont fait l'objet d'un financement par le dispositif de droit commun de la Région « Partage multimodal de la voirie en faveur des transports collectifs du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable ».

Les travaux d'aménagement de la RD 301, avenue Léon Blum, à Neuilly sur Marne ont commencé, pour un montant total de 0,941 million d'Euros, finançables dans le cadre du CPRD. Dans le cadre du Plan mobilités durables (PMD), les travaux de requalifications de la RD 32, rue Anizan Cavillon, au Bourget, ont été réalisés.

Des études de maîtrise d'ouvrage stratégique précisant le programme pluriannuel de développement et de requalification du réseau selon la priorisation des opérations ont été menées, comme sur la RD 115 et la RD 40 à Bobigny, l'ex-RN301 à La

Courneuve, l'ex-RN 186 de Saint-Denis à Rosny-sous-Bois, la RD 29 à Stains, la RD1 à Saint-Denis. De même, les études générales sur les politiques départementales de déplacements, principalement la poursuite des réflexions sur les impacts du fonctionnement des voies proches des futures gares du Grand Paris, ont été réalisées.

Plusieurs études ont continué :

- les études de la RD 932 (ex-RN2) de la porte d'Aubervilliers jusqu'à Aulnay-sous-Bois,
- les études préliminaires de la RD40 à Villepinte et Tremblay en France en lien avec le développement urbain du secteur et le grand Paris,
- les études préalables aux travaux d'accompagnement des grands projets urbains : l'ex-RN 2 au Bourget, la RD 410 à Saint-Ouen, l'ex-RN301 à Pierrefitte, le carrefour du Cygne d'Enghien (ex-RN 14) à Epinay-sur-Seine...

En plus du volume d'études générales réalisées sur 2018, 0,250 million €. ont été consacrés aux études de diagnostics du réseau routier sur le risque de présence d'enrobés amiantés.

Action Mise en sécurité du réseau

L'objectif de la mise en sécurité du réseau est d'assurer une maintenance régulière du patrimoine. Le terme de maintenance repose sur la pérennité du patrimoine et du niveau de service pour l'utilisateur, tant sur l'entretien que sur la modernisation technique et fonctionnelle. Ainsi, les interventions de sécurité routière visent à traiter les zones accidentogènes et à effectuer des aménagements à titre préventif, ainsi qu'à renforcer la sécurité et la visibilité des rues et des abords des collèges.

En matière de sécurité routière, les opérations ont porté sur le carrefour RD27/301 (Boulevard Pasteur à l'angle de la RD 27) à Aubervilliers et sur la RD 14 (boulevard Ornano) à saint Denis.

En matière de sécurisation des élèves aux abords des collèges et de leur cheminement vers leurs établissements, éléments inclus au PMD, les études et travaux suivants ont été amorcés : la première phase de réaménagement de rue sur la RD 41 à Bondy et sur la RD 330 à Noisy-le-Grand, l'ex-RN 370 à Clichy-sous-Bois, l'ex-RN 302 à Villemomble.

En matière de sécurisation des usagers, les opérations de marquages au sol se sont poursuivies. Par ailleurs, des aménagements à destination des personnes en situation de handicap ont été créés, à savoir la mise en place de dispositifs d'alerte sur les passages piétons pour les personnes déficientes visuelles aux abords des collèges.

En matière de maintenance et d'exploitation du patrimoine, les travaux de grosses réparations sur le patrimoine routier et les ouvrages d'art ont été poursuivis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	5,229	4,483	5,045	4,785	4,654
	Recettes	1,498	0,955	1,142	1,430	1,487
Total Programme « Réseau routier »	Dépenses	5,229	4,483	5,045	4,785	4,654
	Recettes	1,498	0,955	1,142	1,430	1,487

Investissement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Développement et modernisation du réseau de voirie départementale	Dépenses	13,117	11,825	4,012	5,329	6,465
	Recettes	7,200	3,485	6,140	1,074	2,151
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	15,190	12,536	15,995	14,800	11,850
	Recettes	0,497	1,677	0,820	1,599	0,532
Total Programme « Réseau routier »	Dépenses	28,307	24,361	20,006	20,129	18,316
	Recettes	7,697	5,162	6,960	2,673	2,683

PROGRAMME

Réseau routier

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements (DVD)

La politique de voirie vise à garantir de bonnes conditions de déplacements, à réaliser des itinéraires structurants, à maintenir la qualité du réseau viaire, à améliorer la qualité de l'espace public et à augmenter la sécurité des déplacements.

Moyens financiers

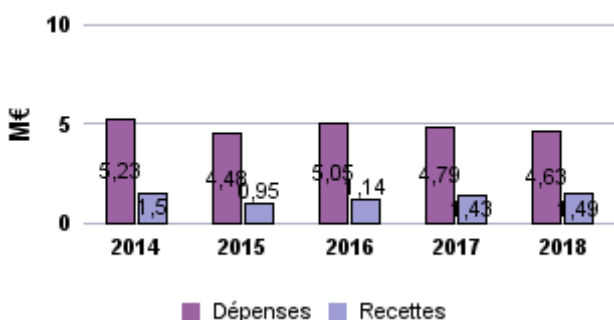
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014 :	93,64%
2015 :	88,06%
2016 :	98,15%
2017 :	97,76%
2018 :	99,01%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014 :	141,17%
2015 :	87,52%
2016 :	90,53%
2017 :	129,17%
2018 :	111,25%

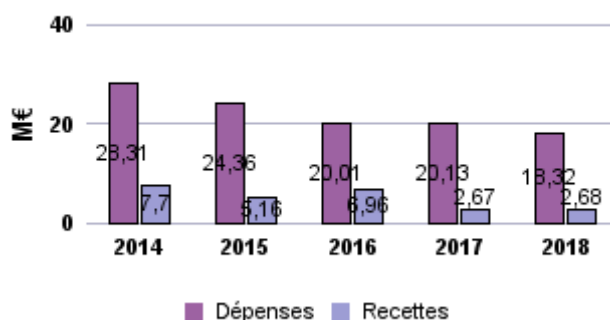
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014 :	98,06%
2015 :	84,44%
2016 :	92,97%
2017 :	80,10%
2018 :	77,65%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014 :	82,76%
2015 :	56,11%
2016 :	119,42%
2017 :	59,22%
2018 :	91,59%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette d'investissement	20,61	19,2	13,05	17,46	15,63

Personnel (1er janvier 2018)

catégorie A :	85
catégorie B :	71
catégorie C :	70
Nombre total de postes :	226

L'ensemble des postes de la Direction de la voirie et des déplacements participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes "Réseau routier", "PDU et infrastructures de transports en commun" et "Circulations douces et cadre de vie".

Données de contexte

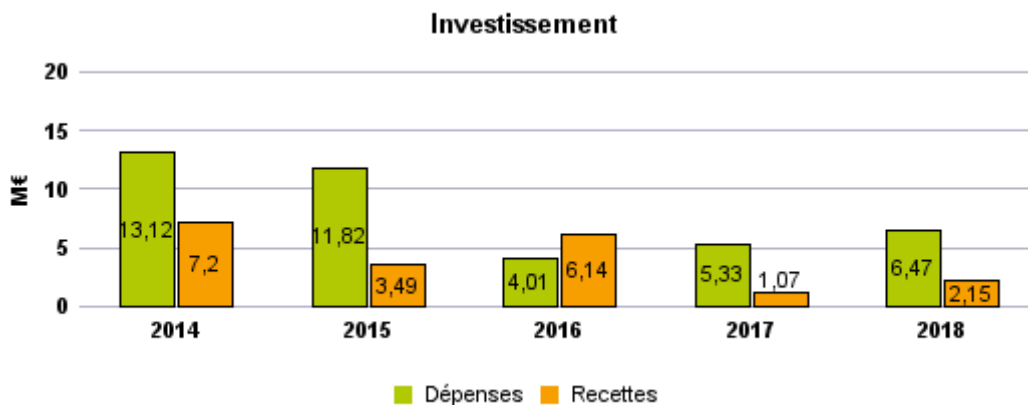
Patrimoine de voirie départemental

- 344 km de rues départementales dont 120,5 km de patrimoine transférés au 1er janvier 2007,
- plus de 16 000 candélabres,
- 263 ouvrages d'art (194 franchissements et 69 murs isolés),
- 29 km des berges de la Seine et de la Marne,
- 108 km d'aménagements cyclables (réseau départemental).

Action

Développement et modernisation du réseau de voirie départementale

Cette action inclut les opérations de développement du réseau de voirie départementale, les études, le jalonnement, et les requalifications urbaines.



Au titre du développement et de la requalification du réseau de voirie départementale, la poursuite de la RD 28 prolongée Est a constitué une priorité avec 3,120 M€ engagés en 2018. Cette opération a fait l'objet d'un financement dans le cadre du dispositif de droit commun de la Région.

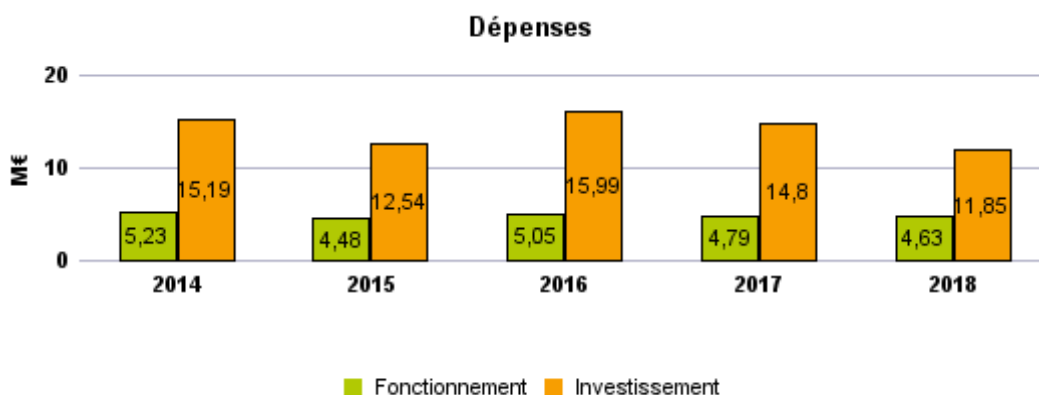
1,339 M€ ont été consacrés à la requalification. Ils ont concerné principalement des études et des travaux de requalification.

Enfin, 1,496 M€ ont été consacrés à l'accompagnement de grands projets urbains, dont 0,549 M€ pour la RD 32 au Bourget, 0,396 M€ dans le cadre du Plan mobilités durables (PMD) et 0,363 M€ pour des études prospectives 2016-2020.

Action

Mise en sécurité du réseau

Cette action inclut l'entretien et l'exploitation des RD, les grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art, les moyens communs, la rénovation de l'éclairage public, la sécurité routière, et les aménagements d'accès aux collèges.



En matière de maintenance et d'exploitation du patrimoine, 8,420 M€ ont été consacrés aux travaux de grosses réparations sur le patrimoine routier et les ouvrages d'art.

Les crédits affectés au programme de sécurité routière se sont élevés à 3,142 M€ selon 3 axes principaux : les opérations dites "classiques", les opérations de renfort de la sécurité et de la visibilité des rues, puis les opérations d'aménagement aux abords des établissements scolaires dans le cadre du Plan mobilités durables (PMD).

0,025 M€ ont également été consacrés aux travaux de confortement des berges de la Seine et de la Marne.

Les prestations de rénovation et de renforcement de l'éclairage public, qui contribuent à préserver la sûreté, la sécurité et la qualité de l'espace public, ont été reconduites pour 0,050 M€.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	2	2	3	11	10
Montant versé en euros	65 000	65 000	42 500	105 000	99 622

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

Ce programme relève

de la Mission

Réseau routier et mobilité durable.

Ce programme comporte quatre actions :

- Maîtrise des déplacements,
- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS,
- Amélioration de la circulation des bus,
- Franchissements.

Contexte

En lien avec le développement du réseau du Grand Paris, les attentes des usagers concernent principalement une meilleure information sur les conditions de transport et une amélioration des conditions de circulation de surface. Pour cela, le développement des systèmes d'information routier et leur interconnexion entre institutions va être nécessaire pour répondre à la demande des usagers.

Les projets de transports du Grand Paris vont fortement impacter le territoire de la Seine-Saint-Denis, puisque la plupart des gares se trouveront en proximité des rues départementales. D'ores et déjà, les moyens humains de la Direction de la Voirie Départementale et les moyens techniques innovants sont déployés sur le territoire pour pallier aux perturbations liées aux travaux.

Les opérations sur le réseau routier départemental ne portent plus sur de la création, mais sur de l'aménagement au profit des modes actifs et des transports en commun. L'accent est donc mis sur des aménagements privilégiant un mode de déplacement alternatif à la voiture. De plus, dans le cadre de l'optimisation de l'espace public, y sont intégrées des réflexions sur de nouvelles mobilités (covoiturage, véhicules en libre-service...). Sur la période 2017-2020, ces opérations de modernisation s'inscriront dans le cadre du Plan mobilités durables (PMD).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- mettre en œuvre une politique de réduction des émissions urbaines par le développement des réseaux de transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, ou tirant profit des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements,
- donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département, ce qui se traduit par la réalisation de projets de tramways, transports en commun en site propre (TCSP) et d'itinéraires cyclables structurants, dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours, et de poursuivre les travaux pour les opérations en réalisation,
- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements. Il s'agit de poursuivre les aménagements dans le cadre d'une approche en termes de points durs de circulation des bus, en phase avec les orientations du nouveau Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF),
- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département. Cet objectif se concrétise par les études engagées pour la mise en place d'un Bus à haut niveau de service sur l'ex-RN3 et les études pour le prolongement du tramway T1 vers Val-de-Fontenay,
- poursuivre la mise en œuvre des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements, liées notamment à l'outil Gerfaut 2,
- Réduire l'effet de coupure urbaine, favoriser les modes de transport respectueux de l'environnement et réduire les temps de trajet,
- favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture
- contribuer au développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis à travers la création et l'aménagement d'infrastructures de qualité.

Principales réalisations et principaux résultats

Action Maîtrise des déplacements

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique, dans le cadre du projet Gerfaut 2, ont été finalisés sur les communes de Villemomble à Aulnay-sous-Bois. Aussi, les axes suivants disposent de la fibre optique : la RD 115 (Drancy, Le Blanc Mesnil, Aulnay-sous-Bois), la RD 44 (Aulnay-sous-Bois, Sevran) et la RD 970 (Sevran, Livry-Gargan). En parallèle, le déploiement du cœur du réseau a été amorcé sur les communes de Bagnolet, Les Lilas, communes aux portes de Paris.

Concernant les mesures innovantes, l'année 2018 a été l'objet d'expérimentation permettant la mutation des caméras installées sur le terrain en points de mesure terrain. Des équipements ont été posés dans deux lieux : un comptage routier sur un carrefour le long du tramway T5 et une analyse des remontées des files d'attente dans l'optique d'établir des stratégies de régulation adaptées.

L'année 2018 a également permis la réalisation d'études de trafic pour le projet de mise en place d'une gestion dynamique de l'affectation de la voie centrale du Pont de Saint Ouen. Ces études donneront des éléments pour évaluer la pertinence de la solution proposée et à terme pour rédiger un dossier de demande d'expérimentation en lien avec le Centre d'études et d'expertise

sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Concernant le développement des stratégies de régulation, trois actions principales ont été réalisées en 2018 :

- l'élaboration de la priorité bus en site banalisé de la ligne 152 sur la RD 932. Le Département, accompagné de la RATP, ont évalué le dispositif, dont les résultats confirment l'efficacité et les gains de temps sur la plupart des carrefours traversés. En tant que financeur d'une partie des équipements terrain, IDF Mobilité recevra le document final d'évaluation en 2019,
- l'utilisation du module de priorité bus centralisé du Poste central de régulation des déplacements (PCRD). En 2018, les travaux d'implantation de boucles sous chaussées nécessaires à la détection des bus et à la réalisation de relevés terrains, afin de disposer d'états de référence pour l'évaluation future, ont été réalisés à Bobigny sur la RD 986 (entrées de la gare routière Pablo Picasso),
- la mise à niveau de la priorité sur deux lignes de tramways existantes (T8 et T5) : reprise et mise à jour des différents délais d'approche, implémentation de nouvelles fonctionnalités de la priorité tramway, généralisation du recueil de données au PCRD des carrefours tramway.

Le Département a participé à la gestion de la Fête de l'Humanité, de façon à l'optimisation des flux piétons et automobilistes à proximité.

Action Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

L'objectif stratégique de cette action est de créer les conditions de réalisation des projets de transports en poursuivant les études pré-opérationnelles et opérationnelles.

Les réalisations de 2018 ont concerné :

- le prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay qui reliera Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois, avec l'accord à l'automne 2018 des financeurs sur une première tranche fonctionnelle de financement entre Bobigny et le site de maintenance à Montreuil, l'approbation d'une première convention de financement incluant un démarrage des travaux en 2019 et la notification des marchés de travaux en décembre 2018,
- le Transport en commun en site propre (TCSP) sur l'ex-RN 3, dit TZen3, avec l'approbation de l'étude d'avant-projet par IDF Mobilités pour un coût estimé à 187,7 millions € hors taxes pour les infrastructures, l'approbation à l'automne 2018 d'une première convention de financement pour la phase de réalisation (5,332 M€ HT) prévoyant un démarrage mi-2019 des travaux préparatoires avec les travaux de déviation de réseaux réalisés par les concessionnaires et, enfin, la poursuite des études d'avant-projet sur le secteur du Pont de Bondy et des études de projet sur les autres secteurs.

La mise en œuvre du Plan d'actions coordonnées du tramway T1 (PACT T1), dont l'objectif global est l'amélioration du fonctionnement de la ligne, s'est poursuivie à travers des aménagements de remise à niveau des équipements sur la ligne historique du T1, consistant notamment à l'adaptation des stations au futur nouveau matériel roulant, des aménagements de carrefours et de feux de circulation.

Action Amélioration de la circulation des bus

Les objectifs de cette action sont de créer les conditions de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbain (PDU) et de contribuer à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite.

Les études et travaux d'aménagement visant à la résorption des points durs de circulation des bus ont été poursuivis. Ainsi, il a été créé un vivier d'opérations dans une optique de réduction du nombre de points durs de circulation et d'amélioration de la régularité des lignes de bus principales du territoire : lignes 249, 301 et 303. Par ailleurs, des études de faisabilité sont en cours de réalisation, notamment sur les lignes 113, 150, 173, 268 et 255, et un travail de régulation des carrefours est engagé sur la ligne 170 à Aubervilliers. Suite à l'évaluation de ce dispositif, en 2018, son déploiement est envisagé.

Le programme de mise en accessibilité aux Utilisateurs Fauteuils Roulants (UFR) des arrêts de bus s'est poursuivi. En 2018, 70 mises aux normes d'arrêts de bus sur les routes départementales (RD) ont été réalisées, portant ainsi le niveau d'accessibilité des arrêts sur RD à près de 83 %. En conséquence, l'objectif d'atteindre une accessibilité totale en 2024 (hors impossibilité technique avérée [ITA] relevant de l'exception) paraît réaliste et atteignable.

Dans le cadre du plan vélo, de nombreux couloirs bus vont être ouverts aux vélos.

Action Franchissements

Les objectifs de cette action sont de réduire l'effet de coupure urbaine créé par le fleuve, de favoriser les modes de transports respectueux de l'environnement et de réduire les temps de trajets, de relier les futurs lieux de vie et de les ouvrir sur le fleuve et, en dernier temps, de participer activement à la réussite des JOP 2024.

Les différentes études en cours se sont poursuivies sur le franchissement entre l'Île-Saint-Denis et Saint-Denis. Ce projet doit permettre la liaison entre l'éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis et le quartier Universeine, ainsi que la desserte et la connexion des deux rives du village olympique dans le cadre des JOP 2024. De plus, ce projet porte également sur la requalification du quai du Chatelier et le réaménagement de sa berge dans un but de continuité de la piste cyclable.

Une enquête publique a eu lieu du 17 décembre 2018 au 1^{er} février 2019 au titre de la création de la Zone d'Aménagement

Concerté (ZAC) du village olympique et paralympique et de la réalisation du franchissement de la Seine entre l'Île-Saint-Denis et Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

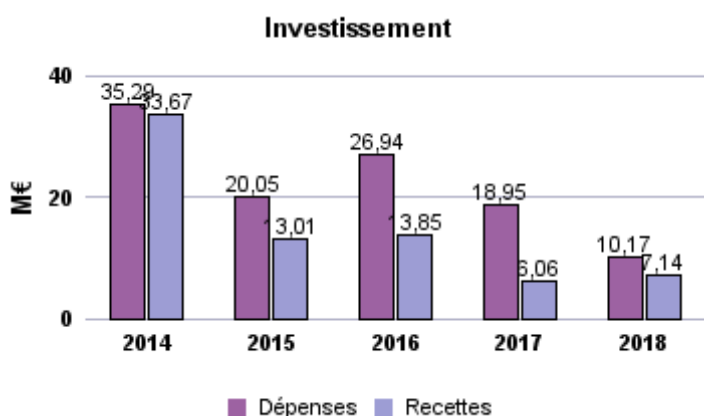
Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	0,212	0,097	0,082	0,076	0,141
	Recettes	0,120	0,043	0,057	0,010	0,064
Total Programme « PDU et infrastructures de transports en commun »	Dépenses	0,212	0,097	0,082	0,076	0,141
	Recettes	0,120	0,043	0,057	0,010	0,064

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Maîtrise des déplacements	Dépenses	6,283	4,329	7,057	1,735	1,192
	Recettes	1,225	1,341	1,394	1,412	0,525
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	25,667	13,617	16,210	12,850	7,576
	Recettes	30,984	8,935	11,453	3,323	5,999
Franchissements	Dépenses	0,216	0,248	0,480	0,594	0,563
	Recettes	-	-	0,000	0,165	-
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	3,123	1,853	3,192	3,892	0,835
	Recettes	1,461	2,735	1,001	1,156	0,618
Total Programme « PDU et infrastructures de transports en commun »	Dépenses	36,244	21,538	26,940	19,071	10,166
	Recettes	33,914	13,256	13,848	6,057	7,142

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements (DVD)

La politique de développement des infrastructures de transports en commun a pour objectifs d'améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du Département, d'assurer l'accessibilité aux transports collectifs et d'améliorer la régulation des déplacements.

Moyens financiers



Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014	68,77%
2015	53,06%
2016	72,57%
2017	71,46%
2018	47,31%

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette d'investissement	1,62	7,04	13,09	12,9	3,02

En 2018, les dépenses d'investissement, qui ont fortement baissé, se répartissent comme suit : 7,576 M€ ont été consacrés aux opérations de tramways et de transports en commun en site propre, 1,191 M€ à la régulation du trafic et des signalisations lumineuses tricolores (SLT), 0,834 M€ aux opérations du Plan de déplacements urbains et 0,563 M€ pour les opérations de franchissements (franchissement de l'Île-Saint-Denis dans le cadre des JOP).

Les recettes se sont élevées à 7,142 M€, dont 5,999 M€ au titre du développement des transports en commun, 0,618 M€ au titre de l'amélioration de la circulation des bus (principalement la mise aux normes des UFR) et 0,525 M€ au titre de la régulation des déplacements.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 85
 catégorie B : 71
 catégorie C : 70

Nombre total de postes : 226

L'ensemble des postes de la Direction de la voirie et des déplacements participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes "Réseau routier", "PDU et infrastructures de transports en commun" et "Circulations douces et cadre de vie".

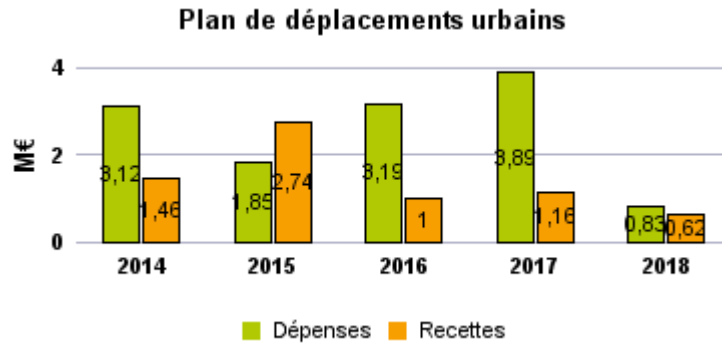
Données de contexte

Fréquentation par jour	
Tramway T5 Saint-Denis Garges Sarcelles	Environ 44 000 voyageurs
Prolongement de T1 de Saint-Denis à Asnières Gennevilliers Les Courtilles	Environ 43 000 voyageurs
Prolongement de T1 de Bobigny à Val de Fontenay	Environ 52 000 voyageurs pour la ligne nouvelle
BHNS RN3	Environ 42 000 voyageurs
Tramway T8 Saint-Denis Epinay Villetaneuse	Environ 55 000 voyageurs

Action

Amélioration de la circulation des bus

Un des objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France est d'améliorer les performances et la qualité de service des lignes de bus "mobiliennes" (temps de parcours, confort, information, qualité de l'espace public...).



Les dépenses liées aux opérations du Plan de déplacements urbains ont été de 834 849 €, dont 748 784 € au titre des contrats d'axes (essentiellement le comité d'axe de la ligne 143 à La Courneuve) et des points durs de circulation des bus (notamment pour la ligne 613 à Livry-Gargan) et 86 064 € au titre de l'aménagement des transports en commun (mises aux normes UFR et aménagements des arrêts bus).

Mise aux normes utilisateurs fauteuils roulants (UFR)

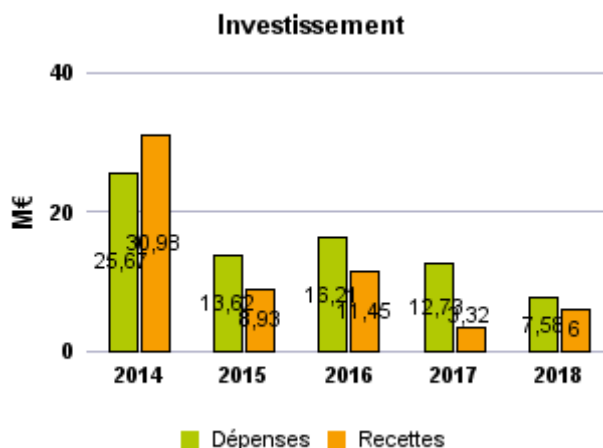
Il s'agit d'un programme financé à 75 % par IDF Mobilités qui permet la mise en conformité de l'accessibilité des arrêts d'autobus pour les Utilisateurs de fauteuils roulants (UFR).

Mise aux normes UFR	2014	2015	2016	2017	2018
Total arrêts de bus sur RD	1 361	1 361	1 361	1 354	1 369
Arrêts mis aux normes dans l'année	54	40	51	70	70
Arrêts mis aux normes	885	925	976	1 046	1 116
Arrêts non mis aux normes	476	436	385	308	253
% d'arrêts mis aux normes / total d'arrêts	65,03 %	67,96 %	71,71 %	77,25 %	81,52 %

Action

Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Cette action vise à développer de nouvelles infrastructures de transports en commun de surface. Elle comprend les projets de tramways et de bus à haut niveau de service (BHNS).

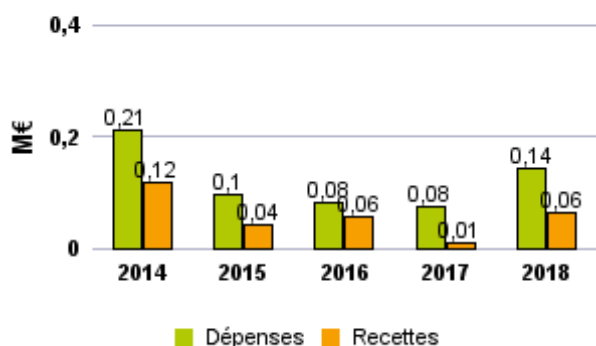


Charge nette en investissement en M€

2014	2015	2016	2017	2018
-5,32	4,68	4,76	9,41	1,58

7,576 M€ ont été consacrés au développement des transports en commun en site propre (TCSP), pour un montant de recettes de 5,999 M€ dont 3,266 M€ pour l'opération T1 Noisy-le-Sec - Val-de-Fontenay, 1,797 M€ pour l'opération T8 Saint-Denis Villetaneuse et 0,936 M€ pour le TCSP de l'ex-RN3.

Fonctionnement

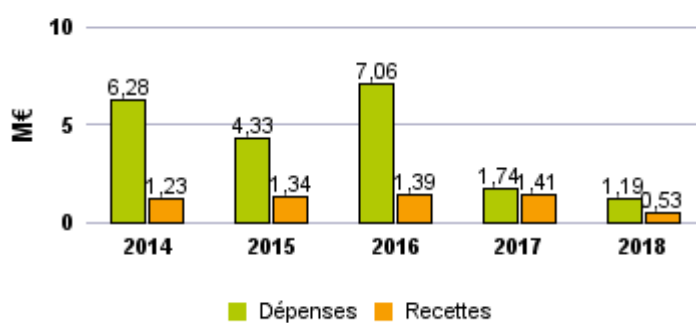


Les dépenses de fonctionnement correspondent aux procédures administratives (contentieux et commissions d'enquête...) et aux dépenses d'information et de communication liées au prolongement du T1 et au TZen3.

Action Maitrise des déplacements

L'outil GERFAUT assure la gestion et l'exploitation du système de signalisation tricolore. Sa modernisation permettra à terme la gestion dynamique de près de 600 carrefours en accordant la priorité aux transports en commun notamment aux tramways et BHNS.

Investissement



Les dépenses de cette action portent sur la mise en œuvre du projet Gerfaut II (1,167 M €) et sur des études d'optimisation de circulation via des données de trafic (0,023 M €).

Subventions aux associations

Investissement	2014
Nombre de subventions	1
Montant versé en euros	16 017,87

Programme

Circulations douces et cadre de vie

*Ce programme relève
de la Mission*

Réseau routier et mobilité durable

Ce programme comporte trois actions :

- Développement des itinéraires cyclables et modes actifs,
- Accessibilité au réseau,
- Lutte contre les nuisances phoniques

Contexte

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets. Souhaitant dépasser ces contraintes réglementaires, le Département s'est doté de politiques volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés ou encore de lutte contre les nuisances phoniques.

Le Plan mobilités durables (PMD) 2016-2020, adopté le 30 juin 2016 à l'unanimité, marque la volonté du Département de favoriser les modes actifs et le vélo dans le cadre des déplacements :

- en contribuant au maillage, à la création de rabattements vers les gares et à la poursuite des aménagements d'itinéraires structurants en matière d'itinéraires cyclables, notamment en intégrant systématiquement la dimension vélo dans les projets de voirie,
- en développant de nouvelles formes de collaboration avec les acteurs du vélo à travers le conventionnement de plusieurs associations de vélo pour la promotion de son usage.

Grâce au Plan Mobilité Durable avec, en moyenne 6 millions € investis annuellement, chaque année environ 10 kilomètres d'aménagements cyclables ont été construits. De fait, aujourd'hui, il existe 120 kilomètres d'aménagements cyclables qui couvrent 17,5 % du réseau routier, ainsi que 16 kilomètres sur les berges du canal de l'Ourcq et les 6,5 kilomètres en bord de Marne.

Même si l'objectif, affiché dans le PMD, de création de 30 kilomètres supplémentaires à horizon 2020, a été atteint dès l'année 2018, les aménagements cyclables seront poursuivis en 2019. Trois fois plus d'aménagements ont été réalisés sur la période 2016-2018 que sur les périodes précédentes.

L'arrivée prochaine des gares du Grand Paris Express sur le territoire, l'accueil des Jeux Olympiques en 2024, ou encore le développement de Vélib'2 offrent un contexte favorable pour inciter les automobilistes à faire évoluer leurs comportements de mobilité pour leurs trajets domicile-travail.

A terme, chaque résident du département sera à moins de 2 kilomètres d'une gare ou d'une station de métro, soit 8 minutes environ à vélo. Dans la continuité du PMD, le Département a adopté le 14 février 2019 l'engagement pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique. Cet engagement prévoit, entre autres actions, de relever le niveau d'ambition de la politique vélo départementale, et fixe comme objectif prioritaire d'adapter 100 % des voies départementales à la pratique du vélo à l'horizon 2024 et d'équiper 100 % des sites départementaux en stationnement vélo dès 2020.

Objectifs du programme

Dans le cadre de l'action **Développement des itinéraires cyclables et modes actifs**, les objectifs stratégiques sont :

- participer à l'émergence d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire départemental,
- renforcer l'expertise modes actifs sur tous les projets d'aménagements pilotés ou suivis par le Département,
- poursuivre la sensibilisation et l'encouragement aux déplacements actifs dans les collèges,
- mettre en place un comité « Mobilités actives », en relation avec les partenaires institutionnels, privés et associatifs regroupés dans un comité de suivi,
- privilégier une démarche de co-élaboration des projets, tant avec les communes qu'avec les associations d'usagers cyclistes,

Dans le cadre de l'action **Lutte contre les nuisances phoniques**, l'objectif stratégique se décline en 2 objectifs opérationnels :

- poursuivre et développer la mise en œuvre de la politique d'amélioration du cadre de vie des habitants,
- participer aux actions de maîtrise du bruit dans l'environnement.

Principales réalisations et principaux résultats

Action Développement des itinéraires cyclables et modes actifs

L'année 2018 a été consacrée à l'aménagement de plusieurs itinéraires cyclables, représentant au total 7 km :

- la création d'un aménagement cyclable sur la RD 41 à Bondy,
- la création de bandes cyclables sur la RD 32 au Bourget, la RD 14 Ornano à Saint-Denis et la RD 25 à Villetaneuse et d'une bande cyclable sur la RD 117 à Gagny/Clichy et sur la RD 35bis à Pantin,
- la création de pistes cyclables sur la RD 25 phase 3 (Nord) à Villetaneuse et la RD 970 à Clichy,
- la création de pistes bidirectionnelles sur la RD 301 à Neuilly-sur-Marne et l'ex-RN 370 (RD 44-Schaeffer et Schaeffer-Nobel) à Sevran.

Par ailleurs, en 2018, au niveau du canal de l'Ourcq, les aménagements de l'Eurovéloroute n°3 se sont poursuivis, avec une inauguration réalisée le 1^{er} juin 2018. Une piste cyclable solaire a été construite afin de produire l'énergie solaire nécessaire à l'éclairage d'un pont à Bobigny.

En outre, plusieurs études pour la réalisation d'opérations cyclables se sont poursuivies (RD 116 et RD 40 à Romainville, Ex-RN 302 entre Montreuil et Rosny-sous-Bois...).

Dans un souci d'amélioration des conditions de circulation des piétons et en rapport avec les objectifs du PMD, des opérations de réfection et de désencombrements des trottoirs ont perduré durant l'année 2018.

Action Lutte contre les nuisances phoniques

En lien avec le Grenelle de l'environnement, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) s'est vu affecter des crédits à destination des gestionnaires d'infrastructures. Ces crédits se comprennent comme une aide pour les études et les travaux de résorption des points noirs bruit.

Ainsi, le Département a réalisé un partenariat avec l'ADEME afin de mettre en place deux programmes expérimentaux pour accompagner techniquement et financièrement les propriétaires de logements dans la résorption de ces points noirs du bruit.

En 2018, dans le cadre de ces programmes :

- 143 audits ont été réalisés (sur Bondy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan...) représentant 157 logements et 17 conventions ont été passées sur Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan,
- 1 particulier a réalisé des travaux (Les Pavillons-sous-Bois),
- les travaux de la tranche 6 du bailleur social Seine Saint Denis Habitat, à la cité jardin de Stains, ont été poursuivis,
- un travail sur les diagnostics acoustiques et l'opération anti-bruit, avec le bureau d'études « Espace 9 » a démarré,
- des bailleurs sociaux ont été sollicités pour des opérations dans les secteurs sensibles identifiés.

De plus, en 2018, les réflexions liées à l'actualisation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ont continué. Les travaux de la carte du bruit par Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile-de-France, ont alimentées ces réflexions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (en millions d'euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Développement des itinéraires cyclables et modes actifs	Dépenses	1,170	1,739	5,207	3,727	2,582
	Recettes	0,243	0,245	0,529	0,568	0,421
Accessibilité au réseau	Dépenses	-	-	0,029	-	-
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,271	0,892	0,654	0,179	0,120
	Recettes	-	0,962	-	-	-
Total Programme « Circulations douces et cadre de vie »	Dépenses	0,271	0,892	5,889	3,905	2,702
	Recettes	-	0,962	0,529	0,568	0,421

PROGRAMME

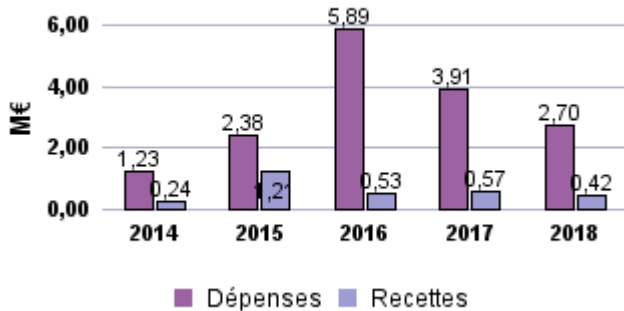
Circulations douces et cadre de vie

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements (DVD)

La politique Cadre de vie a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants notamment à travers la lutte contre les nuisances sonores et visuelles.

Moyens financiers

Investissement



L'essentiel des dépenses d'investissement correspond à des aménagements cyclables (2,582 M€). Le reste (0,119 M€) porte sur la lutte contre les nuisances phoniques, principalement sur l'ex-RN3.
Les recettes concernent des opérations d'aménagement cyclables subventionnées par la Région.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 85
catégorie B : 71
catégorie C : 70

Nombre total de postes : 226

L'ensemble des postes de la Direction de la voirie et des déplacements participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes "Réseau routier", "PDU et infrastructures de transports en commun" et "Circulations douces et cadre de vie".

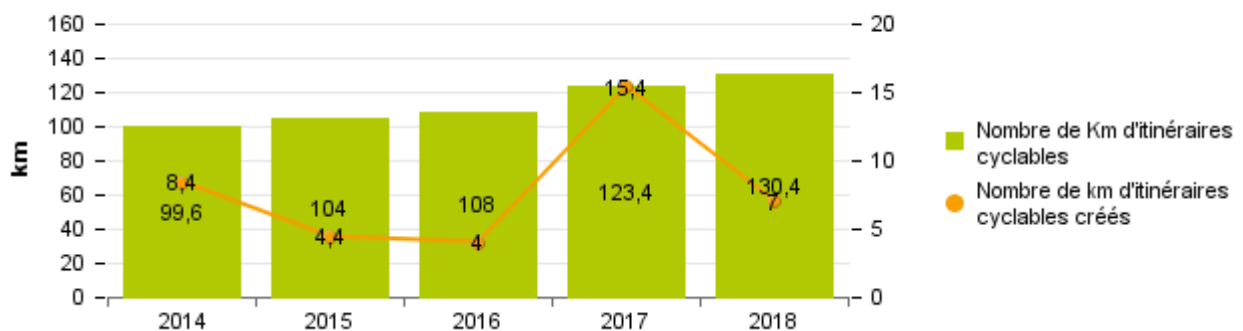
Action Lutte contre les nuisances phoniques

Cette prestation consiste à contribuer à la mise en œuvre d'équipements de protection phonique.

La mise en œuvre du programme expérimental d'isolation de façades sur l'ex-RN3 s'est poursuivie. A ce jour, 670 logements ont été traités (200 en copropriété et 470 en logement social).

Action Développement des modes actifs

Etat de réalisation des itinéraires cyclables



Axe fort du Plan mobilités durables, les actions en faveur des déplacements à vélo se traduisent par :

- la réalisation d'aménagements cyclables sur les voiries départementales et sur la piste du Canal de l'Ourcq,
- la mise en œuvre de matériaux innovants,
- la généralisation d'une signalisation améliorant la visibilité et l'insertion des vélos dans la circulation,
- des actions visant à promouvoir la pratique du vélo (actions spécifiques dans les collèges, soutien aux associations portant des actions de sensibilisation).

Mission

Développement urbain

Programme

Aménagement et mobilités métropolitaines

Programme

Habitat et politique de la ville

Programme

Aménagement et mobilités métropolitaines

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Aménagement,
- Prestations sociales de transport,
- Mobilité métropolitaine,
- Logistique innovante.

Contexte

De nombreux projets d'aménagement transforment le territoire et la vie des habitants, liés au développement du réseau de transport en commun, à la construction de nouveaux quartiers, à la rénovation urbaine ou encore aux grands projets comme le Grand Paris Express (GPE) ou les Jeux Olympiques et paralympiques (JOP) 2024.

D'une part, l'année 2018 a été marquée par les premiers travaux du GPE et les évolutions du calendrier de sa mise en service ainsi que par la poursuite du travail engagé sur les Jeux Olympiques 2024. Ces grands projets amenés à faire évoluer durablement le territoire de la Seine-Saint-Denis suscitent de nombreuses réflexions, perspectives et travaux.

D'autre part, l'année 2018 a vu croître le rôle transversal de la Direction du développement et des mobilités (DDM), issu d'un décloisonnement des travaux entre les différents services et Directions départementales, Direction de la voirie et des déplacements (DVD), Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA), Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB), Direction des affaires domaniales et juridiques (DADJ)... Plus spécifiquement, la réorganisation de la Direction l'a amenée à travailler, plus étroitement, avec la Direction de la Prévention et de l'action sociale (DPAS) en vue du transfert des politiques de l'Habitat à cette Direction et avec la DPAPH dans la perspective de reprise des prestations PAM 93 et Améthyste.

Objectifs du programme

La politique Aménagement et mobilités métropolitaines a pour objectifs de promouvoir le renouvellement urbain et la densification raisonnée du territoire, de promouvoir une ville durable, de contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis, de favoriser la mobilité des publics scolaires et de promouvoir le transport de marchandises.

Les objectifs de ce programme sont de :

- réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis,
- promouvoir une ville durable en travaillant sur les enjeux de densité urbaine, sur le paysage et l'environnement des aéroports,
- renforcer la réflexion sur le foncier en poursuivant le recensement des terrains d'intérêts départementaux et en identifiant les enjeux d'évolution des emprises porteuses de projets,
- développer l'offre de transport par le réseau lourd (RER et métro) afin de mieux relier les lieux d'habitat et de travail et ainsi favoriser l'accès à l'emploi ou aux loisirs des séquano-dionysiens,
- restructurer et renforcer le réseau de bus pour une desserte fine et efficace de notre territoire,
- renforcer l'utilisation des infrastructures ferrées et fluviales pour le déplacement des marchandises.

Principales réalisations et principaux résultats

Action Aménagement et développement urbain

Le Département a accompagné la candidature aux JOP 2024, notamment par l'écriture du Plan départemental d'accompagnement et par le pilotage des études du parc des sports de Marville et de la Maison des sports de combat. De plus, les études urbaines sur le projet d'aménagement Dugny-La Courneuve et sur l'étude urbaine et paysagère de la façade ouest du parc Georges Valbon, liées aux JOP, ont été poursuivies. Ensuite, la DDM a contribué aux groupes de travail initiés par l'Etat et repris par la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) sur les procédures et autorisations préalables à la mise en œuvre des projets et au suivi de l'étude d'impact des ZAC pour les villages olympiques et paralympiques.

En 2018, suite au rapprochement des deux Sociétés d'économie mixte (SEM) d'aménagement, Séquano et Deltaville, achevé en 2017, le nouveau plan stratégique de la SEM a été adopté et la filiale de co-promotion « Séquano Résidentiel » a été créé.

Le Département a poursuivi l'accompagnement des projets de gares dans le cadre du Grand Paris Express, ayant pour objectif de contribuer à l'insertion urbaine des gares et à la cohérence des aménagements de desserte.

En 2018, le Département a assuré le suivi de plusieurs grands projets à fort enjeux :

- l'étude Fort d'Aubervilliers, qui a connu un arrêt temporaire dû au nouveau calendrier de réalisation de la ligne 15 (mise en service reculée à 2030), et dû à la décision d'implanter la piscine d'entraînement olympique d'Aubervilliers sur le secteur gare,
- les échanges avec l'établissement public territorial de Plaine Commune autour des futures gares de la ligne T11 express, plus spécifiquement pour les terrains départementaux situés sur Tartres Nord et Dugny-La Courneuve,
- le suivi foncier et l'articulation des différents projets autour de la gare des Six-Routes à La Courneuve, ainsi que les réflexions sur la desserte du parc Georges Valbon et du stade de Marville,
- le suivi de l'étude de pôle des lignes 16 et 17 (Le Bourget RER et Le Bourget Aéroport) et de ses interfaces avec le projet de requalification de la RD 932.

Dans le cadre des Contrats d'intérêt national (CIN), le Département a participé aux instances de pilotage du CIN Plaine de l'Ourcq. Celles du Fort d'Aubervilliers ne se sont pas réunies.

Dans le cadre de la promotion de la Ville durable qui inscrit la Seine-Saint-Denis dans les orientations d'aménagement ambitieuses, plusieurs projets ont été portés :

- le quartier métropolitain autour de la gare T11 Dugny-La Courneuve – Cluster des médias. Ce projet a été marqué par un changement de maîtrise d'ouvrage issu de la création de la Solideo et de la ZAC. Le Département a travaillé en collaboration avec la Solideo sur une adaptation du programme aux enjeux financiers et sur la préparation de nouvelles études de maîtrise d'œuvre.
- l'évolution des routes. Le Département a poursuivi les travaux sur la RD 932 afin d'en faire un espace plus favorable et adapté aux piétons et aux cyclistes. La Direction est restée mobilisée sur le suivi de projets de ZAC et de renouvellement urbain situés le long de la RD 932 (ZAC du Fort d'Aubervilliers, Nouveau programme national de renouvellement urbain [NPNRU], projet de ZAC sur la Porte de la Villette...). L'étude paysagère et urbaine Marville-Georges Valbon, ayant pour objectifs d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité du parc départemental et du parc interdépartemental des sports de Marville ainsi que leurs interfaces, s'est finalisée en 2018. Le Département a aussi participé aux réunions techniques concernant la Consultation Internationale sur le devenir des autoroutes et des voies rapides en Ile-de-France. Il a ainsi pu consolider la place du territoire départemental dans les propositions qui seront faites et se placer parmi les acteurs les plus volontaristes sur l'évolution des infrastructures autoroutières, à la fois en termes de fonctionnalité et d'intégration paysagère et urbaine.

Dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole », qui concerne deux propriétés départementales, le Département a travaillé à la cession du terrain des Tartres Nord-pôle gares, dit « CGR ». Quant au projet sur le site de reconversion de l'usine EIF à Montreuil, il n'a pas progressé à cause d'une sous-évaluation des postes de dépollution en phase concours et l'absence d'équilibre économique de l'opération.

Dans le cadre d'une Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (Orcod-in), l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) a décidé d'intervenir dans le centre ville de Clichy-sous-Bois. Le projet vise à acquérir 1400 lots de copropriété, à démolir 1240 logements et à réhabiliter environ 1500 logements. Suite à la concertation préalable, conduite en 2017, l'année 2018 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Ce projet urbain ambitieux va interférer avec plusieurs politiques et équipements départementaux (démolition reconstruction du bassin de rétention Maurice Audin, réflexion sur l'interface avec le parc de la Fosse Maussoin, réflexion aux abords du collège Romain Rolland...).

En 2017, la Ville d'Aulnay-sous-Bois et Grand Paris Aménagement (GPA) avaient pris l'initiative conjointe d'une opération d'aménagement portant sur les secteurs PSA et environnants avec la perspective de constituer une Société d'Economie Mixte d'Aménagement à Opération Unique (SEMAOP). La ville d'Aulnay-sous-Bois a lancé mi 2018 une étude urbaine et le Département a participé à plusieurs rencontres dans le but de faire converger les orientations urbaines avec les intérêts du Département et notamment ses équipements impactés (voirie, bassin, collège éventuel).

Concernant l'information et la valorisation des opérations d'aménagement, la DDM recense l'ensemble des projets engagés ou à l'étude sur le territoire et les mets à disposition sur le Géoportail93, avec l'appui du Service de l'Observatoire Départemental (Direction de la Stratégie, de l'organisation et de l'évaluation). L'année 2018 a été marquée par une mise à jour des éléments (données, fiches descriptives des projets, cartographie) et par l'initialisation d'un partenariat avec Sequano.

En 2018, le travail de régularisation des emplacements réservés (ER) s'est poursuivi en cohérence avec l'actualité des projets.

Dans le cadre du suivi des dispositifs partenariaux, le Département a suivi et participé à la constitution des PLU et PLUi de son territoire. Pour cela, il assure la rédaction d'avis en tant que personne publique. Sur les PLUi de Plaine Commune et d'Est Ensemble, la DDM a participé de façon pro-active via des contributions volontaires envoyées aux collectivités à l'étape du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

Enfin, concernant le suivi des outils et structures d'aménagements départementaux, la DDM assure le suivi de l'activité et la préparation des conseils d'administration de la SEM départementale, ainsi que de l'EPFIF.

Action Prestations sociales de transport

Cette action a pour but de favoriser la mobilité des jeunes en Seine-Saint-Denis en prenant en charge une partie du coût de la carte Imagine R. Les publics concernés par ces prestations sont les collégiens boursiers, les collégiens entrant en classe de 3^{ème} ainsi que les collégiens bénéficiaires de l'aide départementale à la demi-pension dans les collèges publics.

Cette action est réalisée en lien étroit avec la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH). La création du Pass seniors nécessite de suivre les conventions et les échanges avec Ile-de-France Mobilités (IDFM) au sujet de la tarification sociale de la carte Améthyste.

En outre, le renouvellement du marché du dispositif PAM93 pour la mobilité des personnes en situation de handicap constitue un axe de travail important.

Action Mobilité métropolitaine

En 2016, le Bureau des mobilités métropolitaines a été désigné comme porte d'entrée des relations institutionnelles entre la Société du Grand Paris et le Département. En outre, il est l'interlocuteur des partenaires institutionnels (Région, Départements,

Etat...) et d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) pour développer le réseau de transports en commun. Enfin, en 2018, une nouvelle mission a été confiée, par la Direction Générale, au Bureau des mobilités, le suivi des « Nouvelles Mobilités » et de leur impact ou insertion sur le territoire.

Dans le cadre du Grand Paris Express, il s'est agi en 2018 de mettre en place un outil de suivi administratif et financier des conventions associant le Département et la Société du Grand Paris concernant les biens du Département nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express. Par ailleurs, la phase 3 de l'étude de pôle de la gare de La Courneuve 6 routes a mobilisé le Bureau, qui en est le pilote.

En plus de la réalisation du Grand Paris Express, le Département est engagé dans le financement de prolongements de plusieurs lignes de métro :

- Ligne 11 phase 1 (Mairie des Lilas à Rosny Bois Perrier) : débutés en 2016, les travaux de génie civil ont continué leur avancement sur l'ensemble de la ligne, de même, que pour la construction du futur site de maintenance et de remisage de Rosny-sous-Bois.
- Ligne 12 phase 2 (Front Populaire à Mairie d'Aubervilliers) : les travaux se sont poursuivis, dans un contexte géotechnique spécifique et une méthode de construction novatrice.
- Ligne 14 (Saint Lazare à Mairie de Saint Ouen) : les travaux se sont poursuivis à un rythme élevé. Un avenant à la convention-cadre de financement est en cours d'élaboration dans le but de finaliser le projet.
- Ligne T11 Express (phase 2) : l'année 2018 a été marquée par la concrétisation des ordonnances d'expropriation impliquant la non-caducité de la Déclaration d'utilité publique. Parallèlement, un lobbying auprès de l'Etat et de la Région a été mené afin que ce projet soit accompli dans les meilleurs délais.
- Ligne T8 Sud : les études permettant la constitution du Document d'orientation et de caractéristiques principales et le dossier d'enquête d'utilité publique ont été conduites avec Ile-de-France Mobilités, la Ville de Paris, la Région, l'Etat et l'EPT Plaine Commune. Ainsi, une convention de financement a été signée, dans laquelle le Département s'engage à participer à hauteur de 350 000 euros.

Des conventions de financement ont été constituées avec l'Etat, la Région, les Départements du Val-de-Marne et Seine-et-Marne et l'EPT Paris Terres d'Envol, de façon à étudier l'amélioration du fonctionnement de la ligne 15 (TCSP) et des lignes circulant sur la RD 934, ainsi qu'un nouveau partage de l'espace public intégrant toutes les formes de mobilité.

Concernant le fonctionnement des pôles de transport, l'étude concernant la Gare de Villepinte a été lancée et la convention de subvention avec Ile-de-France Mobilités a été élaborée. Il s'agit de faire du parvis de la gare une véritable entrée du parc départemental du Sausset.

Par ailleurs, des réunions sur les études de réaménagement des gares de Noisy-le-Sec et Saint-Denis ont eu lieu.

Concernant les nouvelles mobilités, une réflexion sur les véhicules autonomes a été engagée, notamment en termes d'identification des sites potentiels d'expérimentation. Dans ce cadre, des rencontres avec les transporteurs et les EPT se sont déroulées. Une étude sur le covoiturage sera réalisée en interne pour analyser la faisabilité et le modèle économique de la mise en œuvre de cette offre de mobilité. De surcroît, le secteur de l'autopartage a également été examiné, ainsi que le transport fluvial de voyageurs ou le transport par câble aérien.

Action Logistique innovante

Dans le cadre de cette action, le Département souhaite poursuivre ses actions en faveur d'une logistique urbaine durable en privilégiant le report modal vers le fret et la voie d'eau, le développement de sites logistiques multimodaux et l'amélioration des performances environnementales du transport de marchandises.

Suite au travail initié en 2016 qui avait permis de sélectionner 27 parcelles, appartenant au Département, et pouvant présenter des opportunités pour des activités logistiques et/ou des stations gaz naturel véhicules (GNV), 7 sites ont été visités pour retenir finalement une parcelle située à Saint-Denis. Le projet a été validé par les acteurs (Département, EPT Plaine Commune...). Les discussions autour de la cession / vente du terrain doivent s'engager.

Concernant la prise en compte des livraisons de marchandises dans le projet de transformation de la RD932 en boulevard métropolitain, le recensement des typologies de commerce a été mis à jour. En parallèle, un questionnaire, élaboré avec les Communes, a été adressé aux commerçants de la section sud de l'axe (Pantin – Aubervilliers) de façon à recueillir leurs besoins, leurs attentes ainsi que des éléments portant sur la fréquence, le type et les caractéristiques de leurs livraisons. Les résultats de ce questionnaire seront partagés prochainement avec les villes.

L'abandon par la Société du grand Paris de la solution ferroviaire pour l'évacuation des déblais à la Courneuve et les nombreux flux liés aux chantiers des JOP à Dugny conduisent le Département à envisager la possibilité de créer une plateforme d'évacuation ferroviaire, qui limiterait les nuisances sur le secteur.

La position du Terrain des Essences (Dugny – La Courneuve) acquis par le Département est favorable car en bordure de la Grande Ceinture ferroviaire et à proximité des sites générateurs de déblais. Des discussions sont en cours avec la SNCF.

La convention de pré-étude de faisabilité TramFret a été étoffée par un volet de logistique innovante, afin d'apporter des solutions nouvelles pour une logistique adaptée aux enjeux d'un territoire urbain dense comme la Seine-Saint-Denis.

Ainsi, outre les réflexions sur le T1, il a été proposé d'envisager la RD932, en cours de requalification, comme axe support d'organisations logistiques innovantes, prenant en compte la chaîne logistique de bout en bout, dernier kilomètre compris.

Concernant les études et les participations à des instances sans contrepartie financière, le Département prend part aux :

- réflexions de la Métropole du Grand Paris sur le pacte pour la logistique urbaine et sur les ateliers du SCOT,

- rencontres du réseau des référents logistique,
- PLUi des EPT Plaine Commune et Est Ensemble, notamment sur le volet logistique,
- laboratoire de la Plaine de l'Ourcq (Est Ensemble),
- étude interne sur le recensement des installations terminales embranchées en Seine-Saint-Denis (en cours de finalisation).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en millions d'euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Mobilité métropolitaine	Dépenses	46,200	46,662	47,158	47,472	47,852
Prestations sociales de transport	Dépenses	0,895	0,877	0,912	1,040	1,078
	Recettes	0,001	-	-	-	-
Aménagement urbain	Dépenses	1,34	1,22	1,03	0,974	0,969
	Recettes	-	-	-	0,003	-
Logistique innovante	Dépenses	0,003	-	0,003	0,006	0,003
Total Programme « Aménagement et mobilités métropolitaines »	Dépenses	48,442	48,760	49,102	49,492	49,902
	Recettes	0,001	-	-	0,003	-

Investissement (en million d'euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Mobilité métropolitaine	Dépenses	2,52	4,05	10,5	11,351	23,232
	Recettes	-	-	-	0,030	0,056
Aménagement urbain	Dépenses	0,21	0,22	0,83	0,200	0,765
Logistique innovante	Dépenses	0,093	0,047	-	0,001	-
	Recettes	0,03	0,096	-	-	-
Total Programme « Aménagement et mobilités métropolitaines »	Dépenses	2,823	4,317	11,325	11,551	23,997
	Recettes	0,030	0,096	-	0,030	0,056

PROGRAMME

Aménagement et mobilités métropolitaines

Mise en œuvre : Direction du développement, des mobilités et de l'habitat (DDMH)

La politique Aménagement et mobilités métropolitaines a pour objectifs de promouvoir le renouvellement urbain et la densification raisonnée du territoire, de promouvoir une ville durable, de contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis, de favoriser la mobilité des publics scolaires et de promouvoir le transport de marchandises.

Moyens financiers

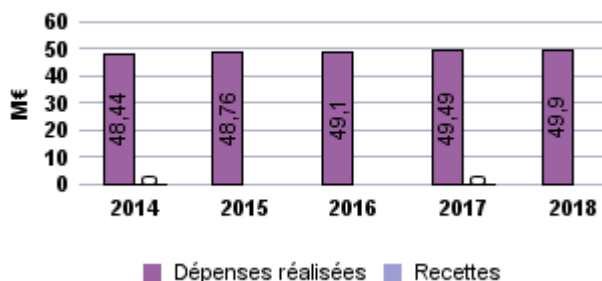
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014	: 99,91 %
2015	: 99,99 %
2016	: 100,93 %
2017	: 100,90 %
2018	: 99,91 %

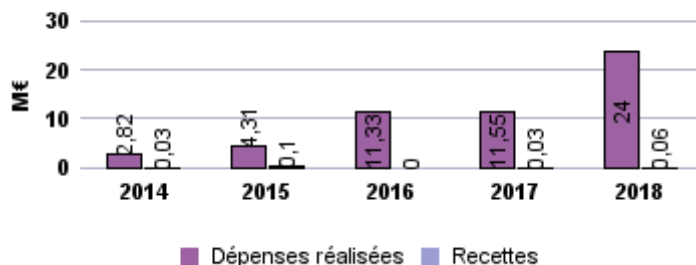
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014	: 50,24 %
2015	: 90,46 %
2016	: 153,58 %
2017	: 106,95 %
2018	: 101,59 %

Fonctionnement



Investissement



La légère augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par la hausse de la contribution à Ile de France Mobilités (ex-Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)) (+ 0,380 M€ par rapport à 2017).

Le niveau élevé d'investissement s'explique par la hausse des dépenses liées au développement des réseaux de transports en commun (lignes 11, 12 et 14) et par des frais d'études d'investissement concernant les JOP.

Personnel (31 décembre 2018)

A	21
B	11
C	3

Nombre total de postes : 35

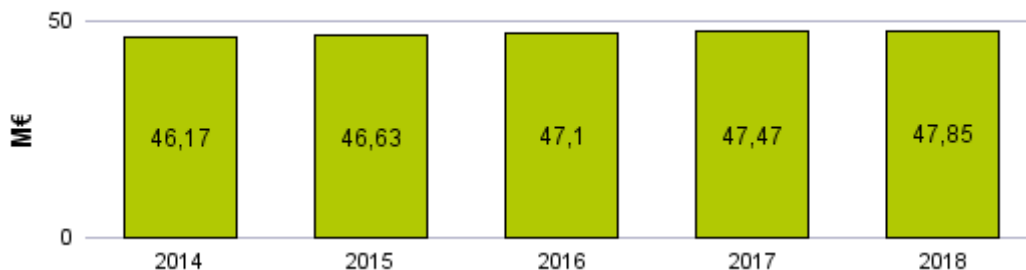
Action Amélioration et développement des réseaux de transports en commun

Participation à Ile de France Mobilités (ex-STIF)

Dépenses de fonctionnement

IDF Mobilités est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France.

Il est présidé par la Région.

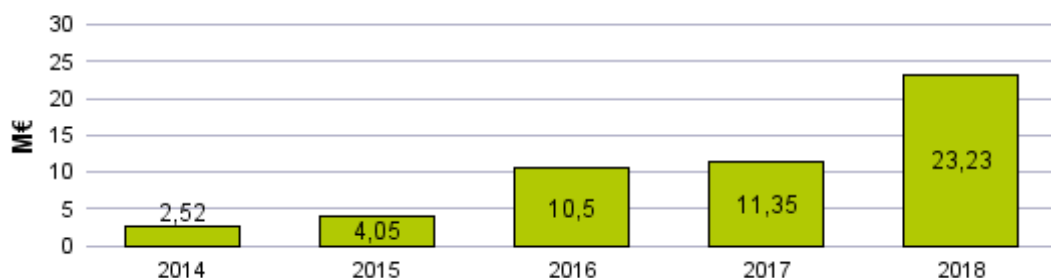


Outre l'augmentation de la contribution au budget d'Ile-de-France Mobilités, dépense obligatoire, le Département est impacté par l'augmentation du taux du Versement Transport décidé par l'Etat et la Région, dont il doit s'acquitter en qualité d'employeur.

Développement des réseaux de transports en commun

Ces investissements, hors périmètre de maîtrise d'ouvrage départementale, font l'objet de cofinancements entre le Département, la Région et l'Etat.

Dépenses d'investissement



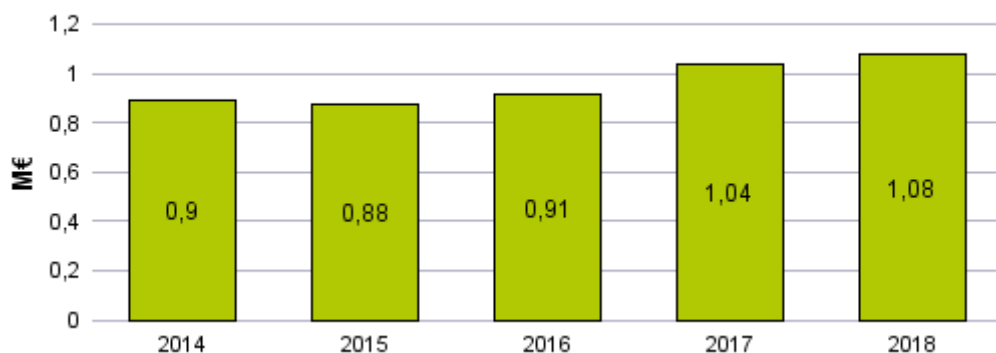
En 2018, le Département a consacré 23,23 M€ pour 6 opérations, dont 3 concernant le prolongement de lignes de métro (15,04 M€ pour la ligne 14 ; 5,15 M€ pour la ligne 11 et 2,35 M€ pour la ligne 12) et 3 études sur la liaison Tangentielle Epinay/La Courneuve (0,547 M€), le Pôle Gare 6 routes (0,09 M€) et le Pôle Gare Villepinte (0,039 M€).

Action

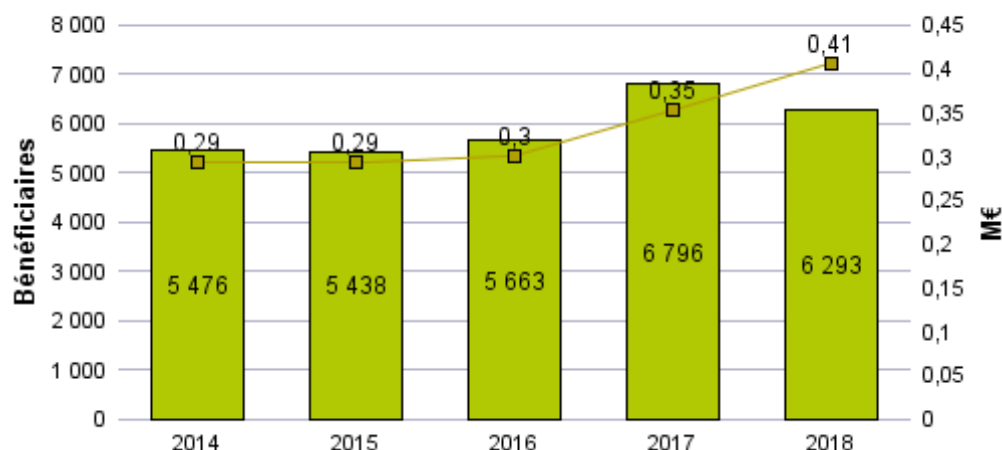
Carte Imagine R

Depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R à hauteur de 50 % pour les collégiens boursiers, à hauteur de 25 % pour les élèves entrant en classe de 3ème non boursiers, et à hauteur de 50 % pour les collégiens non boursiers demi-pensionnaires bénéficiaires de l'aide à la restauration du Département.

Dépenses de fonctionnement du dispositif Carte Imagine R



La subvention sociale pour les élèves boursiers



La subvention sociale est financée à 64 % par le STIF et à 36 % par le Département.

Le nombre de scolaires boursiers subventionnés a baissé de 7,4 % en 2018, pour un montant de subventions de 407 489 €. D'une part, en 2018, 2 305 collégiens boursiers (2 460 en 2017) ont bénéficié de l'aide « sociale complémentaire » pour l'achat de leur carte imagine R, soit pour le Département une dépense de 197 100 €. D'autre part, 3 988 lycéens boursiers (4 336 en 2017) ont été soutenus par le Département pour l'achat de leur carte. La réduction du nombre de bénéficiaires est en partie due à une baisse des effectifs des scolaires boursiers.

Le versement de la subvention de 25 % à 3 447 élèves de 3ème (3 343 en 2017) a été réalisé pour un montant de 294 718 €.

L'aide à l'achat de la carte imagine R gérée en interne a bénéficié à 1 168 abonnés (1 122 en 2017), et a représenté une dépense de 176 216 €. Le nombre total d'abonnés imagine R bénéficiaires des aides du Département en 2018 a été relativement stable 10 635 contre 10 976 en 2017).

Programme

Habitat et politique de la ville

*Ce programme relève
de la Mission*

Développement urbain.

Ce programme comporte trois actions :

- Politique de la ville,
- Habitat durable et innovant,
- Observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain

Contexte

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, la métropole du Grand Paris se dessine. Les communes et les Etablissements publics territoriaux (EPT) de notre territoire se sont engagés dans une nouvelle phase de contractualisation au bénéfice des quartiers les plus en difficultés.

L'année 2018 a vu la poursuite des Nouveaux Programmes de renouvellement Urbain (NPRU). Le Département suit l'avancée de ces projets à l'aune de ses propres programmes de rénovations des équipements départementaux qui, pour certains, seront directement impactés par ces programmes.

Outre les équipements, la question de l'habitat est au cœur de ces mutations du territoire. Le Département s'engage en faveur des conditions de logement de ses habitants. Il a notamment, par la délibération du 13 décembre 2018, poursuivi son soutien à Seine-Saint-Denis habitat en renouvelant la convention cadre pour les années 2018 à 2020, soit jusqu'à la fin du plan de consolidation Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). Par cette nouvelle convention, l'objectif est de favoriser le logement pour tous. Par cette même délibération, le Département a alloué la subvention d'investissement de plus de 2 millions d'euros au titre de l'année 2018, permettant ainsi de finaliser les engagements pris au titre de l'avenant n°2 au protocole CGLLS 2015-2020.

Le Département souhaite inscrire son action en faveur de l'habitat dans une démarche globale de développement social et économique du territoire et de transition écologique, comme en témoigne entre autres le vote par l'Assemblée départementale de la mise en place d'un nouveau dispositif, le Chèque Habitat Écologie et Citoyen (CHEC), le 14 décembre 2017.

Objectifs du programme

L'action du Département en matière d'Habitat et de Politique de la ville porte sur quatre objectifs stratégiques :

- resituer les problématiques d'habitat rencontrées en Seine-Saint-Denis dans le contexte du bassin d'habitat francilien et contribuer à leur prise en compte dans la construction métropolitaine,
- favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social et de leurs habitants,
- renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels en lien avec le maintien d'un parc privé de qualité,
- accompagner l'émergence d'une ville durable avec une attention particulière portée à la qualité et à la diversité des constructions neuves.

Principales réalisations et principaux résultats

Action Habitat durable et innovant

Le dispositif Chèque habitat écologie et citoyen (CHEC) a pour but de financer la réalisation de travaux concourant au mieux vivre ensemble (végétalisation d'espaces collectifs, création et aménagement de locaux ou de jardins partagés) ou favorisant la transition énergétique (installation de garages à vélos sécurisés, installation de prises électriques pour vélos ou voiture...) dans l'habitat privé. Les premières candidatures ont été reçues et analysées au cours de l'année 2018. En 2019, l'appel à projet devrait être élargi aux bailleurs sociaux.

Le Département a renouvelé la convention cadre avec Seine-Saint-Denis habitat, visant l'amélioration du parc social existant. Le Département s'est ainsi engagé, à partir de 2019, et pour 10 ans, à verser la somme de 30 millions d'euros afin d'anticiper les futurs investissements liés au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et dans l'attente d'un prochain protocole associant la CGLLS, l'ANRU, l'État et le Département.

En 2018, une proposition de convention à conclure entre le Département et l'ANRU a été amorcée. Elle matérialise les impacts des projets de rénovation touchant les équipements départementaux.

Le Département a décidé de garantir à nouveau les emprunts des bailleurs sociaux pour bénéficier des droits de réservation et pour mettre à disposition des logements dans le cadre des dispositifs soutenus : hébergement alternatif à l'hôtel, Logement d'abord, femmes victimes de violences, politique sociale interne du Pôle pilotage, ressources humaines et diversité (PPRHD). Un travail important a été conduit afin d'augmenter les droits de réservation de logements liés aux dispositifs départementaux. Ainsi, en 2018, le nombre de logements en flux est passé de 20 à 90, maintenant un stock de 264 logements.

Au cours de l'année 2018, les capacités de garanties d'emprunt du Département ont été vérifiées auprès de la Direction du

budget, des finances et du contrôle de gestion (DBFCG). De plus, une méthodologie de traitement des demandes a été créée avec la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS), le PPRHD et la DBFCG.

Il est à noter qu'aucune garantie d'emprunt dans le cadre d'un prêt locatif social (PLS) n'a été accordée en 2018. Ces logements ne correspondent pas aux besoins identifiés par les services. Le Département souhaite privilégier en revanche les logements Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et les logements Prêt locatif à usage social (PLUS).

Dans le cadre des offres d'hébergements alternatifs aux nuitées hôtelières, de nouveaux bailleurs ont rejoint le projet en 2018 tels qu'Antin Résidences, Efidis, France Habitation. Fin 2018, le conventionnement portait sur 60 logements : 30 par Seine-Saint-Denis habitat, 10 par Osica, 5 par Antin Résidence, 10 par Efidis, 5 par France Habitation. Ce dispositif a bénéficié à 35 familles, qui ont été suivies ou le sont encore.

Le Département soutient financièrement les associations d'intérêt départemental œuvrant dans le domaine du logement. En 2018, 51 442 € ont été versés.

Le Département participe aux Assemblées générales et aux Conseils de surveillance des 8 Entreprises Sociales de l'Habitat (ESH) dont il est partenaire. Ainsi, il peut récolter des informations liées à leur activité, à leur stratégie et à leurs liens avec les autres acteurs de l'habitat et également anticiper les effets de leur intervention sur le territoire.

Dans le cadre du dispositif Rénov' Habitat 93, 671 dossiers ont été délibérés en 2018, dont 10 concernaient des travaux de prévention de la perte d'autonomie.

Action Politique de la ville

En 2018, le Département a conforté son rôle d'interface et de proposition dans les échanges entre les EPT et l'Etat concernant la politique de renouvellement urbain de façon à anticiper les impacts sur les infrastructures départementales situées dans les quartiers politique de la ville (QPV). Il a également assuré la centralisation des données relatives aux nouveaux projets de renouvellement urbains et leur articulation avec les projets départementaux. Par ailleurs, le soutien départemental aux projets des villes et des associations s'est poursuivi avec 73 projets répartis sur 22 communes et la volonté d'évaluer les politiques départementales dans les périmètres des quartiers en politique de la ville s'est affirmée. Enfin, le Département a apporté son soutien financier au centre départemental de ressources profession Banlieue et une proposition de convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est en cours de finalisation.

Action Observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain

L'objectif de cette action est l'élaboration du nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), piloté par l'Etat et le Conseil départemental, et qui définit pour 6 ans les politiques départementales en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés, de l'hébergement et du maintien dans le logement des personnes sans-abris, mal logés, ou inaptes à occuper un logement autonome.

Le plan sera composé d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel resserré autour de 2 axes : la fluidité hébergement-logement et la lutte contre la précarité énergétique. Le PDALHPD établira des feuilles de routes concernant ces axes qui seront évaluées dans 3 ans.

L'analyse des données, le plan détaillé des propositions et un support d'orientations ont été fournis et validés par le Comité responsable du plan (CRP) le 28 novembre 2018. Le PDALHPD sera présenté au CRP le 13 mars 2019, après un dernier comité technique le 15 février 2019, et en vue d'un passage au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) d'avril 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Politique de la ville	Dépenses	0,120	0,311	0,310	0,286	0,272
	Recettes	-	-	0,005	-	-
Habitat	Dépenses	0,365	0,277	0,246	0,158	0,186
	Recettes	-	-	-	0,615	-
Total Programme « Politique de la ville et habitat »	Dépenses	0,485	0,588	0,556	0,444	0,458
	Recettes	-	-	0,005	0,615	-

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Politique de la ville	Dépenses	-	0,700	1,000	-	-
Habitat	Dépenses	9,675	11,500	10,991	7,186	3,345
	Recettes	-	0,086	0,038	0,006	0,036
Total Programme « Politique de la ville et habitat »	Dépenses	9,675	12,200	11,991	7,186	3,345
	Recettes	-	0,086	0,038	0,006	0,036

PROGRAMME

Habitat et politique de la ville

Mise en œuvre : Service de l'habitat et de la politique de la ville (SHPV), de la Direction du développement, des mobilités et de l'habitat (DDMH)

L'action du Département en matière d'Habitat et de politique de la ville vise à favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, à renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels avec le maintien d'un parc privé de qualité, et à intervenir contre la dégradation de l'habitat privé.

Moyens financiers

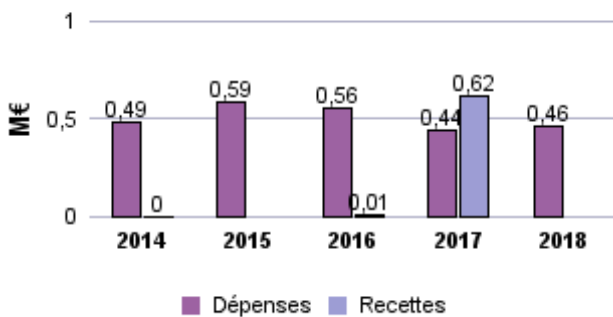
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	87,58%
2015 :	92,79%
2016 :	110,37%
2017 :	90,36%
2018 :	104,61%

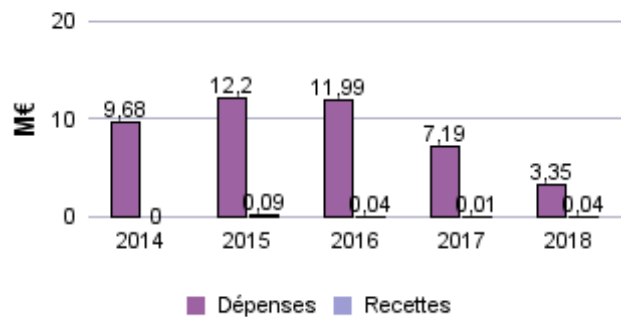
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	91,67%
2015 :	96,01%
2016 :	169,63%
2017 :	106,03%
2018 :	70,55%

Fonctionnement



Investissement



Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 12
catégorie B : 10

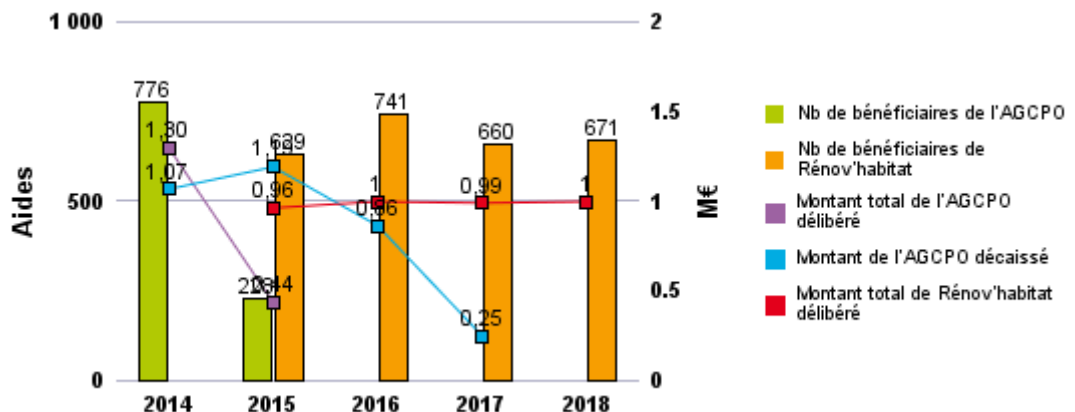
Nombre total de postes : 22

Action

Habitat

Rénov'habitat 93

Le dispositif *Rénov'habitat 93* a pour objectif d'aider les propriétaires occupants de Seine-Saint-Denis à financer des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, ou des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

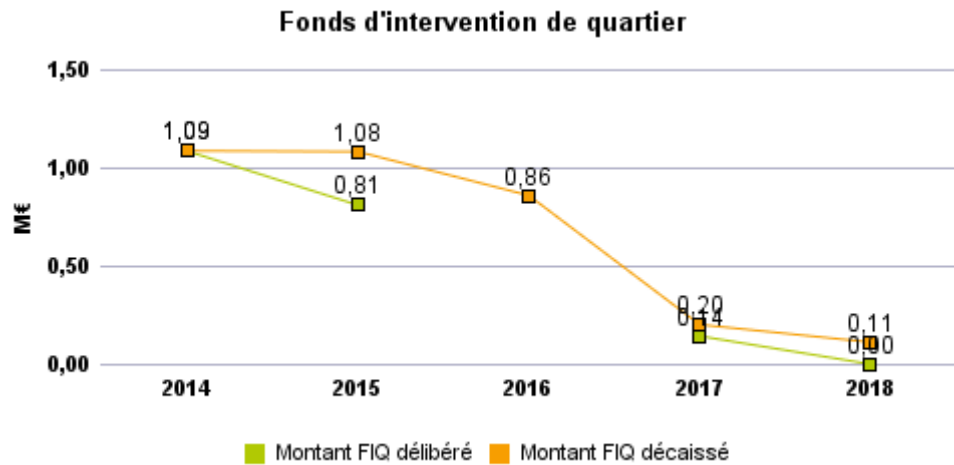


Le montage et le suivi des dossiers d'amélioration de la performance énergétique sont réalisés par les opérateurs agréés ou habilités par l'ANAH sur le territoire départemental, ou par les opérateurs en charge du suivi-animation lorsque le logement est situé dans le périmètre d'une opération publique, permettant ainsi aux bénéficiaires de n'avoir à effectuer qu'une seule démarche auprès de l'ensemble des partenaires publics (ANAH, Département). Pour les dossiers « adaptabilité », un dossier doit néanmoins être déposé auprès des services départementaux.

Sur l'année 2018, 671 dossiers ont été délibérés, dont 10 « autonomie », pour un montant total de 997 687,10 €.

Fonds d'intervention de quartier (FIQ)

Le FIQ, dispositif financier mis en place par les communes, les Communautés d'agglomération d'Est Ensemble et de Plaine-Commune et le Département, a pour objectif de soutenir les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux.

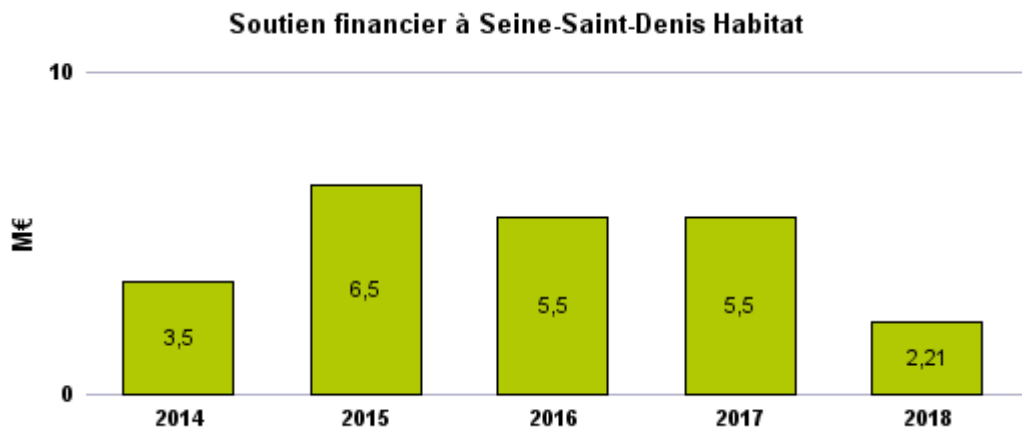


	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires soutenus dans le cadre du FIQ	38	25	11	4	589
Nombre d'opérations réalisées dans le cadre du FIQ	19	11	8	9	4
Nombre de logements concernés par une aide du FIQ	2 315	1 469	1 448	1 487	1 639

Un montant de 114 262,42 € a été dépensé au profit de copropriétés situées sur les communes de Bagnolet, Clichy-sous-Bois, Aubervilliers et Epinay-sur-Seine concernant 1 639 logements.

Soutien aux travaux sur le patrimoine de Seine-Saint-Denis Habitat

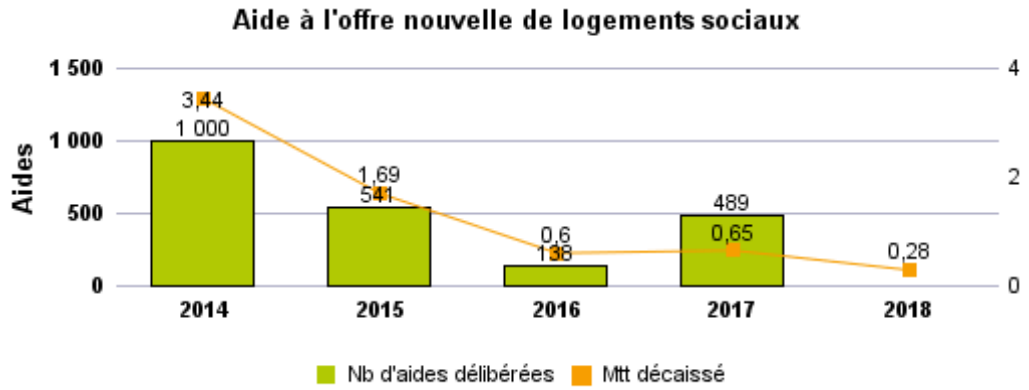
L'objectif est d'accompagner financièrement Seine-Saint-Denis Habitat dans la mise en œuvre des actions d'intérêt départemental en matière d'habitat, de logement et de développement social et urbain et de favoriser ainsi la présence et la valorisation d'un habitat urbain de qualité.



En 2018, le Département a versé une aide de 2,21 M€ à Seine-Saint-Denis Habitat. Celle-ci porte sur un programme d'investissement pour la rénovation et l'amélioration du patrimoine, concourant tout particulièrement au confort et à la sécurité des locataires et aux économies d'énergie. Répartis sur différentes cités de 9 communes, ce programme comprend notamment des travaux sur l'isolation des bâtiments et les systèmes de chauffage et de ventilation.

Aide à l'offre nouvelle de logements sociaux

Cette aide a pour objectif de contribuer à répondre aux besoins des séquanodyonisiens, en matière de logements sociaux.



L'année 2018 a permis de verser 283 650 € aux opérations ayant fait l'objet d'une délibération avant l'annonce du moratoire.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	6	50	45	33	48
Montant versé en euros	416 226	519 385	482 334	374 587	356 517

Investissement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	3	2	2	1	1
Montant versé en euros	470 052	39 964	527 782	87 837	1 855

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine.*

Ce programme comporte trois actions :

- Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes,
- Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte,
- Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages.

Contexte

Le Conseil départemental a adopté le 29 septembre 2016, le Plan « À vos Parcs ! », un programme d'investissement et de modernisation des parcs planifié sur 2016-2020 visant à augmenter la fréquentation et la qualité d'accueil tout en veillant à la préservation de leurs qualités éco-paysagères

L'année 2018 est la 2^{ème} année de la mise en œuvre du Plan. Les études d'aménagement du parc de la Bergère, projet d'avenir du parc de la Poudrerie, dont le Département est devenu gestionnaire au 1^{er} janvier 2018, pour une durée illimitée, sur les emprises appartenant au Ministère de l'Ecologie sont deux opérations majeures marquant cette année.

Outre ce programme de travaux, la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB) a proposé tout au long de l'année à une programmation d'activités libres ou encadrées, renforcée et diversifiée. Cette programmation a impliqué le développement de liens avec les territoires environnants et de l'innovation dans les modes opératoires pour faire émerger des activités dans les parcs (nouveaux équipements de sports de pleine nature pour le grand public, baignade temporaire au parc Georges Valbon...).

Les parcs sont des lieux de pratiques spontanées, individuelles ou collectives, avec ou sans équipements, offrant l'accès à un cadre naturel et gratuit. Ces lieux de pratiques ont aujourd'hui comme enjeu de concilier la volonté de diversification des pratiques avec les exigences de protection du patrimoine naturel et culturel.

Objectifs du programme

Les orientations du Plan « A vos parcs » se déclinent de la manière suivante :

Dans le cadre de l'action « **Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes** » :

- mener les études générales et les études pré-opérationnelles identifiées dans le Plan « A vos parcs » et dans le Schéma de l'environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES),
- poursuivre la réalisation des grands projets de développement, d'ouverture et d'accessibilité des parcs départementaux,
- entretenir, renouveler et développer le patrimoine arboré des rues départementales,
- poursuivre le projet Chemin des Parcs,
- assurer la création, la rénovation et l'entretien des espaces départementaux qui comprennent les espaces extérieurs des propriétés départementales.

Dans le cadre de l'action « **Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte** » :

- améliorer les espaces existants pour accueillir plus, tout en préservant mieux,
- assurer l'entretien des parcs départementaux en recherchant l'adéquation entre le niveau d'entretien et les besoins du public,
- développer la qualité de l'accueil pour accroître et fidéliser les publics,
- faire connaître les parcs et leurs animations,
- faire des parcs des lieux de découverte sportive ou culturelle,
- faire des parcs de lieux d'initiatives et d'innovation sociale,
- éduquer au développement durable à partir des parcs,
- accentuer le rôle social et citoyen des espaces et lieux verts.

Dans le cadre de l'action « **Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages** » :

- définir les enjeux départementaux de lutte contre la perte de biodiversité,
- améliorer la qualité écologique de l'ensemble du territoire,
- développer l'innovation en matière d'écologie urbaine et de transition écologique,
- mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement et contribuer au développement de la nature en ville,
- soutenir le développement de la trame verte, la valorisation des paysages et contribuer à leur préservation,
- sensibiliser le public pour l'encourager à agir.

Principales réalisations et principaux résultats

Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes

Cette action a pour but est de garantir des conditions d'accueil de qualité au sein des parcs, des espaces extérieurs et sur le

Chemin des parcs.

L'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis, document de connaissances partagées des paysages d'un territoire, est en cours de finalisation et prendra la forme d'un site internet mis en ligne en 2019.

Les études et les travaux du projet Chemin des parcs seront réorientés en 2019, pour mieux s'articuler avec la requalification des voiries départementales, la création de boucles cyclables olympiques par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) et la prise en compte actualisée des sites relevant de la gestion de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV).

Le Département a mis en œuvre plusieurs grands projets de développement dans les parcs :

- au parc du Sausset, lancement d'une étude de pôle pour la gare RER de Villepinte, en septembre 2018, dont l'objectif est de faire une entrée du parc à part entière,
- au parc Georges Valbon, développement de nouveaux équipements ludiques et sportifs et étude pour déterminer le type d'activité de restauration à mettre en place à l'entrée des Marronniers. Une restauration de type mixte (assise ou à emporter), comprenant des produits issus d'un circuit court pourrait être envisagée,
- au parc de la Haute-Ile, rédaction du marché d'étude pour l'aménagement du futur parking du parc et réalisation des études de faisabilité et environnementales pour le projet de passerelle sur la Marne, devant faciliter la venue des habitants du sud de la Marne,
- au parc Jean-Moulin - Les Guilands, installation d'un gazon synthétique dans le stade et travaux dans la Maison du parc permettant d'offrir de nouveaux espaces pour accueillir des manifestations en extérieur (sanitaires publics),
- au parc de la Fosse Maussoin, aboutissement des travaux de poussage des matériaux dans les galeries et des travaux d'injection de matériaux dans les vides résiduels et poursuite de la mise en œuvre complète des remblais du projet d'aménagement,
- au parc de l'Île-Saint-Denis, remplacement de l'aire de jeux (ex aire de la Baleine) avec conservation d'une partie de l'aire afin d'y installer des jeux d'eau au printemps 2019,
- au parc forestier de la Poudrerie, mise aux normes d'un poste haute tension et sécurisation du centre nature de Sevran.

Par ailleurs, des travaux d'accessibilité ont été réalisés sur plusieurs parcs :

- au parc du Sausset, poursuite du programme de mise aux normes d'accessibilité et lancement d'une étude pour rendre l'étang de Savigny accessible sur tout son pourtour,
- au parc Georges Valbon, engagement d'un travail sur l'accessibilité et l'ouverture du parc sur la ville, afin de rendre l'entrée plus lisible et plus animée. La réflexion intègre également les enjeux de la façade est du parc (arrivée de la gare Tangentielle légère nord (TLN)) et projet de réaménagement du terrain des Essences), et la poursuite du réaménagement de la façade ouest du parc, le long de l'ex RN 301, dans le cadre des JOP 2024.

Concernant le patrimoine arboré des rues départementales, 54 axes de voirie dans 26 communes ont bénéficié d'une opération d'élagage ou de taille. En 2018, dans le cadre du suivi de l'état phytosanitaire du patrimoine arboré, plus de 1 500 arbres ont été spécifiquement diagnostiqués. L'abattage des arbres dépérissant, morts ou endommagés a visé 175 arbres au deuxième semestre 2018. Afin d'asseoir la place de l'arbre en ville et pour conforter la conservation de la trame verte départementale existante, une attention toute particulière a été portée sur les demandes de permission d'abattage d'arbres pour des accès chantier, ou des accès aux projets de construction. Depuis le dernier trimestre 2018, une réflexion est engagée sur l'élaboration d'une stratégie départementale autour de l'arbre d'alignement.

Concernant le Chemin des parcs, les méthodes de gestion différenciée sur la coulée verte de la RD 40 (Tremblay-en-France), permettant un redéveloppement du patrimoine végétal et une évolution des prairies, ont été reconduites. La gestion des zones fauchées a été ajustée par le passage d'une à deux interventions annuelles, permettant un meilleur compromis entre la qualité paysagère de cette avenue et les améliorations écologiques recherchées.

En matière d'entretien et de valorisation des espaces extérieurs des propriétés départementales, les réalisations ont concerné :

- les collèges départementaux : dans le cadre du Plan ambition collèges, 54 collèges ont bénéficié de travaux de rénovation et de grosses réparations (rénovation et sécurisation des clôtures, réfection de cours et de parking...), et 107 interventions d'entretien ont été conduites en 2018 (travaux de tonte, opérations de remise en état et de taille de haies),
- les crèches départementales et Centres de Protection maternelle et infantile (PMI) : en 2018, les dépenses de fonctionnement ont porté sur l'entretien des jardins et de leurs équipements (vérifications réglementaires et entretien des aires de jeux, entretien des portails...). Les opérations ont été accomplies sur 23 crèches. Pour les PMI, les opérations de rénovation des espaces extérieurs ont été opérées sur 4 sites.
- les autres propriétés : l'entretien des espaces extérieurs concernent des bâtiments administratifs aux abords de la Cité 1 à Bobigny, de la Bourse départementale du travail, de certains sites déconcentrés de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), des Circonscriptions de service social (CSS), des circonscriptions de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire (CDDPS) et du centre d'archéologie.

Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte

Au parc Georges Valbon, la construction d'un espace ludique et d'un espace sportif couvert (agrès pour des exercices d'assouplissement et de renforcement musculaire) ont été amorcés. Une aire de barbecue (fontaine et de tables ombragées) a été bâtie en 2018. La terrasse de la buvette des cascades sera reconstruite. 4 abris ont été sécurisés et rendus accessibles au public sur Marville. Dans le cadre de Natura 2000, une nouvelle campagne de plantation de roselières a été réalisée sur le lac des oiseaux. Des investissements ont été centrés sur la restauration de l'aire de jeux Marville, sur plusieurs sections de voirie du secteur Audias, la sécurisation et la restauration de la cour de service du centre technique du parc. Enfin le programme de rénovation de la signalétique s'est poursuivi (nouvelles entrées et nouveaux mats flèches).

Au parc du Sausset, des conteneurs de tri sélectif ont été installés. Un nouvel équipement a été repensé pour les jeux et parcours de découverte et d'interprétation. Les parcours sportif du Bocage et d'escalade dans la Forêt sont rediscutés avec les acteurs. Toutefois, une piste de course de 100 m a intégré le parcours sportif sur le Chemin des croix blanches. Une réflexion est actuellement menée sur l'accompagnement des nouvelles attentes et pratiques sportives dans le parc et sur l'association de la pratique du sport et de la découverte et du respect du milieu naturel. Les études de faisabilité du projet d'amélioration de la qualité globale de l'étang de Savigny finalisées en 2018, n'ont pas qualifié l'étang comme site potentiel pour la baignade. Dans la maison du Sausset, diverses opérations ont été effectuées et le projet de réaménagement intérieur de la Maison (création d'une cuisine pédagogique) s'est poursuivi.

Pour les parcs urbains, les travaux de grosses réparations ont été consacrés à la réfection et à la maintenance d'allées pour un accès et une circulation facilitée de tous (parc Jean-Moulin - Les Guilands et parc de la Haute-Île). Au parc de la Poudrerie, 3 études paysagères ont été menées en 2018.

Afin de développer la qualité de l'accueil, plusieurs démarches ont été réalisées, notamment autour des Maisons des parcs :

- au parc Georges Valbon : mise en place d'une nouvelle stratégie d'accueil pour rendre plus lisible la fonction d'équipements des parcs (Maison du parc et Maison Édouard-Glissant), basée en plus sur une offre de WIFI et un parc d'attraction littéraire (20 animations dans les univers des livres pour la jeunesse, 14 100 enfants sur une semaine),
- au parc du Sausset : différents partenariats se sont tissés (notamment avec les centres sociaux autour du Festival 2018 du film documentaire Alimentterre),
- les Maisons de parc accueillent également des manifestations en hiver, à l'image de celle du parc Jean-Moulin - Les Guilands qui a accueilli sur 6 dimanches après-midi 674 personnes autour du jeu, et de celle du parc de l'Île-Saint-Denis, qui a mis en place des rendez-vous contes et des espaces conviviaux, autour de la lecture.

Les actions menées dans les parcs départementaux sont valorisées grâce à plusieurs outils : le calendrier des parcs, les pages Web parcsinfo.seine-saint-denis.fr (dont le travail de refonte en collaboration avec la Direction de la communication est abouti), l'agenda des animations pour les centres de loisirs et la plaquette de promotion des actions d'Éducation relative à l'environnement (ERE). L'inscription en ligne aux activités des parcs a généré une progression de celles-ci. En outre, les manifestations nationales et internationales accueillies au sein des parcs sont promues.

Pour le parc Georges Valbon, la programmation événementielle de la saison s'est axée autour de 7 événements (Fête de la Laine, Festival Métis, Folies des Fanfares, Fête de la rando...), et durant la haute saison, autour de la piscine temporaire et de son espace détente (22 018 personnes accueillies en juillet 2018). D'autres événements ont également eu lieu comme la Playa tour, la Fête du miel en septembre, l'organisation de rendez-vous dans la maison des parcs... Enfin la saison au parc s'est terminée par un spectacle musical sur le Grand lac (2 650 spectateurs). Au total, 141 manifestations ont été accueillies pour environ 526 391 participants (dont 500 000 pour la Fête de l'humanité).

Pour le parc du Sausset, la programmation d'été s'est réalisée autour de la thématique de l'alimentation avec l'exposition « Les bêtises de Berlingot » et l'organisation d'un cinéma en plein air avec la projection du film « Charlie et la chocolaterie » (500 personnes).

De plus, le parc a organisé, le Festival Paris L'été (450 personnes), le Tropik-nik (300 personnes), l'événement régional « Jardins ouverts », ainsi que la Fête de la Vigne et des Saveurs, qui a fêté ses 10 ans en 2018 avec une scénographie retravaillée et des activités nouvelles (700 personnes ont participé aux ateliers pédagogiques et animations proposés).

Pour le parc de la Poudrerie, des actions nature (par exemple avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)) et des actions culturelles ont été proposées avec des bals et des spectacles, toutes relayées par le Comité départemental du tourisme (CDT) au travers de l'« Été du canal ». Le parc a aussi organisé la 2^{ème} édition de la Fête du bois, qui a réuni 150 personnes autour d'activités de grimpe d'arbre, de spectacle, jeux et animations.

Pour le parc Jean-Moulin – Les Guilands, la 2^{ème} édition du cycle Émotions et Paysages s'est réalisée autour du travail de la plasticienne paysagiste Alice Baillaud (accueil de la classe préparatoire aux écoles de paysage du lycée horticole de Montreuil, accueil du Samovar...).

Les temps forts autour du sport ont été confirmés dans les parcs départementaux :

- au parc Georges Valbon, grâce à Run&Fun (300 personnes), à la course « 24 km pour 2024 » (850 concurrents),
- au parc du Sausset, avec l'organisation de la 3^{ème} édition de Sauss'sport, avec la poursuite de la sensibilisation des professeurs d'Éducation physique et sportive (EPS) et des élèves pratiquant la course d'orientation (accueil des écoles primaires du 19^{ème} arrondissement de Paris), et avec l'accueil de deux entraînements des sapeurs-pompiers de Paris.
- au parc de la Poudrerie, par l'encadrement d'actions sportives par la FSGT (plus de 11 000 enfants).

Dans les parcs urbains, les événements proposés au grand public sont également variés : Éducation relative à l'environnement (ERE), culture et sports. Le dispositif « Été en herbe » réunit sous un même label toutes les activités estivales à destination des jeunes et du grand public. « Activ'été » au parc forestier de la Poudrerie et Neuilly Plage au parc de la Haute Ile, « Lire au parc » (bibliothèque éphémère hors les murs) dans les parcs Jean-Moulin – Les Guilands et de L'Île-Saint-Denis.

L'été du canal s'est déroulé tous les week-ends du 7 juillet au 26 août 2018, et a drainé 39 000 passagers grâce à un système de navettes et de croisières thématiques. En 2018, les parcs de la Bergère et de la Poudrerie ont été intégrés au dispositif.

Enfin, les parcs départementaux organisent et mettent en place également d'autres types d'animations, telles que la Fête de la Nature et le Festival 1.9.3. Soleil ! pour les tout-petits.

Le Département veut faire connaître les parcs départementaux aux entreprises pour favoriser leur découverte et leur utilisation par les salariés et pour concevoir une offre d'animations dédiée. Au-delà des entreprises, les sollicitations pour des tournages et

prises de vues, des manifestations sportives et culturelles, des activités ludiques... se multiplient. En 2018, 131 demandes ont été traitées (tournages, demandes de salles...) et 75 % ont aboutis : Parc Jean-Moulin – Les Guilands (45 demandes, 27 abouties), parc de la Bergère (33 demandes, 29 abouties) et parc de la Poudrerie (26 demandes, 22 abouties).

Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages

Depuis la création de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) en 2005, des suivis de la faune et de la flore sont menés annuellement sur le territoire afin d'avoir une connaissance la plus précise possible de la biodiversité départementale et de venir en soutien à la gestion et à l'aménagement de l'espace urbain et naturel. En 2018, ce sont 266 670 données qui composent la base de données départementale sur la biodiversité. Des inventaires botaniques sont également menés chaque année dans les communes séquano-dionysiennes. En 2018, 4 nouveaux territoires communaux ont été inventoriés soit un total de 32 communes.

Dans le cadre de la qualité écologique du territoire, le Département a travaillé sur l'expérimentation des toitures végétalisées, la possibilité de reconstituer des sols fertiles, via le recyclage local de matériaux inertes et de déchets verts pour les plantations urbaines, et ce dans un but de préservation des sols et de limitation des coûts d'approvisionnements.

Le Département a souhaité renforcer l'implication et la participation aux sciences citoyennes à travers le réseau « Observ'acteur de la biodiversité en Seine-Saint-Denis ». Aujourd'hui, plus de 250 bénévoles participent à ce réseau et enrichissent la base de données départementale sur le patrimoine naturel. L'objectif est d'encourager ce public, déjà sensibilisé, à participer davantage à la collecte des données naturalistes, notamment en se formant à l'observation de nouveaux groupes taxonomiques, comme les espèces Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.

En septembre 2018, s'est déroulée la 2nde rencontre annuelle des Observ'acteurs de la biodiversité en Seine-Saint-Denis au parc départemental du Sausset. Elle a réuni une quinzaine des membres du réseau.

Le Service de l'observatoire départemental de la Direction de la Stratégie, de l'observation et de l'évaluation (DSOE) travaille sur la nouvelle version du Geoportail93 et de l'outil de saisie Observ'acteur, annoncée pour le premier trimestre 2019. Durant toute l'année 2018, les Observ'acteurs de la biodiversité ont été invités à la tester et à faire leur retour d'expérience utilisateur.

Le Département a également été saisi, pour avis, sur différents projets soumis à étude d'incidence comme l'évaluation environnementale de Plan local d'urbanisme (PLU) et de projets urbains, le dossier d'autorisation unique pour la création des lignes 15, 16 et 17 du Grand Paris Express, l'évaluation environnementale relative à l'aménagement du parc du Plateau d'Avron par la ville de Rosny-sous-Bois, le suivi des dossiers réglementaires des Jeux Olympiques Paris 2024, l'évaluation environnementale sur le projet d'Opération de requalification des copropriétés d'intérêt national (ORCOD – IN), l'étude d'impacts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique (SIAH) relative à la canalisation du Garges-Epinay.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	1,571	1,515	1,439	1,356	1,326
	Recettes	0,010	0,020	0,035	0,032	0,028
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	7,297	7,595	6,898	7,257	6,519
	Recettes	0,097	0,863	0,683	0,463	0,468
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,090	0,273	0,250	0,250	0,250
Total Programme « Biodiversité et nature en ville »	Dépenses	8,958	9,382	8,587	8,863	8,095
	Recettes	0,107	0,884	0,717	0,495	0,496

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	3,550	2,881	2,438	2,509	5,643
	Recettes	0,595	1,112	-	-	1,487
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	3,107	2,602	3,596	4,473	3,694
	Recettes	0,102	0,303	0,191	0,076	-
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,226	0,190	0,185	0,172	0,124
	Recettes	0,061	0,133	-	0,045	-
Total Programme « Biodiversité et nature en ville »	Dépenses	6,883	5,673	6,219	7,154	9,462
	Recettes	0,758	1,548	0,191	0,120	1,487

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

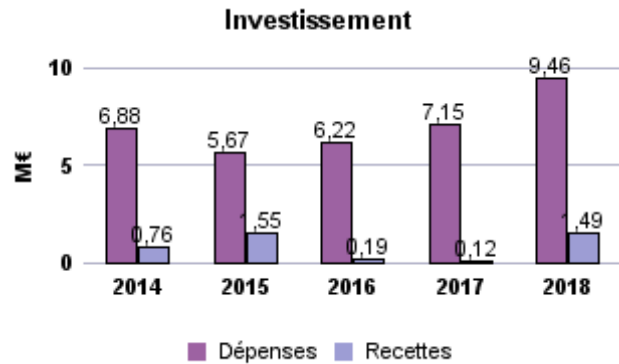
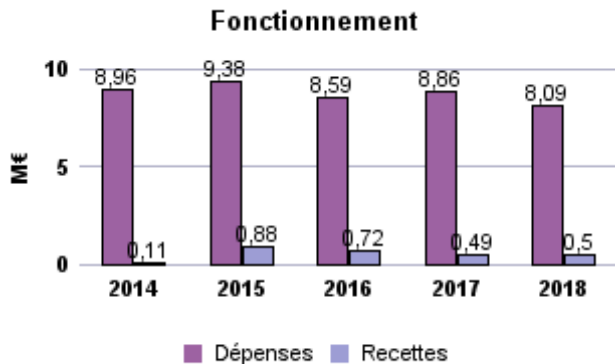
Mise en œuvre : Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB)

La politique Biodiversité et nature en ville a pour objectifs de contribuer au développement des espaces verts et des continuités vertes en Seine-Saint-Denis, de développer et valoriser la biodiversité urbaine.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP		Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014 :	99,3 %	2014 :	17,8 %
2015 :	105,1 %	2015 :	56,8 %
2016 :	99,0 %	2016 :	105,3 %
2017 :	105,6 %	2017 :	106,5 %
2018 :	99,5 %	2018 :	107,1 %

Taux de réalisation des dépenses CA/BP		Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014 :	86,5 %	2014 :	31,8 %
2015 :	79,7 %	2015 :	54,0 %
2016 :	100,4 %	2016 :	21,8 %
2017 :	71,5 %	2017 :	8,5 %
2018 :	74,9 %	2018 :	50,9 %



En M €	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette en investissement	6,13	4,12	6,03	7,03	7,97

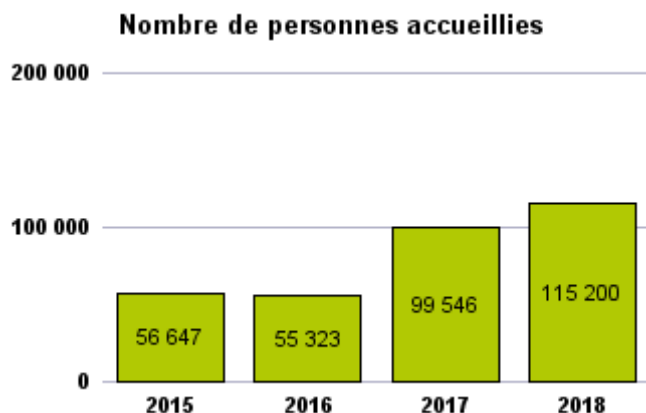
Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse.

Le niveau d'investissement continue sa progression depuis 2016 du fait de l'avancement des opérations du plan d'investissement « A vos parcs ».

Personnel (31 décembre 2018)

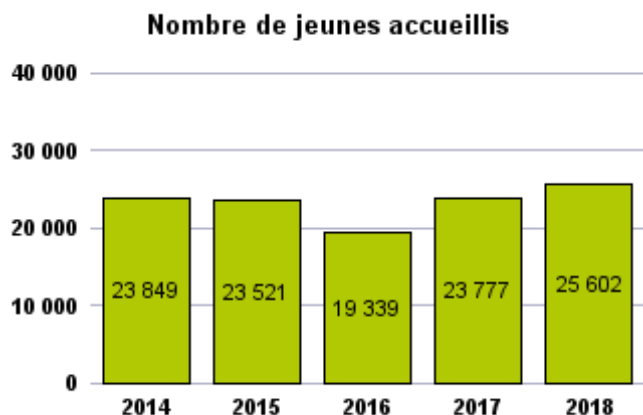
catégorie A :	36
catégorie B :	32
catégorie C :	127
Nombre total de postes :	195

Activités encadrées - Tout public



Des événements à caractère sportif, culturel, et des animations en lien avec l'environnement et la biodiversité sont organisés dans tous les parcs.

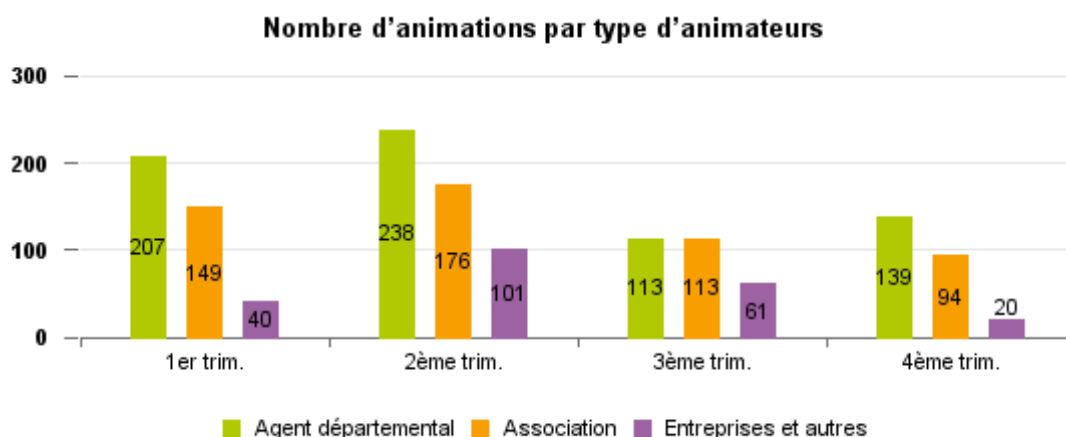
Actions d'éducation à l'environnement - Jeunes



La stratégie départementale d'éducation relative à l'environnement (ERE) 2015-2020 pose comme principe essentiel, la sensibilisation des habitants, notamment des jeunes, aux enjeux de l'écologie.

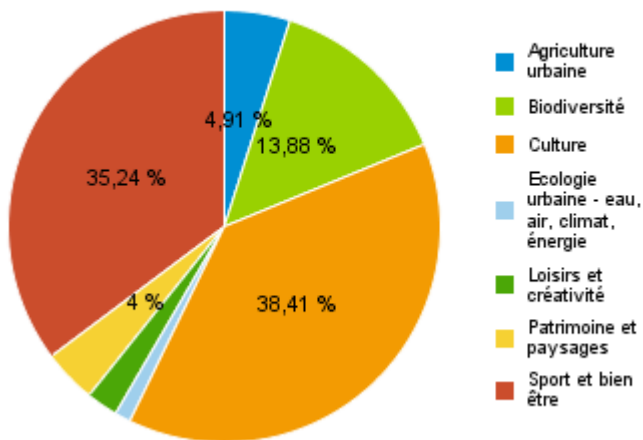
Le nombre de collectifs éducatifs accueillis en 2018 est de 25 602. Il est en hausse de 7,7 % par rapport à 2017.

Animations dans les parcs en 2018

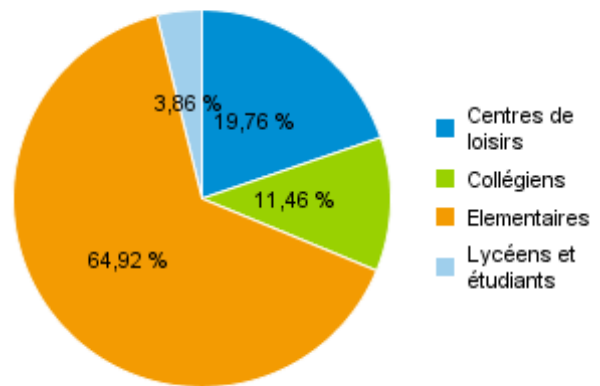


Les partenariats avec les associations naturalistes contribuent aux activités du Département pour de multiples enjeux et font de la question de la nature en ville une question réellement débattue dans les projets locaux : enrichir la connaissance du patrimoine naturel de Seine-Saint-Denis, participer à la définition des enjeux de préservation de la biodiversité urbaine, accompagner la Direction dans l'amélioration continue de ses modes et outils de gestion, développer des actions de sensibilisation à l'environnement (autour des déchets, de l'eau...), co-élaborer des parcours éducatifs auprès des collégiens et participer à de nombreux événements tels que la Journée dédiée aux Observ'acteurs de la biodiversité de la Seine-Saint-Denis.

Thématiques des animations



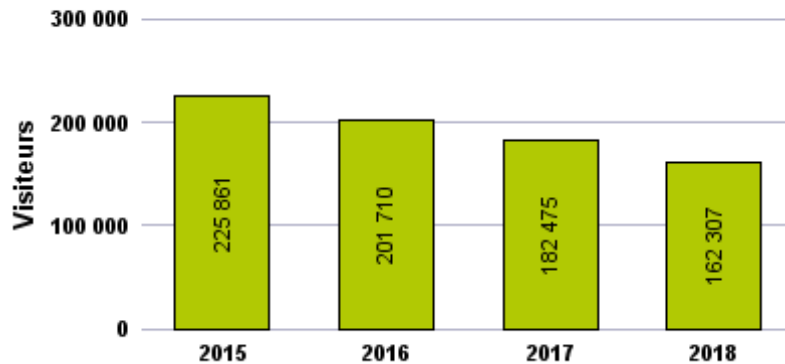
Niveau scolaire des collectifs éducatifs



Les animations réalisées dans les parcs en 2018 portent à près de 75 % sur les thématiques de la culture et du sport et du bien-être.
Concernant le niveau scolaire des collectifs éducatifs, les élémentaires sont les plus représentés.

Fréquentation de la page de garde du site Internet des parcs départementaux

Fréquentation du site Parcinfo.seine-saint-denis.fr



En 2018, le site internet voit de nouveau sa fréquentation globale chuter par rapport à l'année précédente (- 15 %). Seules les rubriques du calendrier des parcs, des infos pratiques et des plans de parcs conservent un bon niveau de fréquentation.

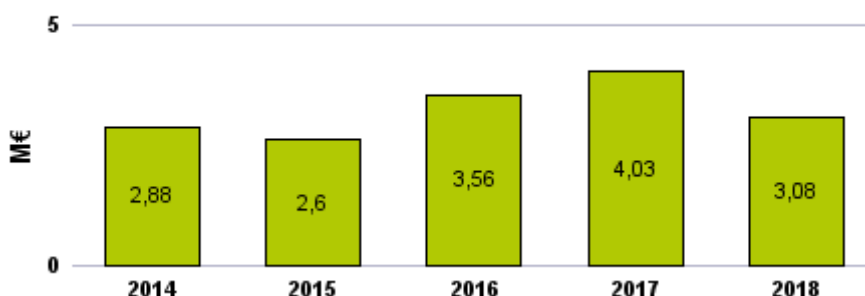
Le travail de refonte globale du site, amorcé avec la Direction de la Communication, s'est terminé en fin d'année 2018. Le nouveau site permettra de valoriser l'offre des services des parcs et de donner accès à un contenu plus dynamique. En effet, cette réorientation rendra le site compatible avec les nouveaux modes de consultation nomade. En 2018, 58 % des utilisateurs ont consulté le site sur mobile et tablette.

Action

Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes

Amélioration des parcs départementaux

Dépenses d'investissement



Les dépenses d'amélioration des parcs départementaux concernent des grosses réparations (aires de jeux, sport, sanitaires, abris...), des travaux de sécurisation et de pérennité du patrimoine végétal, des travaux d'amélioration des milieux, ainsi que des interventions sur des voiries et les ouvrages d'art.

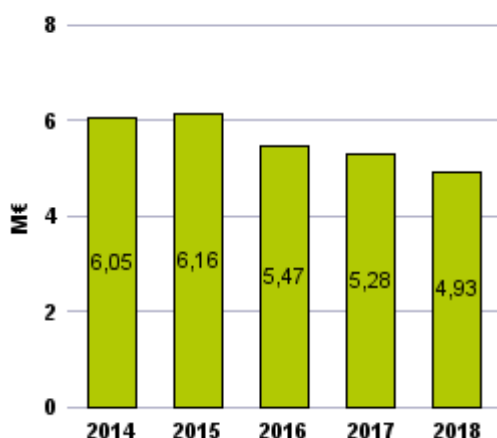
Montant des autorisations de programme votées au 31/12/16 dans le cadre du plan "A vos Parcs !"	
Parc Georges Valbon	8 615 000
Parc de la Bergère	8 550 000
Parc de la Haute Ile	7 350 000
Parc de l'île-Saint-Denis	1 800 000
Parc du Sausset	1 620 000
Parc de la Poudrerie	700 000

Le Département s'est engagé lors de sa séance du 29 septembre 2016 sur un programme de modernisation de ses parcs, planifié sur 2016-2020, pour permettre l'augmentation de leur fréquentation tout en préservant leurs qualités paysagères et écologiques.

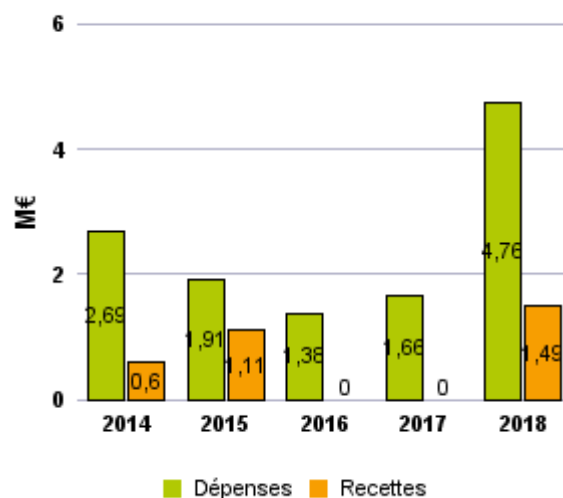
Entretien et développement des parcs départementaux

L'entretien permet de maintenir la qualité des parcs, de rechercher des modes d'intervention adaptés au contexte du parc, tout en limitant les impacts sur l'environnement.

Dépenses de fonctionnement



Dépenses et recettes d'investissement



Gestion du patrimoine arboré des routes départementales et liaisons verts

Gestion des arbres d'alignement	2015	2016	2017	2018
Elagués	3 996	5 163	5 169	6 504
Nouvellement Plantés	0	26	0	122
Renouvelés	64	129	22	0

L'entretien des arbres taillés en rideaux reste une activité récurrente annuelle nécessaire de maintien du patrimoine arboré départemental, et a concerné plus de 2 700 arbres. Pour les arbres en port libre, les interventions sont programmées chaque année en fonction des priorités et du planning pluriannuel de taille.

Espaces extérieurs des propriétés départementales

Espaces extérieurs des propriétés départementales	Dépenses de fonctionnement 2018 (en M€)	Dépenses d'investissement 2018 (en M€)	Réalisations 2018
Collèges	Budget DEJ	Budget DEJ	Dans le cadre du plan ambition collèges 2015-2020, les travaux ont été réalisés sur 54 collèges pour un montant de 2,3 millions d'euros : - le réaménagement de cours (4 collèges), d'espaces de stationnement (3 collèges) et d'espaces verts (1 collège), - des travaux de sécurisation sur les clôtures, portails automatiques et systèmes de contrôles d'accès et de vidéo protection dans 34 établissements.
Crèches	0,375	0,622	Les interventions ont porté sur 23 crèches.
PMI	0,048	0,088	Les opérations de rénovation des espaces extérieurs ont été réalisées sur 4 sites.
Autres	0,113	0,03	Ces crédits concernent l'entretien des espaces extérieurs des bâtiments administratifs aux abords de la cité 1, de la Bourse départementale du travail, de certains sites déconcentrés de la DVD, des CSS, des circonscriptions ASE, CDDPS et du centre d'archéologie.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de subventions	14	13	14	12	12
Montant versé en euros	189 670	191 170	196 670	185 000	179 850

PROGRAMME

Assainissement

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine.*

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Contexte

Le réseau départemental, dont le Département a hérité à sa création, est constitué de 255 km de canalisations non-visibles (hauteurs inférieures à 1,60 m) et de 445 km de collecteurs visibles construits, pour les deux tiers, après les années 1950. Le Département gère une partie du réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) qui compte 56 km de collecteurs visibles et 13 km de canalisations non visibles. Sur le territoire départemental, les 32 bassins de stockage représentent une capacité de rétention de 1,4 million de m³.

La vocation du service public d'assainissement est de maintenir ce patrimoine en état sur le long terme et d'en assurer l'exploitation pour maîtriser les inondations et protéger les rivières.

Cette exigence de maintenance requiert :

- un dispositif de gestion en temps réel des écoulements,
- un curage régulier des dépôts afin de maintenir la capacité d'écoulement du réseau,
- un outil de diagnostic de l'état des ouvrages mis à jour par les investigations visuelles de leur état physique qui orientent les programmes d'auscultation et les travaux de réhabilitation,
- un système d'information géographique d'assainissement (SIG Galilée) pour recenser et partager la connaissance,
- l'identification 24 h / 24 des défaillances d'organes électromécaniques (mesure, télétransmission, gestion des flux),
- un plan de continuité d'activité.

La principale ressource financière provient de la redevance d'assainissement s'élevant à 47,78 millions d'euros correspondant à un volume d'eau consommée de 85,6 millions de m³ en 2018.

Objectifs du programme

La politique d'assainissement est définie par le schéma d'Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau (AUDACE 2), approuvé en novembre 2014 par l'Assemblée départementale. Ce schéma porte à la connaissance des agents et des publics les engagements d'une gestion solidaire et partagée de l'eau en Seine-Saint-Denis.

Ce schéma relatif à la période 2014-2023 se décline en quatre orientations stratégiques :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement. Il s'agit de consolider sa surveillance, sa supervision et son entretien, de disposer d'un état patrimonial régulier du système d'assainissement et de conduire une politique de réhabilitation hiérarchisée,
- lutter contre les inondations. Il s'agit de pérenniser l'efficacité hydraulique du système départemental, de limiter les apports en amont et de renforcer les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations ;
- maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques. Il s'agit de renforcer les capacités de dépollution du système d'assainissement, d'améliorer la qualité des intrants au réseau et de définir et conduire une action cohérente relative aux eaux de nappe,
- développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville. Il s'agit de renforcer les partenariats et actions communes, de préserver le cadre de vie et d'intégrer l'eau dans la ville et de développer la solidarité et la citoyenneté.

Un Plan investissements bassins a été voté par le Département le 28 septembre 2018. Ce plan a pour vocation de lutter contre les inondations et de lutter contre les pollutions. Il contribue à offrir aux habitants du territoire des opportunités de baignade les plus naturelles possibles dans les parcs départementaux. Ces actions innovantes visent à structurer une politique d'intégration urbaine des ouvrages de rétention. Ce plan représente un investissement prévisionnel de 100 millions d'Euros sur les 6 prochaines années.

Principales réalisations et principaux résultats

Action Développement du patrimoine d'assainissement

Les objectifs liés à cette action sont la lutte contre les inondations et la lutte contre la pollution des eaux autant dans le fonctionnement quotidien du réseau que dans les périodes de pluies ou de rejets de polluants de diverses origines.

Des chantiers sur deux bassins sont en cours d'exécution. Il s'agit, premièrement, du bassin de retenue enterré du Rouailler à Livry-Gargan, qui a été mis en service en juin 2018, et pour lequel une dernière tranche de travaux, consistant en la réalisation

d'un maillage d'amélioration de son efficacité, reste à faire. Deuxièmement, les travaux portent sur le bassin de rétention de la Fontaine des Hanots à Montreuil, dont la deuxième tranche de travaux devrait commencer à la rentrée 2019, suite à une consultation en 2018. En parallèle, deux autres projets sont à l'étude : le bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois, le bassin du Ru Saint-Baudile à Gagny.

Le Plan investissements bassins fait l'objet de multiples réflexions. Afin de prendre la mesure des divers enjeux de cette thématique et de poursuivre les études de faisabilité devant aboutir à des marchés de maîtrise d'œuvre, le Département a choisi de réaliser une étude d'opportunité de la baignade sur les trois lieux retenus.

L'année 2018 a aussi été marquée par :

- la création de 45 branchements,
- la poursuite des améliorations du Système d'Information Géographique (SIG Galilée), avec l'évolution de la gestion des outils de déclaration de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), et l'instauration des inspections pédestres pour les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).

Action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Dans le cadre de la connaissance, du maintien et de l'entretien du patrimoine d'assainissement :

- 1003 branchements et 21,7 km de linéaire ont été inspectés, en régie ou par le prestataire externe, sur du patrimoine non visitable,
- des études diagnostics pour assurer la connaissance du réseau d'assainissement ont été effectuées,
- 2 818 mètres linéaires de réseau ont fait l'objet de travaux de maçonnerie,
- 14 446 km en régie et 54 197 km en externe de linéaire du réseau départemental visitable et non visitable ont été curés,
- 16 791 tonnes de boues ont été extraites des ouvrages départementaux,
- 1041 dossiers de permis de construire ont été instruits,
- des travaux d'assainissement sur l'A3, entre Noisy-le-Sec et Montreuil, concernant la mise aux normes des regards d'accès, ont été effectués en 2018 pour laisser passer les bus et le Tramway. Ces modifications se termineront en 2019.

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement, des chantiers de réhabilitation ont eu lieu :

- en corrélation avec les projets de transport, sur le T1 à Montreuil, le TZEN à Bondy, le T4 à Clichy-sous-Bois, la Ligne 11 à Rosny-sous-Bois et la Ligne 16 du Grand Paris Express à La Courneuve/Sevran,
- et sur les communes de Montreuil, Stains, Bobigny, La Courneuve, Drancy et Montfermeil.

Dans le cadre de la gestion des écoulements dans le réseau d'assainissement, 465 dossiers de permis de construire instruits (sur les 1 041) mentionnaient une demande de maîtrise des ruissellements.

La DEA réalise également la maintenance des équipements électriques et électromécaniques, hydrauliques et de stations locales pour des actions préventives et correctives. En parallèle, elle porte une attention particulière sur la qualité des rejets des sites industriels et stations-services, ainsi 95 sites industriels et 97 stations-services ont été surveillés.

Enfin, afin de respecter l'atteinte des objectifs réglementaires et la baignade sur la base des Schémas Directeurs locaux d'assainissement (SDA) existants, des études de plans d'actions tripartites, Etablissement Publics Territoriaux (EPT), SIAAP et Département, ont été réalisées dans le but de coordonner les différentes stratégies et plans d'actions.

Action Bâtiments, équipements et moyens généraux

L'objectif de cette action est de mettre à disposition des personnels les moyens nécessaires à leur activité et à leur sécurité dans le respect des normes de préservation de l'environnement.

En 2018, dans le cadre de la gestion des bâtiments de la DEA, différents types de travaux ont été réalisés:

- des travaux de bâtiment se sont poursuivis au niveau de la cour technique de la DEA. Ces travaux portent sur la reconstruction des bâtiments de cette cour, en lien avec la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) et la RATP, puisque réalisés dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro. Ces travaux ont nécessité le déménagement d'une soixantaine d'agents avec leur matériel,
- des travaux d'investissement (hors sécurité) à hauteur 234 807 € HT. Ces travaux portent, entre autres, sur la réhabilitation de bureaux et de douches, sur le remplacement des volets anti-intrusion pour l'entrepôt de stockage de Romainville, sur l'installation des prises de recharge pour les véhicules électriques à Rosny-sous-Bois et dans les lieux de remisage, l'installation d'une rampe pour la livraison à Rosny-sous-Bois, sur divers travaux électriques...
- des travaux de maintenance des bâtiments (hors sécurité) à hauteur de 214 747 € HT. Il s'agit de travaux de menuiseries et de peinture, de nettoyage des locaux, de travaux de déménagement et de sécurisation... ou encore des travaux de maintenance devant être effectués hors des heures et jours ouvrables (onduleur, portes automatiques, chauffage, ascenseur...),
- des travaux de fonctionnement liés à la sécurité, qui portent sur l'entretien des installations anti-intrusion et anti incendie, sur le site de Rosny-sous-Bois et sur les lieux de remisage. Ces travaux ont eu un coût de 43 756 € HT.

Dans le cadre de la gestion des moyens généraux, les opérations réalisées ont porté sur :

- les moyens généraux, notamment les fluides (eau, gaz, électricité),
- les matériels, mobiliers et fournitures de bureau,
- la mise à disposition des équipements de sécurité, des vêtements de travail.

Le Centre départemental d'entraînement en réseau (CDER) a bien fonctionné avec 175 jours d'occupation sur les 175 jours ouvrables, plus 1,5 jour d'ouverture complémentaire durant les vacances scolaires. Le CDER accueille régulièrement des collégiens et des délégations étrangères pour leur faire découvrir les métiers de l'assainissement. La location du CDER tend à se développer à travers la location de l'égout d'entraînement à des organismes de formation privés qui ne disposent pas d'un tel équipement. Enfin, sur la base d'un partenariat, les sapeurs-pompiers plongeurs viennent régulièrement s'entraîner au CDER.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	9,22	10,14	9,95	9,68	9,28
	Recettes	7,62	8,76	5,98	5,93	5,56
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	1,82	1,55	1,79	1,64	1,44
	Recettes	0,04	0,1	0,122	0,13	0,093
Total Programme « Assainissement »	Dépenses	11,04	11,69	11,74	11,32	10,72
	Recettes	7,66	8,86	6,11	6,06	5,65

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	5,41	8,89	8,89	14,66	9,30
	Recettes	2,82	2,16	2,16	7,76	4,44
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	24,35	24,39	24,39	38,37	36,05
	Recettes	3,46	10,6	10,56	16,79	11,60
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	1,37	0,92	0,92	1,06	0,83
Total Programme « Assainissement »	Dépenses	31,13	34,2	34,20	54,09	46,18
	Recettes	6,28	12,76	12,76	24,55	16,04

PROGRAMME

Assainissement

Mise en œuvre : Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)

Dans le cadre du Schéma "Assainissement urbain départemental et actions concertées pour l'eau" (AUDACE) adopté en novembre 2013, la politique départementale d'assainissement vise à transporter les eaux usées et pluviales vers les réseaux interdépartementaux et le milieu naturel, à lutter contre les inondations et à lutter contre la pollution de l'eau.

Moyens financiers

Budget annexe d'assainissement (programme assainissement)

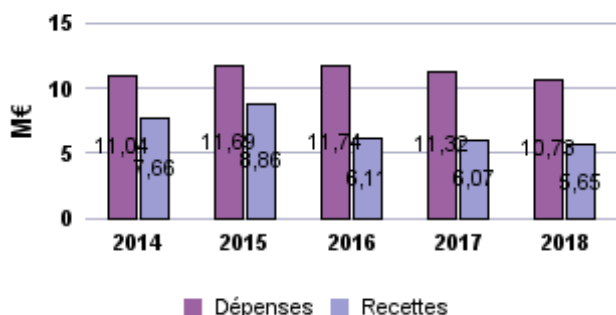
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014	93,01%
2015	94,01%
2016	93,55%
2017	91,07%
2018	88,48%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014	116,22%
2015	157,96%
2016	109,35%
2017	104,23%
2018	107,00%

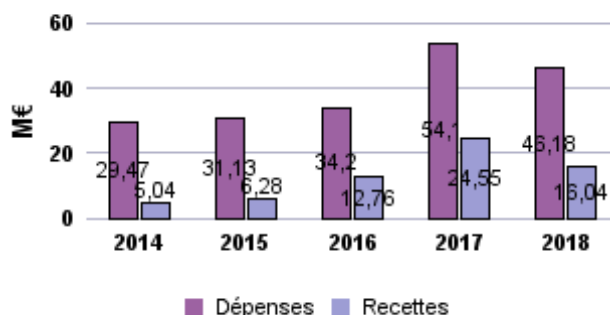
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2014	81,69%
2015	96,51%
2016	79,25%
2017	101,36%
2018	83,10%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2014	58,77%
2015	90,36%
2016	67,77%
2017	96,69%
2018	67,70%

Fonctionnement



Investissement



	2014	2015	2016	2017	2018
Charge nette de fonctionnement	3,38 M€	2,84 M€	5,63 M€	5,25 M€	5,07 M€
Charge nette d'investissement	24,43 M€	24,84 M€	21,45 M€	29,54 M€	30,14 M€

Durée d'extinction de la dette

En année	2014	2015	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	1,11	1,09	1,06	1,02	0,95

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 5 % en 2018 (baisse des moyens consacrés aux moyens généraux et à l'entretien).

Au sein des dépenses propres, hors rémunérations, les premiers postes de charges sont représentés par l'entretien des réseaux, puis par l'entretien des bâtiments.

Les recettes de fonctionnement ont également diminué, à cause d'une baisse des participations, des redevances pour occupations du domaine public. En revanche, les remboursements versés par le SIAAP ont augmenté. Toutefois, la principale ressource du budget de fonctionnement reste la redevance d'assainissement.

Les dépenses d'investissement concernant les futures lignes de transport en commun se sont élevées à 18,88 M€. Il s'agit notamment d'opérations de réhabilitation pour les lignes 11 et 14, les tramways T1 et T4 et le TZEN.

Les réhabilitations de canalisations et de collecteurs réalisées en 2018 ont donné lieu à 13,732 M€ de dépenses.

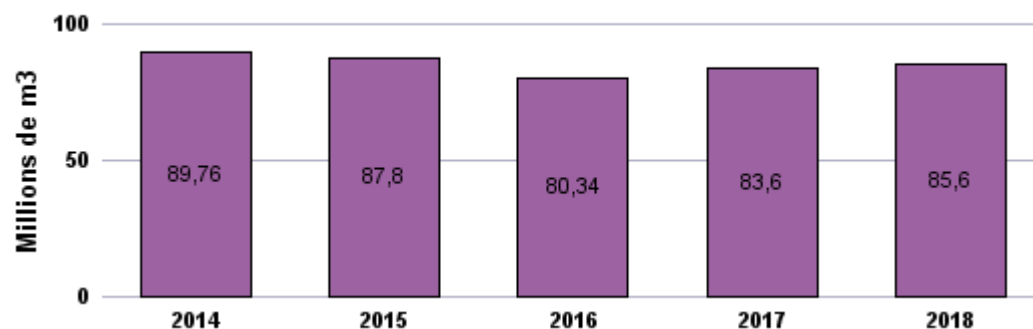
Les travaux relatifs à la réalisation de 2 bassins se sont poursuivis en 2018 : bassin du Rouailler à Livry-Gargan (4,693 M€) et bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil.

Les recettes d'investissement proviennent principalement de la RATP dans le cadre des opérations de la ligne 11 du métro, puis de l'AESN participant notamment au financement des nouveaux bassins et

Taux de la redevance d'assainissement (en € par mètres cube)

En %	2014	2015	2016	2017	2018
92	0,55	0,54	0,55	0,55	0,56
93	0,52	0,52	0,54	0,55	0,56
94	0,53	0,53	0,55	0,55	0,55
SIAAP	0,97	0,97	1	1,04	1,07

Volume d'eau consommé en Seine-Saint-Denis



En 2018, la recette de fonctionnement liée à la redevance s'est élevée à 47,78 M€, soit une progression de 3,9 % par rapport à 2017 (45,973 M€). Ce montant correspond à la consommation de 85,6 millions de m3 au cours de l'année pour un montant de 0,56 €/m3 d'eau consommé (+ 1 centime d'euro par rapport à l'année précédente).

La redevance d'assainissement sur le rejet d'eaux claires dans le réseau unitaire a permis une recette de 22 894 €.

Personnel (31 décembre 2018)

A 56
B 70
C 122

Nombre total de postes : 248

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'eau et de l'assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes "Assainissement" et "Qualité de l'environnement urbain".

Action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Connaissance du patrimoine

La connaissance du patrimoine est essentielle pour prioriser et planifier les travaux de réhabilitation.

En km	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de réseau départemental	700	700	700	700	700
Réseau visitable	445	445	445	445	445
Réseau non visitable	255	255	255	255	255

> Engagement AUDACE : Poursuivre l'inspection des réseaux non visitables

En km	2014	2015	2016	2017	2018
Réseau ausculté	13	42	ND	615	12,03
Réseau non visitable inspecté par caméra	14,7	22	ND	13,08	21,7

	2014	2015	2016	2017	2018
Estimation du nombre total de branchements :	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000

En nombre de branchements	2014	2015	2016	2017	2018
Branchements contrôlés	896	1 489	1 382	1 540	1 509
Branchements mis en conformité	24	20	54	47	48

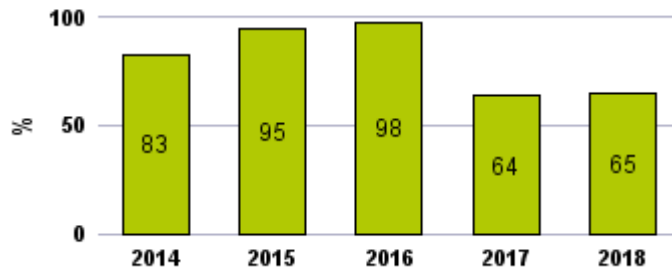
La connaissance patrimoniale de l'état du réseau est conforme aux objectifs du schéma AUDACE.

Entretien du patrimoine

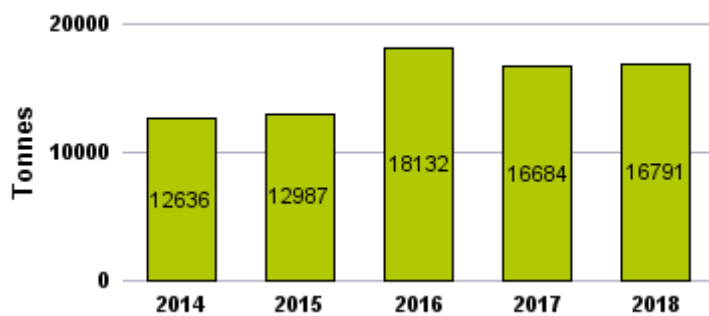
> Engagement AUDACE : Maintenir un haut niveau de curage préventif

Il s'agit de maintenir le patrimoine (réseau et stations locales) en bon état de fonctionnement en supprimant les dépôts et en réparant les ouvrages et les équipements électromécaniques. Les travaux permettent d'assurer la sécurité des agents de la DEA et des riverains.

Part des interventions d'urgence réalisées sous 3 heures



Tonnage de boue extrait des réseaux



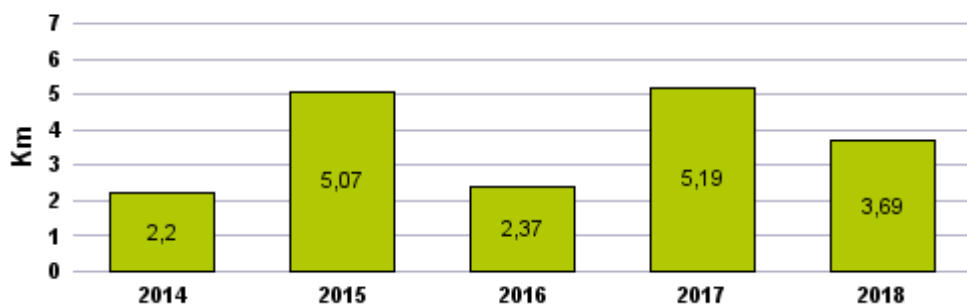
Le nombre d'intervention est resté constant entre 2017 et 2018, mais reste inférieur aux trois années antérieures. L'évolution des procédures de travail et des outils de suivi peuvent impacter ces résultats.

Le délai moyen d'intervention (toute période confondue) est évalué à 1 heure. La durée moyenne d'intervention est de 1 heure 15, la durée minimum est de 45 minutes (obstruction de branchement lié à des problèmes de graisse) et le délai maximum est de 4 heures (refoulement sur trottoir dû à une obstruction de branchement).

Réhabilitation du patrimoine

Cette prestation vise à garantir l'intégrité physique du patrimoine.

Réseau (visitable et non visitable) réhabilité



Les travaux de réhabilitation visent à préserver et maintenir le réseau départemental d'assainissement conformément aux engagements du schéma directeur AUDACE.

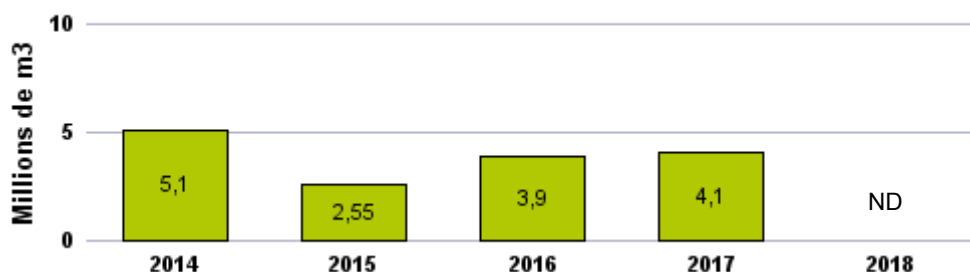
Les réhabilitations ont concerné :

- Pour le secteur nord : l'avenue Louis Bordes à Stains, l'avenue Jean Jaurès à La Courneuve et la rue Jean Jaurès à Drancy.
- Pour le secteur sud : la rue de Lagny à Montreuil et l'avenue de la Division Leclerc à Bobigny.

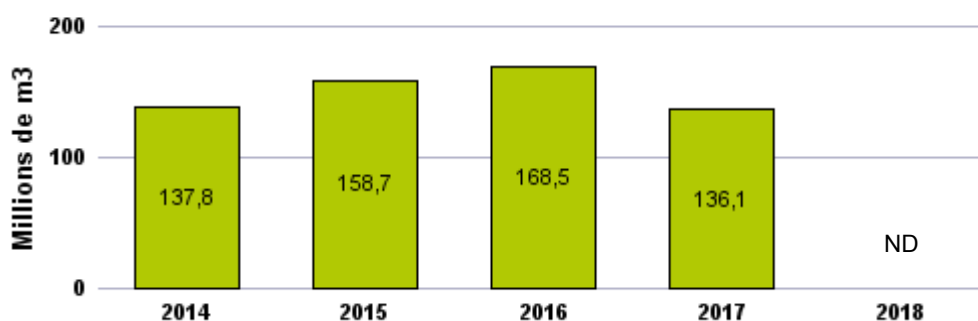
Gestion des eaux

Il s'agit d'optimiser l'utilisation du patrimoine d'assainissement pour une meilleure gestion des écoulements.

Volume d'eau stocké en bassin pendant les pluies



Volume d'eau acheminé vers les stations d'épuration



Pluviométrie annuelle en mm

2014	2015	2016	2017	2018
774,2	543	665,9	668	782

Action Développement du patrimoine d'assainissement

Le développement du réseau a pour objectif de résorber les problèmes d'inondations et de pollution en milieu naturel.

Les travaux relatifs à la réalisation du bassin du Rouailler à Livry-gargan et du bassin de la fontaine des Hanots ont été poursuivis en 2018. Le premier, mis en service en juin 2018, a généré une dépense de 4,7 M € en 2018 et le second, dont la deuxième tranche de travaux commencera en 2019, a donné lieu à une dépense de 5,5 M€ en 2018.

Opérations	Montant de l'Autorisation de Programme (en M€)	Dépenses réalisées en 2018 (en M€)	Dépenses cumulées en (en M€)	Taux de réalisation de l'autorisation de programme
Bassin Rouailler - Livry-Gargan	31	4,7	28,69	92,54 %
Bassin de la fontaine des Hanots - Montreuil	24,3	5,5	12,29	50,57 %

Démarche qualité

La DEA est engagée dans un système Qualité - Environnement et se prépare à une démarche Sécurité.

SMQ	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de réclamations reçues	3	0	2	10	10

PROGRAMME

Qualité de l'environnement urbain

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine.*

Ce programme comporte deux actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont de contribuer à une gestion maîtrisée des déchets, d'agir pour la qualité de l'air et de préserver les eaux superficielles et souterraines dans un contexte général de lutte contre le changement climatique.

Principales réalisations et principaux résultats

Du fait du transfert des activités relatives à l'écologie urbaine à la Délégation de la Transition Ecologique (DTE), l'intervention de la Direction de l'Eau et de l'assainissement (DEA) s'est réduite. Néanmoins, les activités portées requièrent une démarche transversale pour répondre aux enjeux de transition écologique (énergétique et environnementale).

Les missions centrales de la Direction de l'Eau et de l'assainissement (DEA) que sont la réduction de l'impact des rejets d'effluents urbains sur les milieux naturels aquatiques et la valorisation de l'eau dans l'aménagement pour la trame verte et le rafraîchissement de la ville concourent à la transition écologique, au même titre que la récupération de la chaleur fatale dans les effluents et que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités d'assainissement.

En 2018, des réflexions se sont poursuivies sur la récupération de chaleur fatale du réseau d'assainissement départemental. Les premières investigations sur l'opportunité d'installer ce type de dispositif pour les piscines de Pierrefitte-sur-Seine et de Marville ainsi que pour la crèche rénovée de la Bergère, ont montré que la faisabilité n'était avérée dans aucun des trois cas. Cette impossibilité est due soit à l'éloignement du réseau départemental d'assainissement, soit à un débit trop faible, ou à une température trop froide des eaux. Cependant, de nouveaux projets ont été étudiés, notamment avec l'EPT Est Ensemble et la ville d'Aubervilliers. A Aulnay-sous-bois, la piscine en construction sera approvisionnée par un tel dispositif d'ici à 2020. En parallèle, un partenariat a été finalisé avec un organisme de recherches et développement (R&D). Enfin, deux études permettant de mieux connaître le potentiel du réseau départemental à délivrer de la chaleur fatale et les conditions d'exploitation et de maintenance d'un réseau d'assainissement équipé d'un tel dispositif ont été réalisées.

La promotion de la « calculette Carbone », outil de collecte d'informations, s'est poursuivie dans le but de favoriser la réduction des émissions de GES liées aux activités d'assainissement.

La calculette carbone a été adaptée aux chantiers de réhabilitation et aux opérations individualisées de construction de nouveaux bassins et collecteurs. Une formation à l'attention des entreprises sur les questions d'émissions de gaz à effet de serre et d'économies de ressources n'a pas pu être réalisée en 2018 et sera programmée ultérieurement.

Action Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Les missions et les moyens financiers liés à l'action Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines, exercées par le Bureau d'appui aux politiques d'écologie urbaine de la DEA, ont été transférés en totalité à la nouvelle Délégation à la transition écologique en 2017.

Le périmètre de cette action se limite à la gestion des eaux superficielles et souterraines, c'est-à-dire à la lutte contre les inondations.

La dépense relative à l'action climat air déchets correspond essentiellement à la participation annuelle aux Grand lacs de Seine.

Action Gestion des réseaux pluviaux

Cette action a vocation à soulager le réseau départemental et le réseau amont, mais aussi à connaître, entretenir et réhabiliter le réseau d'eau pluvial ainsi qu'à maintenir, exploiter et gérer les réseaux pluviaux de voirie.

La dépense sur la gestion des réseaux pluviaux concerne la contribution versée par le budget principal au budget annexe d'assainissement et la contribution pour fonctions supports assurés par les services du Département au bénéfice du budget annexe.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	2,303	2,319	1,808	1,891	1,672
	Recettes	0,010	-	-	-	0,691
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,520	1,520	1,000	1,281	1,120
	Recettes	-	-	-	0,692	-
Total Programme « Qualité de l'environnement urbain »	Dépenses	3,823	3,838	2,808	3,172	2,791
	Recettes	0,010	-	-	0,692	0,691

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	0,013	0,016	-	0,018	-
Total Programme « Qualité de l'environnement urbain »	Dépenses	0,013	0,016	-	0,018	-

PROGRAMME

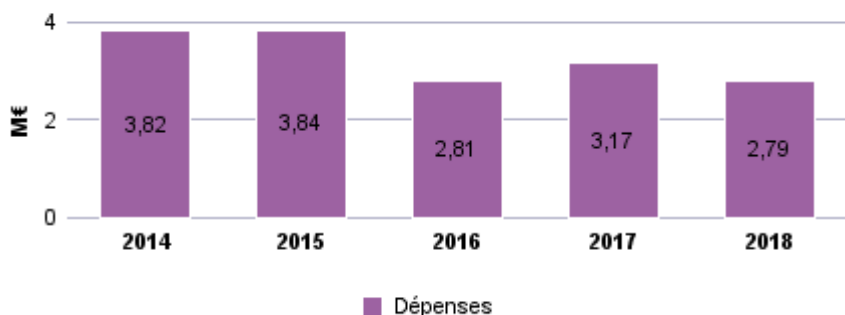
Qualité de l'environnement urbain

Mise en œuvre : Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA)

La politique Qualité de l'environnement urbain vise à contribuer à la gestion maîtrisée des déchets, à l'amélioration de la qualité de l'air et à préserver les eaux superficielles et souterraines.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014	97,79%
2015	98,33%
2016	95,51%
2017	111,67%
2018	92,52%

Les dépenses de fonctionnement comprennent la participation à l'établissement public territorial Grands Lacs de Seine (1,666 M€) et des locations immobilières (0,005 M€).

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 12
catégorie B : 6
catégorie C : 9

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes Assainissement et Qualité de l'environnement urbain.

Nombre total de postes : 27

Action Gestion des réseaux pluviaux

Préserver les rivières et respecter l'eau

En %

	2014	2015	2016
Taux des eaux usées acheminées vers les stations d'épurations par temps sec	97,7	98,4	98,5

En m3

	2014	2015	2016	2017	2018
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps de pluie	807 430	404 922	810 184	754 874	684 739
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps sec	2 008	3 895	3 047	47 573	154 900

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de nouvelles adhésions au SI d'assainissement dans l'année	1	0	0	3	1

Le système d'information d'assainissement "Niagara" assure le développement et le maintien en état opérationnel de systèmes ou applications permettant la supervision, la sécurité lors des interventions, l'échange de données entre partenaires, le suivi des activités de maintenance, etc.

En 2018, l'EPT Grand Paris Grand Est a adhéré à ce service.

Mission

Supports internes

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Programme

Secrétariat général

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Construction et rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et de grosses réparations,
- Entretien et maintenance,
- Fluides.

Contexte

La Direction des Bâtiments et de la Logistique (DBL) met en œuvre la politique d'investissement du Département, concrétisant la réalisation des grands projets et plans d'investissement : Plan petite enfance et parentalité (PPEP), « À vos parcs », Plan piscines (JOP 2024).

Les études et réalisations ont vocation à concrétiser les ambitions portées par le Département en matière de transition écologique, de transformation liées au numérique et d'accessibilité, avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP), qu'il s'agisse de projets de constructions neuves ou de rénovations lourdes. S'y ajoutent bien sûr la prise en compte des aspects liés à la sécurité et à la réglementation sanitaire.

La DBL veille aussi à la qualité de l'entretien quotidien des sites départementaux, notamment par l'élaboration d'un Plan de maintenance formalisé. Priorité est donnée aux actions correctives répondant aux exigences réglementaires en matière de sécurité et d'accessibilité, à l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et de travail des agents dans les établissements et à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- améliorer l'accueil de tous les publics et mettre en œuvre l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP),
- améliorer les conditions de travail des agents,
- assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur, obligatoire ou recommandée,
- réaliser les expertises nécessaires à la mise en place d'un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti, ainsi qu'à son optimisation,
- mettre en œuvre les Programmes Pluriannuels de travaux d'Investissements (PPI),
- accompagner les grands investissements départementaux : Plan petite enfance et parentalité (PPEP), « À vos parcs », Plan piscines (JOP 2024), transition écologique, Plan Pluriannuel d'Investissement de la Préfecture, et indirectement le développement des transports (relogement DEA),
- piloter et conduire le suivi de la réalisation des travaux,
- moderniser les pratiques en conduite d'opération,
- moderniser la gestion des données patrimoniales,
- prendre en compte les spécificités liées au Grand Paris,
- intégrer dans les marchés de travaux de déconstruction la valorisation des produits de démolition,
- définir la politique de maintenance,
- améliorer la performance énergétique des bâtiments prévus en rénovations lourdes, en nouvelles constructions ou en TMGR,
- renforcer le suivi des contrats d'exploitation,
- améliorer la gestion des contrats énergétiques,
- augmenter la part d'autoproduction des énergies renouvelables.

Principales réalisations 2018

La démarche usagers a été l'un des points d'ancrage des projets de l'année 2018, dans un contexte de réorganisation et de recherche d'amélioration des conditions de travail.

Ainsi la DBL a piloté le projet de création d'un référentiel pour optimiser l'attribution et l'aménagement des locaux.

Au titre de l'action **Construction, rénovations lourdes**, les principales réalisations en 2018 ont été les suivantes :

Concernant les maîtrises d'ouvrage :

- reconstruction de la cour technique de la DEA et du garage départemental : suivi et pilotage du chantier en exécution,
- construction d'une piscine à Pierrefitte sur Seine : suivi et pilotage des phases de conception, de permis de construire et d'écriture du dossier de consultation des entreprises (DCE),
- centre aquatique du parc des sports de Marville : réalisation des études préalables et participation aux phases de programmation du projet,
- sauvegarde du patrimoine du parc de la Poudrerie : réalisation des études préalables de faisabilité et élaboration des calendriers et budgets nécessaires au dépôt de demandes de subventions,
- participation à de nombreux projets départementaux (Dynamo bis, HALt'Hô, PPEP...) en tant que conseil (opportunité, faisabilité).

Concernant la gestion des données patrimoniales :

- base de données patrimoniales (GTIP) : maintien de l'outil, mise à jour de la donnée et formation à l'outil,
- gestion des locaux en sites centraux : élaboration des outils de suivi et pilotage des opérations de relocalisation,
- innovation numérique : participation à la réflexion départementale sur la modélisation des données du bâtiment, le « BIM »,
- pré-instruction réglementaire des projets.

Concernant les études et conseils en ergonomie, jouant un rôle majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec la démarche usager et les conditions de travail des agents, l'année 2018 a été marquée par la mise à contribution de l'expertise ergonomique pour la conception de référentiels et d'équipements (pilotage de la réalisation de la table de tri des déchets de restauration dans les collèges, déploiement sur trois crèches de la table de change et présentation du projet au salon Préventica, finalisation du référentiel de programmation de jardin de crèches). Chaque projet répond à des enjeux économiques, environnementaux, de conditions de travail et de santé publique.

De nombreux projets ont par ailleurs visé l'amélioration des conditions d'accueil des usagers externes dès la phase de conception des bâtiments, notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la formalisation d'éléments programmatiques pour la Piscine de Pierrefitte et l'analyse des offres architecturales pour les appels à projet. Ces derniers portent sur la création d'un lieu de vie pour personnes en situation de handicap, la création d'une structure d'accueil temporaire de seniors en grande précarité, et la conception des nouveaux locaux du Centre départemental de prévention et de santé (CDPS) de Saint Denis.

Le pôle ergonomie a également contribué à l'amélioration de la qualité du service public via les interventions d'aménagements ou réhabilitation de sites sociaux de proximité (du centre de protection maternelle et infantile (PMI) Galion à Aubervilliers avec la conception d'un nouveau mobilier à l'accueil permettant de recevoir les usagers assis ; PMI Danton au Près Saint Gervais avec l'amélioration des conditions d'accueil et de consultation ; Circonscription de service social (CSS) Montreuil où un projet d'installation d'une gestion de file d'attente signalétique / multi-langues a été mené).

Les sites centraux ont eux aussi bénéficié d'améliorations des conditions d'accueil du public, notamment les bâtiments Colombe, Verdi, MDPH, l'Hôtel du département, Picasso, l'accueil central et l'accueil magasin de la DEA.

L'année 2018 a été également marquée par de nombreux aménagements visant l'amélioration des conditions de travail à l'échelle collective, tant sur les sites déconcentrés que sur les sites centraux (au niveau des sites centraux : déménagement du bureau central du courrier, avec le regroupement des fonctions de tri, gestion, transport et affranchissement du courrier, dans de nouveaux locaux, et participation au projet de création des postes de régisseurs dans les 7 bâtiments administratifs).

Le lien entre les ergonomes et le Pôle pilotage, ressources humaines et diversité (PPRHD) et a été affirmé dans les actions transversales sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Les ergonomes ont notamment participé à la conception du plan de prévention des absences et à l'identification des équipements qui contribuent à la prévention des risques professionnels.

Les situations individuelles et notamment celles liées au maintien dans l'emploi ont également mobilisé les ergonomes. Le pôle ergonomie a réalisé cinq nouvelles interventions dans le cadre de la convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Par ailleurs, le pôle ergonomie a réalisé quatre interventions de suivi.

Enfin, la promotion de l'ergonomie a permis de renforcer les partenariats entre la collectivité et les intervenants extérieurs. Le pôle ergonomique a, entre autres, conçu avec un vidéaste un film et un teaser sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Au titre de l'action **Travaux de modernisation et grosses réparations (TMGR)**, les principales réalisations en 2018 ont été les suivantes :

Sur les sites sociaux :

- en complément des TMGR « crèches », accompagnement de la politique d'adaptation du service public aux besoins de la population sur le plan du maillage territorial, dont relogements et aménagements des Maisons des solidarités (MDS),
- installation de nouvelles prises d'alimentation pour recharger les véhicules électriques en lien avec le projet de verdissement de la flotte.

Sur les sites centraux :

- installation de bornes wifi dans les salles de réunions des bâtiments Papillon, Européen 2, Picasso, et Colombe,
- installation d'un contrôle d'accès et de caméras de vidéosurveillance aux 3^{ème} et 4^{ème} étages de l'Hôtel du département,
- déconstruction du Mille club au Parc de la Bergère à Bobigny,
- installation du service du courrier à l'immeuble européen 2 au rez-de-chaussée et de la Direction de la commande et de l'achat publics (DCAP) au 2^{ème} étage,
- rénovation des ascenseurs de la Préfecture - Hôtel du Département, et de la Bourse du travail,
- aménagement des espaces de co-working : ce projet a été mis à l'étude en 2018 afin d'identifier les lieux les plus pertinents sur le territoire. Le début des travaux se réalisera à partir de 2019.

Au titre de l'action **Entretien, maintenance**, les principales réalisations en 2018 ont été les suivantes :

Concernant les interventions rapides et la gestion des demandes, une démarche de planification des interventions de maintenance ordinaire a été entamée en 2018 en lien avec une réflexion sur l'évolution des systèmes d'information. Par ailleurs, la mise à jour du catalogue de service permet à l'utilisateur d'avoir une vision du panel des prestations proposées ainsi qu'une indication sur les délais d'intervention.

Concernant la maintenance des équipements, un plan de maintenance a été formalisé et sera mis en œuvre, avec :

- l'optimisation du fonctionnement du matériel (notamment suivi des équipements de chaufferies à travers le marché d'exploitation et maintenance de chauffage, ventilation et climatisation),
 - la mise en conformité : une campagne de mesure de la qualité de l'air a démarré en octobre 2018 avec l'accompagnement du laboratoire de la préfecture de police de la ville de Paris. Cette campagne se déroule sur 2 ans et a pour objectif de répondre à la conformité réglementaire de mesurer la qualité de l'air des espaces accueillant des enfants de moins de 6 ans. Par ailleurs la planification des contrôles et des vérifications périodiques obligatoires (CVPO), ainsi que le suivi des réserves subséquentes, sur l'ensemble des bâtiments départementaux gérés par la DBL ont été engagés (planification et réalisation pour partie en 2018, formalisation et pérennisation du suivi opérationnel en projet).
 - le maintien du parc du matériel de cuisine et buanderie en bon état (investissement en matériel de cuisine dans les 2 restaurants administratifs et investissement en matériel de cuisine et de buanderie dans le cadre du PPEP pour les crèches),
 - la rénovation partielle de l'automate du poste haute tension en Préfecture.
- Les équipements acquis dans le cadre des travaux du PPEP (buanderies, cuisines, chaudières, ...) s'inscrivent à la fois dans une démarche de politique de maintenance et une logique de traçabilité.

Au titre de l'action **Fluides**, les principales réalisations en 2018 ont été les suivantes :

- optimisation des plages horaires de chauffe et des points de consignes sur les bâtiments sociaux (hors crèches) et centraux : cette démarche demande une expertise poussée car le système de régulation sur ces bâtiments est disparate. Cette action est à reconduire en 2019 en s'appuyant sur le marché Chauffage, ventilation, climatisation (CVC) pour la partie opérationnelle et la Délégation à la transition écologique (DTE) pour la partie demande de financements (subvention),
- raccordement de la crèche Les Marnaudes au réseau de chaleur géothermique : contrat signé avec le fournisseur d'énergie et travaux de raccordement en cours. L'action se poursuivra sur 2019 avec une mise en exploitation en 2020,
- réalisation de travaux d'isolation dans le cadre des rénovations des crèches en 2018 : Lamaze à Bobigny, Hautes Noëles à Saint Denis, Jules Guesde à Montreuil,
- identification des chaudières les plus énergivores et vétustes et programmation de leur remplacement : identification réalisée dans le cadre du marché CVC. L'analyse des données est à finaliser. La priorisation et le début des travaux sont prévus en 2019,
- réalisation d'études de faisabilité portant sur la récupération de la chaleur des data centers ou chaudière numérique afin de chauffer la future piscine de Pierrefitte (livraison du projet 2020): installation prévue grâce à la subvention de la DTE.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Entretien et maintenance	Dépenses	5,365	4,484	3,613	3,550	3,532
	Recettes	0,222	0,799	1,053	1,299	1,000
Fluides	Dépenses	5,653	5,174	4,130	4,635	4,640
	Recettes	1,396	0,702	0,605	0,081	0,310
Total Programme « Bâtiments départementaux »	Dépenses	11,018	9,658	7,743	8,185	8,172
	Recettes	1,618	1,501	1,658	1,380	1,310

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Construction et rénovations lourdes	Dépenses	2,445	6,105	7,358	16,570	15,168
	Recettes	0,381	0,024	5,565	6,570	3,882
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	4,156	6,554	8,653	9,863	5,464
	Recettes	0,112	0,438	0,550	1,283	-
Total Programme « Bâtiments »	Dépenses	6,601	12,659	16,011	26,433	20,632

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

Mise en oeuvre : Direction des bâtiments de la logistique (DBL).

La politique de gestion des bâtiments du Département a pour objectifs d'assurer de bonnes conditions d'accueil des usagers et d'améliorer le confort d'activité des agents, tout en agissant pour assurer la sécurité des personnes et des biens, dans les meilleures conditions environnementales.

Moyens financiers

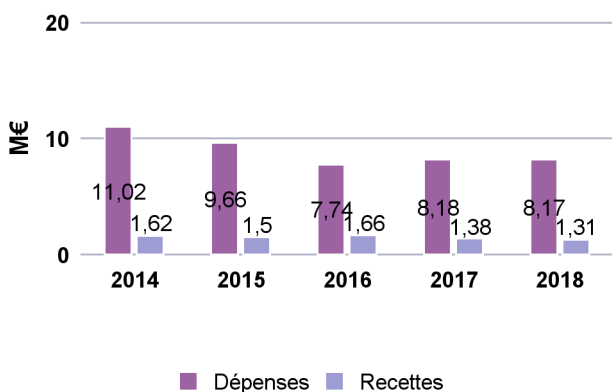
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	104,82%
2015 :	93,99%
2016 :	80,09%
2017 :	89,38%
2018 :	91,78%

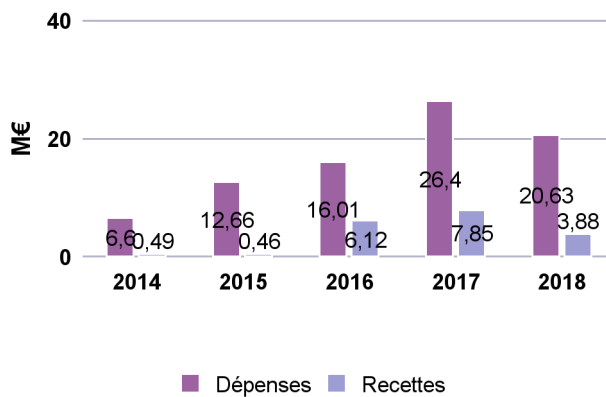
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	69,70%
2015 :	86,94%
2016 :	60,19%
2017 :	123,06%
2018 :	98,62%

Fonctionnement



Investissement



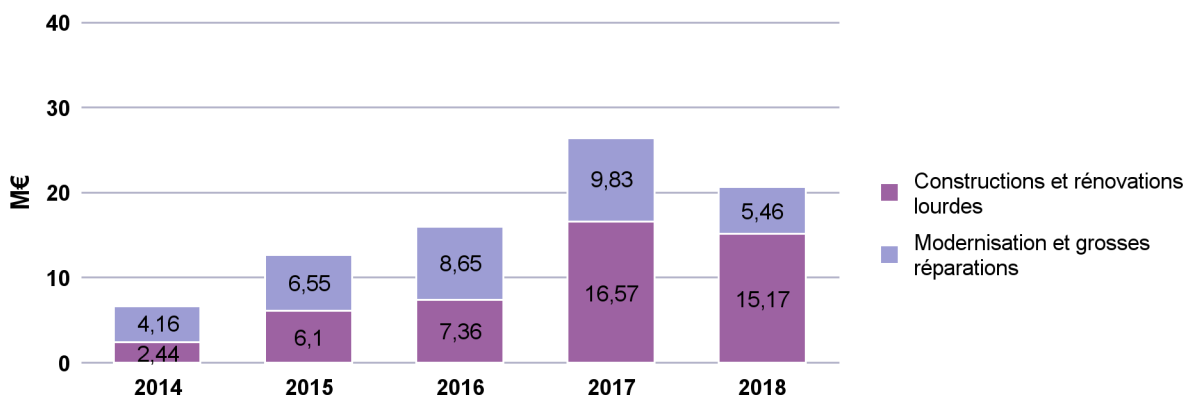
Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 20
 catégorie B : 26
 catégorie C : 1

Nombre total de postes : 47

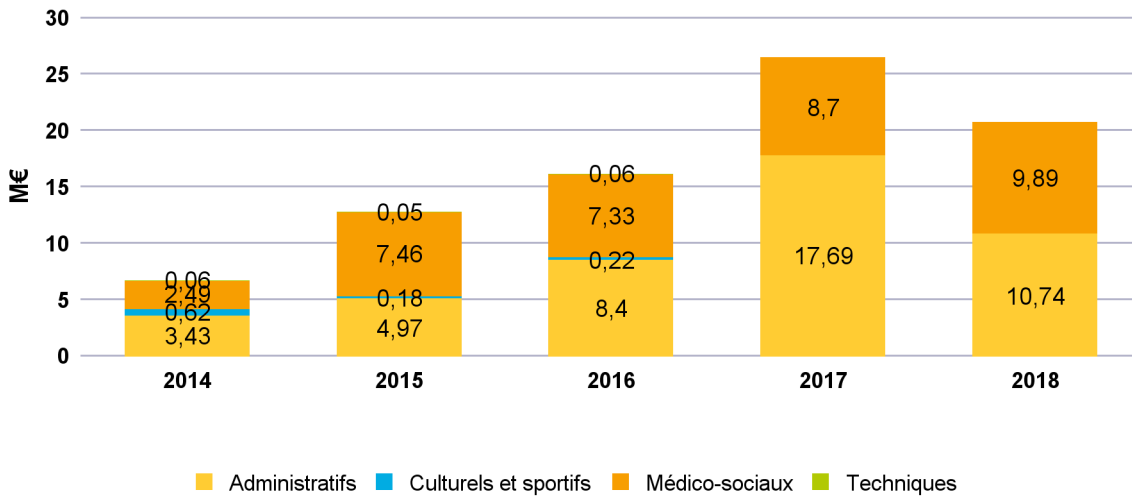
Actions Constructions, rénovations lourdes et Travaux de modernisation et grosses réparations

Dépenses d'investissement par action



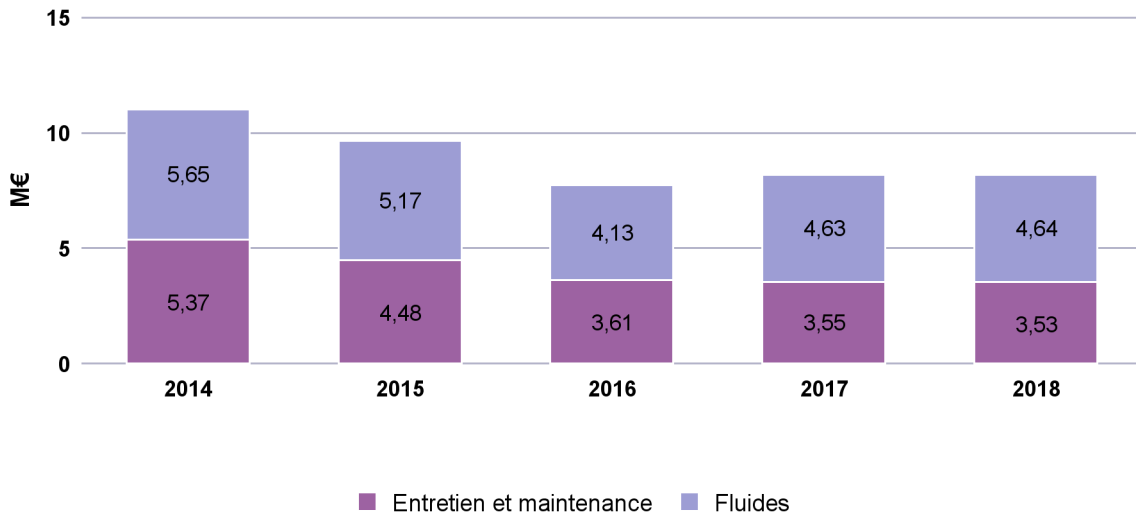
Les hauts niveaux des dépenses d'investissement en 2017 et en 2018 sont dus à la mise en oeuvre des Plans d'investissement votés par l'Assemblée Départementale (principalement PPEP, bâtiments administratifs...).

Répartition des dépenses d'investissement par type de bâtiment

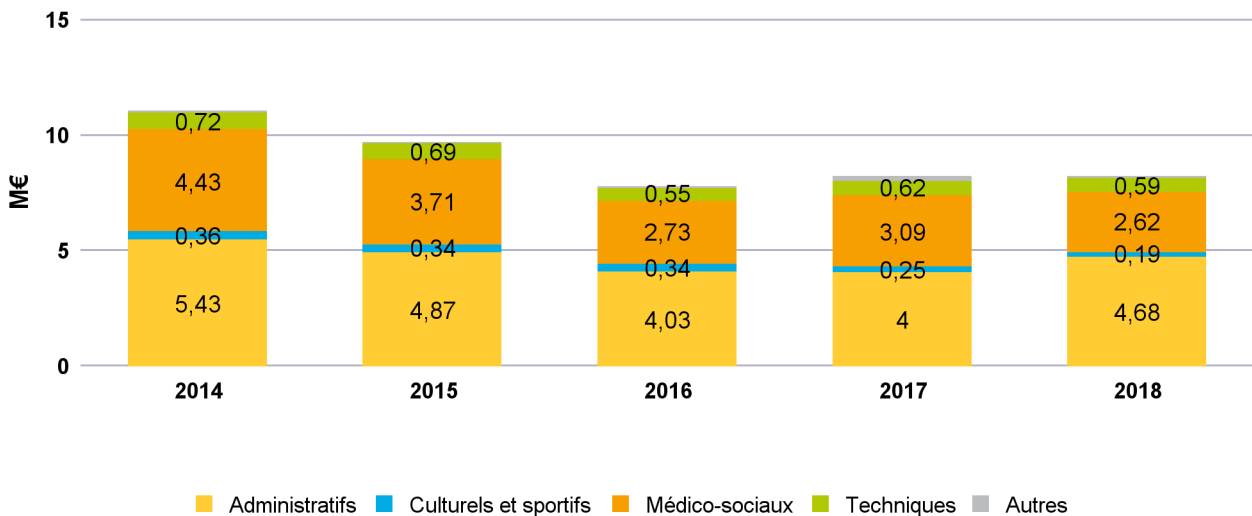


Actions Entretien, maintenance et Fluides

Dépenses de fonctionnement par action



Répartition des dépenses de fonctionnement par type de bâtiment



PROGRAMME

Logistique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée à l'exercice des missions,
- Véhicules et déplacements,
- Restauration des agents.

Contexte

En tant que direction support, la Direction des Bâtiments et de la Logistique (DBL) soutient les directions qui ont en charge la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des Séquano-Dionysiens, à travers la mise à disposition de moyens logistiques. Ses prestations ont fait l'objet d'un catalogue de services destinés aux utilisateurs.

La DBL porte de nombreux projets en lien avec les engagements du Département en faveur de la transition énergétique et prenant en compte les transformations liées au numérique. Le programme logistique se construit ainsi en tenant compte des aspects suivants : énergétiques, environnementaux, de sécurité, d'accessibilité et d'innovation numérique. Les actions menées concernent aussi bien les usagers externes que les usagers internes.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- améliorer l'accueil des usagers dans le cadre de la démarche usagers internes,
- assurer la mise à disposition des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement, et l'entretien des lieux de travail,
- adapter l'offre interne en fonction des enjeux de transition écologique,
- garantir la sécurité et l'hygiène / propreté sur les sites,
- veiller à l'emploi de produits respectueux de l'environnement et de la santé pour l'entretien des locaux,
- centraliser les achats de produits manufacturés courants sur catalogue et veiller à leur approvisionnement,
- ajuster les prestations de gardiennage aux besoins,
- internaliser les impressions de documents de communication pour les événements ponctuels,
- internaliser la reprographie des documents volumineux,
- mettre à disposition des agents les moyens matériels de déplacement,
- poursuivre le plan de rajeunissement et de verdissement de la flotte automobile,
- réduire les coûts de roulage, de maintenance et de carburant par la réduction de la flotte et la maîtrise des déplacements,
- reprendre en régie la maintenance des véhicules électriques,
- mettre en œuvre des dispositions pour limiter la sinistralité des véhicules en pool,
- offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort,
- développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable.

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2018 a été marquée par l'incorporation progressive de la transition écologique dans les missions « logistiques » de la DBL et la mise en avant de la démarche usagers dans sa double acception vers les usagers externes (amélioration de l'accueil de tous les publics) ainsi qu'à destination des usagers internes (amélioration des conditions de travail).

Concernant l'action **Logistique liée aux locaux**, afin de tenir compte de l'évolution du besoin des directions en matière de logistique bâtiminaire, une nouvelle fonction de régisseur de bâtiment a été créée. Les affectations ont été finalisées fin 2018 permettant à la phase opérationnelle du projet de démarrer en janvier 2019. Les principales réalisations en 2018 ont été les suivantes :

Au titre de l'accueil physique et téléphonique :

- accueil téléphonique au standard : le taux des appels aboutis est proche de la cible de 90% fixée en 2017 : 88% des appels ont été traités,
- centre de contact : grâce notamment à l'amélioration des délais de traitement des dossiers de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et de la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH), le nombre d'appels reçus est passé d'environ 400 000 à 300 000 appels. La réorganisation du centre de contact initiée en 2017 est en cours de redimensionnement pour répondre aux besoins du projet de création d'une maison de l'autonomie regroupant MDPH et DPAPH,
- accueil physique : l'intégration des 8 agents issus du parcours de requalification a permis de redéfinir l'organisation au niveau des règles de positionnements sur les sites centraux pour une meilleure continuité de service public, une sécurisation des agents, une responsabilisation de chacun, et le développement de la cohésion d'équipe. À noter également la modification de l'accueil de 1^{er} niveau sur le site de Verdi (réorganisation générale, harmonisation des horaires d'ouvertures), des rencontres avec les directions et la réactualisation des règlements.

Au titre de la coordination logistique des manifestations de fêtes et cérémonies : plusieurs interventions et mises à disposition de matériel ont été effectuées.

Au titre de la sécurité des biens et des personnes :

- sécurité incendie : mise à jour des listes des chargés d'évacuation en cas d'alerte incendie (chef d'établissement, serre fil et guide fil),
- gardiennage : mise en conformité des prestations conformément à la réglementation. Par ailleurs, une campagne de sécurisation des sites sociaux par l'ajout de visiophone a été menée à bien en 2018 (12 crèches, 5 centres de protection maternelle et infantile et 1 site l'aide sociale à l'enfance). Enfin, la mission de gestion de la sécurité des biens et des personnes a été assurée et a donné lieu à plusieurs mises à disposition d'agents de protection,
- modernisation des moyens d'accès et simplification du parcours usager : lancement du projet d'une carte multiservice, réflexion sur une harmonisation des moyens d'accès aux bâtiments départementaux.

Au titre de l'hygiène, de la propreté et de la gestion des déchets, le renouvellement du marché structurant en matière d'hygiène est en cours de finalisation. Deux autres marchés sont en cours et aboutiront en 2019 : le marché lessivage des murs, et le marché relatif à la collecte des déchets et à la mise en place du tri 5 flux.

- nombre de cartouches recyclées : 396 kg,
- mobilier recyclé dans le cadre du dispositif « Ressourcerie » : 10 tonnes,
- mobilier traité par la déchetterie : 5,8 tonnes.

Concernant l'action **Logistique liée à l'exercice des missions**, les principales réalisations 2018 ont été les suivantes :

Au titre de la reprographie et l'impression :

- intensification de l'internalisation : le travail de transversalité avec toutes les directions s'est pérennisé et a permis aux opérateurs prépresse de concevoir et réaliser de nombreuses maquettes, telles que les dossiers de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS), des flyers pour les centres de protection maternelle et infantile (PMI), des livrets pour les assistant-e-s sociaux-les et diverses affichettes de signalétique,
- rationalisation des impressions : l'utilisation de PRISMA est aujourd'hui systématique pour toutes les directions y compris les structures externes. Les opérateurs jouent toujours leur rôle d'expert notamment sur l'utilisation de la couleur et la pertinence d'impression et orientent vers une solution dématérialisée lorsqu'elle est envisageable,
- consommation de papier : la part de papier recyclé livrée a représenté 20 % en 2018, et cette part continue à augmenter,
- renforcement de la mutualisation des livraisons avec le Bureau des Dotations Individuelles de Travail.

Au titre des acquisitions et mises à disposition de matériel :

- contribution à l'amélioration des conditions de travail des agents : mise en œuvre de dotations systématiques (Direction de la voirie départementale (DVD), DBL, Direction de l'enfance et de la famille (DEF), Direction de l'Education et de la Jeunesse (DEJ) ont été pourvus en fonction d'un calendrier prévisionnel de dotations). Par ailleurs, un travail de coopération a été mené avec la DEJ afin de concevoir les dotations par agents liées aux petits travaux, suite rapport du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),
- démarche de simplification du processus de commandes : expérimentation de la première commande via PILOT avec la campagne de renouvellement systématique de dotations vestimentaires et équipements de protection individuelle (EPI) de la DEF (cuisinier-ère-s et linge-ère-s). Par ailleurs, lancement de la démarche de généralisation de la dématérialisation des commandes via PILOT pour le renouvellement systématique : la démarche est en cours de finalisation pour la DEJ, puis suivront les autres directions concernées,
- contribution du service à la démarche de transition écologique : dans le cadre de la démarche « écolo-crèches », première dotation effectuée en produits d'hygiène et d'entretien naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille),
- consolidation des supports juridiques : passation d'un appel d'offres d'acquisition de fournitures de bureaux.

Concernant l'action **Véhicules et déplacements**, l'année 2018 a été marquée par :

- la résorption définitive du PPI exceptionnel de 2016,
- l'acquisition de 41 véhicules légers (VL) et poids lourds (PL),
- la déconstruction écologique de 84 véhicules,
- le vote de la délibération pour la réforme de 113 véhicules et 34 deux roues,
- le vote de la délibération pour la vente en ligne de véhicules réformés et la signature de la convention avec une société spécialisée dans la vente dématérialisée des biens des administrations,
- la mise en place de nouvelles procédures formalisées pour améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs,
- l'installation de 2 armoires automatisées de gestion (Maison des solidarités (MDS) de Noisy-le-Sec, centre d'exploitation de la DVD à Livry Gargan),
- l'installation de la borne de contrôle des prises de carburant de la cuve du parc G.Valbon,
- l'organisation d'un groupe de travail sur la baisse de la sinistralité des véhicules gérés en pool,
- la réalisation des formations aux habilitations électriques nécessaires pour les futures formations à l'entretien des véhicules électriques et hybrides,
- le renforcement du suivi et des alertes concernant les contrôles techniques automobiles,
- contrôle quotidien du respect des stationnements des véhicules,
- la commande d'un dispositif de double barrière et reconnaissance des véhicules pour le parking Papillon,
- la participation aux côtés de la DPAS et la Direction de la commande et de l'achat publics (DCAP) au projet du bus bucco-dentaire,
- la gestion des accès et du stationnement des véhicules personnels des agents : mise en place des procédures avec le PPRHD, permettant le démarrage de l'activité courant 2019,
- l'organisation d'un groupe de travail sur les nouveaux critères pour l'attribution des places de parking pour les véhicules

personnels des agents travaillant sur le site central de Bobigny,

- la participation avec la Délégation à la transition écologique (DTE) et le Pôle pilotage, ressources humaines et diversité (PPRHD), la prise en gestion des 1000 places de parking du site de Bobigny et des attributions des accès parking,
- l'analyse, avec la Direction des affaires domaniales et juridiques (DADJ), des situations dans le cadre du renouvellement des baux des parkings loués sur les sites extérieurs.

Concernant l'action **Restauration des agents**, l'année 2018 a été marquée par les faits suivants :

- la reconnaissance des actions engagées par la collectivité depuis 2016 par l'obtention de la labellisation ECOCERT de niveau 1. Ce label récompense les efforts engagés, notamment pour lutter contre le gaspillage alimentaire et fournir aux agents plus de produits biologiques, de saison, originaires d'Île-de-France ou issus du commerce équitable,
- la poursuite des actions de sensibilisation au tri sélectif, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux éco gestes, avec la proposition d'ateliers ludiques « anti-gaspi » sur les restaurants Picasso et Colombe (vélo à smoothie, confection de confitures avec des fruits trop mûrs, fabrication de muffin avec du pain non vendu...),
- le suivi des bios déchets (pesée) dans les restaurants Picasso et Colombe. Par ailleurs, à compter d'avril 2018, une collecte des bio déchets a été mise en place dans le restaurant Picasso. Plus de 12 tonnes de bio déchets ont ainsi été traitées pour 52 910 couverts servis,
- la communication en interne via différents supports (notamment plusieurs articles dans Acteurs) afin d'augmenter la visibilité des actions menées,
- le travail transversal avec la DTE sur des actions ciblées telle que la semaine du développement durable,
- la mise en valeur de l'engagement de la collectivité en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réalisation d'un bilan carbone.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Logistique liée aux locaux	Dépenses	8,085	8,395	8,868	8,107	7,245
	Recettes	0,000	0,077	0,101	-	0,028
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	1,322	1,149	1,355	1,653	1,077
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,072	1,091	0,965	1,325	0,956
	Recettes		0,037	0,031	0,060	0,003
Restauration des agents	Dépenses	3,398	3,185	3,127	2,636	2,673
	Recettes	0,630	0,522	0,455	0,112	0,061
Total Programme « Logistique »	Dépenses	13,878	13,819	14,315	13,721	11,951
	Recettes	0,630	0,636	0,587	0,172	0,092

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,407	0,788	0,818	0,281	0,215
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	0,000	0,022		0,020	-
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,692	0,698	1,492	0,074	0,503
	Recettes	-	-	-	-	0,005
Total Programme « Logistique »	Dépenses	1,099	1,508	2,310	0,375	0,718
	Recettes	-	-	-	-	0,005

Mise en œuvre : Direction des bâtiments et de la logistique (DBL)

La politique départementale en matière de logistique et de moyens a pour objectifs d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs internes (certification ISO 9001) et de renforcer l'éco-responsabilité (certification ISO 14001).

Moyens financiers

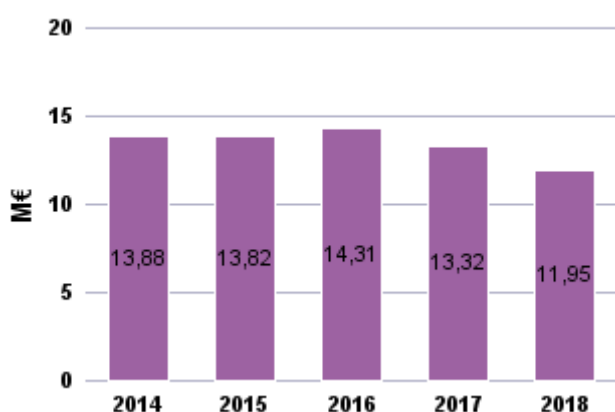
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement

2014	: 95,3 %
2015	: 101,4 %
2016	: 107,4 %
2017	: 103,6 %
2018	: 97,3 %

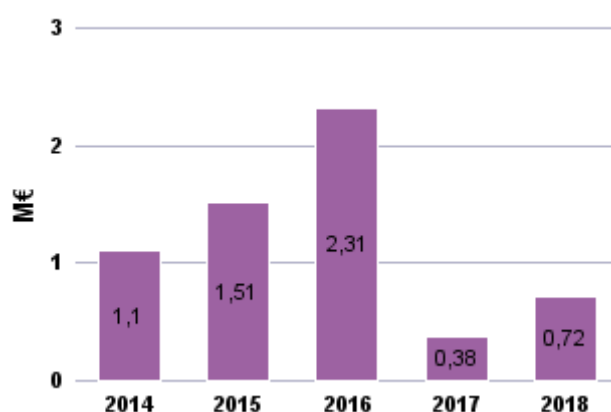
Taux de réalisation des dépenses d'investissement

2014	: 97,2%
2015	: 121,7%
2016	: 262,5%
2017	: 163,2%
2018	: 115,9%

Dépenses de fonctionnement

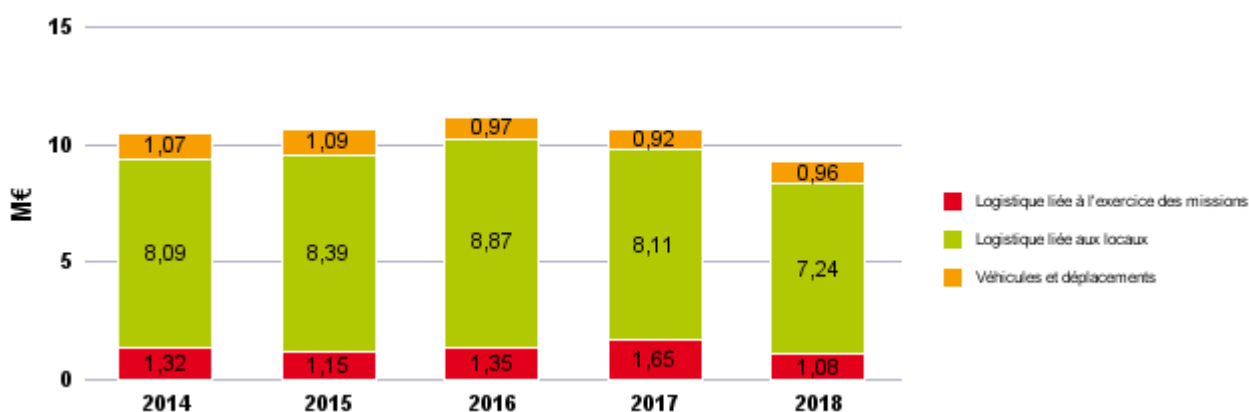


Dépenses d'investissement



Le pic des dépenses d'investissement en 2016 a correspondu principalement au renouvellement de la flotte automobile par l'achat de véhicules électriques, dans le cadre de la politique départementale en matière de transition écologique.

Dépenses de fonctionnement par action



Personnel (31 décembre 2018)

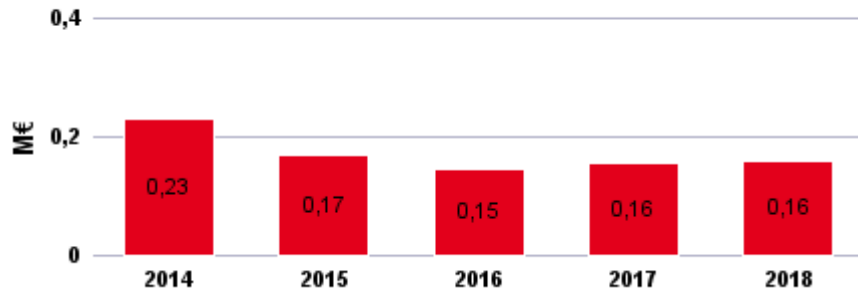
catégorie A : 32
 catégorie B : 69
 catégorie C : 143

Nombre total de postes : 244

Coordination et logistique événementielle

Il s'agit de mettre à disposition une prestation de qualité de fêtes et cérémonies et d'assurer les réceptions organisées par le Département.

Dépenses en fonctionnement

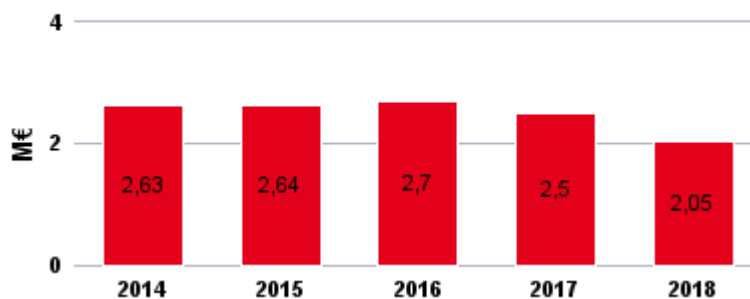


Les dépenses de coordination et de logistique événementielle sont stables depuis 2015.

Sécurité et sûreté des biens et des personnes

Il s'agit d'organiser le gardiennage et la télésurveillance, la mise en place des moyens de lutte contre l'incendie, la gestion des accès et des parkings ainsi que la signalétique des bâtiments.

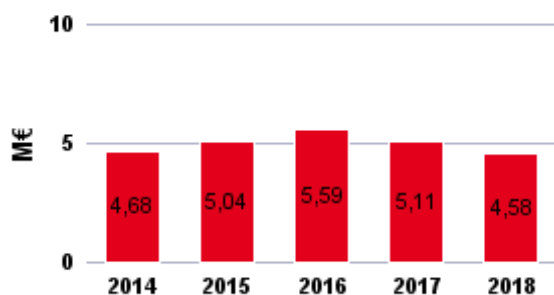
Dépenses en fonctionnement (dont dépenses de gardiennage)



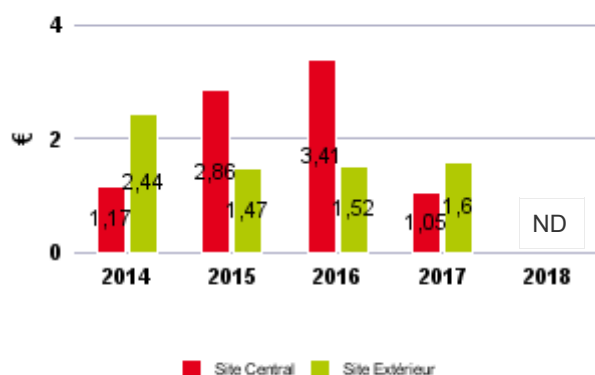
Après plusieurs années de stabilité, les dépenses baissent de 18% en 2018.

Entretien des locaux et gestion des déchets

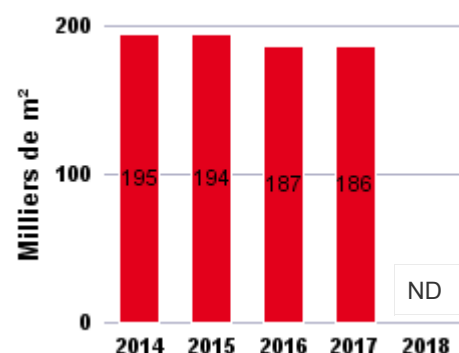
Dépenses en fonctionnement



Le pic de dépenses d'entretien des locaux et de gestion des déchets en 2016 correspond aux opérations d'entretien post-déménagement. La baisse du coût d'entretien au m² sur les sites centraux en 2017 est liée à des opérations de gestion. Les données 2018 pour le coût d'entretien au m² et la surface entretenue des locaux ne sont pas disponibles.

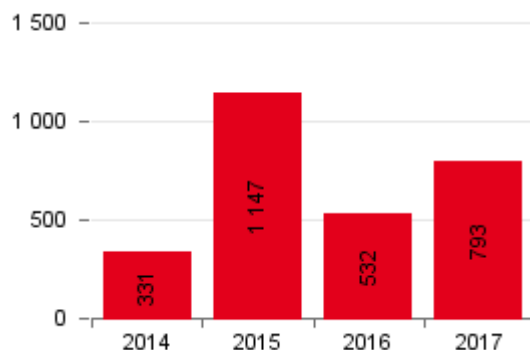
Coût d'entretien au m²

Surface de locaux entretenue



Déménagements et manutentions de postes de travail

Il s'agit d'assurer les déménagements de postes de travail en limitant à 24 h la suspension des activités. Les interventions sont réalisées en coordination avec la DBL et la DINSI.



En 2015, la forte augmentation du nombre de postes déménagés est consécutive à l'emmenagement de plusieurs directions à l'immeuble Européen 3 ainsi qu'aux transferts et emmenagements de postes réalisés à l'immeuble Picasso. En 2018, les données ne sont pas disponibles.

Accueil téléphonique : le standard

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'appels reçus par le standard	129 458	153 777	119 949	131 388	140 503
Nombre d'appels aboutis	97 832	110 502	101 031	121 286	123 509
Taux d'appel aboutis (en %)	75,57	71,86	84,23	92,31	87,9

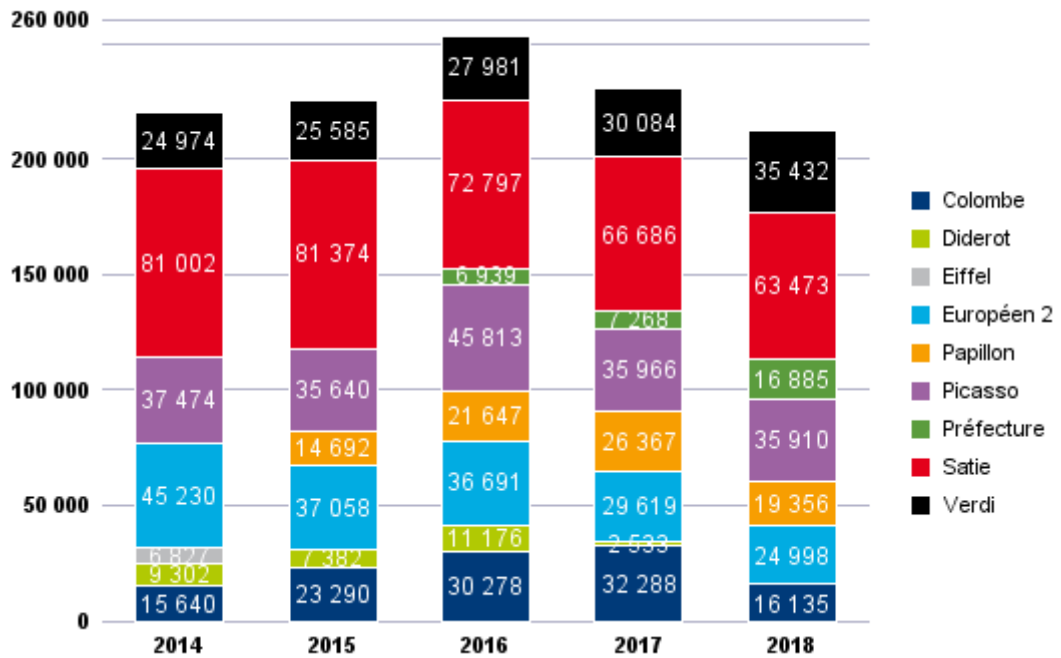
On constate une augmentation du taux d'appels aboutis suite à la mise en place du centre de contacts jusqu'en 2017. Cependant cet effet est limité par la saturation de ce dernier.

Accueil téléphonique : le centre de contacts

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'appels reçus par le centre de contacts	138 727	400 037	406 991	293 849
Nombre d'appels aboutis	33 319	75 941	59 868	77 008
Taux d'appel aboutis (en %)	24,02	18,98	14,71	26,21

Le centre de contact réceptionne les appels de la MDPH depuis novembre 2015. Le nombre d'appels moyens avant l'intégration de la MDPH était d'environ 3 000 appels par jour avec un taux de réponse égal à 75 %. Les appels concernant la MDPH représentent aujourd'hui en moyenne 90 % du total des appels entrants du centre de contact. Le dimensionnement des équipes ne permet pas à l'heure actuelle d'absorber complètement une telle augmentation du volume d'appels entrants.

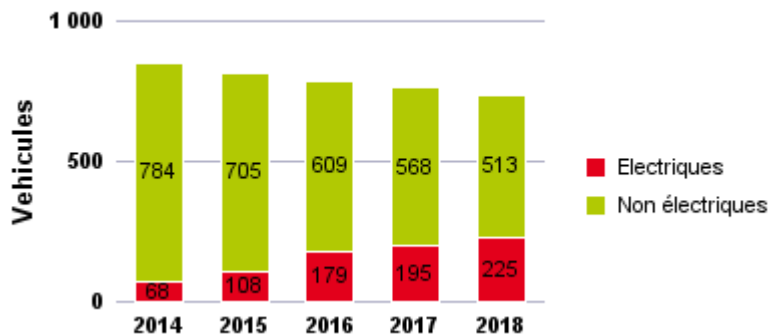
Nombre de personnes reçues dans les sites centraux



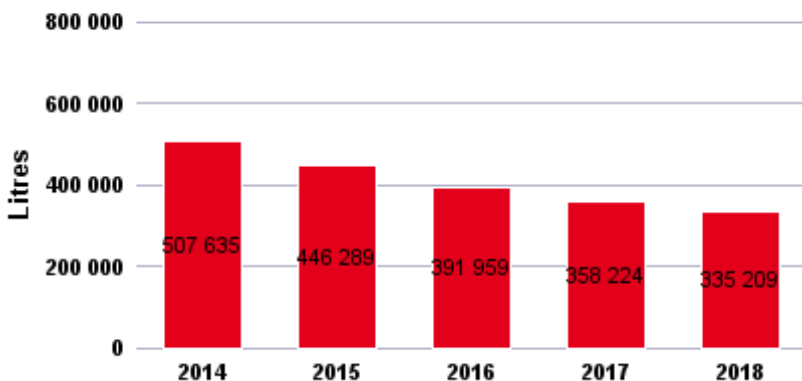
Donnée 2018 partielle pour le site Satie (11 mois sur 12).

La rationalisation du parc automobile se poursuit avec une baisse de 25 véhicules. Dans le même temps, le verdissement de la flotte automobile progresse, avec l'acquisition de 30 véhicules électriques en 2018.

Composition du parc automobile

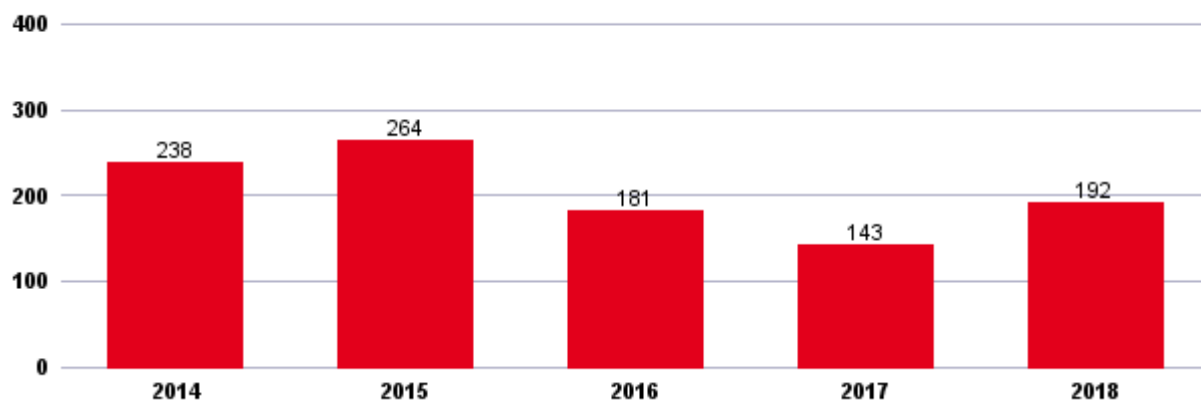


Consommation de carburants



La consommation de carburant (tout type de carburant) a diminué de 6 % en 2018. Le verdissement du parc, la baisse du nombre de véhicules, et la centralisation de la gestion de la flotte à la DBL ont eu une incidence directe sur la baisse de la consommation de carburant.

Nombre de sinistres déclarés

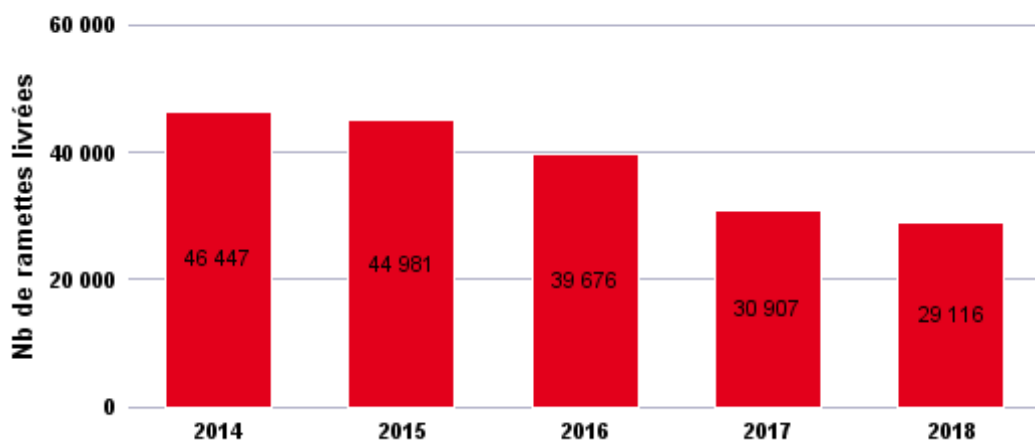


Action Logistique liée à l'exercice des missions

Mise à disposition de papier

Il s'agit de fournir les services départementaux en papier. Le marché de fourniture de papier fixe des conditions d'éco-responsabilité. Le papier est fabriqué à partir de bois issus de forêts gérées durablement.

Consommation de papier



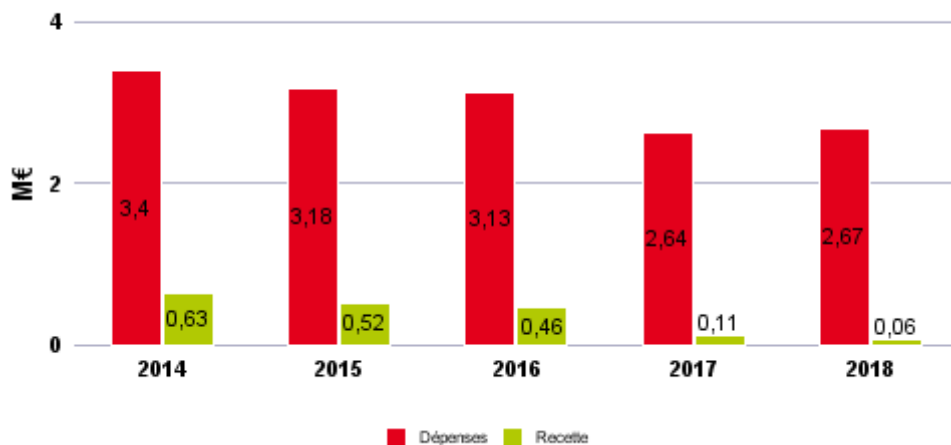
La continuité du plan de dématérialisation des documents, la meilleure maîtrise du logiciel PILOT et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'impression ont contribué à faire diminuer la consommation de papier.

Action Restauration des agents

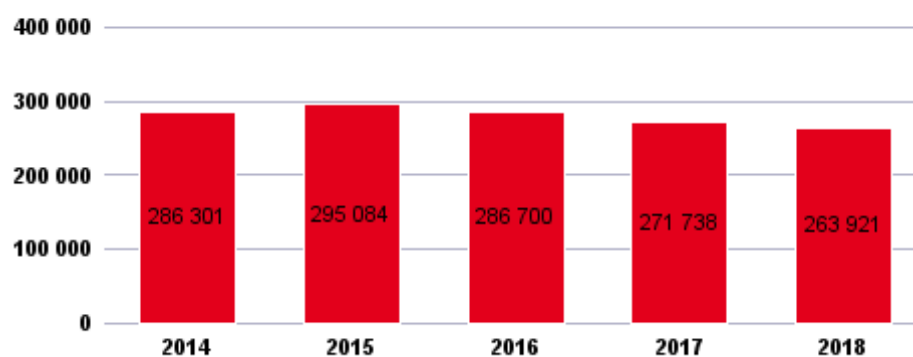
Mise à disposition de repas

Budget de la restauration des agents

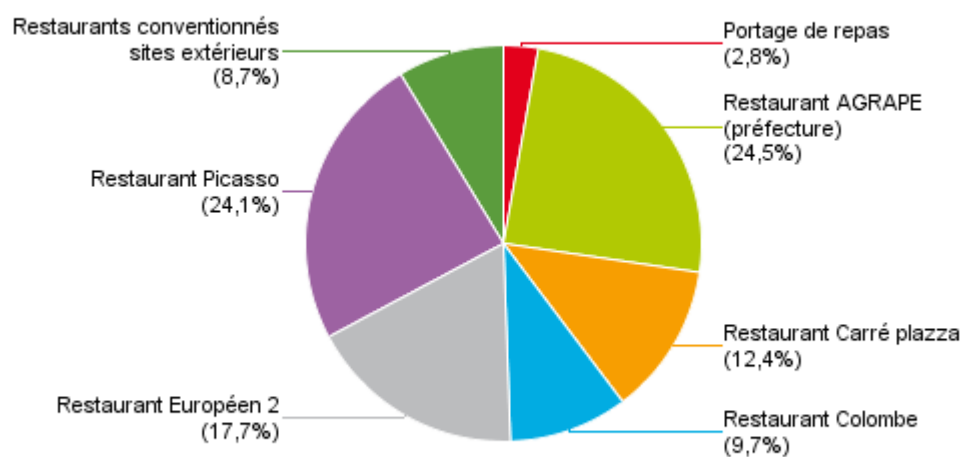
Il s'agit d'assurer la restauration des agents départementaux quel que soit leur lieu de travail. En site central, les agents ont accès aux restaurants administratifs ; en site de proximité, ils ont accès à des restaurants conventionnés ou, à défaut, à du portage de repas.



Nombre de repas servis dans les restaurants des sites centraux



Nombre de repas consommés en 2018 par type de restauration



PROGRAMME

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Contexte

Le contexte de l'année 2018 reste similaire aux années antérieures, marquées essentiellement par les transformations urbaines et les grands projets de développement.

Le programme de renouvellement urbain, mis en œuvre par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), impacte de nombreux territoires sur lesquels sont implantés des équipements départementaux (centres et circonscriptions de PMI et ASE, circonscriptions de service social, crèches, collèges...). Il conduit à envisager des relocalisations et des reconstructions qui nécessiteront des acquisitions, des cessions, des régularisations ou encore des prises en locations.

Les nombreux projets de transports (T11 express, prolongement des lignes de métro, tramway T1...) et le Grand Paris express continuent de générer une importante activité immobilière pour permettre de réaliser ces ouvrages sur des terrains départementaux.

Enfin, la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 mobilise la Direction des affaires domaniales et juridiques (DADJ) pour un accompagnement juridique des projets, mais également pour procéder aux acquisitions et cessions nécessaires à la réalisation des ouvrages olympiques (franchissement de la Seine à l'Île Saint-Denis, terrain des essences à La Courneuve, construction du centre nautique).

Enfin, la convention de gestion conclue avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis concernant la gestion des contentieux de RSA a été reconduite en 2018.

Objectifs du programme

Au titre de l'action **gestion immobilière**, les objectifs stratégiques sont de :

- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services en donnant la priorité à la location, principalement lorsqu'il s'agit d'installer des services directement en lien avec les usagers,
- négocier et finaliser les liens contractuels permettant l'usage de ces biens,
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- acquérir les biens ou droits immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux (collèges, voirie/tramways, espaces verts, assainissement...) ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité ou céder des biens ou des droits permettant la réalisation d'une politique publique (transports et mobilité, logement, ...),
- participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier.

Au titre de l'action **assurances**, il s'agit de :

- rechercher, à travers la passation des marchés, la meilleure couverture en assurance possible en adaptant les garanties aux risques générés par les activités de la collectivité,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions afin de diminuer les sinistres,
- obtenir la meilleure indemnisation possible à travers la gestion des sinistres, notamment en assurances « dommages aux biens », « dommages ouvrage » et « flotte automobile »,
- défendre au mieux les intérêts du Département lorsque sa responsabilité est mise en cause.

Enfin, au titre de l'action **conseils juridiques et contentieux**, il s'agit de :

- défendre au contentieux les intérêts (notamment financiers) du Département devant les juridictions (occupations sans titre, indemnisation et compensation des charges indûment supportées...),
- garantir la sécurité juridique des actes du Département,
- sensibiliser les directions au risque contentieux, et le prévenir,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des directions.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **Gestion immobilière**, l'année 2018 a été marquée par les faits suivants :

- 13 biens ont été pris en location et 5 ont été résiliés,
- 7 cessions ont été réalisées pour un montant de 2,305 M€,

- 1 acquisition a été faite par la DADJ (crèche au Bourget pour 1,246 M€, vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un volume à aménager qui accueillera à terme, avec une capacité supérieure, l'ancienne crèche de la division Leclerc, fermée pour raison de sécurité), à laquelle s'ajoute une acquisition au titre de la DEJ à l'euro symbolique (collège Noisy-le-Sec), et 24 acquisitions au titre de la DVD dans le cadre du projet Tramway T1 (4,366 M€), soit un total d'acquisitions à hauteur de 5,611 M€.

Au titre de l'action **assurances**, les principales réalisations en 2018 ont été les suivantes :

Concernant les marchés :

- renouvellement du marché d'assurance Responsabilité civile arrivé à échéance le 30/06/2018. Conclusion d'un nouveau marché RC à compter du 01/07/2018,
- renouvellement du marché d'assurance « Dommages aux biens » arrivé à échéance le 31/12/2018. Conclusion d'un nouveau marché Dommages aux biens à compter du 01/01/2019,
- renouvellement du marché d'assurance Dommages Ouvrage arrivant à échéance le 30/06/2019,
- bon de commande et instruction du dossier pour la mise en place d'un contrat d'assurance Dommages Ouvrage pour l'adaptation fonctionnelle et l'extension du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France.

Concernant la prévention des risques auprès des directions afin de diminuer les sinistres :

- réunion de sensibilisation sur le nouveau marché d'assurance automobile applicable depuis le 01/01/2018,
- information des directions concernant les conducteurs ayant eu plusieurs accidents appartenant à leurs équipes et, parallèlement, envoi d'un courrier aux conducteurs concernés,
- formation collective sur l'assurance construction avec participation de la DEJ,
- réunion de sensibilisation de la DEJ sur la mise en œuvre des contrats d'assurance DO pour chaque opération de construction ainsi que les procédures de travail entre la DEJ et le Bureau des assurances,
- formation régulière de nouveaux référents pour la déclaration dématérialisée, sur DIRAJ Assurances, des sinistres relatifs à l'assurance Dommages aux biens,
- de manière générale, des réunions d'information des services sont prévues au fur et à mesure de la souscription de nouveaux contrats ou lors de l'apparition de problèmes liés à la gestion des sinistres ou encore lors de l'émergence de nouveaux risques. Une activité de conseil pour les services est également réalisée au quotidien à travers les notes, les mails et les entretiens téléphoniques.

Concernant la gestion des sinistres :

- gestion et suivi de 523 nouveaux dossiers sinistres ouverts en 2018, toutes polices d'assurance confondues, dont 237 sinistres en Responsabilité, 222 sinistres en Automobile, 57 dossiers en Dommages aux biens, 1 sinistre en Dommages ouvrage, 4 sinistres en Tous risques informatiques et 2 sinistres en Tous risques exposition,
- 266 référés préventifs ont été suivis en 2018 par le Bureau des assurances.

Au titre de l'action **conseils juridiques et contentieux**, l'année 2018 a été marquée par le renouvellement du marché de prestations juridiques ainsi que le renouvellement de la convention qui lie le Département avec la CAF. Cette convention a notamment pour conséquence de redéfinir les modalités de gestion des contentieux RSA. Si le transfert de gestion de ces contentieux vers la CAF, souhaité par le Département, n'a pu aboutir, le renouvellement de la convention conduit à revoir les relations entre la Caf et le Département mais également à repenser une organisation afin de permettre la défense juridique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Gestion immobilière	Dépenses	17,991	25,252	22,172	18,958	18,061
	Recettes	1,357	1,212	1,337	1,651	1,685
Assurances	Dépenses	1,039	1,095	1,100	1,118	1,013
	Recettes	0,079	0,208	0,154	0,155	0,365
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,235	0,337	0,284	0,205	0,142
	Recettes	0,001	0,001	0	0,246	0,006
Total Programme « Patrimoine et sécurisation juridique »	Dépenses	19,266	26,685	23,556	20,280	19,216
	Recettes	1,438	1,421	1,491	2,054	2,056

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Gestion immobilière	Dépenses	0,000	0,005	0,080	1,775	1,267
	Recettes	4,379	2,178	5,870	6,544	5,362
Total Programme « Patrimoine et sécurisation juridique »	Dépenses	0,000	0,005	0,080	1,775	1,267
	Recettes	4,379	2,178	5,870	6,544	5,362

Contrairement à la présentation ci-dessus et conformément à la nomenclature M52, les recettes d'investissement liées aux cessions immobilières, sont inscrites au compte administratif en recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement concernent les seules acquisitions réalisées sur le budget DADJ. D'autres dépenses ont été comptabilisées sur le budget DVD (4,366 M€ pour le projet T1) et sur le budget DEJ (Collège Noisy-Le-Sec à l'euro symbolique).

Les recettes d'investissement de 5,362 M€ ne traduisent pas, en raison de décalages en comptabilité, l'activité réelle de cessions (2 305 M€ en 2018).

Il convient enfin de préciser que le montant des recettes mentionné dans le tableau ci-dessus au titre des assurances, soit 0,365 M€, ne comprend que les seules recettes affectées au budget de la DADJ. Ce montant ne tient donc pas compte des recettes assurances traitées par la DADJ et affectées au budget de la DEJ (patrimoine scolaire) s'élevant à 0,098 M€ ni des recettes assurances affectées au budget de la DEA s'élevant à 0,005 M€. Ainsi, le montant réel des recettes perçues en 2018 au titre des assurances s'élève en réalité à 0,468 M€.

PROGRAMME

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Mise en œuvre : Direction des Affaires Domaniales et Juridiques (DADJ)

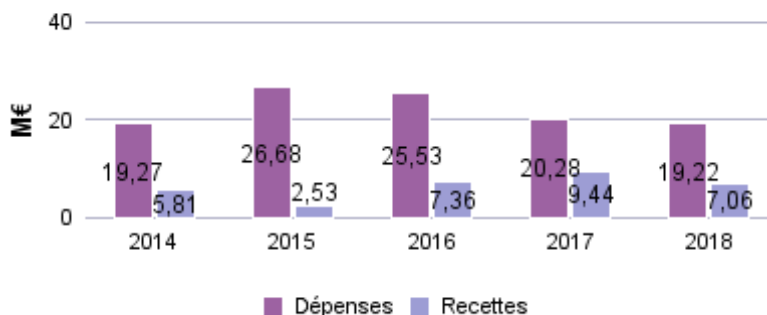
Les objectifs de cette politique départementale sont de défendre les intérêts et l'autonomie juridique du Département et d'optimiser la gestion de son patrimoine immobilier ainsi que sa politique assurantielle.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	100,00%
2015 :	101,02%
2016 :	94,58%
2017 :	86,31%
2018 :	86,46%

Fonctionnement



Dans le cadre de la nomenclature M52, les recettes de cessions sont inscrites en investissement au BP et réalisées en fonctionnement.

Après une augmentation de 38,5 % des dépenses de fonctionnement en 2015 suite à l'emménagement de plusieurs directions dans le nouvel immeuble Européen 3, les dépenses reviennent en 2018 à un niveau égal à celui de 2014.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	30
catégorie B :	11
catégorie C :	6

Nombre total de postes : 47

Action Gestion immobilière

Principales acquisitions en 2018 et montant en M€

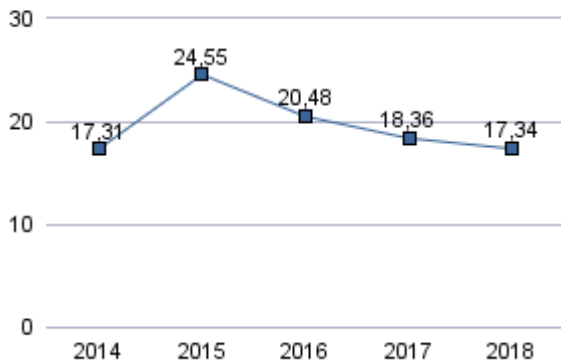
Le Bourget / Crèche	1,246
---------------------	-------

Principales cessions en 2018 et montant en M€

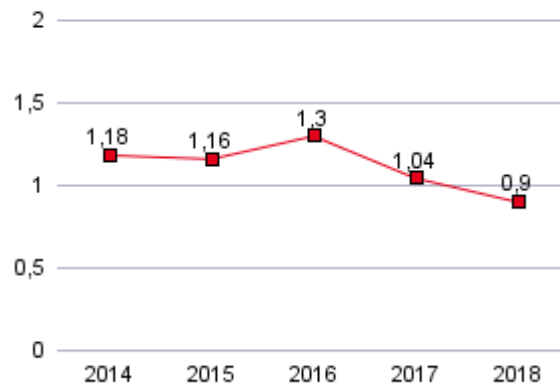
Le Pré-Saint-Gervais / Rue André Joineau	0,594
Romainville / Avenue Lénine	0,534
Epinay-sur-Seine / Avenue de Lattre de Tassigny	0,380
Aulnay-Sous-Bois / Rue Sainte Anne	0,368

En 2018, le Département a conclu 2 actes d'acquisition pour un montant total de 1,246 M€. Par ailleurs, le Département a poursuivi les acquisitions dans le cadre de la procédure d'expropriation pour l'aménagement du projet de prolongement du tramway T1 de Bobigny à Val de Fontenay, soit 24 actes d'acquisition sur 4 communes, pour un prix total de 4,366 M€. En outre, 7 actes de cession ont été conclus pour un montant total de 2,305 M€.

Dépenses de loyers et charges locatives en M€



Recettes de mises en location en M€

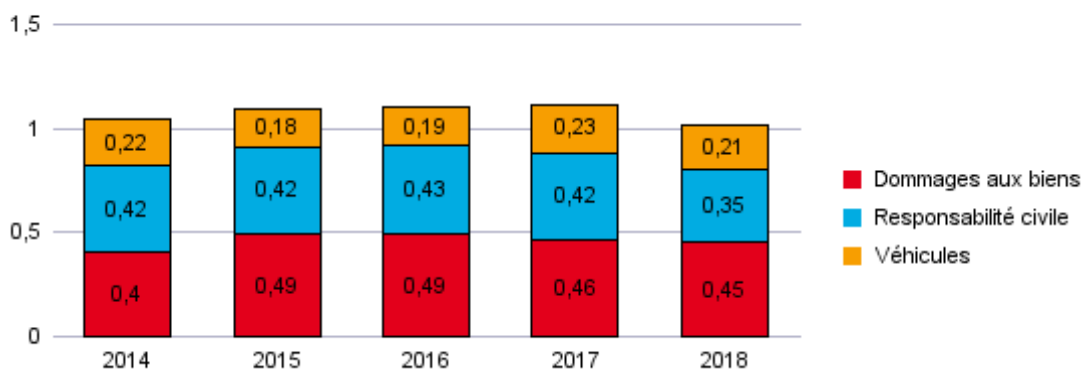


Action

Assurances

La prestation d'assurance vise à prévenir le Département contre tous les types de risques et à assurer la meilleure couverture des risques.

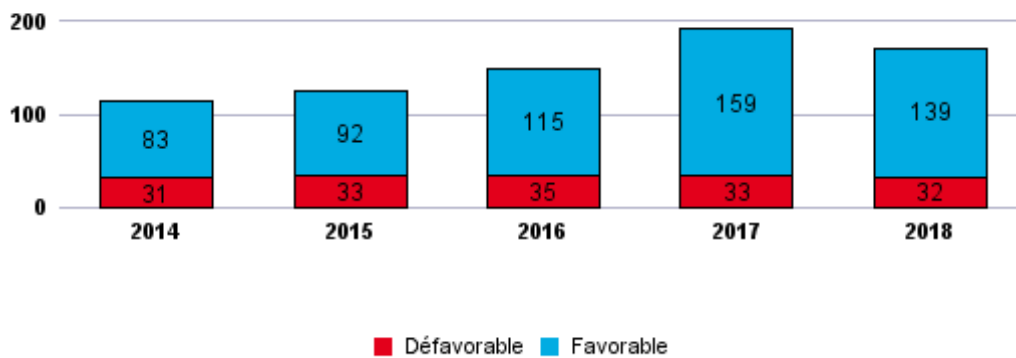
Montant des primes d'assurances par type de risques



Action

Conseils juridiques et contentieux

Nombre de contentieux clôturés (hors désistements, non-lieu à statuer et classements sans suite)



Parmi les 221 dossiers clôturés en 2018, 139 l'ont été en faveur du Département, 32 en sa défaveur, 13 ont donné lieu à un désistement, 20 à un non-lieu à statuer, 12 à une issue neutre (décisions sans incidence pour le Département) et 5 ont été classés sans suite par le juge.

PROGRAMME

Secrétariat général

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte deux actions :

- Fonctionnement des assemblées,
- Courrier et gestion administrative.

Contexte

Afin de mener à bien les chantiers de dématérialisation des actes soumis aux Assemblées, des courriers et des notes internes, le secrétariat général s'est doté en 2017 d'un projet de Direction se déclinant en quatre axes : sécurisation, modernisation, accompagnement et anticipation. Ce projet s'accompagne d'une réflexion sur la transformation des métiers sous l'effet de la numérisation croissante des tâches. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de baisse régulière du nombre de courriers papier, d'obligation législative concernant le traitement dématérialisé des factures, et de certification des comptes en 2020.

Le Secrétariat général est engagé dans la mise en œuvre de Webnote (outil de gestion dématérialisé des notes), la finalisation de la dématérialisation totale des arrêtés et décisions (signature, transmission au contrôle de légalité, mention exécutoire et archivage), la généralisation de l'utilisation de Webdélib par l'ensemble des directions, le traitement du courrier sortant dans le logiciel Icourrier pour toutes les directions et le Cabinet, la préparation de la montée de version d'Icourrier comportant de nouvelles fonctions (utilisation à distance, modification en ligne des documents, possibilité d'intégration de signature numérisée, ergonomie améliorée) et enfin la dématérialisation des conventions.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement des Assemblées,
- garantir une gestion optimisée du courrier,
- développer les outils numériques existants et en proposer de nouveaux afin de renforcer l'efficacité de l'action.

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'action **fonctionnement des assemblées**, en 2018, toutes les conventions sont enregistrées dans la Gestion électronique de document (GED) où l'on peut vérifier avant signature que les délibérations les autorisant sont exécutoires. Les conventions antérieures sont en cours de numérisation.

Les arrêtés et décisions sont dorénavant signés de façon électronique par le Directeur général des services, les Directeurs généraux adjoints et le Président, qui possèdent maintenant tous une clef électronique sécurisée. Le circuit des arrêtés est désormais entièrement numérisé, depuis la rédaction jusqu'à la signature. Les arrêtés et décisions sont transmis directement au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

L'année 2018 a vu l'adoption de 640 délibérations en Commission permanente, 72 délibérations en séance du Conseil départemental, 84 décisions, 1 414 conventions et 589 arrêtés.

2018 a également vu la mise en production du logiciel « désignation », qui permet de rechercher facilement et rapidement les représentants du Département dans différents organismes.

Un important travail de préparation (spécification, paramétrage) du logiciel de dématérialisation des notes « Webnote » été conduit en 2018, qui devrait permettre la mise en œuvre du logiciel en 2019.

En ce qui concerne le **courrier et la gestion administrative**, une nouvelle version du logiciel Icourrier a été expérimentée et devrait être utilisée en 2019. 16 890 courriers ont été numérisés sur Icourrier en 2018, dont plus de 3 200 courriers signalés.

Une réduction des coûts d'affranchissement a été rendue possible en 2018 par le recours aux tarifs industriels (43 centimes) en remplacement du tarif écopli (73 centimes), ce qui devrait entraîner une économie de 50 000 euros par an. La mise en place d'un logiciel spécifique sur la machine à affranchir permettra de déterminer avec précision le nombre de courriers envoyés par chaque direction et ainsi d'explorer de nouvelles pistes de réduction des envois. En 2018, le Secrétariat général a incité à la dématérialisation du catalogue du Comité départemental des œuvres sociales (CDOS), ce qui a permis d'économiser le coût des envois aux agents du département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Fonctionnement des assemblées	Dépenses	0,024	0,033	0,044	0,011	0,014
Courrier et gestion administrative	Dépenses	1,229	1,016	1,007	1,059	0,907
	Recettes	0,000	-	0,042	0,160	0,146
Total Programme « Secrétariat général »	Dépenses	1,253	1,049	1,051	1,07	0,921
	Recettes	0,000	-	0,042	0,160	0,146

Mise en œuvre : Secrétariat général

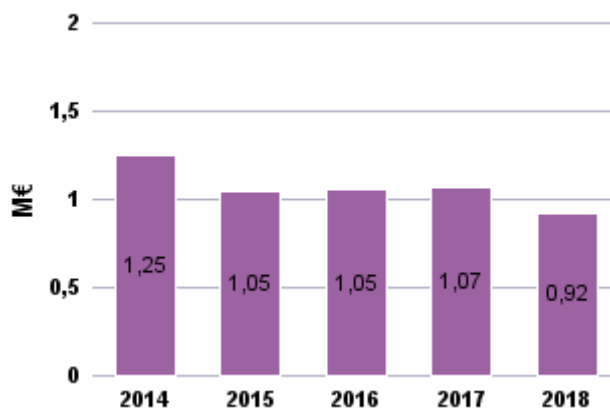
La politique départementale en matière de secrétariat général a pour objectifs d'assurer le bon fonctionnement des Assemblées et de moderniser les processus de gestion administrative et de gestion du courrier.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement

2014	: 80,7 %
2015	: 75,5 %
2016	: 95,5 %
2017	: 102,5 %
2018	: 94,8 %

Dépenses de fonctionnement



Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	4
catégorie B :	3
catégorie C :	16

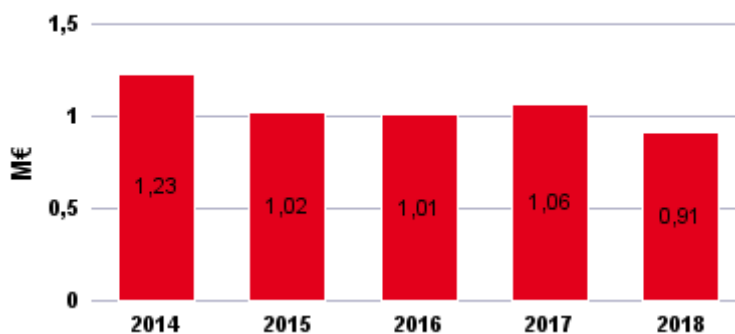
Nombre total de postes : 23

Action

Courrier et gestion administrative

Cette action est mise en œuvre par le Bureau central du courrier du Secrétariat général

Dépenses de courrier y compris routage



	2014	2015	2016	2017	2018
Courriers affranchis	940 427	824 701	693 981	734 534	604 532

Un important effort de maîtrise des coûts et des volumes du courrier est mené depuis plusieurs années : solutions alternatives à l'envoi de courriers (SMS, mails, tournées...), développement des tarifications avantageuses (écopli en nombre), réduction des envois recommandés.

Mission

Numérique et système d'information

Programme

Innovation territoires numériques

Programme

Systèmes d'information

PROGRAMME

Innovation et territoire numériques

*Ce programme relève
de la Mission
Pilotage et modernisation*

Ce programme comporte trois actions :

- Laboratoire d'innovation,
- Aménagement numérique,
- Développement et accompagnement des usages numériques.

Contexte

Plusieurs éléments externes ont un impact sur l'action du Département en matière d'aménagement numérique :

- l'accélération du déploiement du très haut débit sur le territoire par les opérateurs privés sur leurs fonds propres,
- la formalisation d'un schéma métropolitain de l'aménagement numérique par la Métropole du Grand Paris, qui pourrait avoir des impacts sur le Schéma d'aménagement numérique du Département.

Objectifs du programme

La stratégie numérique départementale « pour une politique publique du numérique en Seine-Saint-Denis », adoptée par l'Assemblée départementale le 15 décembre 2016, constitue le socle stratégique de ce programme.

L'objectif stratégique du programme est d'accompagner la transformation numérique du territoire :

- en pilotant le déploiement du très haut débit dans les 40 communes du département,
- en mobilisant les forces vives du territoire, acteurs privés, associatifs, de l'enseignement, afin de permettre une plus grande synergie des acteurs autour d'objectifs communs de transformation numérique,
- en développant des expérimentations s'appuyant sur l'innovation numérique pour améliorer notre connaissance du territoire et de nos usagers.

Principales réalisations et principaux résultats

Le programme Innovation et territoire numérique comprend trois actions.

Le **Laboratoire d'innovation publique départemental** (Service public laboratoire - SP Lab) s'inscrit dans la volonté du Département d'impulser des services publics plus proches de ses usagers, en utilisant les innovations numériques comme levier.

L'une des réalisations majeures de l'année 2018 a concerné le Fablab du collège Louise Michel à Clichy-bois, avec des enseignants et leurs élèves. Ce projet a permis de concevoir un kit pédagogique permettant de proposer des outils aux enseignants pour accompagner une séance pédagogique interdisciplinaire avec des équipements de réalité virtuelle. Ce kit pédagogique, intitulé « la petite fabrique de réalité virtuelle », est disponible sur internet (<https://fabvr.fr>) et libre de droit. En concertation avec le Rectorat, ce projet va être déployé dans les deux autres collèges du département disposant d'un Fablab (Victor Hugo à Noisy-le-Grand et Pierre Sépard à Drancy).

L'action **Aménagement numérique** a pour but le raccordement de l'ensemble du territoire départemental au haut débit à l'horizon 2020. Dans le contexte d'un territoire dense et urbain, le Département accompagne en priorité le déploiement de la fibre optique par les opérateurs privés sur leurs fonds propres (Orange et SFR) et n'intervient qu'en cas de carence de l'initiative privée (délégation de service public Débitex) sur les 6 communes les moins bien desservies (Gagny, Villepinte, Clichy-sous-Bois, Coubron, Vaujours et Gournay). Les autres communes sont prises en charge dans le cadre de convention avec les opérateurs de réseau Orange et SFR, permettant d'envisager leur raccordement à la fibre optique à l'horizon 2022.

Le bilan de la phase I de l'aménagement numérique a été présenté à l'assemblée départementale en octobre 2018. Au 31 décembre 2018, 54 % des habitants de Seine-Saint-Denis avaient la possibilité de souscrire un abonnement à la fibre auprès de leur fournisseur d'accès à internet.

En ce qui concerne les 34 communes desservies par les opérateurs privés, l'année 2018 a été marquée par l'engagement de Orange et SFR, par courrier séparé auprès du Gouvernement, de raccorder, plus de 13 millions de lignes en fibre optique sur le territoire national d'ici à la fin 2020. Une des conséquences de cet engagement est que les communes de Dugny, La Courneuve, Montfermeil et Villetaneuse prises en charge par la convention signée avec Orange en 2013, seront désormais prises en charge par SFR à partir de janvier 2019. Cette modification a été présentée aux communes lors du comité de pilotage du 4 octobre 2018. Dorénavant, Orange est en charge de 23 communes sur le territoire départemental et SFR de 11 communes. Afin de décliner localement ces engagements juridiquement opposables, le Département a signé en début d'année 2019 des avenants aux conventions existantes.

Concernant les 6 communes desservies dans le cadre de la délégation de service public (DSP) Débitex, le bilan à fin 2018 est positif : 71 % des habitants de ces communes avaient la possibilité de souscrire un abonnement à la fibre optique, avec un objectif de couverture à 100 % en 2020.

Par son action **Développement et accompagnement des usages numériques**, l'objectif du Département est de diffuser et faciliter l'utilisation du numérique auprès de ses agents, de ses usagers et des acteurs de son territoire (partenaires institutionnels, associations, société civile), en particulier via le Conseil du numérique de la Seine-Saint-Denis.

Les principales réalisations de l'année 2018 ont concerné :

- la fédération des acteurs du numérique (actions du Conseil du numérique en appui et conseil sur les projets digitaux des ambassadeurs du IN Seine-Saint-Denis, journées d'étude sur l'accessibilité des services publics à l'heure du numérique ...),
- la gouvernance de la donnée (finalisation du projet RSA Data, constitution d'une « data team » au Département, benchmark et retours d'expérience, réponse à l'appel à projet de l'Etat « Entrepreneurs d'intérêt général »...),
- la médiation numérique (cadrage de la réflexion sur la médiation en sites déconcentrés en lien avec Emmaüs Connect, cartographie des lieux de médiation numérique sur le territoire et candidature à l'appel à projets national Hub France connectée),
- l'animation de la stratégie numérique (animation de séminaires, ateliers mesaid.es.gouv avec le service social départemental...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Aménagement numérique	Dépenses	0,175	0,063	0,008	0,035	0,003
Total Programme « Innovation et territoire numériques »	Dépenses	0,175	0,063	0,008	0,035	0,003

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Aménagement numérique	Dépenses	0,610	0,008	0,100	-	0,908
	Recettes	0,021	-	-	-	0,780
Total Programme « Innovation et territoire numériques »	Dépenses	0,610	0,008	0,100	-	0,908
	Recettes	0,021	-	-	-	0,780

*Ce programme relève
de la Mission
Pilotage et modernisation*

Ce programme comporte cinq actions :

- Evolution et maintenance des services numériques,
- Gouvernance numérique et de la donnée,
- Mobilité, équipements et offre de services numériques,
- Sécurité des systèmes d'information,
- Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures.

Contexte

Plusieurs éléments externes ont un impact sur les systèmes d'information (SI) du Département :

- les nouveaux dispositifs réglementaires sur les ressources humaines (RH), en particulier le prélèvement à la source,
- les nouveaux dispositifs réglementaires dans le domaine social ou médico-social,
- l'accélération de la transformation digitale des services publics.

Plusieurs projets du Département nécessiteront également une adaptation des systèmes d'information :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la démarche usagers,
- la digitalisation des sites sociaux déconcentrés,
- l'accélération des demandes de projets SI métier,
- la décision d'externalisation de la salle des machines (datacenter),
- le déploiement du télétravail.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- assurer les évolutions du système d'information du Département pour répondre aux orientations de la collectivité et aux évolutions légales et réglementaires,
- garantir le maintien en condition opérationnelle du parc de logiciels en exploitation,
- permettre l'accès depuis l'extérieur, en internet sécurisé, à des informations gérées dans les bases de données métiers, en simple consultation et/ou en prolongement des procédures métiers internes,
- maintenir en condition opérationnelle l'infrastructure SI,
- développer et moderniser les infrastructures de communication (Très haut débit, accès internet et téléphonie),
- simplifier la relation utilisateur,
- entretenir le parc des postes de travail informatiques.

Les principaux projets transversaux portent sur :

- la mise en œuvre du portefeuille de projet sur les applications régaliennes (prélèvement à la source et ajustements du SI-RH, projets du SI social, mise en place de la liquidation automatique dans le SI financier...),
- la poursuite des projets de dématérialisation des processus internes du Département (actes administratifs),
- la mise en ligne du SI du Service de la prévention et des actions sanitaires (SPAS),
- le renforcement de la mobilité numérique dans les directions départementales,
- la poursuite du déploiement du très haut débit (THD), de la téléphonie sur IP (TOip) et le début du déploiement du wifi dans les salles de réunion et dans 3 circonscriptions de service social (CSS).

Principales réalisations et principaux résultats

Le programme Systèmes d'information comporte cinq actions.

L'action **Evolution et maintenance des services numériques** sert à :

- assurer les évolutions du système d'information, pour répondre aux évolutions légales et réglementaires et apporter des outils automatisés facilitant l'exercice des missions de service public, via l'évolution ou l'acquisition de logiciels,
- garantir le bon fonctionnement du parc de logiciels en exploitation. Sont ainsi menés des travaux de maintenance préventive, adaptative et corrective réalisées par les équipes en interne ou dans le cadre de contrat de maintenance.

Les priorités ont été dégagées dans le cadre du portefeuille de projets numériques 2018 (PPNUM) où ont été retenus 49 projets.

Les principales réalisations de l'année 2018 ont concerné :

- les SI régaliens (finance et ressources humaines) : adaptation et préparation d'une migration technique du logiciel financier GDA, étude en vue du remplacement du logiciel d'analyse financière SOFI, évolutions conséquentes du logiciel de paie Pleiades (sécurité, prélèvement à la source, déclaration sociale unique), prestations d'assistance carrière-paie et mise en œuvre d'un logiciel permettant le vote électronique aux élections professionnelles,
- dans le domaine du patrimoine immobilier, l'adaptation des logiciels dans le cadre de la Stratégie foncière et immobilière et l'acquisition d'un nouveau logiciel pour les cuisines centrales,
- dans le domaine social, la poursuite de l'informatisation du SPAS, des centres de PMI et des CSS, les évolutions du

logiciel Iodas utilisé pour la plupart des prestations sociales du Département, l'installation d'un système de gestion des files d'attente au ticket dans les CSS, la dématérialisation des certificats de santé, la réalisation d'une application pour la gestion des formations d'insertion et des évolutions fonctionnelles du logiciel Web-RSA,

- le développement de la dématérialisation, avec la pérennisation des outils socle, la poursuite des développements sur la plateforme de télé-service Capdemat, la montée de version des logiciels webdelib et i-parapheur, le développement d'un logiciel de dématérialisation et télétransmission des actes administratifs, la poursuite de la dématérialisation du traitement des factures, la mise en œuvre d'un nouveau logiciel pour la dématérialisation des marchés publics, l'initiation des projets « notes internes » et « remplacement du logiciel documentaire », ainsi que des adaptations sur le logiciel gestion des risques (Tigre).

L'action **Gouvernance numérique et de la donnée** consiste à définir une stratégie de gouvernance de la donnée, en valorisant cette donnée à travers le système d'information et en définissant une politique de protection de la donnée à caractère personnel, en conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD) dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018.

Les principales réalisations 2018 ont concerné :

- le renforcement de la gouvernance du SI à travers les instances en place (Comités de pilotage des portefeuilles projets et des comités de projet SI métier),
- la sensibilisation des agents de la collectivité à la culture de la donnée et aux enjeux de la protection des données,
- l'urbanisation des SI, en particulier dans le domaine RH (recrutement) et du social,
- la sensibilisation des agents à l'urbanisation des SI (organisation de conférences),
- l'évaluation des outils permettant d'obtenir un référentiel commun,
- la gestion des risques et l'identification des plans d'actions de mise en conformité,
- la prise en compte du RGPD dans les nouveaux projets,
- l'inventaire et la cartographie des traitements à caractère personnel.

L'action **Mobilité, équipements et offre de service numériques** a pour objectifs d'informatiser les services départementaux, de développer l'offre de services numériques à destination des directions métiers et de leurs usagers et de monter en compétence sur la mobilité numérique.

Plusieurs réalisations et évolutions ont été menées en 2018 :

- le déploiement en masse de smartphones et tablettes (plus de 600 smartphones déployés en 2018 soit un parc avoisinant les 1 000 appareils et une cinquantaine de tablettes pour faciliter les travaux sur le terrain),
- un inventaire physique des imprimantes, ce qui permettra d'avoir un suivi détaillé des consommations et de poursuivre la démarche Imprim éco,
- la poursuite de l'activité du centre de services, avec le traitement de 11 000 incidents, dont 80 % ont été résolus dans les délais, et un taux de satisfaction des utilisateurs de 91 %,
- la poursuite du projet sur l'optimisation de l'annuaire,
- l'arrivée du THD sur les sites distants,
- la reconstruction de plusieurs plates-formes de supervision, ce qui permet la gestion à distance des postes de travail et équipements mobiles,
- la réflexion sur la réorganisation du service des prestations aux utilisateurs et du réseau des correspondants informatiques, afin d'améliorer l'assistance informatique aux usagers.

L'action **Sécurité des systèmes d'information** vise à préserver les intérêts du SI départemental, en réduisant les risques juridiques pour le Département liés aux systèmes d'information et à leur utilisation, donner confiance aux utilisateurs et assurer l'efficacité et la productivité de l'ensemble de l'administration départementale, et enfin à garantir la disponibilité et la fiabilité des outils informatiques.

Les principales réalisations 2018 ont concerné :

- la mise en place d'un tableau de bord de suivi des incidents de sécurité informatique,
- la mise à jour des processus de Sécurité et continuité d'activité (SCA) du SI,
- l'établissement de la cartographie des risques informatiques, en lien avec la Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR),
- l'organisation de 2 conférences internes de sensibilisation (RGPD et Sécurité) et intervention dans les directions métiers,
- la mise en place d'une veille sur les vulnérabilités et d'une veille mensuelle « Sécurité informatique et RGPD »,
- l'identification des serveurs Web dont l'accès n'est pas sécurisé (accès http),
- la sécurisation de la Gestion électronique de documents Alfresco par la création de profils,
- le renouvellement des postes de travail vulnérables sous Windows XP,
- le déploiement d'un nouveau module antiviral contre les rançongiciels,
- la réduction du nombre de comptes « administrateur » pour mieux sécuriser ces profils et la désactivation des comptes inactifs qui pouvaient parfois servir à l'envoi massif de spams,
- la mise en œuvre d'une procédure de détection d'émission de spams.

L'action **Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures** a pour but de maintenir en bon état de fonctionnement et de moderniser les serveurs, les outils de stockage et les infrastructures de réseau/téléphonie.

Plusieurs réalisations et évolutions ont été menées en 2018 :

- concernant les serveurs et le stockage des données, ont été réalisés l'évolution des plates-formes de virtualisation, l'évolution de l'outil de configuration et de gestion des ordinateurs, l'amélioration des infrastructures pivot, le déploiement d'un antivirus sur tous les serveurs virtuels, la mise en place de la plate-forme de test pour le bureau à distance, la migration de l'annuaire technique, la poursuite de l'automatisation des traitements sur l'ensemble des logiciels, la mise en place d'une nouvelle architecture pour Gda, Iodas et Alfresco, la poursuite de la centralisation des logs (journaux horodatés des événements informatiques), la réalisation d'une infrastructure technique pour les certificats (cryptage des échanges entre machines), la refonte des procédures de sauvegarde et d'arrêt annuel des salles machines à des fins de contrôle et d'entretien,
- dans le domaine de la téléphonie et des infrastructures réseau, ont été mis en œuvre la nouvelle plate-forme d'envoi en masse de SMS, la migration vers la téléphonie sur IP, la poursuite du déploiement du THD (raccordement de 10 sites départementaux), la poursuite du déploiement du Wifi (collèges, sites centraux, parcs et 3 CSS pilotes), la finalisation de la reprise de la téléphonie des collèges, l'évolution de l'architecture de messagerie Zimbra, la réalisation de la première phase du remplacement des équipements réseau et l'achèvement du double raccordement des sites centraux pour une performance et une qualité accrue du réseau.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	0,898	0,976	0,906	0,990	1,028
Maîtrise de la gouvernance numérique et de la donnée	Dépenses	-	-	-	0,038	0,086
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	0,652	0,430	0,447	0,390	0,343
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures des systèmes d'information	Dépenses	1,696	1,553	1,473	1,880	2,015
	Recettes	-	-	0,030	-	0,507
Total Programme « Systèmes d'information »	Dépenses	3,246	2,959	2,825	3,297	3,473
	Recettes	-	-	0,030	-	0,507

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	1,613	1,755	1,167	1,575	2,616
Maîtrise de la gouvernance numérique et de la donnée	Dépenses	0,570	0,493	1,110	0,898	1,326
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	1,203	1,055	1,392	0,724	0,864
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures des systèmes d'information	Dépenses	4,897	3,717	4,347	2,662	3,265
	Recettes	-	1,515	0,034	-	-
Total Programme « Systèmes d'information »	Dépenses	8,282	7,020	8,017	5,859	8,071
	Recettes	-	1,515	0,034	-	-

PROGRAMME

Systemes d'information

Mise en œuvre : Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI)

La politique informatique et numérique du Département a pour objectifs d'utiliser les ressources informatiques comme leviers d'amélioration du service rendu aux usagers et de répondre aux obligations légales et réglementaires. Elle concerne quatre grands domaines : les infrastructures réseau et télécom, la gestion des bases de données, les logiciels et l'assistance aux utilisateurs.

Moyens financiers

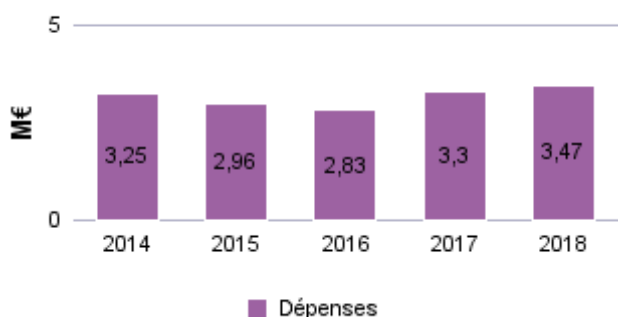
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	90,76 %
2015 :	84,75 %
2016 :	88,75 %
2017 :	95,03 %
2018 :	105,91 %

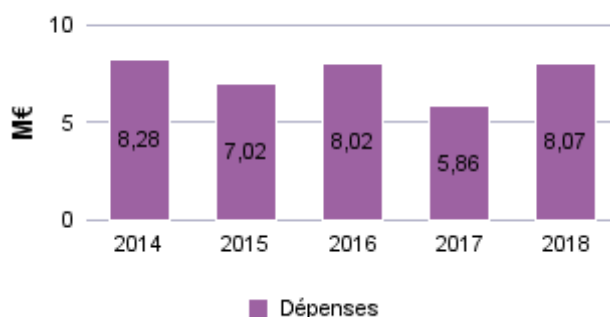
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	91,23 %
2015 :	87,75 %
2016 :	114,53 %
2017 :	93,28 %
2018 :	109,81 %

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Les dépenses de fonctionnement informatique ont augmenté à partir de 2017 avec la reprise par le Département de la téléphonie des collègues.

Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté en 2018, en particulier dans le domaine des logiciels (système d'information des PMI et du service de l'action sanitaire, mise en place du prélèvement à la source dans le SI RH, Web RSA, dématérialisation...).

Personnel (31 décembre 2018)

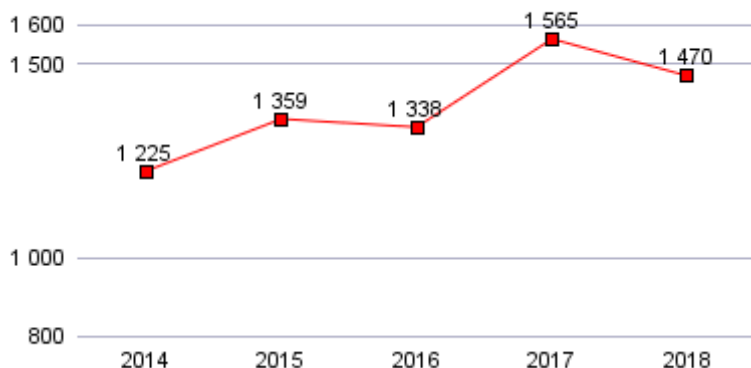
catégorie A :	82
catégorie B :	61
catégorie C :	2

Nombre total de postes : 145

Action

Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures

Nombre de lignes de téléphonie mobile *



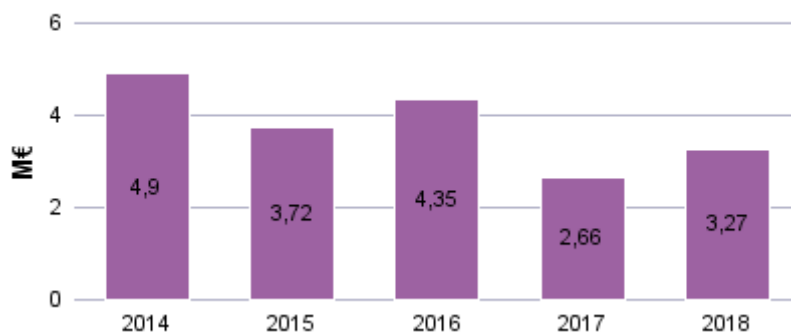
Objectif : Maîtriser les dépenses de téléphonie

* Les lignes de téléphonie mobile regroupent les abonnements pour les téléphones mobiles simples, les smartphones, les clés 3G, ainsi que certaines connexions "de machine à machine"

Il s'agit de :

- garantir la continuité de service,
- fournir la puissance informatique à la demande,
- améliorer les performances et la fiabilité des systèmes,
- réduire le nombre de serveurs,
- réduire les consommations d'énergie.

Dépenses d'investissement



Un effort d'investissement a été réalisé en 2018 sur les infrastructures réseau et de télécommunication.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de serveurs virtuels	1 025	1 181	1 330	1 271	1 323

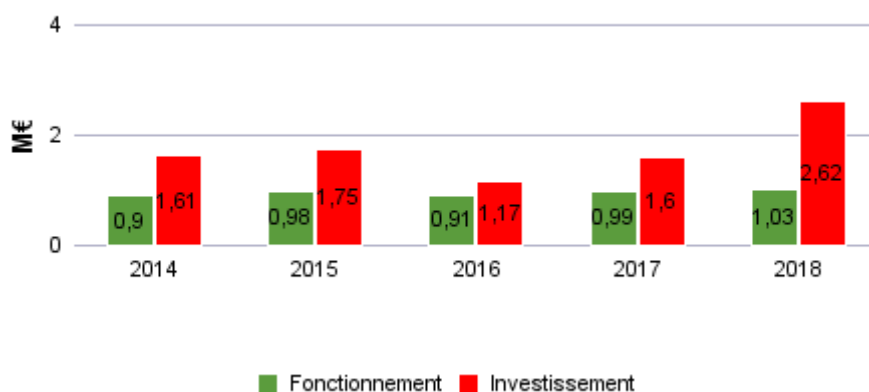
Action Gouvernance numérique et de la donnée

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de nouveaux dossiers traités par téléprocédure (flux annuel)	12	15	12	20	2

Action Evolution et maintenance des services numériques

Cette action vise à répondre aux besoins d'informatisation des services (nouveaux logiciels ou évolution des logiciels en exploitation) dans le cadre du Portefeuille de projets numérique 2018 (PPNUM).

Montant des dépenses

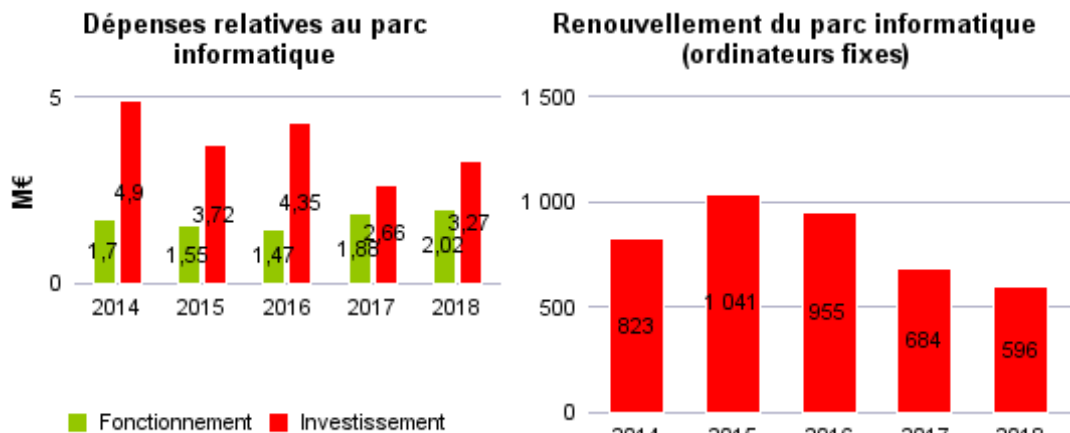


	2014	2015	2016	2017	2018
Nouveaux projets instruits dans l'année	11	17	25	35	37
Projets terminés dans l'année	7	12	20	22	20

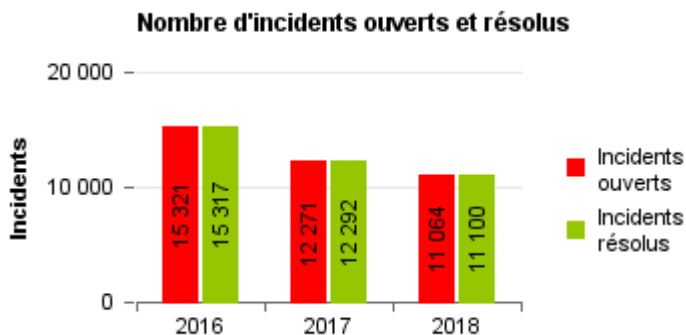
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'actions de maintenance	1 020	1 400	1 600	2 235	1 862

Parc informatique

Il s'agit de remplacer les ordinateurs anciens et de doter les services, en particulier dans les sites déconcentrés, de moyens modernes de communication.

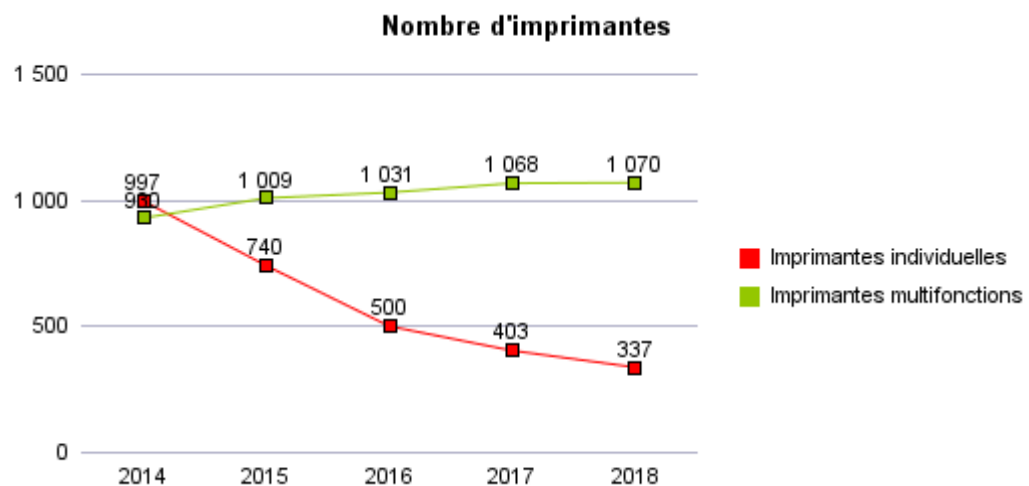


Le renouvellement du parc d'ordinateurs fixes se stabilise. En parallèle, l'aspect mobilité a fortement progressé en 2018 avec le déploiement de 101 ordinateurs portables, de 600 smartphones et d'une cinquantaine de tablettes.



En 2018, 79,4 % des incidents ont été résolus dans les délais selon 3 niveaux d'urgence (fort, moyen, faible). Par un effet de rattrapage sur l'année antérieure, le nombre d'incidents résolus peut parfois être supérieur au nombre d'incidents ouverts.

Matériels d'impression et copies



La démarche Imprimeco a été poursuivie dans plusieurs directions. Les imprimantes individuelles sont progressivement mutualisées et remplacées par des imprimantes multifonctions.

Mission

Modernisation de l'administration et ressources humaines

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

**Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois
et des compétences**

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

Relation sociales et qualité de vie au travail

PROGRAMME

Pilotage et stratégie

*Ce programme relève
de la Mission **Modernisation de
l'administration** et*

Ce programme comporte sept actions :

- Modernisation et innovation de l'administration,
- Analyse de gestion,
- Evaluation des politiques publiques,
- Observatoire départemental,
- Conseil et organisation,
- Coopération territoriale,
- Veille et gestion des connaissances.

Contexte

Les activités de la collectivité dans les champs d'intervention de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) sont impactées par :

- les débats nationaux et les éventuelles réformes en matière institutionnelles, qui peuvent modifier par exemple les relations avec les partenaires de la coopération territoriale et les champs de compétences du Département,
- les évolutions informationnelles, avec notamment les enjeux de la mise à disposition des acteurs du territoire et des habitants de données et d'informations,
- les évolutions des attentes et des besoins des usagers, notamment le souhait de certains habitants et usagers d'être associés aux politiques du Département, de donner leur avis et, dans certains cas, de participer à l'élaboration, au suivi et à l'élaboration des politiques publiques.

Principales priorités et principaux résultats

Les objectifs stratégiques transversaux de ce programme sont les suivants :

- soutenir l'ensemble des directions pour le pilotage stratégique et opérationnel de leurs politiques, dispositifs, projets et prestations, qu'il s'agisse de réinterroger les objectifs, d'apprécier les résultats obtenus, de proposer des ajustements ou des évolutions, en prenant en compte les besoins du territoire et les enjeux de territorialisation, les attentes des usagers, les contraintes budgétaires,
- impulser et animer la mobilisation pour moderniser l'administration et favoriser l'innovation, en particulier en matière de management et d'organisation.

L'année 2018 a notamment été marquée par le lancement par la nouvelle Direction générale de la Démarche Usagers (lire infra).

En outre, plusieurs chantiers et projets ont été menés cette année :

- en matière d'analyse de gestion : mise en œuvre d'une évolution des projets annuels de performance ; sensibilisation et accompagnement des directions pour développer des indicateurs de résultats ; engagement des travaux sur la valorisation des politiques transversales, en lien avec leurs pilotes et en soutien aux directions,
- en matière d'évaluation : poursuite de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'évaluation 2017-2019, expériences en matière de développement de la prise en compte de la parole des usagers,
- en matière d'observation : refonte du programme d'étude, développement de publications thématiques, préparation de la nouvelle version du Géoportail93 (en cours de déploiement), préparation du module cartographique du système d'information décisionnel à l'usage de toutes les directions,
- en matière de conseil en organisation, management et innovation : animation et suivi de la démarche Usagers, développement des dispositifs liés à l'innovation managériale, coordination et accompagnement de la stratégie de modernisation des fonctions support,
- en matière de coopération territoriale : actualisation des dossiers de coopération en étroite collaboration avec les directeurs du Département et les partenaires, mise en œuvre de la convention globale 2018-2020 avec la Ville de Paris,
- en matière de gestion des connaissances : réponse aux nombreux besoins en matière de benchmark et de veille documentaire aux côtés des porteurs de projet, préparation du déploiement du projet de Portail fédéré des ressources documentaires, accompagnement des utilisateurs des sites collaboratifs, préparation à la mise en œuvre d'un dispositif de veille prospective collaborative ; préparation d'un partenariat avec l'ESSEC pour la mise en place d'une chaire « Stratégie et gouvernance de l'information (en lien avec la DINSI),
- de manière transversale : mise à jour du portail Open data, en amont d'un approfondissement de la démarche du Département prévu en 2019.

Modernisation et innovation de l'administration

Les principaux objectifs de cette action sont de :

- soutenir la mobilisation de l'ensemble des directions dans la Démarche Usagers,
- animer la démarche de la collectivité en matière d'innovation managériale, notamment dans le domaine de l'avenir des métiers et dans le champ des évolutions d'organisation,
- favoriser la diffusion de la culture de l'innovation,

- contribuer à l'organisation des séminaires de la Direction générale en direction de l'encadrement.

✓ Concernant la Démarche Usagers, lancée par le Directeur général des services au deuxième trimestre 2018

La relation à l'usager a été mise en valeur comme levier central de transformation de notre administration, impliquant une démarche d'amélioration continue, alimentée en permanence par des idées et des projets, une démarche stratégique, concertée et collective, plutôt qu'un « plan d'actions ». La démarche comporte deux volets :

- valoriser et capitaliser ce qui existe ou est porté aujourd'hui par les directions,
- accélérer le changement en s'appuyant sur la formulation d'engagements communs, qui ont vocation à être déclinés au sein des pôles et des directions.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

- la mise en place et l'animation du site de partage « Démarche Usagers : participez ! »,
- l'accompagnement, à partir d'une trame commune, à la réalisation d'autodiagnostic par les directions et missions, puis la réalisation d'une cartographie mise à disposition des encadrants,
- l'organisation de deux séminaires des directeurs·rices et chef·fe·s de service :
- le 26 juin 2018 sur le thème « Enjeux budgétaires, Stratégie Usagers : un service public à transformer », avec notamment la tenue d'ateliers comportant des conférences « retour d'expériences » puis une partie créative sur les thèmes de l'accès, des besoins, de la participation des usagers, de l'évaluation-qualité et des usagers internes,
- le 30 janvier 2019, avec la tenue d'ateliers visant à la formulation d'engagements communs des directions destinés à l'amélioration de la relation aux usagers.

✓ Concernant l'animation du dispositif Parlons d'avenir

Ce dispositif, ouvert à tous les agents, est consacré aux enjeux de transformation de la Seine-Saint-Denis sur des sujets stratégiques, innovants ou de prospective. Le format est d'une heure, entre 13 h et 14 h, et réunit généralement 2 intervenants (1 externe, 1 interne) qui débattent sur des sujets d'actualité, avec les participants, à raison d'environ une conférence par trimestre. Les 5 séquences tenues sur les thèmes de la tenue des JOP 2024, de la réforme institutionnelle, des discriminations, de la transition écologique et des espaces publics de demain ont réuni 400 participants.

✓ Concernant l'innovation managériale

Trois dispositifs ont été animés par le SCO2I en 2018 :

- *Dispositif « 90 minutes pour... »* (public : encadrants)

Il s'agit de partager des expériences autour du management des organisations et de construire des solutions pratiques et adaptées, de manière innovante. 11 sessions ont été tenues en 2018 (115 participants).

- *Nouveau dispositif : « Conseil minute »* (public : encadrant·es, chef·fe·s de projet)

Il s'agit d'apporter, à la demande, un appui organisationnel, de manière réactive et personnalisée, pour résoudre une problématique sur un sujet précis. L'expérimentation de ce dispositif a concerné 8 encadrants de 8 services.

- *Nouveau dispositif : « Ateliers du projet »* (Public : Encadrant·e·s, chef·fe·s de projet, membres des équipes projet)

Il s'agit de compléter ses connaissances et sa boîte à outils en matière de conduite de projet / mode projet / de revenir sur les questions et problèmes très précis qui se posent dans une démarche projet et de trouver des solutions innovantes, par l'intelligence collective. 3 séances ont été tenues.

Initié au premier trimestre 2018, le projet « Métiers du social du futur » vise à partager avec d'autres collectivités (en particulier le Conseil départemental de l'Isère et le Conseil départemental de Loire Atlantique), et avec le soutien de la Société française de prospective, des expériences et des réflexions sur cette thématique, qui est au cœur des enjeux pour l'avenir des politiques de solidarité. Le 24 septembre 2018 a été organisée une première initiative publique, en présence de nombreux professionnels, intitulée « Programme d'exploration ». La Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) est désormais en charge de ce dispositif.

Enfin, un travail sur la comitologie a été mené fin 2018 - début 2019 avec la tenue de trois ateliers : les outils alternatifs à la réunion, les règles d'or de la réunion efficace et une culture managériale commune pour une comitologie efficace.

Analyse de gestion

Les principaux objectifs de cette action sont de :

- s'assurer d'une bonne connaissance des enjeux des politiques départementales, ainsi que des dispositifs et projets mis en œuvre afin d'être force de proposition en direction de la DG et des directions,
- animer la démarche de gestion du Département à travers d'une part l'animation du réseau de chargés de gestion et d'autre part l'information et le conseil aux directions,
- garantir la mise à jour de la segmentation stratégique, la formalisation des objectifs de politiques du Département et le suivi des réalisations dans un souci d'aide à la décision,
- renforcer la maîtrise des données stratégiques du Département et permettre leur valorisation via le Système d'information décisionnel (SID),
- construire des outils de pilotage et de dialogue de gestion, et développer la culture de gestion au sein de la collectivité.

L'année 2018 a été marquée par la volonté de faire converger le pilotage budgétaire et le pilotage des activités, par l'effort pour accompagner les directions afin de développer des indicateurs de résultats et par l'engagement d'un travail destiné à développer une approche intégrée des politiques transversales menées par le Département.

De nombreux travaux ont été conduits avec les directions sur leurs données, leurs outils de collecte, de structuration et de mise en

forme de leurs indicateurs.

Concernant le traitement et la valorisation des données, le marché de maintenance et évolution du Système d'information décisionnel (SID) doit permettre de procéder à une mise à jour des différentes briques logicielles. S'y ajoute la préparation du déploiement d'un module cartographique du SID.

Dans le cadre de la démarche Open data du Département, plus de 300 jeux de données issues du SID ont été mis en ligne sur le site Open data du Département.

Evaluation des politiques publiques

Les principaux objectifs de cette action sont :

- d'animer la démarche d'évaluation du Département,
- de mettre en œuvre le Programme pluriannuel d'évaluation en réalisant des évaluations et en apportant une assistance à maîtrise d'ouvrage aux directions et services,
- de mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation,
- de favoriser l'appropriation, par les directions, la Direction générale et les Elus, des résultats et des préconisations des évaluations, et plus largement de développer la culture de l'évaluation au sein de la collectivité.

En lien avec la Démarche Usagers lancée par la Direction générale, le Service du projet de gestion et de l'évaluation (SPGE) a développé les travaux incluant une sollicitation directe du point de vue des usager.e.s. Un document a été réalisé pour présenter, à partir de retours d'expérience sur les travaux menés, comment prendre en compte le point de vue des usager.e.s dans la conduite et l'évaluation des politiques départementales.

L'année 2018 a vu l'aboutissement de différents travaux, notamment :

- une étude de la politique de planification familiale mise en œuvre par le Service de la Protection maternelle et infantile et de Planification Familiale dans son cadre du Projet de santé publique,
- une étude sur les usagers du Service social départemental (SSD),
- une évaluation de la mise en œuvre de l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) qui a donné lieu à des propositions, qui nourrissent la création du nouveau Service solidarité logement de la DPAS, et qui a été complété par une étude flash sur les événements augmentant le risque d'impayés locatifs,
- dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma autonomie 2019-2023, une étude sur les attentes et besoins des personnes âgées et handicapées,
- une étude auprès des bénévoles associatifs de Seine-Saint-Denis.

D'autres évaluations et études ont été engagées ou préparées.

Observation

Les principaux objectifs de cette action sont les suivants :

- mettre à disposition des données statistiques et géographiques nécessaires aux politiques publiques,
- produire des analyses d'aide à la décision sur les besoins du territoire et de la population,
- animer les fonctions d'observation, mettre en partage la connaissance et les outils,
- animer la stratégie de l'information géographique,
- accompagner les directions pour leurs besoins en termes de données, de cartographies, d'outils de représentation cartographiques et d'analyses territoriales.

L'activité géomatique du Service de l'observatoire départemental (SOD) s'est orientée autour de l'utilisation et du déploiement du Géoportail93 (vitrine cartographique du département et de son catalogue de données géographiques).

Aussi, les principales réalisations géomatiques ont été les suivantes : la préparation de la nouvelle version du Géoportail93, l'accompagnement et la réalisation de l'application cartographique « Made in », accessible aujourd'hui à partir du site MadeInSeineSaintDenis.fr, l'accompagnement de la Direction de l'enfance et de la famille (DEF) pour l'enrichissement et la création des données relatives aux Protections maternelles et infantiles (PMI), aux crèches et aux structures de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans le Géoportail93 ou encore l'acquisition d'une nouvelle photographie aérienne à 5 cm, en partenariat avec l'Institut Géographique National (IGN) et les 4 Établissements publics territoriaux (EPT) du département, et mise à disposition sur le Géoportail93 depuis le mois de mars 2019.

En matière d'étude et d'accompagnement, l'année a été marquée par :

- la coordination et la co-réalisation du Schéma départemental pour l'amélioration de l'accès des services au public (SDAASP), en partenariat avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la Caisse des allocations familiales (CAF), et les directions du Département concernées,
- la sortie d'une étude sur les processus de métropolisation en Seine-Saint-Denis,
- la publication d'un focus sur les projections de population en Seine-Saint-Denis,
- l'actualisation en octobre des quatre portraits d'EPT et du portrait de la Seine Saint Denis,
- la participation au groupe de travail du Conseil Régional sur l'Information Economique et Statistique (CRIES) sur les projections de population en Ile-de-France, assortie d'un rapport diffusé en septembre 2018,
- l'accompagnement de la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH) pour l'élaboration du schéma autonomie et le lancement des travaux d'études avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE),

l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) sur la dépendance.

Le Département est actuellement en charge du pilotage de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS). L'année 2018 a été marquée par l'organisation d'une matinée de restitution de l'étude concernant l'accès aux droits sociaux en Seine-Saint-Denis en septembre (250 participants), par la réalisation du portrait social annuel et par la préparation d'une étude sur les personnes en situation de handicap.

Conseil en organisation

Les principaux objectifs de cette action sont :

- d'animer la mise en œuvre de la stratégie de modernisation des fonctions support du Département, aux côtés de la Direction générale et en appui à toutes les directions,
- de répondre aux demandes d'accompagnement des directions, en lien avec les priorités de la Direction générale, et de proposer des outils aux directions leur permettant de compléter et consolider leurs compétences, dans un souci d'efficacité collective, d'innovation, de partage d'une culture commune et de développement de l'autonomie des directions dans ce domaine.

✓ Accompagnements

Les principaux accompagnements ont concerné en 2018 le Secrétariat général ressources du Pôle Ressources et Moyens, selon différentes modalités, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la mise en place du Secrétariat général ressources du Pôle Pilotage Ressources humaines Diversité, l'accompagnement à l'élaboration du projet de service du Service social départemental (DPAS), l'accompagnement à l'évolution des métiers de l'assistantat à la DSOE et à l'évolution de l'organisation et l'accompagnement de la Direction de la gestion du personnel (DGP) en vue de sa réorganisation : soutien à la cheffe de projet pour cadrer et structurer le projet.

✓ Modernisation des fonctions supports

Ce dossier priorisé en 2018 comporte plusieurs chantiers, tous travaillés en lien avec les Directions concernées : le chantier de la modernisation de la fonction comptable, le chantier Evolution du métier d'Huissier, le chantier de la modernisation de la fonction achat et de la commande publique, le chantier de l'évolution du correspondant RH, le chantier SI d'évolution de la fonction Assistance informatique aux utilisateurs, le chantier Communication et le chantier des ressources managériales.

Coopération territoriale

La mission du service Coopération Territoriale consiste à créer avec les partenaires internes et externes les conditions nécessaires à une action publique coordonnée dans sa globalité, efficace et efficiente pour les usagers.

Pour faciliter le pilotage des politiques publiques, le travail de coopération territoriale met à jour une vision panoramique, globale et territorialisée de l'activité départementale et des projets locaux basée sur les informations des directions départementales. Cette vision territorialisée permet de dégager les priorités et les urgences, de surmonter les difficultés et les blocages pour faire avancer les projets du Département, en concertation, voire en partenariat avec l'ensemble des collectivités.

Pour mieux développer la coopération avec les collectivités territoriales et les établissements publics territoriaux de Seine-Saint-Denis, ainsi qu'avec les Départements de la Métropole et la Région, l'objectif de la coopération territoriale se décline en deux axes.

✓ Développer l'adhésion des partenaires aux projets du Département pour les faciliter

Il s'agit d'abord de préparer, avec l'aide des directions, les rencontres transversales du Président du Conseil départemental et de la Direction générale avec ses partenaires territoriaux de Seine-Saint-Denis (Communes et EPT). 31 dossiers de coopération territoriale ont été élaborés en 2018. 24 rencontres du président avec les partenaires territoriaux de Seine-Saint-Denis ont été préparées.

Il s'agit aussi :

- de la diffusion de la Lettre électronique mensuelle du DGS aux Directeurs des communes et EPT, qui s'attache à informer les partenaires du Département en amont des décisions pour mieux les associer aux projets,
- de la réalisation de BASE, le Bilan territorialisé annuel des activités des services départementaux, qui propose une vision panoramique de l'activité du département sur chaque commune et EPT,
- de l'alimentation du Centre Ressources Partenaires.

✓ Suivre les évolutions métropolitaines et régionales, s'adapter au nouveau contexte de façon proactive pour moderniser l'action publique et innover

Il s'agit d'assister aux Conseils de la Région, de la Métropole et des EPT, aux réunions importantes du Forum métropolitain et de l'Assemblée des départements de France (ADF), et, en définitive d'assurer une veille permanente sur les évolutions régionales et métropolitaines.

L'année 2018 a été marquée par la finalisation et l'adoption en février à l'unanimité des Conseillers départementaux d'une convention de coopération transversale Paris - Seine-Saint-Denis. Cette convention compte 20 actions concrètes à réaliser sur la période 2018-2020 dans les domaines de la solidarité, du cadre de vie et de la transition écologique, de la culture, de l'éducation et du sport. Elle comprend aussi de nombreux partages d'expérience entre services des deux collectivités, pour innover et moderniser nos pratiques.

Enfin, le Service de la coopération territoriale suscite et facilite les échanges avec la Région Ile-de-France, pour essayer d'obtenir son implication financière au bénéfice du territoire.

Gestion des connaissances

La veille et la gestion des connaissances contribuent à la compréhension des sujets de fond et à la capitalisation des savoirs au service du pilotage stratégique et opérationnel de la collectivité. Ces fonctions sont mises en œuvre par le service CORPUS à travers 6 missions stratégiques.

Trois missions sont orientées sur l'environnement et les connaissances internes :

- capitaliser, en base de connaissances, la littérature grise (documents internes) des services (ou émanant d'autres institutions aux compétences similaires) à des fins de valorisation et de réutilisation de l'intelligence collective,
- dispenser une prestation de gestion des connaissances au cœur des projets pour apporter du contenu informationnel à l'appui des projets et pour mieux organiser, partager et ré-exploiter les connaissances qui y sont produites,
- piloter le comité dédié à la Gestion électronique des documents (GED) et assumer l'administration fonctionnelle des sites de partage (Alfresco).

Trois missions socles et fondamentales sont orientées sur l'environnement et les connaissances externes :

- veiller sur tous les domaines de compétences départementales et ainsi contribuer à développer le niveau d'expertise de la collectivité et appuyer la prise de décision,
- centraliser et mutualiser les achats de documentation pour toute la collectivité,
- offrir un accès et conseil en bibliothèque à tous les agents.

Pour l'année 2018, CORPUS a mis en œuvre trois objectifs opérationnels :

- amorcer un dispositif de veille collaborative dans l'objectif de développer les démarches prospectives dans la collectivité (veille documentaire, accompagnement d'une réflexion sur les aides à la mobilité des publics vulnérables, étude sur les outils de veille...) et test d'un outil au service de la Mission égalité diversité,
- systématiser le recours à la prestation de gestion des connaissances dans les projets transversaux et renforcer la capacité de synthèse dans les livrables : 56 projets ont été accompagnés en 2018, sur des thèmes très variés (l'économie sociale et solidaire dans les départements de France, le mode de gestion des aides financières en faveur des agents dans le domaine familial, la gouvernance des métropoles, les modalités d'orientation des bénéficiaires du RSA par les départements, la mobilité interne RH, la stratégie Relations usagers et la participation citoyenne),
- améliorer le management de l'information par le prisme des systèmes d'information documentaire : il s'agit de perfectionner la GED pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, de préparer la généralisation de l'écriture en ligne simultanée sur un même document par plusieurs personnes (qui doit être déployée en 2019) et de proposer une stratégie de cycle de vie du document dans la GED.

Un partenariat avec l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) en vue de la mise en place d'une Chaire « Stratégie et gouvernance de l'information » a été préparé, pour un déploiement en 2019.

Enfin, l'année 2018 a permis de préparer la mise en place d'un nouveau portail fédéré des ressources documentaires de la Collectivité, qui doit aboutir au second semestre 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Modernisation et innovation de l'administration	Dépenses	0,028	0,015	0,166	0,069	0,034
	Recettes	-	-	-	-	-
Analyse de gestion	Dépenses	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
Evaluation des politiques publiques	Dépenses	-	0,056	0,047	0,051	0,07
Observatoire départemental	Dépenses	0,241	0,133	0,002	0,004	0,004
	Recettes	-	-	0,049	0,041	0,044
Conseil et organisation	Dépenses	-	-	-	-	-
Coopération territoriale	Dépenses	0,386	0,392	-	-	-
Veille et gestion des connaissances	Dépenses	-	-	0,363	0,336	0,315
Total Programme « Pilotage et stratégie »		0,607	0,581	0,474	0,581	0,362
		0,005	0,049	0,041	0,049	

PROGRAMME

Pilotage et stratégie

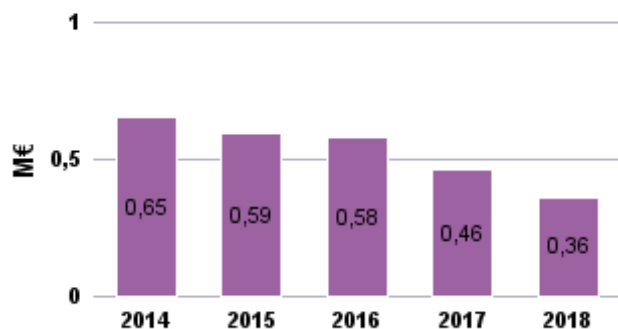
Mise en œuvre : Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE)

Le programme a pour objectifs de :

- contribuer à concevoir les orientations structurantes des politiques départementales et à les mettre en œuvre au travers des démarches stratégiques,
- accompagner les directions dans le pilotage de leurs politiques,
- favoriser la coopération territoriale,
- mettre à disposition des connaissances et des dispositifs d'observation du territoire et de son environnement.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 55
catégorie B : 10
catégorie C : 8

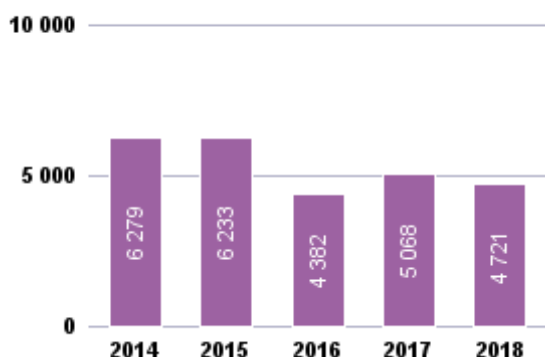
Nombre total de postes : 73

Action Veille documentaire

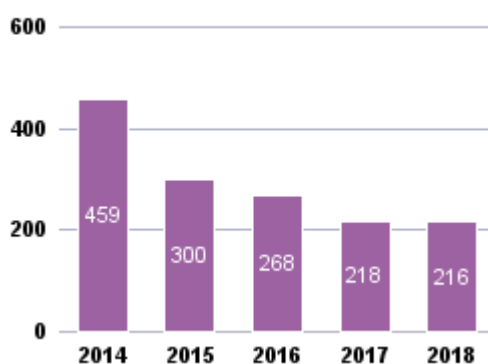
Le Service de documentation met à la disposition des agents départementaux et des Elus des ressources documentaires. Il assure la politique d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements.

Mise à disposition de ressources documentaires

Nombre de prêts



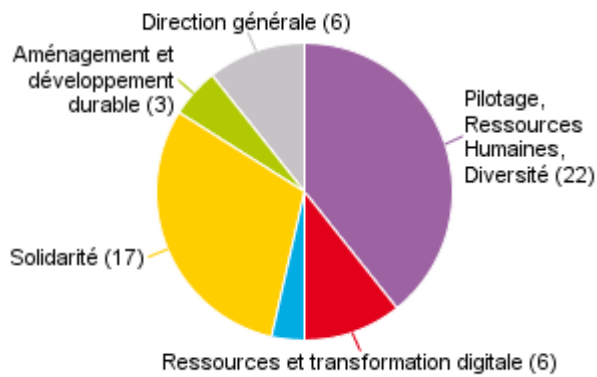
Nombre de recherches effectuées



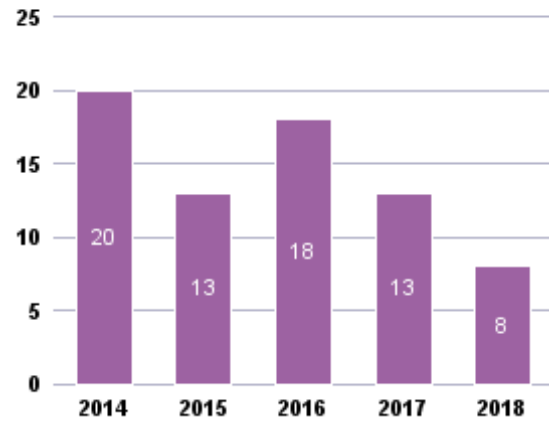
Le total des prêts de documents en bibliothèques rassemble l'activité des 3 pôles documentaires de CORPUS : DEA, DNPB et Picasso. Ce total s'élève à 4 721 prêts (revues, ouvrages et vidéos confondus). Un peu plus d'un.e agent.e sur deux emprunte au moins un document pour travailler. Les prêts montrent un infléchissement dû à l'arrêt, à l'été 2018, de la prestation de prêts systématique à la DEA. Cependant, les agent.e.s de la DEA bénéficient toujours de l'accès aux revues grâce à l'instauration d'un système de prêts autonomes.

Le nombre de recherches effectuées est stable par rapport à celui de 2017.

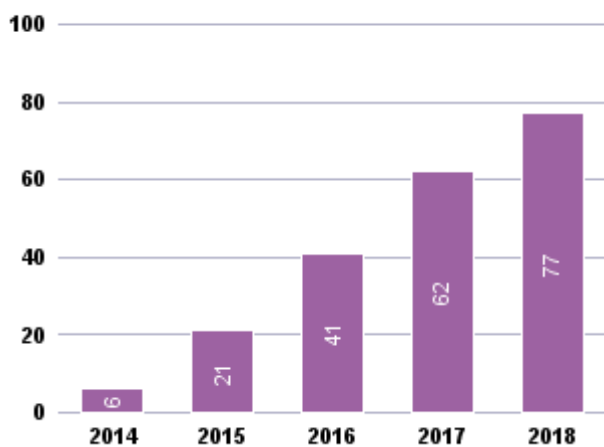
Nombre de projets de gestion des connaissances



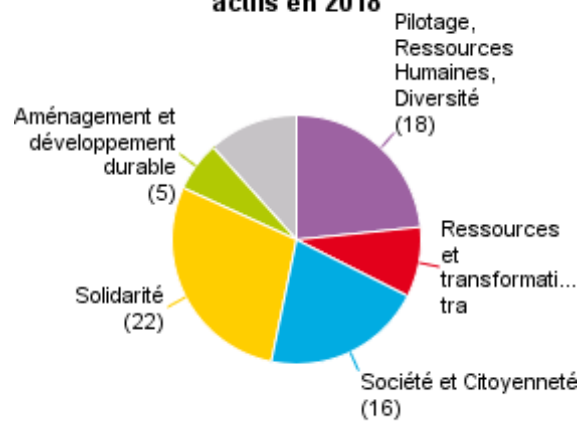
Nombre de dossiers documentaires réalisés



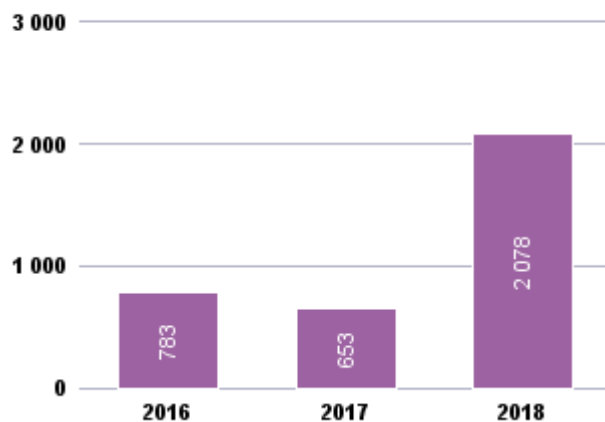
Nombre de sites de partage actifs



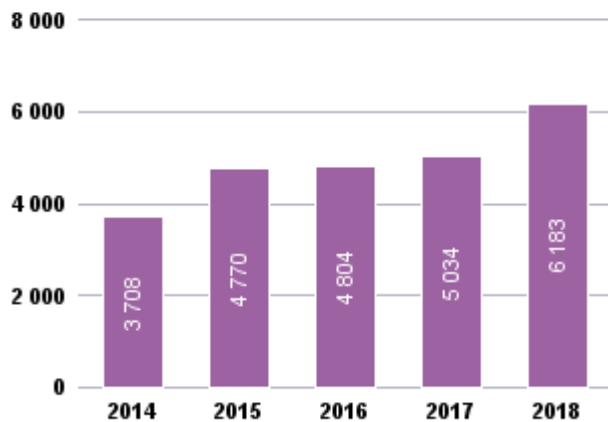
Répartition par pôle des sites de partage actifs en 2018



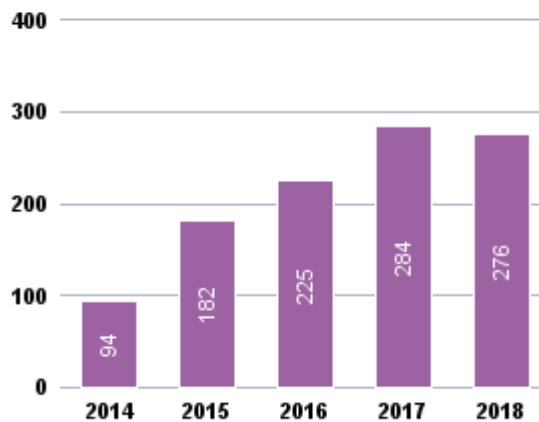
Moyenne de téléchargement de documents dans Eurêka



Nombre d'articles consultés sur la plateforme Cairn.info

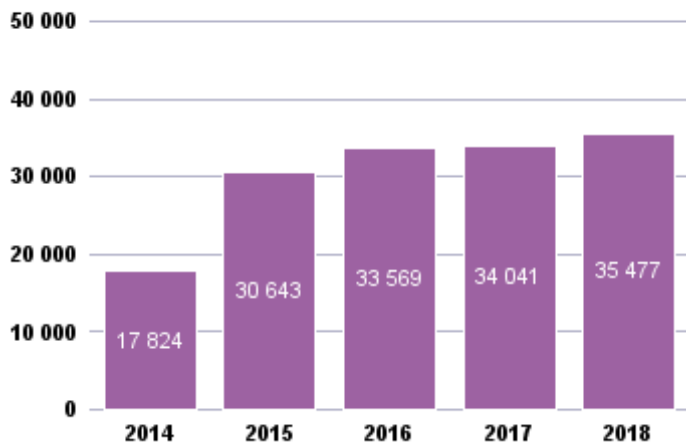


Nombre de formations et Webconférences suivies (réseau Idéal-connaissances)

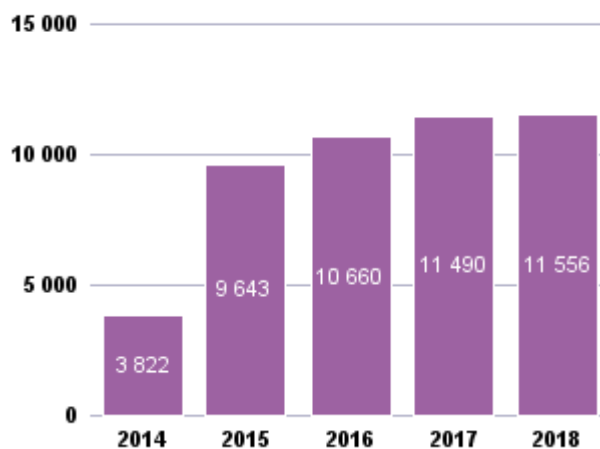


Action Observatoire départemental

Géoportail93 - nombre de sessions



Géoportail93 - nombre de sites de connexions



Le nombre de sessions correspond au nombre d'utilisateurs du Géoportail93. Les sites de connexion au Géoportail 93 comptabilisent, eux, le nombre d'adresses IP différentes qui se sont connectées au cours de l'année.

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

*Ce programme relève
de la Mission*

*Modernisation de l'administration et
ressources humaines.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Pilotage de la masse salariale,
- Engagement professionnel,
- Déplacement des agents,
- Ressources humaines de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Contexte

Dans le cadre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR) qui procède à la refonte des grilles et des cadres d'emplois, notamment en matière d'avancement de carrières (échelon, grade, promotion) et de rémunération (régime indemnitaire, point d'indice, NBI...), le Département s'est engagé dans la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dont l'impact sur la masse salariale s'élève à 1,8 million d'euros.

Parmi les modifications du contexte réglementaire, on peut citer la mise en place de la journée de carence en cas d'absence pour raison de santé (maladie ordinaire).

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique Diversité conduit également à mieux définir et rendre plus transparents les critères de promotion interne et d'avancement.

Objectifs du programme

Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans le respect du droit et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle,
- refonder la politique d'avancement pour prendre en compte davantage la manière de servir et les fonctions des agents
- réviser le régime indemnitaire du département, pour se conformer au cadre réglementaire du RIFSEEP, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017, et pour reconnaître davantage les fonctions et responsabilités des agents,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- dématérialiser le dossier agent pour améliorer la réactivité, la simplicité des réponses et informations aux agents.

Principales réalisations et principaux résultats

En 2018, l'action « pilotage de la masse salariale » qui recouvre principalement les rémunérations et charges de personnel (hors DEA et hors assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, employés par le Département) s'élève à 328,3 millions d'euros.

Cette action est en progression de 1,8 million d'euros par rapport au CA 2017 (326,5 millions d'euros).

L'évolution nette des rémunérations et charges relatives au personnel départemental en 2018 s'explique par de nombreuses variations, notamment :

- le Glissement Vieillesse Technicité pour +2,7M€ dont +1,8M€ pour les avancements d'échelons;
- la mise en œuvre du RIFSEEP évaluée à + de 1,8M€ ;
- l'adoption d'un protocole d'accord avec le CNFPT étendant le droit à la formation des agents pour +1,3 €.

Ainsi, 2 737 agents ont été concernés par un avancement d'échelon, 1 338 agents par un avancement de grade, 91 ont bénéficié d'une promotion ou d'une réussite à un concours. Par ailleurs, 14 agents ont opéré un changement de filière.

Plusieurs mesures contribuent à la valorisation de l'**engagement professionnel** : la mise en place d'une nouvelle procédure d'avancement de grade qui tient compte de la formation et de la mobilité professionnelle et qui a permis de multiplier par plus de 2,5 le nombre de promus, le nouveau régime indemnitaire qui a permis de valoriser certaines fonctions.

Plus de 2 000 agents ont bénéficié d'une augmentation de leur régime indemnitaire en 2018. Il est à noter que la valorisation du recours à la formation dans l'avancement d'un agent a été soutenue par l'augmentation du budget alloué aux formations

individuelles diplômantes en 2018. L'objectif est d'accompagner les agents qui souhaitent faire évoluer fortement leurs compétences.

Afin que la collectivité soit exemplaire en matière de transition écologique, le Département a mis en place au 1^{er} juillet 2018 deux nouveaux dispositifs favorisant les **déplacements des agents** en transports en commun:

- le versement d'une indemnité kilométrique vélo (montant maximum de 200 euros par an). 60 agents en ont bénéficié en 2018
- l'aide à l'abonnement à un parc relais à proximité des stations de transport en commun.

Enfin, en 2018, une refonte complète du Guide des déplacements des agent.e.s sur l'intranet a été réalisée.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Pilotage de la masse salariale	Dépenses	328,729	331,343	329,854	326,544	328,342
	Recettes	9,346	3,345	10,428	11,185	12,936
Déplacement des agents	Dépenses	1,178	0,965	0,726	0,960	0,606
	Recettes	-	-	0,001	-	-
Ressources humaines de la DEA	Dépenses	13,375	12,960	12,581	13,006	12,893
Total Programme « Politique salariale et gestion des carrières »	Dépenses	343,282	345,268	343,161	340,510	341,841
	Recettes	9,346	3,345	10,428	11,185	12,936

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de :

- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples favorisant l'implication professionnelle,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie 0 :
catégorie A : 14
catégorie B : 47
catégorie C : 11

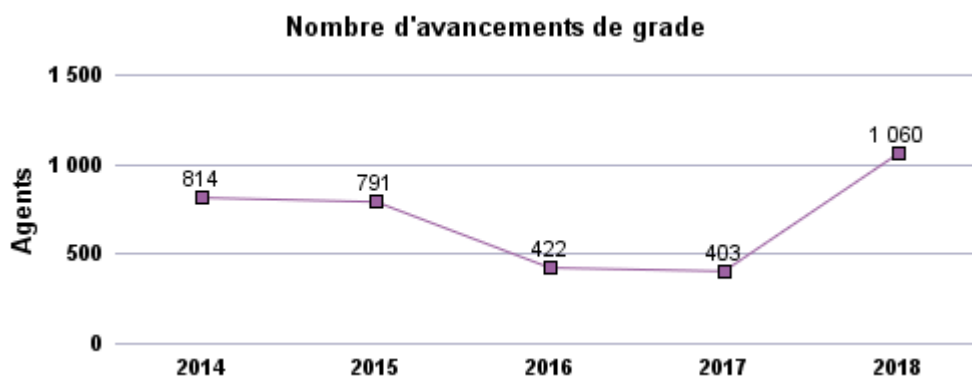
Nombre total de postes : 72

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du pôle PPRHD.

Politique salariale et gestion des carrières

Avancement de grade

L'avancement de grade constitue l'un des dispositifs prévus par le statut pour assurer le déroulement de la carrière des fonctionnaires.



En 2018, 1 060 agents ont bénéficié d'un avancement de grade. Parmi eux, 822 femmes et 238 hommes. 4,15 % étaient de catégorie A, 0,38 % de catégorie B, 95,47 % de catégorie C.

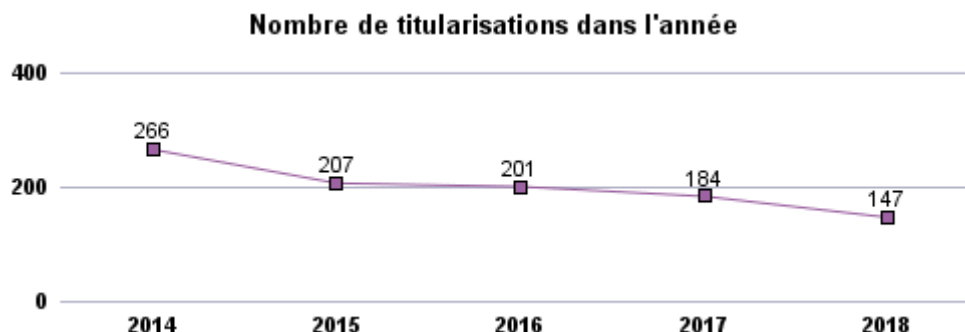
Promotion interne

Cette modalité d'avancement permet d'accéder sans concours à un cadre d'emploi de niveau supérieur.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb d'agents inscrits sur liste d'aptitude	67	39	43	24	48

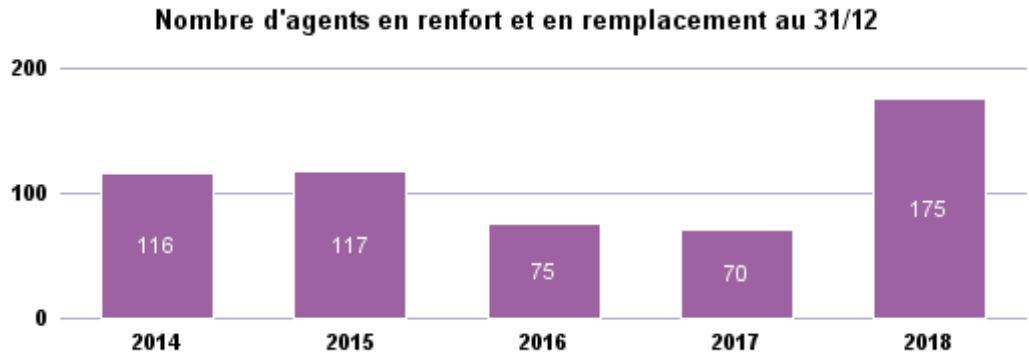
Résorption de l'emploi précaire

L'objectif du Département est d'avoir recours aux agents non titulaires uniquement en l'absence de candidatures de titulaires répondant aux critères définis par les directions.



Gestion des renforts et des remplacements

Le recrutement d'agents non-titulaires pour des remplacements ou des renforts répond à l'absence d'agents ou à des besoins occasionnels.

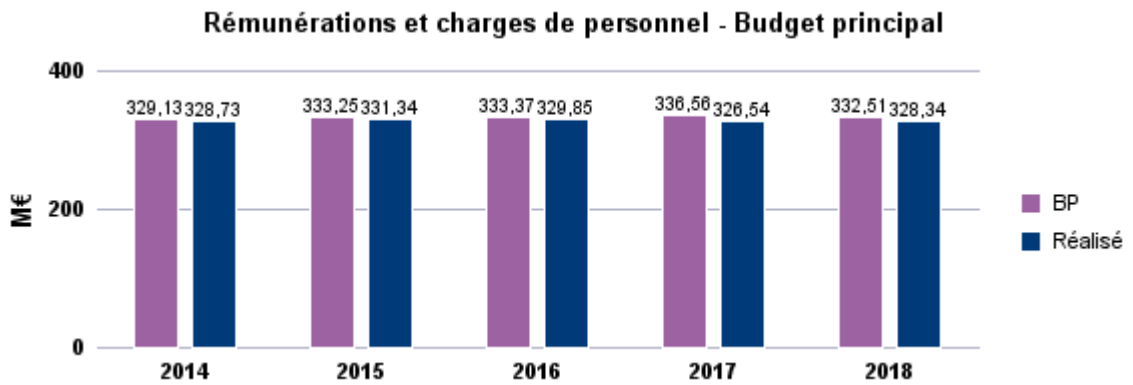


Le nombre d'agents en renforts et remplacements a augmenté en 2018.

Rémunérations et charges

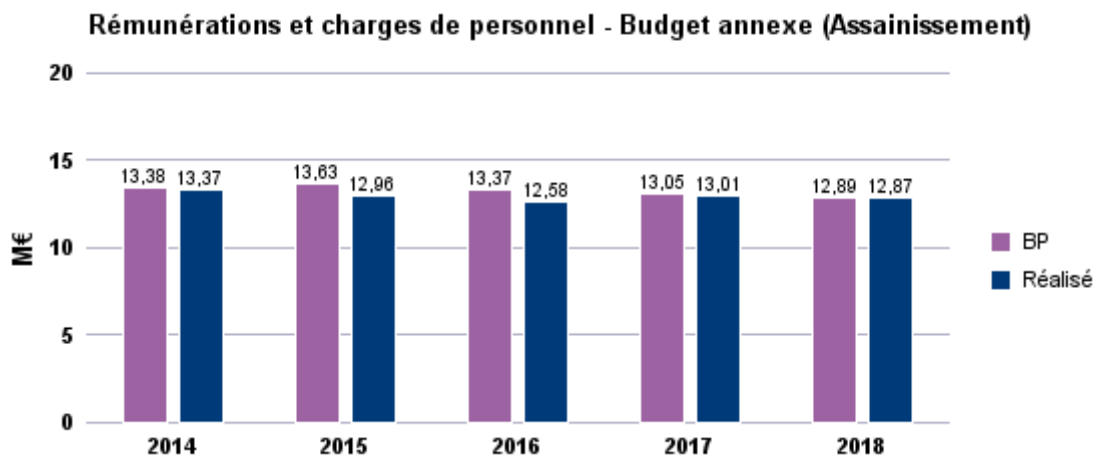
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2016	98,9 %
2017	97,0 %
2018	98,7 %



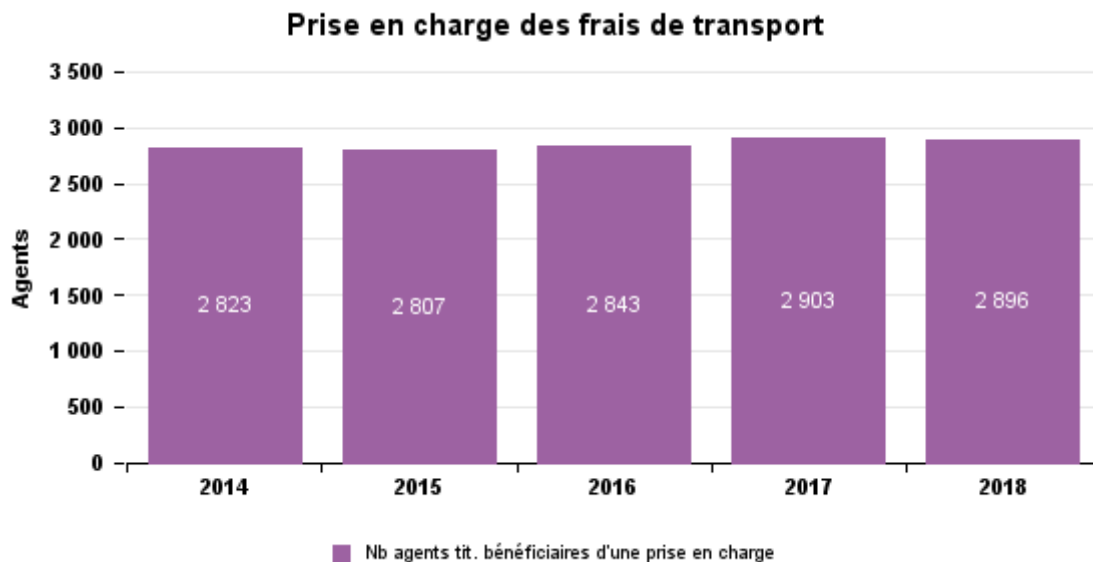
La masse salariale a évolué de 0,53 % en 2018.

Elle représentait 18,35 % des dépenses de fonctionnement du Département (budget principal, hors gestion de la dette).



Déplacements des agents : prise en charge des frais de transport

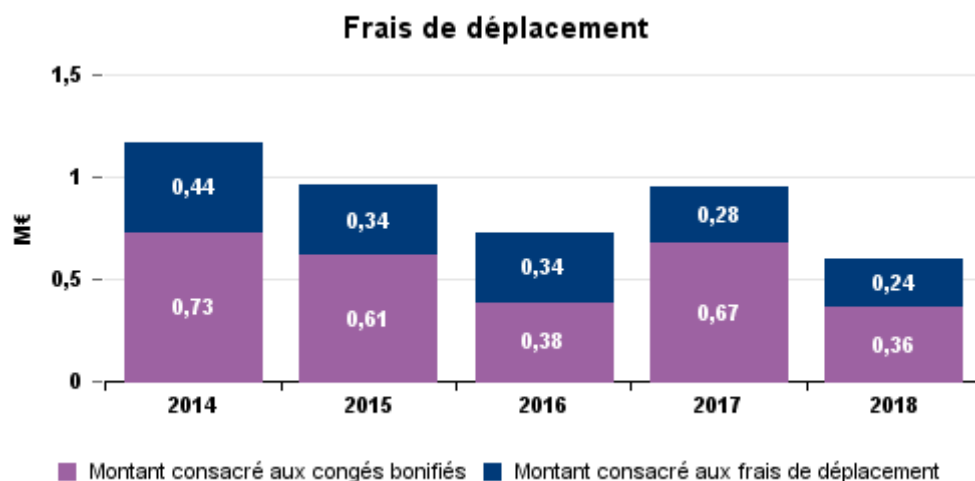
Le Département s'engage pour une meilleure mobilité du personnel en favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, à travers une participation de 60 à 70 % au Pass Navigo



Le nombre moyen de bénéficiaires de remboursement de transport en décembre 2018 est de 2891.

Remboursement des frais de déplacement

On note en 2017 une hausse du montant consacré aux congés bonifiés par rapport à 2016, les congés bonifiés connaissant une cyclicité se traduisant par un pic tous les 3 ans ; le précédent pic avait eu lieu en 2014. Concernant les frais de déplacement, on observe une augmentation en 2018.



PROGRAMME

Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

*Ce programme relève
de la Mission
Modernisation de l'administration et
ressources humaines.*

Ce programme comporte cinq actions :

- Prospective sur les métiers et les effectifs,
- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle,
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap.
- Communication interne,

Contexte

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'inscrit dans le contexte de la révolution numérique et d'évolutions sociétales importantes (nouveau rapport au travail, aspirations à un nouvel équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, transformations des modes de vie...). De nombreux métiers sont aussi impactés par les nouveaux besoins et les nouvelles attentes des habitant·e·s, par la technicité nécessaire à l'exercice des missions, par les enjeux relatifs aux partenariats, à la qualité de service ou encore à l'optimisation des moyens.

La stratégie Ressources humaines dont s'est doté le Département en 2017 s'organise autour des principaux objectifs suivants :

- Soutenir l'emploi public et garantir l'adéquation entre évolution des métiers des agents et besoin de la collectivité,
- anticiper les évolutions et accompagner les changements de la collectivité pour un service public de qualité,
- favoriser les conditions de travail permettant la valorisation de l'engagement professionnel des agents,
- poursuivre la dynamique d'amélioration, d'innovation et de partage de la fonction ressources humaines.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- favoriser la mobilité interne à travers, notamment, une meilleure communication sur les métiers du département dans une logique prospective,
- poursuivre l'adaptation du dispositif de maintien dans l'emploi afin d'accélérer et de faciliter la recherche de lieux d'accueil et de maîtriser les coûts induits,
- contribuer à la dynamique de modernisation de la fonction Ressources humaines,
- poursuivre les actions engagées en matière de lutte contre les discriminations,
- préparer l'avenir et gérer les âges, en lien avec les vagues de départs d'agents qui vont intervenir dans les prochaines années,
- accompagner les transformations de la collectivité en développant le niveau de compétences des organisations,
- contribuer à la déconcentration de la fonction RH vers les directions.

Principales réalisations et principaux résultats

Formation des agents

L'année 2018 a été marquée par :

- la poursuite de la Commission des parcours professionnels permettant à 40 agents de suivre une formation qualifiante ou diplômante pour changer de métier ou développer de nouvelles compétences,
- la mise à disposition de nouveaux outils pour faciliter les requêtes et avoir une lisibilité sur les actions réalisées, notamment au regard du Label diversité,
- l'attribution d'un accord-cadre répondant aux priorités départementales pour compenser l'absence de formation collective organisée par le CNFPT : formation des encadrants, santé et sécurité au travail, savoirs de base (français, mathématiques), requalification et maintien dans l'emploi,
- le développement de nouvelles modalités d'achat de formations, notamment la réalisation d'actions innovantes (lutte contre les discriminations...),
- la mise à disposition d'un espace collaboratif entre le Bureau de la formation et ses correspondants dans les directions, ainsi que la mise en place de réunions trimestrielles avec les correspondants formation.

Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Dans le cadre de la démarche d'amélioration du maintien dans l'emploi, le dispositif de requalification a été adapté aux agent·e·s ayant passé les tests d'aptitude et de positionnement, afin de leur proposer des affectations en renfort/remplacement ou sur un poste permanent.

Une expérimentation d'un dispositif de transition professionnelle a été lancée (10 agent·e·s concernés). Ce dispositif doit préfigurer la création de l'école des transitions professionnelles.

Concernant le développement des dispositifs de pré-recrutement :

- une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage a été décidée afin d'anticiper les besoins des directions en matière de recrutement dans les métiers « en tension » sur le marché de l'emploi public,
- le dispositif de bourses pour l'accueil de médecin de PMI a été réactivé,
- la politique d'accueil des stagiaires gratifiés et des jeunes volontaires en service civique a été poursuivie.

Coaching interne et développement des compétences managériales

Dans le cadre de l'offre globale d'accompagnement de l'encadrement, le cycle de management a été redéfini en 2018, avec la mise en place de deux formats :

- un format destiné aux agent·e·s nouvellement arriv·e·s dans la collectivité et n'ayant pas bénéficié de formation préalable au management, auxquels s'ajoutent des agent·e·s désirant devenir eux-mêmes encadrants,
- un format destiné aux managers expérimentés, qui ont désormais l'opportunité de suivre un atelier de 2 jours consacré à l'innovation managériale.

Trois sessions du cycle de base, intitulé « devenir manager » ont été proposées en 2018 et une session sur l'innovation managériale a été organisée.

Les autres activités dans ce champ ont été :

- les ateliers de co-développement (4 séances auprès des crèches, 3 auprès de la DEA, 1 séance à la DCPSL),
- plusieurs coachings collectifs, qui ont concerné le SPAS, le Service des crèches, la MDPH, le Service social,
- les séances de coaching individuel, qui ont concerné, en 2018, 23 agents,
- La tenue d'une conférence de management de l'encadrement de la DCPSL.

Maintien dans l'emploi et politique du handicap

L'ensemble des actions conduites dans le cadre des conventionnements avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), conjugué à des campagnes de communication et de sensibilisation, ont permis au Département de dépasser le seuil légal de 6 % de personnes en situation de handicap au sein de l'effectif de la collectivité, et l'objectif des 8 % qu'il s'était lui-même fixé. Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est passé de 3,96 % au 1er janvier 2006 à 8,91 % au 1er janvier 2018, malgré un nombre important de sorties de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (départ à la retraite). Le niveau de recrutement de travailleurs handicapés est resté stable 2018.

La troisième convention avec le FIPHFP s'est terminée en 2018. Une nouvelle convention a été élaborée, qui a reçu un avis favorable du CHSCT et du Comité local du FIPHFP. Le Département y réaffirme les valeurs qui fondent sa politique d'inclusion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : équité, refus de toute discrimination, et volonté d'initier un autre regard sur le handicap.

Concernant l'accueil d'apprentis, la campagne de recrutement 2018 a été réalisée en partenariat avec le référent handicap du Centre régional de formation multiprofessionnel (CERFAL) et le secteur des dispositifs de qualification. Trois nouveaux contrats ont été signés. Par ailleurs, un stagiaire, en formation au Centre de réadaptation professionnelle (CRP) Jean-Pierre Timbaud a été accueilli à la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information.

Le volet maintien dans l'emploi s'est appuyé conjointement sur les actions de la politique de santé au travail en faveur de la prévention de l'usure professionnelle et sur les actions issues de la démarche d'amélioration du maintien dans l'emploi. L'objectif est d'agir le plus précocement possible avant l'altération de la santé des agents et de réduire les facteurs d'usure professionnelle.

En matière d'aménagements de postes de travail, la Mission handicap procède au recensement des préconisations médicales, les analyse et établit un bilan annuel afin de mesurer l'impact des mesures prises dans le cadre de la démarche de maintien dans l'emploi. Comme chaque année, les préconisations ont largement concerné les directions où certains métiers sont repérés comme générant de l'usure professionnelle (collèges, crèches, PMI). Elles portent à 61 % sur des aménagements organisationnels avec restriction d'activité. Les aménagements techniques, qui représentent un tiers des recommandations, sont à 76 % en lien avec le travail sur écran. 56 agents ont pu bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail. A noter : dans le cadre de l'expérimentation du télétravail au sein de la collectivité, 10 titulaires d'une RQTH ont bénéficié de nouvelles modalités d'organisation de leur situation de travail.

En matière d'aides techniques, les fonds alloués par le FIPHFP ont permis de prendre en charge le transport domicile/travail pour 8 personnes exposées à de fortes contraintes de mobilité, de supporter le coût élevé de prothèses auditives pour 13 agents et d'abonder le budget alloué aux chèques vacances pour 47 autres.

Le dispositif de requalification professionnelle continue d'être réajusté dans le cadre de la démarche d'amélioration du maintien dans l'emploi, de façon à répondre aux dispositions statutaires et aux difficultés d'accompagner les agent·e·s qui sont dans l'incapacité de suivre le parcours existant en raison d'une formation initiale faible. Au cours de l'année 2018, 58 agent·e·s ont été reçus en entretien d'information et ont réalisé 61 tests de positionnement. 19 agent·e·s (1 homme et 18 femmes) ont reçu un avis favorable du Comité médical à leur demande de reclassement professionnel. Accompagné·e chacun·e par un tuteur ou tutrice, les agent·e·s ont intégré le parcours de requalification du Département. À l'issue de leur parcours, 30 agent·e·s ont été

recruté·e·s sur un poste vacant.

En matière de formation des travailleurs handicapés, 3 agent·e·s ont participé à une formation de compensation du handicap sur les outils bureautiques, 5 à une remise à niveau sur les fondamentaux et 14 ont suivi le cursus de requalification professionnelle.

En matière de soutien médico-psychologique, 57 agent·e·s départementaux ont bénéficié d'un tutorat proposé par la Médecine professionnelle et préventive et pris en charge par la psychologue du travail. 2 agent·e·s ont par ailleurs bénéficié d'une évaluation de leur capacité de travail et d'un accompagnement sur leur lieu de travail par des prestataires spécialisés.

Pour faire face à une demande de plus en plus importante de prises en charge liées à des problématiques cognitives révélées par les évolutions du travail, des séances de remédiation cognitive ont été mise en place. 9 agent·e·s ont été pris·e·s en charge dans le cadre de ce dispositif à raison de 6 sessions par mois.

Depuis plusieurs années, la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap donne lieu à plusieurs évènements au sein de la collectivité. Quatre manifestations ont été organisées en 2018 : le traditionnel Forum Action handicap dédié aux agent·e·s RQTH, une découverte du handigolf, un escape game autour des différentes typologie du handicap et 2 ateliers "mieux vivre avec son écran" pour en finir avec les mauvaises postures. Un quizz a en outre été diffusé à l'ensemble des agents sur l'Intranet.

23 cadres de proximité ont participé à une sensibilisation au handicap psychique. Il s'agit de favoriser l'intégration des agent·e·s présentant un handicap psychique par une meilleure connaissance de ce type de handicap et de ses éventuelles implications dans la sphère professionnelle.

Dans le cadre de la politique départementale de lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, trois indicateurs de suivi sur la non discrimination dans le déroulement de carrière des personnes en situation de handicap ont été mis en place. Les départs en formation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont également fait l'objet d'une attention particulière.

Les efforts en matière de promotion et de mobilité pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été poursuivis. La part de mises en retraite pour invalidité est restée stable, tandis que le dispositif de cessations d'activité pour invalidité n'a pas été utilisé en 2018. La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ayant bénéficié d'une formation est restée stable, tout comme ces dernières années. Ceux-ci représentent 8 % des agents formés, avec une moyenne de 5 jours par personne (contre 3,4 jours pour le reste des agents).

Une réflexion a été engagée afin de trouver des alternatives aux métiers administratifs dans le cadre de reconversion professionnelle et en complément aux dispositifs existants (aménagement de poste, missions tremplins, requalification, formations).

Communication interne

Plusieurs temps forts de communication auprès de l'ensemble des agents ont marqué l'année 2018, notamment à l'occasion de l'audit de surveillance du Label Diversité de l'Afnor, de la tenue des élections professionnelles du 4 décembre 2018, de la mise en œuvre du RIFSEEP ou encore concernant les relations avec les associations CDOS et APSAD93.

Il convient également de souligner la mise en place d'une nouvelle offre de service aux encadrants avec l'organisation d'une journée d'accueil qui leur est dédiée ainsi qu'un accompagnement spécifique en matière de formation aux enjeux managériaux.

L'espace RH a été actualisé et enrichi, en particulier les rubriques Action sociale, Santé et sécurité au travail, Handicap et Lutte contre les discriminations.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
En millions d'euros						
Communication interne	Dépenses	0,095	0,067	0,044	0,047	0,038
Prospective sur les métiers et les effectifs	Dépenses	-	-	-	-	-
Formation des agents	Dépenses	0,583	0,480	0,375	0,317	0,690
Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle	Dépenses	0,592	0,494	0,458	0,221	0,234
	Recettes	0,036	0,047	0,003	-	-
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,147	0,208	0,096	0,114	0,121
	Recettes	0,587	-	0,552	-	0,352
Total Programme « Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences »	Dépenses	1,417	1,249	0,973	0,698	1,084
	Recettes	0,624	0,047	0,554	-	0,352

Par ailleurs, en 2018, 0,064 M€ ont été dépensés en investissement au titre de l'action « Maintien dans l'emploi et politique du handicap ».

PROGRAMME

Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de favoriser le développement des compétences des agents pour répondre aux évolutions des missions, des organisations et des métiers, et de favoriser la mobilité et les parcours professionnels des agents.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 58

catégorie B : 34

catégorie C : 42

Nombre total de postes: 134

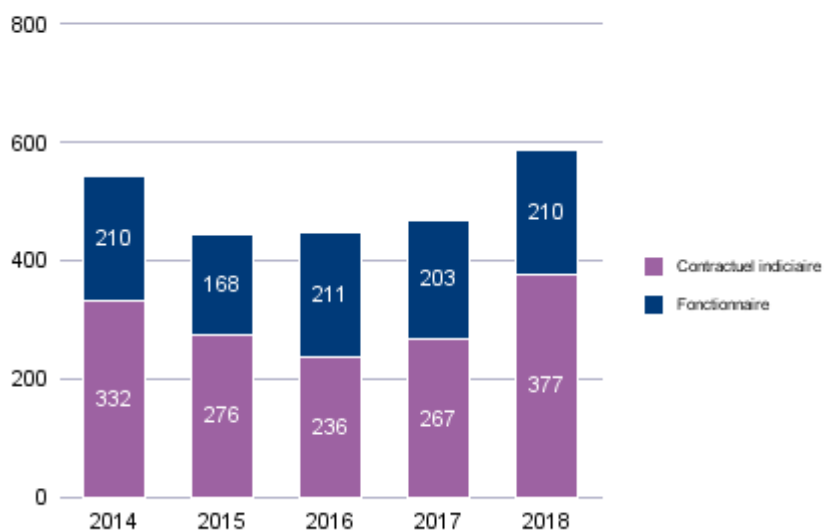
Action

Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Recrutement

Les objectifs de l'action sont d'anticiper et d'identifier les besoins en matière de compétences, et de permettre ainsi la meilleure adéquation avec les besoins du Département.

Nombre d'agents entrés au Département y compris renforts et remplacements (et toujours présents au 31/12)



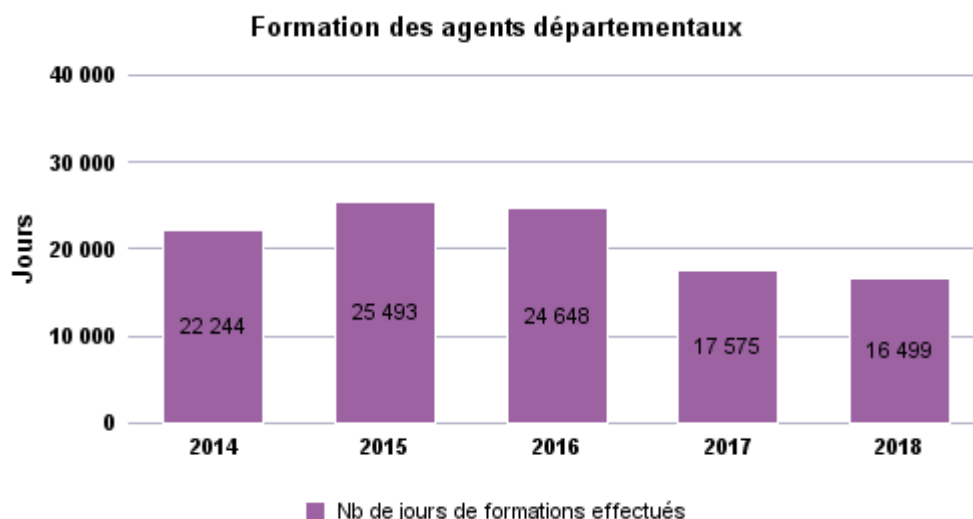
Le nombre d'agents entrés en cours d'année au Département a augmenté de 25 % en 2018.

Nombre de commissions de recrutement



Formation des agents départementaux

Les objectifs de l'action sont d'anticiper les besoins en matière de compétences, de favoriser la professionnalisation du management et d'accompagner le développement des compétences.



Nombre d'agents ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations :

2014	2015	2016	2017	2018
4 331	4 483	4 525	4 012	3 927

À partir de 2017, on constate une forte baisse du nombre d'agents formés et du nombre de jours de formation, en lien avec l'évolution de la politique du CNFPT et la suspension des relations avec le CD 93.

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

L'objectif de l'action est de se conformer au taux légal d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi	634	670	698	744
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans l'effectif total	7,9 %	8,1 %	8,9 %	9,6 %

En 2018, le Département a employé 744 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 9,6% des effectifs. Ce taux est en constante augmentation depuis plusieurs années. Parmi les 744 agents du Département bénéficiant de l'obligation d'emploi, on compte 637 femmes et 107 hommes. 478 agents sont reconnus en qualité de travailleurs handicapés par la CDAPH, 8 agents ont été victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, et sont titulaires d'une rente et 258 agents sont en reclassement professionnel.

PROGRAMME

Relations sociales et qualité de vie au travail

*Ce programme relève
de la Mission*

*Modernisation de l'administration et
ressources humaines.*

Ce programme comporte cinq actions :

- Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail,
- Organisation du travail,
- Dialogue social,
- Action sociale du personnel,
- Conditions de travail de la Direction de l'eau de l'assainissement.

Contexte

L'année 2018 s'est inscrite dans un contexte de poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail (PPRACT) en prenant en compte en priorité les thématiques « prévention de l'usure professionnelle », « prévention des risques psychosociaux », et « consolidation de l'organisation des acteurs en santé sécurité au travail ».

Des outils concrets ont été élaborés comme le réseau des médiateurs internes et un Plan de prévention des absences pour raison de santé.

Par ailleurs, de nouvelles élections professionnelles ont eu lieu, renouvelant les instances Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- préserver la santé physique et psychique des agents, et promouvoir la qualité de vie au travail,
- améliorer la qualité du service public et la performance de l'organisation par la réduction des absences liées aux risques professionnels et aux conditions de travail, et par le renforcement de l'engagement professionnel des agents.
- renforcer les démarches de prévention pluridisciplinaire de prise en charge individuelle, afin de préserver la santé au travail, autour de la surveillance médicale, des démarches de soutien individuelles et du maintien dans l'emploi,
- poursuivre les démarches collectives, pluridisciplinaires d'évaluation et de prévention des risques, de réduction de la pénibilité et d'amélioration des conditions de travail,
- créer un réseau de médiateurs internes au Département capables d'intervenir dans des situations de conflits interpersonnels et formés à cet effet.
- promouvoir la couverture complémentaire santé et prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés, avec une participation employeur incitative et un contrat collectif en prévoyance avantageux,
- prévenir les exclusions sociales ou professionnelles par l'octroi de prêts sociaux, la prévention du surendettement, l'accompagnement des demandes de logements sociaux, l'octroi d'aides financières,
- promouvoir une offre de loisirs et culturelle équitable et valorisant le territoire en subventionnant le Comité départemental des œuvres sociales (CDOS),
- promouvoir une offre de pratiques sportives diversifiées ouvertes à tous dans le cadre d'une dynamique de promotion des JOP 2024 et de sport santé, en subventionnant l'Association pour la Pratique du Sport pour les Agents du Département (APSAD93),
- valoriser les agents qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Principales réalisations et principaux résultats

Au titre de l'action **Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail**, le Plan Pluriannuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail (PPRACT) a été déployé via l'animation du réseau des Commissions de santé et sécurité au travail (CSST), la réalisation d'évaluations des risques (EVR) qui ont concerné en 2018 les archéologues et les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), la poursuite du travail d'évaluation des risques psychosociaux (EVRPS) à la Direction de l'éducation et de la jeunesse et la préparation des EVRPS des services de l'aide sociale à l'enfance et des crèche.

Deux projets majeurs ont été présentés au CHSCT fin 2018 : la mise en place du réseau de médiateurs internes intervenant sur la résolution de conflits interpersonnels, et le Plan de prévention des absences pour raisons de santé qui comprend des actions visant à mieux connaître les absences pour mieux les prévenir, à agir sur les conditions de travail et le contexte socio-organisationnel et enfin à accompagner les agents à l'issue d'absences longues.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds Local d'Amélioration des Conditions de Travail (FLACT), les conseillers de prévention et ergonomes ont poursuivi le déploiement de matériels spécifiques, notamment pour prévenir les troubles musculo-squelettiques.

Les actions de formation en santé et sécurité ont concerné en 2018 l'habilitation électrique et le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES).

Des actions individuelles (revues pluridisciplinaires de situations organisées par la Mission Handicap) et des interventions collectives ont été menées sur le champ psychosocial pour répondre aux besoins exprimés (circonscriptions de Service social, Direction de la population âgées et des personnes handicapées).

Le **Dialogue social** a été marqué par les élections professionnelles du 6 décembre 2018 (avec la mise en place du vote électronique), la répartition de la subvention 2018 aux Unions départementales des syndicats et des moyens qui leurs sont consentis en faveur des agents du Département, le bilan de la première phase d'expérimentation du télétravail.

En 2018, le Comité technique a tenu 9 séances. 38 dossiers ou projets ont donné lieu à 78 concertations.

Le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail s'est tenu 7 fois. 26 dossiers ou projets ont donné lieu à 28 concertations.

Concernant l'**Action sociale du personnel**, le dispositif de protection sociale complémentaire a évolué avec l'augmentation de la participation de l'employeur en matière de santé et de prévoyance, notamment pour les agent·e·s à plus faible salaire. Une répartition solidaire a été instaurée, avec une participation revalorisée pour les indices les plus bas et la suppression du versement de l'aide pour les agents aux indices élevés. En décembre 2018, 2648 agent·e·s ont bénéficié du versement de la participation.

L'adhésion de la collectivité à la convention de participation du CIG de la Petite Couronne auprès d'Intérieure pour le volet prévoyance permet à tous les agent·e·s en activité de souscrire afin de se prémunir contre le risque de passage à demi-traitement sans conditions d'accès (pas de limite d'âge, sans questionnaire médical, sans délai de stage), avec un taux de cotisation encadré jusqu'à l'issue du contrat fin 2019.

Le partenariat avec le CIG a aussi permis de poursuivre l'intervention d'une Conseillère en économie sociale et familiale (193 entretiens physiques pour 103 agent·e·s pour des dossiers de surendettement, des conseils budgétaires ponctuels, des dossiers de prêts sociaux).

Le contingent de réservation permet de satisfaire principalement les demandes de logement à caractère prioritaire qui relèvent des problématiques sociales (expulsions locatives, surendettement, urgences sociales, situations précaires, etc.). Depuis 2017, une expérimentation de la mise à disposition de logements vacants dans les collèges pour les agent·e·s en situation d'urgence a été mise en place. 2 agent·e·s en ont bénéficié.

1556 demandes d'allocations et subventions ont été traitées en 2018. Les dépenses d'allocations sont constituées des allocations enfants et jeunes adultes porteurs de handicap (66 % des dépenses d'allocation) et des frais de garde (34%).

25 demandes d'aides financières ont été effectuées dont, 23 ont conduit à un accord.

L'exécutif départemental a rendu un hommage, lors d'une cérémonie en présence du Président du Conseil départemental, aux agents médaillés et retraités (86 agents concernés).

Les deux associations du personnel, le CDOS et l'APSAD93, participent activement aux orientations en matière de promotion des activités de vacances, loisirs, culturelles et sportives, à destination de tous les agents, et ce dans le cadre de valeurs d'équité et de solidarité. Elles participent aussi aux grands rendez-vous comme la Semaine du handicap et la Semaine de la qualité de vie au travail (QVT) et sont forces de propositions dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail	Dépenses	0,474	0,346	0,368	0,014	0,325
	Recettes	0,026	0,062	0,110	0,171	-
Dialogue social	Dépenses	0,014	0,004	0,007	0,014	0,025
Action sociale du personnel	Dépenses	1,943	2,135	1,968	1,916	1,942
	Recettes	0,003	0,002	0,002	-	0,002
Conditions de travail de la DEA	Dépenses	0,060	0,060	0,058	0,047	0,056
Total Programme « Relations sociales et qualité de vie au travail »	Dépenses	2,491	2,547	2,401	2,203	2,348
	Recettes	0,029	0,064	0,112	0,171	0,002

Par ailleurs, en investissement en 2018, 0,076 M€ ont été dépensés et 0,087 M€ ont été perçus en recettes.

PROGRAMME

Relations sociales et santé au travail

Mise en œuvre : Service des relations du travail et de l'action sociale

Les objectifs du programme sont :

- d'approfondir le dialogue social,
- d'agir en faveur de la santé des agents et de leur bien-être au travail,
- d'élaborer la stratégie d'information et de communication interne de la collectivité,
- d'intégrer les nouveaux agents et de favoriser leur implication professionnelle,
- de valoriser les services rendus par les agents.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 20
 catégorie B : 10
 catégorie C : 26
nombre total de postes : 56

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du PPRHD.

Action

Action sociale du personnel

Valorisation des services rendus par les agents (médaillés et retraités)

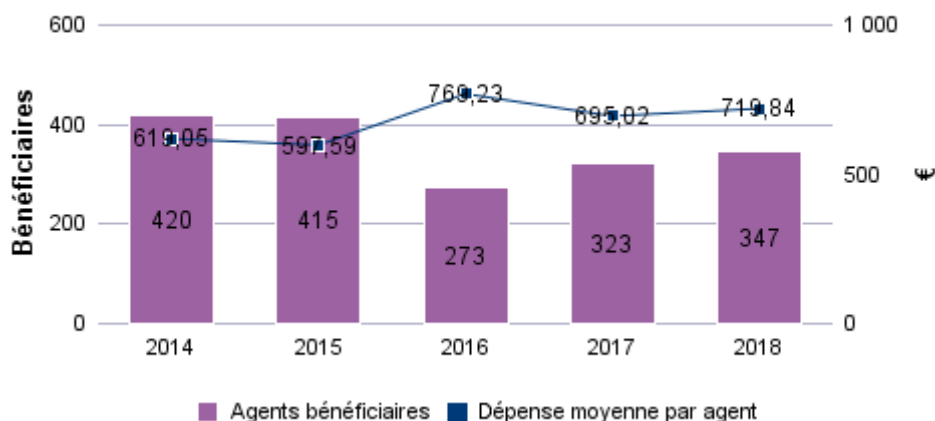
Il s'agit de rendre un hommage institutionnel officiel aux agents médaillés et retraités ainsi qu'aux cadres quittant la collectivité.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents partant à la retraite ayant bénéficié d'une réception et d'un cadeau	91	115	127	85	86
Nombre de médaillés	316	343	374	335	368

Aides financières : subventions et allocations aux agents (garde d'enfants, prêts...)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant des aides financières et des allocations (en M€)	0,26	0,25	0,21	0,22	0,25

Subventions et allocations aux agents



Les dépenses d'allocations représentent 72 % des aides financières. Elles sont constituées des allocations de prise en charge d'enfants et de jeunes adultes porteurs de handicap (66 %) et des allocations pour frais de garde (34 %).

Les chèques vacances

	2014	2015	2016	2017	2018
Chèques vacances - contrats reconduits	279	308	313	321	307
Chèques vacances - nouveaux contrats souscrits	197	175	194	186	180
Total des contrats	476	483	507	507	487
Total des dépenses (en M€)	0,25	0,25	0,24	0,26	0,16

Le nombre d'agents ayant souscrit aux chèques vacances baisse de 4% en 2018.

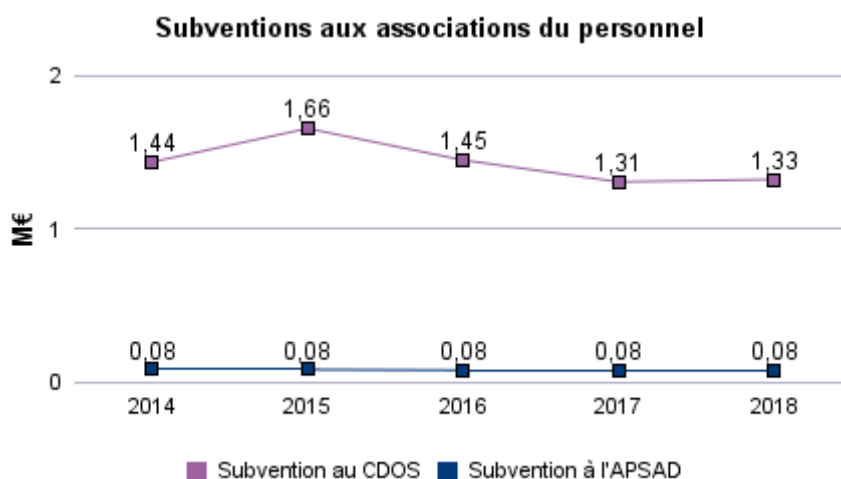
Mutuelles santé / prévoyance

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents couverts	2 559	2 622	2 772	2 423	2 648

Le dispositif de protection sociale complémentaire a évolué dans le cadre de la Stratégie RH 2016-2021, adoptée le 2 février 2017, avec l'instauration de nouvelles mesures, et l'augmentation de la participation de l'employeur en matière de santé et de prévoyance, notamment pour les agents ayant les salaires les plus faibles. La participation de l'employeur a été revalorisée pour les agents ayant les indices plus bas et supprimée pour les agents ayant des indices élevés. Ainsi, en 2018, 2 648 agents ont bénéficié du versement de la participation du Département.

Les relations avec les associations du personnel

Les relations développées avec les associations du personnel, le CDOS et l'APSAD, visent à promouvoir les activités de loisirs, culturelles et sportives des agents du Département. Le Bureau de l'action sociale veille à la mise en œuvre des moyens nécessaires au bon déroulement des activités de ces associations.



Concernant le CDOS, l'année 2018 est la première année de mise en œuvre de la nouvelle convention d'objectifs triennale. Pour 2018, la participation financière du Département se décline comme suit : une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 302 100 €, et des frais de maintenance des logiciels de gestion et d'un catalogue pour 23 000 €. Un accroissement de la subvention de 1% par an a été accordé dans le cadre des rencontres avec le CDOS. Concernant l'APSAD93, l'année 2018 a été marquée par le cycle de réunions de négociations partenariales en vue du renouvellement de la convention d'objectifs triennale. Pour 2018, le Département a accordé une subvention de fonctionnement de 78 021 €. Un accroissement de la subvention de 1 % par an a été accordé dans le cadre des rencontres avec l'APSAD93.

Mission

Egalité et diversité

Programme

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Programme

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

PROGRAMME

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

*Ce programme relève
de la Mission
Égalité et diversité.*

Contexte

Le champ de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclaré grande cause nationale du quinquennat. Si les acteurs de terrain regrettent un investissement financier en-deçà des engagements politiques affichés, il faut relever que l'arsenal réglementaire évolue avec l'adoption de nouvelles dispositions : loi contre les violences sexuelles et sexistes de 2018, adoption d'un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, etc... Ces dispositions ont un impact direct sur les entreprises avec, par exemple, la publication obligatoire d'un index de l'égalité professionnelle pour les entreprises de plus de 1000 salariés à partir du 1^{er} mars 2019 et sur la fonction publique. Une note interministérielle datée de 2018 fait de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique une priorité et encourage à la création de cellules d'écoute dans tous les organismes publics. La candidature au label « Egalité professionnelle » est également fortement encouragée. En tout état de cause, les obligations des institutions publiques en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes connaissent un développement notable.

Objectifs du programme

Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste pour promouvoir l'égalité professionnelle et faire reculer les inégalités entre les sexes. Cette attention portée au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes a conduit à une concertation avec les organisations syndicales sur la base du protocole d'accord fonction publique sur l'égalité professionnelle.

La signature du protocole en mars 2016 s'est concrétisée par la mise en œuvre d'un Plan d'action pour l'égalité professionnelle, construit autour de 4 axes et 15 mesures déclinées en 50 actions.

Un point d'étape sur l'état d'avancement du protocole d'accord est réalisé chaque année en comité technique. En 2018, 68% des actions ont été accomplies ou sont récurrentes, 28% sont en cours de réalisation. On compte notamment parmi elles l'enrichissement du Bilan Social et du Rapport de situation comparée sur la base de données qualitatives issues de l'étude de la Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Évaluation (DSOE), de données générées sur la formation, et du comparatif Conseil Départemental – Autres collectivités sur la promotion interne. Ces nouvelles données générées permettent de définir de nouvelles actions et d'évaluer celles qui ont déjà eu lieu. Sous l'impulsion de cette politique, le mécanisme d'attribution des promotions internes, drastiquement favorable aux hommes, a été revu et correspond pour la première fois depuis plusieurs années à la sociologie du Département.

En 2019, il sera proposé aux organisations syndicales de travailler à une nouvelle version du protocole d'accord afin de définir de nouvelles pistes de progrès.

Dans une dynamique similaire à celle prévalant pour la démarche diversité globale, la Mission Égalité – Diversité tourne désormais ses actions vers les politiques publiques. Après la signature de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, le Département élabore un Plan d'actions égalité femmes – hommes.

Principales réalisations et principaux résultats

La mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Département de la Seine-Saint-Denis a été signé le 8 mars 2016 entre le Président du Conseil départemental et les Organisations syndicales. Il se décline sous forme de 50 actions, reprenant 13 des 15 mesures du protocole d'accord national sur l'égalité professionnelle (deux mesures n'étant pas applicables au niveau local). Un premier bilan de la mise en œuvre de ce protocole a été fait en mars 2017, bilan actualisé en 2018.

L'état d'avancement du protocole est significatif :

- 27 actions réalisées (54%),
- 7 actions récurrentes (14%),
- 14 en cours (28%),
- 2 non démarrées (4%).

L'axe n°1 « le dialogue social élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle » comporte 8 actions qui ont toutes été réalisées (et sont récurrentes pour certaines).

L'axe n°2 « rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la fonction publique » comporte 28 actions, 20 ont été réalisées ou sont récurrentes et 7 sont en cours.

L'axe n°3 « pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle » comporte 12 actions dont 5 réalisées et 4 en cours.

L'axe n°4 « prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutte contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral » comporte les deux actions suivantes :

- une permanence violences faites aux femmes est assurée une matinée tous les quinze jours par une juriste du Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles depuis le 5 avril 2018. Cette permanence se tient dans les locaux de l'Observatoire des violences faites aux femmes et fonctionne par rendez-vous,
- un protocole sur le harcèlement sexuel au travail est en construction avec l'Observatoire des violences faites aux femmes, il sera présenté en mars 2019.

Un plan d'actions égalité femmes-hommes en cours de rédaction

Le Département a signé le 8 mars 2016 la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Cette signature doit se concrétiser par l'adoption d'un plan d'actions présenté en mars 2019.

Ce plan d'actions valorise les actions déjà menées par le Département et prévoit de nouvelles actions ambitieuses pour favoriser l'égalité femmes – hommes et en particulier l'expérimentation d'un budget sensible au genre dans la collectivité.

Transversal, il articule les volets externes (actions en direction des habitant·e·s, des usager·e·s, des partenaires) de la politique départementale en matière d'égalité femmes-hommes. Il est élaboré avec le concours actif de l'ensemble des directions du Département et sur la base des données recueillies dans l'étude de DSOE. Le plan d'actions est décliné en quatre axes :

- une collectivité exemplaire intégrant l'égalité femmes-hommes dans la communication et la représentation du Département et faisant des femmes un sujet d'étude et de visibilité,
- la promotion des droits fondamentaux des femmes en luttant contre les violences faites aux femmes et en garantissant l'accès aux soins et au droit de disposer de son corps,
- la promotion d'une culture de l'égalité en Seine-Saint-Denis en sensibilisant les partenaires du Département à ce sujet ainsi que les Séquanais·e·s et Dionysien·e·s,
- un territoire pour tous et toutes en assurant un accès égal à la culture, au sport et aux loisirs et en garantissant un accès des femmes à l'espace public.

Des actions de sensibilisations récurrentes

En 2018, plusieurs actions de sensibilisations ont été menées autour de 4 thématiques principales :

- la lutte contre le sexisme avec la publication d'un guide contre le sexisme,
- la promotion d'une communication sans stéréotype de sexe avec la diffusion du guide du Haut Conseil à l'Egalité,
- la mixité des métiers,
- la lutte contre toute forme de violences faites aux femmes au travail et dans le cadre privé avec notamment des sensibilisations contre le harcèlement sexuel.

Ces séances de sensibilisations s'articulent autour des journées d'actions de référence pour l'égalité entre les femmes et les hommes que sont :

- la journée internationale des droits des femmes du 8 mars,
- la semaine de l'égalité professionnelle en octobre.
- la journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre,

Ainsi, un guide contre le sexisme a été publié à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes et un quizz-débat sur le harcèlement sexuel a été proposé par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). Le Département a également renouvelé son engagement dans la semaine de l'égalité professionnelle en proposant aux agent·e·s une session de théâtre forum sur la mixité des métiers.

PROGRAMME

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

*Ce programme relève
de la Mission
Égalité et diversité.*

Contexte

Le champ de la lutte contre les discriminations reste à ce jour peu investi d'un point de vue institutionnel. En 2014, le gouvernement s'était engagé à renforcer les actions en matière de lutte contre les discriminations dans le cadre de la politique de la ville en définissant un nouveau cadre de référence. Il prévoyait en particulier la formalisation de Plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations comme un nouvel outil de la contractualisation des « contrats de ville ». Sur le terrain, l'ensemble des acteurs regrettent un portage politique et financier insuffisant.

En 2018, le secrétariat d'état en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes a vu ses compétences renforcées par la compétence de la lutte contre les discriminations, sans toutefois que de nouvelles orientations politiques et stratégiques ne soient annoncées depuis lors. Le Défenseur des Droits reste à ce jour moteur dans la mise en œuvre du cadre réglementaire et est une force de proposition incontournable.

La population séquanodionisienne, du fait de ses caractéristiques socio-démographiques, est particulièrement exposée aux discriminations. C'est pourquoi le Département s'est mobilisé depuis plusieurs années pour prévenir et lutter contre les discriminations, et pour promouvoir la diversité, en mobilisant l'ensemble de ses politiques sociales, éducatives et culturelles. Les efforts en faveur de la diversité concernent ainsi l'ensemble des services départementaux, qui doivent être exemplaires tant en matière d'accès aux droits qu'en termes de prévention des discriminations et de promotion de la diversité. Cette mobilisation concerne aussi bien les discriminations subies par les habitants que les discriminations subies par les agents du Département.

En candidatant au Label Diversité, le Département a voulu démontrer son engagement à tendre vers l'exemplarité en tant qu'employeur. Le label Diversité permet, en particulier, de revoir les processus internes afin de s'assurer que les dispositifs et politiques mis en œuvre au sein de la collectivité garantissent l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines. Les actions réalisées depuis 2015 ont permis aux équipes de se mobiliser fortement et de faire évoluer leurs pratiques vers plus de transparence, d'objectivation des choix et de contrôle des risques de discriminations. Des dispositifs nouveaux ont été mis en place. Le Label diversité a également permis de se saisir de problématiques répondant aux attentes des agents (exprimées au travers d'une enquête interne) et de construire des plans d'actions qui sont en cours de déploiement.

En 2016, la Seine-Saint-Denis a été le premier Département de France à obtenir le label diversité délivré par l'AFNOR. Cette labellisation reconnaît les efforts déployés pour garantir l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines.

En 2017, l'extension du périmètre de labellisation de la collectivité à l'ensemble des directions départementales a permis de poursuivre l'effort de formation et de sensibilisation des agents afin d'accompagner l'évolution des représentations et des pratiques professionnelles. La mise en place du réseau des ambassadeur·rice·s Diversité a permis d'essaimer la sensibilisation à la lutte contre les discriminations au travers des actions portées par la Mission Égalité -Diversité et par les animateur·rice·s Diversité de chacun des Pôles.

A noter, le cahier des charges du Label fait l'objet d'un travail de refonte conduit par la Direction Générale de l'Administration Publique et de l'AFNOR qui devrait aboutir fin 2019. Les évolutions impacteront nécessairement le déploiement de la démarche au Département par la définition de nouvelles priorités en matière d'engagement.

Objectifs du programme

Le Département a l'ambition de devenir une référence en matière de lutte contre les discriminations, connue et perçue comme telle par les habitants et les acteurs du territoire, et plus largement reconnue au plan national. L'ensemble des politiques départementales ont vocation à contribuer à la lutte contre les discriminations. Il s'agit de faire du Département un « service public exemplaire ».

L'année 2018 a été marquée par l'adoption en avril d'un Plan Départemental de Lutte Contre les Discriminations 2019-2021. Il définit 3 champs d'actions prioritaires - santé, logement, emploi - et fait de la jeunesse une priorité en cohérence avec les orientations du plan jeunesse. Le Plan prévoit également d'interroger les habitant·e·s pour mieux connaître leur expérience de la discrimination et pour maîtriser le risque discriminatoire dans les prestations départementales. Le renforcement du lien avec les acteur·rice·s du territoire œuvrant dans le champ de la lutte contre les discriminations ainsi que la lutte contre les stéréotypes et les préjugés sont également des axes majeurs de ce plan.

En interne, il s'agira de poursuivre et développer les actions liées aux exigences du Label Diversité. Au global, il s'agit de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des pratiques et de faire du Département un « employeur exemplaire ».

Bilan des actions du volet interne

L'audit de surveillance du Label Diversité s'est tenu en mars 2018. Il a fortement mobilisé l'équipe de la Mission Egalité – Diversité, les animateur·rice·s Diversité et les directions du Département. Outre les six jours de présence des évaluateurs, le processus de surveillance s'est déroulé jusqu'en juin, où le bureau de la Commission nationale du Label Diversité a validé le dossier.

Les actions diversité ont continué à être déployées durant toute l'année 2018 :

- Les actions sur les critères de discriminations prioritaires

Après la réalisation en 2014 d'un diagnostic préalable au dépôt de la candidature du Département au Label Diversité, qui a contribué à orienter la politique du Département, cinq critères de discriminations sur lesquels le Département devait particulièrement agir ont été identifiées. Les actions sont évaluées et réajustées chaque année.

Concernant **les actions liées au « Handicap »**, le Département poursuit son engagement. Il a sollicité le FIPHP pour une quatrième convention 2019-2021 dont les objectifs ont été présentés au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en juin 2018.

Les actions liées au critère « Etat de santé » est inscrit dans le cadre de la Stratégie Ressources Humaines 2016-2021 et, plus particulièrement, dans le chantier « qualité de vie au travail ». Il a pour objectifs de promouvoir la diversité et de lutter contre les discriminations en maintenant dans l'emploi les agent·e·s rencontrant des problématiques de santé.

Concernant **les actions liées à la « Laïcité »**, le critère « appartenance à une religion » est apprécié au sein du conseil départemental au regard du respect du principe de laïcité et de l'obligation des fonctionnaires de neutralité religieuse qui en découle. En 2018, la mise en œuvre du dispositif de formation des agent·e·s a été poursuivie. L'année a aussi été marquée par la participation du Département au Forum Laïcité, organisé par les Francas 93, la Caisse d'Allocations Familiales 93 et la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Concernant **les actions liées à l'« Âge »**, le Département a mis en place en 2017 différentes démarches afin de lutter contre les discriminations liées à l'âge, notamment avec la modification des processus de recrutement, qui ne peuvent plus intégrer la notion d'âge. La formation sur les pratiques managériales non discriminantes inclut notamment les stéréotypes liés à l'âge. Un dispositif d'accompagnement orienté principalement vers les cinquantenaires apporte aux agent·e·s un soutien dans la construction de leur projet de reconversion professionnelle, y compris concernant la « seconde carrière » principalement.

Concernant **les actions liées aux discriminations sur le critère du sexe**, lire dans les pages suivantes le programme spécifique promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Trois nouveaux critères ont été ciblés en 2018, suite à une étude menée en 2017 auprès des agents par la Direction de la Stratégie de l'Organisation et de l'Évaluation (1500 répondants) : la « **Grossophobie** » (critère apparence physique), la « **LGBTphobie** » et l'« **Origine** ». Ces plans sont en cours de finalisation.

- Le volet Ressources humaines et l'accompagnement des agent·e·s

Les actions RH se sont également poursuivies en 2018 principalement sur deux aspects :

- la refonte du **dispositif Alerte Discrimination**

Le label Diversité impose la mise en place d'un dispositif d'écoute et de recueil des situations de discriminations présumées. Ce dispositif jusqu'alors dénommé « Cellule Egalité au travail » au sein du Département avait été mis en place en 2014 et avait déjà connu une première évolution en 2017. À l'issue du constat partagé par le Département, les organisations syndicales et conformément aux recommandations de l'AFNOR, ce dispositif a évolué à nouveau en 2018 pour devenir le dispositif Alerte Discrimination, mis en place en juillet 2018. 25 saisines représentant 32 agent·e·s ont été déposées en 2018 dans le cadre de ce nouveau dispositif.

- la refonte de la procédure de **contrôle du recrutement**

L'audit de surveillance du Label Diversité a pointé une piste de progrès sur la procédure de contrôle du recrutement mise en place dans le cadre de la démarche Diversité. Il s'agit d'améliorer l'identification des risques de discrimination dans le processus de recrutement tout en mettant en valeur les efforts et changements de pratiques mises en place par les équipes RH depuis l'impulsion de la démarche diversité. Un travail a donc été mené en 2018 avec les équipes RH pour proposer une procédure renouvelée.

Les actions de sensibilisations et de formation ont été poursuivies, et un travail de définition de la stratégie de sensibilisation des agent·e·s a été mené au second semestre 2018 avec les animateur·rice·s Diversité, en particulier sur les outils de sensibilisation.

Différentes sessions de sensibilisations dans les différents pôles du Département ont eu lieu en 2018. Elles ont parfois été couplées aux actions de sensibilisations thématiques menées tout au long de l'année.

Les dispositifs de formation ont continué d'être déployés, notamment la formation « Pratiques managériales non discriminantes » et le dispositif Laïcité.

De nouvelles actions de sensibilisation ont été développées, dont une première sur la LGBTphobie à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre la LGBTphobie, le 17 mai, avec l'organisation d'une conférence débat.

Bilan des actions externes

L'année 2018 a été consacrée au travail en transversalité avec l'ensemble des directions pour l'élaboration du Plan Départemental de Lutte contre les Discriminations 2019 – 2021.

Le travail partenarial avec les acteur.rice.s du territoire (associations, communes...) a été renforcé avec l'organisation le 10 juillet d'une nouvelle rencontre annuelle sur la thématique de la lutte contre les discriminations intitulée « Comment agir ensemble contre les discriminations en Seine-Saint-Denis ».

Le partenariat avec le Défenseur des Droits a été pérennisé avec la programmation d'actions à l'horizon 2019.

Les bases d'un partenariat avec la Fédération de recherche Travail, Emploi et Politiques Publiques ont également été travaillées.

Enfin des contacts en vue de partenariat ont été pris avec plusieurs organismes œuvrant dans le champ de la diversité (Association Française des Managers de la Diversité, Mozaik RH, ANDRH).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

48 641 € ont été dépensés en fonctionnement en 2018 (40 737 € en 2017).

Mission

Conduite de l'action départementale

Programme

Stratégie budgétaire et financière

Programme

Gestion de la dette

Programme

Commande et achats publics

Programme

Information et communication

Programme

Audit interne

Programme

Marketing territorial et mécénat

Programme

Jeux olympiques et paralympiques

Programme

Transition écologique

PROGRAMME

Stratégie budgétaire et financière

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte huit actions :

- Analyse financière globale,
- Recettes générales,
- Expertise financière,
- Gestion comptable du patrimoine,
- Gestion mandatement et recettes,
- BSPP et préfecture de police,
- Finances assainissement
- Contrôle de gestion.

Contexte

En 2018, le Département a été confronté à la poursuite continue des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (Revenu de solidarité active, Allocation personnalisée d'autonomie et Prestation de compensation du handicap).

Malgré cette contrainte forte, le Département a maintenu son choix d'investir massivement pour l'avenir du territoire et au bénéfice de ses habitants tout en poursuivant l'ensemble de ses politiques sociales, éducatives, culturelles et environnementales.

L'année 2018 a été consacrée à l'émergence d'une nouvelle forme de péréquation horizontale en matière d'investissement entre Départements franciliens. En une année de coopération, un Etablissement Public Interdépartemental, dénommé Fonds de Solidarité d'Investissement Interdépartemental (FS2I), a été créé pour la mise en œuvre d'un fonds redistributif en investissement d'un montant de 150 millions d'euros.

Le montant des recettes générales a progressé de 1,3 % par rapport à 2017 sous l'effet :

- de l'évolution des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui se sont élevés au niveau exceptionnel de 237,5 millions d'euros en 2018 contre 229 millions d'euros en 2017),
- d'un produit de Taxe sur le foncier bâti en augmentation de 11 millions d'euros (412,18 M€ en 2018),
- d'une augmentation de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) de 14 millions d'euros (189 M€ au CA 2018).

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement du seul budget principal ont augmenté de 3,4 %, s'élevant, hors provisions, à 1 900,9 millions d'euros.

La bonne gestion du Département lui permet de demeurer en deçà du taux de croissance de 1,2 % de ses dépenses de fonctionnement retraitées, imposé par Arrêté préfectoral dans le cadre du dispositif dit de « contractualisation » avec l'Etat.

L'année 2018 a en effet été marquée par la mise en œuvre des contrats dits de « Cahors ». La Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 a créé de nouvelles obligations aux collectivités en matière de trajectoire budgétaire afin de respecter l'objectif national d'évolution des dépenses de 1,2 % par an, décliné dans chacune des 322 principales collectivités. Le Département n'a pas souhaité signer un tel contrat mais n'en est pas moins astreint au respect de cet objectif.

La progression des dépenses de fonctionnement, plus particulièrement dans le domaine social, supérieure à la progression des recettes, entraîne une faible croissance de l'autofinancement. L'enjeu majeur pour le Département reste le renforcement de sa solvabilité, via une meilleure compensation des dépenses sociales et la recherche de financements complémentaires.

Le niveau de l'autofinancement brut (tous budgets confondus) a progressé en 2018 passant de 139,8 millions d'euros en 2017 à 150,5 millions d'euros. Cette progression reste cependant insuffisante au regard de la progression des dépenses liées à la mise en œuvre des grands plans d'investissement.

Enfin, en interne, l'année 2018 a été marquée par la préparation et le lancement du projet de modernisation de la fonction comptable. Il s'agit notamment d'accompagner l'organisation dans sa démarche de fiabilisation de la comptabilité afin de répondre à moyen terme aux critères de certification des comptes introduite par la loi NOTRe.

Objectifs du programme

La Direction du Budget, des Finances, et du Contrôle de Gestion (DBFCG) aide à la décision et au pilotage financier de la collectivité, en veillant à la qualité de l'information budgétaire et comptable, pour permettre la mise en œuvre des orientations de l'exécutif.

En lien avec l'ensemble des autres directions, la DBFCG coordonne le travail de préparation et de suivi de l'exécution budgétaire. Elle assure la soutenabilité budgétaire et financière des orientations, en veillant au respect du cadre réglementaire. Elle contribue à la recherche de nouvelles sources de financements et à l'optimisation de l'allocation des ressources via un dialogue continu avec les directions opérationnelles et l'analyse des risques financiers liés aux partenaires soutenus (associations, établissements sociaux et médico-sociaux, bailleurs sociaux).

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- garantir la solvabilité budgétaire et financière de la collectivité dans un contexte de faible évolution des recettes, de

- plafonnement des dépenses de fonctionnement, et d'un fort besoin territorial en équipements,
- alimenter la Direction générale concernant les évolutions institutionnelles et socio-économiques impactant la collectivité,
- animer le dialogue de gestion avec les directions opérationnelles dans un souci d'optimisation des procédures et d'allocations des ressources,
- moderniser la fonction comptable pour fiabiliser les comptes de la collectivité dans la perspective de la certification.

Principales réalisations et principaux résultats

Au titre de l'action **Analyse financière globale**, l'activité 2018 a porté sur plusieurs axes, notamment :

- le suivi des recettes tant générales que sectorielles,
- un accompagnement des directions dans l'exécution de la dépense, tout au long de l'exercice et particulièrement en clôture,
- l'analyse des rattachements, ceux-ci étant validés par le service du budget après analyse globale,
- la prise en compte de l'arrêté préfectoral plafonnant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

Au titre de l'action, **Recettes générales**, l'année 2018 a été marquée par les faits suivants :

- globalement, les dotations et compensations d'Etat diminuent de 0,3 % par rapport à 2017,
- le montant total de la Dotation globale de fonctionnement s'élève à 211,8 millions d'euros en 2018, contre 211,2 millions d'euros en 2017,
- le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) représente une recette de 21,9 millions d'euros en 2018, en diminution de 10,8% par rapport à 2017 (24,6 millions d'euros). La diminution est due à la réforme de la part versée au titre de l'insertion.
- la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), assise sur le montant des contrats d'assurance de toutes natures, varie suivant la conjoncture. Le Département perçoit un pourcentage fixe du produit de cette taxe. En 2018, le produit de cette taxe attribué au Département de la Seine-Saint-Denis, s'est élevé à 188,67 millions d'euros, en augmentation de 8 % par rapport à 2017
- en termes de fiscalité indirecte, en raison d'une conjoncture immobilière très favorable, les droits de mutation à titre onéreux se sont élevés à 237,551 millions d'euros en 2018. Il s'agit du plus haut niveau atteint par le Département. À noter cependant une alerte dès août 2018 consécutive à la baisse brutale des enregistrements en matière de DMTO par la saisine du ministre chargé du budget et de la Direction départementale des finances publiques,
- en termes de fiscalité directe avec pouvoir de taux, la Taxe sur le foncier bâti est la principale recette fiscale du Département. Son produit a été de 412,183 millions d'euros en 2017, soit + 1,11 % par rapport à l'année 2017. Son taux est resté le même depuis 2016 (16,29 %), en raison d'une décision du Conseil départemental. À noter une contribution aux réflexions nationales, via l'Assemblée des Départements de France, relatives à la refonte de la péréquation horizontale et verticale ainsi qu'à la réforme de la fiscalité locale qui devrait résulter du transfert de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal,
- en termes de fiscalité directe sans pouvoir de taux, la Loi de finances 2017 a prévu le transfert de 25 points de la CVAE départementale (sur 48,5) à la Région dès le 1er janvier 2017. Le Département a depuis perdu le dynamisme de la CVAE et a perçu depuis une dotation figée de la Région de 115,7 millions d'euros,
- la dotation de compensation péréquée (DCP) correspond au transfert des frais de gestion de la Taxe foncière. Il s'agit d'une des ressources nouvelles obtenues par les Départements en 2014, qui est répartie selon des critères de péréquation. Cette recette s'est élevée à 30,89 millions d'euros en 2018, contre 29,2 millions d'euros en 2017.

Au titre de l'**Expertise financière**, l'année 2018 a été marquée par :

- des travaux prospectifs sur le financement de certaines structures,
- le développement d'un scoring des bailleurs sociaux pour répondre aux enjeux de prévention du risque d'une éventuelle substitution financière,
- l'accompagnement des services de tarification sur les diagnostics financiers des structures habilitées à l'aide sociale : analyses financières des gestionnaires soumis à un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), diagnostics financiers des candidats à l'appel à projets pour la construction d'un foyer de vie, validation conjointe du plan pluriannuel d'investissements pour la restructuration de l'EHPAD Sainte-Marthe à Bobigny.

Concernant la cartographie des risques financiers des partenaires subventionnés à plus de 75 000 euros, le périmètre est demeuré stable (116 partenaires). 21 expertises approfondies ont été réalisées ainsi que 2 analyses flash.

Au titre de l'action **Gestion comptable du patrimoine**, les actions majeures menées sur le processus « Opérations patrimoniales » ont concerné le rapprochement entre l'inventaire physique et comptable et ajustement avec l'état de l'actif du compte de gestion, notamment au niveau des collèges et PMI et la fiabilisation des procédures à l'attention des directions opérationnelles.

Au titre de l'action **Gestion des mandatements et des recettes**, en 2018, la DBFCG a entrepris une démarche de refonte de l'organisation de la fonction comptable de la collectivité. Les fonctions de liquidation des directions du pôle Ressources, moyens et services ont été mutualisées au 1er janvier 2019. Les fonctions de gestion des entrées des factures dans l'administration du périmètre DPAPH et DFE-ASE ont également été mutualisées. Ces opérations de mutualisation sont les premières étapes d'une action de concentration de la fonction comptable au sein de centres de services partagés.

Les travaux de modernisation de la fonction comptable ont conduit par ailleurs à identifier le besoin de centralisation en un point unique des informations entrantes et sortantes de la collectivité. Des travaux importants en matière de suivi des rejets ont été menés, ainsi que le suivi des flux entre le Département et la Paierie.

L'année 2018 a aussi été marquée par une réflexion sur la modernisation de la fonction comptable. Les réalisations majeures ont portées sur :

- la dématérialisation des flux des avis de somme à payer entre le Département et la Paierie ;

- l'automatisation de la création des liquidations dans IGDA.

Enfin en matière de pilotage des activités comptables, trois démarches sont engagées : en matière de qualité comptable, de contrôle interne et de contrôle de gestion de l'exécution comptable.

Au titre de l'action **Brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP) et Préfecture de Police**, en 2018, le Département a repris sa place dans les instances consultatives et en particulier dans la Commission Consultative de gestion des Sapeurs-Pompiers de Paris auprès du Préfet de Police afin de faire valoir le paradoxe entre l'augmentation continue du budget de la BSPP et l'injonction faite aux collectivités de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. En effet, cette contribution, pourtant obligatoire, ne fait l'objet d'aucun retraitement comptable dans le cadre du dispositif de contractualisation.

Enfin, au titre de l'action **Contrôle de gestion**, l'année 2018 a été marquée par un travail d'optimisation des factures avec la mise en place de dotations globales pour les établissements tarifés de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et pour le paiement du forfait global dépendance à la Direction de la population âgée et des personnes handicapées.

Par ailleurs, un nouvel outil de pilotage des factures (Pentaho) a été mis en place.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en millions d'euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Analyse financière globale	Dépenses	24,507	48,892	19,368	36,715	25,001
	Recettes	77,920	73,370	94,922	80,871	104,394
Recettes générales	Dépenses	13,798	20,035	24,498	24,641	27,986
	Recettes	1 675,050	1 700,664	1 761,088	1 780,812	1 803,670
Expertise financière	Dépenses	0,046	0,121	0,017	-	-
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	55,310	54,094	50,599	50,740	53,660
	Recettes	9,420	9,852	10,250	11,175	12,282
Gestion des mandatements et des recettes	Dépenses	0,743	1,242	0,487	1,847	0,621
	Recettes	5,220	11,169	-	9,885	9,958
BSPP et préfecture de police	Dépenses	36,007	35,311	35,890	38,949	38,949
	Recettes	-	-	-	-	-
Finances assainissement	Dépenses	0,709	0,741	1,485	1,271	1,314
	Recettes	48,124	46,048	45,052	47,912	49,062
Total Programme Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	131,120	160,436	132,344	154,163	147,531
	Recettes	1 815,734	1 841,103	1 911,311	1 930,655	1 979 366

Investissement (en millions d'euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Analyse financière globale	Dépenses	0,004	54,823	41,772	92,653	57,233
	Recettes	1,481	54,823	41,772	92,653	57,233
Recettes générales	Recettes	36,673	34,227	23,522	26,268	27,637
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	9,420	9,852	10,250	11,175	12,282
	Recettes	55,310	54,094	50,599	50,740	53,660
BSPP et préfecture de police	Dépenses	1,817	1,214	1,234	1,445	1,452
Finances assainissement	Dépenses	3,400	5,649	19,904	6,769	9,163
	Recettes	14,944	14,369	22,458	14,610	15,312
Total Programme Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	14,641	71,538	73,160	112,042	80,130
	Recettes	108,408	157,513	138,353	184,271	153,842

Mise en œuvre : Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion (DBFCG)

La politique financière du Département a pour objectif d'assurer la capacité à mettre en œuvre les politiques départementales sur la durée en maîtrisant le coût financier.

Personnel (31 décembre 2018)

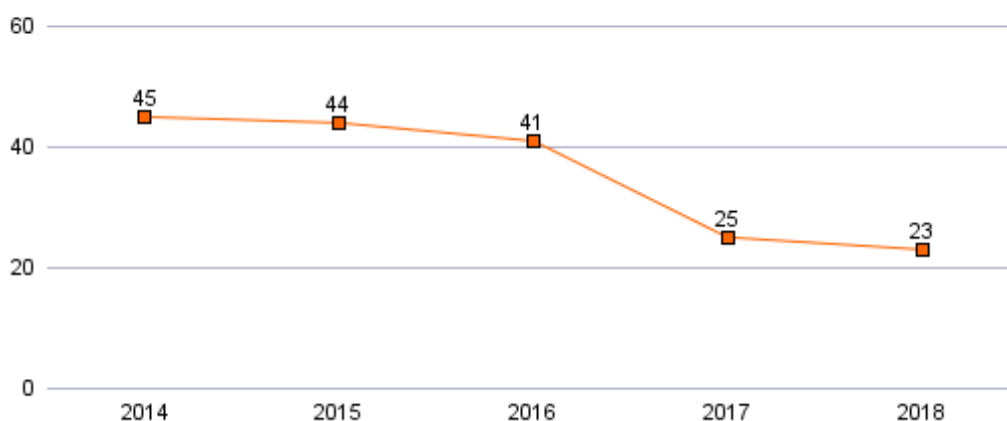
Catégorie A : 22
 Catégorie B : 8
 Catégorie C : 7

Nombre total de postes : 37

Action Expertise financière des tiers

Nombre d'analyses de tiers réalisées

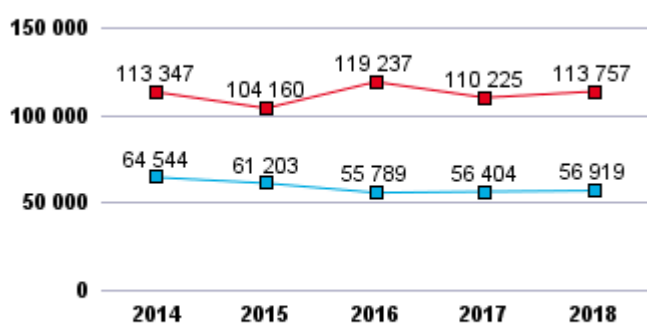
Cette action vise à conforter la sécurité financière et juridique du Département dans ses relations partenariales avec les organismes bénéficiant de fonds publics (associations, SEM).



Action Gestion des mandatements et des recettes

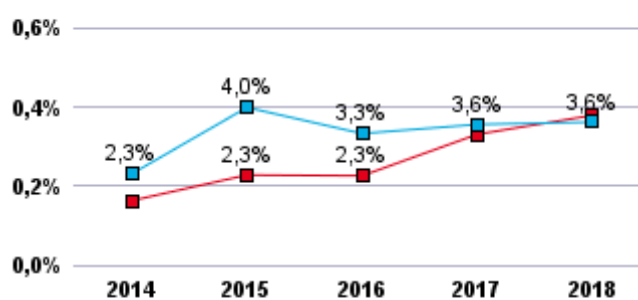
Gestion mandatements et recettes

Emission de mandats et de titres de recette



■ Nb de mandats émis ■ Nb de titres de recette émis

Taux de rejet des mandats et titres de recette



■ Taux de rejets de mandats ■ Taux de rejet de titres de recettes

PROGRAMME

Gestion de la dette

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Dette
- Trésorerie

Contexte

En 2018, la démarche d'élargissement de l'éventail des financeurs départementaux afin de faire face à la montée en charge des plans d'investissements votés a été poursuivie et consolidée. Il s'agit de couvrir les dépenses d'investissement aux meilleurs prix, grâce à la renégociation des prêts et à la diversification des financements.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification de ses sources de financements, le Département envisage d'avoir recours, à l'horizon 2020, aux marchés financiers. En préalable à cette stratégie, la collectivité s'est inscrite dans une démarche de notation financière. Cette procédure est également une occasion d'évaluer la gouvernance et l'organisation du Département.

Objectifs du programme

Au titre de l'action **Dette**, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement en matière d'emprunts au meilleur coût,
- prospecter de nouveaux financements auprès des établissements financiers pour couvrir les besoins du Département.

Au titre de l'action **Trésorerie**, il s'agit de :

- gérer la trésorerie,
- piloter l'exécution budgétaire afférente.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **Dette**, en 2018, la renégociation à la baisse des marges de 7 prêts signés avec la Caisse des dépôts a abouti. Cette opération devrait générer une économie de 4,014 millions d'euros sur la durée de vie des contrats.

Concernant les prêteurs publics, en plus d'un tirage auprès de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, le Département a emprunté auprès de deux nouveaux financeurs : l'Agence France Locale, dont la collectivité est membre depuis fin 2017, et la Banque Européenne d'Investissement, qui a accordé une enveloppe de 240 millions d'euros pour la période 2018-2022. En 2018, leurs financements ont représenté 43 % de l'emprunt d'équilibre.

S'agissant des banques commerciales, une consultation bancaire auprès de 6 établissements a été effectuée dans le cadre de la campagne d'emprunt 2018. Cette consultation a attesté de l'intérêt renouvelé du secteur pour le Département et a permis d'emprunter 10 % de l'emprunt d'équilibre (15 millions d'euros) à des conditions financières avantageuses.

Le réaménagement des derniers produits structurés avait donné lieu à la signature d'un emprunt versé intégrant dans ses taux d'intérêts une indemnité de remboursement anticipée. Ce prêt, versé début 2018, représente 47 % de l'emprunt d'équilibre (70,49 millions d'euros).

À l'été 2018, à l'occasion de la livraison de deux nouveaux collèges dans le cadre du Plan ambition collèges, un nouveau contrat de partenariat de 23 millions d'euros a été ajouté à l'encours départemental.

En matière de **trésorerie**, au regard de sa situation de surliquidité actuelle, le Département n'a pas utilisé la ligne de trésorerie liée à l'emprunt revolving signé.

Il est à noter que le niveau de trésorerie de la Collectivité est historiquement élevé : entre 2016 et 2018 la moyenne journalière du solde de trésorerie était de 160 millions d'euros. Le Département souhaite ainsi prévenir tout risque d'incident de paiement.

Depuis 2014, le Département a emprunté à des conditions avantageuses le niveau plafond de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget. Le matelas de trésorerie ainsi constitué permettrait de faire face à une situation de contraction du crédit ou de remontée des taux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
Dette	Dépenses	60,328	47,683	42,218	35,991	37,332
	Recettes	-	-	-	-	-
Trésorerie	Dépenses	-	-	-	-	-
Total	Dépenses	60,328	47,683	42,218	35,991	37,332
Programme Gestion de la dette	Recettes	-	-	-	-	-

Investissement		2014	2015	2016	2017	2018
Dette	Dépenses	68,062	60,068	59,726	64,675	69,372
	Recettes	130,000	77,000	48,480	112,710	149,958
Total	Dépenses	68,062	60,068	59,726	64,675	69,372
Programme Gestion de la dette	Recettes	130,000	77,000	48,480	112,710	149,958

PROGRAMME

Commande et achats publics

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte trois actions :

- Sécurisation juridique des marchés publics
- Développement d'une commande publique durable
- Dématérialisation de la commande publique

Contexte

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 imposent le « tout démat' » aux acheteurs, de la publication à la notification des documents de la consultation à compter du 1^{er} octobre 2018.

Comme en 2017, la Direction de la commande et de l'achat public (DCAP) a été auditée deux fois : par un audit interne et pour un audit de renouvellement de la certification par l'AFNOR.

La DCAP reste certifiée ISO 9001:2015 pour ses 5 processus : gérer le système de management de la qualité, assurer la passation des contrats publics, assurer une prestation de conseil, gérer les ressources humaines et améliorer la performance des achats.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- d'assurer la sécurité juridique de la commande publique, en étant garant du respect des règles,
- d'améliorer l'impact économique et politique de la commande publique départementale, en optimisant les leviers d'économie par une politique achat, en offrant des outils d'achat performants économiquement et techniquement, en mutualisant et en professionnalisant les acheteurs, en améliorant la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux et s'appuyant sur le Schéma des achats publics responsables du Département,
- d'améliorer l'accompagnement des acteurs de l'achat, en assistant, conseillant et contrôlant les directions sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation et en mettant à profit la dématérialisation et les politiques nationales de simplification pour en améliorer l'accessibilité.

Principales réalisations et principaux résultats

Le nouveau service achat est au complet depuis juin 2018. Son bilan est positif :

- 16 marchés ont été notifiés à ce jour (essentiellement des reprises de procédures en difficulté : produits d'entretien, quincaillerie ...) et le gain issu de la négociation sur ces 16 marchés est de plus de 200 000 euros (soit 24 % de baisse de prix au global). 37 marchés sont en cours d'instruction. ;
- le service est sollicité sur des missions d'expertise et d'accompagnement comme l'analyse du besoin permettant d'éviter le recours à un marché (droguerie professionnelle, massification du courrier), le pilotage du renouvellement des accords-cadres transverses prioritaires ou l'appui au sourcing et au chiffrage,
- des projets structurants pour la commande publique départementale sont en cours :
 - l'élaboration d'une nomenclature, support de la cartographie des achats de la collectivité, permettant d'améliorer la stratégie d'achat,
 - la planification des marchés à partir du recensement des besoins.

En matière de **Développement d'une commande publique durable**, un schéma a été voté 15 février 2018 par l'Assemblée départementale : il comporte 13 objectifs, 35 actions et 76 engagements.

6 engagements sont à ce jour réalisés, dont les fiches de définition du besoin, les formations à la commande publique responsable et les cartographies de l'offre de produits et services proposée par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Sans préjudice du principe constitutionnel d'égalité d'accès à la commande publique, la DCAP veille à la sensibilisation des candidats à ses contrats de commande publique. A ce titre, la charte de la diversité est une pièce contractuelle de l'ensemble des marchés. Chaque candidat est invité à renseigner un questionnaire relatif à son action en termes de lutte contre les discriminations. Le recours au dispositif des marchés réservés et aux clauses d'insertion par l'activité économique permet d'ouvrir l'exécution de ses marchés à des publics éloignés de l'emploi. Le Schéma de promotion des achats publics responsables du Département comporte des engagements relatifs à l'amélioration de la politique de promotion de la diversité auprès des entreprises candidates, mais également à la hausse du nombre d'heures d'insertion par l'activité économique et de marchés réservés aux établissements adaptés d'aide par le travail et aux services d'insertion par l'activité économique.

La deuxième action concerne la **Dématérialisation de la commande publique**. Pour se conformer à l'obligation de

dématérialisation totale à compter du 1^{er} octobre 2018, le Département a fait les choix suivants :

- après avoir longtemps été utilisateur de Maximilien, le Département a choisi AWS comme nouvelle plateforme de dématérialisation,
- l'ancien outil de gestion a été remplacé par un nouveau logiciel de commande et d'achat publics SIS-Marchés,
- « I-Parapheur » a été mis en place, en lien avec la gestion électronique de documents Alfresco, pour permettre la signature électronique des actes d'engagement, avenants et rapports de présentation.

Les changements sont progressifs : à partir du 1^{er} octobre s'est ouverte une période transitoire, durant laquelle des consultations sont poursuivies sur la plate-forme Maximilien, tandis que les nouvelles consultations sont créées dans AWS.

Le basculement vers SIS-Marchés se fera progressivement dans le courant de l'année 2019. A terme, toutes les étapes des marchés se feront dans l'application pour toutes les parties prenantes (Directions métier et DCAP) : rédaction des documents de la consultation, relecture, publicité, ouverture, analyse des offres, attribution....

Au printemps 2019, l'interface avec le système d'information financier permettra la transmission automatisée des données essentielles. Avant cette date, la transmission se fera manuellement via AWS.

Enfin, concernant la **Sécurisation juridique des marchés**, on peut noter les bons résultats obtenus en 2018 :

- seulement 5 recours ont été déposés sur 285 contrats notifiés (dont 2 gagnés et 3 en cours d'examen). A titre de comparaison, une quarantaine de recours ont été déposés contre les marchés du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- 6 demandes ont été faites par le contrôle de légalité (4 sur les marchés et 2 sur les délégations de service public).

Ces bons résultats peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- la compétence des techniciens et des référents marchés au sein des directions métiers,
- un important travail de relecture et de contrôle par les services de la DCAP,
- la formation des différents acteurs de la commande publique à travers la mise en place de 12 formations internes,
- une veille régulière au moyen de réunions et la rédaction de 8 lettres d'information de la commande publique transmises à toutes les directions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En euros		2014	2015	2016	2017	2018
Sécurisation juridique des marchés	Dépenses	5 235	4 830	2 070	6 821	-
Dématérialisation de la commande publique	Dépenses	17 000	17 000	17 000	17 000	20 092
Total Programme « Commande et achats publics »	Dépenses	22 235	21 830	19 070	23 821	20 092

PROGRAMME

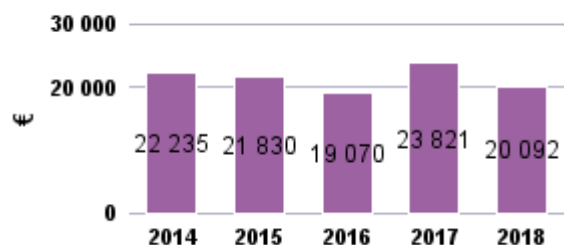
Commande et achat publics

Mise en œuvre : Direction de la commande et de l'achat public (DCAP)

Les objectifs du programme sont le respect des règles juridiques de la commande publique et la prise en compte des enjeux de développement durable dans les achats départementaux.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A : 17

catégorie B : 5

catégorie C : 1

Nombre total de postes : 23

Assistance et conseil pour l'élaboration des marchés publics

Cette action consiste à assister et conseiller les directions dans leur processus d'achat et à vérifier la bonne application des règles de passation des marchés et d'achat public.

Activité annuelle de la Direction de la commande et de l'achat public	2016	2017	2018
Accords cadre	n.d.	n.d.	24
Avenants	27	39	57
Concours	n.d.	n.d.	3
Gains issus de la négociation (en M€)	0,16	1,2	4,2
Moyenne de l'écart entre l'estimation de l'administration et l'offre retenue	n.d.	n.d.	18
Nombre d'appels d'offres	83	81	97
Nombre de clauses sociales	8	8	24
Nombre de délégations de service public	n.d.	n.d.	2
Nombre de dépôts par lot	n.d.	n.d.	2,5
Nombre de MAPA	94	92	105
Nombre de marchés négociés (au-dessus des seuils de procédure)	n.d.	n.d.	54
Nombre de marchés notifiés (dont le montant est supérieur à 25 000 €)	252	242	285
Pourcentage de marchés concernés par une clause environnementale	41	41	42
Temps de passation d'un marché (en mois)	9	9	9

Programme

Information et communication

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale,
- Communication sectorielle,
- Communication interne.

Contexte

Dans un contexte d'usagers de services publics ou d'allocataires de prestations sociales qui éprouvent des difficultés à accéder ou à se saisir de l'information, et par ailleurs afin de faire évoluer les représentations et modifier l'image du Département au niveau national et international, la Direction de la communication organise assure une triple communication :

- une communication traditionnelle sur son cœur de métier : communication sur les droits des usagers, informations utiles aux habitants et aux agents,
- une communication événementielle et fédératrice, et notamment sur des événements d'envergure : les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, l'émergence de la marque de territoire « IN Seine-Saint-Denis » et la campagne pour la défense des services publics,
- une communication autour de thèmes spécifiques et divers : discriminations, budget de l'égalité...

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- répondre aux besoins de communication des différentes directions départementales et promouvoir les actions des politiques publiques du Conseil départemental en poursuivant la mise en place d'outils de communication innovants et performants,
- mettre en valeur les initiatives de politiques publiques du Conseil départemental et améliorer la visibilité du Département par sa population.

Principales réalisations et principaux résultats

Au titre de l'action **Information Générale**, l'activité s'est organisée en 2018 selon les axes suivants :

L'amélioration de la visibilité du Département et l'information des usagers

- le Magazine rend compte de l'actualité du Conseil départemental et met en valeur la richesse et le potentiel de la Seine-Saint-Denis. Il participe à la création d'un sentiment d'appartenance. Sa périodicité a été maintenue à 10 numéros, tirés à 660 000 exemplaires.
- le Web : en 2018, le travail éditorial en lien avec les vidéos et les contenus rédactionnels s'est accompagné d'un nombre croissant d'abonnés sur les réseaux sociaux
- Le travail de développement du Mag en ligne a été poursuivi. Le site www.seine-saint-denis.fr a été enrichi d'une rubrique relative à l'information sur les travaux publics réalisés, d'une rubrique sur l'offre de loisirs verts (Parcs). Il s'agit de développer les services mis à disposition des usagers
- les initiatives et événements : l'amélioration des bases de données permet de faire savoir et d'inviter aux événements notamment grâce à la pratique du « *save the date* ». Un retour sur les initiatives est établi par des reportages photos et vidéos ainsi que des articles dans les medias imprimés et digitaux.

La promotion de la vie démocratique locale

- Les moments démocratiques clefs comme les 9 séances de l'assemblée délibérative de 2018 ont été valorisés par la possibilité de visionnage en temps réel ou en différé.
- la campagne pour la défense des services publics en Seine Saint Denis dans le cadre du vote du budget a également été un temps fort et privilégié entre le Président et les séquano-dyonisiens. Le Département a lancé un cri d'alarme face aux défaillances de l'Etat qui génère des inégalités criantes pour les habitants. 347 millions d'euros est la somme réclamée à l'Etat au titre de la solidarité nationale.

La promotion du territoire et de ses talents

- le lancement de la marque IN Seine-Saint-Denis a pour objectif de provoquer la mise en réseaux des acteurs territoriaux qui partagent les valeurs de solidarité, d'égalité, de développement durable et de créativité. En 2018, 629 ambassadeurs ont mené des actions ambitieuses dans des domaines variés.
- la direction de la communication a mis en œuvre un plan d'accompagnement des compétitions sportives des JOP 2024 qui se dérouleront sur le territoire.

Au titre de l'action **Communication sectorielle**, l'activité menée en 2018 a été :

- la construction des plans de communication des actions portées par les différentes directions,
- l'étude des pratiques d'informations par sms pour permettre une information instantanée et personnalisée pour les allocataires de prestations départementales
- la réflexion sur une nouvelle version de l'outil de coopération, le Centre de Ressources des Partenaires, afin d'en améliorer les performances
- le développement de nouveaux outils de communication digitaux à destination de publics ciblés (parents de collégiens, parents d'enfants en crèche...) comme l'envoi des différentes newsletters du Département (95 951 abonnés aux dernières newsletters publiées).

Au titre de l'action **Communication interne**, l'activité a concerné :

- le magazine « ACTEURS » dont le nombre de numéros (10) et le tirage moyen (9 000) s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Une nouvelle formule du Magazine est appliquée depuis avril 2018 avec l'insertion de 4 pages supplémentaires.
- l'intranet qui est devenu l'espace virtuel privilégié de l'agent, notamment grâce à la refonte des contenus relatifs aux ressources humaines. Il est aussi la porte d'entrée vers sa messagerie, ses applications métiers, ou encore à son dossier personnel RH.

La communication interne valorise les actions menées par les directions et diffuse l'information sur les démarches transversales (stratégie RH, lutte contre les discriminations...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Information générale	Dépenses	2,305	2,432	2,531	2,715	2,276
	Recettes	0,057	0,055	0,010	0,008	-
Communication sectorielle	Dépenses	0,594	0,481	0,290	0,344	0,182
Total Programme « Information et communication »	Dépenses	2,899	2,913	2,821	3,059	2,458
	Recettes	0,057	0,055	0,010	0,008	-

Investissement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Information générale	Dépenses	0,052	0,037	0,039	0,046	0,025
Total Programme « Information et communication »	Dépenses	0,052	0,037	0,039	0,046	0,025

PROGRAMME

Information et communication

Mise en œuvre : Direction de la communication (DCOM)

La politique départementale en matière de communication a pour objectifs de répondre aux besoins de communication des différentes directions départementales et de promouvoir les actions du Département en développant des outils de communication modernes et performants.

Moyens financiers

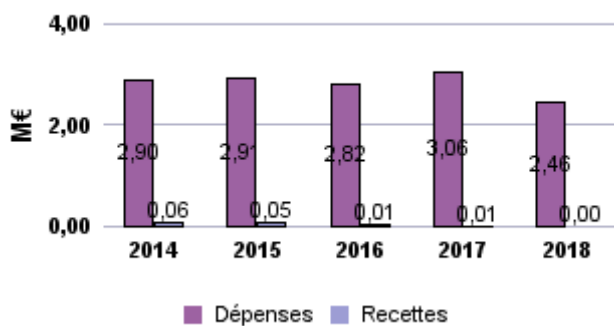
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	98,9%
2015 :	101,1%
2016 :	98,6%
2017 :	108,1%
2018 :	92,0%

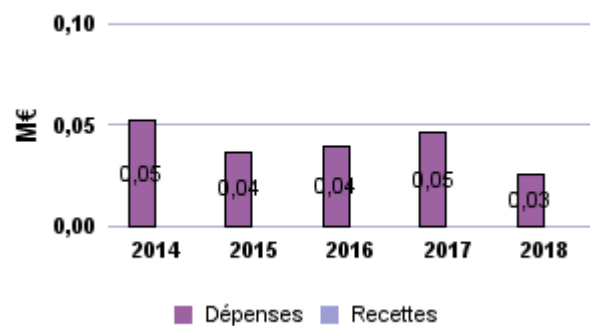
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2014 :	98,6%
2015 :	73,5%
2016 :	78,0%
2017 :	92,0%
2018 :	50,6%

Fonctionnement



Investissement



En 2018, les dépenses de ce programme ont sensiblement baissé par rapport à 2017. Notamment, 140 000 € ont été transférés à la Délégation au marketing territorial et au mécénat, dans le cadre de la promotion de la marque "In Seine-Saint-Denis", et par ailleurs, 80 000 € d'économies structurelles ont été réalisées dans le cadre des renouvellements de marchés publics.

Personnel (31 décembre 2018)

catégorie A :	27
catégorie B :	18
catégorie C :	5

Nombre total de postes: 50

Action

Communication

Supports de communication

Nombre de supports de communication imprimés

En interne et en externe

2014	2015	2016	2017	2018
632	321	556	469	472

Site Internet

Classement des pages les plus vues

	Pages vues	Vues uniques	Durée moyenne (secondes)
1 - Offres d'emploi	70 333	43 848	47
2 - Recrutement	50 363	33 868	42
3 - Améthyste	42 271	30 607	7
4 - Conseil départemental	29 755	23 513	42
5 - Collège de votre secteur	24 941	9 134	81
6 - Un chèque réussite de 200 € pour les sixièmes	21 666	18 203	63
7 - Senior	13 060	8 480	36
8 - Emploi formation	11 694	8 349	34
9 - IST faites-vous dépister	11 251	9 300	61
10 - Organisation des services Départementaux	10 124	8 283	88

Pages vues : nombre d'affichages de la page (une nouvelle page est comptabilisée si l'internaute la rafraichit ou s'il visite le site et revient sur la page durant la session).

Vues uniques : nombre de sessions avec un ou plusieurs affichages de la page.

Newsletters

Nombre de newsletters de "l'eMag" publiées

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de newsletters de "l'eMag" publiées	35	14	36	45	48
Nombre d'abonnements à la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année publiée	44 364	61 174	48 580	59 106	85 049
Taux d'ouverture de la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année	22,30 %	20,70 %	18,80 %	21,70 %	16,00 %

Nombre d'abonnements à la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année publiée

Taux d'ouverture de la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année

Nombre de newsletters thématiques publiées

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de newsletters thématiques publiées	22	17	38	73	11
Nombre d'abonnements aux dernières newsletters thématiques publiées dans l'année	42 734	63 625	79 255	92 832	95 951
Taux d'ouverture moyen des dernières newsletters thématiques publiées dans l'année	25,82 %	28,22 %	24,80 %	28,30 %	27,55 %

Nombre d'abonnements aux dernières newsletters thématiques publiées dans l'année

Taux d'ouverture moyen des dernières newsletters thématiques publiées dans l'année

Reportages

Nombre de reportages vidéos réalisés

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de reportages vidéos réalisés	342	236	138	123	73

Nombre de reportages photos réalisés

	2014	2015	2016	2017	2018
En externe	347	358	205	232	ND
En interne	273	210	351	286	ND
En interne et en externe	620	568	556	518	475

PROGRAMME

Audit interne

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte quatre actions :

- Mise en œuvre du Plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Capitalisation et suivi
- Conduite des missions d'inspection (ACFI)

Contexte

L'exercice des missions d'audit s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire et législatif.

Dans le cadre de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », l'Agence française anticorruption (AFA) a été créée. Ce service, à compétence nationale, est placé auprès du Ministère de la Justice et du Ministère chargé du budget en remplacement du Service central de prévention de la corruption (SCPC). Ce service doit apporter son appui aux administrations de l'Etat et aux collectivités territoriales et a également une mission de contrôle des acteurs économiques ainsi que des acteurs publics. L'AFA a publié des recommandations à l'attention du secteur public local qui reposent sur l'adoption d'un plan anticorruption découlant de ces recommandations (JO du 22/12/2017). Si l'Agence ne dispose pas de réels pouvoirs de sanctions des acteurs publics, celles-ci pourraient être indirectement induites par les contrôles de l'AFA.

La Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), comme pour les contrôles externes de la Chambre régionale des Comptes (CRC), sera l'interlocuteur privilégié de l'AFA et pourrait être en charge d'organiser et de coordonner les moyens de prévention de la corruption dans le département de Seine-Saint-Denis. La DACIGR fera des propositions dans la mise en œuvre, pour le Département, de ces nouvelles dispositions. D'ores et déjà, un état des lieux des démarches engagées au sein de l'administration départementale au regard des recommandations de l'Agence française anticorruption a été réalisé. Ce travail a permis d'identifier les actions déjà initiées ainsi que les écarts à traiter. Il a été décidé de solliciter formellement un accompagnement de l'Agence pour l'année 2019.

Parallèlement à cette démarche, il a été décidé de proposer au Département d'adhérer à Transparency, forum des collectivités ayant pour but de favoriser les échanges de pratiques et valoriser les initiatives en ce qui concerne la transparence et la prise en compte des risques éthiques et financiers.

Par ailleurs, le Règlement général de la protection des données (RGPD) entré en vigueur en mai 2018 a également un impact sur les missions d'audit, au regard des données personnelles volumineuses collectées, pour les bénéficiaires des prestations du Département notamment.

Enfin, au niveau de l'Organisation internationale de l'audit interne (IIA), un nouveau cadre de référence pour le contrôle interne vient d'être publié. Il est nécessaire d'en mener une déclinaison spécifique adaptée aux collectivités territoriales en lien avec les partenaires que sont les autres collectivités publiques, les Ministères et l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) ainsi que d'en promouvoir sa diffusion. La DACIGR y contribuera, d'autant que son directeur préside le groupe professionnel « collectivités locales » de l'IFACI, institution qui a toujours eu un rôle pionnier dans la promotion et la mise en œuvre des fonctions d'audit et de gestion des risques pour les collectivités territoriales.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- l'analyse des risques,
- la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques,
- le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

Mise en œuvre des priorités

Pour rappel, le Département a pris la décision de se doter d'un logiciel de gestion des risques. Le but de cet outil est de simplifier la réalisation de la cartographie annuelle des risques mais également de permettre un suivi de l'ensemble des risques départementaux, identifiés et priorisés en temps réel. Il permet également à l'encadrement de disposer en temps réel d'éléments pour travailler avec leurs équipes à l'analyse des risques, aux plans d'action et à la conduite des politiques. Cet outil, TIGRe, est opérationnel depuis mars 2018 ; il est utilisé par toutes les directions pour l'actualisation de la cartographie des risques et le suivi des recommandations d'audit.

L'action **Mise en œuvre du plan annuel d'audit et conduite des missions d'inspection** a pour objectif de réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités définies par le Comité d'audit. Dans le cadre d'une mission d'inspection, il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne.

Le plan d'audit a été exécuté sur l'ensemble de l'année, une partie des audits planifiés ayant été reportée sur l'année 2019 en raison de l'absence de deux auditeurs. L'accent a été porté sur la Direction de l'éducation et de la jeunesse (fonctionnement des cuisines centrales, projections démographiques) et sur l'organisation de la gestion des données (sécurisation et structuration des données au regard du RGPD).

Les contrôles de conformité se sont poursuivis quant à eux sur l'ensemble des prestations sociales du Département. Le recrutement de deux contrôleurs au second semestre a permis de couvrir l'ensemble du périmètre et de mesurer les progrès accomplis ainsi que les zones de fragilité (systèmes de requête pour les aides aux personnes âgées et handicapées, organisation de la gestion des données et des dossiers papier de la protection de l'enfance).

L'action **Contrôle et suivi des recommandations** vise au renforcement de la maîtrise des risques, par la mise en place d'un suivi des actions engagées par les directions et d'un reporting structuré vers la Direction générale.

Les principales réalisations de l'action contrôle et suivi des recommandations pour l'année 2018 ont concerné le suivi de la mise en œuvre des recommandations au moyen de l'outil intégré de gestion des risques TIGRe.

L'action **Capitalisation et suivi** a pour objectif l'amélioration des pratiques de la DACIGR et des directions.

Les principales réalisations de l'année 2018 ont concerné :

- la participation à la journée d'étude de la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT), organisée à Toulouse,
- les échanges avec les collectivités territoriales grecques, qui ont également donné lieu à des retours d'expérience de la part de la DACIGR pour les aider à construire leur propre référentiel d'audit à partir de celui de la Seine-Saint-Denis, accompagnement avec ces collectivités qui se poursuit dans leur démarche d'expérimentation,
- l'audit de renouvellement de la certification, qui doit permettre de déterminer les objectifs de progrès pour la fonction d'audit interne sur l'année 2019.

Enfin, l'action **Mise en œuvre du plan annuel et conduite des missions d'inspection** concerne la prévention des risques professionnels, c'est-à-dire l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des agents, améliorer les conditions au travail et tendre au bien-être au travail. Celles-ci visent à anticiper et limiter les conséquences humaines, sociales et économiques des accidents de travail et des maladies professionnelles. Dans ce cadre, la mission d'inspection en santé et sécurité au travail permet un contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et propose aux représentants de l'autorité territoriale toute mesure permettant d'améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Cette fonction est exercée par un Agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI).

Pour l'année 2018, le programme d'inspection a permis le contrôle des entités suivantes : le centre départemental d'entraînement en réseau de la Direction de l'eau et de l'assainissement, la Direction des services d'archives, le service études et travaux de la Direction de la voirie et des déplacements, la crèche de l'Union à Noisy-Le-Sec, la PMI Ampère à Tremblay-en-France, la circonscription ASE de Pantin ainsi que 3 collèges.

Plusieurs axes d'amélioration ont été notés au cours des visites de l'ACFI : la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, la réalisation effective des contrôles et vérifications périodiques obligatoires, la formation des chefs d'établissements en matière de sécurité incendie, une meilleure prise en compte des visites médicales préventives systématiques et obligatoires des agents, la réalisation des formations pratiques et appropriée à la sécurité pour les agents lors de l'embauche, la mise en œuvre des mesures de surveillance des matériaux contenant de l'amiante et la mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA) ainsi que la rédaction des plans de prévention et des protocoles de sécurité lors des opérations de chargement/déchargement.

L'accompagnement de la Mission égalité – diversité (MEDI) sur le plan de lutte contre les discriminations s'est poursuivi avec un transfert progressif de la responsabilité de la mise à jour de la cartographie des risques à la MEDI ainsi que des plans de contrôle. Un diagnostic global des différents plans d'action a été établi. Il est également décidé de transférer la responsabilité de l'animation du réseau des animateurs et référents du pôle solidarité dans la mesure où l'implication de la DACIGR dans la vie du dispositif favorisait les risques de conflits d'intérêt avec la mission de la DACIGR, en tant que regard extérieur et objectif.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En euros		2014	2015	2016	2017	2018
Mise en œuvre du Plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection	Dépenses	0,020	0,020	0,018	0,018	0,018
Total Programme « Audit interne »	Dépenses	0,020	0,020	0,018	0,018	0,018

Programme

Marketing territorial et mécénat

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Marketing territorial,
- Mécénat.

Contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donner à voir la vitalité de son territoire, à travers toutes les initiatives positives et tous les marqueurs de sa réussite. Forte de sa diversité, la Seine-Saint-Denis concentre de multiples atouts et la collectivité veut les valoriser à l'échelle départementale, régionale, nationale.

Le marketing territorial peut être défini comme une volonté collective de valorisation et de développement d'un territoire. C'est une mise en valeur et en synergie des atouts et spécificités mobilisant différents acteurs locaux. Cette démarche rejoint celle de la connaissance et du développement des différentes formes de partenariats notamment le mécénat. Le mécénat induit un engagement sur le territoire, un soutien au développement et à l'innovation sociale. Le Département comme d'autres acteurs territoriaux souhaitent développer ce mode de financement pour soutenir des projets créatifs et solidaires. L'enjeu est de rapprocher les porteurs de projets des entreprises ou fondations qui souhaitent soutenir des projets qui incarnent leurs valeurs et prennent forme localement.

La création, en 2017, d'une Délégation au marketing territorial et au mécénat permet de gagner en visibilité et en coordination des stratégies et actions notamment à travers le déploiement de la marque de territoire IN Seine-Saint-Denis et la création de nouvelles formes de partenariats financiers.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont de :

- promouvoir et animer la marque de territoire « IN Seine-Saint-Denis »,
- mettre en place les fondements d'une stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales,
- développer le recours au mécénat en accompagnant les directions comme le tissu associatif dans cette pratique.

Principales priorités et principaux résultats

En 1 an, la communauté liée à la marque de territoire s'est développée. En effet, il est dénombré plus de 170 ambassadeurs et plus de 1500 membres de la communauté. De même, la notoriété de la marque s'est accrue avec plus de 20 événements réalisés.

Action Marketing territorial

L'année 2018 a été consacrée à la mise en place d'outils d'animation de la marque, au développement d'actions spécifiques de positionnement de la marque telles que l'agriculture urbaine, le concours Go In SSD et à la préparation de la phase 1 d'une stratégie de marketing territorial.

Action Mécénat

En 2018, les actions de Mécénat ont porté sur la prise de contacts auprès de Fondations et l'obtention de 4 mécénats, la présentation de la démarche et de la stratégie de déploiement aux Directions, l'ingénierie pour le financement d'actions et l'orientation et l'accompagnement d'associations pour le dépôt de dossiers d'appels à projets de Fondations.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en Euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Marketing territorial	Dépenses				-	113 709
	Recettes				-	-
Mécénat	Dépenses				-	5 040
	Recettes				-	8 000
Total Programme Marketing territorial et mécénat	Dépenses				-	118 749
	Recettes				-	8 000

Investissement (en Euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Marketing territorial	Dépenses				-	93 000
	Recettes				-	-
Mécénat	Dépenses				-	-
	Recettes				-	-
Total Programme Marketing territorial et mécénat	Dépenses				-	93 000
	Recettes				-	-

En 2017, les dépenses de fonctionnement étaient de 100 000 €. Ces crédits étaient portés par le budget du programme information et communication.

En complément, pour l'année 2018, la DMTM a concouru à des recettes d'autres Directions : la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB) pour le dispositif « Lire au parc » à hauteur de 10 000 €, la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) pour le dispositif Accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE) à hauteur de 35 000 €, la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes sur la thématique des jeunes contre le sexisme à hauteur de 2 000 €.

En parallèle, la DMTM accompagne des associations dans la collecte de fonds.

Programme

Jeux olympiques et paralympiques

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Contexte

A Lima, le 13 septembre 2017, le Comité international olympique (CIO) a désigné Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP Paris 2024). C'est un événement considérable pour la Seine-Saint-Denis qui se trouvera, par la place qu'elle occupe dans le projet olympique, au cœur de l'événement. Plusieurs des équipements et infrastructures majeurs indispensables à l'organisation des JOP y seront localisés : village olympique (sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Ile-Saint-Denis), village des médias à Dugny, Stade de France et centre aquatique à Saint-Denis, cluster olympique du Bourget et bassin de water-polo pour l'entraînement au parc des sports de Marville.

Pendant près de deux ans, le Département s'est très fortement engagé dans le projet de candidature pour que le territoire et les habitants trouvent toute leur place et puissent bénéficier au mieux de l'événement. La mise en œuvre d'un plan de mobilisation pour la candidature, la participation à de nombreux événements soit organisés par le comité de candidature soit à l'initiative du Département et/ou de ses partenaires, la participation à l'élaboration du dossier de candidature, etc., ont marqué la présence et l'engagement du Département autour de ce projet.

Le rythme et les attentes des instances olympiques impactent directement l'activité de la Délégation aux Jeux olympiques et paralympiques (DEJOP). En effet, le Département doit contribuer tant à la stratégie qu'aux actions initiées par Paris 2024. Le rôle de la DEJOP est d'entraîner les Directions du Département dans les avancées et projets en respectant la temporalité qui s'impose à elle. De plus, la maîtrise d'ouvrage de 5 opérations d'aménagement par le Département inclut la supervision par la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), qui demande des adaptations de programmes et de process de travail, établit des exigences propres, et doit valider un certain nombre d'étapes.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- assurer la livraison et la meilleure insertion possible dans le tissu urbain des équipements et aménagements olympiques de maîtrise d'ouvrage départementale,
- représenter la collectivité, le territoire et les habitants au sein des instances de Paris 2024 et de la Solideo et auprès de ses partenaires publics et privés,
- construire, animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique,
- mobiliser, associer et faire participer les acteurs et les habitants du territoire au projet olympique et paralympique.

Principales réalisations et principaux résultats

Au cours de la séance du 22 septembre 2018, le Plan de mobilisation pour la Seine-Saint-Denis a été adopté par l'Assemblée départementale. Il se compose de 20 actions prioritaires, qui irriguent l'ensemble des politiques publiques départementales et qui sont en grande majorité transversales. Ce plan s'articule autour de 5 ambitions :

- la mobilisation et l'implication de toutes et tous dans les jeux,
- le sport, levier de développement éducatif, économique et social pour les habitants du territoire,
- les jeux, un outil d'inclusion et de réussite pour les habitants et les acteurs du territoire,
- un levier d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité et de transformation écologique du territoire,
- faire des Jeux, un outil de transformation et de modernisation des politiques publiques.

La Fabrique des Jeux a été lancée en juin 2018. Elle a vocation à être un outil de mobilisation et de participation des acteurs du territoire au projet des Jeux (échange d'informations, échanges entre les acteurs...) et de mise en œuvre d'actions et projets. Des premiers ateliers thématiques ont été organisés, notamment un atelier des acteurs économiques le 14 décembre 2018, avec plus de 250 participants et un atelier des acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en novembre 2018 rassemblant entre 80 et 90 acteurs.

Concernant les opérations d'aménagement, l'année 2018 a notamment été marquée par :

- la signature d'un protocole financier le 14 juin 2018, fixant les contributions financières de l'ensemble des partenaires des Jeux. La contribution financière Département s'élèvera à 67,395 millions d'euros,
- la formalisation des premières conventions d'études des 5 opérations en maîtrise d'ouvrage départementale,
- la réalisation d'une étude de programmation pour la piscine de Marville, permettant la fixation de l'enveloppe financière et de son emplacement dans le parc des sports de Marville,

- le lancement d'une étude sur l'opportunité d'une Maison des sports de combat en Seine-Saint-Denis,
- la décision du Département d'assumer la maîtrise d'ouvrage du Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME), doté d'une enveloppe d'investissement estimée à 36 millions d'euros, et symbolisant l'héritage paralympique sur le territoire de la SSD.

La coopération avec les autres acteurs a été développée. Des relations bilatérales avec le Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) et la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) ont été structurées. Ainsi, le Département a pu porter ses intérêts en termes d'héritage, de mobilisation, de supervision des maîtrises d'ouvrage. De plus, le processus de coopération territoriale a été consolidé via la création d'une Convention de coopération avec les 4 EPT de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris. Cette convention a donné lieu à l'identification et la précision des projets partagés.

La DEJOP a poursuivi ses actions de soutien à différentes manifestations permettant ainsi de faire vivre le concept olympique auprès de différents publics. Plusieurs temps forts de célébration ont été organisés et appuyés par la DJOP :

- le relais des collèves le 18 janvier 2018, réunissant 120 collégiens au sein de l'Université Paris 13 pour une journée d'activités sportives et pour une présentation de leurs projets olympiques annuel,
- les jeux des collèves, qui ont eu lieu le 13 juin 2018 au parc départemental des sports de Marville et rassemblé 1300 collégiens manifestation portée par l'UNSS et soutenu par la DeJOP
- La nuit du judo et les 24 h du waterpolo, manifestations portées par les comités départementaux de ces deux disciplines, qui ont été colorées JO
- les 24 km pour 2024, manifestation qui a eu lieu le 30 septembre 2018, et a rassemblé plusieurs centaines de personnes
- la 1^{ère} promotion Génération Jeux, en présence de 16 des 20 jeunes athlètes de haut-niveau soutenus par le Département dans la perspective des Jeux de 2024 et du monde sportif séquanodionysien,
- la 2^{ème} édition du tournoi des agents du Département au mois de juin 2018 (200 participants),
- le soutien matériel (objets promos, stand JOP) aux Jeux des collèves et Journée Olympique du CDOS.

Le Département a soutenu l'organisation d'une quinzaine d'évènements de son territoire, orientés vers le grand public. En lien avec la Direction de la Communication, la « quinzaine olympique » a été conçue dans le but d'afficher et de sensibiliser les habitants au fort investissement du Département en faveur de la pratique sportive.

Enfin, en interne, un système de référents a été mis en place afin de structurer la mobilisation des directions départementales.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En millions d'euros)		2016	2017	2018
Mission Jeux olympiques	Dépenses	0,205	0,759	0,488
Total programme Mission Jeux olympiques	Dépenses	0,205	0,759	0,488

Programme

Transition Ecologique

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Contexte

La question climatique et environnementale est devenue centrale en 2018 dans le débat public : mouvement citoyen et de la jeunesse en faveur du climat, démarche de quatre associations contre l'Etat nommée « L'affaire du siècle ». La demande d'égalité environnementale est au cœur des débats, soulignant la nécessité d'une contribution justement répartie du financement de la transition écologique.

Les dispositifs créés tels que les Contrats de transition écologique (CTE) et les revendications des associations d'élus s'appuient sur la nouvelle répartition des compétences issues de la loi NOTRe et sont donc destinés essentiellement aux Etablissements publics territoriaux (EPT) pour le territoire de la métropole parisienne. Il convient de rappeler que le Département ne dispose pas de la responsabilité de la planification en matière de politique Air – Climat – Energie et que sa politique en faveur de la transition écologique est particulièrement volontariste.

Le territoire de la Seine-Saint-Denis est en train de connaître une transformation urbaine profonde, qui va s'accélérer avec les Grands projets (aménagement des gares du Grand Paris Express et des quartiers à proximité, nouveaux équipements et quartiers dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, renouvellement urbain des quartiers les plus défavorisés du territoire dans le cadre du programme de rénovation urbain).

Le Département souhaite que ces transformations soient des accélérateurs de la transition écologique en Seine-Saint-Denis et permettent de dessiner une Seine-Saint-Denis résiliente, plus verte et végétalisée, y compris dans les quartiers les plus denses. La sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables doivent permettre de couvrir les besoins de tous, et les mobilités devront être facilitées tout en étant plus vertueuses sur le plan environnemental.

Le financement de la transition écologique s'appuie sur plusieurs acteurs et dispositifs à mobiliser, telles l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence de l'eau, la Banque des territoires créée par la Caisse des Dépôts, ainsi que les Certificats d'économies d'énergie, les fonds européens.

Objectifs du programme

Ce programme a pour objectifs de conforter et valoriser les actions menées sur le territoire départemental en matière de transition écologique, d'impliquer les services départementaux dans la démarche, notamment à travers la sensibilisation des publics et des agents, et de positionner le Département comme un animateur territorial favorisant le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre acteurs locaux.

Principales réalisations et principaux résultats

La Délégation à la transition écologique (DTE) a été créée à l'été 2017 pour mettre en œuvre les orientations du Plan d'action transversal pour la transition écologique (PTE 2017-2020), adopté en juin 2017, contenant 36 actions dans 6 domaines d'intervention. Il s'agissait aussi d'accompagner les directions dans la réalisation des actions dont elles ont la charge, et d'initier de nouveaux projets.

En 2018, un nouveau document cadre de la politique de transition écologique a été conçu « Les engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique ». Ce document se compose de 4 ambitions, 13 engagements et 40 nouvelles actions, dont 10 ont été identifiées comme prioritaires.

2018 a été la première année de plein exercice de la DTE. Elle a permis de renforcer le rôle d'animation interne de la politique écologique de la collectivité, à travers un accompagnement des projets des directions et le pilotage des projets les plus transversaux.

Concernant les démarches d'animation territoriale, l'année 2017 avait été l'occasion de relancer le réseau des référents développement durable et de réunir la Conférence des parties 93 (COP 93). Des réunions techniques avec les communes ont été organisées en 2018. Elles ont permis de rassembler plus de la moitié des chargés de mission Développement durable des communes. Une réunion a été organisée sur l'élaboration des Plans de mobilité des administrations, permettant un partage d'expérience entre collectivités et avec d'autres acteurs telle que la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Seine-Saint-Denis.

De plus, l'appel à projets transition écologique IN Seine-Saint-Denis a permis de soutenir 21 associations engagées pour la transition écologique du territoire.

Plusieurs démarches transversales sont en cours : sensibilisation des agents et des usagers aux questions environnementales, promotion de l'agriculture urbaine (participation du Département à Parisculteurs), mise en œuvre du plan de mobilité avec de nouvelles actions telles que la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo et le déploiement du stationnement vélo sur les sites centraux, actions de lutte contre la précarité énergétique, définition d'objectifs environnementaux pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

La Délégation travaille avec plusieurs partenaires, notamment Airparif sur la qualité de l'air (constitution d'une première action par la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME), avec les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) du territoire sur la précarité énergétique et avec l'Institut de recherche et de développement Efficacity (élaboration des premières déclinaisons opérationnelles sur la logistique urbaine et sur la récupération de chaleur des réseaux d'assainissement par la DDM et la DEA).

La DTE accompagne également les Directions dans leurs projets :

- le Service des crèches de la Direction de l'enfance et de la famille (DEF) sur le lancement de la démarche écolo-crèche,
- la Direction de la Prévention et de l'action sociale (DPAS) et le Service social départemental (SSD) sur le thème de la précarité énergétique,
- la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB), la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA), et la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) autour du projet de rénovation de la cour du collège Wallon à Rosny-sous-Bois,
- la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) sur la mise en place le réemploi des ordinateurs hors d'usage,
- la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH) sur l'intégration des objectifs environnementaux dans le cahier des charges de l'appel à projet pour la création de nouvelles structures d'accueil de personnes handicapées,
- la Direction de la Prévention et de l'action sociale (DPAS) sur la rédaction d'un support de communication incitant le public à se rendre dans les ressourceries.

En parallèle, l'action s'inscrit dans une démarche globale, enrichie par des travaux de benchmarking sur des problématiques ponctuelles (aide financière pour les sites et sols pollués, mise en place de menus végétariens), de veille sur des colloques professionnels (bâtiment durable), ou encore d'information sur la réglementation (alimentation durable).

Les actions de communication, à destination des agents et du grand public ont principalement concerné l'organisation d'animations lors d'événements : semaine du développement durable, semaine de la mobilité, semaine européenne de réduction des déchets...

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En millions d'euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Agenda 21 – Transition écologique	Dépenses	0,023	0,011	0,003	0,012	0,180
	Recettes	-	0,005	-	-	-
Total Programme « Transition écologique »	Dépenses	0,023	0,011	0,003	0,012	0,180
	Recettes	-	0,005	-	-	-

Investissement (En millions d'euros)		2014	2015	2016	2017	2018
Agenda 21 – Transition écologique	Dépenses					0,09
	Recettes					-
Total Programme « Transition écologique »	Dépenses					0,09
	Recettes					-

Mission

Orientation des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

PROGRAMME

Assemblée départementale

*Ce programme relève
de la Mission*

***Orientation des politiques
départementales***

Ce programme comporte une seule action :

- Assemblée départementale.

Objectifs du programme

Ce programme comporte les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale :

- secrétariat des Assemblées (Conseil général et Commission permanente),
- établissement des ordres du jour et réalisation des procès verbaux,
- secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gestion des désignations des Conseillers généraux dans les organismes extérieurs,
- réalisation des arrêtés de délégation de signature,
- dernier examen puis suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publication des actes (RAAD) et archivage,
- gestion des situations individuelles des Conseillers généraux et des moyens des groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Programme « Assemblée départementale »	Dépenses	2,429	2,327	2,494	2,461	2,474

PROGRAMME

Moyens des groupes politiques

*Ce programme relève
de la Mission*

***Orientation des politiques
départementales***

Ce programme comporte une seule action :

- Groupes d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2014	2015	2016	2017	2018
Programme « Moyens des groupes politiques »	Dépenses	0,441	0,478	0,470	0,438	0,397